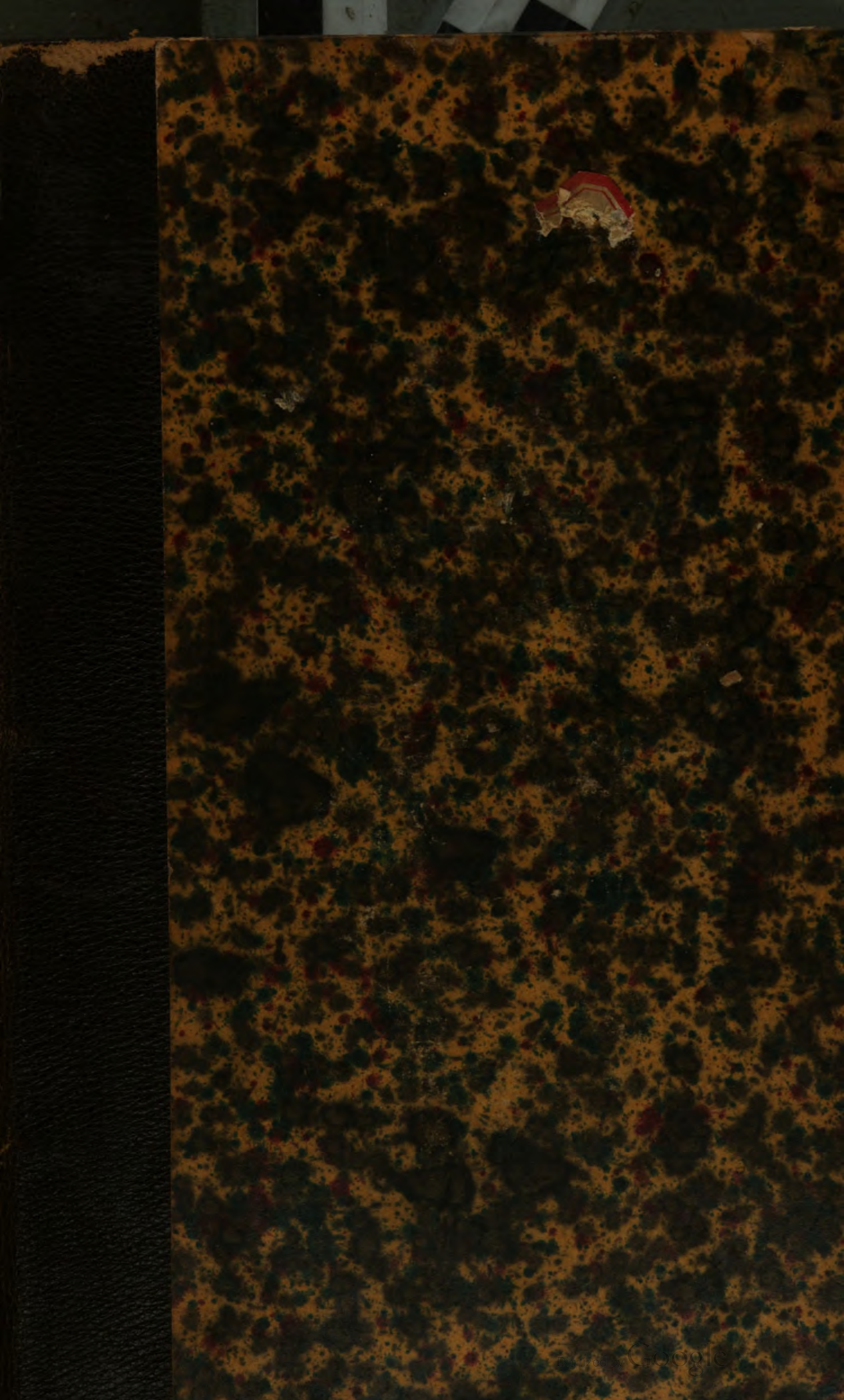






# BULLETIN
## DE LA SOCIÉTÉ
# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,

RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

DE

# L'HISTOIRE DE FRANCE.

(ANNÉES 1845-1846.)




A PARIS,

CHEZ JULES RENOUARD ET Cie,

LIBRAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

RUE DE TOURNON, N° 6.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 1. — JANVIER-FÉVRIER 1845.)

## AVIS.

Messieurs les Sociétaires sont prévenus que l'assemblée générale de la Société se tiendra le lundi 5 mai prochain, à 8 heures du soir, dans une des salles de l'Hôtel de Ville.

Ils recevront, avant cette époque, une lettre pour retirer de chez MM. Renouard et C^e^, libraires, rue de Tournon, n° 6 :

1° Histoire ecclésiastique, par Orderic Vital, tome III, publiée par M. Auguste Le Prévost;

2° Histoire des Francs, par Richer, *texte et traduction* par M. Guadet, tome I^er^.

Ils sont priés de vouloir bien réclamer leur lettre, s'ils ne l'avaient pas reçue avant le 30 avril.

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 JANVIER 1845,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté. La lecture de ce procès-verbal, en ce qui concerne les attributions nouvelles accordées aux deux comités réunis de publication et des fonds, a donné lieu à des remarques de la part de plusieurs membres. Il a

été bien compris que les éditeurs qui croiraient devoir réclamer auprès du Conseil pour la fixation du nombre d'exemplaires des ouvrages dont ils sont chargés, en auraient toujours la faculté. En déléguant son droit aux deux comités, le Conseil a voulu se garantir lui-même contre un entraînement trop facile et qui pourrait être contraire aux intérêts financiers de la Société; mais il restera toujours maître de revenir à l'ancien état de choses par une décision nouvelle, s'il en reconnaissait la nécessité.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

635. M. le comte Achmet d'Héricourt, à Arras, présenté par M. le baron Delafons de Melicocq ;

636. M. Dumoulin, libraire à Paris, quai des Augustins, 13, présenté par M. Duchesne aîné ;

637. M. Lebrument, libraire à Rouen, successeur de M. Ed. Frère, présenté par M. Gadebled au nom de M. Bonnin, d'Évreux. Son correspondant à Paris sera M. Just Tessier, libraire, quai des Augustins.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de l'auteur :

*De l'Artillerie en Belgique depuis l'introduction des armes à feu jusqu'à Philippe II.* Chap. Ier, XIVe siècle ; par M. le major d'état-major B. Renard (membre de la Société de l'Histoire de France). Ce Mémoire est inséré dans la *Revue militaire belge*, t. III, 12e livraison, p. 579-616. In-8° ; Liége, 1843.

De la part de M. de Caumont :

*Bulletin monumental*, 10e vol., n° 7. In-8° ; Caen, 1844.

De la part de M. Techener :

*Bulletin du Bibliophile*, 6e série, n° 23. Novembre, 1844.

*Correspondance.*

M. P. Varin, conservateur-adjoint à la bibliothèque de l'Arsenal, adresse des remercîments au Conseil pour son admission au nombre des membres de la Société.

M. le baron Delafons de Melicocq (Douvrin, 26 décembre 1844) propose l'admission de M. le comte Achmet d'Héricourt (à Arras), auteur de plusieurs travaux intéressants sur l'histoire de l'Artois.

Il fait connaître un document qu'il vient de recueillir dans les archives de Péronne, et qui peut exciter l'attention des savants qui s'occupent de la discipline ecclésiastique au XVIe siècle. Ce docu-

ment consiste dans la mention suivante, inscrite sur les registres de l'hôtel de ville de Péronne, à la date de 1529 : « On alloue XII l. IIII d. à l'argentier pour vin et viande baillé et livré le jour des Cendres, premier jour de karesme, au disner faict ced. jour par tous messieurs, à l'hostel de la ville, à festoyer le prédicateur pour le karesme et le vicaire du couvent des Cordeliers, en la manière accoustumée. »

Une mention semblable existe pour l'année 1536.

« Il serait curieux, dit M. de Melicocq, de connaître si cet usage existait partout, à quelle époque il a cessé, et s'il ne s'agissait pas de viande de carême. Cette concession, si toutefois c'en est une, serait extraordinaire, alors surtout que le luthéranisme pénétrait en France. »

M. de Barante rappelle que, dans le diocèse de Milan, l'abstinence du carême ne commence que le premier lundi après le mercredi des Cendres, et que c'est sans doute à un usage analogue que doit se rapporter le fait mentionné par M. de Melicocq.

### *Travaux de la Société. — Objets d'administration.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 6 janvier :

*Richer*, t. I. 17 feuilles sont tirées. M. Berger de Xivrey, commissaire responsable, doit donner aujourd'hui le bon à tirer des feuilles *a*, *b*, *c* des préliminaires. Les feuilles *d* et *e* sont composées.

*Orderic Vital*, t. III. Les feuilles 29, 31, 32 sont tirées ; la feuille 30 est en 2e. La feuille 33 vient d'être donnée avec le bon à tirer ; les feuilles 34 et 35 sont en 2e chez l'auteur, et la feuille 36 en 1re ; la feuille 37 est composée.

Ces deux volumes étant sur le point d'être terminés, il est urgent que le Conseil désigne ceux dont l'impression devra être le plus prochainement commencée, et que le comité de publication hâte les travaux préliminaires des ouvrages précédemment choisis, ou qu'il en désigne de nouveaux au Conseil. La copie du 3e volume des *Procès de Jeanne d'Arc* étant terminée depuis plusieurs mois, et l'éditeur, M. Quicherat, ayant promis d'en suivre activement l'impression pour le commencement de cette année, ce volume semble devoir être le plus immédiatement prêt à être mis sous presse.

Le Conseil décide que M. Lenormant, commissaire responsable pour cet ouvrage, sera invité à s'entendre avec M. Quicherat à l'effet d'en hâter l'impression, et que ce volume fera partie de ceux à distribuer aux Sociétaires en 1845.

M. Guérard, président du comité de publication, insiste aussi sur la nécessité de faire dès actuellement un nouveau choix d'ouvrages, afin qu'on n'ait point à regretter plus tard le ralentissement des travaux de la Société. Les ouvrages votés jusqu'à ce jour ont fait peu de progrès, et l'expérience a prouvé que, pour obtenir l'impression de trois ou quatre volumes par année, il était convenable d'en avoir presque le double en voie de publication, ou du moins de travail préparatoire. Quoique le comité n'ait point encore d'opinion formelle à soumettre au Conseil sur *les Mémoires de Sully*, il est peu vraisemblable que l'impression en soit décidée; le travail du nouvel éditeur de *Suger* n'avance que lentement, et celui des *Mémoires de Barbier d'Increville* plus lentement encore.

M. Ravenel, commissaire responsable des *Mémoires de Commynes*, fait espérer que M^lle^ Dupont sera en mesure de mettre sous presse le 3^e^ volume vers la fin de février.

M. de Barante appelle de nouveau l'attention du Conseil sur l'intérêt qu'offrirait la publication de la Chronique inédite de Th. Basin, évêque de Lisieux, plus connu sous le pseudonyme d'Amelgard, chronique qui embrasse les règnes de Charles VII et de Louis XI. Plusieurs fois déjà, et tout récemment, il en a été parlé au Conseil; la principale objection qui ait été faite par l'éditeur lui-même, que le Conseil trouverait tout disposé à s'en charger, est que cet ouvrage, faisant suite à la *Chronique* dite *du Moine de Saint-Denis*, pourrait entrer, comme celle-ci, dans la collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France, publiée aux frais de l'État, sous la direction de M. le ministre de l'instruction publique. Mais le nombre des ouvrages dont l'impression a été précédemment votée par le comité des chartes, chargé du choix de ces publications, est déjà si élevé, que très-probablement l'impression de la Chronique de Th. Basin ne pourrait pas être décidée avant deux ans. M. Bellaguet, chef du bureau des travaux historiques au ministère de l'instruction publique et membre du Conseil, confirme ces renseignements.

En conséquence, le comité de publication est invité à vouloir bien se concerter de nouveau et plus positivement avec M. Quicherat au sujet de la Chronique de Th. Basin.

— M. de Roissy, président du comité des fonds, présente l'état de la caisse au 1^er^ janvier 1845 :

| | | |
|---|---|---|
| Le 1^er^ janvier 1844, la Société comptait........ | 377 | membres. |
| Pendant l'année 1844, il en a été reçu............ | 52 | |
| | 429 | |
| Par suite de décès et de démissions, elle en a perdu | 13 | |
| Total, le 1^er^ janvier 1845................ | 416 | |

RECETTES.

| | fr. c. | | fr. c. |
|---|---|---|---|
| 389 { 15 cotisations de 1843. | 450 » | 11 670 » | |
| 374 — de 1844. | 11 220 » | | |
| En caisse au 1er janvier 1844.. | 459 49 | | |
| Vente de livres.............. | 5 451 70 | | |
| Total..... | 17 581 19 | .......... | 17 581 19 |

DÉPENSES.

| | | |
|---|---|---|
| Impressions................. | 13 816 » | |
| Honoraires.................. | 1 740 50 | |
| Brochure et annonces........ | 876 30 | |
| Dépenses diverses........... | 666 5 | |
| Total...... | 17 098 85.......... | 17 098 85 |
| En caisse le 1er janvier 1845........................ | | 482 34 |

| | |
|---|---|
| En 1843 les cotisations avaient produit.... | 10 950 » |
| Et la vente d'ouvrages.................. | 4 248 15 |
| La recette totale avait donc été de.... | 15 198 15 |

M. de Roissy ajoute que les comptes de M. le trésorier sont parfaitement réguliers, comme d'habitude, et il demande que des remercîments lui soient adressés par le Conseil. Il fait aussi remarquer que ce résultat, aussi satisfaisant que possible, indique une situation de plus en plus prospère, qui permettra même de distribuer en 1845, aux Sociétaires, quatre volumes au lieu de trois qu'ils ont reçus les années précédentes.

Les conclusions du comité des fonds sont approuvées par le Conseil. Il décide que les volumes à distribuer sur l'exercice courant seront :

Le 1er vol. de *Richer*.

Le 3e d'*Orderic Vital*.

Le 3e des *Procès de Jeanne d'Arc*.

Le 4e volume pourra être, suivant l'activité des éditeurs, ou le 2e de *Richer*, ou le 3e des *Mémoires de Commynes*.

Il en sera donné avis aux Membres dans le prochain numéro du *Bulletin*.

— Sur la proposition d'un de ses membres, le Conseil décide qu'il sera publié un n° 7 du *Bulletin* pour l'année 1844, qui contiendra le procès-verbal de la séance de décembre, afin que l'insertion des procès-verbaux n'empiète point d'une année sur l'autre. Le 1er numéro de 1845, qui paraîtra en mars prochain, devra contenir les

procès-verbaux de janvier et de février. Au numéro supplémentaire de 1844 sera jointe la table des années 1843 et 1844.

— M. le Président rappelle de nouveau au Conseil combien il serait désirable que les membres qui ont le plus de relations avec la presse périodique en profitassent pour donner plus de publicité aux travaux de la Société. Le volume des *Mémoires de Coligny* publié cette année était au nombre de ceux qu'il était le plus convenable de faire connaître à la masse du public, à raison de son caractère moins sérieux et de son intérêt plus général, et cependant il ne paraît pas qu'il ait encore été le sujet d'un article dans les journaux.

— Le Conseil procède au renouvellement d'un des membres du comité de l'Annuaire pour 1846; le membre sortant, M. Duchesne, est réélu.

— Il est ensuite procédé, conformément à la décision prise dans la dernière séance du Conseil, à la nomination d'un quatrième membre du comité des fonds; M. Gadebled réunit la majorité des voix. Ses fonctions ne devront durer, comme celles des autres membres du même comité, que jusqu'à l'élection qui suivra la prochaine assemblée générale. — La séance est levée à cinq heures.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 3 FÉVRIER 1845,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

638. M. Louis Debordes, banquier à Moulins (Allier), présenté, au nom de M. Aug. Delacour, par M. de Roissy, qui sera son correspondant.

639. M. Eugène Des Meloizes, inspecteur des forêts à Issoudun, présenté par M. de Lavillegille, qui sera son correspondant.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de la Société royale des Antiquaires du Nord, les trois ouvrages suivants :

*Mémoires* de cette Société pour les années 1840-1843. 1 vol. in-8° ; Copenhague, 1844.

*Mémoire sur la découverte de l'Amérique* au x^e siècle, par C.-C. Rafn. In-8°....

*Leitfaden zur nordischen alterthumskunde* (Guide pour la connaissance des antiquités septentrionales). In-8°; Copenhague, 1837.

De la part de M. Brunet, membre de la Société de l'Histoire de France, à Bordeaux :

*Anciens proverbes basques et gascons* recueillis par Voltoire, et remis au jour par G. B. Gr. in-8°, 14 p.; Paris, Techener, 1845...

De la part de M. Renouard :

*Dictionnaire géographique et statistique*, par M. Adr. Guibert. 8e livraison, contenant les p. 641 à 768 (du mot *Edinburgh* au mot *Frederichstadt*). Gr. in-8°; Paris, 1844.

De la part de M. Matton, de Neufchâtel :

*Circulaire qui précède le Règlement de la Société médicale d'émulation de Neufchâtel en Bray* (Seine-Infér.). 8 pluviôse an x. Copie manuscrite destinée à compléter la liste des Sociétés savantes de France, insérée dans l'*Annuaire* de 1841.

*Correspondance.*

M. Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, écrit de Copenhague, le 5 octobre 1844, pour faire hommage à la Société de l'Histoire de France des trois ouvrages ci-dessus indiqués.

Le Conseil décide qu'il sera adressé à cette Compagnie, au nom de la Société, la collection des *Annuaires*, celle du *Bulletin*, ancienne et nouvelle série, et l'*Histoire de Normandie*, d'Orderic Vital, cet ouvrage étant le plus en rapport avec les travaux historiques dont s'occupe la Société de Copenhague.

M. Aug. Le Prévost exprime le désir qu'on demande à M. Rafn des renseignements sur la forme des haches norwégiennes ou norresches. Ces haches, célèbres pendant toute la durée du moyen âge comme supérieures à toutes les armes de même nature, devaient avoir une forme particulière et constante. C'étaient d'ailleurs des armes nationales, et les Varengues à la solde des empereurs de Constantinople n'en devaient pas porter d'autres. Leur usage en Angleterre, en Normandie, et dans toute l'Europe occidentale, s'est continué, non-seulement pendant toute la durée des invasions et des dominations scandinaves, mais encore jusqu'à une époque avancée du XIVe siècle, ainsi qu'on peut s'en convaincre par la lecture d'un inventaire de 1368, imprimé à la suite des Pouillés du diocèse de Lisieux, publiés par M. Le Prévost (*Mémoires* de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XIII). Parmi beaucoup d'autres armes, on y voit en effet figurer : *una securis norreise*. Peut-être le musée de la Société des Antiquaires de Copenhague en posséderait-il quelqu'une découverte dans des sépultures. Il sera

écrit à M. Rafn, afin de le prier de vouloir bien en envoyer à la Société un dessin, ou même un modèle.

— M. Ballin, archiviste de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, adresse un bon du volume des *Mémoires* de cette Société pour l'année 1844.

*Travaux de la Société. — Objets d'administration.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er février :

*Richer*, t. I. 17 feuilles de texte sont tirées. Les feuilles *a*, *b* et *c* de la Notice sur l'auteur sont tirées ; les feuilles *d* et *e* sont en correction.

*Orderic Vital*, t. III. 36 feuilles sont tirées ; la 37e est en 3e, les 38e et 39e sont corrigées en 1re ; le volume formera 39 feuilles 1/2.

— M. Lenormant, commissaire responsable des *Procès de Jeanne d'Arc*, annonce que, conformément au vœu du Conseil, l'impression du 3e volume de cet ouvrage doit être commencée ; il s'en est entendu avec l'éditeur, M. Quicherat.

— M. Guérard, président du comité de publication, communique au Conseil l'avis de ce comité sur la proposition faite par M. de Barante, et dont l'examen lui avait été renvoyé dans la dernière séance, de publier les écrits historiques inédits de Thomas Basin, évêque de Lisieux, sur les règnes de Charles VII et de Louis XI. Le comité a reconnu unanimement l'importance et l'utilité de cette publication. Les rôles politiques que l'évêque de Lisieux a remplis donnent un grand poids à son témoignage sur les événements contemporains. L'éditeur qui se présente, M. Quicherat, ayant acquis la certitude que cet ouvrage ne pourrait pas, avant plusieurs années, faire partie de la collection des documents inédits publiés sous les auspices du ministère de l'instruction publique, s'est mis à la disposition du Conseil et lui offre son travail, qui est déjà fort avancé. Il en a soumis le plan au comité de publication qui l'approuve entièrement. L'ouvrage se composera des trois principaux écrits que Th. Basin a laissés, savoir, de son *Histoire* divisée en 12 livres, les 5 premiers sur le règne de Charles VII, les 7 derniers sur le règne de Louis XI; de son *Apologie*, rédigée par lui-même, et d'un autre ouvrage biographique intitulé *Pèlerinage*, partagé en 12 stations. Le texte latin de l'Histoire seulement formerait au moins 2 volumes, mais il est très-prolixe et pourra subir quelques retranchements. Une traduction paraît inutile ; elle serait convenablement remplacée par des sommaires analytiques et des tables chronologiques en français, tels qu'il en a été rédigé pour l'édition de Guillaume de Nangis. Les deux autres écrits de Basin, son Apologie et son Pèlerinage, composeraient en partie un 3e vo-

lume, en leur faisant aussi subir quelques modifications, et en y joignant l'analyse des autres pièces du même auteur qui ne sont point purement historiques, mais relatives à des questions de théologie ou de jurisprudence. M. Quicherat pourrait s'occuper activement de ce travail, dès que l'impression du 3e volume des *Procès de Jeanne d'Arc* serait terminée, c'est-à-dire sous peu de mois.

Les conclusions du comité sont adoptées par le Conseil; les œuvres historiques de Th. Basin, ou du *faux Amelgard*, seront publiées par la Société, en 3 volumes, sans traduction, et auront pour éditeur M. Quicherat.

M. Aug. Le Prévost offre de lui communiquer les renseignements topographiques qui pourraient être utiles pour la portion considérable du récit historique relatif à la Normandie; cette offre est accueillie par le Conseil.

— M. A. Le Prévost soumet au Conseil un autre projet de publication qui consisterait en un choix de chroniques pour ainsi dire provinciales, et plus particulièrement intéressantes pour l'histoire et la topographie de plusieurs grandes portions du territoire de la France. Il en signale déjà trois qui lui sembleraient pouvoir être l'objet de deux publications distinctes: l'une comprendrait la *Chronique de l'abbaye de Saint-Benigne de Dijon,* texte et traduction en 1 volume; celle-ci trouverait peut-être un éditeur tout prêt dans M. Garnier, attaché aux archives de la préfecture de Dijon, et très-versé dans la topographie ancienne de la Bourgogne. L'autre se composerait de deux textes concernant le Maine et l'Anjou : 1° des *Acta pontificum cenomanensium,* documents importants pour l'histoire du développement progressif du christianisme et des établissements religieux dans une partie de la France occidentale; 2° des *Gesta consulum andegavensium,* récit relatif à l'histoire d'une des plus grandes familles princières de France, celle des comtes d'Anjou, qui a rempli un rôle si important dans l'Europe du moyen âge. Ces deux derniers écrits pourraient former 1 seul volume, soigneusement annoté, selon le plan suivi pour Orderic Vital. La Société trouverait sans doute deux éditeurs tout prêts à diriger et à surveiller ces publications; pour les *Acta pontificum*, M. Cauvin, du Mans, qui connaît parfaitement la topographie historique du diocèse du Mans, dont il publie en ce moment un Dictionnaire; et pour les *Gesta consulum*, M. Marchegay, archiviste de la préfecture de Maine-et-Loire, honorablement connu déjà par un bon ouvrage sur les archives de l'Anjou. Les trois ouvrages signalés par M. Le Prévost à l'attention du Conseil ont déjà été publiés dans les grands recueils de d'Achery et de Mabillon, mais avec des incorrections

nombreuses ; d'ailleurs, le texte original des *Acta pontificum cenomanensium*, conservé à la bibliothèque du Mans, est resté inconnu à Mabillon, et la bibliothèque d'Angers possède un nouveau texte des *Gesta consulum*.

A la suite de cette proposition, M. Le Prévost entretient en outre le Conseil de l'existence de cartulaires intéressants dont il a eu l'occasion de constater l'existence pendant un voyage qu'il a fait à Angers. Il a beaucoup engagé leur possesseur, M. Grille, à les communiquer à M. Marchegay et à en autoriser la publication ; ces cartulaires fourniraient des renseignements utiles à la publication des *Gesta consulum*.

La proposition de M. Le Prévost, qui aurait l'avantage d'intéresser aux travaux de la Société des hommes laborieux disséminés sur différents points de la France, et plus à portée, par leur position, de bien connaître la topographie locale, est favorablement accueillie par le Conseil. L'examen en est renvoyé au comité de publication.

M. Le Prévost pense, d'après les mêmes vues, qu'il pourrait être utile d'insérer dans l'un des prochains annuaires un inventaire des principales chroniques locales de France. M. V. Le Clerc rappelle qu'il en existe une liste détaillée et généralement exacte dans la *Bibliothèque historique de la France*, édit. de Fontette.

M. de Barante signale aussi à l'attention du Conseil, mais sans en faire le sujet d'une proposition spéciale, la Chronique allemande de Speeklin sur la guerre de Charles le Téméraire contre les Suisses, dont il s'est utilement servi dans son Histoire des ducs de Bourgogne. M. de Golbery a fait de cet ouvrage inédit une traduction qu'on obtiendrait aisément si le Conseil en jugeait la publication utile. — La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

## VARIÉTÉS.

1. — On sait que le *Trésor des Chartes*, conservé aux Archives du Royaume, se compose de deux parties distinctes : les *Titres originaux* et les *Registres* (1). Un inventaire des titres a été rédigé, en 1615, par Théodore Godefroy et Pierre Dupuy, d'après

(1) Voy. *Mémoire historique sur le Trésor des Chartes et sur son état actuel*, par Bonamy (*Mém. de l'Ac. des Inscr.*, t. XXX, p. 697), et pour l'histoire des gardes de ce dépôt, le travail récent de M. Dessales, dans le t. VI des *Mém. des Savants étrangers*, publiés par la même Académie.

les ordres du premier président Mathieu Molé. Ce savant travail, où sont analysés avec étendue les chartes les plus importantes de notre histoire, existe en manuscrit dans plusieurs de nos bibliothèques publiques. Quoiqu'il ne soit pas impossible d'y reprendre quelques erreurs, quoique la disposition des matières y paraisse très-confuse, c'est encore aujourd'hui le meilleur guide qu'on puisse suivre pour diriger ses recherches dans ce précieux dépôt, parce que les divisions qu'il établit ont été conservées. Le haut intérêt que présente pour les études historiques le Trésor des Chartes, si célèbre et pourtant si peu consulté de nos jours, m'a fait penser qu'il serait bon de faire connaître aux lecteurs de ce bulletin, par un extrait succinct de l'inventaire de Godefroy et Dupuy, l'ordre dans lequel sont classées les chartes originales, le nombre des pièces qui existent sur chaque pays ou sur chaque matière, enfin la date du plus ancien et du plus récent des titres renfermés dans chacune des layettes ou boîtes. L'utilité pratique de cette nomenclature en fera, je l'espère, pardonner la sécheresse.

## CLASSIFICATION

### DES TITRES ORIGINAUX DU TRÉSOR DES CHARTES,

#### D'APRÈS L'INVENTAIRE DE GODEFROY ET DUPUY.

---

#### ILE-DE-FRANCE. — ORLÉANAIS (1).

| | |
|---|---|
| Paris. I. 133 titres .......................................de | 1256 à 1510. |
| — II, 108 titres ........................................ | 1211—1452. |
| — 11 titres relatifs à des propriétés acquises par Alphonse, comte de Poitiers, *aux Poulies*, près du Louvre ........................................ | 1254—1310. |
| — III, 31 titres. Église et Chapitre de Paris .......... | IXe s. — XVe. |
| — IV, 24 titres ........... *Id* ...................... | 1196—1514. |
| — *Id.* 10 titres. Hôtel Saint-Paul. Propriétés acquises par Charles V ........................................ | 1360—1418. |
| — — 22 titres. Sainte-Chapelle du Palais ............ | 1238—1403. |
| Abbaye de Saint-Denis en France, 10 titres .............. | 1196—1467. |
| Sainte-Chapelle du bois de Vincennes, 2 titres ............ | 1407—1408. |
| Saint-Maur-des-Fossés, 2 chartes .......................... | 1210—1258. |
| Abbaye de Longpont (O. de Cît. dioc. de Soissons), 4 chartes. | 1261—1286. |
| Saint-Mandé, garenne de Saint-Mandé, villages de Charenton et Vincennes, 59 chartes ........................ | 1211—1279. |
| Montlhéry, 3 chartes ........................................ | 1316—1317. |

(1) Ce titre est celui du tome Ier de l'Inventaire.

Vexin Français, 1 charte.................................. 1235.
Melun, n° I, 8 chartes.................................. de 1209 à 1459.
Melun, n° II, 26 chartes.................................. 1265—1366.
Gâtinais, 8 chartes.................................. 1474—1484.
Étampes, n° I, 13 chartes.................................. 1141—1404.
Senlis, 64 chartes.................................. 1204—1413.
Senlis, 23 chartes.................................. 1314—1395.
Montargis, 49 chartes.................................. 1207—1382.
Mantes et Meulan, 2 chartes.................................. 1378.
Valois, n° 1, 106 chartes.................................. 1194—1333.
— n° II, 58 chartes.................................. 1180—1332.
— n° III, 103 chartes.................................. 1175—1321.
Étampes, n° II, 33 chartes.................................. 1319—1399.
Courtenay, 14 chartes.................................. 1247—1336.
Beauvais, 5 chartes.................................. 1182—1267.
Clermont en Beauvaisis, 1 charte.................................. 1325
Beaumont, 35 chartes.................................. 1177—1278.
Saint-Ouen près Saint-Denis, 64 chartes.................................. 1285—1410.
Soissons, 2 chartes.................................. 1185—1412.
Orléans, 31 chartes.................................. 1200—1293.
Gien, 6 chartes.................................. 1329—1389.
Chartres n° I, 73 chartes.................................. 1218—1325.
— n° II, 44 titres.................................. 1202—1375.
— n° III, 15 titres.................................. 1218—1378.
Bonneval, n° I, 3 titres.................................. 1271—1365.
Vendôme, 10 titres.................................. 1146—1320.
Blois, n° I, 36 titres.................................. 1217—1367.

TOURAINE. — MAINE. — ANJOU. — POITOU. — AUNIS. — BERRY.

Tours, n° I, 58 titres.................................. 1205—1428.
— n° II, 21 titres.................................. 1141—1406.
— n° III, 12 titres.................................. 1249—1463.
Le Mans, 15 titres.................................. 1259—1458.
La Ferté-Bernard, 37 titres.................................. 1298—1336.
Anjou, 107 titres.................................. 1096—1475.
Craon, 13 titres.................................. 1204—1372.
Poitou, (voir, ci-après, 3 autres liasses du Poitou) 167 titres 1199—1477.
Saint-Hilaire de Poitiers, 3 titres.................. 1 de 1257, 2 sans date.
Fontevrault, 4 titres.................. 1 sans date. 3 de 1302—1314.
La Rochelle, 4 titres.................................. 1385—1436.
Berry, I, 92 titres.................................. 1221—1414.
— II, 82 titres.................................. 1341—1428.
— — 18 titres.................................. 1356—1413.
— III, 30 titres.................................. 1199—1351.
Issoudun, 4 titres.................................. 1190—1440.

Poitou, 1er sac, 135 titres............................. de 1146 à 1320.
— 2e sac, 64 titres.............................. 1191—1317.
— 3e sac, 22 titres.............................. 1241—1268.

CHAMPAGNE (1).

Champagne, I, 90 chartes.............................. 1177—1424.
— II, 61 chartes.............................. 1219—1432.
— III, 99 chartes.............................. 1176—1323.
— IV, 51 chartes.............................. 1205—1272.
— V, 111 chartes.............................. 1176—1390.
— VI, 144 chartes.............................. 1140—1284.
— VII, 45 chartes.............................. 1168—1306.
— VIII, 23 chartes.............................. 1219—1537.
— IX, 61 chartes.............................. 1207—1326.
— X, 55 chartes.............................. 1203—1336.
— XI, 103 chartes.............................. 1165—1285.
— XII, 4 chartes.............................. 1317.
— XIII, 35 chartes.............................. 1210—1413.
Troyes, 6 chartes.............................. 1298—1535.
Reims, 10 chartes.............................. 1182—1372.
Meaux, 10 chartes.............................. 1179—1271.
Provins, 3 chartes.............................. 1291—1317.
Château-Portien, 2 chartes.............................. 1315—1325.
Mouson, 50 chartes.............................. 1182—1379.
Valory, 14 chartes.............................. 1235—1277.
*Luxeuil* (?), 15 chartes.............................. 915—1302.
*Chambly* (?), 27 chartes.............................. 1275—1368.
Champagne, XIV, 61 chartes.............................. 1221—1269.

NORMANDIE. — PICARDIE. — BRETAGNE (2).

Normandie, I, 8 pièces.............................. 1080—1417.
— II, 44 pièces.............................. 1204—1449.
Rouen, I, 62 pièces.............................. 1195—1410.
Rouen, II, 8 pièces.............................. 1199—1295.
Archevêché de Rouen, 13 pièces.............................. 1217—1375.
Pont-de-l'Arche, 10 pièces.............................. 1217—1466.
Caux, 12 pièces.............................. 1258—1378.
Arques, 30 pièces.............................. 1333—1405.
Neufchâtel, 36 pièces.............................. 1224—1414.
Harcourt, 8 pièces.............................. 1352—1376.
Évreux, 19 pièces.............................. 1195—1426.
Vernon, 4 pièces.............................. 1195—1301.
Gisors, 25 pièces.............................. 1272—1405.

(1) Invent., t. II.
(2) Invent. t. III.

Dreux, 50 pièces........................................ de 1202 à 1426.
Conches et Breteuil, 33 pièces........................... 1204—1391.
Orbec, 23 pièces........................................ 1204—1391.
Pont-Audemer, 26 pièces................................. 1281—1410.
Caen, 13 pièces......................................... 1280—1383.
Pays d'Auge et comté d'Eu, 35 pièces.................... 1219—1398.
Falaise, 28 pièces...................................... 1325—1383.
Bayeux, 17 pièces....................................... 1308—1408.
Carentan, 15 pièces..................................... 1277—1346.
Valognes, 17 pièces..................................... 1327—1346.
*Constance* (Coutances), 20 pièces...................... 1278—1410.
Avranches, 15 pièces.................................... 1236—1452.
Beaumont-le-Roger, 16 pièces............................ 1255—1345.
Mortain, 2 pièces....................................... 1336.
Gaillefontaine, 24 pièces............................... 1308—1324.
Alençon, 87 pièces...................................... 1210—1467.
Montivilliers, 16 pièces................................ 1332—1377.
Le Perche, 16 pièces.................................... 1257—1547.
Picardie, 102 pièces.................................... 1205—1505.
Amiens, 13 pièces....................................... 1209—1358.
Corbie, 7 pièces........................................ 1180—1374.
Péronne, I, 4 pièces.................................... 1209—1368.
— II, 26 pièces......................................... 1220—1364.
Vermandois, 6 pièces.................................... 1226—1338.
Saint-Quentin, 8 pièces................................. 1211—1275.
Laon, 45 pièces......................................... 1177—1331.
Coucy, 4 pièces......................................... 1225—1337.
Compiègne, 7 pièces..................................... sans date.
Noyon, 2 pièces......................................... 1213—1296.
Roye, 1 pièce........................................... 1373.
Nesle, 4 pièces......................................... 1232—1331.
Ponthieu, 135 pièces.................................... 1178—1415.
Boulogne, I, 43 pièces.................................. 1204—1477.
— I, 10 pièces.......................................... 1191—1236.
— II, 9 pièces.......................................... 1477.
Bretagne, layette, 43 pièces............................ 1230—1527.
Bretagne, coffre, 136 pièces............................ 1199—1555.

BOURGOGNE. — LYONNAIS. — DAUPHINÉ. — PROVENCE (1).

Bourgogne, I, 37 chartes................................ 1200—1479.
— II, 49 chartes........................................ 1267—1447.
— III, 17 chartes....................................... 1403—1429.
— IV, 58 chartes........................................ 1197—1468.
— V, 68 chartes......................................... 1239—1472.

(1) Invent., t. IV.

| | |
|---|---|
| Châlons, 8 chartes | de 1223 à 1305. |
| Bourgogne, VI, 146 chartes | 1151—1380. |
| Nevers, 66 chartes | 1209—1454. |
| Bourgogne, VII, 108 chartes | 1197—1519. |
| — VIII, 44 chartes | 1279—1539. |
| Mâcon, 10 chartes | 1228—1359. |
| Cluny, 9 chartes | 1253—1366. |
| Saint-Pierre-le-Moutier, 1 charte | 1412. |
| Auxerre, 12 chartes | 1204—1404. |
| Sens, 25 chartes | 1221—1387. |
| Forez, 4 chartes | 1241—1310. |
| Beaujeu, 8 chartes | 1225—1371. |
| La Marche, 28 chartes | 1199—1319. |
| Auvergne, I, 128 chartes | 1227—1284. |
| — II, 27 chartes | 1225—1416. |
| Bourbonnais, 26 chartes | 1249—1395. |
| Lyon, 79 chartes | 1208—1373. |
| Dauphiné, I, 20 chartes | 1235—1352. |
| — II, 9 chartes | 1285—1344. |
| — III, 16 chartes | 1343—1399. |
| — IV, 13 chartes | 1397—1411. |
| — V, 24 chartes | 1343—1349. |
| — VI, 18 chartes | 1344—1475. |
| — VII, 14 chartes | 1315—1452. |
| Valentinois, I, 27 chartes | 1332—1446. |
| — II, 10 chartes | 1302—1392. |
| — 1er sac, 30 chartes | 1277—1423. |
| — 2e sac, 5 chartes | 1421—1426. |
| Provence, 23 chartes | 1258—1537. |

### GUYENNE ET LANGUEDOC (1).

#### GUYENNE.

| | |
|---|---|
| Bordeaux, 4 chartes | 1250—1341. |
| Saintonge, 5 chartes | 1320—1451. |
| Périgord, 14 chartes | 1204—1318. |
| Armagnac, 37 chartes | 1227—1499. |
| Bigorre, 18 chartes | 1173—1389. |

#### LANGUEDOC.

| | |
|---|---|
| Languedoc, coffre, 128 chartes | 1172—1432. |
| Toulouse, 1er sac, 49 chartes | 1173—1285. |
| — 2e sac, 112 chartes | 1127—1314. |

(1) Invent., t. V.

Toulouse, 3e sac, 90 chartes........................ de 1083 à 1301.
— 4e sac, 94 chartes........................ 1145—1329.
— 5e sac, 74 chartes........................ 1155—1259.
— 6e sac, 95 chartes........................ 1233—1305.
— 7e sac, 113 chartes........................ 1125—1286.
— 8e sac, 71 chartes........................ 1080—1353.
— 9e sac, 110 chartes........................ 1144—1321.
— 10e sac, 4 chartes........................ 1232—1294.
— 11e sac, 101 chartes........................ 1158—1319.
— 12e sac, 100 chartes........................ 1140—1294.
— 13e sac, 101 chartes........................ 1118—1278.
— 14e sac, 118 chartes........................ 1114—1285.
— 15e sac, 37 chartes........................ 1152—1308.
— 16e sac, 53 chartes........................ 1223—1244.
— 17e sac, 45 chartes........................ 1161—1283.
— 18e sac, 43 chartes........................ 1206—1280.
— 19e sac, 61 chartes........................ 1158—1304.
— 20e sac, 43 chartes........................ 1138—1278.
— 21e sac, 60 chartes........................ 1126—1284.
— layette, 4 chartes........................ 1150—1504.
Lautrec, 3 chartes........................ 1285—1306.
Foix et Comminges, 57 chartes........................ 1167—1472.
Carcassonne, 9 chartes........................ 1110—1458.
Nîmes, 16 chartes........................ 1138—1278.
Pamiers, 21 chartes........................ 1226—1308.
Narbonne, 13 chartes........................ 1218—1309.
Béziers, 6 chartes........................ 1226—1290.
Pézenas, 2 chartes........................ 1262—1376.
Le Puy-en-Velay, 7 chartes........................ 1212—1307.
Maguelonne et Montpellier, I, 23 chartes........................ 1140—1456.
— II, 47 chartes........................ 1140—1395.
Mende en Gévaudan, 6 chartes........................ 1265—1479.
Cahors, 8 chartes........................ 1246—1308.
Viviers, 7 chartes........................ 1303—1374.
Figeac, 11 chartes........................ 755—1309.
Abbaye d'Aniane, 5 chartes........................ IXe siècle (1).—1285.
Abbaye de la Grasse, 6 chartes........................ VIIIe siècle (2).—1257.

MÉLANGES (3).

Élections (d'évêques et d'abbés), 143 titres........................ 1221—1438.
Régale, I, 120 titres........................ 1221—1479.
— II, 15 bulles........................ d'Innocent III à Grégoire XI.
— — 2e layette, 47 titres........................ 1312—1336.

(1) En copie. — (2) En copie. — (3) Tomes VI, VII et VIII de l'Invent.

*Gravamina*, ou plaintes des grands du royaume et autres contre les entreprises des ecclésiastiques, 10 titres.. de 1205 à 1307.
Bulles par lesquelles les papes ont fait savoir leur élection aux rois de France, 11 titres.................. .. 1276—1431.
Deux bulles de papes, « honorables pour les rois de France, » 2 titres...........................de Grégoire IX et d'Innocent IV.
Bulles pour lever les interdits, 4 titres................... de Nicolas IV.
Gîtes dus au roi, 4 titres................................. 1248—1284.
Lettres du roi saint Louis pour le gouvernement de son royaume, allant outre mer, 3 titres................. 1269.
Réunions au domaine, 7 titres.............................. 1364—1411.
Serments faits au roi Charles VI par la reine, les grands, etc. 3 titres.......................................... 1403.
Procurations de quelques villes du diocèse de Cahors à quelques-uns de leurs Bourgeois, pour se trouver à l'assignation donnée par le roi pour un emprunt qu'il entendait faire, 13 pièces.............................de l'an 1309.
Reines, I, 3 pièces.................................. 1369—1372.
— II, 15 pièces..................................... 1328—1347.
Les ducs d'Orléans Philippe, fils de Philippe de Valois, et Louis, fils de Charles V, 30 pièces.................... 1344—1414.
Patronages et droits de garde en Normandie, 17 pièces..... 1237—1391.
Contre les blasphémateurs, 3 pièces, du pontificat d'Innocent IV à l'an 1409.
Unions et donations faites au domaine de la couronne, 17 pièces. 1343—1444.
Traités faits par prisonniers de guerre pour sortir de prison, 3 pièces........................................ 1342—1373.
Légitimation des enfants de Philippe Auguste et d'Agnès de Méranie, 14 titres................................ 1201.
Pour le couronnement de saint Louis, 7 pièces............. 1226.
Assignations de douaires aux reines, 2 pièces............. 1360—1403.
Dons et aumônes aux églises, 10 titres..................... 1183—1405.
Procurations données par les rois pour faire traités et alliances, 8 titres.......................................... 1295—1350.
Trois arrêts contre Louis d'Amboise, André de Beaumont et Antoine de Vivonne, accusés de crime de lèse-majesté, 3 titres........................................... 1431.
Lettres de plusieurs archevêques et évêques au roi saint Louis, au sujet des *restitutions*, 1 liasse de 38 lettres... 1259—1268.
Chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, 7 titres, de 1199 environ à —1326.
Jean, comte de Dunois, 2 titres.......................... 1446.
Louis, dauphin, fils de Charles VI, 22 titres............. 1400—1415.
Jean, duc de Normandie, depuis roi de France, 8 titres..... 1331—1351.
Philippe et Jean, ducs de Bourgogne, 16 titres.............. 1337—1461.
La duchesse de Calabre, Marie de Savoie, 1 lettre sans date.
Pierre de Navarre, 4 lettres............................. 1401—1403.
Courpalais (Chapitre de), 3 lettres........................ 1324—1454.

Les seigneurs de Thouars, 12 lettres.................... de 1204 à 1242.
Les comtes de la Marche et d'Angoulême, 30 lettres..... 1230—1380.
Louis, duc d'Anjou et comte du Maine, frère de Charles V, 7 lettres.......................................... 1324—1400.
Les comtes de Saint-Pol, 5 lettres........................ 1207—1396.
Charles, comte de Valois, d'Alençon, de Chartres et d'Anjou, frère de Philippe le Bel, 23 lettres................. 1294—1329.
Les ducs de Bourbonnais, 8 lettres........................ 1324—1425.
Duc d'Athènes, 4 lettres................................ 1320—1351.
Jean, comte de Roussy, 6 lettres.......................... 1227—1323.
Bertrand Duguesclin, connétable de France, 17 lettres... 1364—1377.
Jean, duc de Berry, fils du roi Jean, 19 lettres........... 1326—1411.
Gaucher et Hugues de Châtillon, sires de Crécy, 69 lettres 1196—1327.
Subsides, I, 9 lettres.................................. 1303—1411.
— II, 7 lettres.......................................... 1337—1418.
États des dettes et dépenses de plusieurs villes, 37 lettres... 1248—1267.
Traités et alliances avec les empereurs d'Allemagne, 19 lettres. 1310—1417.
Transactions et traités faits entre les rois de France et plusieurs particuliers, 24 titres........................ 1140—1412.
Ordonnance pour la draperie de Languedoc, 13 titres..... 1288—1322.
« Layette de diverses matières et choses touchant le royaume en général, »12 titres.............................. 1221—1479.
« Apanages d'enfants de France et assiettes de douaires aux reines, » 16 titres................................ 1251—1402.
« Nominations faites par le roi à quelques prébendes, et autres matières, » 10 titres.............. XIII^e^ siècle et XIV^e^ siècle.
« Dettes dues aux rois de France, » 27 titres............. 1226—1404.
Traités pour pacifier la guerre du bien public. Louis XI, 12 titres........................................... 1465—1467.
*Securitates*. « Ce sont assurances et cautions que donnent plusieurs grands seigneurs au roi pour d'autres seigneurs, » 161 titres................................ 1195—1266.
Dons faits par le roi et autres grands, 24 titres............ 1204—1471.
*Pariages ou associations*. « Ce sont donations faites au roi par quelques monastères, de la moitié de leurs justices temporelles, 38 titres........................................ 1187—1408.
Promesses de plusieurs grands seigneurs de rendre quelques forteresses et châteaux au roi, 76 pièces............. 1199—1438.
Régences, et majorité des rois (on lit en marge de l'inventaire : la plupart de ces pièces sont imprimées), 16 pièces... 1210—1402.
« Layette de faux sceaux et fausses lettres desquelles il est inutile de faire inventaire, pour ne pouvoir faire foy, »
Testaments des rois et reines et grands seigneurs, I, 41 pièces. 1222—1481.
Testaments des rois et autres grands, II, 23 pièces....... 1229—1513.
Testaments de ceux de la maison de Lusignan, comtes de la Marche, 15 pièces............................... 1238—1309.

Traités de mariage, I, 64 titres .................... de 1196 à 1461.
Contrats de mariage de grands, II, 46 titres .............. 1268—1331.
Traité de mariage entre Guillaume, comte d'Ostrevant, fils d'Aubert, duc de Bavière, comte de Hainaut et de Hollande, et Marie de France, fille de Charles V, 7 titres.. 1373—1391.
Templiers, I, 36 titres ou liasses .................... 1307—1309.
— II, 3 liasses .................... 1300—1308.
— III, 37 liasses .................... 1306—1312.
« Pièces concernant le fait des templiers estant dans le livre C, qui est dans le coffre de Boniface VIII, » 1 liasse... 1307.
Autriche, 2 liasses .................... 1324—1338.
Danemarck, 1 liasse .................... 1229.
Bulles d'or de l'empereur Frédéric II, et de Baudoin de Flandre, empereur de Constantinople, 5 liasses .......... 1194—1268.
Pour l'union de l'Église grecque avec la latine, 4 liasses. 1270.
Obligations, I, 19 liasses .................... 1225—1445.
— II, 45 liasses .................... 1119—1324.
— III, 44 liasses .................... 1205—1347.
— IV, 35 liasses .................... 1184—1507.
Juifs, 19 liasses .................... 1198—1321.
Albigeois hérétiques, 19 liasses .................... 1225—1309.
Pour le différend entre Marie, seconde femme de Philippe III, et l'évêque de Bayeux qui l'accusait d'avoir empoisonné Louis, fils du premier lit du roi Philippe, 3 pièces (1)... 1277—1278.
Bulles contre les hérétiques, 40 pièces...... d'Innocent III à Nicolas IV.
Bohême, 26 pièces .................... 1299—1501.
Chypre, 9 pièces .................... 1234—1397.
Ligues et associations des nobles de France contre le roi Louis le Hutin, pour la conservation de leurs droits, 10 pièces. 1314.
Dispenses de mariages des rois et autres grands, 36 pièces .................... d'Innocent III à Grégoire XI.
Procès criminel fait à Guichard, évêque de Troyes, 12 pièces. 1304—1311.
Procès criminel fait à Robert d'Artois, comte de Beaumont.
— I. Petite layette où sont les pièces déclarées fausses par arrêt, 61 pièces .................... 1281—1337.
— II. Registre où est transcrit le procès fait audit Robert d'Artois, 1 pièce .................... 1333—1337.
*De mutuis ultramarinis*; ou obligations faites en la terre d'outre-mer, 15 pièces .................... 1249—1270.
Croisades, 1re layette, 18 pièces .................... 1253—1464.
— 2e layette, 3 pièces .................... 1246—1317.
— 1er sac, (bulles) 154 pièces.......... des XIIe et XIVe siècles.
— 2e sac, (bulles) 5 pièces.............. —
Croisade de Philippe de Valois, 36 pièces .............. 1250—1336.

(1) Nous avons publié ces trois pièces dans ce *Bulletin*, 1844, p. 87-100.

Norwége, 14 pièces... de 1299 à 1499.
Hongrie, 11 pièces... 1374—1500.
Monnaies, 37 pièces... 1225—1430.
Fondations, I, 29 pièces... 1040—1331.
— II, 70 pièces... 1186—1482.
— III, 113 pièces... 1191—1510.
Ordonnances, 18 pièces... 1209—1461.
Suisses, 7 pièces... 1513—1599.
Quittances, I, 98 pièces... 1205—1446.
— II, 8 pièces... 1306—1454.
Les seigneurs d'Albret, 14 pièces... 1332—1457.
« Pour le différend entre le roi Philippe le Bel et le pape Boniface VIII » 814 articles... 1297—1312.
Venise, 10 articles... 1237—1517.
Royaume d'Italie (qu'on voulait établir en faveur de Louis duc d'Orléans, frère de Charles VI), 1 article... 1393—1394.
Gênes, 45 articles... 1312—1507.
Savoie, 31 articles... 1270—1499.
Florence, 13 articles... 1396—1508.
Milan, 38 articles... 1345—1529.
Ferrare, 5 articles... 1350—1527.
Mantoue, 1 article... 1509.
Montferrat, 3 articles... 1499—1501.
Naples, 2 articles... 1502.
Caramagna, Cavors (Caburrum) diocèse de Turin, 6 articles.. 1276—1538.
Empereurs de Constantinople, 25 articles... 1241—1321.
Sicile, 51 articles... 1277—1481.
Brochard de Fenestranges, 14 articles... 1355—1370.
Schisme du temps du roi Charles VI, 1er sac, 41 articles... 1378—1407.
— 2e sac, 1 article... 1398.
— (registre), 1 article... 1392—1399.
Hainaut, 42 articles... 1117—1436.
Saint-Omer, 1 article... 1315—1317.
Cambrai, 8 articles... 1265—1400.
Gueldre (n° 1) et Juliers, 33 articles... 1281—1405.
Brabant, 37 articles... 1257—1364.
Hollande, 2 articles... 1295—1298.
Frise, 4 articles... 1337—1338.
Liége, 20 articles... 1277—1465.
*Mauritania* (Mortagne, près Tournay), 55 articles... 1239—1313.
Artois, 16 articles... 1194—1519.
Namur, 16 articles... 1199—1372.
Flandre, 1er coffre, 86 articles... 1195—1299.
— 2e coffre, 106 articles... 1300—1310.
— bulles, 9 articles... de Clément V à Urbain V.
— 3e coffre, 166 articles... 1311—1328.

Flandre, 4e coffre, 54 articles ... de 1330 à 1552.
Traités faits par le pape Léon X avec quelques princes, 5 art.. 1514—1519.
Gueldre, II, 4 articles ... 1499—1509.
Jean, comte de Sarrebruck, 3 articles ... 1318—1358.
Lorraine, 14 articles ... 1252—1444.
Metz, 9 articles ... 1291—1604.
Bar, 39 articles ... 1249—1541.
— petite layette, 6 articles ... 1267.
Toul, 11 articles ... 1289—1444.
Verdun, 34 articles ... 1246—1601.
Acquisition faite par Louis XI de l'hommage de la seigneurie de Chastel-sur-Moselle, 9 articles ... 1480.
Arragon, I, 28 articles ... 1179—1312.
— II, 29 articles ... 1204—1370.
— III, 24 articles ... 1204—1516.
— 1er sac, 24 articles ... 1259—1513.
— 2e sac, 27 articles ... 1446—1454.
Comté de Roussillon et Cerdagne, 8 articles ... 1462—1463.
Portugal, 5 articles ... 1241—1371.
Majorque, 24 articles ... 1236—1395.
Castille (coffre), 87 articles ... 1237—1498.
Tournay, 5 articles ... 1320—1505.
Luxembourg, 13 articles ... 1265—1398.
Saluces, 5 articles ... 1210—1563.
Empereurs d'Allemagne, II, 63 articles ... 1228—1551.
Navarre (coffre), 1er sac, 22 articles ... 1243—1299.
— 2e sac, 1 article ... 1275—1277.
— 3e sac, 18 articles ... 1300—1358.
— 4e sac, 41 articles ... 1365—1369.
— 5e sac, 37 articles ... 1370—1523.
Hommages, I, 93 articles ... 1225—1387.
— II, 105 articles ... 1205—1409.
— III, 150 articles ... 1215—1395.
Serments de fidélité de plusieurs villes, 19 articles ... 1199—1352.
Angleterre, I, 7 articles ... 1193—1200.
— II, 18 articles ... 1200—1250.
— III, 28 articles ... 1250—1280.
— IV, 35 articles ... 1280—1300.
— V, 38 articles ... 1300—1320.
— VI, 22 articles ... 1320—1330.
— VII, 22 articles ... 1330—1350.
— VIII, 12 articles ... 1350—1360.
— IX, 20 articles ... 1360.
— X, 37 articles ... 1360.
— XI, 18 articles ... 1361—1366.
— XII, 23 articles ... 1366—1390.

Angleterre, XIII, 36 articles.......... de 1390 à 1400.

— XIV, 55 articles.......... 1400—1407.

— XV, 26 articles.......... 1407—1444.

— XVI, 20 articles.......... 1444—1450.

— XVII, 35 articles.......... 1450—1500.

— XVIII, 29 articles.......... 1500—1520.

— XIX, 46 articles.......... 1520—1572.

— Bulles, 14 articles.

— Rôles sans date, 16 articles.

— Lettres sans date, 32 articles.

— Registres.

Traités de paix des rois de France Charles VII, Louis XI, Charles VIII, Louis XII, François I$^{er}$, Henri II, Charles IX et Henri IV, avec les derniers ducs de Bourgogne, les empereurs Maximilien I$^{er}$ et Charles-Quint, et les rois d'Espagne Philippe I$^{er}$ et Philippe II, 1$^{er}$ sac, 5 articles.......... 1435—1493.

— 2$^{e}$ sac, 33 articles.......... 1504—1506.

— 3$^{e}$ sac, 15 articles.......... 1508—1509.

— 4$^{e}$ sac, 11 articles.......... 1514—1516.

— 5$^{e}$ sac, 15 articles.......... 1516—1517.

— 6$^{e}$ sac, 5 articles.......... 1516.

— 7$^{e}$ sac, 10 articles.......... 1516—1517.

— 8$^{e}$ sac, 1 article.......... 1521.

— 9$^{e}$ sac, 9 articles.......... 1525—1527.

— 10$^{e}$ sac, 34 articles.......... 1529—1531.

— 11$^{e}$ sac, 16 articles.......... 1530—1531.

— 12$^{e}$ sac, 6 articles.......... 1537—1538.

— 13$^{e}$ sac, 3 articles.......... 1544.

— 14$^{e}$ sac, 18 articles.......... 1559—1562.

— 15$^{e}$ sac, 1 article.......... 1570.

— 16$^{e}$ sac, 1 article.......... 1598.

Écosse, coffre, 90 articles.......... 1292—1558.

Lorraine, II, (de Thibaut I$^{er}$, à Antoine, duc de Lorraine) 57 articles.......... 1218—1539.

Dissolutions de mariage, 5 articles.......... 1321—1498.

Bulles de priviléges concédés par les papes aux rois et reines de France et à leurs domestiques, 180 articles.......... d'Alexandre IV à Léon X.

Mélanges de bulles de divers papes sur plusieurs sujets, principalement sur les provisions des évêchés de France, 312 articles.......... d'Honorius III à Eugène IV.

Annales des bénéfices accordés au roi, 1 liasse.

Nominations aux bénéfices accordés aux rois, 4 articles.

Bulles concernant l'excommunication fulminée par le pape Martin IV contre Pierre, roi d'Arragon, 24 articles.

Concessions de plusieurs décimes par les papes aux rois de France, 23 articles.

Bulles en faveur de Charles, comte de Valois, 9 articles.

Suisses, II, 4 articles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . de 1515 à 1584.

Pierre de la Brosse, 227 articles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1213—1553.

Eaux et Forêts, 145 articles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1190—1388.

Titres mêlés, 24 articles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . 1224—1423.

Antibes, 28 articles. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . du XIVe au XVIIIe siècle.

L'inventaire des titres du Trésor des Chartes forme, dans quelques exemplaires, huit volumes in-folio, dans d'autres, neuf volumes. Celui dont on fait usage aux Archives du Royaume a dix tomes reliés en neuf volumes, dont le dernier comprend une table générale des matières.

2. — Le recueil des *Itinéraires anciens,* commencé, il y a quinze ans, aux frais de M. le marquis de Fortia, et qui vient d'être publié (1), intéresse directement l'étude de notre histoire, puisque les deux ouvrages les plus étendus et les plus importants de cette collection sont l'*Itinéraire d'Antonin* et la *Table théodosienne* ou *de Peutinger*, sources précieuses de renseignements sur la géographie des Gaules. Le texte de l'Itinéraire d'Antonin a été établi dans cette nouvelle édition par M. Guérard, notre confrère, d'après les six manuscrits de la Bibliothèque royale conférés entre eux et avec l'édition de Wesseling. Celui de la table de Peutinger a été revu par M. Hase. Ces textes sont accompagnés de la synonymie et des mesures modernes. Cette dernière partie du travail est due à M. le colonel Lapie, aussi bien que l'excellent atlas de dix cartes qui est joint au recueil, et où sont indiquées toutes les dénominations géographiques comprises dans les itinéraires. M. Miller a donné ses soins aux Périples grecs dont nous n'avons pas à nous occuper ici; il est aussi l'auteur de la préface placée en tête du volume, ainsi que de la table générale qui le termine. Les éditeurs n'ont point traité les questions littéraires qui se rattachent aux itinéraires. A cet égard ils renvoient le lecteur aux recherches spéciales de M. d'Avezac, communiquées à l'Académie des Inscriptions, et dont la publication prochaine est annoncée.

3. — Nous avons sous les yeux la sixième livraison du *Dictionnaire Géographique et Statistique* de M. Adrien Guibert (2). Cet ouvrage, qui formera un volume grand in-8° de 1600 pages, à trois colonnes, contiendra un plus grand nombre de mots que la plupart des dictionnaires de géographie générale publiés jusqu'ici. Le plan

(1) Voir la *Bibliographie*.

(2) Publié chez J. Renouard. Voir, pour le titre, la *Bibliographie*.

nouveau, adopté par l'auteur, a d'autres avantages qu'il est juste de signaler : il comporte un très-grand nombre de détails statistiques et administratifs qu'on ne trouve pas ordinairement dans les livres de ce genre. L'abondance de ces renseignements est surtout frappante dans les trois articles les plus étendus de la sixième livraison : *Égypte*, *Europe*, *France*. Ce dernier, qui n'a pas moins de 107 colonnes, renferme, outre d'excellentes notions sur la géographie physique de la France, sur sa population, son industrie, ses produits de toute nature, une multitude d'indications administratives fort utiles, quoiqu'elles ne soient peut-être pas toutes du ressort d'un dictionnaire de géographie. Les chiffres de statistique et de population sont donnés d'après des sources récentes, et toujours accompagnés d'une date. Pour les localités importantes, M. Guibert joint au nom vulgaire le nom latin, à l'exemple de Masselin, son devancier. Ce sont là des soins dont tout le monde lui saura gré. Mais une de ses principales innovations sera peut-être difficilement acceptée, parce qu'elle rend l'usage de son dictionnaire peu commode pour le lecteur. Nous voulons parler du système d'après lequel il classe suivant leur dénomination nationale les villes et les pays étrangers. Pour trouver, par exemple, les articles relatifs à l'Angleterre, aux Philippines, à Florence, il faut chercher les mots *England*, *Felipenas*, *Firenze*; méthode d'ailleurs impraticable si l'on veut l'appliquer à toutes les langues, et que l'auteur est obligé d'abandonner pour un grand nombre de mots parmi lesquels nous pouvons citer, dans cette livraison même, *Égypte*, *Fez*, *Finlande*, *Formose*, etc. Il nous semble aussi que les dénominations nouvelles créées ou adoptées par M. Guibert ne sont pas toutes de celles qui enrichissent une science. Ainsi nous n'apercevons pas la nécessité de désigner sous le nom d'*aréa* ce qu'on appelle ordinairement *superficie*, ni de forger le mot *altitude* pour mesurer les montagnes, quand nous avons *hauteur* qui a le même sens. Ces observations n'ôtent rien au mérite des améliorations réelles par lesquelles se recommande l'ouvrage de M. Guibert, et qui suffiront sans doute pour en assurer le succès.

4. — On lit dans l'*Écho de la Frontière* :

« La Commission historique du département du Nord s'est occupée d'un grand travail sur la délimitation des langues française et flamande dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. Cette enquête linguistique, faite avec le secours de l'administration, et dirigée de la manière la plus scrupuleuse par M. Victor Derode, homme de lettres à Lille, a fait l'objet d'un rapport des plus intéressants. On a dressé une carte topographique sur laquelle on a teinté d'une façon particulière les communes où l'on parle

français, celles où l'on parle flamand et celles où l'on se sert indistinctement des deux idiomes. En jetant les yeux sur cette carte, on acquiert à l'instant la conviction que la langue flamande tend, par une marche assez rapide, à se retirer devant la langue française. Celle-ci presse de toutes parts son adversaire, et outre l'attaque *qu'elle lui fait* à l'extérieur, elle s'infiltre dans le pays flamand par une trouée qui suit à peu près la grande route de Valenciennes et Lille à Dunkerque. Dans cette dernière ville elle-même, le flamand dominait il y a cinquante ans ; aujourd'hui c'est le français. Le français gagne aussi le long des côtes ; sa marche progressive est prouvée par les noms tudesques des villages terminés en *kerque* et en *ghem*, où la langue nationale est dominante aujourd'hui. Toutes les communes du Bas-Boulonnais, qui ont cette dernière terminaison, parlent français de temps immémorial ; il y a donc lieu de penser que le mouvement envahissant du langage est très-ancien. La Lys séparait autrefois le domaine des deux langues, comme le prouvent certains proverbes locaux ; aujourd'hui le français a également franchi cette ligne ; il s'avance vers Hazebrouck et Bailleul, d'où il aura dans peu de temps entièrement chassé le flamand. Quelques villages isolés, tels que Haut-Pont, faubourg de Saint-Omer, Pré-à-Vin, près Merville, parlent flamand, quoique entourés de communes françaises ; de même que Houthem, près d'Ypres, Sonnebeke, etc., parlent français, bien qu'enclavés dans des cantons flamingants ; ces exemples sont des exceptions dues à des émigrations et à des transports d'hommes ou de troupes que l'histoire peut expliquer. Il est bon de remarquer d'ailleurs que *Haut-Pont* et *Pré-à-Vin* sont des noms français comme tous ceux qui les entourent, de même que *Houthem* et *Sonnebeke* sont des noms flamands comme ceux des cantons qui les enferment. Des circonstances particulières ont dû entraver ici la marche des progrès du français. Quelles sont enfin les causes actives de la progression incontestable de notre langue ? 1° Sa nature même, plus harmonieuse que celle de sa rivale ; 2° la littérature française, plus pénétrante que la littérature flamande ; 3° l'influence politique et commerciale de la nation française ; 4° les efforts des instituteurs du pays et l'éducation que les gens aisés vont chercher en France ; 5° la présence des administrations dans les villes et des employés dans les villages. » Le résultat de ces recherches de M. Derode, notre confrère, est exposé, avec plus d'étendue, par l'auteur, dans un des chapitres de l'*Histoire de Lille*, en deux volumes, qu'il vient de terminer et qui est sous presse. Un fragment intéressant de cette histoire a déjà paru, comme nous l'avons dit, sous le titre de : *Le Siége de Lille en 1792*. Nous nous proposons

de faire connaître dans son ensemble cette publication qui a coûté à M. Derode un long et sérieux travail.

*Découvertes archéologiques.*

5. — Gironde. « Dans les fouilles qu'on exécute au coin de la rue du Rempart, une statue a été mise à découvert et retirée du gros mur dont elle faisait partie. Ce n'est pas la statue d'un saint, comme quelques personnes l'avaient pensé; elle paraît plutôt être celle d'un sénateur romain, dont la tête manque. Dans les fouilles qui se pratiquent maintenant, on reconnaît la naissance de la voûte d'un temple qui s'étend plus loin. Dans une autre partie du terrain on continue à trouver des ossements humains en très-grande quantité, entassés les uns sur les autres à une profondeur considérable, ce qui paraît confirmer que c'est à la suite d'une bataille que des cadavres en grand nombre auraient été enterrés en dedans des fortifications qui ont été jadis élevées sur ce point; là paraît avoir existé une tour à peu près semblable à celle qui était située près du Wauxhall. Les murs que l'on rencontre dans les fouilles opérées à l'angle des rues du Rempart et des Trois-Conils, remontent, d'après l'abbé Beaurin, vers les x<sup>e</sup> et xi<sup>e</sup> siècles; ils doivent appartenir à l'un des hôtels que possédait en cet endroit le seigneur de Veyrinex, qui, en sa qualité de noble de haut rang, avait la garde et la surveillance de la porte de la tour Saint-André qui existait autrefois à l'extrémité des rues des Trois-Conils et du Rempart. Quant aux ossements humains jetés pêle-mêle au dedans de l'ancienne enceinte de la ville, on dit généralement qu'ils doivent appartenir aux victimes de l'assaut qui fut donné en cet endroit par Talbot lorsqu'il s'empara de la ville de Bordeaux et qu'il réunit la province à la couronne d'Angleterre. » (*Indicateur de Bordeaux.*)

6. — Loiret. Les travaux exécutés dernièrement pour la construction du chemin de fer d'Orléans à Tours ont mis à découvert, sur toute la ligne, un grand nombre d'objets intéressants pour l'histoire géologique et archéologique des contrées riveraines de la Loire. La petite ville de Beaugency a surtout été favorisée. Par un hasard heureux, le tracé des ingénieurs répondait précisément au tracé des anciennes murailles qui, pendant les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, ceignaient les faubourgs de cette ville. Cette enceinte extérieure, dont il est souvent mention dans l'histoire du pays, n'était qu'imparfaitement connue. Un fossé à demi comblé au nord-est, en face de l'ancienne *porte-Dieu*, était tout ce qui en restait, et nulle trace de muraille ne subsistait, bien qu'on sût, par des ordonnances de Henri III et de Henri IV, que les habitants de Beaugency avaient

obtenu la permission de mettre en réquisition les paysans des campagnes environnantes afin de les aider à réparer les brèches faites à leurs murs pendant la Ligue. Aujourd'hui les restes de deux portes répondant aux portes Dieu et Vendômoise ont été reconnus, aiusi que toute l'enceinte septentrionale qui défendait le faubourg Vendômois, le plus important de tous. C'est sur ce point que les ruines présentent le plus d'intérêt. La porte Vendômoise était flanquée de tours rondes à l'extérieur et revêtues d'un parement en pierre de taille, d'appareil moyen. Ces constructions peuvent remonter au XIVe siècle, mais ne sont pas plus anciennes. En poursuivant les travaux, on a trouvé quelques-uns de ces boulets de pierre si usités au XVe siècle, et qu'on nommait alors *pierre à canon*. C'est de Beaugency qu'on tirait ordinairement ces pierres pour approvisionner le château de Blois, comme le prouve une quittance de l'an 1416. Les éditeurs de la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, auxquels nous empruntons les détails qu'on vient de lire, ont publié cette pièce dans leur dernière livraison.

Les mêmes fouilles ont fait découvrir un grand nombre de monnaies du moyen âge et un sceau du XIIIe siècle, celui d'Hélissent, dame de Bréviande. Ce lieu de Bréviande, situé à trois lieues de Beaugency, n'est plus aujourd'hui qu'une ferme de la commune de la Ferté-Hubert, canton de Meung, département de Loir-et-Cher. C'était autrefois un fief relevant de la seigneurie de la Ferté. On y voit encore quelques débris d'une forteresse qui fut prise, en 1366, par des aventuriers bretons sous les ordres d'Alain de Taillecol, surnommé le capitaine *Malepaye*.

7. — NIÈVRE. « Un paysan, en labourant un champ près des ruines du vieux château de Lurcy-le-Châtel, commune de Saint-Benin-des-Bois, vient de découvrir, enfouies dans la terre, quatre à cinq cents médailles romaines, toutes de grande module et parfaitement conservées. Ce sont en général des monnaies d'Adrien, Sabine, Marc-Aurèle, Aétius, Antonin, Faustine, Verus, Lucille, Commode, Crispine et Septime Sévère, c'est-à-dire des années 117 à 192 de l'ère chrétienne. Toutes ces médailles sont en ce moment entre les mains de M. Saulieu de la Chaumonerie qui en réserve une partie pour la bibliothèque de Nevers. » (*Écho de la Nièvre.*)

---

## III.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

1. — *L'Abbaye de Pontigny*, par le baron Chaillou des Barres. In-8° de 15 feuilles 3/4, avec 5 lithographies. A Paris, chez Vaton. Prix........................................ 8 fr.

2. — *Album historique et monumental du département du Cher.* Texte par Mme Agathe Baudoin. In-8° d'une feuille. A Bourg, chez Bernard. Prix de la livraison.................. 1 fr. 25 c.

L'ouvrage aura trente livraisons.

3. — *Annuaire de la ville et du canton de Beaugency* pour 1845. Première année. In-18 de 8 feuilles. A Beaugency, chez Gatineau. Prix........................................ 1 fr.

4. — *Annuaire de Rouen et des départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure* pour 1845. Quatorzième année. In-18 de 21 feuilles. A Rouen, rue Saint-Lo, n° 7.

5. — *Annuaire des Côtes-du-Nord.* 1845. Dixième année. In-18 de 9 feuilles. A Saint-Brieuc, chez Prudhomme.

6. — *Annuaire du Berry*, départements du Cher et de l'Indre (1845). In-18 de 12 feuilles 1/3. A Bourges, chez Vermeil (sixième année).

7. — *Annuaire du département du Doubs* pour 1845, par Paul Laurens. In-8° de 35 feuilles. Imprimerie de Sainte-Agathe à Besançon (33e année).

8. — *Annuaire historique et biographique* des souverains, des chefs et membres des maisons princières, familles nobles ou distinguées, et principalement des hommes d'État, de guerre, de science, et de ceux dont se compose l'élite des diverses nations. Deuxième volume. In-8° de 39 feuilles 1/2. A Paris, au bureau des *Archives historiques*, rue Richelieu, 95.

9. — *Appréciation* historique, littéraire et politique de l'*Histoire de dix ans*, de M. Louis Blanc, par M. G. Chaudey. In-8° de 11 feuilles. A Paris, chez Amyot. Prix................ 3 fr.

10. — *Archives législatives de la ville de Reims.* Collection de pièces inédites pouvant servir à l'histoire des institutions dans l'intérieur de la cité, par Pierre Varin. Seconde partie. *Statuts.* Premier volume. In-4° de 128 feuilles 1/2. Imprimerie de Crapelet, à Paris.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

**Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, publiée par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique. Première série. Histoire politique.**

11. — *Aymari Rivallii Delphinatis de Allobrogibus libri novem*, ex autographo codice bibliothecæ Regis editi, cura et sumptibus Aelfredi de Terrebasse. In-8° de 40 feuilles 1/4. Chez Girard, à Vienne; chez Rivoire, à Lyon; chez Techener, à Paris. Prix : 10 fr.

Cet ouvrage, mentionné dans la *Bibliothèque historique de la France*, sous le n° 37,931, est publié pour la première fois.

12. — *Bibliothèque historique, monumentale, ecclésiastique et littéraire de la Picardie et de l'Artois*, par P. Roger, membre de la Société des Antiquaires de Picardie, etc. Livraisons 1 à 6. In-8°. A Amiens, chez Duval ; à Paris, chez Dumoulin.

13. — *Biographie militaire du Jura*, comprenant les généraux et officiers de toutes armes, nés dans le département du Jura, qui se sont fait remarquer dans les guerres de la République et de l'Empire, depuis 1791 jusqu'au licenciement de l'armée en 1815, par J. Rocard. Tome I, *Généraux*. Tome II, *Officiers*. Deux vol. in-8°, ensemble, de 27 feuilles. A Lons-le-Saulnier, chez Courbet.

14. — *Biographie universelle, ancienne et moderne*, ou Histoire, par ordre alphabétique, de tous les hommes qui se sont fait remarquer par leurs écrits, leurs actions, leurs vertus ou leurs crimes. Nouvelle édition, publiée sous la direction de M. Michaud. Tome VIII (CHAS-COM). In-8° de 44 feuilles 1/8. A Paris, chez Thoisnier-Desplaces et chez Michaud.

15. — *Congrès scientifique de France*. Dixième session tenue à Strasbourg en septembre et octobre 1842. Tome I^er^. *Procès-verbaux*. In-8° de 40 feuilles. Tome II. *Mémoires*. In-8° de 39 feuilles 1/2. A Paris, chez Derache. Prix de chaque volume.... 10 fr.

16. — *Dictionnaire de l'armée de terre*, ou Recherches historiques sur l'art et les usages militaires des anciens et des modernes, par le général baron Bardou. Dédié au roi par le lieutenant-colonel Mollière. Septième partie (DISP-FYST). Grand in-8° de 19 feuilles 1/2. A Paris, chez Dumaine........................... 7 fr.

L'ouvrage aura quatorze ou seize parties.

17. — *Dictionnaire Géographique et Statistique*, sur un plan entièrement nouveau, par Adrien Guibert. Sixième livraison. In-8° de 8 feuilles. A Paris, chez J. Renouard et C^ie^. Prix de la livraison.............................................. 1 50 c.

L'ouvrage paraît en douze livraisons, qui formeront un volume d'environ 1,600 pages, imprimé sur trois colonnes.

18. — *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*, par M. J. de Pétigny. Tome II. Première partie. In-8° de 22 feuilles 1/4. A Paris, chez Brockhaus et Avenarius. Prix ........................................ 10 fr.

19. — *Examen de la sixième partie du Cours d'Antiquités monumentales professé à Caen*, en 1830, par M. de Caumont, et de l'*Iconographie chrétienne*, par M. Didron, par M. L. de Lamothe. In-8° de 2 feuilles 1/2. Imprimerie de Lavigne, à Bordeaux.

20. — *Fors de Béarn*, législation inédite du XIe au XIIIe siècle, avec traduction en regard, notes et introduction, par M. A. Mazure et J. Hatoulet. Quatrième et dernière livraison. In-4° de 14 feuilles. A Pau, chez Vignancourt; à Paris, chez Belin-Mandar, chez Joubert et chez Dumoulin.

21. — *Galerie douaisienne*, ou Biographie des hommes remarquables de la ville de Douai, par H. Duthillœul. In-8° de 27 feuilles, avec 15 portraits. Imprimerie d'Adam-d'Aubers, à Douai. Prix ........................................ 12 fr.

22. — *Histoire de France à l'usage des écoles primaires*, par P. A. Poulain de Bossay. In-18 de 4 feuilles 1/2. A Paris, chez madame veuve Maire-Nyon.

23. — *Histoire de France élémentaire*, par M. Ed. Sénemaud. In-12 de 12 feuilles. A Toulouse, chez Delsol.

24. — *Histoire de France*, par M. Millet. In-8° de 12 feuilles 1/4. Imprimerie de Despart à Versailles.

S'arrête à la fin du règne de Charles VIII.

25. — *Histoire de la Révolution française*, depuis 1789 jusqu'en 1845, par Laponneraye. Séries 1 à 7. In-8° de 28 feuilles, avec sept vignettes. A Paris, chez Cajani, rue Fontaine-Saint-Georges, 16. Prix de la série ........................................ 1 fr.

L'ouvrage aura trois volumes publiés en vingt-cinq séries.

26. — *Histoire de la Révolution française*, suivie de celle du Consulat, de l'Empire, de la Restauration et de la Révolution de juillet (1830), par MM. A.-J. Ferrand et J. de Lamarque. Tome Ier. Première série. In-8° de 8 feuilles avec un portrait. A Paris, chez Cavaillès.

L'ouvrage formera six volumes. Chaque volume sera divisé en quatre séries de huit feuilles, du prix de 1 fr. 25 c. chacune.

27. — *Histoire de l'Église santonne et aunitienne*, depuis son origine jusqu'à nos jours, par M. l'abbé Briand. Tome II. In-8° de 46 feuilles 1/4, avec une planche. Imprimerie de Boutet, à La Rochelle.

28. — *Histoire des cabinets de l'Europe pendant le Consulat et l'Empire*, écrite avec les documents réunis aux archives des affaires étrangères. 1800-1815, par M. Armand Lefèvre. Tomes Ier et II. 2 vol. in-8°. Ensemble de 54 feuilles 1/2. A Paris, chez Ch. Gosselin. Prix ........................................ 15 fr.

29. — *Histoire du droit de succession en France au moyen âge*, par Édouard Gans; traduite en français, par L. de Loménie; précédée d'une notice sur la vie et les ouvrages de Gans, par M. de Saint-Marc-Girardin. In-12 de 11 feuilles 1/2. A Paris, chez Moquet et chez Challamel.

30. — *Leçons sur l'histoire de France*, d'après les meilleurs historiens, par l'abbé Musy. Tome Ier. In-12 de 19 feuilles. A Paris, chez Lefournier, rue de Valois-du-Roule, 15.

31. — *Des maîtres de pierre* et des autres artistes gothiques de Montpellier, par J. Renouvier et Ad. Ricard. In-4° de 220 pages, avec une lithogr. A Montpellier, chez Jean Martel aîné (Extrait du n° 14 des Publications de la Société archéologique de Montpellier).

32. — *Mémoires de la Société d'Agriculture, du Commerce, Sciences et Arts de Calais*. Année 1841, 1842, 1843. In-8° de 13 feuilles 1/4. A Calais chez Leroy.

33. — *Notice sur les deniers de plomb du chapitre noble des chanoinesses de Sainte-Aldegonde à Maubeuge*, par M. Estienne. In-8° d'une feuille 1/4. Imprimerie de Prignet, à Valenciennes.

34. — *Précis analytique* des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen, pendant l'année 1844. In-8° de 14 feuilles 1/2. Imprimerie de Péron à Rouen.

35. — *Précis de l'histoire du moyen âge*, depuis l'invasion des Barbares jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs orientaux, par M. l'abbé Drioux. In-12 de 21 feuilles. A Paris, chez Belin-Mandar. Prix ............................ 2 fr. 50 c.

36. — *La Provence illustrée*, ou Précis de l'histoire de Provence, depuis l'occupation romaine jusqu'à nos jours, par Léon Morel. Deuxième édition. In-8° de 27 feuilles 3/4, avec 3 planches. Imprimerie de Devillario, à Carpentras.

37. — *Recherches historiques et archéologiques sur l'église de Brou*, par J. Baux. In-8° de 32 feuilles 3/4. A Bourg, chez Dufour; à Paris, chez Techener. Prix ........................ 7 fr.

38. — *Recueil des itinéraires anciens*, comprenant l'Itinéraire d'Antonin, la Table de Peutinger, et un choix de Périples grecs, avec dix cartes dressées par M. le colonel Lapie, publié par M. le

marquis de Fortia d'Urban, membre de l'Institut. In-4° de XIX-558 pages, avec un atlas. Paris, Imprimerie royale. Chez Benj. Duprat, chez Franck, chez Porquet, et rue de la Rochefoucauld, 12.

39. — *La Révolution française peinte par elle-même,* ou Extrait des séances des divers corps législatifs qui se sont succédé depuis les états généraux de 1789 jusqu'au consulat, 1799, d'après le *Moniteur*. Première partie. *Assemblée constituante*. Tome Ier. In-8° de 30 feuilles. A Bordeaux, chez Lazare-Lévy.

L'ouvrage aura quatre parties. Il paraît par livraisons d'une feuille, du prix de 15 c.

40. — *Rolinde,* ou Rétablissement de Châtillon-les-Dombes, poëme latin de Philibert Collet, avec la traduction en regard, augmenté de notes et d'un Précis historique sur Châtillon-les-Dombes, de l'ancien domaine de la maison d'Orléans, par J.-B. Jauffred. In-8° de 5 feuilles 1/2. Imprimerie de Milliet-Bottier, à Bourg.

Ce poëme est mentionné sous le n° 36,072 dans la Bibliothèque historique de France. Il a été composé à l'occasion de la reconstruction de Chatillon-les-Dombes, après l'incendie de 1670.

41. — *Vie de Catherine de Médicis,* essai historique, traduit de l'italien d'Eugène Alberi, de Florence, par Mlle S. In-12 de 13 feuilles. A Paris, chez Delloye et chez Gaume frères.

42. — *La vie et le procès du général Mouton-Duvernet*, par M. C. Bouchet, avocat. In-8° de 5 feuilles avec portrait. Imprimerie de Guilhaume, au Puy.

43. — *Vies des Pères, martyrs et autres principaux saints*, traduction libre de l'anglais d'Alban Butler, par l'abbé Godescard. Édition augmentée de plus 600 Vies nouvelles, par Mgr Doney, évêque de Montauban. 13 volumes in-8°. Ensemble de 425 feuilles 1/2. A Lyon, chez Guyot.

44. — *Voyage en Bourgogne*, par J.-B. Bouché de Cluny. Livraisons 1 à 8. In-8° de 8 feuilles. A Paris, chez Martinon. Prix de la livraison........................................ 25 c.

L'ouvrage aura vingt-quatre livraisons.

J. de G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 2. — MARS-AVRIL 1845.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

#### TENUE LE 3 MARS 1845,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

640. M. Cournier (Marie), rue Louis le Grand, présenté par M. Bouvier.

641. M. Barbou, vice-président du tribunal civil de première instance de la Seine, chevalier de la Légion d'honneur, rue de l'Odéon, n° 20, présenté par M. Lascoux ;

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de l'Académie royale des sciences de Bavière :

Les 3 volumes suivants de ses Mémoires (*Abhandlungen*, etc.) :

1re livraison du 4e vol. de la section *historique*, 1 vol. in-4°. Munich, 1844.

1re livraison du 4e vol. de la section *philosophico-philologique*, 1 vol. in-4°. Munich, 1844.

1re livraison du 4e vol. de la section *mathematico-physique*, 1 vol. in-4°. Munich, 1844.

L'Annuaire de la même Académie (*Almanach Akad.*) pour l'année 1844. In-18.

De la part de l'Académie d'Arras, Société des sciences, des lettres et des arts, les 8 volumes in-8° suivants de ses Mémoires :

Séance publique du 30 décembre 1833, publiée en juin 1834.

| | | | |
|---|---|---|---|
| — | 25 octobre | 1834, | mars 1835. |
| — | 25 août | 1835, | 1836. |
| — | 28 août | 1836, | 1837. |
| — | 29 août | 1838, | juin 1839. |
| — | 26 août | 1840, | 1841. |
| — | juillet | 1842, | 1842. |
| — | août | 1844, | 1844. |

De la part de la Société des antiquaires de Picardie :

Le n° 4 de son *Bulletin* pour l'année 1844.

De la part de la Commission royale d'histoire de Belgique :

La 2ᵉ édition du tome Iᵉʳ du *Compte rendu de ses séances et Recueil de ses Bulletins*, séances du 4 août 1834 au 5 août 1837. In-8°. Bruxelles, 1844.

De la part de M. le Ministre de l'instruction publique :

*Bulletin archéologique*, publié par le Comité historique des arts et monuments, 3ᵉ vol., 3ᵉ n°, séances d'avril à juillet 1844. Grand in-8°. Paris, 1844.

De la part de la Société française pour la conservation et la description des monuments nationaux :

*Bulletin monumental*, dirigé par M. de Caumont, n° 8 du 10ᵉ vol. in-8°. Caen, 1844.

De la part de M. le vicomte Frédéric Portalis, conseiller à la Cour royale de Paris, membre de la Société :

*Discours, rapports et travaux inédits sur le Concordat de* 1801 (26 messidor an IX), *les articles organiques publiés en même temps*, etc.; par Jean-Étienne Portalis, ministre des cultes et membre de l'Académie française; mis en ordre et publiés par le vicomte Fr. Portalis, 1 vol. in-8°. Paris, 1845.

De la part des éditeurs :

*Bibliografia de España; periodico de la imprenta y de la libreria;* 1ʳᵉ année (1845), nᵒˢ 1 et 2, in-8°. Madrid et Paris, chez Monier et Schintz.

*Moniteur des Arts, de la Littérature et de toutes les industries relatives à l'art*, in-4°, n° 1, février 1845. Paris, chez Gide.

*Correspondance.*

M. le vicomte Fr. Portalis fait hommage de l'ouvrage ci-dessus indiqué.

— M. le baron de Reiffenberg (Bruxelles, 9 octobre 1844), offre à la Société la nouvelle édition du 1er vol. du *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique.* Il annonce l'envoi fait en septembre 1844, par l'intermédiaire du Ministère de l'instruction publique, du 1er vol. d'un nouveau recueil qu'il publie sous le titre de *Monuments pour servir à l'Histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg.*

Ce dernier ouvrage n'est point encore parvenu à la Société; d'autres exemplaires, pareillement annoncés à l'Académie des inscriptions et à plusieurs de ses membres, ne leur sont pas non plus parvenus.

— M. le comte d'Héricourt adresse des remercîments pour son admission au nombre des membres de la Société. Il fait hommage, de la part de l'Académie d'Arras, dont il est secrétaire-adjoint, des volumes ci-dessus énoncés des Mémoires de cette compagnie, les seuls dont il lui reste des exemplaires. Il remercie des ouvrages que la Société de l'Histoire de France a donnés en échange.

M. d'Héricourt annonce qu'il adressera au Conseil quelques extraits des manuscrits de la bibliothèque d'Arras que M. Quicherat a classés récemment. Il se met entièrement à la disposition des membres de la Société pour les documents dont ils pourraient avoir besoin, ainsi que pour collationner les textes publiés par la Société et dont il se trouverait des manuscrits à Arras.

— M. Louis Deborde, banquier, à Moulins, exprime sa reconnaissance d'avoir été admis à faire partie de la Société.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

M. de Barante fait connaître au Conseil le résultat favorable de démarches dont il avait bien voulu se charger dans l'intérêt de la Société.

— Le Conseil est informé de la mort récente de deux membres de la Société, M. Grille de Beuzelin, secrétaire de la Commission des monuments historiques au Ministère de l'intérieur, et M. Vincent, ancien négociant. — M. le rédacteur du *Bulletin* est invité à insérer, dans l'un des prochains numéros, une courte notice sur ces deux sociétaires.

— Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er mars :

*Orderic Vital.* Le tome IIIe est terminé, moins le titre et l'approbation.

*Richer,* t. Ier. Les feuilles *c* et *d* de l'Introduction sont entre les mains de M. Berger de Xivrey, les feuilles *e* et *f* sont chez M. Guadet, les feuilles *g* et *h* sont à l'imprimerie.

*Procès de Jeanne d'Arc,* tome III. Deux feuilles sont composées et en pages. Tout le manuscrit étant remis à l'imprimerie, l'ouvrage avancera promptement.

*Annuaire de* 1846. Un placard est entre les mains de M. de Mas-Latrie, auteur de l'un des articles qui doivent en faire partie.

Le Conseil exprime de nouveau son désir que le 1er volume de *Richer* soit livré aux sociétaires avant l'assemblée générale, et que l'impression du tome II soit commencée le plus promptement possible. M le trésorier est autorisé à ne pas attendre la prochaine réunion du Conseil pour faire distribuer ce 1er volume et le 3e d'*Orderic Vital,* si l'impression en est achevée avant cette époque.

— M. Guérard rend compte, au nom du Comité de publication, de l'examen de plusieurs propositions faites par M. Le Prevost au Conseil dans l'une des dernières séances. Trois ouvrages ont été signalés à l'attention du Conseil : 1° la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon ;* 2° les *Actes des évêques du Mans ;* 3° les *Vies des comtes d'Anjou* (*Gesta consulum andegavensium*).

1° Pour le premier ouvrage, qui se compose d'un grand nombre de chartes originales entremêlées dans le récit, et principalement relatives, comme le récit lui-même, aux intérêts locaux de l'abbaye de Saint-Bénigne ou du territoire environnant, le Comité n'a pas pensé qu'il fût susceptible d'une traduction. Le Comité n'a pas trouvé non plus que les passages du texte se rapportant aux affaires générales du royaume pussent former plus d'une feuille d'impression in-8°, et, sous ce dernier point de vue, ces passages ont trouvé naturellement leur place dans la collection des historiens de France. Il ne paraît pas d'ailleurs certain que l'éditeur sur lequel M. Le Prevost avait jeté les yeux pour cette publication, consentît à s'en charger. L'avis du Comité est donc d'en ajourner l'adoption jusqu'à plus amples renseignements.

2° Les *Actes des évêques du Mans* pourraient être l'objet d'une publication plus considérable et plus importante s'ils étaient tous d'une parfaite authenticité ; mais des quatre parties dont ils se composent et qui s'étendent depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'au XIIe siècle, une seule, celle qui présente les actes d'Alderic, évêque au IXe siècle, et qui a été publiée par Baluze, est pure de toute altération et intercalation faites postérieurement.

Mabillon, et après lui d'autres bénédictins et Brequigny lui-même, ont montré l'incertitude dont étaient entachés plusieurs des diplômes mérovingiens publiés dans la partie la plus ancienne de ces actes. Le Comité voit des difficultés réelles dans le triage de ces titres originaux, les uns authentiques, les autres douteux, les autres faux ; un semblable travail ne pourrait être confié qu'à une main très-exercée ; le grand âge de l'éditeur auquel M. Le Prevost avait pensé ferait craindre qu'il ne pût s'en charger, malgré sa connaissance parfaite des localités. Ce document ne serait pas non plus susceptible de traduction.

3° Les *Gesta consulum andegavensium*, composés en partie dans le XII<sup></sup>e siècle par un moine de Marmoutiers, présentent un grand nombre de récits romanesques qui n'ont pas la gravité de l'histoire ; ils ne sont pas assez étendus pour former un volume, mais il serait possible de les accompagner d'autres documents relatifs à l'Anjou. On trouverait pour cet ouvrage un bon éditeur dans M. Marchegay, archiviste de la préfecture d'Angers.

Le Comité exprime l'avis d'ajourner les propositions qui lui avaient été renvoyées; toutefois, il croit devoir prévenir le Conseil que la maladie de M. Le Prevost a empêché d'obtenir de lui des renseignements sur les voies d'exécution, renseignements qui auraient pu modifier l'avis du Comité; si M. Le Prevost, qui s'occupe tout particulièrement de la topographie historique du moyen âge, consentait à se charger lui-même de ces travaux, il leur donnerait une valeur toute particulière.

Le Conseil, jusqu'à plus amples renseignements, adopte les conclusions conditionnelles du Comité.

La séance est levée à cinq heures.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 7 AVRIL 1845,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. NAUDET, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Il est donné lecture d'une lettre de M. de Barante, qui exprime ses regrets d'être empêché, par une délibération importante de la séance de ce jour à la Chambre des Pairs, de présider celle du Conseil.

M. le président proclame membre de la Société :

642. M. Lucas-Championnière (Paul), avocat à la Cour royale de Paris, rue de Fleurus, n° 10, présenté par M. Bellaguet.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de M. le Ministre de l'instruction publique :

Les cinq ouvrages suivants de la collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France :

Les *Olim*, t. III, 1re partie, 1299-1311 ; in-4°, publiés par M. le comte Beugnot.

La *Chronique du religieux de Saint-Denys*, t. V, in-4°, publiée par M. Bellaguet.

*Archives législatives de la ville de Reims*, 2e partie, t. Ier, *Statuts*, in-4°, publiées par M. Varin.

*Papiers d'État du cardinal Granvelle*, t. V, in-4°, publiés par M. Weiss.

*Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, Atlas, 5e partie, grand in-folio, publiés par M. le lieutenant général Pelet.

De la part de la Commission royale d'histoire de Belgique :

*Collection de chroniques belges inédites, monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*, publiée par le baron de Reiffenberg, secrétaire de la Commission ; t. Ier, Bruxelles, 1844. 1 vol. in-4°, CXVIII et 804 p., 23 pl.

*Comptes rendus des séances de la Commission royale d'histoire*, t. VII, n. 11. Séances des 5 septembre, 2 décembre 1843. T. VIII, n. 1. Séance du 3 février 1844.

De la part de l'Académie royale de Bavière :

*Monumenta Boica.* Nouv. série, t. VII, pars 2. Monachi, 1845. 1 vol. in-4°.

Bulletin des séances de l'Académie, nos 51 à 57 de l'année 1844 ; nos 1 à 14 de l'année 1845.

*Almanach Akademischer,* publié par cette Académie pour 1845. 1 vol. in-18.

De la part des Sociétés françaises ci-après indiquées :

*Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. VII ; 1 vol. in-8°, avec atlas de 20 pl., Amiens, 1845.

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (à Poitiers), 4e trimestre de 1844.

*Bulletin monumental*, publié par la Société française pour la conservation des monuments historiques, sous la direction de M. de Caumont, t. XI, n° 1. Caen, 1845.

*Programme du congrès archéologique et historique* que doit tenir cette même Société, à Lille, en juin 1845. Une feuille in-4°.

*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, publié par l'association normande. 11e année. Caen, 1845. 1 vol. in-8°.

Programme d'un prix de 800 fr. proposé, pour le 1er juin 1846, par l'Académie des sciences et belles-lettres de Rouen, et dont le sujet est : *Tracer l'histoire du commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus anciens jusqu'à la fin du* XVIe *siècle*.

M. Giraud, député de la Drôme, fait hommage, au nom de M. de Terrebasse, d'un ouvrage intitulé :

*Aymari Rivallii Dephinatis, de Allobrogibus libri novem, ex autographo codice Bibl. reg. editi curis et sumptibus Alph. de Terrebasse.* Vienna Allobrogum, 1844. 1 vol. in-8°.

La Société reçoit encore de la part des auteurs :

*Les Romans du Renard examinés, analysés et comparés d'après les textes manuscrits les plus anciens, les publications latines, flamandes, allemandes et françaises, précédés de renseignements généraux et accompagnés de notes et d'éclaircissements philologiques et littéraires*, par A. Rothe, professeur à l'Académie royale de Soroë (Danemark). Paris. Techener, 1845. 1 vol. in-8°.

*Rodrigue de Villandrando (sous Charles VII)*, notice biographique par M. Jules Quicherat, extraite de la Bibliothèque de l'École des chartes, t. I, nos 2 et 3 de la nouvelle série, novembre-décembre 1844 ; janvier-février 1845. Br. in-8°. Paris, 1845.

Un numéro de la *Revue du Midi*, 9 janvier 1845, contenant un extrait du cours de littérature étrangère professé à Montpellier (article relatif au poëme du *Cid*), par M. Jubinal. Br. in-8°.

De la part des éditeurs :

*Bulletin du bibliophile.* Janvier 1845.

*Bibliografia de España.* Nos 3 et 4. Paris, 1845.

*Correspondance.*

M. le baron de Reiffenberg, secrétaire de la Commission royale d'histoire de Belgique, écrit de Bruxelles (26 avril 1844) pour faire hommage du volume ci-dessus indiqué et dont il est l'éditeur. Il exprime le désir de recevoir pour cette Commission la suite des publications de la Société. Il sera fait droit à la réclamation de M. de Reiffenberg.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions. Le 3e volume d'*Orderic Vital* et le 1er volume de *Richer* sont terminés. 4 feuilles du 3e volume du *Procès de Jeanne d'Arc* sont tirées ; plusieurs autres sont en voie de composition. 5 placards de l'*Annuaire pour*

1846 sont imprimés. M. le président adresse, au nom du Conseil, des remercîments à MM. Le Prevost et Guadet pour les soins qu'ils ont bien voulu donner aux deux nouveaux volumes dont l'impression est achevée. Les sociétaires seront prévenus de cette publication dans le prochain numéro du *Bulletin*.

— M. Aug. Le Prevost, que sa santé avait empêché d'assister à la précédente séance, dans laquelle le Comité de publication a fait un rapport sur plusieurs ouvrages qu'il avait indiqués au Conseil, fait valoir de nouveaux motifs en faveur de ses propositions. Le but des travaux de la Société ne doit pas être principalement, dit-il, de mettre en circulation des écrits historiques d'une lecture facile et agréable au plus grand nombre et qui trouveraient aisément, sans son concours, d'autres éditeurs; ce doit être bien plus encore de favoriser la publication des textes originaux, anciens, pour lesquels la librairie n'offrirait pas ses ressources habituelles, et d'aider les hommes laborieux disposés à y donner leurs soins dévoués et désintéressés. Ces sortes de travaux ne mériteraient pas seulement les encouragements de la Société, dans le cas où ils seraient d'un intérêt général, mais encore s'ils répandaient de vives lumières sur quelques-unes de nos grandes provinces, dont la topographie historique, si propre à éclairer l'histoire proprement dite, est néanmoins trop généralement négligée. La Société trouverait ainsi une occasion toute naturelle de soutenir et de diriger dans une bonne voie, en les intéressant plus directement à ses travaux, ceux de ses associés qui habitent les différentes parties de la France. C'est dans cet esprit que M. Le Prevost avait proposé un premier choix de chroniques locales auxquelles le Conseil pourrait en substituer, sous le même point de vue, d'autres qu'il jugerait préférables. Il rappelle les différents motifs qu'il avait déjà fait valoir en faveur de celles qu'il avait proposées, qui ont chacune un genre de mérite spécial, et dont les précédentes éditions sont toutes incomplètes et très-fautives.

M. le président du Comité de publication reconnaît l'intérêt historique des documents de la nature de ceux signalés par M. Le Prevost, mais en même temps la difficulté d'en faire un bon choix et de trouver des éditeurs compétents. M. Guérard pense aussi, nonobstant la direction particulière de ses études qui lui ferait préférer ces documents d'époque reculée, que le Conseil ne doit et ne peut négliger les goûts littéraires du plus grand nombre des membres de la Société, qui préfèrent des documents moins graves et plus modernes. Sur la proposition de M. Lenormant, qui fait remarquer que les conclusions du Comité de publication pour l'ajournement n'étaient que conditionnelles, M. Le Prevost est invité à

communiquer plus particulièrement ses vues au Comité, qui en délibérera de nouveau.

— M. de Wailly indique, comme lui paraissant de nature à entrer dans la composition des *Annuaires,* une suite de listes des grands feudataires de France. On pourrait publier chaque année les feudataires d'une ou deux provinces. Cette proposition, qui semble bonne, est renvoyée à l'examen du Comité de l'*Annuaire*.

— M. le président du Comité des fonds présente l'inventaire au 1er janvier 1845 des ouvrages de la Société conservés en magasin. En voici le résultat :

| | Pap. ordinaire. | Pap. vélin. |
|---|---|---|
| *Ouvrages, in*-8°. | | |
| En magasin, fin de décembre 1843......... | 7421 vol. | 111 vol. |
| Tirage pendant l'année 1844............. | 1935 | 15 |
| | 9356 vol. | 126 vol. |
| Vente, en 1844......................... | 590 vol. | 25 vol. |
| Distribution aux sociétaires, en 1844....... | 1264 | 2 |
| En magasin, fin de décembre 1844........ | 7528 | 99 |
| | 9382 vol. | 126 vol. |
| En plus................ | 26 | |
| *Annuaires, in*-18. | | |
| En magasin, fin de décembre 1843........ | 4728 vol. | |
| Impression, en 1844.................... | 757 | |
| | 5485 vol. | |
| Vente, en 1844......................... | 1064 vol. | |
| Distribution aux sociétaires, en 1844...... | 510 | |
| En magasin, fin de décembre 1844........ | 3933 | |
| | 5507 vol. | |
| En plus................ | 32 | |

Il a été vendu, en outre, un petit nombre d'exemplaires des différentes parties du *Bulletin*.

En terminant, M. le président du Comité des fonds rend le témoignage le plus favorable de la bonne tenue des registres de comptabilité du libraire dépositaire des ouvrages.

M. le président adresse à M. de Roissy les remercîments du Conseil pour les soins qu'il a bien voulu donner à l'examen minutieux de cet inventaire.

— Le Conseil fixe ainsi l'ordre du jour de l'assemblée générale qui aura lieu, le 5 mai prochain, à l'Hôtel de Ville :

1° Discours de M. le président;

2° Rapport du secrétaire sur les travaux de la Société depuis la dernière assemblée générale, en mai 1844, jusqu'à ce jour;

3° Rapport de MM. les censeurs pendant le même intervalle;

4° Lecture d'une Notice historique, par M. V. Le Clerc, sur une Chronique inédite de la fin du XIII^e^ siècle;

5° Élection de douze membres du Conseil et de deux censeurs.

Une réunion préparatoire aura lieu le samedi 3 mai; le bureau, les membres des Comités et MM. les censeurs y seront convoqués spécialement; les autres membres du Conseil auront le droit d'y assister.

La séance est levée à cinq heures et quart.

---

# II.

## VARIÉTÉS.

8. — La charte suivante, inédite jusqu'ici, nous a paru mériter d'être publiée à cause des particularités qu'on y trouve sur un des usages les plus caractéristiques du moyen âge. C'est un marché fait en 1244, entre un puissant baron de Bretagne, André de Vitré, chevalier, et Simon, associé d'Étienne, *incessor parisiensis*, au sujet d'une querelle qu'André avait avec Robert de *Racinous*. Simon rappelle moyennant quel prix et à quelles conditions il s'est obligé à combattre pour André. Le mot *incessor*, qui me paraît désigner la profession de champion exercée par Étienne, et, sous ses ordres, par Simon, son associé, ne se trouve pas dans le Glossaire de Du Cange. Il se recommande à l'attention du nouvel éditeur, M. Henschell. Voici le texte de ce document :

« Omnibus presentes litteras inspecturis, Symon, socius Stesiphani, incessoris parisiensis, salutem in Domino. Noverint universi ad quos presentes littere pervenerint quod ego Symon, socius Stephani incessoris parisiensis, feci homagium domino Andree militi de Vitre de querela quam habet contra Robertum de Racinous, tali modo quod dominus dictus Andreas michi ad presens dat quadraginta solidos turonenses, et in antea dabit michi annuatim quandam marcham argenti, quantumcunque placuerit dicto Andree militi quod ego moratus fuero in suo homagio. Et de via mea dat michi decem libr. turon., et de armando x libr. similiter; et de

avoria x libr. Si juravero juramentum belli, xl libr. turon.; et si faciam unum ictum belli, lx libr. parisienses; et si ego reddam ictus, xl libr. turon.; et si istud totum factum fuerit in una die, ego habebo dictas lx libr. parisienses, et unam robam que michi reddetur in gressu meo et expensas vie mee eundo et redeundo. Et quia sigillum proprium non habebam, feci istud pactum sigillo Stephani incessoris parisiensis, domini et socii mei, sigillari, coram quo istud pactum fuit factum. Iterum tale pactum est quod ego habeam dictas lx libr. parisiens. antequam armatus sim, ut habeam illas in potestate mea duabus diebus ante, si placuerit mihi. Datum anno Dñi m°. cc° xl° quarto, die Nativitatis Beate Marie Virginis (1). »

9. — Les *Olim*, ou registres des arrêts rendus par la Cour du roi, sous les règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Bel, de Louis le Hutin et de Philippe le Long, publiés par le comte Beugnot, membre de l'Institut, t. III, 1re part. 1299-1311. Paris, imprimerie royale. — Le tome III des *Olim* comprendra le quatrième et dernier registre, appelé *Livre des enquêtes,* parce qu'il renferme les enquêtes jugées de 1299 à 1318. La première partie s'arrête à l'année 1311. Elle est précédée d'une préface, où le savant éditeur trace l'histoire de nos institutions judiciaires sous Philippe le Bel. Il trouve dans l'examen des actes de ce règne la preuve qu'on ne doit pas considérer uniquement le petit-fils de saint Louis comme l'oppresseur de la papauté ou le faux monnayeur incorrigible, et qu'il est juste de reconnaître qu'il a posé véritablement les bases définitives de l'ancien gouvernement de la France. Après avoir donné une idée générale de la politique de Philippe le Bel, M. le comte Beugnot se livre à l'appréciation détaillée des améliorations introduites par ce prince dans les diverses parties du gouvernement et de la législation. Les lois relatives au Parlement occupent naturellement ici la plus grande place.

C'est à partir du règne de Philippe le Bel que nous voyons s'élever à côté du Parlement ou *conseil du roi,* une autre institution nommée grand conseil, qui représentait le roi, considéré comme administrateur des intérêts généraux de la société, et non comme souverain distributeur de la justice. Cette création eut, entre autres avantages, celui de diminuer et de simplifier les devoirs du Parlement, en les renfermant dans le domaine judiciaire.

(1) Cette charte faisait partie de la collection de M. J.-G., mise en vente l'année dernière par M. Techener, libraire, qui en a publié le catalogue. Paris, 1844, in-8°.

On attribue généralement au même prince le mérite d'avoir rendu régulières les sessions du Parlement et de l'avoir fixé à Paris. Les *Olim* prouvent que ces deux importantes améliorations étaient accomplies longtemps avant son avénement au trône. Mais il en est une autre dont il peut revendiquer tout l'honneur, c'est la prééminence du Parlement formellement proclamée par l'article 12 de l'ordonnance de 1303, et le droit dévolu à cette Cour d'interpréter ses arrêts.

M. le comte Beugnot nous montre ensuite Philippe le Bel réformant l'antique juridiction du Châtelet, au sein de laquelle de graves abus s'étaient introduits depuis un demi-siècle; modifiant par de sages règlements l'institution des baillis et des prévôts, opposant de sévères prescriptions aux exactions et aux violences des sergents, excluant sagement les ecclésiastiques des justices temporelles, abolissant le servage dans les sénéchaussées de Toulouse et d'Albi, améliorant le sort des affranchis, consolidant les priviléges des bourgeois.

L'ordonnance de juillet 1304, sur le notariat, est un modèle de prévoyance. Elle prescrit aux notaires d'écrire eux-mêmes les contrats dans leurs cartulaires, dont la forme est exactement déterminée. Ils ne peuvent se servir d'un substitut que pour l'expédition des grosses, ni délivrer plus d'une grosse de chaque contrat à la même partie. Ils ne recevront que des contrats licites, non entachés de violences ou d'usure. Les registres du notaire qui change de domicile restent au lieu de sa première résidence. Les noms et signatures des notaires seront enregistrés à la cour du roi pour les notaires du ressort du Parlement, et, dans chaque sénéchaussée, à la cour du sénéchal. L'ordonnance crée la charge de président des tabellions, et confère à celui qui en sera revêtu le pouvoir d'instituer, d'approuver et de confirmer, sous l'autorité du roi, les notaires nommés ou à nommer. L'article 13 recommande aux notaires des cours de ne point placer dans leurs propres registres les procès et mandements, mais de tenir à cet effet des registres spéciaux. A cette époque, les tribunaux de province n'avaient pas encore de greffiers attachés à leur service. Ces fonctions étaient remplies par les notaires du lieu.

On retrouve la même sagesse dans l'ordonnance de 1312, qui organise l'école de droit d'Orléans, la seule où l'on enseignât alors les lois romaines. Elle place les docteurs et les étudiants sous la protection du roi. Les bourgeois doivent se montrer favorables à l'école. Si les docteurs et les écoliers ont souffert quelques injures, les baillis d'Orléans leur en feront faire réparation, tout privilége cessant, même ceux des bourgeois d'Orléans, s'ils en ont de con-

traires; car l'école est un ornement de la ville, et les citoyens doivent comprendre que les priviléges qui lui sont accordés augmentent la gloire et la prospérité de la cité. Le roi exhorte les étudiants à témoigner, de leur côté, aux citoyens, de bons et loyaux sentiments; car pour achever paisiblement leurs études ils ont besoin de vivre avec eux en bonne intelligence. Les affaires civiles des écoliers seront jugées sommairement. Les docteurs pourront faire des règlements tant pour eux que pour ceux-ci; ils choisiront deux bourgeois présentés par le prévôt pour les aider, ainsi que les écoliers, dans la défense de leurs droits; les bourgeois seront, comme les docteurs et les étudiants, exemptés de toutes tailles et contributions municipales. Les assemblées générales de l'école sont interdites comme une cause de scandale; cependant si quelque injure est faite à un docteur ou à un écolier, les docteurs pourront appeler des bacheliers ou d'autres personnes pour délibérer sur ce qu'il y aurait à faire. Le port d'armes est interdit aux docteurs et aux écoliers. Le prévôt d'Orléans sera le conservateur des priviléges de l'école, et jurera d'observer la présente ordonnance. Un dernier article porte que l'école ne forme pas un corps d'université et n'a point de juridiction, l'expérience ayant démontré que de semblables priviléges sont le plus souvent une source de désordres et d'usurpation.

M. le comte Beugnot achève cette analyse des principaux actes de Philippe le Bel, en caractérisant la lutte qu'il eut à soutenir vers la fin de son règne contre l'aristocratie. La ligue des nobles, en 1314, s'était formée parce que Philippe, en éloignant de lui le cœur de son peuple, semblait avoir fourni à la noblesse une occasion favorable de relever son drapeau; mais ce motif ne fut pas le seul, et elle eut assez de bon sens pour comprendre que si elle laissait s'affermir le système de gouvernement et d'administration auquel ce prince venait de donner tant de souplesse et de vigueur, elle se trouverait bientôt enlacée dans des liens qui étoufferaient jusqu'aux derniers restes de ses prérogatives. C'est en effet au règne de Philippe le Bel qu'il convient de placer l'origine de ce régime administratif, qui semble avoir atteint sous nos yeux le plus haut degré de perfection. A partir de cette époque, le pouvoir judiciaire se subdivise conformément à la variété des intérêts publics et privés; les institutions se multiplient, la responsabilité des fonctionnaires de tout ordre se fonde, le principe d'unité commence à surgir du sein de ce royaume partagé, pendant tant d'années, en une multitude de fiefs qui formaient autant de souverainetés; les doctrines les plus solides du droit civil sont soutenues et enseignées avec faveur, et si elles ne peuvent encore

qu'ébranler l'autorité des lois féodales et des coutumes, il leur est réservé d'en triompher avec l'aide du temps.

Les réflexions suivantes sur le véritable caractère du Parlement et sur le rôle qu'il a joué dans l'ancienne monarchie, terminent dignement ce remarquable travail. « Dirigés par cet instinct du « pouvoir qui n'abandonne jamais les rois, et par leurs propres « lumières, Louis le Gros, Philippe Auguste, saint Louis et Phi- « lippe le Bel, conçurent la pensée de reconstituer en France « l'unité du pouvoir, et tous ils travaillèrent à la réaliser avec une « louable persévérance; mais jetés dans le tourbillon de la vie « féodale, distraits continuellement de l'exécution de leurs plans « par la guerre intérieure ou étrangère, ces souverains, si habiles « politiques qu'ils fussent, ne pouvaient pourvoir par eux-mêmes « à tout ce qu'exigeait la propagation des idées de justice, d'ordre « et de droit dans les rangs d'une société livrée au despotisme « féodal. Ils avaient besoin d'un conseil composé d'hommes versés « dans la connaissance des usages nationaux et de la science des « lois, habiles à fonder des traditions et à en assurer l'autorité, « dévoués par leur naissance et par leur éducation aux intérêts « du trône, et dont le soin eût été de placer ses entreprises et ses « conquêtes politiques sous la garantie du droit et sous la sanction « de l'intérêt public. Ils formèrent le Parlement à ce rôle consi- « dérable et difficile. Cette institution était, dans le principe, une « institution aristocratique et militaire; elle devint un corps poli- « tique et judiciaire qui, agrandissant son crédit par l'étendue de « ses services, dirigea plus souvent la couronne qu'il ne fut dirigé « par elle. Le Parlement est honoré, de nos jours, parce qu'il « chercha, dans les temps postérieurs, à poser certaines limites « au pouvoir de la couronne; on célèbre ses remontrances, ses re- « fus d'enregistrement, son opposition constante aux officiers « royaux; cependant ses titres réels à nos respects, ce qui main- « tiendra la mémoire de cette cour de justice au nombre des sou- « venirs glorieux de l'ancienne monarchie française, ce n'est pas « sa résistance aux volontés de la couronne, c'est, au contraire, « la part qu'elle prit à la restauration du pouvoir, c'est-à-dire du « principe d'ordre indispensable à toute société régulière. Si au- « jourd'hui nous jouissons du bienfait précieux de la liberté, à « l'ombre d'une autorité qui peut seule empêcher qu'elle ne tourne « en licence et ne devienne une source de tyrannie et de calamité, « n'oublions pas que cette autorité est ancienne parmi nous, et « que nous sommes redevables de sa restauration à l'illustre « assemblée dont les *Olim* publient si haut la sagesse et le patrio- « tisme. »

Nous nous proposons de revenir sur l'importante publication des *Olim* lorsque la seconde partie du tome III aura paru.

10. — Le manuscrit 9564 de la bibliothèque des ducs de Bourgogne, à Bruxelles, contient, entre autres ouvrages, une description inédite du vieux Paris, en trente chapitres, « *transcripte et extraicte de plusieurs aucteurs, par Guillebert de Metz,* l'an 1434. » Le *Bulletin de l'alliance des arts* en a donné quelques extraits qui font juger que la publication de ce document ne serait pas sans intérêt. Le chapitre xxv$^{e}$ décrit ainsi la maison d'un riche bourgeois de la rue des Prouvaires :

« L'ostel de maistre Jaques Duchié en la rue des Provelles; la porte duquel est entallié de art merveilleux. En la cour estoient paons et divers oiseaux à plaisance. La première salle est embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignemens atachiés et pendus aux parois. Une autre salle remplie de toutes manières d'instrumens, harpes, orgues, vieilles, guiternes, psalterions et autres, desquels le dit Maistre Jaques savoit jouer de tous. Une autre salle estoit garnie de jeux d'eschez, de tables et d'autres diverses manières de jeux à grant nombre. Item, une belle chappelle où il y avoit des pulpitres à mettre livres dessus, de merveilleux art, lesquels on faisoit venir à divers siéges loings et près, à destre et à senestre. Item, une estude où les parois estoient couvers de pierres precieuses et d'espices de souefves oudeurs. Item, une chambre ou estoient foureures de plusieures manieres. Item, plusieurs autres chambres richement adoubez de lits, de tables engigneusement entailliés et parés de riches draps et tapis a orfrais. Item, en une autre chambre haulte estoient grant nombre d'arbalestes dont les aucuns estoient pains a belles figures. Là estoient estandars, banieres, pennons, arcs à main, picques, faussars, planchons, haches, guisarmes, maillez de fer et de plonc ; pavais, targes, escus, canons et autres engins avec plenté d'armeures : et briefvement il parroit aussi comme toutes manieres d'appareils de guerre. Item, là estoit une fenestre faite de merveillable artifice par laquele on mettoit hors une teste de plates de fer creusé, parmi laquelle on regardoit et parloit à ceulx dehors, se besoing estoit, sans doubter le trait. Item, pardessus tout l'ostel estoit une chambre carrée où estoient fenestres de tous costés pour regarder pardessus la ville ; et quant on y mengoit on montoit et avaloit vins et viandes a une polie, pource que trop hault eust esté à porter. Et par-dessus les pignacles de l'ostel estoient belles ymages dorées. Cestui Maistre Jaques Duchié estoit bel home, de honeste habit et moult notable. Si tenoit serviteurs bien moriginés et instruis, d'avenant contenance, entre lesquels estoit un maistre charpentier qui continuelment ouvroit à l'ostel. Grant foison de

riches bourgeois avoit et d'officiers que on appeloit petis royeteaux de grandeur. » Ce sont là de curieux détails, et malgré la teinte d'exagération et de crédulité répandue dans quelques parties du récit, on peut espérer de trouver dans la compilation de Guillebert de Metz des particularités neuves et importantes pour l'étude des mœurs et des usages parisiens du xv<sup>e</sup> siècle.

11. — Les auteurs du *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments* (1) se sont principalement proposé d'être utiles à l'administration et aux propriétaires, en faisant connaître les améliorations, les modifications de tout genre qu'ont reçues jusqu'ici les voies publiques de Paris, en citant les dates des édits, des décisions ministérielles ou des ordonnances royales qui en déterminent la largeur, en indiquant toutes les maisons alignées, celles qui sont sujettes à retranchement, l'époque précise des changements opérés dans les dénominations des rues et dans le numérotage des maisons. Ces renseignements, qui n'avaient pas encore été recueillis d'une manière aussi complète, donnent à l'ouvrage de MM. Lazare un mérite tout spécial. Mais ce mérite n'est pas le seul qu'on y trouve. Sous le rapport historique, le nouveau Dictionnaire des rues et des monuments de Paris renferme des notions intéressantes puisées dans les arrêts du conseil, édits, lettres patentes, délibérations du bureau de la ville et autres documents conservés aux Archives du royaume. Les auteurs ont consulté avec fruit les ouvrages de leurs devanciers, surtout celui du savant et exact Jaillot, qu'ils omettent peut-être trop souvent de citer. Ils ont aussi mis à profit l'excellent livre de M. Géraud : *Paris sous Philippe le Bel.* Les meilleurs plans de toutes les époques ont servi de base à leur travail, principalement celui de Verniquet. La nature même de l'ouvrage se refusait aux développements historiques. Néanmoins, MM. Lazare, dans le but de lui donner un intérêt plus général, ont groupé un certain nombre de faits et d'anecdotes dans les articles consacrés à chaque rue ou à chaque monument. Ces anecdotes ne nous paraissent pas toutes heureusement choisies, et nous hésitons d'autant moins à le dire ici, que nous croyons les auteurs déjà occupés à préparer une nouvelle édition de ce livre utile. A notre avis, les convenances du sujet exigent, par exemple, dans l'article *Palais-Royal* (page 515), la suppression de certains détails des mœurs de la régence, qu'on trouve partout et qui sont présentés en termes beaucoup trop crus. Les lecteurs d'un goût difficile ne se plaindraient pas non plus du retranchement de quelques réflexions dans le genre de celle

(1) Voir la *Bibliographie.*

qu'on trouve à la page 32, à propos de la rue d'Argenteuil, où mourut Corneille : « Ce prodigieux génie, qui avait relevé si haut la « majesté du cothurne, quelques jours avant sa mort, descendait « lentement cette rue, et s'arrêtait devant l'échoppe d'un savetier « pour faire raccommoder sa chaussure! » Tout cela pourrait être remplacé avec avantage par des notions intéressantes ou des particularités curieuses empruntées à nos vieux écrivains, surtout à l'inépuisable Sauval. On peut aussi reprocher aux auteurs d'avoir laissé incomplets quelques articles importants. Par exemple, ceux qu'ils ont consacrés aux bibliothèques ne comprennent pas la bibliothèque de la Ville. Ils n'en disent rien non plus en parlant de l'Hôtel de Ville, sur lequel cependant ils ont fait un travail plein de recherches, qui n'a pas moins de soixante-douze colonnes. Ces omissions pourront être facilement réparées, et avec un choix plus sévère des faits historiques, un soin plus constant à citer les sources, une exactitude plus rigoureuse dans les dates; ce livre, heureusement conçu, et rempli de précieux renseignements, deviendra un complément nécessaire du Dictionnaire de Jaillot, et un des résumés les plus utiles qui aient été faits de nos jours sur l'histoire de Paris.

12. — *Les Romans du Renard* examinés, analysés et comparés d'après les textes manuscrits les plus anciens, les publications latines, flamandes, allemandes et françaises; précédés de renseignements généraux et accompagnés de notes et éclaircissements philologiques et littéraires, par M. A. Rothe, professeur à l'Académie royale de Soroë (Danemark); Paris, Techener, 1845, in-8 de 524 p. — Les longs poëmes comiques et satiriques si populaires au moyen âge sous le nom de Romans du Renard, ont beaucoup occupé les philologues modernes. On en a recherché et publié les textes en France, en Allemagne, en Belgique, avec des commentaires fort étendus. Quelques critiques, entre autres MM. Eckhardt et Mone, ont voulu y voir l'histoire des événements contemporains sous des noms allégoriques; mais Raynouard et Grimm ont démontré le peu de fondement de leur supposition. Ces compositions n'en sont pas moins précieuses, non-seulement sous le rapport philologique, mais encore parce qu'on y trouve, à défaut de l'histoire des faits, celle des idées et des mœurs. M. Rothe, qui a entrepris d'étudier et d'analyser tous les anciens poëmes dont le Renard est le sujet, y reconnaît trois compositions principales : le *Reinardus vulpes*, en latin, écrit en Flandre au XII^e^ siècle; le *Reineke Fuchs*, en allemand, ouvrage du XV^e^ siècle, mais imité d'autres poëmes flamands beaucoup plus anciens, et le *Roman de Renart*, poëme français de plus de trente mille vers, publié par

Méon en 1826. Ce dernier ouvrage, le plus important de tous, est du XIII$^{e}$ siècle. M. Rothe en donne une analyse développée et intéressante, suivie de la description de tous les manuscrits que l'on connaît de ce poëme. Il examine plus loin le *Couronnement de Renart*, publié aussi par Méon, et s'attache à réfuter l'opinion de ce dernier, qui avait attribué ce poëme à Marie de France. On trouve ensuite un travail fort étendu sur *Renart le nouvel*, poëme de la même famille, ou, si l'on veut, du même *cycle* que les précédents, composé en 1288 par Jacquemart Gielée, de Lille, et inséré par Méon dans son édition. Le reste du volume est consacré à l'examen d'une continuation du poëme de Renart, désignée sous le nom de *Renart le contrefait*, et contenant environ cinquante mille vers de huit syllabes. C'est un ouvrage du XIV$^{e}$ siècle, encore inédit. Legrand d'Aussy et Robert en ont seulement donné quelques extraits, le premier dans le tome V des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibl. du Roi*, le second dans ses *Fables des* XII$^{e}$, XIII$^{e}$ *et* XIV$^{e}$ *siècles*. La Bibliothèque du Roi en possède deux manuscrits, n$^{os}$ 6985-3 et 7630-3.

13. — Si l'*Annuaire de la pairie et de la noblesse de France*, publié par M. Borel d'Hauterive, ne contenait que des renseignements purement héraldiques ou des généalogies d'un intérêt tout spécial pour les familles, nous n'aurions pas à nous en occuper ici. Mais on y trouve en outre des notions utiles pour l'étude de notre histoire, et qui le recommandent à l'attention des lecteurs de ce *Bulletin*. Ainsi, on remarquera d'abord dans l'*Annuaire* de 1845, qui a paru récemment (1), des recherches instructives, quoique peu étendues, sur les titres et qualifications nobiliaires dont il est si nécessaire de connaître exactement l'origine et la valeur pour bien comprendre les événements et les institutions du moyen âge; puis une liste et un précis historique des fiefs français qui ont été qualifiés de principauté. Enfin, sous le titre d'*Armorial de la noblesse littéraire de France*, l'auteur donne une galerie héraldique des principaux écrivains français des siècles passés. Cette liste, qui pourrait être facilement grossie, comprend trente noms: d'Aubigné, Boileau, Bossuet, Brantôme, Buffon, Bussy-Rabutin, Comines, Corneille, Coulanges, Descartes, Fénelon, Florian, Genlis, Joinville, Lacépède, Malherbe, Montesquieu, Montluc, Parny, Pasquier, Racan, Racine, la Rochefoucauld, Ronsard, Scarron, Santeul, Segrais, Sévigné, Villehardouin et Voltaire. Elle est précédée de réflexions judicieuses sur l'injustice du reproche que certains historiens ont fait à la noblesse de son igno-

(1) Voir la *Bibliographie*.

rance héréditaire et de son dédain pour toute espèce d'instruction. M. Borel cite les encouragements que les gens de lettres recevaient de l'aristocratie, les collections de livres et de manuscrits réunies par les princes et les seigneurs; il rappelle que parmi les troubadours et les trouvères figurent des souverains, des grands feudataires, de puissants barons. « Ce n'est pas seulement dans la poésie, « ajoute-t-il, que nous voyons au moyen âge l'illustration littéraire « s'unir à l'illustration de race. Le plus sérieux, le plus important « de tous les genres de littérature, l'histoire compte à cette même « époque, dans les rangs de la noblesse, ses gloires les plus écla- « tantes. Autour de Joinville, sénéchal de Champagne, se groupent « Geoffroi de Villehardouin, Philippe de Comines, Pierre de « Bourdeilles, abbé de Brantôme, le maréchal de Montluc. » Ces observations fort justes sont faites dans un excellent esprit. Seulement, il nous sera permis de remarquer qu'elles ne s'appliquent qu'à un certain nombre des noms compris dans la liste qu'on vient de lire. Nous ne croyons pas que la noblesse de race ait le droit de revendiquer ceux de Bossuet, de Boileau, de Racine, de Voltaire. M. Borel n'a pas voulu aborder les illustrations littéraires de la noblesse contemporaine. Cependant on trouve dans la partie du volume intitulé *Tablettes*, des notices sur les familles de Châteaubriant, de Custine et de Hugo. L'auteur y a joint la généalogie de M. Alexandre Dumas-Davy de la Pailleterie.

14. — L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen propose pour sujet du prix fondé par feu M. l'abbé Gossier, l'un de ses membres, la question suivante : « Tracer l'histoire du commerce maritime de Rouen depuis les temps les plus reculés jusqu'à la fin du seizième siècle. » Le prix est de la valeur de 800 francs Il sera décerné, s'il y a lieu, dans la séance publique de l'Académie, au mois d'août 1846.

### *Découvertes archéologiques.*

15. — Isère. Un cultivateur de Saint-Romain d'Albon a découvert un trésor dans sa terre, située sur la commune d'Anneyron, lieu des Morrans. Ce trésor consiste en soixante pièces d'or, environ, couvertes d'inscriptions arabes. La même personne a trouvé avec ces pièces deux anneaux d'or et une médaille d'argent dont le revers présente une croix. Le conservateur des médailles de la Bibliothèque royale a dû être informé de cette précieuse découverte qui rappelle les invasions des Maures dans le Dauphiné. (*Courrier de l'Isère.*)

Rhône. — « Des monnaies d'or et d'argent des règnes de Char-

les VIII, de François Ier et Charles IX ont été trouvées dans les fondations d'une maison faisant l'angle de la Grande Côte et de la rue du Commerce, à gauche en entrant dans cette rue. Leur valeur est de quelques milliers de francs. Ces pièces ont été emportées par les ouvriers; on dit qu'une médaille, du module d'une pièce de cinq francs, a été vendue 12 fr. par un maçon. » (*Courrier de Lyon.*)

16. — Saône-et-Loire. « Un berger des environs de Mont-Saint-Vincent, arrondissement de Châlons-sur-Saône, vient de faire, sur la colline de Gourdon, la découverte d'objets précieux. Cette trouvaille consiste en une certaine quantité de médailles d'or avec une burette et un plateau de même métal. La valeur du poids de ces deux derniers objets est d'environ 2000 francs. Le plateau, de forme carrée, a 19 centimètres de longueur et 11 de largeur; il repose sur une petite galerie à jour; le bas et le dessus sont entourés d'une bordure à incrustations de grenats; au milieu se trouve une croix pareille, et aux quatre coins des incrustations de turquoises en forme de cœurs. La burette a la forme d'un petit calice auquel on aurait ajouté les anses d'une urne. Quant aux médailles, elles sont toutes à l'effigie des empereurs Anastase et Justin Ier, qui régnèrent au commencement du vie siècle. » (*Journal de la Côte-d'Or.*)

17. — Tarn-et-Garonne. Un cultivateur des environs de Castel-Sarrasin, en labourant son champ, a heurté et soulevé avec le soc de sa charrue un pot de terre grossière qui contenait des monnaies d'argent du module de nos pièces de 1 franc, mais moins épaisses. Il en a recueilli trois cents et les a portées à un orfévre de Montauban qui lui a donné la valeur du poids. On a reconnu que ces pièces, frappées à Toulouse, étaient des deniers du roi de France Eudes, fils de Robert le Fort, lequel régna de l'an 888 à l'an 898. Ces monnaies ne sont pas très-rares, du moins en Languedoc. En voici la description. Face : *Oddo Rex Franc.*; dans le champ, une croix à quatre branches égales. Revers : *Tolosa civit.*; dans le champ, quatre annelets. On remarque de légères variétés ou des signes différents figurés sur les quatre coins monétaires, provenant du même atelier, qui ont servi à frapper ces pièces. La plupart de ces monnaies ont été vendues à un brocanteur de Bordeaux; mais un certain nombre est entre les mains des collecteurs du pays, et entre autres de M. le baron Chaudruc de Crezannes, sous-préfet de Catel-Sarrasin.

---

## III.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

45. — *Analyse raisonnée de l'histoire de France* et fragments depuis Philippe VI jusqu'à la bataille de Poitiers; suivis de l'analyse raisonnée de l'histoire de France depuis Jean II, jusqu'à Louis XVI; par M. le vicomte de Châteaubriand. In-12 de 17 feuilles 2/3. A Paris, chez F. Didot. Prix................ 3 fr.

46. — *De l'Administration des anciens états généraux de Bourgogne;* par M. P. P. Quelques observations sur un ouvrage qui vient de paraître et qui a pour titre: *Une province sous Louis XIV*. In-8°, 2 feuilles 1/4. A Dijon, chez Frantin.

47. — *Angers et l'Anjou sous le régime municipal*, depuis leur réunion à la couronne jusqu'à la révolution; par M. Blordier-Langlois. In-8° de 30 feuilles 1/2. A Angers, chez Cornilleau. Prix ................................... ...... 6 fr. 50 c.

48. — *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges*. Tome V. In-8°. A Epinal, chez Gleyr.

49. — *Annales pour servir à l'histoire du Gévaudan et des provinces circonvoisines*, par l'abbé Prouzet, de la Lozère. Deuxième essai. In-8° de 23 feuilles 1/4. A Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot; à Paris chez Dupont, rue de Grenelle Saint-Honoré. Prix ............................................... 5 fr.

Le premier essai a paru en 1843.

50.—*Année* 1845. *Annuaire départemental, administratif, historique, industriel et statistique,* suite à la collection séculaire des almanachs de Lyon, commencée en 1711; contenant dans la seconde partie une série de notes et documents inédits pour servir à l'histoire de Lyon sous Henri IV. In-8° de 32 feuilles 3/4. A Lyon, imprimerie et librairie de Mougin-Rusand.

51. — *Annuaire administratif et statistique de l'Aube* pour 1845. Vingtième année. In-8 de 8 feuilles 1/2. A Troyes, chez Bouquot; à Paris, chez Schwartz et Gagnot.

Contient une notice de M. Harmand sur la bibliothèque de Troyes.

52. — *Annuaire administratif, statistique et commercial du département du Gard* pour l'année commune 1845. Vingt-neuvième année. In-18 de 9 feuilles 1/6. A Nîmes, chez Guibert.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

53. — *Annuaire de Brest et du Finistère* pour 1845, publié par la Société d'émulation de Brest. Dixième année. In-8° de 17 feuilles 1/4. A Brest, chez Anner. Prix........................ 2 fr.

54. — *Annuaire de la pairie et de la noblesse de France* et des maisons souveraines de l'Europe, publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive, archiviste paléographe, ancien élève de l'École royale des Chartes. 1845. Troisième année. In-12 de XXIV-386 pages avec planches. Paris, au bureau de la *Revue pittoresque*, rue Geoffroy-Marie, 10 bis. Prix............... 5 fr.

55. — *Annuaire de l'Allier* pour 1845. In-18 de 13 feuilles, plus une gravure et un fac-simile. A Moulins, chez Desrosiers. Prix 1 fr. 25 c.

56. — *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*; publié par l'Association normande, 1845. Onzième année. In-8° de 46 feuilles 1/2. A Caen, chez Leroy.

57. — *Annuaire du département de la Corrèze* pour l'année 1845. In-18 de 9 feuilles. A Tulle, chez Drappeau. Prix..... 1 fr. 50 c.

58. — *Annuaire du département de la Côte-d'Or* pour l'année 1845. Quatorzième année. In-24 de 6 feuilles. A Dijon, chez Douillier.

59. — *Annuaire du département de la Creuse* pour l'année 1845. Vingt-troisième année. In-12 de 13 feuilles. A Guéret, chez Dugenest.

60. — *Annuaire du département de la Lozère* pour l'année 1845. In-12 de 6 feuilles 2/3. A Mende, chez Ignon

61. — *Annuaire du département de la Sarthe* pour l'année 1845. In-18 de 10 feuilles 1/3. Au Mans, chez Monnoyer. Prix : 1 fr. 50 c.

62. — *Annuaire du département de Loir-et-Cher* pour 1845. In-18 de 10 feuilles 2/3. A Blois, chez tous les libraires.

63. — *Annuaire du département des Basses-Alpes* pour l'année 1845. In-12 de 17 feuilles. A Digne, chez Mme Guichard.

On y trouve la réimpression d'un ouvrage de Gassendi intitulé : *Notitia ecclesiæ diniensis*.

64. — *Annuaire du département du Calvados* pour l'année 1845. In-12 de 8 feuilles 1/2. A Caen, chez Leroy.

65. — *Annuaire du département du Loiret*, année 1845. In-18 de 11 feuilles, avec une carte, un plan et un tableau. Imprimerie de Jacob, à Orléans.

66. — *Annuaire du département du Puy-de-Dôme* pour l'année 1845. In-18 de 12 feuilles 1/2. A Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot. Prix................................ 1 fr. 50 c.

67.—*Annuaire général de l'Allier, statistique, industriel et commercial*, pour 1845; par MM. J. A. et M. P. Deuxième année. In-18 de 19 feuilles. A Moulins, chez Place. Prix.......... 2 fr.

68. — *Annuaire historique, statistique, administratif et commercial de l'arrondissement de Cambrai*, par Ad. Bruyelle, 1845. In-18 de 7 feuilles. A Cambrai, chez Hattu.

69. — *Annuaire ou Calendrier du département de Lot-et-Garonne* pour l'année 1845. In-18 de 7 feuilles 1/3. A Agen, chez Chairou.

70. — *Annuaire historique, statistique et administratif du département de la Meuse* pour 1845, par M. V. Servais. Seconde année. In-18 de 10 feuilles, avec cinq planches. A Bar-le-Duc, chez Laguerre. Prix.................................................. 2 fr.

71. — *Annuaire statistique, administratif, commercial et historique du département d'Eure-et-Loir* pour 1845. Sixième année de publication. Par E. Lefèvre. In-12 de 18 feuilles 1/4. A Chartres, chez Garnier.

72. — *Annuaire statistique, administratif, industriel et judiciaire du département des Hautes-Pyrénées* pour l'année 1845, par MM. Bordenave, et.... In-18 de 8 feuilles 1/2. A Bagnères, chez Dossun.

73. — *Annuaire statistique du département de l'Yonne*, recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale. Année 1845. In-8° de 19 feuilles, avec 8 planches. A Auxerre, chez Perriquet. Prix...................... 2 fr. 75 c.

74. — *Annuaire statistique du département du Nord*, rédigé par MM. Demeunynck et Devaux (17e année). In-8° de 25 feuilles 3/4. A Lille, chez Danel et chez Vanackère.

75. — *Annuaire statistique et administratif de Seine-et-Marne* pour 1845. In-12 de 15 feuilles. A Melun, chez Michelin. Prix 2 fr.

76. — *Annuaire statistique et administratif du département de l'Aisne*. 1845, par Alexandre Lecointe. 35e année. In-8° de 20 feuilles 1/4. A Laon, chez Lecointe. Prix............. 2 fr. 50 c.

77. — *Annuaire statistique et administratif du département de la Meurthe*. Vingt-quatrième année, 1845. In-12 de 10 feuilles. A Nancy, chez Grimblot.

78. — *Annuaire statistique et administratif du département du Lot*, année 1845. Par J. Giraud. In-8° de 25 feuilles 2/3. A Cahors, chez tous les libraires.

79. — *Annuaire statistique et administratif du département du Tarn* pour l'année 1845. In-12 de 12 feuilles. A Albi, chez Papailhau.

80. — *Annuaire statistique et historique du département des Deux-Sèvres* pour l'année 1845. In-12 de 13 feuilles 1/3. Imprimerie de Morisset, à Niort.

81. *Annuaire statistique, historique et topographique du département de l'Indre*. Neuvième année. 1845. In-18 de 7 feuilles 1/3. A Châteauroux, chez Salviac.

82. — *Biographies et nécrologies des hommes marquants du* XIX^e^ *siècle*, publiées par V. Lacaine et Ch. Laurent. Tome I^er^. In-8° de 28 feuilles 1/2. A Paris, rue Saint-Dominique Saint-Germain, n° 55. Prix.......................................... 10 fr.

83. — *Bretagne et Vendée*, histoire de la révolution dans l'Ouest, par Pitre Chevalier. Complément de *la Bretagne ancienne et moderne*. Première livraison. In-8° d'une demi-feuille avec une planche. A Paris, chez W. Coquebert.

84. — *Bulletin de la Société d'archéologie, de littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain*. In-8°. Imprimerie de Tostain, à Avranches.

Ce *Bulletin* paraît chaque mois par numéro d'environ une demi-feuille. Le premier numéro porte la date de juin 1844.

85. — *Bulletin des travaux de la Société libre d'emulation de Rouen* pendant l'anné 1843-1844. In-8° de 20 feuilles avec deux tableaux. Imprimerie de Rivoire, à Rouen.

86. — *La grande Chartreuse, le Mont-Blanc, et l'hospice du grand Saint-Bernard*. Souvenirs d'un voyage en Dauphiné, en Savoie et en Suisse, par L. D. L. Audiffret. In-18 de 6 feuilles 1/9. A Paris, chez Waille, rue Cassette, 6.

87. — *Les châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay*, par le baron Chaillou des Barres. In-4° de 32 feuilles avec planches. Imprimerie de Lacrampe, à Paris.

88. — *Commission d'archéologie d'Aix*. Rapport sur les fouilles d'antiquités faites à Aix en 1843, par M. Rouard. In-4° de 8 feuilles 1/2 avec 5 planches. A Aix, chez Vitalis.

89. — *Confession d'Augsbourg*, présentée à l'empereur Charles-Quint, le 25 juin 1530, par l'électeur de Saxe, les princes et les États protestants. In-18 de 3 feuilles 1/2. A Strasbourg, chez M^me^ V^e^ Levrault; à Paris, chez Bertrand.

90. — *Le département de la Meurthe* statistique, historique et

administratif, publié sous les auspices de M. Lucien Arnault, préfet de la Meurthe, par Henri Lepage, avec une carte du département dressée par M. Guibal. Deux parties en deux volumes. In-8° de VIII-366 et 725 pages. A Nancy, chez Pfeiffer. A Paris, chez Dumoulin.

91. — *Dictionnaire administratif et historique des rues de Paris et de ses monuments*, par Félix Lazare, secrétaire-rédacteur de la commission des alignements, et Louis Lazare, attaché aux archives de la ville. In-8° de 702 pages à 2 colonnes. A Paris, chez M. Félix Lazare, boulevard Saint-Martin, 17.

92. — *Dictionnaire de l'architecture du moyen âge*, contenant tous les termes techniques dont l'intelligence est nécessaire pour faire ou comprendre les descriptions des monuments religieux, civils et militaires, etc., par Adolphe Berty. In-8° de 21 feuilles. A Paris, chez Derache. Prix.............................. 8 fr.

93. — *Dictionnaire de la Conversation*. Livraison 110e (sixième du Supplément et fin du tome LV. (BAV-BULL). In-18 de 16 feuilles. A Paris, chez Garnier frères. Prix........................ 2 fr.

Ce supplément aura environ 30 livraisons.

94. — *Encyclopédie des gens du monde*, répertoire universel des sciences, des lettres et des arts, avec des notices sur les principales familles historiques et sur les personnages célèbres morts et vivants, par une société de savants, de littérateurs et d'artistes français et étrangers. Tome XXII (et dernier), 2e partie (V-Z). In-8° de 26 feuilles 3/8, avec un portrait. A Paris, chez Treuttel et Würtz, rue de Lille, 17. Prix.............................. 5 fr.

Ouvrage terminé.

95. — *Ephémérides* de la Société d'agriculture du département de l'Indre. 1843-1844. In-8° de 7 feuilles 1/4. Imprimerie de Migné, à Châteauroux.

96. — *Ephémérides* ou Almanach du département de la Charente-Inférieure, pour l'année 1845. In-18 de 6 feuilles. A la Rochelle, chez Loustan. Prix.............................. 75 c.

97. — *Essai archéologique* sur l'Image miraculeuse de Notre-Dame de Cambrai, par M. E. Failly, inspecteur des douanes. In-8° de 3 feuilles. Imprimerie de Danel, à Lille.

98. — *Essai historique et statistique sur l'Avranchin*, par M. Boudent Godelinière. Tome II et dernier. In-8° de 28 feuilles 1/4. A Avranches, chez Tostain.

99. — *Essai historique* sur la rédaction officielle des principales coutumes et sur les assemblées d'états de la Lorraine ducale et du

Barrois, accompagné de documents inédits et d'une bibliographie de ces coutumes; par M. Beaupré. In-8° de 12 feuilles 1/2. Imprimerie de Grimblot, à Nancy.

100. — *Essai sur la numismatique gauloise du nord-ouest de la France*, par Ed. Lambert. In-4° de 21 feuilles 1/2 avec 12 planches. A Caen, chez Harel; à Bayeux, chez l'auteur; à Paris, chez Derache, rue du Bouloi. Prix.................................. 16 fr.

101. — *Essai sur l'histoire de Bordeaux*, par Alex. Ducourneau, auteur de l'*Histoire de l'Agénois*, etc. Troisième partie. In-4° de 40 feuilles 1/2. Imprimerie de Coudert, à Bordeaux.

102. — *Essai sur quelques pièces trouvées à la Rochelle et aux environs*, par Guillemon fils aîné. In-8° d'une feuille 1/4. A la Rochelle, chez Boutet.

103. — *Etrennes orléanaises*, almanach du département du Loiret. Année 1845. In-18 de 14 feuilles 1/3, plus une carte. A Orléans, chez Danicourt. Prix........................ 1 fr. 25 c.

Ouvrage utile à consulter pour l'histoire du pays.

104. — *Gaches et ses Mémoires*, par M. Casimir Raffy. In-8° de deux feuilles 1/2. Imprimerie de Froment, à Toulouse.

Jacques Gaches, auteur de Mémoires inédits sur le pays castrais, est né en 1553 et mort en 1612. Voir le supplément de la *Biographie universelle* et la *Bibl. hist. de la France*.

105. — *Glossaire français polyglotte*, dictionnaire historique, raisonné et usuel de la langue française et de ses noms propres, etc., ouvrage destiné à tous, et fait en collaboration par MM. L. Gaudeau, Alonzo Pean et L. Plec. Deuxième livraison. In-4° de 6 feuilles. A Blois, au bureau central.

La première livraison a paru en 1844.

106. — *Histoire complète des états généraux et autres assemblées représentatives de la France depuis* 1302 *jusqu'en* 1626, par M. A. Boullée. Tomes I et II. Deux volumes in-8°, ensemble de 51 feuilles 1/2. A Paris, chez Langlois et Leclerc. Prix.............. 15 fr.

107. — *Histoire de l'art monumental dans l'antiquité et au moyen âge*, suivi d'un traité de la peinture sur verre, par L. Batissier. Livraison 1-16. In-8° de 8 feuilles. A Paris, chez Furne. Prix de la livraison........................................ 25 c.

L'ouvrage sera publié en 64 livraisons.

108. — *Histoire de Balleroy et de son canton*; par l'abbé Barette, de Planguery. In-12 de 12 feuilles. A Condé-sur-Noireau, chez Auger.

109. — *Histoire de France* depuis la mort de Louis XVI jusqu'en 1837, contenant, etc., par M. de Mas-Latrie. Deux volumes in-8°, ensemble de 46 feuilles 1/2, plus deux gravures. A Meulan, chez Hiard. Prix........................................ 10 fr.

Nouvelle édition d'une suite à l'*Histoire de France* d'Anquetil.

110. — *Histoire de France* depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1789, par M. Henri Martin. Ouvrage qui a obtenu de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le grand prix Gobert. Nouvelle édition entièrement revue et augmentée d'un nouveau travail sur les origines nationales. Tome XIII, première partie. In-8° de 23 feuilles. A Paris, chez Furne. Prix...................... 5 fr.

111. — *Histoire de France,* par M. de Genoude, tome III. In-8° de 30 feuilles 1/2. A Paris, chez Perrodil, rue de Chartres, n° 12. Prix........................................ 7 fr. 50 c.

Ce volume finit à la mort de Pépin le Bref.

112. — *Histoire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, par M. Grandperret. In-8° de 7 feuilles 1/4. Imprimerie de Boitel, à Lyon.

113. — *Histoire de la révolution avignonaise*, par J. F. André. Tome II. In-8° de 24 feuilles. A Paris, chez René, rue de Seine, 31.

114. — *Histoire de la révolution d'Avignon et du comtat Venaissin* en 1789 et années suivantes, par Charles Soullier, rédacteur de *l'Indicateur d'Avignon*. Tome Ier. A Avignon, au bureau de *l'Indicateur.*

115. — *Histoire de la révolution française*, suivie (de celle) du consulat, de l'empire, de la restauration et de la révolution de juillet, par MM. A. J. Ferrand et G. de Lamarque. Tome Ier. Quatrième série. In-8° de 7 feuilles 3/4, avec un portrait. A Paris, chez Cavaillès, rue Vieille-du-Temple, 13.

Prix du premier volume. L'ouvrage formera 6 volumes divisés en 4 livraisons de 8 feuilles. Prix de chaque série.......................... 1 fr. 25 c.

116. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims,* métropolitaine de la Gaule belgique, divisée en douze livres, contenant l'estat ecclésiastique et civil du païs. Par le R. P. dom Guillaume Marlot. Livre V. In-4° de 20 feuilles, avec 2 planches. A Reims, chez Jacquet.

117. — *Histoire de la ville de Condé-sur-Noireau,* par l'abbé Barette. Suivie d'une notice sur Dumont d'Urville. In-18 de 4 feuilles. A Condé-sur-Noireau, chez Auger.

118.—*Histoire de Rennes*, par E. Ducrest de Villeneuve, membre correspondant de la Société académique de Nantes, et D. Maillet, bibliothécaire de la ville de Rennes. In-8° de 35 feuilles 1/2 avec deux cartes. A Rennes, chez Morault; à Paris, chez Dumoulin.

119.—*Histoire de saint Félix*, seizième évêque de Nantes. In-18 de 9 feuilles 2/3. Imprimerie de Merson, à Nantes.

120. — *Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre et de différentes villes de France*, par M^me Clément, née Hémery. Livraisons 1 à 4. In-8° de 8 feuilles avec 4 planches. A Avesnes, chez Viroux. Prix de la livraison, 60 c.

L'ouvrage aura 10 à 12 livraisons.

121. — *Histoire des Gaulois depuis les temps les plus reculés jusqu'à l'entière soumission de la Gaule à la domination romaine*; par M. Am. Thierry, membre de l'Institut. Troisième édition. 3 volumes in-8°, ensemble de 82 feuilles 1/4. A Paris, chez Jules Labitte. Prix.................................. 22 fr. 50 c.

122. — *Histoire des monuments anciens et modernes de la ville de Bordeaux*, par Auguste Bordes. Première livraison. In-4° de 2 feuilles, avec 2 planches. A Bordeaux, chez l'auteur; à Paris, chez Bordes, rue de Braque, 2. Prix de la livraison........ 2 fr.

L'ouvrage, publié en 50 livraisons, formera 2 volumes.

123. — *Histoire des révolutions de la philosophie en France pendant le moyen âge jusqu'au* XVI^e *siècle*, précédée d'une introduction sur la philosophie de l'antiquité et de celle des premiers temps du christianisme; par le duc de Caraman. Tome I^er. In-8° de 30 feuilles, 1/4. A Paris chez Ladrange et chez Sagnier et Bray. Prix................................................ 6 fr.

124. — *Histoire du Concile de Trente*, par le père Sforza Pallavicini. Publiée par M. l'abbé Migne. Tome III contenant les six derniers livres (XIX-XXIV) de l'Histoire du Concile, etc. In-8° de 42 feuilles. A Montrouge, chez l'éditeur. Prix.......... 6 fr.

Les 3 volumes........................................ 18 fr.

125. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, faisant suite à l'*Histoire de la révolution française*, par M. A. Thiers. Tomes I, II, et III. Trois volumes in-8° de A Paris, chez Paulin. Prix de chaque volume......................... 5 fr.

La préface, qui doit être placée en tête du premier volume, paraîtra avec la prochaine livraison. L'ouvrage aura 10 volumes; il en sera publié un toutes les six semaines.

126.—*Histoire politique de la monarchie pontificale au* XIV[e] *siècle*, ou la papauté à Avignon, par l'abbé J. F. André. In-8° de 32 feuilles 1/2 avec une planche. A Paris, chez Voton. Prix...... 7 fr. 50 c.

127. — *Histoire topographique, médicale et statistique de la ville de Breteuil et de ses environs*, par J. P. Roché, D. M. P. In-8° de 3 feuilles 1/2. A Breteuil, chez Vanier.

128. — *Histoire universelle de l'Eglise catholique*, par l'abbé Rohrbacher. Tome XVII. In-8° de 44 feuilles 1/2. A Paris, chez Gaume. Prix.................................... 5 fr. 50 c.

Ce volume finit à la mort d'Honoré III, 18 mars 1227.

129. — *Institutes coutumières d'Antoine Loysel*, ou manuel de plusieurs et diverses règles, sentences et proverbes, tant anciens que modernes, du droit coutumier et plus ordinaire de la France, avec les notes d'Eusèbe de Laurière. Nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée par M. Dupin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, procureur général à la Cour de cassation, etc., et M. Edouard Laboulaye. In-12 de 2 feuilles. A Paris, chez Videcoq père et fils, et chez Durand.

130.— *Lettres, instructions et Mémoires de Marie Stuart, reine d'Ecosse*; publiés sur les originaux et les manuscrits du *State-Paper office* de Londres et des principales archives et bibliothèques de l'Europe, et accompagnés d'un résumé chronologique, par le prince Alexandre Labanoff. 7 volumes in-8°, ensemble de 205 feuilles 1/4. A Londres, chez Dolman. Prix du volume....... 10 fr. 50 c.

131. — *Lettres, opuscules et Mémoires de M*[me] *Périer et de Jacqueline, sœurs de Pascal, et de Marguerite Périer, sa nièce*; publiés sur les manuscrits originaux par M. L. Faugère. In-8° de 32 feuilles 3/4. A Paris, chez Auguste Vaton. Prix............. 7 fr. 50 c.

132. — *Manuel d'iconographie chretienne grecque et latine*, avec une introduction et des notes, par M. Didron de la Bibliothèque royale, etc. Traduit du manuscrit byzantin, le Guide de la Peinture, par le docteur Paul Durand. In-8° de 33 feuilles 1/2. Imprimerie royale, à Paris.

133. — *Les manuscrits français de la bibliothèque du Roi*, leur histoire et celle des textes allemands, anglais, hollandais, italiens, espagnols, de la même collection, par A. Paulin Paris. VI. In-8° de 31 feuilles 3/4. A Paris, chez Techener. Prix........... 9 fr.

134. — *Memoire concernant la province d'Auvergne*, dressé par ordre de M[gr] le duc de Bourgogne en 1697-1698; par M. Lefebvre d'Ormesson, intendant. In-8° de 9 feuilles. A Clermont-Ferrand, chez Perol.

135.—*Memoires de l'Academie royale de Metz.* Lettres, Sciences, Arts, Agriculture. Vingt-cinquième année. Années 1843-1844. In-8° de 43 feuilles 1/2 avec une carte et un tableau. A Metz, au bureau de l'Académie; à Paris, chez Derache. Prix............... 8 fr.

136 —*Mémoires de l'Académie royale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* In-8° de 32 feuilles 1/2. A Caen, chez Hardel.

137. — *Mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Section des lettres et des arts. Tome I. Première partie. In-8° de 13 feuilles 3/4. Imprimerie de Boitel, à Lyon.

138. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.* Tome II. In-8° de 28 feuilles 1/2. Imprimerie de Groult, à Bayeux.

139. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie.* Deuxième série. Treizième volume de la collection. Années 1842 et 1843. In-4° de 53 feuilles. A Caen, chez Hardel; à Rouen, chez Lebrument; à Paris, chez Derache.

140.—*Mémoires pour servir à l'histoire de Lorraine,* par M. Noël. N° 6. Règne de Thibaut I^er, 1213-1220. In-8° de 9 feuilles 1/4 avec 3 planches. A Nancy, chez Dard. A Paris, chez Joubert, rue des Grès-Sorbonne. Prix................................ 5 fr.

141 —*Les Normands illustres,* portraits des personnages célèbres de la Normandie; gravés d'après les originaux les plus authentiques, par Charles Devritz; accompagnés de notices biographiques par les sommités littéraires. Publiés par L. H. Baratte. Livraisons 1 et 2. In-8° de 2 feuilles, avec deux portraits. A Paris, chez Curmer. Prix de la livraison.................................. 50 c.

Vingt-cinq livraisons forment un volume.

142.—*Notice sur la paroisse du Plessis-Grimoult,* par M. l'abbé Barette, vicaire de Saint-Jean-le-Blanc. In-18 d'une feuille. A Condé-sur-Noireau, chez Auger.

143.—*Notice sur l'Église de Rueil,* par M. l'abbé Jacquin. In-8° de 25 pages. A Rueil, chez Boucher, libraire; à Paris, chez Techener.

144.—*Notice sur les deux siéges de Metz de* 1444 et de 1552, suivie de la relation du simulacre du siége de cette ville en septembre 1844 et des opérations des camps de la Moselle. In-8° de 12 feuilles, avec un plan. A Metz, chez Verronnays.

145.— *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Evreux et le departement de l'Eure.* In-12 de 9 feuilles 2/3. Imprimerie d'Ancelle, à Evreux.

146. — *Précis de la géographie de l'Alsace*, par A. Michel. In-12 de 5 feuilles avec deux cartes. A Mulhausen, chez l'auteur.

147. — *Rapport à M. le préfet des Basses-Alpes sur les archives municipales de Manosque*, par Damase Arbaud. I. *Les priviléges*. In-8° de 5 feuilles 1/4. Imprimerie de Mme Ve Guichard, à Digne.

148. — *Recherches historiques et bibliographiques sur les commencements de l'imprimerie en Lorraine et sur ses progrès jusqu'à la fin du* XVIIe *siècle*; par M. Beaupré. In-8° de 34 feuilles 1/2, avec une planche. A Nancy, chez Grimblot.

149. — *Recherches historiques sur la ville d'Orléans*, du 1er janvier 1789 au 10 mai 1800, par D. Lottin, père. Troisième partie. Tome II. In-8° de 32 feuilles. Imprimerie de Niel, à Orléans. A Paris, chez Dumoulin. Prix........................... 8 fr.

Les souscripteurs aux quatre parties ne paient le volume que 6 fr.

150. — *Recherches historiques sur la ville de Rive-de-Gier*, par J. B. Chambeyron. In-8° de 11 feuilles. A Rive-de-Gier, chez Sablière.

151. — *Remensiana*; historiettes, légendes et traditions du pays de Reims. In-32 de 5 feuilles 1/4. A Reims, chez Jacquet.

152. — *Revolution de Brumaire*, ou relation des principaux événements des journées des 18 et 19 brumaire; par Lucien Bonaparte, prince de Canino; suivie d'une notice, etc. In-8° de 18 feuilles 3/4. A Paris, chez Charpentier. Prix..................... 7 fr. 50 c.

153. — *La Révolution française peinte par elle-même*, ou extrait des séances des divers corps législatifs qui se sont succédé depuis les états généraux de 1789 jusqu'au consulat (1799), d'après l'ancien *Moniteur*. Deuxième partie, Assemblée législative. Troisième partie, Convention. 2 vol. in-8°, ensemble de 46 feuilles. A Bordeaux, chez Lazard-Lévy. Prix de la livraison d'une feuille............ 15 c.

154. — *Le Rhône et la mer*, souvenirs, légendes, études historiques et pittoresques par Jules de Saint-Félix. 2 v. in-8°, ensemble de 53 feuilles. A Paris, au comptoir des imprimeurs-unis, quai Malaquais, 15. Prix................................ 15 fr.

155. — *Li Romans de Baudoin de Sebourc*, IIIe roi de Jhérusalem; poëme du XIVe siècle, publié pour la première fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale. 2 vol. in-8°, ensemble de 54 feuilles. Imprimerie d'Henri, à Valenciennes.

156. — *Rueil*; le château de Richelieu, la Malmaison; avec pièces justificatives; par MM. Jules Jacquin et Jos. Duesberg. In-8° de

IV-348 pages. A Paris, chez Dauvin et Fontaine, et chez Techener. Prix ............................................. 8 fr.

Les mêmes auteurs annoncent une Histoire de l'Abbaye de Saint-Denis, et une Histoire de Poissy et de son canton.

157. — *Supplement aux recherches historiques sur la ville de Gournay en Bray*; par R. N. P. de la Mairie. In-8° de 33 feuilles 1/2. A Gournay, chez Mme Ve Folloppe. A Paris, chez Dumoulin. Prix ............................................. 5 fr.

Les recherches historiques de M. R. N. Potin de la Mairie ont paru en 1842.

158. — *Tableau des principaux evenements qui se sont passés à Reims depuis Jules César jusqu'à Louis XVI inclusivement*. In-8°. Imprimerie de Luton, à Reims.

Paraît par livraisons de 2 feuilles.

159. — *Tablettes statistiques, administratives et commerciales des Côtes-du-Nord* pour 1845. Annuaire contenant, etc. Troisième année. In-18 de 7 feuilles 1/6. A Saint-Brieuc, chez Guyon. Prix ............................................. 1 fr.

160. — *Topographie de la commune de Saint-Georges d'Aunay*; par Jacques François Faucon. In-8° de deux feuilles avec une carte. A Caen, chez Hardel.

161. — *La Vendee*, par le baron de Wismes. Livraisons 1 et 2. In-folio de 8 feuilles, avec huit lithographies. A Nantes, chez Sebire; à Paris chez Pesron et chez Dumoulin. Prix de la livraison 5 fr.

L'ouvrage, composé de 40 vues et d'un texte explicatif, sera publié en 10 livraisons.

162. — *Le viographe bordelais*, ou revue historique et pittoresque des monuments de Bordeaux, tant anciens que modernes, et des rues, places et autres voies publiques de cette ville dans lesquelles il subsiste quelques fragments d'antiquité ou qui rappellent des événements mémorables, singuliers et peu connus relatifs à l'histoire et aux traditions locales; par l'auteur de la dernière histoire de Bordeaux (M. Bernadeau.) Livraisons 1 à 19. In-8° de 19 feuilles. A Bordeaux, chez Gazay et chez Lawalle.

L'ouvrage aura 24 livraisons d'une feuille. Le prix de chacune est de 25 c.

J. de G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
rue de Vaugirard, n° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 3. — MAI-JUIN 1845.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

TENUE LE 5 MAI 1845,

DANS UNE DES SALLES DE L'HÔTEL-DE-VILLE,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE.

M. le président prononce le discours suivant :

« Messieurs, M. le secrétaire va vous faire connaître quels ont été, depuis votre dernière séance, les travaux du Conseil d'administration. Nous espérons que vous donnerez votre approbation aux soins consciencieux que nous avons apportés à nous acquitter de nos devoirs. Notre principale mission est, vous le savez, de choisir les livres qui doivent être publiés, et de rendre les éditions complètes et correctes. Parmi les publications qui vous ont été récemment adressées, vous remarquerez sans doute la *Chronique de Richer*, découverte, il y a quelques années, en Allemagne, et que nous publions en France pour la première fois. Permettez-moi d'appeler votre attention sur ce premier document.

« Chacun sait combien sont rares et peu complètes les chroniques que nous avions sur le xe siècle, sur cette époque curieuse, passage de la dynastie carlovingienne à l'avénement de la race royale qui, depuis huit siècles, porte la couronne de France, tran-

sition entre le régime impérial, vainement réglé par Charlemagne, et le désordre, d'où sortit ensuite la féodalité.

« Cette lacune ne peut être entièrement comblée par le chroniqueur inhabile d'un temps d'ignorance et de confusion, où la culture des lettres était comme abolie, où il n'y avait pour personne repos ni loisir; où il n'existait aucun centre, aucune capitale, aucune cour qui pût donner à l'écrivain l'encouragement et la jouissance des communications intellectuelles; où l'observation et le jugement de l'annaliste étaient resserrés dans l'enceinte d'un cloître. Cependant Richer dut être un homme rare pour son siècle, un digne élève de Gerbert, que sa science et sa renommée littéraire portèrent au siége pontifical.

« Sa chronique éclaircit un point qui était resté controversé et douteux; la généalogie de la maison de France ne remontait point avec certitude au-dessus de Robert le Fort; maintenant elle s'élève d'un degré de plus. Robert était fils d'un chef germain du nom de Witichin, ce qui explique la tradition confuse qui rattachait la race capétienne au saxon Witikind, vaincu par Charlemagne.

« Le xe siècle présente le rapide progrès de cette forte famille qui se trouva, dès la seconde génération, plus puissante que les princes alors appelés du vain nom de roi. Nous voyons dans Richer combien précaire et nulle était l'autorité souveraine; néanmoins, contre quelques opinions reçues, le principe de la féodalité n'était pas encore admis ni reconnu. L'édifice de Charlemagne subsistait encore, non plus en fait, mais en droit et nominalement. Les chefs préposés au gouvernement des provinces furent, pendant le xe siècle, nommés par le roi. Ils ne lui obéissaient point; ils lui faisaient la guerre; ils le détrônaient; ils le tenaient en prison; c'était pourtant de lui qu'ils recevaient leur titre et leur autorité; la possession et l'hérédité n'étaient point encore l'essence de leur droit. Bizarre état de choses, étranger à toutes nos idées, qui ne peuvent se détacher d'une certaine habitude de régularité, qui ne s'accommodent point de si étonnantes contradictions entre la conduite et l'opinion, entre un droit reconnu comme respectable et la violence qui le foule aux pieds! Cette famille de Robert le Fort, avant de garder définitivement la couronne, la prend deux fois; puis il convient à Hugues le Grand de la rendre à Louis d'Outre-mer, et il disait: « Mon père, jadis créé roi par votre volonté unanime, ne « put régner sans crime, puisque celui seul qui avait des droits au « trône vivait enfermé dans une prison. »

« C'est que ces usurpations étaient pour ainsi dire indispensables. La France était alors en proie aux invasions des Normands; ils pénétraient jusqu'au centre du royaume, portant partout le

fer et la flamme. Un roi, sans énergie et sans pouvoir réel, vivait dans quelque ville de ces vastes provinces qu'on nommait Austrasie, Belgique ou Germanie, entouré et dominé par les chefs de cette contrée. Que faisait-il, que pouvait-il faire pour sauver la Neustrie, l'Auvergne ou l'Aquitaine? Comment en aurait-il repoussé ou chassé les pirates? comment y aurait-il fait régner un peu de bon ordre? A défaut du pouvoir royal, les ducs de Bourgogne ou d'Aquitaine, et surtout ces comtes d'Anjou, devenus comtes de Paris, puis ducs de France, assemblaient des armées, les commandaient et délivraient le pays. Selon les mœurs des Germains, on prenait les rois à la naissance, les chefs à la valeur. C'est ainsi que ces chefs devenaient puissants, rebelles, indépendants, envieux et rivaux entre eux; se faisaient la guerre les uns aux autres; se disputaient comme un drapeau le fantôme de roi, lui permettant de régner ou le précipitant du trône, selon qu'il accomplissait leurs volontés. « Bien que je t'aye fait roi, tu ne m'as encore rien donné, » disait Hugues, dont le petit-fils devait, à son tour, s'entendre dire par un comte de Périgord : « Qui t'a fait roi? »

« Cette rapide esquisse du xe siècle, extraite de la Chronique de Richer, et que je puis à peine indiquer, est développée clairement et avec une extrême sagacité dans l'excellente préface de M. Guadet. J'aurais peut-être dû me borner à vous en recommander tout le mérite.

« M. Guadet remarque avec raison que la différence des races ne joue pas, dans ce déchirement des Gaules et dans le changement de dynastie, un si grand rôle qu'a semblé le dire notre illustre historien, M. Thierry. Cependant il faut avouer que la scission entre les provinces du Nord, provinces allemandes ou belges, et les provinces qui allaient devenir la France, s'est prononcée à cette époque, et que l'avénement de Hugues Capet fut le signal de cette séparation. La diversité d'intérêts de ces territoires, l'impossibilité de les subordonner l'un à l'autre et de gouverner une si vaste souveraineté, se montrent dans chaque récit de Richer. De sorte que si ce n'est pas un schisme entre deux races, c'est du moins un schisme entre deux régions. Hugues Capet ne fut point roi parce qu'il était ou n'était pas de race germaine, mais parce qu'il était comte de Paris et duc de France. Le siége de sa puissance faisait de lui le chef naturel de la Neustrie, de l'Aquitaine et des provinces centrales. Il fut légitime parce qu'il était nécessaire : c'est le plus noble titre pour régner. »

M. le président soumet à l'adoption de l'assemblée et proclame membres de la Société :

643. M. le vicomte Perrot de Chazelles, rue Rumford, n° 14, présenté par M. de Barante;
644. M. Brunet, professeur au collége royal d'Henri IV, présenté par M. N. de Wailly;
645. M. Deloye, ancien élève pensionnaire de l'École des Chartes, rue de Verneuil, n° 22, présenté par M. Lacabane;
646. M. Pont, avocat, à Paris, rue de Beaune, n° 4 *bis*, présenté par MM. de Mas-Latrie et Desnoyers;
647. M. Gillet, juge au tribunal de première instance de Nancy (Meurthe), présenté par MM. Beaulieu et Bellaguet : celui-ci sera son correspondant à Paris.

### *Ouvrages offerts à la Société.*

M. le lieutenant général Pelet, directeur du dépôt de la guerre, fait hommage à la Société de l'ouvrage suivant, dont il est l'auteur, et que vient de publier le ministère de la guerre :

*Histoire des campagnes de l'empereur Napoléon dans la Bavière et l'Autriche en* 1805, *dans la Prusse et la Pologne en* 1806 *et* 1807, *dans la Bavière et l'Autriche en* 1809. 1 vol. in-4° et atlas grand in-fol., Paris, 1845.

## RAPPORTS ANNUELS.

### *Rapport du secrétaire.*

Le secrétaire (M. J. Desnoyers) lit le rapport suivant sur les travaux de la Société, depuis la dernière assemblée générale, en mai 1844 jusqu'à ce jour.

« Messieurs, après plus de dix années d'efforts persévérants et éclairés, il semblerait que la Société de l'Histoire de France ne devrait plus avoir à tenter d'expériences nouvelles et qu'il lui suffirait de marcher paisiblement dans la voie sûre et régulière que son dévouement lui a tracée. Il n'en est cependant pas tout à fait ainsi. Une longue habitude des travaux littéraires a sans nul doute appris à la plupart d'entre vous combien il est indispensable de préparer, de commencer longtemps à l'avance les études nécessaires à l'élaboration d'ouvrages, qu'on veut publier à époque fixe et déterminée, surtout quand ces ouvrages sont le résultat d'engagements positifs envers une compagnie.

« Cette obligation est encore plus rigoureuse quand ils exigent,

comme ceux publiés par la Société de l'Histoire de France, de longues et consciencieuses recherches d'érudition, des collations minutieuses de manuscrits, des notes biographiques, géographiques, historiques, quelquefois même des traductions ou des sommaires analytiques, des tables bien complètes. Pour parvenir à pouvoir publier trois ou quatre volumes, de cette sorte, chaque année, il convient d'en mettre plus du double en voie de préparation. Cette année encore, vous avez eu, Messieurs, une nouvelle preuve de cette nécessité dans le retard involontaire apporté à la distribution des deux derniers volumes que vous venez de recevoir.

« Guidé par un sentiment de prudence administrative, le Conseil avait cru devoir décider, il y a près de deux ans, ainsi que j'eus l'honneur de vous le rappeler dans mes précédents rapports, qu'il ne laisserait plus commencer l'impression d'un ouvrage avant que le manuscrit n'en fût entièrement préparé et ne lui eût été communiqué; il décida aussi que la mise sous presse de plusieurs manuscrits dont les éditeurs annonçaient leur travail terminé, tels que la Chronique de Richer et la suite des Procès de Jeanne d'Arc, ne serait autorisée qu'après l'achèvement d'autres ouvrages qui étaient alors en voie d'impression. Ce nouvel essai a démontré que la prudente réserve du Conseil avait peut-être été trop loin, puisqu'en ce moment où l'état prospère de vos finances permet de vous distribuer, Messieurs, sur l'exercice courant, quatre volumes au lieu de trois que vous avez reçus les années précédentes, le Conseil n'en a encore que deux à vous offrir, et que les deux autres ne pourront vous être distribués que dans la seconde moitié de cette année.

« Désirant obvier à cet inconvénient pour l'avenir, le comité de publication, par l'organe de son président, M. Guérard, a appelé de nouveau sur cet objet l'attention de votre Conseil administatif, et le Conseil a pensé avec le comité, qu'un des plus sûrs moyens de réussir était de choisir longtemps d'avance un assez grand nombre d'ouvrages à publier pour que des retards apportés à quelques-uns d'entre eux ne préjudiciassent ni à la périodicité régulière, ni à l'accroissement des publications de la Société. En conséquence, malgré le nombre d'ouvrages sur lesquels son opinion avait été appelée et fixée antérieurement, et dont une partie a depuis longtemps déjà obtenu son approbation, sans que les premières feuilles soient encore sorties non de la presse, mais des mains des éditeurs, le Conseil a cru devoir faire un nouvel appel à tous ceux qui s'intéressent aux succès et à la marche progressive et régulière des travaux de la Société. Cet appel, il le fait non-seulement à ses membres, mais à vous tous, Messsieurs, vous engageant à lui faire connaître

vos vues; à lui signaler vos opinions sur les ouvrages dont le choix vous semblerait utile et que vous sauriez devoir trouver des éditeurs tout disposés par la nature de leurs études à s'en charger avec zèle et avec fruit. C'est une sorte de participation plus directe à ses travaux que le Conseil sollicite de vous, Messieurs, et dont vous profiterez tous, puisque, grâce à l'état prospère de la Société, le résultat sera de vous faire jouir plus sûrement et plus promptement d'un plus grand nombre de volumes, chaque année.

« Ce n'est pas que le Conseil n'ait déjà pris connaissance d'un bon nombre de semblables propositions qu'il n'a pas toujours pu accueillir avec une faveur immédiate. En effet, depuis l'origine de la Société, se conformant aux opinions exprimées par son comité de publication, opinions consciencieusement réfléchies et libres de toute considération étrangère à l'intérêt des études historiques, le Conseil n'a pas voté l'impression de plus du tiers des ouvrages qui lui ont été soumis. Ce n'est pas non plus qu'en ce moment les ouvrages dont l'impression a été précédemment décidée, mais n'a point encore été commencée, ne présentent un ensemble assez imposant. Mais, en s'entourant de communications plus variées et plus multipliées, le Conseil aura l'avantage d'y reconnaître l'expression des sympathies d'un plus grand nombre d'entre vous et de s'éclairer, de s'affermir ou de se modifier dans ses propres choix, de saisir en un mot cette mesure si difficile à garder entre les écrits d'une lecture agréable et facile et les œuvres d'une utilité sérieuse, d'une érudition profonde, entre les reproductions d'anciens ouvrages d'un mérite incontestable, et les documents inédits dont la nouveauté est quelquefois le seul ou le principal mérite.

« La plus grande facilité et la multiplicité des choix permettront d'arriver enfin à la détermination fixe, que le Conseil a plusieurs fois tentée en vain et qui eût été prématurée, d'un ensemble d'ouvrages correspondant aux principales périodes de notre histoire. Elles obvieront en même temps à cette nécessité, justifiée par l'exemple des corps savants les plus respectables et les plus éclairés, de lenteurs trop fréquentes dans la marche des éditions d'ouvrages d'une érudition solide ; en cela, comme sous d'autres rapports ces travaux diffèrent des œuvres les plus communes de la littérature contemporaine, illustrées par le luxe des images et par les caprices de l'imagination.

« Répondant à ce premier appel du Conseil, plusieurs de ses membres se sont empressés d'indiquer des ouvrages dont l'examen, et, s'il y avait lieu, dont l'impression leur semblaient utiles. Mais avant de vous en entretenir, Messieurs, je dois constater l'état actuel des impressions et les progrès qu'ont faits les travaux prépa

ratoires des ouvrages dont l'impression avait été précédemment décidée.

« Deux volumes vous ont été distribués récemment, le tome 1er de *Richer*, le 3e d'*Orderic Vital*; j'aurai peu de choses à vous en dire; plusieurs fois déjà ils ont figuré dans les précédents rapports et ils vous sont connus l'un et l'autre.

« Richer, grâce à la découverte et à l'édition originale de M. Pertz et aux judicieuses appréciations qu'en ont faites, après M. Pertz lui-même, MM. Guérard, Lenormant, Mignet, Ampère et d'autres encore, jouit déjà depuis quelques années d'une renommée justement acquise qui le fait considérer comme l'historien le plus fidèle et le plus complet de la période obscure du xe siècle. Le tableau si vrai que M. le président vient de vous retracer de son caractère, de ses différents genres de mérite et des lumières qu'il répand sur le xe siècle, la notice consciencieusement rédigée par M. Guadet, en tête de cette édition, la traduction qui l'accompagne et dont vous aurez remarqué les nombreuses difficultés, contribueront encore à rendre cet historien aussi populaire en France qu'il le mérite.

« Orderic Vital qu'une ancienne et solide réputation doit faire considérer, suivant l'expression d'un bon juge, D. Clément, l'auteur de *l'Art de vérifier les dates* et l'un des rédacteurs de l'*Histoire littéraire de France* (1) « comme un des plus riches trésors historiques que nous ayons pour le xiie siècle, tant à l'égard de la « Normandie et de l'Angleterre que par rapport à la France, » Orderic Vital devra à son savant éditeur, M. A. Le Prevost, une physionomie toute nouvelle. Les nombreux personnages historiques de la féodalité anglo-normande et française qui y figurent à chaque page, les détails de topographie locale souvent si obscurs chez les chroniqueurs monastiques, y paraissent dans les notes les plus substantielles, dégagés de toute incertitude. A mesure que l'ouvrage avance, il devient de plus en plus original et authentique; les peintures de mœurs en sont plus fidèles, l'auteur approchant davantage des temps dont il fut contemporain. L'un des livres de ce 3e volume (le 6e) est entièrement consacré à l'histoire du monastère de Saint-Evroult, du diocèse de Lisieux, où Vital composa son histoire depuis 1120 jusqu'à 1143. Il est peut-être à regretter que M. le Prevost ait cru devoir retarder jusqu'au dernier volume les sommaires analytiques destinés à tenir lieu de la traduction; placés en tête de chaque livre, ils auraient mieux fait apprécier l'ensemble et la variété des événements dont on y trouve

(1) *Hist. littér.*, XII, p. 193.

le récit. Alors seulement que l'ouvrage sera complet, les personnes qui n'auraient pas eu déjà l'occasion de l'étudier pour des recherches historiques, en apprécieront toute la valeur.

« Les volumes que le Conseil espère vous distribuer, Messieurs, immédiatement après ceux-ci et vers la fin de cette année, sont le 3e volume des *Procès de Jeanne d'Arc*, le 2e vol. de *Riche*, ou peut-être le 3e des *Mémoires de Commynes*.

« Le volume de Jeanne d'Arc qui est sous presse depuis deux mois terminera le procès de révision. M. Quicherat nous donne en outre l'assurance que le 4e volume, qui contiendra tous les documents historiques originaux, titres authentiques, fragments de chroniques, relatant, sous des formes différentes, les opinions diverses des contemporains de toutes les classes de la société sur Jeanne d'Arc, est terminé en très-grande partie. Le travail de critique analytique qui doit servir de préface à tout l'ouvrage, et qui doit en être comme la clef, sera, nous assure-t-il, pareillement achevé avant votre prochaine assemblée générale. Plusieurs d'entre vous, Messieurs, auront peut-être exprimé déjà le même regret que pour Orderic Vital, de n'avoir point eu plus tôt, par l'introduction et les sommaires, le flambeau qui doit mieux en faire juger tout l'intérêt historique et dramatique.

« L'éditeur des *Mémoires de Commynes*, Mlle Dupont, nous fait espérer aussi que très-prochainement le 3e volume de cet ouvrage consacré aux pièces historiques, ajoutées en preuves au récit de l'historien de Louis XI, sera mis sous presse. A peine cet ouvrage terminé, elle sera en mesure de se charger pour la Société de l'Histoire de France, d'une nouvelle publication qu'elle doit sous peu de temps proposer au Conseil. Les travaux antérieurs de Mlle Dupont doivent en faire accueillir d'avance favorablement la perspective.

« Le Conseil compte en outre sur l'impression très-prochaine du 2e volume de *Richer*, dont le manuscrit était terminé, il y a plus d'un an ; ce volume sera attendu avec d'autant plus d'impatience, que le caractère et la valeur de l'ouvrage auront été mieux appréciés par la lecture du premier volume, promis lui-même depuis longtemps.

« Parmi les nombreux travaux sur lesquels le choix du Conseil s'est fixé, les années précédentes, il en est deux dont la publication lui paraît plus certaine et plus prochaine. Ce sont les *Œuvres historiques de Suger* et les *Mémoires de l'avocat Barbier d'Increville*. Il me suffit de vous rappeler ici, Messieurs, ces deux ouvrages; déjà dans un des précédents rapports, j'ai essayé d'indiquer le caractère et le genre d'intérêt que présentait chacun

d'eux, et je dois me borner à vous exposer aujourd'hui les progrès que leurs éditeurs ont fait faire à leurs études préparatoires.

« Vous savez, Messieurs, que l'édition de Suger, confiée pendant près de deux ans à M. Yanoski, a dû, d'après une décision du Conseil et afin que vous en puissiez jouir plus promptement, passer en d'autres mains, les nombreux travaux littéraires du premier éditeur ne lui ayant plus permis de s'en occuper avec la même activité qu'il y avait apportée d'abord. L'un de nos confrères, M. l'abbé Arnaud, qui depuis longtemps s'occupait d'un travail biographique et historique sur l'administration politique et ecclésiastique de Suger, s'en est chargé avec un louable empressement.

« Les premières études de M. Yanoski ont été remises aux mains du nouvel éditeur; mais quels que puissent être leur étendue et leur mérite réel, celui-ci n'a pas cru devoir s'en contenter; vous ne pouvez, Messieurs, qu'approuver ce scrupule consciencieux dont il lui eût été si facile de s'abstenir M. Arnaud a donc collationné de nouveau, comme si rien n'eût été fait, d'après les manuscrits de la Bibliothèque royale, les textes de *la Vie de Louis le Gros*, de *l'administration de l'abbaye de Saint-Denis* et des *lettres de Suger.* Il les a entièrement recopiés de sa main; et il a traduit, aux trois quarts, la vie de Louis le Gros. Ces travaux étant, comme vous le voyez, fort avancés, nous pouvons espérer, Messieurs, que la promesse toute récente, faite par M. l'abbé Arnaud de remettre le manuscrit, et de commencer l'impression dès les premiers mois de 1846, offre toutes les chances d'une réalisation à peu près certaine.

« La même assurance nous est donnée par M. de La Villegille, qui avance aussi de plus en plus dans l'examen du volumineux recueil inédit des *Mémoires sur Paris au* XVIII[e] siècle, par Barbier, avocat au parlement de cette ville. Quoiqu'il ne s'agisse plus ici de collation d'anciens manuscrits, de traduction et d'interprétation de textes difficiles, le travail de l'éditeur offre un genre de fatigue qui n'exige pas moins de temps et de patience. Le Conseil ayant limité à deux vol. in-8° la réduction du manuscrit de Barbier, qui n'en forme pas moins de sept in-4° d'une écriture assez fine, l'éditeur a dû se restreindre à un choix scrupuleux; afin d'élaguer plus sûrement les passages les moins nouveaux, les moins intéressants, il a dû en confronter l'ensemble avec les écrits les plus recommandables de la même époque. Procédant ainsi, il a retranché des anecdotes déjà fort connues et d'autres dont la nature et le récit trop lestes et galants étaient peu dignes d'une publication faite pour la Société de l'Histoire de France. Il a dû supprimer aussi de nombreux détails dont l'ensemble bien connu par les Mémoires du temps, serait aujourd'hui sans intérêt, tels que la longue affaire du refus

des sacrements et d'autres qui firent beaucoup de bruit dans le XVIIIe siècle, et sont aujourd'hui oubliés. Les recherches de M. de La Villegille l'ont conduit à reconnaître le véritable auteur de ces Mémoires ; ce n'est point à Barbier d'Increville, conseiller de grand'chambre au parlement de Paris, chanoine de Verdun, qu'il faut les attribuer. Le ton généralement badin et frondeur du récit et le choix des anecdotes faisaient déjà naître à cet égard quelques doutes. Barbier d'Increville n'avait été que le possesseur du manuscrit, il le tenait par héritage du véritable auteur, avocat aussi au Parlement, de sa famille et de son nom fils lui-même d'un avocat au Châtelet.

« Si ces Mémoires ainsi abrégés peuvent en effet paraître l'an prochain, en même temps que les œuvres du célèbre abbé de Saint-Denys, ministre de deux rois de France, au XIIe siècle, il serait difficile de présenter un plus grand contraste entre deux ouvrages édités simultanément par la Société.

« Une publication assez importante dont j'ai eu l'honneur de vous parler l'an dernier, consistant dans une *Chronique des comtes de Flandre*, en partie inédite, avait été proposée au Conseil par M. Ed. Le Glay, auteur d'un bon ouvrage sur l'histoire de ce pays. Le Conseil a regretté de ne pouvoir accueillir immédiatement sa proposition ; en vue de donner à ce travail tout le prix et tout l'intérêt dont il est susceptible, il a jugé convenable que l'éditeur comparât entre elles un certain nombre de chroniques dispersées dans diverses bibliothèques et qui, sous ce nom commun de *Chroniques de Flandres,* appartiennent à des auteurs, à des temps différents, mais embrassent sur la même contrée une suite de récits qu'il serait utile de coordonner. Il n'est pas douteux que M. Le Glay n'ait partagé cet avis.

« Le Conseil n'ayant reçu aucuns renseignements nouveaux sur l'état des autres ouvrages dont il a précédemment voté en principe la publication et dont il vous a été déjà rendu compte, Messieurs, il serait surabondant de vous les signaler aujourd'hui.

« Il me reste donc à appeler votre attention sur les ouvrages nouveaux que plusieurs membres du Conseil, répondant à l'appel du comité de publication, ont indiqués comme et utiles.

« M. de Barante a insisté de nouveau sur l'intérêt des *OEuvres historiques de Thomas Basin, évêque de Lisieux.*

« M. Auguste Le Prevost a fixé l'attention du Conseil sur un ensemble d'écrits historiques auxquels les travaux de la Société sont restés jusqu'ici à peu près étrangers, sur les chroniques locales, considérées comme éléments de la topographie historique de la France ; il a particulièrement signalé, dans une première commu-

nication, la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, les *Actes des Évêques du Mans*, et les *Vies des Comtes d'Anjou.*

« M. Taillandier a mis à la disposition du Conseil des *Extraits inédits* qu'il possède *des registres criminels du parlement de Paris.*

« M. Lenormant a signalé l'existence à la Bibliothèque royale d'une copie manuscrite des *Mémoires de Sully* non encore suffisamment examinée.

« M. Guérard a rappelé, mais sans en faire l'objet d'une proposition positive, le grand mérite et la haute valeur littéraire et historique de l'*Histoire du président de Thou* (*historia sui temporis, ab. anno* 1544 *ad. a.* 1617).

« M. de Barante a aussi indiqué une chronique allemande inédite du XVe siècle, dont la traduction préparée par M. de Golbery a fourni à l'histoire des ducs de Bourgogne, de curieux renseignements sur Charles le Téméraire; il a pensé que M. de Golbery se ferait un plaisir, si le Conseil le croyait utile, de mettre ce travail à la disposition de la Société.

« Enfin M. Monmerqué a offert de préparer une 2e édition des Mémoires de Jean de Coligny, à l'aide de nombreux et précieux documents qui lui ont été communiqués par M. Des Meloizes, depuis l'impression du volume déjà si piquant en lui-même, qui vous a été distribué l'an dernier. Le Conseil a été d'avis que le moment de mettre à exécution ce projet n'était pas encore venu.

« Plusieurs des propositions que je viens d'énumérer étant devenues pour le comité de publication et pour le Conseil l'objet d'un sérieux examen, permettez-moi, Messieurs, de vous rappeler le caractère d'intérêt de chacune d'elles, surtout de celles dont il n'a point encore fait mention dans les rapports précédents.

« *Chronique inedite des règnes de Charles VII et de Louis XI et autres écrits historiques de Thomas Basin ou du faux Amelgard*, XVe siècle. — Quoique signalé dès l'année 1842 par M. de Barante à l'attention du Conseil comme pouvant être l'objet d'une publication très-utile et très-intéressante, cet ouvrage n'avait cependant point encore été suffisamment examiné dans cette vue. Le Conseil était instruit que l'éditeur qui se désignait tout naturellement à son choix par le beau travail qu'il avait récemment publié sur la vie de Th. Basin, dans la Bibliothèque de l'Ecole des chartes, M. Quicherat, pensait à préparer une édition de cet historien pour la grande collection des documents inédits sur l'histoire de France, publiés aux frais de l'Etat, par les soins du Ministre de l'instruction publique. C'eût été en effet une suite naturelle de la *Chronique du religieux de Saint-Denis* qui en fait déjà partie et qui est éditée et traduite par un de nos confrères, M. Bellaguet. En effet cette der-

nière chronique embrasse toute la durée du règne de Charles VI, et Thomas Basin a vécu sous les règnes de Charles VII et de Louis XI; il raconte les événements auxquels il prit part lui-même, particulièrement sous le long règne du premier de ces rois.

« Le but principal de la Société étant non-seulement de faire de bonnes éditions des ouvrages qui lui semblent utiles, mais encore de signaler à l'attention publique ceux qui lui paraissent dignes de voir le jour, ce but aurait été atteint si l'édition des écrits historiques de Th. Basin avait pris place dans la grande collection des documents relatifs à l'histoire de France. C'est probablement ce qui eût eu lieu si le nombre, déjà fort considérable d'ouvrages dont l'impression est commencée et d'autres qui ont été admis à entrer dans cette importante collection, n'eût reculé jusqu'à un temps assez éloigné les chances de publication des œuvres de Basin. Le Conseil, conformément à un rapport de son comité de publication, a trouvé cet ouvrage assez important pour l'adopter enfin définitivement, et l'impression en a été décidée dans une des dernières séances; l'éditeur sera M. Quicherat. Il serait inutile de vous rappeler longuement, Messieurs, le caractère et l'intérêt de cet historien dont j'ai déjà eu occasion de vous entretenir assez longuement dès 1842. La grande faveur dont il avait joui auprès de Charles VII, sa liaison intime avec les personnages les plus éminents de cette cour, sa participation aux affaires de l'Etat, à l'expulsion de l'armée anglaise de la Normandie, ses fréquents voyages, donnent une grande valeur et un intérêt général à ses récits et à ses jugements.

« Ses œuvres historiques se composent de trois parties distinctes : *la Chronique* ou *l'histoire de son temps*, partagée en douze livres, son *Apologie* et son *Pèlerinage*, rédigés en partie pendant son exil et comme justification de la disgrâce que lui avait fait subir Louis XI, dont il avait repoussé les tentatives de révolte, à l'époque où celui-ci n'était encore que Dauphin. D'autres écrits du même auteur, plutôt de théologie et de jurisprudence qu'historiques, seront aussi analysés; l'éditeur y ajoutera quelques documents sur la personne de Basin et plusieurs pièces inédites propres à éclaircir ou à contredire ses assertions quand elles auront une certaine importance. Rédigés en latin, ces écrits seront publiés sans traduction, mais accompagnés de sommaires analytiques semblables à ceux dont vous avez, Messieurs, remarqué la clarté et la précision dans l'édition de Guillaume de Nangis; nous les devions à l'un de nos confrères, M. Géraud, que la Société de l'Histoire de France et les études historiques, dont il avait déjà si bien mérité, ont eu le malheur de perdre depuis votre dernière assemblée générale. Ces sortes de sommaires ont paru au Conseil d'une utilité plus générale que des

traductions dont le principal inconvénient, pour des chroniques du moyen âge, d'une lecture généralement très-facile, est de doubler les frais d'impression et le nombre des volumes.

« Th. Basin ayant été évêque de Lisieux depuis 1447 jusqu'à l'année 1466, les événements dont le récit figure dans son histoire sont souvent relatifs à la Normandie ; M. A. Le Prevost s'est empressé de mettre à la disposition de l'éditeur sa connaissance approfondie de la topographie historique et de la généalogie nobiliaire de cette province. L'ouvrage formera trois volumes et le travail étant déjà exécuté aux deux tiers, M. Quicherat est tout disposé, si le Conseil le juge convenable, à commencer, dès l'an prochain, la publication du premier volume et à la mener de front avec l'impression du dernier volume de Jeanne d'Arc.

« *Chroniques locales.* — M. A. Le Prevost, qui attache, avec tant de raison, une grande importance à l'étude, dans les sources originales, des anciennes divisions topographiques et des anciens noms de lieux de la France, et qui a déjà montré, par d'excellents travaux de ce genre, sur plusieurs parties de la Normandie, le département de l'Eure et le diocèse de Lisieux, tout le parti qu'on pouvait tirer de ce point de vue, trop négligé, des recherches historiques, a proposé au Conseil la publication de quelques chroniques locales très-propres, selon lui, à faciliter cette sorte d'étude ; il a indiqué d'abord les trois documents suivants :

« La *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, pour la Bourgogne ;

« Les *Actes des Evêques du Mans*, pour le Maine ;

« Les *Vies des Comtes d'Anjou*, pour cette dernière province.

« La chronique de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon, écrite par un moine anonyme du XI^e^ siècle, s'étend depuis l'origine de ce célèbre monastère au VIII^e^ siècle jusqu'en l'année 1052, avec une continuation de quelques pages pour les deux siècles suivants, mais elle est surtout originale pour la seconde moitié du X^e^ siècle et la première moitié du XI^e^. Tout en retraçant les développements successifs d'une abbaye qui donna une puissante impulsion aux études monastiques en France, qui envoya des colonies fonder plusieurs des monastères les plus importants de la Normandie et d'autres provinces, cette chronique renferme l'indication d'un grand nombre de localités de la Bourgogne ; mais elles figurent avec de telles altérations dans l'édition donnée par dom Luc d'Achery au 1^er^ volume du *Spicilége*, que la plupart des noms sont méconnaissables, et qu'un éditeur très-versé dans la topographie de cette province pourrait seul rétablir ce texte et le faire concorder avec les noms modernes des mêmes localités.

« La partie de cette chronique concernant l'histoire générale de

France est fort peu étendue et ne mériterait pas d'être l'objet d'une publication spéciale; aussi est-ce sous un point de vue tout différent et tout à fait local que, suivant M. Le Prevost, on doit l'envisager. Ce document étant peu susceptible de traduction, on pourrait l'accompagner, pour en former un volume entièrement consacré au même pays, de quelques autres chroniques bourguignonnes des XIe, XIIe et XIIIe siècles, telles que la chronique de Saint-Pierre-de-Bèze, écrite un siècle plus tard par un moine de cette abbaye, publiée dans le même volume du *Spicilége*, et qui contient, plus encore que la première, un grand nombre de chartes d'intérêt local; les chroniques de Saint-Philibert de Tournus, de Vezelay, de Cluny, de Clairvaux et d'autres fragments insérés dans la grande histoire de Bourgogne par D. Plancher, dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, ou dans le recueil des historiens des Gaules, et y joignant quelques vies de saints du pays, des plus anciennes et des plus authentiques.

« Les Actes des évêques du Mans, *Acta Episcoporum Cenomanensium*, forment un document plus célèbre, plus ancien, et s'ils étaient parfaitement authentiques dans tout leur ensemble, beaucoup plus précieux par l'époque reculée jusqu'à laquelle il remonte et par le grand nombre de diplômes originaux des rois de la première et de la deuxième race qu'il renferme. Mais malheureusement ces diplômes manquent, pour une grande partie, de l'authenticité parfaite qui est le principal mérite et la meilleure garantie de cette espèce de documents. On y trouve cependant l'histoire de l'établissement progressif du christianisme dans la cité gallo-romaine des Cénomans, sorte de renseignement bien rare dans l'histoire de la plupart des anciennes provinces de la Gaule, et en outre les indications les plus multipliées et les plus précises concernant la topographie historique du Maine antérieurement au Xe siècle.

« Ces actes, qui remontent jusqu'aux premiers siècles de la monarchie, sont composés de quatre parties distinctes, dues à autant de rédacteurs différents, tous anonymes; ils contiennent les vies, la plupart très-abrégées, des quarante-quatre premiers évêques de cette église, depuis Saint-Julien jusqu'à Geoffroy de Loudun. Peu d'églises en France ont d'aussi précieux et d'aussi antiques monuments de leur histoire. Le plus ancien, le plus original de ces biographes est celui qui a recueilli au IXe siècle les actes de l'évêque Alderic dont il fut contemporain et dont il retrace la vie en témoin oculaire depuis l'an 832 jusqu'à l'an 840. Il rapporte un grand nombre de pièces originales, telles que testaments, diplômes royaux, chartes d'Alderic et de quelques-uns de ses prédécesseurs, extraits de règlements tirés des registres de diverses églises. Ce morceau

précieux, auquel la critique diplomatique n'a fait aucun reproche, a été publié par Baluze dans ses *Miscellanea* (édit. in-8°, t. III), et reproduit dans le t. Ier de l'édition in-folio donnée par Mansi. Un deuxième auteur, qui semble être plus moderne de cinquante ans environ, et qui vivait sous l'épiscopat de Robert, successeur d'Alderic, rédigea les actes des évêques antérieurs à ce prélat depuis Saint-Julien; pour les temps les plus anciens il s'est généralement servi de légendes peu authentiques; pour le VIIe, le VIIIe et le IXe siècles il paraît avoir eu connaissance de quelques vies antérieurement composées par des contemporains.

« Le caractère le plus remarquable de cette partie de l'ouvrage publié dans les *Analecta* de Mabillon (éd. in-8°, t. III) consiste encore dans le grand nombre de diplômes originaux qui y sont intercalés, et dont la plupart concernent les droits de la cathédrale et la juridiction épiscopale du Mans sur le monastère de Saint-Calais; mais plusieurs de ces diplômes ont été considérés par les bénédictins comme controuvés, et Bréquigny, tout en insérant dans ses *Diplomata* les chartes mérovingiennes que lui fournissait ce document, les a-t-il notées comme suspectes et peu authentiques. Il convient toutefois de remarquer que Mabillon lui-même est loin de les condamner toutes; que leur falsification, si elle a eu lieu, remonterait encore au moins au IXe ou Xe siècle, ce qui serait déjà une assez belle antiquité pour la topographie d'une province de France.

« Un troisième narrateur qui vécut sous l'épiscopat de Guy (au XIIe siècle) continue la suite des successeurs d'Alderic et remonte même un peu plus haut, il la poursuit jusqu'à l'épiscopat de Hugues. Enfin un quatrième écrivain du XIIIe siècle, postérieur de cent ans au précédent, continue la suite des évêques jusqu'à Geoffroy de Loudun son contemporain. Cet ensemble offre pour la topographie historique de la province du Maine une source unique, malgré les doutes dont plusieurs de ces pièces originales sont entachées. Le manuscrit le plus complet de ces actes est conservé dans la bibliothèque publique de la ville du Mans, et ne paraît pas avoir été consulté pour l'édition de la partie publiée par Mabillon. Il n'est pas inutile de se rappeler que les documents historiques originaux relatifs au diocèse du Mans sont d'autant plus intéressants à éditer et à commenter que la partie du *Gallia christiana* où ils auraient dû figurer est restée inachevée, l'Archevêché de Tours, dont dépendait le diocèse du Mans, n'ayant point été publié.

« Le troisième document dont M. Le Prevost proposerait l'impression, l'Histoire des comtes d'Anjou (*Gesta Consulum Andegavensium*), est d'une nature différente; il présente le récit, trop souvent romanesque et dramatique, de la vie des comtes d'Anjou écrite au

XIIe siècle (vers 1160) par un moine de Marmoutiers, nommé Jean; il a été publié dans le *Spicilegium* (t. X de l'édit. in-4°) avec un fragment plus ancien, mais très-court, de la même histoire, composé par l'un de ces comtes les plus célèbres, par Foulques Rechin, mort en 1109. L'illustration de la maison d'Anjou, l'une des souches de la maison royale de France, l'une des familles princières d'Europe qui ait rempli les rôles les plus brillants au moyen âge, l'histoire de l'établissement de la féodalité sur les bords de la Loire, si curieuse à étudier comparativement aux mêmes faits dans d'autres parties de la France, la possibilité d'ajouter à cette chronique d'autres documents originaux sur la même contrée, particulièrement l'histoire du château d'Amboise, écrite vers le même temps et attribuée au même auteur, quelques chroniques de Saint-Aubin d'Angers des XIe et XIIe siècles, publiées déjà par dom Martenne ou par le père Labbe et d'autres pièces historiques intéressantes, la possibilité de trouver un éditeur tout préparé à y donner ses soins, pourraient faire de cette publication l'une de celles que le Conseil serait le plus disposé à accueillir des premières. Toutefois, il ne faut pas se dissimuler que l'intérêt romanesque et légendaire de la vie de plusieurs de ces comtes d'Anjou, tout en indiquant peut-être une des sources des Chansons de Geste et d'autres romans du moyen âge, diminue beaucoup la valeur historique, et que l'un des mérites d'une telle publication consisterait surtout à contrôler ces légendes par les documents authentiques.

«En indiquant M. Marchegay, archiviste de la préfecture de Maine-et-Loire, comme étant tout à fait capable de diriger cette partie des chroniques locales, M. Le Prevost a trouvé l'assentiment le mieux fondé de la part des membres du Conseil qui connaissent déjà ses travaux historiques et paléographiques. D'autres éditeurs étaient aussi indiqués par l'auteur de la proposition comme pouvant se charger des autres parties de cette publication : pour les *Acta Cenomanensium Episcoporum*, M. Cauvin, qui vient de terminer un grand dictionnaire de topographie historique du diocèse du Mans, fruit des recherches d'une longue vie et d'études historiques locales justement appréciées; pour la *Chronique de Saint-Bénigne de Dijon*, M. Garnier, préposé aux archives de la Côte-d'Or, et qui a déjà recueilli et annoté un bon nombre de chartes originales concernant l'ancienne topographie de la Bourgogne.

«Mais il est nécessaire de vous rappeler, Messieurs, que ces propositions et les désignations d'éditeurs qui en seraient la conséquence n'ont encore été, ni de la part du comité, ni de la part du Conseil, l'objet d'aucune détermination positive.

«Le comité de publication a même fait des objections sérieuses sur

les choix proposés. Il n'en reconnaît pas moins l'intérêt des recherches que tend à encourager M. Le Prevost, et auxquelles M. Guérard lui-même, président de ce comité, a donné une si heureuse impulsion par ses propres travaux, par la publication des Cartulaires et par une partie des Commentaires du Polytyque d'Irminon, travail comparable aux meilleurs d'entre ceux des bénédictins, qui rappelle la plus solide critique historique du XVII<sup>e</sup> siècle, et qui jette un si grand jour sur les premiers siècles de la monarchie. Le Comité a insisté particulièrement sur le défaut d'authenticité d'une partie des diplômes insérés dans les Actes des évêques du Mans; sur la difficulté de traduire ces documents, aussi bien que la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon; sur la possibilité de trouver d'autres chroniques locales plus authentiques, et même d'inédites; sur l'intérêt par trop restreint de la plupart de ces documents, qui s'éloignent du caractère de généralité donné jusqu'ici aux travaux de la Société. En réponse à ces objections, M. Le Prevost a exposé au Conseil qu'en intéressant à ses propres travaux les esprits les plus éclairés livrés aux recherches historiques dans les provinces, la Société ferait un acte de bonne et digne propagande; que ce serait un moyen très-convenable d'encourager ces sortes d'études, le plus souvent si arides et si dédaignées, de les diriger dans une voie qui lui paraît offrir les plus heureuses découvertes et les plus grandes ressources. Chaque province fournirait ainsi un choix intéressant d'anciennes chroniques locales de villes, d'abbayes, de vies de saints et d'autres documents que les hommes instruits de chaque localité seraient presque seuls en état de bien commenter et de bien éditer, pouvant disposer des connaissances topographiques locales, qui manqueraient à des éditeurs fixés à Paris.

« Le comité s'entendra plus directement avec M. Le Prevost sur cette intéressante question, et il s'est réservé de prendre une opinion plus arrêtée après un examen approfondi des documents et après avoir recherché quels éditeurs on pourrait trouver dans les provinces pour en faciliter une bonne publication.

« *Extraits des registres criminels du parlement de Paris.*—Répondant aussi à l'appel fait au nom du comité de publication, M. Taillandier a informé le Conseil qu'il possédait un recueil manuscrit, en 3 vol. in-folio, d'extraits des registres criminels du parlement de Paris. Ces extraits ont été rédigés, vers le commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, par un greffier en chef du Parlement, Dongois, neveu de Boileau, mort en 1717. Ils commencent sous Philippe le Bel et s'étendent depuis l'année 1312 jusqu'à l'année 1603, comprenant ainsi les plus anciens registres criminels connus. Ils présentent l'analyse d'un grand nombre de consultations, instructions, plaidoiries et

arrêts mentionnés dans 1 438 registres du greffe criminel de cette cour suprême, sauf quelques intervalles où le rédacteur a constaté la perte ou l'absence de plusieurs de ces registres ou le défaut d'intérêt des causes qui y étaient relatées.

« Le tome Ier contient l'analyse des 14 premiers registres, de 1312 à 1423, c'est-à-dire embrasse un espace de 110 ans;

« Le tome II comprend les registres 15 à 57, de 1423 à 1499, ou 42 registres en 76 années;

« Le tome III, les registres 58 à 143, de 1499 à 1603, ou 85 re gistres en 104 ans.

« La série complète des registres criminels du parlement de Paris, conservée à la section judiciaire des Archives du royaume, forme la neuvième partie environ de l'ensemble des registres du Parlement, 900 sur 10000. Ils s'étendent jusqu'en 1789. Le XVIIe et le XVIIIe siècle en forment donc la plus grande partie, et l'intervalle compris dans les trois volumes de M. Taillandier est sans nul doute le plus important à connaître et à publier.

« Il est bien évident qu'un tel recueil ne peut contenir que des analyses extrêmement succinctes et incomplètes, et à cet égard l'opinion exprimée par le comité ne pouvait être douteuse. Néanmoins, il présente plus d'un genre d'intérêt, et l'examen assez attentif que M. Taillandier m'a permis d'en faire m'autorise à vous les signaler, Messieurs, en peu de mots.

« Rien de plus inégal et de plus irrégulier que le mode d'analyse suivi par l'auteur. Tel procès est en partie analysé en français, en partie reproduit en latin, suivant les propres expressions et la rédaction générale des registres originaux. Dongois rapporte quelquefois textuellement tantôt les arrêts, tantôt les dépositions, parfois même, quoique fort rarement, l'instruction assez détaillée, tandis qu'un grand nombre d'années n'occupent pas plus d'une ou deux pages. L'étendue des analyses n'est pas toujours en rapport avec l'importance des affaires. La composition du personnel du Parlement, presque à chaque année, et souvent sa juridiction territoriale, y sont exactement et surabondamment exposées, tandis que l'analyste omet jusqu'à la mention de nombreuses causes qui, sans doute, lui semblaient alors sans intérêt, et que, pour beaucoup d'autres, il se borne au simple énoncé du fait. Ce recueil n'a sans doute pas de caractère officiel suffisant; il n'a point été rédigé sous un point de vue entièrement historique; il n'a point été destiné à l'impression, et il ne pourrait voir le jour sans de notables changements.

« Toutefois, malgré de telles imperfections, que ne se dissimule pas le possesseur du manuscrit, et dont le comité de publication

a été frappé, tout en reconnaissant l'intérêt général du recueil, ces extraits présentent, sous beaucoup de rapports, un assez vif intérêt, et peuvent être considérés comme une source historique curieuse, sinon pour des événements d'un ordre très-élevé, d'un intérêt très-général, du moins comme un tableau fidèle des mœurs privées, et même de certain mouvement de la société, des opinions politiques et publiques en France pendant plusieurs siècles. Émané du parlement de Paris qui tient une si grande place dans l'histoire des institutions judiciaires du royaume, ce recueil offre, sous un point de vue différent, le contrôle des faits et des jugements énoncés dans les historiens contemporains des temps auxquels se rapportent ces documents officiels par le fond, sinon toujours par la forme.

« On y voit s'amoindrir, s'effacer, puis disparaître peu à peu les usages judiciaires de la féodalité. C'est ainsi qu'on y trouve, jusqu'à la fin du xv^e^ siècle, une foule d'indications curieuses sur les duels judiciaires que saint Louis s'était vainement efforcé d'abolir et dont il avait déjà diminué le nombre et la violence par les appels et les enquêtes ; sur les gages de bataille dont le Parlement jugeait la convenance par ces seuls mots *cadit*, *non cadit*, mais qui étaient défendus en pays de droit écrit. On y voit le récit très-circonstancié du duel célèbre proposé à Duguesclin par le capitaine anglais Felton. Il y est fait mention fréquemment, dans le xiv^e^ siècle, des guerres privées entre seigneurs (*inter nobiles procedere via guerræ,* an. 1396), et l'on conçoit que Dulaure, à qui appartenait ce manuscrit, y ait puisé plus d'une fois des inspirations et des textes à ses violentes attaques contre la féodalité. On y voit relatés des procès de sorciers, de charmeresses, d'empoisonneurs par art magique, et beaucoup d'autres crimes privés dont les auteurs appartenaient à toutes les classes de la société; des procès contre les juifs, contre les usuriers.

« Quant à la nature des peines, on trouve de fréquentes condamnations à des constructions de croix, à des fondations de chapelles, à des pèlerinages lointains; mais aussi on y voit les faux monnayeurs pendus et bouillis, les faussaires marqués du fer chaud, de la fleur de lis, au front ou sur la joue; des condamnés à la corde que, par grâce spéciale, le roi veut bien permettre d'être tout simplement noyés; des criminels soumis à la torture; des suppliciés dont les membres sont dispersés en différentes villes du royaume; d'autres dont les cendres sont jetées au vent; d'autres condamnés doivent subir la charte perpétuelle, au pain de douleur et à l'eau, à l'eau de tristesse.

« En 1395, la peine du talion, œil pour œil, poing pour poing, est ordonnée dans le Vendômois.

« En 1564, vingt condamnés à mort obtiennent la faveur d'être envoyés sur un bâtiment français à la Floride, afin d'en essayer le climat pour des habitants futurs.

« On ne voit pas sans surprise l'immunité des anciens asiles religieux invoquée par des criminels aux XIV[e] et XV[e] siècles, et l'Église défendre ce droit ancien avec énergie. De fréquentes contestations s'élèvent entre la juridiction civile et ecclésiastique ; les coutumes et les priviléges des villes, des corporations, y sont fréquemment invoqués; les évêques interviennent pour leurs clercs, les villes pour leurs bourgeois, l'Université pour ses écoliers.

« Nombre de fois, le Parlement est obligé d'instruire dans les querelles entre les écoliers de l'Université de Paris, ou de l'École de droit d'Orléans, contre la bourgeoisie. Ces querelles, ces désordres, qui se manifestent presque chaque année pendant tout le XVI[e] siècle, dans le célèbre pré aux Clercs, paraissent dès le XV[e] et le XIV[e]; et presque toujours, modifiant eux-mêmes les arrêts du Parlement, les rois donnent gain de cause à leur bonne fille aînée, l'Université (*carissima filia nostra Universitas parisiensis*). On voit les écoliers élire et promener en pompe leur évêque le jour de la Saint-Nicolas, se livrer à des momons et mascarades que plus tard on fut obligé d'interdire.

« Dans une cause de l'année 1455, on entend l'avocat du roi recommander aux avocats de plaider *rationibus non opprobriis,* et de ne point dire d'injures en plaidant, à moins qu'elles ne servent. L'un d'eux, pour insultes contre la partie adverse, qui représentait le roi de Sicile, est condamné à faire céans amende honorable, à genoux, en chemise, nu-pieds, tenant à la main une torche de cire ardente, disant que faussement et mauvaisement il a dit les paroles, à en requérir mercy au roy, à justice, à messieurs de la cour, et avoir ensuite la langue coupée en public.

« Plus d'un événement physique y est constaté, tels que des maladies contagieuses, des famines, des inondations, des débordements de la Seine qui empêchent la tenue des assises.

« Parmi les procès les plus célèbres qui figurent dans ce recueil, où paraissent tant de noms historiques pendant près de trois siècles, on remarque, mais toujours malheureusement avec trop peu de détails originaux, ceux de Clisson, de Pierre de Craon, de Jacques Cueur, d'Olivier le Daim, d'Ant. Dolet, d'Anne Du Bourg, et celui de Biron, dont le procès, fort abrégé, termine le dernier volume.

« Nulle partie du recueil n'est plus neuve et plus importante que celle qui concerne les procès de religion pendant le XVI[e] siècle; c'est peut-être l'analyse la plus complète des registres aujourd'hui perdus d'une chambre temporaire du Parlement si tristement célèbre

sous le nom de *chambre ardente;* plus du tiers du troisième volume est rempli des procès et des condamnations dont furent l'objet les calvinistes de Paris et des provinces ; on en lit avec terreur les détails, surtout de 1534 à 1566. On y lit l'arrêt qui condamne aussi le livre de Calvin, malgré sa dédicace à François Ier.

«Ces faits et ces détails, sans doute, ne sont pas très-nouveaux; mais ils se présentent avec une physionomie plus contemporaine pour ainsi dire et plus vraie, parce qu'ils sont exposés sans réflexions, sans critiques, sans éloges, comme des événements accomplis par la force des lois, et c'est là un des mérites de l'espèce de documents auxquels appartiennent les registres des cours judiciaires. Si la passion y est vivante à chaque page, ce n'est pas la passion du narrateur, c'est la passion de l'événement, de l'époque. Quelle n'est pas la valeur de ces témoignages authentiques sans esprit de parti, sans préventions, constatant involontairement et impartialement les faits !

« C'est ce qui donne un si grand intérêt à l'étude approfondie des lois, des ordonnances, des anciennes coutumes, des institutions communales, des règlements de corporations, des cartulaires d'abbayes, des actes judiciaires officiels ; c'est ce qui rend les plus anciens registres de ce même parlement de Paris antérieurs à 1350, désignés sous le nom d'*Olim* et publiés par M. le comte Beugnot dans la collection des *Documents relatifs à l'Histoire de France*, une des sources les plus riches de renseignements sur l'état de la société au XIIIe et au XIVe siècle. Ce précieux monument des *Olim* ne contient presque que des causes civiles; les registres criminels en forment une suite très-intéressante et toute naturelle. Aussi, tout en regrettant que le recueil manuscrit de M. Taillandier ne puisse être publié dans son état actuel, et tout en ayant à cet égard ajourné une détermination définitive jusqu'à plus amples renseignements, le comité de publication n'en reconnaît pas moins l'utilité d'un ouvrage auquel les extraits de Dongois pourraient servir de base. Ceux-ci devraient être comparés avec plusieurs recueils du même genre signalés par Fontette dans la Bibliothèque historique de France, et qui probablement existent encore à Paris, soit à la Bibliothèque royale, soit dans quelque autre dépôt public. Ils devraient être surtout confrontés avec ceux des registres originaux correspondants qui existent encore. Un choix scrupuleux des pièces officielles, interrogatoires, arrêts, etc., se rapportant aux procès les plus célèbres, devrait être fait, autant que le permettraient les pertes considérables qu'ont éprouvées les précieuses archives du Parlement. Les particularités de mœurs indiquées dans les procès les plus vulgaires et qui seraient dignes d'atten-

tion devraient être aussi exactement relevées dans les textes originaux.

« Une publication de ce genre, soigneusement éditée, serait assurée du succès ; et si la Société de l'Histoire de France craignait de l'entreprendre à cause de son étendue et de la difficulté de faire entrer les titres originaux officiels dans le cadre tracé par Dongois, elle pourrait figurer, comme un élément fort utile, dans la publication des anciens registres du parlement de Paris, si heureusement commencée par M. le comte Beugnot, pour la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France; elle s'ajouterait comme une suite toute naturelle à l'utile et importante publication des *Olim*, qui lui servirait de modèle.

« Dans cette supposition même, M. Taillandier, en appelant l'attention du Conseil sur ce genre de documents, aurait encore rendu un service véritable aux études historiques, comme il le fait en dirigeant la publication du cours d'histoire de M. Daunou, monument inappréciable du savoir profond et judicieux de ce grand écrivain; comme il le fit aussi, il y a peu d'années, en proposant à la Société l'impression du manuscrit de Fléchier sur les grands jours d'Auvergne, que le conseil s'était empressé d'accueillir favorablement. Vous savez, Messieurs, que ce manuscrit, acheté par la ville de Clermont depuis que la Société de l'Histoire de France en eut signalé tout l'intérêt, a été récemment publié avec beaucoup de soin par un avocat distingué, M. Gonod, bibliothécaire de cette ville. L'éditeur de ce curieux ouvrage a seulement négligé de donner une petite mention à la Société de l'Histoire de France, qui avait, la première, après un si long abandon, apprécié la valeur de ce document oublié.

« *Mémoires de Sully*, XVII^e siècle.— L'administration de la Bibliothèque royale avait acquis depuis peu de temps une copie manuscrite, en 10 vol. in-folio, des *Mémoires de Sully*. Des autorités respectables et l'origine de ce document conservé pendant nombre d'années dans la famille du grand ministre d'Henri IV devaient faire espérer que cette copie fournirait enfin à la critique historique, outre certains passages qu'on savait ou qu'on supposait avoir été supprimés dans l'édition originale, la clef de cette rédaction singulière qui fait du livre de Sully un des documents historiques et biographiques les plus bizarres et dont la forme est certainement sans aucun autre exemple.

« M. Lenormant indiqua au Conseil ce manuscrit comme pouvant devenir, pour la Société, l'objet d'une publication intéressante, autant toutefois qu'un examen scrupuleux justifierait l'attente prématurée qu'on avait pu en concevoir. M. le Ministre de l'instruc-

tion publique, répondant à la demande qui lui fut adressée au nom de la Société par l'intermédiaire et avec l'appui le plus bienveillant de M. le directeur de la Bibliothèque royale, s'empressa d'autoriser la communication, et, s'il y avait lieu, l'impression du manuscrit sous les auspices de la Société.

« Depuis que cette détermination a été prise, le comité de publication a commencé à s'occuper attentivement de l'examen du manuscrit et s'est entendu à cet effet avec l'un des membres du Conseil, qui aurait été tout disposé à se charger d'en devenir l'éditeur. Quoique l'étude délicate et minutieuse qu'on a été obligé de faire d'un texte aussi diffus et d'autant plus difficile à collationner avec l'édition originale que la nouvelle copie offre un très-grand nombre d'interpositions, quoique cette étude, dis-je, soit déjà fort avancée, néanmoins le Conseil n'a pu être mis encore en mesure de décider, et nous ne pouvons devancer l'opinion définitive du comité.

« Toutefois, ainsi que celui-ci l'a laissé entrevoir dans une des précédentes séances, la Société ne doit pas fonder de grandes espérances sur cette publication.

« Il suffira donc, pour justifier en quelque sorte l'importance que le Conseil a pu y attacher tout d'abord, de vous rappeler, Messieurs, quelle sorte d'intérêt on pouvait attendre d'une édition nouvelle ainsi préparée sur un manuscrit qui remplirait les conditions qu'on avait pu espérer rencontrer dans la copie nouvellement acquise par la Bibliothèque royale.

« Vous savez, Messieurs, que les éditions fort nombreuses des *Memoires de Sully* se partagent en deux classes bien distinctes, l'une ayant pour base l'édition originale (qu'on croit de 1638), dite aux trois VVV verts et couronnés, l'autre n'étant que la reproduction de l'édition remaniée et défigurée en 1745 par l'abbé de l'Écluse.

« L'édition originale est un des monuments historiques les plus précieux, tel qu'il n'en existe d'analogue pour aucune autre époque de notre histoire, mais tel en même temps qu'il n'en existe d'aussi bizarre pour le plan, pour la forme et même pour le titre, qui n'en est pas le trait le moins étrange et que je vous demande la permission de vous rappeler :

« Mémoires des sages et royales oeconomies d'Estat, *domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand, l'exemplaire des roys, le prince des vertus, des armées et des loys, et le père en effet de ses peuples françois ; et des servitudes utiles, obeïssances convenables et administrations loyales de Maximilian de Béthune, l'un des plus confidens familiers et utiles soldats et serviteurs du*

*grand Mars des François; dédiez à la France, à tous les bons soldats et tous peuples françois.*

« *A Amstelredam, chez Alethinosgraphe de Clearetimelee et Graphexechon de Pistariste, à l'enseigne des trois Vertus couronnées d'amaranthe.*

« Entre le titre et le nom de lieu figurent, dans un cartouche carré, trois VVV colorés en vert, symboles des trois vertus *Foy, Espérance, Charité*, dont les noms sont inscrits dans chacun d'eux, surmontés d'une couronne d'amaranthe pareillement colorée et entourée de cette devise : *Nusquàm marcescit virtus.*

« L'ouvrage forme 2 volumes in-folio à grandes marges, à grosses lettres, de 703 et 744 pages.

« Il n'était pas difficile de reconnaître une première fiction dans ces devises toutes personnelles, applicables à la retraite dans laquelle vivait Sully loin de la cour, et dans ces noms grécisés d'imprimeurs, dont la physionomie rappelle la littérature généralement prétentieuse du règne de Louis XIII. Aussi fut-il bientôt certain que ces deux volumes avaient été imprimés, en 1638 (1), sous les yeux du duc, dans son château de Sully, par les soins d'un libraire qu'il avait mandé d'Angers, et avec lequel il avait passé contrat chez le notaire royal de la petite ville de l'Orléanais près de laquelle était situé ce château et qui avait été érigée en duché en sa faveur.

« Vingt-quatre ans plus tard et vingt ans après la mort de Sully, en 1662, l'abbé Jean le Laboureur, publia à Paris (chez Courbé) une suite à ces Mémoires, en deux autres volumes in-folio, qui forment les tomes III et IV de l'ouvrage sur le même plan, à l'aide de documents analogues, pareillement rassemblés et mis en ordre du vivant et sous les yeux de Sully par ses secrétaires.

« Il leur donna le titre un peu plus abrégé de *Mémoires ou OEconomies royales d'Estat, domestiques, politiques et militaires de Henry le Grand,* par Maximilian de Béthune, duc de Sully (2 in-folio de 481 et 333 pages). Les deux premiers volumes s'étendaient de 1570 jusqu'en 1605 pour le récit, et en 1610 pour les pièces originales; les deux suivants continuent depuis 1606 jusqu'en 1628. Ils sont bien moins importants et renferment plus de longueurs.

« Il a été fait de nombreuses reproductions de cette édition originale, et l'on n'en compte pas moins de huit, soit complètes, soit partielles, depuis celle de Rouen en 1649 jusqu'à celle de Trévoux

(1) Selon Fontette : *Bibl. hist. de la France,* n. 30,391, et selon les autres bibliographes ; en 1634, suivant la *Biographie universelle*, art. *Sully*.

en 1725, dernière édition de ces Mémoires sous leur forme originale, antérieurement à notre époque. Ce n'est que près d'un siècle plus tard, en 1820 et 1821, que MM. Petitot et Monmerqué les ont reproduits, en modifiant seulement quelques divisions de chapitres, dans leur belle *Collection des Memoires relatifs à l'Histoire de France* (2e série, tomes I à IX). Plus récemment encore, MM. Michaud et Poujoulat les ont insérés dans les tomes II et III de la 2e série de leur collection, avec une fort bonne Notice de M. Basin.

«L'oubli dans lequel semblait être tombée pendant tout le XVIIIe siècle l'édition originale des Mémoires de Sully provenait de la vogue qu'avait obtenue l'édition publiée en 1745 par l'abbé de l'Écluse sous une forme toute différente, et qui, tout en dénaturant entièrement l'original, en rendait la lecture beaucoup plus facile et plus agréable. Cette vogue est prouvée par les sept ou huit éditions qui en ont été faites jusqu'en 1827 (1); mais elle n'a pas duré, malgré certains mérites de l'ouvrage et l'on est revenu à préférer l'édition originale, qu'on lit cependant bien plus difficilement.

«Le caractère le plus étrange des Mémoires originaux de Sully est, vous le savez, Messieurs, une allocution perpétuelle des secrétaires du duc à leur maître ; jamais Sully ne parle en son propre nom, jamais il n'est parlé de lui ; c'est toujours à lui que s'adressent les secrétaires rédacteurs ; ils lui racontent ainsi successivement, avec les plus minutieux détails, toutes les circonstances de sa vie la plus intime, ses entretiens les plus confidentiels avec le roi, ses intentions les plus secrètes, ses conversations privées, ses discours officiels et jusqu'à ses rêves politiques. « Nous ramenteurons à votre grandeur que monsieur votre père avait quatre fils, qu'il vous appela un jour...., et qu'en la seule présence de votre précepteur il vous dit.... » Ou bien : « Nous vous ramenteurons tel discours que vous prononçâtes.... » Et cent autres tournures semblables. A l'appui de leurs dires et de leur fidélité, ils invoquent les propres souvenirs de leur maître, ses premiers journaux, ses plus anciens mémoires, les notes, les pièces officielles, les discours,

(1) En effet, la première édition, à peine publiée à Paris en 1745, en 3 vol. in-4°, sous le titre de *Mémoires de Maximilien de Béthune, duc de Sully, principal ministre de Henri le Grand,* mis en ordre, avec des remarques, par M. L. D. L. (M. l'abbé de l'Écluse), fut-elle reproduite, dès la même année, en 8 vol, in-12 ; puis, en 1747, en 3 vol. in-4° ; puis, en 1788, en 6 vol. in-8° ; réimprimée à Paris sous le même format et avec le même nombre de volumes en 1814, et en 1822, et enfin en 1827. Il en a été publié plusieurs traductions anglaises, en 1756 (3 vol. in-4°), et en 1778 (5 vol. in 8°, et 10 vol. in-12).

les correspondances qu'il avait conservées en très-grand nombre, et qu'il leur a permis, disent-ils, de consulter, d'analyser, de mettre en ordre. Et en effet, leur récit est entremêlé d'une foule de pièces originales, la plupart précieuses et importantes, souvent à leur place dans le récit des événements, mais plus souvent encore hors de leur place, et trop souvent aussi accompagnées de longs panégyriques des moins délicats, d'apologies les plus enflées des vertus, des actions du grand ministre et des théories administratives et politiques le plus longuement développées.

« Sully est supposé écouter ces récits, qu'il a probablement dictés en grande partie; il est censé juge et appréciateur de sa propre vie, forme sans doute unique dans l'histoire des conceptions littéraires, de celles-là même où le récit de l'historien homme d'État a été fréquemment rédigé ou complété par des secrétaires.

« On a supposé, avec beaucoup de vraisemblance, que Sully avait voulu donner cette forme à l'exposé de sa longue administration, afin de ne rien omettre de ce qui pouvait le flatter au fond de sa retraite, entouré de sa petite cour, dans ses demeures princières de Sully, de Villebon, de Rosny, au milieu de l'espèce de disgrâce dans laquelle il se tenait renfermé pendant le nouveau règne et sous la puissance de Richelieu. Il voulait rappeler les souvenirs du pouvoir immense qu'il avait exercé, l'estime, la grande influence dont il avait joui dans les nombreux emplois supérieurs dont il avait été revêtu presque simultanément pendant toute la durée du règne de Henri IV, les services qu'il avait rendus au roi et à l'État dans les crises les plus difficiles, tout en passant légèrement sur les immenses profits qu'il en avait retirés; il voulait pouvoir blâmer peut-être, sans un grand danger, la nouvelle direction des affaires, en la comparant à sa propre vie politique et administrative, faire le panégyrique le plus complet de toutes ses actions, critiquer la conduite de ses contemporains, sur lesquels il fait trop souvent retomber, sans distinction de parti et de religion, l'humeur d'emprunt de ses secrétaires.

« Mais que de cette forme imaginée par Sully pour se donner une plus grande liberté de louange et de critique, on soit en droit de conclure une fiction complète et de nier jusqu'à l'existence des secrétaires qui sont continuellement en scène dans le récit, c'est ce qui ne paraît pas admissible; c'est néanmoins ce qu'a supposé un critique littéraire du XVIII^e siècle dont les opinions n'étaient pas sans un certain poids. L'Évesque de la Ravalière composa un Mémoire, inséré parmi ceux de l'Académie des inscriptions pour les années 1747 et 1748 (t. XXI), en vue de prouver que Sully, sans le secours de ses secrétaires, était l'unique auteur et rédacteur du récit

et même des panégyriques sans fin, des rêveries politiques entremêlés au milieu des narrations et des documents officiels.

«Cette opinion le porte à blâmer vivement et justement l'altération que l'abbé de l'Écluse avait fait subir à l'œuvre de Sully. Toutefois elle ne paraît pas fondée, surtout avec l'exagération que lui donne la Ravalière, et quand on étudie la contexture de cet étrange et précieux monument, on y reconnaît aisément sous un esprit commun, et, malgré un but uniforme, plusieurs rédactions différentes, de fréquentes redites et un certain désordre qui en sont la conséquence.

« On connaît et on nomme les douze secrétaires qui furent attachés à la fortune de Sully avant et après sa retraite des affaires, et, sans qu'on puisse désigner bien précisément quels furent les rédacteurs de chacune des parties, on sait, par leur propre témoignage, que ce ne furent pas les mêmes qui travaillèrent à tout l'ouvrage. On sait que deux d'entre eux furent plus spécialement et successivement attachés à la rédaction de chacun des quatre livres; qu'une première rédaction de *mémoires* ou de *journal* avait été antérieurement faite par plusieurs d'entre eux sous les ordres de Sully, et peut-être en partie sous sa dictée, pendant qu'il était encore dans les affaires, et que ce fut cette rédaction, modifiée et abrégée, qui devint la base des Mémoires dont Sully décida la forme définitive sous laquelle il les a légués à l'histoire.

« C'est ce qui résulte d'une foule de passages des préfaces, des épilogues, des panégyriques et de l'ensemble du récit.

« Un recueil ainsi composé de pièces diverses, rassemblées ou rédigées par des mains différentes, en différents temps, quoique sous une même influence, ne devait pas, en effet, présenter cette unité, cet ensemble qui plaisent dans les ouvrages historiques. Il n'est donc pas étonnant qu'un écrivain distingué ait pris la peine de reproduire un monument aussi précieux pour les renseignements positifs qu'il renferme sous une forme plus attrayante. Mais qu'a fait l'abbé de l'Écluse pour épargner aux lecteurs des *Mémoires de Sully* l'ennui de ces longueurs, de ces interpositions, de ces allocutions inusitées, de la disparité du style? Au lieu de se borner à supprimer une partie de ces longues théories et rêveries politiques de la vieillesse de Sully, ces formules d'adulation et ces panégyriques sans cesse renouvelés, au lieu de disposer dans un meilleur ordre, et comme preuves dans leur ordre chronologique, les nombreux documents qui embarrassent la narration tout en l'éclairant, au lieu de les conserver religieusement dans leur style primitif, qui est à lui seul un garant de leur authenticité, il a suivi un tout autre plan. Il a imaginé, à son tour, une fiction; il a fait

parler en son propre nom Sully lui-même, et, s'appuyant sur cette donnée vraie en général, que tout ce qui figure dans cet ouvrage a été ou inspiré ou approuvé par Sully, il lui fait raconter personnellement aux lecteurs, à la première personne, ce que, dans les Mémoires originaux, les secrétaires lui racontaient à lui-même. Si la forme est plus naturelle, elle est aussi moins piquante, et surtout elle n'est plus véridique. En effet l'abbé de l'Écluse, poussant son esprit de réforme plus loin, sans respect pour cette réunion un peu confuse de tant de documents originaux précieux, les tronque, les supprime en grande partie, les traduit, en rajeunit le style, en change la forme, refond ainsi tout l'ouvrage sur un nouveau plan, et convertit sans scrupule en récit, avec le style du XVIII<sup>e</sup> siècle, jusqu'aux lettres et aux entretiens intimes auxquels les tournures si vives et si pittoresques d'Henri IV donnent un charme tout particulier.

« C'était, assurement, une erreur, et il n'était pas permis d'être clair et attrayant à un tel prix. Cependant, pour atteindre ce résultat, l'abbé de l'Écluse s'est livré à un travail très-considérable, très-consciencieux, et dont il faut, sans nul doute, lui tenir compte, dont il serait même possible et utile de profiter pour une édition nouvelle des Mémoires originaux, plus encore qu'on ne l'a fait dans la meilleure édition moderne, celle de MM. Petitot et Monmerqué. Il a recherché dans les historiens contemporains de Sully et de partis différents, dans les écrits de de Thou, Davila, d'Aubigné, d'Ossat et d'autres encore, ce qui pouvait contrôler la narration quelquefois passionnée du grand ministre ; il a consulté les titres originaux que la famille de Béthune avait mis à sa disposition ; il a recueilli, dans des notes substantielles, des renseignements nombreux, recueillis aux meilleures sources, sur les personnages politiques, sur les familles qui figurent dans l'ouvrage. En un mot, après avoir placé dans la bouche de Sully l'histoire la plus complète de sa vie et de son administration, il a complété celle du règne d'Henri IV par des recherches consciencieuses.

« Toutefois, entre ces deux rédactions des *Mémoires de Sully*, le choix du Conseil ne pouvait être douteux : l'une des formes est seule originale et primitive, malgré ses défauts et ses longueurs; l'autre, malgré ses mérites incontestables, est un ouvrage de seconde main et une fiction, non plus émanée de Sully lui-même, comme on l'avait supposé dans les premiers Mémoires, mais de leur nouvel éditeur.

« Aussi l'attention du Conseil et du comité de publication ne s'est-elle portée avec intérêt sur le manuscrit qui lui a été indiqué par M. Lenormant que parce qu'en y retrouvant la forme originale

primitive, on a cru aussi y entrevoir les moyens de répondre définitivement à plusieurs incertitudes qui, pour certains critiques, ne sont point encore entièrement résolues.

« Ce manuscrit en 10 volumes in-folio, dont les 5 premiers, correspondant aux deux premières parties imprimées du temps de Sully, sont remplis de notes d'écritures diverses ajoutées au texte, et dont l'ordre ne paraît pas être le même que celui de l'édition originale, n'aurait-il point été une copie de la rédaction première, de l'œuvre directe et personnelle de Sully? ne devait-on pas y retrouver ces Mémoires, ce journal que Sully avait recueillis ou fait recueillir, dès sa jeunesse, sur les événements dont il avait été acteur ou témoin, et auxquels les secrétaires rédacteurs font si souvent allusion et qu'ils auraient remaniés plus tard?

« D'autres doutes encore pouvaient être éclaircis. Certains passages que Sully n'avait point laissé imprimer de son vivant ou qui avaient été retranchés dans les deux volumes publiés après sa mort, ne se retrouveraient-ils pas dans cette copie? En supposant que cette rédaction fût celle de l'édition originale, n'y trouverait-on pas des traces d'une participation quelconque et directe de Sully? L'opinion de la Ravalière était-elle fondée? La collaboration des secrétaires ne serait-elle, en effet, qu'une pure fiction destinée à rendre plus tolérable le panégyrique perpétuel de la vie de leur maître? Dans ce nouveau manuscrit, Sully lui-même ne parlerait-il pas en son propre nom, les notes ne seraient-elles pas de sa main, et l'ensemble ne serait-il pas dégagé de ces longs et fastidieux discours qui semblent être plus particulièrement l'œuvre des secrétaires?

« Quoique l'examen complet du manuscrit ne soit pas encore terminé, et que le comité de publication, dont l'autorité aura un si grand poids, n'ait point encore fait connaître au Conseil son opinion définitive, il a cependant exprimé déjà la crainte qu'on ne dût pas compter beaucoup sur ce travail. En effet, il est malheureusement peu probable qu'il puisse jaillir de ce consciencieux examen un nouveau jour sur ces questions, si ce n'est pour confirmer l'opinion la plus générale, c'est-à-dire la participation la plus entière de la part des secrétaires rédacteurs. L'attention la plus scrupuleuse apportée à l'étude de ces premiers volumes n'a pu y faire reconnaître jusqu'ici qu'une sorte de brouillon destiné à être plus tard mis au net, une copie antérieure à celle qui servit à l'impression des deux premiers livres, moins complète que l'imprimé et ne contenant de plus que quelques passages peu importants, dans un ordre un peu différent, il est vrai, soit pour les documents, soit pour le récit, et d'abord sans division de chapitres, ajoutés

après coup sur ce manuscrit. Le mode d'allocution à Sully est le même, soit au nom d'un seul, soit au nom de plusieurs des secrétaires; et quant à la main qui a rédigé la plupart des notes ajoutées au texte des copistes, il est très-douteux encore qu'on y reconnaisse des traces positives de l'écriture de Sully lui-même, ainsi qu'on l'avait présumé à une première vue. La Société ne doit donc pas jusqu'ici fonder d'aussi grandes espérances sur cette publication qu'on aurait pu le supposer d'abord. L'étendue de l'ouvrage, la difficulté, non par le manque de matériaux, mais par le choix à faire dans ceux qui composent l'édition originale, d'y introduire des améliorations importantes en restant fidèle au plan primitif et original, le peu de rareté des éditions, seraient des motifs de consolation suffisants.

« Tels sont, Messieurs, les nouveaux efforts que votre Conseil administratif, aidé par le zèle et les lumières de son comité de publication, a faits, depuis votre dernière assemblée générale, pour répondre à vos intentions. Il espère que vous voudrez bien, comme vous l'avez fait jusqu'ici avec une persévérance si bienveillante, lui tenir compte de ses bonnes intentions, et l'encourager à y persévérer, à marcher d'un pas plus sûr, aidé par vos propres inspirations et par votre concours. »

*Rapport des censeurs.*

M. Am. Bouvier lit, en son nom et au nom de M. Houël, le rapport de MM. les censeurs sur le mouvement financier de la Société pendant l'année 1844.

« Nous venons, Messieurs, vous soumettre le résultat de nos observations sur les comptes qui nous ont été remis par votre trésorier et votre comité des fonds. Après examen, la confiance que nous avions dans l'avenir de la Société ne s'est point affaiblie; tout nous fait présager, au contraire, que vous recueillerez les fruits de votre persévérance. Vous allez, Messieurs, en juger vous-mêmes :

CHAPITRE Ier. — Recettes.

| | | |
|---|---|---|
| Solde en caisse au 31 décembre 1843.......... | | 459 fr. 49 c. |
| *Cotisations.* | | |
| 15 mandats arriérés.......... | 450 fr. » c. | 11 670 » |
| 374 -- de 1844........... | 11 220 » | |
| *A reporter*............... | | 12 129 fr. 49 c. |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Report*.................. | | | 12 129 fr. | 49 c. |
| L'année précédente, cette partie de la recette ne s'était élevée qu'à.......................... | 10 950 | » | | |
| C'est une augmentation de.. | 720 | » | | |

*Vente d'ouvrages.*

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Par M. Renouard............ | 1 308 | 70 | 5 451 | 70 |
| A divers membres............ | 1 622 | » | | |
| A M. Dumoulin, libraire...... | 148 | » | | |
| A divers autres libraires....... | 22 | 50 | | |
| Au ministère de l'instruction publique.................... | 2 350 | » | | |

| | | |
|---|---|---|
| La vente, en 1843, avait produit | 4 248 | 15 |
| Elle présente, cette année, un excédant de................ | 1 203 | 5 |

qui est dû aux acquisitions faites, d'une part, par la Bibliothèque royale d'une collection complète de nos publications sur papier vélin; de l'autre, par le ministère de l'instruction publique, de trente exemplaires des *Mémoires de Commynes*, tome II; *Procès de Jeanne d'Arc*, tome II; *Chronique de Guillaume de Nangis*, *Memoires de Coligny* et du *marquis de Villette* et de sept cents *Annuaires*.

| | |
|---|---|
| TOTAL de la recette, y compris le solde en caisse.......................... | 17 581 fr. 19 c. |

## CHAPITRE II. — DÉPENSES.

*Impressions.*

Il a été payé à MM. Crapelet et Lahure....... 13 828 fr. » c.
dont l'application a été faite de la manière suivante :

Sur l'*arriere* :

| | |
|---|---|
| Le solde des *Memoires de Marguerite de Valois*.................. | 1 730 fr. » c. |
| Le solde des *Lettres de Marguerite d'Angoulême*.................. | 1 730 » |
| | 3 460 fr. » c. |

*A reporter*................ 13 828 fr. » c.

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| *Report*. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | | 13 828 fr. | » c. |

Sur l'*exercice de* 1844 :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Impressions diverses. . . . | 526 fr. | 10 368 | | |
| *Mémoires de Commynes*, t. II. . . . . . . . . . . . . . . . | 3 240 | | | |
| *OEuvr. d'Éginhard*, t. II. | 3 280 | | | |
| *Bulletin de* 1843. . . . . . . | 1 070 | | | |
| *Annuaire de* 1844. . . . . . | 1 240 | | | |
| Tirage de 100 exempl. de la Carte de Villehardouin. . . . . . . . . . . . . . . | 12 | | | |
| A compte sur *Guillaume de Nangis*. . . . . . . . . . . | 1 000 | | | |
| Nous restons devoir à MM. Crapelet et Lahure, suivant la note produite par eux le 23 décembre 1843 et qui s'élève à 14 304 fr., un solde de. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | | 3 936 | | |
| qui seul, au 31 décembre 1844, constitue notre dette passive. | | | | |

*Honoraires et déboursés.*

| | | |
|---|---|---|
| Alloués au secrétaire, aux éditeurs des *Mémoires de Coligny*, des *Procès de Jeanne d'Arc*, t. II, du *Bulletin* et des *Annuaires* de 1844 et 1845. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 1 770 | 50 |

*Frais divers.*

Il a été payé à divers :

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| 1° Pour brochage et reliures. . . . . | 876 fr. | 30 c. | 1 500 | 35 |
| 2° Pour frais de recette et recouvrement des cotisations. . . . . . . . | 206 | 40 | | |
| 3° Pour copie de registre, abonnement au *Journal de la Librairie*, annonces, gages, distribution du *Bulletin*, petits frais, etc. . . . . . . | 417 | 65 | | |

| | | |
|---|---|---|
| TOTAL de la dépense. . . . . . . . . . . . . . | 17 098 fr. | 85 c. |
| Solde en caisse au 31 décembre 1844 à reporter sur l'exercice de 1845. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . | 482 fr. | 34 c. |
| Somme égale à la recette. . . . . . . . | 17 581 fr. | 19 c. |

| | | |
|---|---|---|
| L'effectif de la recette s'étant élevé à.......... | 17 121 fr. | 70 c. |
| La dépense à.................................. | 17 098 | 85 |

« Vous remarquerez, Messieurs, que la balance, à quelques francs près, est complète entre ces deux chapitres; seulement, notre passif, c'est-à-dire notre dette envers MM. Crapelet et Lahure, se trouve réduit à moins de 4000 francs; et lorsqu'on se reporte au mois de décembre 1838, où cette même dette s'élevait à plus de 10 000 francs, nous devons entrevoir avec satisfaction l'instant très-prochain où notre libération sera entière; car en établissant le chiffre normal de nos dépenses annuelles, nous verrons qu'au plus haut il peut s'évaluer ainsi qu'il suit :

| | | |
|---|---|---|
| Impression de 3 volumes (1)................ | 9 000 fr. | » c. |
| — de l'*Annuaire*.................. | 1 000 | » |
| — du *Bulletin*.................... | 1 200 | » |
| Honoraires................................. | 2 300 | » |
| Dépenses diverses.......................... | 1 500 | » |
| Ensemble............. | 15 000 fr. | » c. |
| Nos recettes étant constamment progressives et tout faisant présager qu'elles continueront de l'être, le dernier chiffre autorise à la porter au moins à.. | 17 500 fr. | » c. |
| C'est donc un excédant de................... | 2 500 fr. | » c. |

sur lequel on peut compter pour l'exercice de 1845, et qui nous permettra de voir effacer de nos comptes, pour toujours, sinon la prochaine année, du moins la suivante, le mot de *dette passive*, mot malsonnant, mais qui pourtant, dans notre position générale, n'a rien d'effrayant, si l'on considère que nous possédons en magasin, d'après l'inventaire dressé au 31 décembre dernier :

7528 volumes, papier ordinaire.
99 — — vélin.
3933 *Annuaires*.
448 *Bulletins* de 1834 et 1835.

Ensemble. 12008 vol.

« Notre actif se trouve encore augmenté par une valeur que, jusqu'à présent, nous avions négligé de porter à notre avoir; nous

(1) L'état de plus en plus florissant de la Société permettra d'en augmenter successivement ce nombre.

voulons parler de votre bibliothèque, Messieurs, qui, au mois de janvier 1844, d'après l'état approximatif relevé par M. le président du comité des fonds, se composait de 352 volumes, dont un tiers est relié, et d'environ 400 brochures.

« Les livres que comprend notre bibliothèque ne sont pas très-nombreux, il est vrai; mais plusieurs ouvrages importants s'y trouvent, parmi lesquels nous nous contenterons de citer :

« La collection des *Documents inedits sur l'Histoire de France*, publiée par ordre du Roi et sous la direction de M. le Ministre de l'instruction publique;

« La collection des *Chroniques belges*, publiée par la Commission royale d'Histoire de Belgique ;

« La grande collection des *Monumenta Boica*, publiée sous la direction de l'Académie royale des sciences de Munich et celle des *Mémoires* de cette Académie.

« Le commencement de la collection des *Monumenta pedemontana*, publiée à Turin.

« Puisque nous avons été amenés à parler de notre bibliothèque, nous signalerons au Conseil une mesure qu'il serait peut-être bon de prendre; ce serait de publier annuellement, soit dans le *Bulletin*, soit dans l'*Annuaire*, le catalogue des livres qui la composent. Cette mesure aurait, à notre avis, le double avantage de faire connaître aux membres de la Société les ouvrages qu'ils pourraient consulter pour leurs convenances, et d'engager les donateurs à compléter les collections dont ils ont bien voulu déjà nous envoyer une partie. L'impression du catalogue n'entraînerait pas dans une grande dépense; elle serait, d'ailleurs, bien compensée par l'utilité qu'on en pourrait tirer.

« Le personnel de la Société s'est accru d'une manière notable dans le courant de l'année 1844.

Son effectif, au 31 décembre 1843, était de..... 379 membres.
Nous en avons admis........................ 51 nouveaux.

Ensemble......... 430

Desquels il faut retrancher :

Pour décès..................... 5 } 16
Démissions..................... 11 }

Reste................ 414 membres,

ou cotisations; car, parmi les 51 nouvelles admissions, la liste civile compte pour six souscriptions.

« Nous terminerons, Messieurs, en vous proposant de voter des remercîments à votre comité des fonds pour le zèle incessant qui l'anime, pour l'ordre parfait qu'il maintient dans toutes les parties de votre comptabilité. Nous en ferons autant en ce qui concerne votre trésorier, dont l'activité ne s'est jamais démentie; nous avons rencontré la plus grande régularité dans toutes les pièces justificatives du compte qu'il nous a présenté pour l'exercice de 1844, et nous vous proposons, Messieurs, de lui en donner entière et valable décharge. »

Les conclusions de ce rapport de MM. les censeurs sont mises aux voix par M. le président, et approuvées par l'assemblée.

— M. le président informe la Société que le Conseil administratif, d'après une délibération prise dans l'une de ses précédentes séances, a cru devoir augmenter les pouvoirs du comité de publication et lui réunir, dans certains cas, le comité des fonds. Le premier de ces comités étant composé de quatre membres, et le second de trois seulement, le Conseil a jugé convenable de les porter l'un et l'autre au même nombre. Quoique n'altérant point le règlement de la Société, cette décision devait lui être communiquée.

*Lectures de Mémoires.*

M. Victor Le Clerc lit ensuite quelques extraits d'une notice (1) sur une chronique inédite de la fin du XIII[e] siècle, que les bénédictins avaient l'intention de publier, mais dont aucun exemplaire ne s'est retrouvé dans les grands dépôts littéraires de Paris, quoiqu'il y en ait deux à la bibliothèque du Vatican. L'un des deux est précédé de cette suscription : *Incipit libellus fr. Gaufridi dicti de Collone, monachi S. Petri Vivi senonensis*. C'est donc à Sens qu'il fallait chercher cette chronique d'un moine de Saint-Pierre-le-Vif; et la bibliothèque de Sens, où elle se conserve encore, l'a mise en effet à la disposition de l'auteur, qui, sans cette confiance inspirée à M. le maire de la ville par un patriotisme éclairé, aurait été obligé de laisser une lacune dans l'*Histoire littéraire de la France*.

L'œuvre de frère *Geoffroi de Collon* ou *Courlon* peut servir à compléter les deux autres chroniques de Saint-Pierre-le-Vif, celles d'Odoranne et de Clarius. Quoiqu'il ne soit pas impossible d'y recueillir, comme l'a prouvé cette lecture, un petit nombre de détails dignes d'attention sur l'intervalle qui s'écoule entre l'ère

(1) Cette savante notice, étant destinée au t. XXI de l'*Histoire littéraire*, n'a pu être imprimée dans le *Bulletin*.

vulgaire et le commencement du XIII[e] siècle, ce n'est que vers les derniers temps, selon l'usage, que ce registre chronologique acquiert réellement quelque valeur. Ce texte inédit, communiqué par M. Victor Le Clerc aux savants continuateurs du Recueil de nos historiens, leur fournira d'utiles fragments.

La notice elle-même est destinée au tome XXI[e] de l'*Histoire littéraire de la France*, par lequel se termineront les annales des lettres dans notre pays au XIII[e] siècle ; et la Société doit, au nom de tous les amis de notre histoire, féliciter la ville de Sens d'avoir coopéré, autant qu'il était en elle, au perfectionnement de cette partie d'un grand monument national, commencé, il y a plus d'un siècle, par les bénédictins, et continué, depuis trente-cinq ans, par l'Institut.

*Élections.*

L'assemblée procède au renouvellement du quart des membres de son Conseil dont les fonctions expiraient, suivant le règlement, en 1845, et au remplacement de deux autres membres, MM. Fauriel et Géraud, décédés depuis la dernière assemblée générale. Sont réélus à une très-grande majorité les dix membres sortants, savoir :

| | | |
|---|---|---|
| MM. | de Barante, | Lacabane, |
| | J. Desnoyers, | Lascoux, |
| | Eyriès, | Mignet, |
| | Gadebled, | Molé, |
| | Guichard, | Thiers. |

M. Guessard est élu en remplacement de M. Géraud, dont les fonctions devaient cesser en 1848 ;

M. Monmerqué est élu en remplacement de M. Fauriel, dont les fonctions cessaient en 1846.

Les membres qui ont ensuite réuni le plus de voix sont MM. de Bouillé, Claude, de Chabrillan, de Gaulle, Houel et Passy.

Les deux censeurs réélus sont MM. Am. Bouvier et Houel.

M. D'Etapes réunit un certain nombre de voix pour les fonctions de censeur.

La séance est levée à onze heures.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 2 JUIN 1845,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE.

Les procès-verbaux de la séance du Conseil du 7 avril et de l'assemblée générale du 5 mai sont lus et adoptés.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

648. M. MEYER, sous-chef de bureau au ministère de l'instruction publique, rue de Lancry, n° 17, présenté par M. Ravenel;

649. M. le comte DE MERLEMONT, rue Saint-Dominique, n° 104, présenté par M. Lacabane;

650. M. le comte HORACE DE VIEIL CASTEL, rue de la Pépinière, n° 48, présenté par M. Guichard.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de M. le Ministre de l'instruction publique :

*Bulletin archéologique du comité des monuments figurés*, 4e vol., n° 3, avec tables et titre du 2e vol. Paris, 1845, in-8°.

Par M. de Barante :

*Lettres et instructions de Louis XVIII au comte de Saint-Priest, précédées d'une notice par M. de Barante*. Paris, 1845, 1 vol. in-8°.

De la part des auteurs :

*Dissertation historique sur Jean Ier, roi de France et de Navarre*; par M. de Monmerqué, Paris, 1844, brochure in-8°.

*Reims, essais historiques sur ses rues et ses monuments*; par M. Prosper Tarbé, *ouvrage orné de planches dessinées et lithographiées* par M. J. Maquart. Reims, 1844, 1 vol. grand in-4°.

*Les Siéges d'Arras, ou histoire des expéditions militaires dont cette ville et son territoire ont été le théâtre*; par M. le vicomte A. d'Héricourt. Arras et Paris, 1845, 1 vol. grand in-8°.

*Armorial de l'ancien duché de Nivernois*; par M. G. de Soultrait. Nevers, 1844, brochure in-12.

De la part de l'Académie royale des sciences de Rouen :

*Mémoires* de cette académie pour 1843-1844. Rouen, 1845, 1 vol. in-8°.

De la part de la Société libre d'agriculture, des sciences et arts du département de l'Eure :

Le *Programme* d'un prix de 300 fr. à décerner, en avril 1846, à

la meilleure pièce de vers sur ce sujet : *Nicolas Poussin et son monument*. Les manuscrits doivent être envoyés à Évreux avant le 31 décembre 1845.

De la part de M. Jubinal :

*Revue du Midi*, 3e série, 4e livrais., 30 avril 1845. Ce numéro contient un long article sur les publications de la Société de l'Histoire de France.

De la part de l'éditeur, M. Techener :

*Bulletin du bibliophile*, 7e série, mars 1845.

## *Correspondance.*

— M. Gillet, juge du tribunal de première instance et membre du conseil municipal de Nancy, et M. Le Brument, libraire-éditeur à Rouen, remercient le Conseil de leur admission au nombre des membres de la Société.

— M. Le Prevost communique l'extrait suivant d'une lettre de M. de Gerville, concernant une découverte de monnaies faite à Valcanville, dans le département de la Manche, et annoncée d'une manière incomplète dans l'un des derniers numéros du *Bulletin*.

« Trois cent soixante-six, et non pas soixante-sept monnaies d'or, ont été découvertes sur l'ancien emplacement d'une commanderie de Rhodes. Ces pièces étaient déposées dans un vase en terre. Si l'on en croyait l'*Écho du monde savant*, la plupart de ces pièces étaient des *agnels*. Le fait est que ce type y était très-rare ; plus de la moitié de ces monnaies étaient des *écus d'or* de Charles VII ; près de la moitié de ce qui restait étaient de Charles VI et des deux rois d'Angleterre, Henry V et VI. Ce dernier, comme on peut le croire, y était en majorité. Les monnaies de Charles VI étaient des écus assez semblables à ceux de Charles VII. Celles des deux rois d'Angleterre étaient généralement des *saluts*. Le reste était des règnes de Charles VI et de Jean. Les *agnels*, assez peu nombreux, comme je l'ai dit, étaient presque tous du règne de Jean ; de Charles V, il n'y avait que quelques *francs à pied* et *à cheval*. Toutes ces pièces sont indiquées par Leblanc, mais il y en a une appartenant à un Louis que cet auteur n'a pas indiquée. Ce n'est certainement pas un Louis XI ; elle remonte à une époque antérieure. C'est donc un Louis X ou un saint Louis.

« La maison où le trésor était caché servait dernièrement de presbytère ; mais au temps de l'enfouissement, il n'y avait ni presbytère ni cure dépendant de l'évêché. Le *Livre blanc*, rédigé au commencement du XIVe siècle, n'en fait pas mention. Je vois dans le *Livre noir*, qui est de la seconde moitié du XIIIe siècle, que la comman-

derie de Valcanville a appartenu aux Templiers, dont l'ordre avait cessé d'exister quand le *Livre blanc* fut rédigé. »

— M. De La Fons de Melicocq adresse les deux extraits suivants de documents conservés dans les archives de Péronne : le premier concerne plusieurs personnages devenus historiques; le deuxième offre quelques indications relatives à l'histoire de l'artillerie.

« 1°. — 1536. (Payé) à Pierre Fauchon, cyrier, XIIII[l] XVII[s] VI[d] pour avoir baillé et livré à la ville quarante-six livres ung quarteron de cyre en torses portées à l'enterrement et convoy du corps *de mons le conte de Dampmartin, qui a esté tué dedens la grosse tour du chasteau durant ledit siége,* à raison de VI[s] chacune livre, en ce comprins XIX[s] pour treize blasons des armes dudit feu.

« Le maieur et les eschevins dépensèrent VII[l] XVI[s] à la taverne de Foursy Cuvelier, au retour du service faict à S[t] Foursy pour le maréchal de la Marck, capitaine de Péronne durant le siége.

« A *Jehan Liegault,* peintre, pour avoir fait les armoiries de mons. le maressal LVII[s], pour avoir fait trente-huit blasons des armoiries dudit maressal, mis et atachez aux églises, aux torses et aultres lieux le jour de son service, au prix de XVIII[d] la pièce.

« 1578-79. A *Andrieu Herel,* peintre, IX[l] pour avoir livré les blasons et armouryes qui ont servy à l'enterrement du corps de mons. *de Humières.*

« Les torches et cierges coûtèrent XXII[l] XIIII[s] IIII[d]. Au retour de l'enterrement, les officiers de la ville dépensèrent VI[l] à l'hostel du Cigne. Les canoniers reçurent VI[l] pour avoir assisté à cette cérémonie. »

« 2° — 1543. Le roi mande que on lui fasse un certain nombre de *boulletz de pierre dure* sur les deniers communs, en dedens deux moys, et lui envoyer l'inventaire desdits boulletz.

« On est d'avis de faire *l'espreuve de bricque par ung bricquetier, ou de pierre bize,* pour, ce fait, en faire l'espreuve, et, ce fait, regarder de marchander combien coustera le cent ou le mil.

« Sauvaige et Anthoine Camelin, *crocqueteurs* et paveurs de gretz, font chacun six boulletz, et Anthoine Fiseux et son fils, *machons,* font des *boulletz de pierre bize.*

« A esté ordonné au greffier faire ordonnance *des boulletz de grez et de terre* faiz par ceulx du villaige de Desmery (Esmery-Hallon, près Ham). »

### *Élections.*

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et de deux

de ses comités pour l'exercice 1845-1846. Sont élus à la presque unanimité des suffrages

| | |
|---|---|
| *Président* . . . . . . . . | M. de Barante. |
| *Vice-presidents.* . . . . | M. Aug. Le Prevost,<br>M. Taillandier. |
| *Secrétaire.* . . . . . . . | M. J. Desnoyers. (Les fonctions du secrétaire durent quatre ans.) |
| *Vice-secrétaire.* . . . . . | M. Teulet |
| *Trésorier* et *archiviste.* . . | M. Duchesne aîné. |

*Comité de publication.*

MM. Guérard,
Lenormant,
Magnin,
Ravenel.

*Comite des fonds.*

MM. De Roissy,
Bottée de Toulmont,
Lascoux,
Gadebled.

M. le président et les autres fonctionnaires élus remercient le Conseil de cette nouvelle marque de sa confiance.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

M. le président appelle l'attention du Conseil sur la proposition faite, il y a plusieurs mois, par M. Taillandier, de publier un extrait des *Registres criminels du Parlement de Paris*, rédigé par Dongois, greffier en chef du Parlement, et dont il a mis le manuscrit qu'il possède à la disposition de la Société. Cette publication lui semblerait de nature à offrir de l'intérêt, et le rapport du comité de publication tendant à l'ajournement ne paraissait pas être définitif.

M. le président de ce comité reproduit une partie des motifs qui ont déterminé son opinion; en l'exprimant, le comité avait surtout regretté que le caractère non suffisamment officiel du document, et la difficulté de le compléter par l'introduction de pièces originales ne permissent pas de profiter, du moins immédiatement, de l'offre généreuse de M. Taillandier, qui n'a négligé aucune occasion de témoigner son intérêt pour les travaux de la Société.

M. Taillandier présente à son tour quelques-unes des considérations qui lui avaient paru rendre cette publication digne de la Société : les fonctions du rédacteur auprès du Parlement, la destruction d'une partie des anciens registres originaux dont il a donné des extraits, la possibilité de considérer ce travail comme une table de l'ensemble des registres, le grand nombre de témoignages historiques qu'on y trouve disséminés, lui semblaient justifier suffisamment son offre. Le Conseil avait admis avec faveur la proposition qu'avait faite antérieurement M. Taillandier de publier le *Journal des grands jours d'Auvergne*, rédigé par Fléchier, quoique d'un caractère moins authentique. Ce document ayant été depuis publié avec succès à Clermont, M. Taillandier avait pensé qu'on pouvait le remplacer par celui dont il s'agit.

Plusieurs membres du Conseil présentent des réflexions à l'appui de l'un ou de l'autre de ces avis. Un membre pense être bien informé en annonçant que l'intention de M. le comte Beugnot serait de publier, pour la grande collection du ministère de l'instruction publique, à la suite des *Olim* qui forment la partie la plus ancienne et la plus authentique des registres du parlement de Paris, un extrait des documents originaux insérés dans les registres criminels; s'il en était ainsi, la publication des extraits de Dongois par la Société pourrait faire un double emploi. Le Conseil trouve convenable de connaître, à cet égard, les intentions de M. Beugnot avant de prendre un parti définitif.

— M. Aug. Le Prevost, en vue de justifier et d'appuyer auprès du Conseil ses propositions relatives à la publication de chroniques provinciales, annonce avoir déjà écrit à plusieurs personnes que la nature de leurs études lui fait présumer pouvoir être disposées à entreprendre des travaux de ce genre. Dès qu'il aura reçu quelques renseignements précis, il en fera part au comité auquel le Conseil l'a invité à vouloir bien communiquer ses vues à ce sujet. Déjà M. de La Fontenelle lui annonce devoir soumettre une proposition de cette nature au Conseil, dans un prochain voyage qu'il doit faire à Paris.

— Le secrétaire rappelle une décision du Conseil prise dans la séance du 2 décembre 1844, et ayant pour but de faire adresser, au nom du bureau nouvellement élu, une circulaire à tous les sociétaires, à l'effet d'exciter leur zèle pour les intérêts de la Société et pour accroître le nombre des membres. M. le président reproduit les objections qui furent faites alors à cette proposition, dont le plus grave inconvénient lui paraîtrait être d'indiquer un état d'embarras qui est bien loin d'exister, puisque jamais la situation de la Société n'a été plus prospère. Il lui semblerait tout au plus possible

d'inviter les membres à donner plus de publicité à l'existence de la Société, et de leur adresser une notice rappelant l'ensemble de ses travaux, et susceptible d'être reproduite dans les journaux. Déjà favorablement prévenus par les rapports de l'assemblée générale, qui constatent cet état de prospérité croissante, les sociétaires ne pourront donner une fausse interprétation à la circulaire qui leur serait adressée. Le Conseil modifie, dans ce sens, sa première décision, et charge le secrétaire de rédiger cette notice et la circulaire, qu'il soumettra à M. le président.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

162. — *Aperçu sur l'histoire général des monnaies royales de France* et sur le rapport de leurs légendes avec l'esprit religieux, par Ad. Carpentin. In-8° de 6 feuilles. Imprimerie de Cabasse, à Commercy.

163. — *Collection de lois maritimes antérieures au* XVIIIe *siècle*, par J.-M. Pardessus. Tome VI. In-8° de 84 feuilles 1/2. A Paris, chez Treuttel et Würtz et chez A. Durand. Prix......... 30 fr.

164. — *Discours, rapports et travaux inédits sur le concordat de* 1801 (26 messidor an IX), par Jean-Étienne Portalis, publiés et précédés d'une introduction par le vicomte Frédéric Portalis. In-8° de 48 feuilles 1/4. A Paris, chez Joubert. Prix........ 9 fr.

165. — *La France au* XIXe *siècle, illustrée dans ses monuments et ses plus beaux sites*, dessinés d'après nature par T. Allom, avec un texte descriptif par Charles-Jean Delille. In-4°.

Il paraît simultanément deux éditions de cet ouvrage, l'une à Londres, l'autre à Paris, chez Fisher fils et Ce, libraires-éditeurs, rue Saint-Honoré, n° 108. Chaque livraison, paraissant tous les quinze jours, est composée de deux gravures sur acier, de quatre à six pages de texte, et coûte 1 fr. 25 c. Les éditeurs annoncent soixante livraisons; quatre seulement ont paru.

166. — *Histoire chronologique et dogmatique des conciles de la chrétienté* depuis le concile de Jérusalem tenu par les apôtres, l'an L, jusqu'au dernier concile tenu de nos jours; par M. Roisselet de

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

Sauclières. Tome II. In-8° de 37 feuilles 1/2. A Paris, chez Mellier. Prix........................................ 7 fr. 50 c.

167. — *Histoire de la marine française*, par M. le comte de Bonfils Lablénie, lieutenant de vaisseau. Tome I[er]. In-8° de 31 feuilles 1/2. Tome II. In-8° de 35 feuilles 1/4. A Paris, au comptoir des imprimeurs unis.

168. — *Histoire de l'hôtel royal des Invalides*, depuis sa fondation jusqu'à nos jours, par Auguste Solard, secrétaire intime du maréchal Oudinot. 2 volumes in-8°, ensemble de 50 feuilles 1/2, plus 2 portraits. A Blois, chez Groubenthal; à Paris, chez Dumaine. Prix........................................ 15 fr.

169. — *Histoire des rues de Metz depuis dix-huit siècles*, récits chevaleresques, religieux et populaires, par Émile Bégin. In-8° de 91 feuilles, avec planches. A Metz, chez Verronnais.

Contient les deux premiers volumes et les premières feuilles du troisième.

170. — *Maison de France*. Choix de monnaies et médailles des rois Capétiens, Valois et Bourbons, composant la suite iconographique de M. G. Combrouse. In-4° de 7 feuilles. Imprimerie de Fournier, à Paris.

171. — *Mémoires de la Société royale des sciences, lettres et arts de Nancy*. 1843. In-8° de 30 feuilles. A Nancy, chez Rebois.

172. — *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne*, extraits de la correspondance de la cour et des généraux, par le lieutenant général comte de Vault, directeur général du département de la guerre, mort en 1790, revus, publiés et précédés d'une introduction par le lieutenant général Pelet. Atlas (du tome VI). In-folio de 7 feuilles, avec 5 cartes ou planches. Imprimerie royale, à Paris.

Collection de documents inédits sur l'histoire de France. I[re] série.

173. — *Mémoires sur les antiquités de la Sologne blésoise*, par L. de La Saussaye. Première livraison. In-4° de 7 feuilles, avec une lithographie. A Blois, chez Dezairs, et Paris, chez Dumoulin. Prix........................................ 7 fr.

174. — *Note sur l'abbaye de Breuil-Benoît, près de Dreux*, lue par M. Berger de Xivrey à la Société française pour la conservation des monuments historiques, dans la séance du 17 mai 1845, au Luxembourg. In-8° d'une feuille. Imprimerie de Fournier, à Paris.

175. — *Notre Dame de Noyon*, ancienne cathédrale du XII[e] siècle. In-folio de 4 feuilles. Imprimerie de Dupont, à Paris. (Sans planches.)

176. — *Précis historique de la marine française, son organisationet ses lois*, par F. Chasseriau, auteur du Précis de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises, historiographe de la marine. Tome I. In-8° de 45 feuilles 1/4. Imprimerie royale, à Paris.

177. — *Recherches historiques* sur l'église et la paroisse de la Trinité de Laval, sur le prieuré de Prix et sur le chapitre de Saint-Tugal, par M. Isidore Boullier. Publiées par M. S.-C., sur les notes et manuscrits de l'auteur. In-8° de 33 feuilles 1/4. Imprimerie de Godbert, à Laval.

Imprimé en partie dans le *Mémorial de la Mayenne*. L'auteur est mort en 1843.

178. — *Théorie des prestations seigneuriales au moyen âge*, servant d'introduction à la cinquième série des coutumes locales du bailliage d'Amiens, que publie la Société des antiquaires de Picardie ; par M. A. Bouthors, greffier en chef de la cour royale d'Amiens. In-4° de 3 feuilles. Imprimerie de Duval, à Amiens.

J. DE G.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 4. — JUILLET-AOUT 1845.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 7 JUILLET 1845,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

651. M. MEVIL, élève de l'École des chartes, rue de Grammont, n° 1, présenté par M. Guérard ;
652. M. THIRION, notaire à Metz, présenté par M. Duchesne aîné, au nom de M. le vicomte de Puymaigre.

*Ouvrages offerts à la Société.*

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie,* année 1845, n° 1.

M. de La Villegille présente, de la part de M. Desmeloizes, un Mémoire intitulé : *Essai sur l'origine de l'antique tombeau de Neuvy-Pailloux*, par M. Chabaud de Linetière, précédé du Rapport de M. Desmeloizes, inspecteur des monuments historiques de l'arrondissement d'Issoudun, sur la découverte de ce monument. Châteauroux, 1845. Brochure in-4°, avec 6 planches.

La Société reçoit de la part de l'auteur, M. Jubinal :

*Première Lettre à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de La Haye.* Novembre 1844. Brochure in-8°.

*Bulletin du Bibliophile*, avril 1845.

*Journal de Lille*, 9 juin 1845, contenant un compte rendu des séances du Congrès archéologique de France en cette ville.

*Correspondance.*

M. Meyer, sous-chef au bureau des travaux historiques du Ministère de l'instruction publique, adresse au Conseil des remerciements de son admission au nombre des membres de la Société.

*Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er juillet.

*Procès de Jeanne d'Arc*, tome III. Les feuilles 14, 15, 16 sont en seconde. La feuille 17 est en première chez l'auteur. La feuille 18 est en pages. Les trois feuilles suivantes sont composées.

*Richer*, tome II. Les feuilles 1, 2, 3 sont tirées. Les feuilles 4, 5, 6, 7 sont en seconde chez l'auteur. La feuille 8 est à renvoyer en seconde. La 9e est en première chez l'auteur.

*Annuaire*. Les feuilles 1 et 2 sont en pages et en épreuves. Les placards 1 et 2 de la liste des évêques de France sont en première. Les feuilles 4, 5, 6 et 7, qui terminent la liste des évêchés, sont tirées.

*Bulletin*, nos 2 et 3 de 1845. Les procès-verbaux des séances du Conseil et de l'assemblée générale sont imprimés et corrigés. On n'attend plus que les articles VARIÉTÉS et BIBLIOGRAPHIE que M. de Gaulle doit envoyer pour terminer ces deux numéros.

Plusieurs membres du Conseil insistent sur la nécessité de ne plus différer davantage la publication de ces deux cahiers, déjà trop arriérés, et de faire en sorte qu'un semblable retard, préjudiciable aux intérêts de la Société, ne se reproduise plus à l'avenir.

Le secrétaire explique les motifs qui peuvent avoir occasionné ce retard de la part de M. le rédacteur, et les regrets que celui-ci en a manifestés (1).

(1) M. de Gaulle avait exprimé dans une lettre qui n'a pu être communiquée au Conseil tous ses regrets d'un retard qu'il prend l'engagement le plus formel de ne plus laisser se renouveler, et en même temps tout le prix qu'il attachait à cette rédaction.

Le secrétaire fera connaître à M. de Gaulle les intentions positives du Conseil.

Le Conseil s'occupe ensuite de divers objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

# II.

## VARIÉTÉS.

18. — Sensieult le couronnement et entrée de la royne de France en la ville de Paris, fait ou mois de fevrier an de grasce mil quatre cens quatre vingtz et onze, en ceste maniere.

« Le merquedy huitiesme jour de fevrier an de grasce mil quatre cens quatre vingtz et onze, fut la noble Dame Anne de Bretaigne couronnée comme royne de France en l'eglise de Saint-Denis. Auquel lieu estoient présens pour dire la messe et faire le service quy en tel cas appartient, Monsieur le cardinal de Bourdeaux, et pour dyacre Monsieur de Troyes, et pour sous diacre Monsieur d'Averences. Et y estoit pour représenter la personne de Monsieur de Saint-Denis le abbé de Saint-Michiel en Tonnerre, quy assistoit en lieu de Monsieur de Saint-Denis. Tous en habit pontifical, c'est assavoir en ayant croches et miltres et moult rices aournemens, cescun en droit soy à ce faire. Présens Monsieur l'arcevesque de Sens et le arcevesque de Tours accompaigniés de Monsieur le evesque de Paris, l'evesque de Aulx (Auch), l'evesque de Anisolles (du Puy) puis Monsieur de Forès et aultres grant nombre d'evesques, abbés et prelaz d'église. Desquels la dite Dame fut honnourablement receue à l'entrée de l'église de Saint-Denis, à la porte du costé du cloistre, où elle estoit accompaignée de Monsieur d'Orléans quy la tenoit par dessoubz le brach pour la conduire, et de Madame de Bourbon quy tenoit la queue de sa robbe laquelle estoit de damas blancq; la dite dame de Bourbon estant vestue de une robbe de drap d'or. Ayans en leur compaignye pluseurs grans seigneurs, dames et damoiselles moult ricement apointyés de draps d'or, vellours et aultres sortes de soye de toutes coulleurs; toutes lesquelles choses estoient tres joyeuses et plaisant à veoir. Après ce, la dite royne venue à la porte de l'église se agenoulla, et auprès d'elle la dite dame de Bourbon, Madame la princesse et Madame de Montpensier avoient supr leurs ciefs cescune ung chappeau d'or. Et illecq donna Monsieur le cardinal de Bourdeaux de l'eauwe benoicte à la dite royne et la bénédiction, et dit supr elle le service acoustumé à

ce faire, puis le (1) print par la main et le mena jusques devant le grant autel quy moult ricement estoit atourné pour célébrer la messe; devant lequel la dite royne se agenoulla de recief, où pluseurs aultres benedictions luy furent faictes par le dit seigneur de Bourdeaux. Puis fut la dite royne à nu cief, cheveulx espars et pendans, oincte, cief et poitrine, par le dit seigneur, de onction dont on a acoustumé de faire; et ce fait il la couronna de une grande couronne moult rice servant à ce faire, et luy mist en la main destre le septre et en la senestre le baston de justice, en disant les parolles sacramentelles à ce appartenans. En tout ce fait, la dite royne fut menée par le dit seigneur de Bourdeaux, Monsieur de Troyes, Monsieur d'Averences et le dit seigneur de Saint-Michiel représentant Monsieur de Saint-Denis, tous en habis pontificaulx, ayans croches et miltres, acompaigniés des aultres prélaz et seigneurs, de l'église devant nommée sur une establye servant à ce faire; et illecque fut la dite royne assise en la quayère royal ricement parée de draps d'or et de soye; et ce fait le dit seigneur de Bourdeaux commencha la messe. Et pour ce que sa couronne dont le dit seigneur avoit couronné la dite royne estoit pesante, Monseigneur d'Orléans la luy tenoit supr le cief durant la dite messe. Et quand vint l'offertoire la dite royne offry pain, vin et or au nombre de treize escus, puis fut ramenée par le dit duc d'Orléans et Madame de Bourbon en sa quayère. Et après la paix de la messe baillyé, la dite dame rechut le *corpus Domini* en grande humilité et révérence, puis remonta en la quayère dessus dite. Et la messe célébrée, Monsieur de Bourdeaux et les aultres prélatz devant nommés montèrent supr le establye où estoit la dite royne en sa quayère royalle, et prindrent la couronne dont le dit couronnement avoit esté fait, et luy en baillèrent une aultre plus petite, moult rice et bien furnye de fines pierres précieuses atout laquelle elle fist son entrée dedans Paris. Et à ce dit couronnement estoient présens pluseurs grans seigneurs entre lesquels estoient les dis seigneurs d'Orléans et de Bourbon, les seigneurs d'Angoullesme, de Graville, de Foix, de Orenge, de Lorrayne, de Montpensier, Loys monsieur de Luxembourc, Gillebert de Clèves, et si grant nombre de aultres seigneurs, gentilshommes, dames et damoyselles, que c'estoit merveille; tous ricement appointiés et en belle ordonnance.

« Le joedy quy fut noefviesme du dit moys de fevrier fist la dite royne son entrée en la ville et cité de Paris en la manière que il sensieult. Che meisme jour se partit la dite dame de Saint-Denis,

(1) *Le* pour *la*, locution en usage encore dans le Hainaut et dans la Flandre française.

auquel lieu elle avoit esté couronnée comme dit est, et vint, accompaignyé de la seignourye dessus dite, jusques à la Chappelle, quy est à demy lieue de Paris. A l'encontre de laquelle Dame sortirent hors de la dite ville de Paris Monsieur le Preuvost d'icelle avoecq ses gens moult honnestement appointiés; lesquels allèrent au devant d'elle jusques assés près de la dite Chappelle où le dit seigneur fist grand révérence à la loenge de la venue de la noble dame. Et après sortit le chevalier du guet avoecq ses gens en armes et hoquetons argentés quy semblablement allèrent à l'encontre de la dite dame faire révérence comme dit est. Et pareillement les archers et arbalestriers de la dite ville, tous en armes et hoquetons argentés, et moult bien sachans faire semblable révérence à la dite dame. Après sortirent semblablement hors de la dite ville Messieurs des comptes, les Prévost et Escevins de l'Hostel de la ville de Paris, leurs officiers, bourgois, manans, et pluseurs aultres officiers du roy de la dite ville, tous fort honnestement appointiés cescun selonc son estat, c'est assavoir les ungs en belles robes d'escarlatte et les aultres cescun selonc ce que son estat requiert. Lesquels tous par ordre vindrent au devant de la dite Dame jusques passé Saint-Ladre, quy est environ ung grand quart de lieue de la dite ville de Paris, luy faire grandes harangues de loenge de sa noble venue. Après ce sortirent messieurs les présidens de parlement et des requestes accompagniés de conseillers, commissaires, procureurs et huissiers de la dite court de parlement, moult honnestement et ricement appointiés semblablement cescun selonc son estat; c'est assavoir, les présidens cescun une barette de velours noir à hault rebras bordée tout autour de drap d'or, ceulx vestus de escarlatte et manteaulx par dessus fourrés de lestices; les conseillers et advocas semblablement vestus de escarlatte et capprons fourrés; lesquels sortirent en moult belle ordonnance hors de la ville de Paris, leur premier huissier devant eulx supr son cief une barette de drap d'or à rebras, fourrée de lestices, et les aultres huissiers en leur ordre. Et en cest estat marcèrent jusques oultre la dite chappelle de Saint-Ladre au devant de la dite Dame et luy firent une moult belle harangue en grand révérence et loenge, et honnestement le rechurent toutes les gens de la dite ville de Paris.

« Et estoient toutes les rues de la dite ville tendues esquelles ladite Dame devoit passer pour aller à Nostre-Dame de Paris. Et en plusieurs lieux estoient par escaffaux jeux et personnages comme cy après sera plus à plain déclaré. Item après vint le roy de la basoche fort honnestement appointié, ycellui vestu de vellours noir, ayant autour de luy quatre lacquets bien acoustrez et vestus de satin jaune; lequel semblablement vint à l'encontre de la dite Dame

hors de la dite ville luy faire révérence en la loenge de sa noble venue.

« Or, est à dire premièrement à l'entrée de la porte Saint-Denis par où la dite Dame entra, avoit ung escaffaut en manière de pavillon moult plaisamment engourdiney de fins bougrans mipartis de rouge, blanc et vert, bordés de frenges à l'equipollent; auquel pavillon estoient les personnages qui s'ensieuvent. Tout premier à l'un des costés de ce pavillon estoit ung personnage nommé *Francq voulloir* quy signefioit France à cause de l'*F;* et en l'autre costé estoit personnage nommé *Sceure alliance*, quy signefioit Bretaigne; et entre ces deux personnages estoit un autre nommé *Guerre*. Puis estoient autour autres personnages, c'est assavoir : *l'Église*, *Noblesse*, *Marchandise* et *Labeur*. Ces quatre personnages se plaindoient li ung à l'autre disant qu'ils ne pouvoient avoir quelque bien tant que *Guerre*, qui estoit entre les deux personnages de *Francq voulloir* et *Sceure alliance*, fust ostée. Et incontinent leurs complaintes parfaites, descendit, par engin fait dedens le dit pavillon, ung autre personnage nommé *Paix* qui se vint mestre entre les deux personnages de *Francq voulloir* et *Sceure alliance*, et abatit le personnage de *Guerre* et le foulla aux piés en telle manière qu'il le tua. Et lors ce voyant les aultres personnages commencèrent à rendre grasces à Dieu de la venue de ce personnage nommé *Paix*, en disant ces parolles. Ça commencha par le dit personnage nommé *Paix* ou personnage nommé *Francq voulloir* en ceste manière ;

PAIX.

Cha, Francq voulloir, bailliés moi vostre main
Et vous mestez avoeq Sceure alliance.
Pité à prins du poure genre humain
Dieu éternel qui m'a transmis en France.
Loés donc tous sa divine puissance
Priant que Guerre en enfers soit enclose
Sans revenir pour la mettre en souffrance
Puisque l'hermine avec le lis repose.

« Après que le personnage nommé Paix eult prononchié les mots devant dis, parlèrent cescun des autres personnages, en disant celles parolles; et commença l'Église en cette manière :

L'ÉGLISE.

Benoite soit la haulte déyté
Qui m'a jacié hors de captivité.
Loé soit Dieu qui a destruit la Guerre
Et a vollu mettre Paix sur la terre.

MARCHANDISE.
Puisque Guerre dedens enfer a lieu,
Rappaysié est la grand yre de Dieu.

LABEUR.
Puisque le lis à l'hermine s'accorde,
Loés soit Dieu de sa miséricorde.

L'ÉGLISE.
Pardonnés tous les péchiez des humains
Puisque Guerre n'a plus au monde bruyt.

NOBLESSE.
Les nobles gens aront, à tout le mains,
De leurs rentiers aulcun peu de pain cuyt.

MARCHANDISE.
Les bons marchands aront bon sauf-conduit
Puisque la Guerre est mise en oubliance.

LABEUR.
La terre aussi poulra donner son fruit
Car *Francq voulloir* a pris *Sceure alliance*.

« A tant finèrent les dits personnages quy estoient dedens le dit pavillon de la porte Saint-Denis; ou dessus du quel pavillon avoit un bel escu peint moittié des armes du roy et moittié des armes de la royne, c'est assavoir de fleurs de lis et d'hermines, et au dessus de l'escu une couronne; et dessus le dit escu, sur le hault de la dite porte, estoit un grant géant fort membru et bien fourmés, ayant une grande barbe noire, représentant le personnage de Herculles, tenant en sa main destre un grant coutiel sarazinois pour ochir un serpent à sept tiestes qui estoit devant luy signefiant Cerbères, desquelles tiestes le dit Herculles en tenoit jà une en sa main senestre et avoit le dit coustiel eslevé dessus sa tieste pour achever de ocire le dit serpent.

« Item environ de ung long trait de arbalestre de la devant dite porte, dedens la ville, avoit ung escaffault en ung lieu nommé le Ponscheaux, devant lequel escaffault avoit ung lis sur une pierre, lequel lis estoit vert comme herbe, de haulteur de environ une toise, lequel avoit par hault chincq belles fleurs de lis blanc comme neige; dont cescune fleur de lis rendoit yawe clere qui arrousoit le pié du lis. Et devant ce dit lis estoient chincq pillers debout peint de gueules et semés de lettres jaunes; les dis chincq pillers signefians la ville de Paris. Car le premier estoit sur le camp semé de P jaunes; le second A, le tiers de R, le quart de I, et le quint de S. Au dessus du dis pillers y avoit sur cescun un personnage. Sur le premier estoit Paris signefiant paix pour la lettre P dont il estoit tout semé; le second estoit Cupido, qui est amour, pour la lettre A

dont il estoit semé; sur le tiers estoit le personnage de Raison signefié par la lettre R doit il estoit semé; sur le quart le ymage de Justice signefié par I dont il estoit semé; et sur le quint estoit Sapience signefié par S dont il estoit semé. Et pareillement devant le premier desdis pillers en sa description paisible donnans signefication doctrine quy tient le monde en paix, comme fist le roy Paris. Le second piller aussy demonstroit amoureux bergier pour ce que Paris est ung lieu de plaisance pour vivre amoureusement toutes gens de quelque estat que ils soient. Le tiers piller dénotoit repos sans dangier, signefié par le guet que on fait en la dite ville toutes les nuyts quand le monde se repose. Le quart dénotoit aussi justice certaine par la court de parlement; et le quint aussi dénotoit science par l'université de toutes sciences qui sont en la dite ville. Et lors quand la royne vint devant ce dit escaffault, commencha le personnagè de Paris et dit ce quy sensieult:

C'est le nom de Paris entier
Qui comme royal héritier
Entre les chincq pillers jollis
A ruisseaulx de grasce saillis
Et de tout bien est grant fontaine
Qui arrouse la fleur de lis
D'une liqueur douce et humaine.
Pour tant, bergiers, cescun se paine
De demener joye et leesce
Pour la venue souveraine
De nostre tres noble princesse.

« Lors estoient, sur un aultre petit escaffault, ou costé du dit lis, bergiers, lesquels, après ce qu'ils eurent oyt prononchier Paris les mots devant dis, commenchèrent à chanter mellodieusement canchons de plaisance, la royne estant devant le dit escaffault où estoient levés les personnaiges devant nommés.

« Et environ ung traict d'arc d'illecque, c'est assavoir devant la Trinité, avoit ung aultre escaffault à deux estages auquel estoient par personnages Nostre Saulveur Jesu Crist et ses apostles de la maniere comment il monta sur le mont de Thabor, et comment il les laissa, et la signefiance; et au dessus son crucefiement.

« Item, plus bas, à la porte aux Paintres, avoit ung aultre escaffault ou hault duquel avoit ung roy représentant le ymage de Salmon assis en une kayère royalle moult ricement appointiet de draps d'or et de fines pierres précieuses; a l'un des costés du dit escaffault adwironné de ses gens et de son conseil par personnages. Et à l'aultre costé du dit escaffault avoit le personnage de ung mes-

sagier comme ayant charge de aller porter lettres et mandemens à tous les justiciers et subjects de son royaume, contenans que il se voulloit marier, que se aulcunes belles filles estoient par toutes les contrées de son dit pays et royaulme, que elles fussent délivrées, et gens avoecq elles, au dit messagier, pour les emmener vers luy. Laquelle chose fut faicte, car le dit messagier luy en amena certain nombre devant sa majesté royalle, moult bien ordonnées, belles et plaisantes, entre lesquelles il en choisist une à son plaisir, laquelle il volu avoir pour fame et la couronna, la royne estant devant le dit escaffault, en disant à tous ses conseillers et subjectz entour luy, que, sur le amour dont ils le amoient, ils lui feissent obéissance. Et lors dirent deux des conseillers emprès luy ce qui sensieult :

LE PREMIER.

Vécy ouvrage de grand faict
Quy bien en congnoist la substance.

LE SECOND.

Ainsy le a Salmon parfaict
Pour acquellir seure alliance.

« Après ces choses faictes en telle manière, derrière la dite porte, emprès Saint-Jacques de l'Ospital, avoit ung personnage représentant le roy Charlemaine monté sur ung grand ceval, lequel pouvoit bien avoir de haulteur environ quinze pieds, et gros à l'avenant de sa haulteur, couvert de couvertures escartelés la moictié des armes du roy et l'aultre moictié de hermines. Et la représentation du dit Charlemaine povoit avoir environ une lance de hault, assez membru et fourny selonc sa haulteur, tenant en sa main destre une épée nue, grande et large selonc la grandeur du dit personnage, et en l'aultre main la pomme ronde à la croix dessus; le dit personnage couronné en estat réal, et sur le hault de sa couronne une croix d'or signefiant que en son temps il submist et mist en son obéissance la plus grande part du monde. Ainsy estoit ce dit roy monté sur ce cheval couvert de bougheran parsemé de fleur de lis, lequel salua la dite royne en luy faisant une belle arragne (harangue) à sa joyeuse venue; et en cet estat chemina devant la noble dame depuis la porte aux Paintres jusques à Nostre-Dame de Paris, ayant lacquets devant et derrière, habillés de meisme, conduisant luy et son cheval. Et derrière luy estoient aultres gens menans après eulx les uns ung oliphant et les aultres ung chamel, yceulx faints et couvers de couvertures jointes au plus près de la pel que doivent telles bestes porter; lesquelles bestes estoient en ce point menées

par grosses kaines tissées et dorées dont les mailles estoient rondes et grandes.

« Et en cet estat entra la noble dame dedens Paris acconipaignié de sy grande seigneurie que il est comme impossible en savoir faire vraie estimation.

« Item, plus avant dedens la dite ville, contre la porte du Castelet, avoit ung aultre escaffault ouquel estoient deux personnages, ly ung représentant le roy et l'aultre la royne. Et aux costés du dit escaffault y avoit six prophètes, c'est assavoir à cescun costé trois, prophetisant comme les prophètes prophétisoient la venue de Jesu Crist; lesquels portoient en leurs rollets semblables mots en latin que les prophètes devant dis faisoient en leur temps. Et y avoit du costé du roy de ses gens, et du costé de la royne, des siens, jusques au nombre de douze personnages bien appointiés. En hault, entre les personnages du roy et de la royne, estoit aultre personnage ricement appointiet, représentant Justice, autour duquel estoit escript ce qui sensieult :

En contemplant toute humaine poursuicte
Tant seullement j'ay icy mis les mains ;
Si c'est œuvre de divine conduicte
Auquel au joindre ay guidé les humains.
Resjoys toi, bon peuple, soirs et mains;
Car il est temps que à ce te determines
Rendant grasces à Dieu, le Saint des Saints,
Voyant le lis acompaignié d'hermines.

Considere la dame d'entreprendre
Mille bombars et targes que tu as
Pour résister, toy armes et deffendre
Contre ennemis, les vaincre et mettre au bas,
Pour estrangiers trambler sous leurs amas;
Rompre emprinses, monopoles, ruynes,
Prends donc coraige et te metz en esbas
Voyant le lis acompaignié d'hermines.

Depuis Clovis, premier roy crestien
Ne a-on veu que le lis prétieux
Soit acquointé par semblable moyen
Dont il est huy par cest acord joyeulx
Comme cescun poelt le voir de ses yeulx.
En ne fault jà que pour ce m'examines
L'acord doibt estre à tous solacieux
Voyant le lis acompaigné d'hermines.

Ne amènes plus en jeu Penthésilée
Meneloppe (*sic*), ne toute sa puissance,

Ne aulcuns ne alleguent plus Médée
Sémiramis, Dido; ne leur cevance,
Se obtenu ont d'aulcuns biens joissance,
Veu que n'ont fait nulles œuvres dignes
Laissiés les donc, prenant resjoissance
Voyant le lis acompaignié d'hermines.

Icy voyés la royne de Saba
Cuy le roy Salmon a visité
Et l'umble Ester que Assuérus ama
Pour sa beaulté, grasce et bénignité;
Et ce est Judit quy en tranquillité
A mis son peuple, et rosté de ruynes,
Quy désormais aura jocondité
Voyant le lis acompaignié d'hermines.

D'huy en avant, la justice ordinaire,
Par quy les roys règnent, aura son cours,
Cheminera devant, fera tout faire
Et dressera leurs pars en toutes cours.
Les prophètes le ont prédit en mots courts
Que on perchoit par leurs parlers et mines
Pourquoy ne doibs esbahir quelques jours
Voyant le lis acompaignié d'hermines.

Tres prudente princesse, soubz la nue
Percevoir poeulx par très évidens signes
Quelle liesse avons de ta venue,
Voyant le lis acompaignié d'hermines.

« Item, au pied de la porte du Castelet de Paris, de l'aultre costé, avoit ung aultre escaffault devant la boucerie, moult bien honnestement appointié, auquel estoit le roy Salmon en estat royal, et aultres personnaiges de son conseil emprès luy. Et illecq fut jué en brief le jugement que le dit roy fist de deux femmes à cause de leurs enfants dont ly ung estoit vif et ly aultre mort, cescune de celles disant le vif estre le sien. Pour le jugement de laquelle chose bien savoir faire, fist apporter une espée et faindit le enfant vif estre party pour à cescune d'elles en donner la moictié. A laquelle cose se accorda tost celle à quy le enfant ne estoit pas; mais la mère de icelluy ne se y consentit, ainchois requist au dit seigneur l'enfant estre donné à sa contre partye. Et adonc le dit roy Salmon fist le juste jugement et fist rendre le dit enfant vif à sa mère. Après le dit jugement, donnant fin au dit jeu, fut prononchié ce qui sensieult :

Quy voelt sable dessoubz argent pourtraire
Pas ne change, l'on s'y poelt bien fier,

**Et sur azur pas ne ly est contraire**
**Mais le lustre pour le clarifier;**
**Et quy eu ung les scet bien apparier**
**Leur fait choisir la beaulté de l'argent**
**Et le sable quy ne poelt varyer**
**Haulce l'azur et le fait refulger.**

« Item, plus avant, en la porte du Palais, du costé de la chappelle Saint-Michiel, avoit ung grand escaffault très noblement appointié, en hault duquel avoit un grand escut miparty de fleurs de lis et d'hermines; lequel escut estoit tenu en l'air de l'un des deux costés des deux piés de devant de ung cerf volant, et de l'aultre costé pareillement des deux piés de ung boef. Et au bas estoit ung personnage représentant la royne tenant devant elle une parure moult rice que on luy présentoit en très grand signe de amour.

« Et en cest estat vint la très noble royne jusques à Nostre-Dame de Paris sur une littière portée de deux haquenées couvertes de vellours cramoisy semé de lettres d'or, c'est assavoir de ung K et de ung A; ces dites deux lettres romaines honnestement noées et entrelaciés; la dite noble dame vestue de une robe de drap d'or. Et auprès de la dite littière Madame de Bourbon vestue semblablement de drap d'or, et aultres grans seigneurs, dames et damoiselles. Et estoient devant la dite Dame plusieurs héraults d'armes tous couvers des armes du roy nostre sire et des armes d'Orléans, de Bourbon, de Foix et d'aultres plusieurs grans seigneurs, ensamble trompettes, clairons, et aultres instrumens démenans grand bruyt, cescun seloncq son instrument. Et après Madame de Bourbon estoient treize damoiselles montées sur aultant de haquenées couvertes de semblable vellours semé de telles lettres; toutes ycelles de satin saingle. Et devant la littière de la dicte royne estoient deux naquetz (*sic*) menans une haquenée d'honneur à lasce (1), couverts de vellours samblable et ainsi sepmé que les aultres. Et auprès des dites damoiselles, derrière, estoient trois charriots moult ricement appointiés de bon chevaulx et beaux harnois, lesquels estoient couvers de drap d'or doublé de samblable vellours et sepmé de telles lettres; et derrière iceulx un aultre car (2) couvert de cuyr noir. Et en tel estat vint la noble Dame, la couronne sur le cief, jusques devant Nostre-Dame de Paris ouquel lieu l'université de Paris le rechut moult honnourablement. Aussy fist Monsieur l'evesque de Paris et plusieurs aultres prélas à l'entrée de la dite église de Nostre-Dame de Paris. »

(1) En lesse.
(2) Char.

Ce récit inédit est dû à Jean Nicolai, historien et poëte tournaisien, qui vivait sous les règnes de Louis XI, Charles VIII et Louis XII. Il se trouve, avec plusieurs autres ouvrages du même auteur que nous nous proposons de faire connaître, dans le Ms. de la Bibliothèque royale 1489, Sorbonne, intitulé : *Liber universalis*.

19. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 1er août, sous la présidence de M. Pardessus.

Les trois médailles destinées annuellement aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France ont été décernées, savoir : la première à M. Cauvin, pour sa *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, in-4°; la seconde à M. Buchon, pour son ouvrage intitulé : *Nouvelles Recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies*, in-8°; et la troisième à M. Guessard, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Histoire de la maison de Mornay, avec les notes et pièces justificatives*; première partie, depuis 1150 jusqu'à la fin du xve siècle.

L'Académie regrettait, vu le nombre de bons ouvrages présentés à ce concours, de n'avoir pas une quatrième médaille à partager; mais M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu faire cesser les regrets de la Compagnie, en l'informant qu'il mettait à sa disposition les fonds nécessaires pour cette quatrième médaille.

En conséquence, l'Académie a décidé que cette quatrième médaille serait décernée, *ex æquo*, pour être répartie par moitié, à MM. Bernhard et Thomas : le premier, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Recherches sur l'ancienne musique des rois de France*; le second, pour son ouvrage intitulé : *Une province sous Louis XIV; situation politique et administrative de la Bourgogne, de* 1661 *à* 1715, d'après les manuscrits et les documents inédits du temps, in-8°.

Des mentions très-honorables ont été accordées :

1° A M. Roger, pour son ouvrage intitulé : *Archives historiques et ecclésiastiques de la Picardie et de l'Artois*, in-8°.

2° A M. Doublet de Boisthibault, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Iconographie du pays Chartrain*.

3° A M. Lemaistre, pour son ouvrage intitulé : *Notice sur l'abbaye de Saint-Michel près Tonnerre, le Tonnerrois, Molesmes, Saint-Martin et Commissey*, 3 brochures in-8°.

4° A M. Baudot, pour son ouvrage intitulé : *Description de la chapelle de l'ancien château de Pagny*, in-4°.

Rappel de mention très-honorable :

M. le baron Chaillou des Barres, pour son ouvrage intitulé : *Les*

*châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay*, in-4°.

**Mentions honorables ont été accordées :**

**1° A M. Ludovic Lalanne, pour son ouvrage manuscrit intitulé :** ***Recherches sur les pèlerinages des Français en terre sainte avant les croisades.***

2° A M. l'abbé Giraud, pour son Mémoire manuscrit sur *Tauroentum.*

3° A M. C. Robert, *Recherches sur les monnaies des évêques de Toul*, in-4°.

4° A M. Albert Du Boys, pour son ouvrage intitulé : *Vie de saint Hugues*, in-8°.

5° A. M. Étienne Gallois, pour son ouvrage intitulé : *les Ducs de Champagne*, in-8°.

Le premier des prix extraordinaires, fondés par M. le baron Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, a été décerné à M. Jules de Petigny, pour le troisième volume de ses *Études sur l'histoire, les lois et les institutions de l'époque mérovingienne*. M. Monteil a été maintenu dans la possession du second prix qui lui a été décerné en 1840.

Après la proclamation des prix et le rappel ou l'annonce des questions proposées pour 1846 et 1847, questions dont aucune n'est relative à l'histoire de France, M. Lenormant a lu le rapport suivant fait à l'Académie, au nom de la commission des Antiquités nationales, sur le concours de cette année.

« Nous avons encore un riche concours, et qui le serait davantage, si quelques personnes n'avaient dépassé le délai accordé pour l'envoi des ouvrages. Autrefois le terme était fixé au 1er mai : l'Académie l'a reporté récemment au 1er avril, afin de donner plus de temps à la commission pour l'examen des productions qui lui sont soumises. L'annonce de ce changement avait été proclamée dans notre séance publique de l'année dernière; mais l'influence de l'habitude l'a emporté sur la solennité de l'avertissement, et un assez grand nombre d'envois ont dû être remis au concours de l'année prochaine.

« Aucun des ouvrages auxquels nous vous proposons de décerner des médailles n'a pour objet l'explication de monuments figurés. Votre commission regrette de voir languir ainsi le genre de recherches en faveur duquel le présent concours avait été principalement institué. A mérite égal, la préférence est assurée à celle des productions qui rentrera dans cette importante catégorie. La con-

naissance de cette disposition stimulera sans doute le zèle des concurrents.

« Tout en élargissant notre cadre autant que possible, nous avons dû écarter des ouvrages qui n'auraient pu y être maintenus sans un excès de complaisance. Mais alors même que nous nous sommes résignés à de tels sacrifices, nous n'avons pas renoncé au droit d'exprimer notre regret. Tel est le sentiment que nous éprouvons à l'égard de l'ouvrage dont M. le vicomte de Vaublanc a commencé la publication, et qui porte le titre de *la France au temps des croisades :* livre agréable et varié, qui témoigne d'une grande lecture et d'un esprit très-cultivé, que le monde trouvera peut-être trop savant, et dans lequel nous nous plaisons à signaler quelques-unes des qualités de la science.

« Nous avons éprouvé moins de scrupules à éliminer une vie imprimée de *Jean Gerson*, production purement historique, et contre laquelle la singularité du style avait fait naître un préjugé défavorable.

« Il nous en coûte de répondre ainsi par des critiques aux espérances de quelques-uns de ceux qui réclament de nous des récompenses. Mais nos remarques sont des avertissements salutaires, et nous espérons qu'on ne méconnaîtra jamais l'intention bienveillante qui les dicte. La carrière des recherches historiques semble ouverte à tout le monde : beaucoup s'y précipitent sans connaître l'avantage ou le danger des armes dont ils font usage, et pourtant il n'est aucun des écueils contre lesquels ils se brisent, qui ne soit signalé par d'illustres naufrages. En rappelant les erreurs de savants célèbres, nous devons nous efforcer de prémunir leurs imprudents imitateurs contre une perte inévitable. L'écrivain qui nous a adressé ses *Recherches* manuscrites *sur une colonie massilienne établie à l'embouchure de la Somme,* ignore sans doute que Bochart a compromis une érudition immense à semer ainsi des colonies imaginaires sur tous les rivages de l'ancien monde. A l'auteur d'une *Dissertation*, également manuscrite, *sur la Haute-Borne et sur l'ancien nom du Châtelet* (Haute-Marne), il serait bon de rappeler la malheureuse disposition du P. Hardouin à décomposer les inscriptions latines par des procédés entièrement arbitraires. Les deux écrivains qui nous ont soumis leurs Mémoires ne peuvent avoir aucune prétention à rivaliser, sous le rapport de la science, ni avec l'auteur de la *Géographie sacrée*, ni avec le commentateur de *Pline ;* et ils renouvellent des tentatives que n'a pu justifier le nom de ceux qui les ont faites. Notre sévérité a dû atteindre deux estimables et laborieux écrivains : elle se déclare impuissante devant la *Dissertation* (manuscrite) *sur la danse des morts de*

*Tallende*. C'est donc encore quelque chose que de donner prise à la critique.

« D'estimables productions nous dédommagent de cet exercice nécessaire de notre censure. M. Bégin continue ses travaux sur *la ville de Metz*, travaux dans lesquels l'ardeur du zèle et la fécondité de l'imagination ne compensent pas assez l'absence d'exactitude. M. Morellet a fourni un document inédit et curieux sur les rapports de l'Église anglo-normande avec la France. M. Ricard a décrit avec précision et intelligence *quelques sépultures antiques* récemment *découvertes à Altimurium* dans le voisinage de Montpellier. M. Gauthier a publié sur *la ville de Gap* une *Histoire* intéressante, mais où le ton de l'auteur laisse quelque chose à reprendre.

« M. Vallet de Viriville, dont l'Académie avait couronné précédemment un très-bon travail sur les *archives du département de l'Aube*, a continué ses utiles investigations dans les *archives du chapitre de Saint-Omer*. Le mérite de l'érudit est le même ; mais l'importance du dépôt exploré n'est nullement comparable.

« D'autres travaux nous ont paru mériter une distinction plus marquée. De ce nombre est une dissertation érudite et bien présentée, *sur les anciens ducs de Champagne*. M. Étienne Gallois en est l'auteur. M. Albert Du Boys a retracé, dans un élégant volume, *la vie de saint Hugues*, évêque de Grenoble au XI<sup>e</sup> siècle. Le biographe contemporain de l'illustre prélat n'avait peint pour ainsi dire que son âme : M. Du Boys nous le montre surtout au milieu de l'agitation des affaires. L'usage que le nouvel historien a fait de monuments diplomatiques inédits lui assurait une place dans notre concours. M. Robert ajoute un chapitre intéressant à la numismatique de la France au moyen âge. Quelques-unes des *monnaies des évêques de Toul* qu'il publie, remontent au X<sup>e</sup> siècle. Les figures sont bien rendues, les descriptions exactes, les réflexions judicieuses. M. l'abbé Giraud nous envoie le résultat de ses études patientes et réitérées sur les débris de *Tauroentum*, ville antique située sur les bords de la Méditerranée, à peu de distance de la Ciotat. Il signale avec certitude l'existence d'une cité maritime, où d'autres antiquaires n'avaient voulu voir que les restes d'une maison de campagne. L'auteur doit seulement se défier de son penchant aux conjectures étymologiques. M. Ludovic Lalanne a soumis au concours des *Recherches* manuscrites sur les *pèlerinages des Français en terre sainte avant l'époque des croisades*. Le relevé fait pour la première fois de la liste des pèlerins français qui ont laissé une trace dans l'histoire, depuis le VI<sup>e</sup> jusqu'au XI<sup>e</sup> siècle, donne un véritable prix à ce travail.

« Votre commission vous propose de décerner des mentions ho-

norables à MM. Lalanne, Giraud, Robert, Albert Du Boys, et Gallois.

« Elle place dans un rang plus élevé les travaux de MM. Roger, Doublet de Boisthibault, le Maistre, et Baudot, et n'hésite pas à vous présenter ces auteurs comme dignes d'une mention très-honorable. M. Roger a envoyé au concours deux ouvrages imprimés. Le premier, intitulé *Archives historiques et ecclésiastiques de Picardie et d'Artois*, a beaucoup plus d'importance que le second, *Noblesse et chevalerie du comte de Flandre, d'Artois et de Picardie*, qui n'en est que l'appendice un peu frivole. En général, M. Roger a sacrifié à des considérations qui ne sont pas scientifiques, et d'ailleurs il lui manque les fondements d'une instruction solide. Ce qui le distingue, c'est la disposition des matériaux, l'élégance du style, l'intérêt du récit. Sans recourir à des sources inconnues ou nouvelles, il sait faire un usage ingénieux de celles qui sont depuis longtemps accessibles; et son livre, qui fait passer successivement sous les yeux du lecteur l'Église, l'ordre monastique, la noblesse et les communes, ne peut qu'accroître dans beaucoup d'esprits l'intelligence du passé qui conduit à l'impartialité historique. L'auteur la possède déjà lui-même, et rarement nous avons rencontré un jugement plus libre, plus sain et plus modéré que le sien.

« M. Doublet de Boisthibault est plus passionné: mais sa passion n'a rien d'irritant ni de dangereux. Il aime sa cathédrale, et il a raison : c'est peut-être le plus noble édifice que le christianisme ait élevé dans le nord de la France. On ne conteste plus guère aujourd'hui à Notre-Dame de Chartres cette glorieuse prééminence. Mais l'admiration générale qu'elle inspire ne suffit pas au zèle de M. Boisthibault. Il tient au grand âge de l'édifice tout autant qu'à sa beauté. En 1020, sous l'évêque Fulbert, l'ancienne église de Chartres avait été la proie des flammes, et bientôt on vit s'élever à la place un monument dont les contemporains ont célébré la magnificence. A la fin du XII<sup>e</sup> siècle, en 1194, une seconde catastrophe du même genre, attestée par l'imposante autorité de Rigord et de Guillaume le Breton, rendit nécessaire la reconstruction de l'église: on s'y porta avec un zèle admirable, et nous ne pouvons douter que le temple, construit à cette époque, ne soit, pour la plus grande partie, celui que nous admirons aujourd'hui. Mais M. de Boisthibault ne peut se résoudre à cette concession : il combat contre Rigord et contre tous ceux qui ont osé dire, il y a plus de six cents ans, que l'église de Fulbert avait brûlé. Nous ne suivrons pas l'auteur dans cette argumentation, quelque vigueur et quelque ressource qu'il y déploie, et nous regrettons que la hardiesse de ses conjectures sur un point résolu pour la saine critique, nous empêche de

rendre un hommage plus éclatant à l'ensemble de son travail, qui se compose, outre la discussion contre Rigord, d'un recueil fort intéressant de toutes les inscriptions chartraines depuis les temps les plus anciens, d'un document inédit sur le siége de Chartres, en 1568, et de recherches curieuses sur la crypte de Loën, édifice souterrain placé à peu de distance de la cathédrale, et dont la destination est encore un mystère.

« M. le Maistre déploie, en faveur de la ville de Tonnerre et de ses environs, une ardeur patriotique; ses recherches sont patientes et solides : elles éclaircissent surtout quelques points de la géographie du moyen âge; et votre commission n'aurait pas hésité à leur attribuer une récompense plus élevée, si les trois opuscules présentés au concours, et dont le plus important est un *Essai sur le Tonnerrois*, avaient réuni tous les caractères et toutes les formes de l'érudition. Nous reviendrons bientôt, à propos d'un ouvrage auquel ne manque aucun de ces mérites, sur l'importance des travaux du genre de ceux que M. le Maistre a produits.

« Un autre écrivain de la Bourgogne, M. Baudot, a soumis au concours une *Description* imprimée *de la chapelle de l'ancien château de Pagny*. La commission a goûté cet opuscule : elle y a reconnu la réunion des qualités qui font une bonne description; le style est simple, les planches élégantes et fidèles, les détails historiques choisis avec critique et présentés avec mesure. La chapelle de Pagny est peu considérable par elle-même; mais elle n'a rien perdu de sa décoration exécutée à l'époque de la renaissance, et les noms de ceux qui l'ont fondée, embellie ou possédée, les de Vienne, les Chabot, les Elbeuf, les Bourbon-Vermandois, les la Vallière, les Châtillon, les Crussol, tiennent une place brillante dans tous les souvenirs.

« Que de noms du même ordre et d'un éclat au moins égal nous aurions à citer, si nous voulions rappeler tous ceux que mentionne M. le baron Chaillou des Barres, dans son ouvrage sur les *châteaux d'Ancy-le-Franc, de Saint-Fargeau, de Chastellux et de Tanlay*! C'est encore la Bourgogne qui fournit ces riches matériaux, c'est un fils de cette province qui en donne communication au public. Ce nouvel ouvrage est digne de la *Description de l'abbaye de Pontigny*, production du même auteur, mentionnée très-honorablement dans le concours de l'année dernière; mais le sujet en est moins grave : on y trouve encore plus de noms de cour que de noms vraiment historiques. L'auteur n'a pas travaillé seulement pour nous, et il aura déjà trouvé dans les nobles manoirs qu'il célèbre, une grande partie de la récompense à laquelle il a droit de prétendre.

« Ceux dont nous venons de vous entretenir ont approché du but : il est temps de vous parler de ceux qui l'ont atteint. M. Bernhard, ancien élève de l'École des chartes, avait présenté à l'Académie des *Recherches* manuscrites *sur l'histoire de l'ancienne musique des rois de France*. Ce Mémoire, qui fait suite à *une Histoire de la corporation des ménétriers ou joueurs d'instruments de la ville de Paris*, honorée d'une médaille dans un de vos précédents concours, n'est qu'un relevé exact des témoignages et des pièces comptables qui concernent l'état des musiciens attachés à la maison royale. Nulle excursion dans le domaine de l'art ne vient interrompre cette minutieuse énumération. Ce sujet, d'ailleurs, ne pouvait tenir qu'une place fort étroite dans le vaste domaine de la science historique.

« Cependant un professeur distingué, M. Thomas, envoie au concours l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de : *une Province sous Louis XIV*. Ici, les plus graves questions sont soulevées. M. Thomas partage avec M. Bernhard les qualités d'un bon explorateur, c'est-à-dire la persévérance et l'exactitude; mais il ne veut pas s'en tenir à la pure recherche : l'histoire générale doit profiter de son travail, et l'auteur prétend arriver jusqu'aux dernières conséquences qui en ressortent.

« Une question préjudicielle s'élevait à propos de ce dernier ouvrage. La Révolution, qui a fait tant de ruines, n'a pas, pour cela, transformé en *antiquités* tout ce qu'elle a détruit. Le siècle de Louis XIV est encore trop vivant dans ses résultats, pour que nous puissions ranger ses souvenirs au nombre de ceux que la science peut seule apprécier, et les considérations morales qui tiennent tant de place dans le livre de M. Thomas, ne sont de notre compétence que quand elles se rattachent à des monuments dont le temps a rendu l'intelligence difficile. M. Bernhard aussi n'a négligé dans ses recherches ni le XVIIe, ni même le XVIIIe siècle; il devait le faire pour achever l'histoire d'une institution qui, à l'époque du grand roi, n'était déjà plus qu'une antiquité.

« Le travail de M. Bernhard se rattachait donc à notre concours d'une manière plus directe et plus naturelle que celui de M. Thomas. Mais tout en reconnaissant l'impossibilité de réserver à l'auteur d'*une Province sous Louis XIV*, une des premières places du concours, nous ne nous serions décidés qu'avec un extrême regret à éliminer un ouvrage dont l'importance et l'intérêt ne peuvent être méconnus.

« Sans établir la moindre parité de mérite entre les deux ouvrages, nous vous proposons de leur décerner une récompense égale, par le partage de la quatrième médaille que l'Académie doit cette

fois encore à la bienveillante sollicitude de M. le Ministre de l'instruction publique.

« M. Bernhard n'aura pas inutilement travaillé pour les historiens de la musique. Cet art, dont l'impression est si vive et qui élève l'âme dans une région si haute, n'assure à la plupart de ses productions qu'une existence éphémère. La trace en disparaît avec une effrayante rapidité, et ce n'est qu'à l'aide de recherches patientes et de procédés ingénieux, qu'on parvient à se faire une idée approximative de quelques-uns des grands effets dont l'histoire de tous les temps nous a conservé le souvenir. La musique du moyen âge, en particulier, nous laisse dans une profonde incertitude : il nous en est parvenu quelques chants simples, naïfs, gracieux, sublimes même, et le reste a tous les caractères d'un pédantisme barbare. Quels étaient les moyens d'exécution ? Par quels procédés d'harmonie combinait-on des masses instrumentales évidemment considérables ? Le changement de goût a-t-il été toujours un progrès ? et par quelle voie est-on sorti d'habitudes que l'appareil scientifique rendait respectables ? Le Mémoire de M. Bernhard ne mettra pas un terme à ces questions, mais il fournira des inductions précieuses à ceux qui ont su faire, des antiquités de la musique, une science pleine d'attrait.

« L'action que doit exercer le livre de M. Thomas est, dans son genre, beaucoup plus féconde, quoique moins sûre peut-être. L'auteur éprouve, pour le système auquel on a donné, de nos jours, le nom de *centralisation*, une passion qu'il voudrait inculquer à tous ses lecteurs ; il hait, il poursuit le privilége jusqu'à y ranger ce qui, dans l'ancienne monarchie, donnait seul l'idée de l'égalité ou du droit commun, c'est-à-dire l'autorité du monarque ; il juge avec une impitoyable sévérité ces franchises locales qui ne pouvaient assurer l'avantage des uns qu'au préjudice des autres : la résistance des États, des communes, des parlements n'excite point sa sympathie, et l'autorité centrale, qui ne cesse de les battre en brèche, ne trouve pas grâce à ses yeux. Mais si l'auteur voit le passé sans illusion, il est pour le présent d'un grand optimisme. Il semble qu'à ses yeux, les inappréciables conquêtes de notre révolution aient effacé toutes les petites misères humaines. Il n'existe plus, sans doute, rien qui ressemble aux rivalités, aux prétentions, aux intrigues qu'il a exhumées avec tant de soin des archives de l'ancienne Bourgogne, et dont il nous a présenté un tableau si vif et si spirituel ; le droit commun a fait justice de tout le passé, même des dispositions du cœur humain, et l'ordre administratif qui nous régit, en rendant les hommes plus heureux, les a évidemment rendus meilleurs.

« Sans doute M. Thomas n'a point voulu en venir à de telles conclusions; mais ce que son argumentation a d'ardent et d'exclusif y conduit. Pour être aussi reconnaissant que lui envers le présent, il ne nous semble pas nécessaire de se montrer aussi rigoureux pour le passé. Le secret de la perfection n'est pas seulement dans l'uniformité. Nous devons beaucoup à la régularité philosophique de notre législation ; mais le génie des autres peuples ne s'en accommoderait pas toujours au même degré ; et il existe d'assez notables exemples de la prospérité et de la grandeur auxquelles d'autres peuples sont arrivés, sans suivre les mêmes errements, pour nous porter à croire qu'il peut y avoir d'autres voies que la nôtre.

« Les conditions de la vie intellectuelle et morale nous sont souvent inconnues ; et de plus grandes calamités que celles dont M. Thomas a retracé le tableau sont parfois une école où le génie de l'homme se forme mieux et plus vite que dans les temps de prospérité. Cette réflexion nous poursuit en lisant l'ouvrage manuscrit auquel votre commission vous propose de décerner la troisième médaille, et dont M. Guessard, ancien élève de l'École des chartes, est l'auteur. Non que l'*Histoire de la maison de Mornay* (c'est le titre de ce beau travail) nous rappelle, dans la partie qui nous a été soumise, aucun de ces noms qui triomphent du temps et commandent l'admiration des hommes. Il n'y est pas encore question du plus illustre des personnages qui aient porté le nom de Mornay, l'ami de Henri IV, le chef austère du parti protestant au XVI[e] siècle ; grande figure à laquelle le respect assure l'impartialité. Mais la suite des hommes distingués que la maison de Mornay a produits au XIV[e] et au XV[e] siècle, témoigne de la forte éducation que les malheurs de ces époques leur avaient donnée.

« C'est chose délicate aujourd'hui que d'entreprendre l'histoire d'une noble famille, et M. Guessard a senti toute la difficulté de sa tâche. Une vanité que les révolutions ont fini par rendre innocente trouve encore son aliment dans des spéculations déloyales, et l'intègre tribunal des Clérambault et des Chérin n'existe plus. D'un autre côté, pour avoir occupé trop exclusivement l'attention pendant plusieurs siècles, l'histoire de la noblesse semble aujourd'hui inutile et surannée. M. Guessard s'élève avec raison contre ce préjugé de nouvelle date. Il ne s'agit pas pour nous d'apprécier en théorie les institutions nobiliaires ; ce qui nous suffit, c'est qu'elles aient été puissantes et acceptées ; c'est que, sujettes, comme tout ce qui est humain, à de déplorables abus, elles aient été néanmoins asservies par la conscience à des devoirs stricts, et qu'elles aient inspiré des sentiments élevés. On remarque, avant tout, dans la noblesse des temps passés une conviction parfaite de ses droits, et cette con-

viction a dû lui rendre plus facile l'intelligence de ses devoirs. Il n'en était pas de même de la bourgeoisie et du tiers état. La question n'est pas de savoir si cet ordre, qui est la nation même, était appelé à des destinées plus hautes, plus justes et plus complètes : tout lui manquait dans le moyen âge, l'expérience, le pouvoir et la confiance. Aussi, quelque effort qu'on ait tenté pour exhumer un type irréprochable de la bourgeoisie française pendant les siècles où la noblesse a dominé, on n'a pu arriver qu'à des exagérations romanesques, ou à des suppositions gratuites. Mais, quant au parfait gentilhomme, la France en offre des modèles admirables, et, à défaut des Boucicaut et des Bayard, la maison de Mornay, grâce à M. Guessard, en fournirait encore de dignes exemples.

« Peut-être pourrait-on reprocher au spirituel et intelligent historien de cette maison d'avoir évité quelques-unes des difficultés de son entreprise. L'histoire généalogique, dans ses rapports avec l'histoire générale, est encore à faire. M. Guessard l'a compris; mais il n'a point été jusqu'au but que sa pénétration lui faisait entrevoir. Le soin de lier entre eux, autrement que par des tableaux toujours fastidieux, les différents rameaux d'une même maison, celui de faire ressortir l'importance des relations et le résultat des alliances, lui ont paru peut-être un labeur dont le public n'était pas en état d'apprécier tout le mérite, et il s'est contenté, après une discussion vraiment scientifique des origines connues de la maison de Mornay, d'une suite de biographies dont le rapport et l'enchaînement ne sont pas toujours assez marqués. Mais, quant à cette partie de sa tâche, l'auteur s'en est acquitté avec une sincérité vraiment historique. S'il a traité avec une faveur qui nous a paru exagérée les véritables auteurs de la fortune politique des Mornay, la partialité dont il semble avoir fait preuve tient plus à son indulgence pour le gouvernement de l'époque qu'à un désir complaisant d'amnistier les juges des templiers et d'Enguerrand de Marigny. A mesure que l'auteur avance dans son sujet, il apprend à placer ses personnages dans un meilleur jour; il sait nous intéresser vivement à l'héroïque dévouement d'un Mornay, le sire de Gaule, ou Gauluet, au milieu des plus rudes humiliations auxquelles notre patrie ait été condamnée. Plus pur que les Lahire et les Xaintrailles, Gauluet nous apparaîtra désormais comme une des figures les plus honorables du temps qui n'avait plus de du Guesclin, et qui n'avait pas encore de Jeanne d'Arc.

« M. Guessard a conquis sans peine la troisième médaille; il avait disputé la seconde à M. Buchon, et peut-être aurait-il remporté une plus grande victoire si la gravité de son langage avait toujours répondu à la solidité de ses recherches. Heureusement l'ouvrage

est manuscrit : il sera facile à l'auteur d'en faire disparaître ces taches légères. Nous souhaitons qu'il les efface à l'impression, et qu'alors le public nous trouve rigoureux.

« Il n'en est pas de même de M. Buchon : les volumes qu'il a envoyés au concours sont imprimés, et peut-être accusent-ils un certain degré de précipitation. Nous sommes ainsi faits, et il est bien rare que nous n'ayons pas les défauts de nos qualités. Certes, si un homme a montré pour les monuments de notre histoire un dévouement ardent et soutenu, c'est M. Buchon. On lui doit de nombreuses éditions, et quelques textes d'une haute importance n'ont dû de paraître au jour qu'à son infatigable activité.

« Le mérite d'une exploration s'accroît d'ailleurs en raison de l'importance des recherches. M. Buchon a eu le bonheur, dans le cours de ces dernières années, de se concentrer sur un terrain injustement négligé, et que des travaux persévérants pouvaient seuls désormais rendre fécond. Quand, il y a dix-sept ans, nos soldats concoururent à la délivrance de la Grèce, combien, parmi ceux qui prirent part à l'expédition, y en eut-il qui se souvinrent qu'ils abordaient une terre jadis française? Ceux qui avaient l'idée de cette ancienne province de la France féodale la devaient, pour la plupart, aux travaux de M. Buchon.

« Un long intervalle s'écoula entre ces premières publications, qui témoignent surtout du zèle de l'érudit, et sa nouvelle et plus sérieuse entreprise. Le sort de la Grèce, longtemps incertain, avait fini par se fixer; les savants, avides de recueillir les souvenirs de Périclès et d'exhumer les débris de Phidias, accouraient sur le sol classique de tous les points de l'Europe. M. Buchon y vint aussi, mais avec l'intention bien arrêtée de s'occuper exclusivement des vestiges de l'ancienne domination française. De longues et difficiles explorations lui firent connaître tout ce qui pouvait en subsister encore : il rassembla les matériaux d'une géographie de la Grèce au temps des croisades, matériaux dont le secours avait manqué jusqu'à lui. Les archives de l'Italie, explorées avec la même constance, lui fournirent des documents précieux, surtout sur l'époque la moins connue, celle où le génie spéculateur des républiques marchandes parvint à se substituer aux Français dans les souverainetés qu'ils avaient conquises par héroïsme et qu'ils perdaient par imprudence. Chargé d'une si riche moisson, M. Buchon revint en France, et ne tarda pas à en communiquer les prémices au public.

« L'opportunité de tels travaux ne pouvait être nulle part mieux sentie que dans cette Académie, occupée depuis quelque temps à élever un monument définitif aux souvenirs des croisades. Un prix

récemment proposé sur l'histoire des rois de Chypre de la maison de Lusignan a produit des résultats remarquables. L'histoire de la principauté de Morée aurait pu de même être offerte par vous à l'activité de la science ; mais M. Buchon a prévenu votre décision, et ceux qui, après lui, se proposeront de traiter le même sujet, lui seront redevables de la plus grande partie des matériaux dont ils auront à faire usage. Votre commission ne pouvait méconnaître un tel dévouement et de tels services : elle vous propose de décerner la seconde médaille à l'auteur des *Nouvelles recherches sur la principauté française de Morée*.

« Nous n'avons pas hésité à chercher, avec M. Buchon, des souvenirs nationaux jusqu'en Orient ; mais les antiquités de la mère patrie ont à nos yeux plus d'importance encore ; et quand il s'agit du sol natal, aucune espèce de recherche ne peut paraître trop minutieuse. M. Cauvin l'a compris comme nous. En 1833 (il avait alors 71 ans), il entendit un appel fait aux savants dispersés sur toute l'étendue de la France, à l'effet de rassembler les matériaux d'une géographie complète de notre pays au moyen âge. La tâche, pour un seul diocèse, pouvait paraître rebutante par sa longueur et son aridité : les jeunes gens reculaient ; le vieillard se mit bravement à l'œuvre, comme s'il avait eu une vie tout entière à son service. Le voici récompensé de son courage : non-seulement il a mené à bien cette grande entreprise, mais encore il peut jouir du fruit de son travail. Nous avons eu sous les yeux la *Geographie ancienne du diocèse du Mans*, volume in-4° de plus de 700 pages, et plus nous l'avons étudiée, plus nous avons senti croître notre estime pour la laborieuse persévérance de son auteur. Votre commission ne craint pas de l'affirmer : le travail de M. Cauvin est un modèle en son genre. La partie géographique de l'*Histoire du diocèse de Paris*, par l'abbé Lebeuf, n'est pas plus complète, et la critique n'en est peut-être pas toujours aussi sûre. Un de nos confrères, M. Auguste Le Prevost, a accompli la même tâche pour le département de l'Eure ; mais il n'a publié que le sommaire de son travail sans les preuves (1). Ici, à la plus riche nomenclature, répond la constante citation des textes qui l'expliquent et la justifient. M. Cauvin ne laisse rien à désirer sur ce qui touche à la nature comme à l'organisation religieuse et civile. Les moindres ruisseaux, les hameaux les plus obscurs ont leur histoire, de même que les fleuves et les cités : travail inappréciable dans sa sphère, et

(1) Nous devons citer aussi le Mémoire de M. Garnier, sur la géographie de l'ancienne Bourgogne. Ce Mémoire, qui a obtenu une médaille au concours de l'an passé, sera incessamment publié par l'Académie. (*Note du Rapporteur*.)

qui n'inspire à votre commission qu'un seul regret, celui de n'avoir à sa disposition que la première médaille du concours des antiquités nationales.

« La vivacité de notre suffrage n'étonnera pas l'Académie. Elle sait toute la difficulté des travaux de géographie comparée quand ils descendent ainsi dans les détails, et combien y sont rares la constance et le succès. Là seulement aussi se trouve une source d'information universelle, et qui défie presque les outrages du temps. Les monuments disparaissent; l'ignorance et l'incurie des hommes effacent jusqu'aux ruines : la nomenclature géographique résiste seule et survit à tous les vestiges du passé. Les révolutions de l'histoire y ont ainsi leurs couches et leurs dépôts comme les révolutions du globe : un nom laissé sur le sol par un peuple ou par une croyance donne au lieu le plus ignoré un intérêt inattendu, et le terrain que l'on foule, si nu que l'ait fait la nature ou que l'aient rendu les hommes, est à lui seul un monument.

« Tels sont les motifs qui auraient déterminé notre choix, quand bien même l'âge et les longs travaux de l'auteur n'auraient pas pesé dans la balance. Nous n'en sommes que plus fondés à exprimer notre sympathie pour cette longue carrière si honorablement remplie. Que les jeunes gens fassent encore place cette fois : l'an dernier, ils s'écartaient avec émotion tandis que nous posions une tardive couronne sur le cercueil d'un des leurs, moissonné dans la fleur de l'âge et dans les espérances d'un beau talent ; aujourd'hui ils s'associeront à nous pour saluer un octogénaire qui sollicite notre approbation comme s'il n'avait pas droit à nos respects. »

M. Laboulaye a lu ensuite un Rapport sur les ouvrages envoyés au concours des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert. Nous reproduirons ce Rapport dans le prochain *Bulletin*.

La séance a été terminée par la lecture d'une Notice de M. Walckenaër, secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de M. Émeric David, et des fragments d'une *Histoire de la formation et des progrès du tiers état du* XIII^e^ *au* XIV^e^ *siècle*, par M. Augustin Thierry. L'heure avancée n'a pas permis de lire l'extrait d'un Mémoire intitulé *Dante et Siger de Brabant, ou les Écoles de la rue du Fouarre au* XIII^e^ *siècle*, par M. Victor Leclerc, et un *Mémoire historique sur l'Inde*, par M. Reinaud.

20. — La Société des Antiquaires de Picardie décernera une médaille d'or de 300 francs, dans sa séance publique du mois de juillet 1846, à l'auteur du meilleur Mémoire sur un point de l'histoire de Picardie laissé au choix des concurrents. Les Mémoires devront être adressés au secrétaire perpétuel, à Amiens, avant

le 1er juin 1846. Ils devront être inédits et n'avoir point été présentés à d'autres Sociétés.

21. — Une ordonnance royale en date du 27 juillet, rendue sur le rapport de M. le Ministre de l'instruction publique, porte qu'il sera publié, à dater du 1er janvier prochain, sous les auspices du département de l'instruction publique, un annuaire des sociétés scientifiques et littéraires du royaume, comprenant : 1° Les statuts et règlements de ces sociétés, par extraits pour le passé, intégralement pour l'avenir; 2° un exposé de leur origine, de leur but et de leurs ressources; 3° une analyse de leurs travaux les plus importants et de ceux de leurs membres; 4° la relation des séances et des assemblées publiques de l'année; 5° le compte rendu des prix décernés dans ces assemblées et le programme annuel des prix proposés; 6° la liste des membres résidants, correspondants ou associés; 7° la nomenclature des principaux corps savants des autres États.

## *Découvertes archeologiques.*

22. Loir-et-Cher. Au commencement du mois de juillet, un journalier travaillant à la démolition d'une vieille masure située à Villejamban et appartenant à M. Legros, maire de Villerbon, brisa un vase de terre qui contenait près de deux cents pièces de monnaies en argent. Le plus grand nombre de ces monnaies appartiennent aux règnes de Henri III et de Henri IV; quelques-unes portent le nom de Charles X (le cardinal de Bourbon, le roi de la Ligue) et de Louis XIII. Le poids de ces pièces est de 900 grammes environ.

23. Lot-et-Garonne. La position de l'*Ussubium* de l'itinéraire d'Antonin, du *Vesubio* de la table de Peutinger, n'a pu être encore fixée d'une manière certaine. Damville a cru trouver l'emplacement de cette ancienne cité près du village d'Hure, situé sur la rive gauche de la Garonne (département de la Gironde), tandis que Wesseling l'a cherché à la Réole, M. Walckenaër à Uzeste, MM. Miller et Lapie à Lamothe-Landerons. M. Chaudruc de Crazannes, en recueillant et en faisant connaître les objets d'antiquités découverts près du village d'Ure, avait publié, comme confirmant l'opinion de Damville, l'inscription suivante :

TVTELÆ. AVG.
VSSVBIO. LABRVM.
SILVINOS SCI
PIONIS. F. ANN.
TIRTES. D.

Cependant il paraît résulter d'une note publiée dans le *Moniteur des Arts* que cette inscription n'a pas été trouvée à Hure, mais à quelque distance de ce village, dans un champ de l'annexe de Saint-Martin, dépendant de la commune du Mas d'Agénois (Lot-et-Garonne), où déjà on avait trouvé beaucoup de tuiles romaines, des poteries gauloises d'un assez beau travail, et des médailles d'or, d'argent et de bronze. L'auteur de la note dont nous parlons, M. Latapie, conclut de cette circonstance que ce n'est point à Hure, mais dans le champ de Saint-Martin, qu'il faut placer la station romaine d'Ussubium.

24. MOSELLE. Nous avons parlé dans ce *Bulletin* (1841-1842, p. 353; 1843, p. 178) des objets d'antiquités et des fragments d'un obélisque trouvés à Daspich. La continuation des fouilles a amené d'autres découvertes intéressantes dont le compte rendu détaillé est publié dans le dernier volume des *Mémoires de l'Académie royale de Metz*. Voici la nomenclature des objets retirés des fosses et dont quelques-uns présentent un état de conservation rare : neuf vases en terre cuite à large orifice, à rebords extérieurs, portant de 1 à 2 centimètres de diamètre; une amphore à anse, de 25 centimètres de hauteur, en terre blanche, semblable à du grès non vernissé; une autre amphore en terre rouge fine; un lécythus en terre jaunâtre; deux patères en poterie fine, dont l'une est ornée d'arabesques dans son pourtour; une coupe en verre très-fin; deux autres coupes en verre de forme conique, portant 10 centimètres de hauteur, 6 centimètres de diamètre à l'orifice supérieur, et seulement 3 centimètres à la base; un *præfericulum* en verre d'un blanc verdâtre, strié et garni d'un rebord formé de plusieurs cercles superposés; les débris d'un énorme *dolium* en terre grise, de 80 centimètres de diamètre; une épée gallo-romaine en fer, à un seul tranchant; un poignard également en fer, à manche d'ivoire, garni de deux viroles en cuivre; une boucle de ceinturon, un bracelet et un collier en bronze; une fibule également en bronze, enduite d'une pâte blanche, incrustée de vingt-quatre petits morceaux de verre bleu; une autre jolie fibule en filigrane, et quatre en bronze à dessins variés; environ cent médailles petit bronze, très-frustes, aux effigies de Valens et de Valentinien I^er^. Sur un point indiqué par un soulèvement de terrain, on a trouvé un chapiteau de pilastre en marbre blanc, orné de feuilles d'acanthe sur trois côtés; sa hauteur est de 8 centimètres, sa largeur de 13, et son épaisseur de 8. Les reliefs sont percés, dans les parties rentrantes, d'une infinité de petits trous. Près de ce chapiteau, qui paraît être de l'époque des Constantins, on a recueilli deux patères en bronze, des meules portatives, des épingles à cheveux en os et en cuivre,

un fer à cheval, un poids, et sous un monceau de décombres, cent trente médailles tant en argent qu'en moyen et petit bronze aux effigies d'Auguste, de Tibère, de Trajan, d'Adrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Faustine, de Gordien III, des deux Tétricus, de Victorin, de Gallien, de Constantin et de Constance.

25. Nord. « En creusant des fondations dans le jardin de M. Wilkinson, rue de Beaumont, sur l'emplacement de l'ancien couvent des dames de Beaumont, maison qui avait remplacé un palais où naquit l'empereur Henri VII, on a découvert dernièrement une espèce de chapelle souterraine, ou de sépulcre, bâti en pierres blanches du pays, sur lesquelles se trouvent des peintures très-anciennes appliquées à nu. Ce caveau contenait un cercueil porté sur trois barres de fer. Le cercueil en chêne et les ossements étaient presque en poussière. La paroi du caveau tournée vers l'orient représente un Christ nimbé étendu sur la croix. Vis-à-vis, à l'occident, on voit une Vierge assise sur un banc, portant l'enfant Jésus sur un bras et tenant un globe rouge de la main gauche. Sur les côtés du sépulcre sont peintes des croix rouges à double branche, terminées par des fleurs de lis. Des croisettes rouges sont placées entre les huit branches. Le fond des tableaux du Christ et de la Vierge est semé de petites rosaces rouges. Les figures sont un peu plus grandes que moitié nature. Le manteau de la Vierge est rouge; son voile et sa robe, de couleur blanche. Le vêtement de l'enfant Jésus est feuille-morte, et les nimbes figurent le bronze. Ces peintures sur pierre, conservées malgré l'humidité de la terre, sont d'un dessin qui n'est pas irréprochable, mais d'une naïveté incontestable. Elles remontent à une époque fort éloignée. On pourrait les supposer de l'an 1311, époque où le palais de la famille de Beaumont et d'Avesnes fut converti en monastère. » (*Écho de la frontière.*)

26. Rhône. « Une commission composée de savants et d'artistes distingués de Lyon a visité, au mois de juillet, des mosaïques découvertes à Anse. Les membres de la commission ont d'abord visité la mosaïque mise au jour en 1844, et en ont admiré les grandes proportions et les heureux détails d'ornementation. Ils ont reconnu qu'elle avait dû appartenir à un ouvrage d'une dimension colossale. La forme de l'ornement principal renfermé dans la bordure leur a paru empreinte d'une originalité pleine d'intérêt.

Les trois mosaïques trouvées cette année ont été, en partie seulement, débarrassées du sol qui les recouvrait, et on a pu se former une idée de leur ensemble, quoiqu'un quart ou un tiers, au plus, ait été exposé aux regards. Les mosaïques latérales sont formées d'ornements géométriques en cubes de marbre noir, blanc, d'une

variété et d'une élégance de forme tout à fait remarquables. Quant à la mosaïque centrale, elle a excité l'admiration de ses visiteurs. Le luxe le plus riche de décoration distingue cette mosaïque de ses deux voisines, qui n'en sont que les accessoires. Les dessins les plus variés, les couleurs les plus belles recouvrent ce pavé antique. Des figures de poissons, d'oiseaux d'espèces diverses, de dauphins, de fruits, de vases aux formes antiques, attirent et captivent l'attention, et pourraient servir de magnifiques modèles pour la composition des tapis. Les membres de la commission ont calqué et relevé des dessins de rosaces, ou caissons d'ornements, pour les envoyer au ministre dans les attributions duquel est la conservation des monuments. Des fouilles ont été exécutées à Anse, sous les yeux et la direction de M. Commermond, directeur du Musée archéologique de Lyon. Une somme de 1000 francs a été mise à sa disposition par le Ministre de l'intérieur. » (*Débats.*)

27. Côtes-du-Nord. « M. le baron de la Pylaie, pendant son séjour à Lanleff, canton de Lamballe, arrondissement de Saint-Brieuc, vient de faire déblayer le pourtour intérieur du temple celtique, où les décombres, amoncelés par endroits jusqu'à un mètre de hauteur, s'élevaient au-dessus du socle des colonnes et des piliers qui séparent les arcades, et les masquaient en totalité. Cette exhumation aura pour résultat de présenter aux regards des archéologues divers ornements qui peuvent aider à déterminer l'époque de la construction de l'édifice. On a constaté de nouveau qu'il y a deux fenêtres donnant à l'extérieur, vis-à-vis de chacune des douze arcades intérieures, et non pas une seule, comme MM. de Penhouet et de Fréminville l'ont consigné dans leurs ouvrages. M. de la Pylaie a découvert en outre sur une pierre, à l'extérieur du bâtiment, une figurine fort étrange qui pourrait être une idole gauloise ; mais les travaux qu'il a fait exécuter ne lui ont procuré aucune médaille. Il n'a trouvé que quelques tessons de vases antiques d'une terre noirâtre. M. de la Pylaie a exécuté des dessins de toutes les sculptures de ce temple encore bien énigmatique. Ces dessins, d'une remarquable fidélité, pourront être un précieux renseignement pour les savants. » (*Le Breton,* journal de Nantes.)

28. Seine-et-Oise. « En défonçant la route qui conduit de Bellevue au château de Meudon, à peu près à mi-chemin et à quelques pouces au-dessous du sol, on vient de faire une découverte qui ne peut manquer d'intéresser vivement les archéologues. Autour d'énormes pierres de grès gisaient un grand nombre d'ossements humains que tout le monde croyait être un ossuaire ordinaire, sans importance pour notre histoire, lorsque M. le docteur Eugène Robert, géologue des commissions scientifiques du nord, et qui a

publié une *Description et histoire naturelle de la commune de Meudon*, prévenu de cette découverte, annonça que ce devait être un monument celtique et qu'on y trouverait probablement des haches en pierre et des vases en terre noirâtre légèrement cuite. Ses prévisions se sont réalisées, et, suivant M. Robert, ce monument serait un dolmen qui aurait été enfoui après avoir été visité et peut-être bouleversé par les Romains, à en juger par les poteries de leur époque qui s'y rencontrent pêle-mêle. La pierre centrale qui avait dû, dans l'origine, reposer à plat et par ses deux extrémités seulement sur deux centres, et aujourd'hui renversée, portait sur sa surface extérieure ou tournée vers le ciel une excavation taillée en forme de fer à cheval, laquelle paraît avoir servi aux sacrifices humains, comme celles, toutes semblables, qu'on trouve en Bretagne et ailleurs. Enfin autour et au-dessous des grandes masses de grès qui composent ce monument grossier, gisaient les ossements de quarante individus, la plupart adultes. »

Le *Journal des Débats*, auquel nous empruntons ce qui précède, regarde cette découverte comme étant de nature à jeter un grand jour sur l'origine du nom de Meudon que l'étymologiste Bullet considère comme étant formé de deux mots celtiques qui signifient *montagne pelée*. « D'après la nature sablonneuse du sol sur lequel reposait le monument en question, il est à croire, ajoute ce journal, que la localité méritait bien dans l'origine le nom que les Celtes passent pour nous avoir transmis. » Nous nous bornons pour aujourd'hui à enregistrer, sous toutes réserves, ces détails et ces observations.

---

## III.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

179. — *Annuaire du département de la Manche*. Dix-septième année, 1845. In-8° de 575 pages. A Saint-Lô, chez Élie fils.

On trouve dans la partie historique des notes archéologiques sur Saint-Lô, une description du livre noir et du livre blanc du diocèse de Coutances, et des notices biographiques sur le vice-amiral Pléville-le-Peley, le général Guingret, l'abbé Manet, l'orientaliste Asselin de Cherville, le baron Fremin Dumesnil et M. Burnouf.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

180. — *Annuaire statistique et administratif des Vosges pour* 1845, publié par M. Ch. Charton. Vingt-cinquième année. In-12 de 16 feuilles 1/2. A Épinal, chez Gley. Prix.............. 2 fr.

181. — *Armorial général de Bretagne*. Première livraison. In-4° d'une feuille, avec 2 planches. A Rennes, chez Deniel.

182. — *L'Auvergne au* XIV<sup>e</sup> *siècle;* tableau historique de cette province avant l'invasion anglaise, 1356-1392; par M. A. Mazure. In-8° de 21 feuilles. A Clermont-Ferrand, chez Veysset. Prix. 5 fr.

183. — *Chronique de la ville et du château de Lourdes;* recherches historiques et archéologiques; mystères de la Bastille des Pyrénées, etc.; par M. G. Bascle de Lagrèze. In-8° de 13 feuilles 1/4. Imprimerie de Vignancour, à Pau.

184. — *Cours d'études historiques*, par P. C. F. Daunou. T. IX. In-8° de 37 feuilles 1/4. Paris, imprimerie et librairie de F. Didot. Prix........................................ ....... 8 fr.

L'ouvrage formera environ seize volumes.

185. — *Cours d'histoire moderne*, professé à la Faculté des lettres par Ch. Lenormant, agrégé de la Faculté, membre de l'Institut. 1844-1845. Vingt-cinquième et dernière livraison. In-8° d'une feuille 3/4. A Paris, chez Waille, rue Cassette, 6.

186. — *Essai historique sur la destruction des ordres religieux en France au* XVIII<sup>e</sup> *siècle*, par le P. J. M. Prat, S. J. In-8° de 35 feuilles. A Paris, chez Poussielgue-Rusand. Prix... 7 fr. 50 c.

187. — *Essai sur les monnaies frappées dans le Maine*, par E. Hucher, membre de l'Institut des provinces de France. In-4° de 7 feuilles 1/2. Imprimerie de Gallienne, au Mans.

188. — *Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix*, par A. G. N. — I. *Note sur la chapelle du Sabar, près de Tarascon*. In-8° d'une feuille 1/2. A Toulouse, chez Hénault.

189. — *Histoire de l'abbaye de Cluni* depuis sa fondation jusqu'à sa destruction à l'époque de la révolution française, avec pièces justificatives, par M. P. Lorain. Deuxième édition. In-8° de 31 feuilles. A Paris, chez Sagnier et Bray, rue des Saints-Pères, 64. Prix................................................ 6 fr.

190. — *Histoire de la ligue formée contre Charles le Téméraire*, par le baron M.-Th. de Bussière. In-8° de 30 feuilles et 1/2. A Paris, chez Sirou, rue des Noyers, 37. Prix............... 5 fr.

191. — *Histoire de la marine française*, par M. le comte de Bonfils Lablénie. Tome III. In-8° de 26 feuilles 1/4. A Paris, chez Dentu.

192. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims,* métro-

politaine de la Gaule belgique, divisée en douze livres, contenant l'estat ecclésiastique et civil du païs, par le R. P. dom Guillaume Marlot. Livre VI. In-4° de 21 feuilles 1/2. A Reims, chez Jacquet.

193. — *Histoire de Libourne* et des autres villes et bourgs de son arrondissement, par M. Raymond Guinodie, fils aîné. T. Ier. In-8° de 31 feuilles 1/2. A Bordeaux, chez Faye.

194. — *Institut des provinces de France. Mémoires.* Deuxième série. Tome Ier. *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, par M. Ch. Cauvin ; suivie d'un *Essai sur les monnaies du Maine*, par M. E. Hucher. Imprimé aux frais de M. A. de Caumont. In-4° de 119 feuilles 1/2, plus 4 planches. Au Mans, chez Gallienne. A Paris, chez Derache. Prix ............................ 22 fr.

195.—*Lettre du frère Antoine*, de l'ordre des ermites de Saint-Augustin, à Nicolas de Rienzi, tribun du peuple romain, suivie de deux lettres de Rienzi, adressées à Giannino de Sienne. Appendice à la Dissertation sur Jean Ier, roi de France et de Navarre, par M. Monmerqué. In-8° de 2 feuilles. A Paris, chez Tabary, rue Guénégaud.

196. — *Mémoires sur les grands jours tenus à Clermont en* 1665-1666, publiés par B. Gonod. In-8° de 29 feuilles, avec 2 planches. A Paris, chez Porquet, quai Voltaire, 1.

197. — *Des notaires au moyen âge.* In-8° d'une feuille. Imprimerie de Timon, à Vienne. *Signé* Vital Berthen.

198. — *Notice historique sur saint Geraud*, fondateur de la ville et du monastère d'Aurillac, par le baron Delzons. In-8° de 3 feuilles. Imprimerie de Pérol, à Clermont-Ferrand.

199. — *Notre-Dame de Lotivi*, ou Notice sur la chapelle de ce nom, située dans la paroisse de Saint-Pierre, à Quiberon. In-18 de 2 feuilles. Imprimerie de Lamarzelle, à Vannes.

200. — *Notre-Dame de Reims*, par Prosper Tarbé. In-12 de 6 feuilles 1/6. A Reims, chez Quentin.

201. — *Précis chronologique et statistique sur le Cateau-Cambresis*, accompagné d'un plan de cette ville, de ses faubourgs, etc., par Adrien Bruyelle. In-8° de 4 feuilles, avec 2 planches. Imprimerie de Lévêque, à Cambrai.

J. DE G.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Nº 5. — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1845.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 4 AOUT 1845,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membre de la Société, après son admission par le Conseil :

661. M. Richard, archiviste de la ville de Rouen, secrétaire perpétuel de l'Académie de cette ville, présenté par M. Gadebled; son correspondant, à Paris, sera M. Derache, libraire.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de M. le Ministre de l'instruction publique :

*Bulletin archéologique publié par le Comité historique des Arts et Monuments*, IIIe vol., 5e nº, 1845.

De la part de la Commission royale d'histoire de Belgique :

*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire, ou Recueil de ses Bulletins*, t. IX, nos 1 et 2. Séance du 5 octobre 1844. T. X, nº 1, séance du 11 janvier 1845. Nº 2, séance du 5 avril. (Ce nº contient une nouvelle édition de la chronique d'Idace, d'après un manuscrit important, inconnu aux précédents éditeurs.)

De la part de la Société de statistique des Deux-Sèvres :

*Journal des travaux de la Société de statistique*, etc., t. VIII, 1re, 2e et 3e livraisons. Niort, 1844, 3 cah. in-8°. La Société d'histoire de France n'avait reçu que les 1re et 2e livraisons du t. Ier de ce même Recueil.

De la part de M. Rathery :

*Histoire des états généraux de France, suivie d'un examen comparatif de ces assemblées et des parlements d'Angleterre, ainsi que des causes qui les ont empêchés de devenir, comme ceux-ci, une institution régulière.* Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales, en 1844; par M. Rathery. Paris, 1845, in-8°.

De la part de M. Travers, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, à Caen :

*Annuaire du département de la Manche*, 17e année. Saint-Lô, 1845, 1 vol. in-8°.

De la part de M. Tarbé :

*Reims, ses rues et ses monuments*, par MM. Tarbé et Maquart; 20e livraison, contenant deux plans anciens de cette ville.

De la part de M. Jubinal :

2e *Lettre à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits de la Bibliothèque royale de la Haye*, in-8° (1845).

*Les Pensées de la reine Christine, ou l'ouvrage de Loisir, d'après le manuscrit de l'École de médecine de Montpellier.* Extrait du *Courrier du Midi*, des 5 et 17 juillet 1845.

De la part de l'Éditeur :

*Bulletin du Bibliophile*, mai 1845. Paris, chez Techener.

## *Correspondance.*

M. Travers, secrétaire de l'Académie de Caen, fait hommage de l'Annuaire du département de la Manche, dont il est principal rédacteur. Il offre de compléter la collection de cet Annuaire que possède la Société.

## *Objets d'administration.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er août.

L'Annuaire de 1845 est terminé moins quelques pages; il se compose de 9 feuilles. Ce nombre dépassant celui fixé pour les volumes des années précédentes de ce Recueil, le Conseil approuve l'accroissement que le comité, chargé de le diriger, avait jugé indispensable.

*Procès de Jeanne d'Arc*, t. III. 18 feuilles sont tirées ; les feuilles 19, 20 et 21 sont en épreuves.

*Richer*, t. II. Les feuilles 1, 2 et 3 sont tirées; les feuilles 4 à 9 sont en secondes épreuves chez l'auteur.

Le Conseil sentant de plus en plus l'urgence d'activer les publications commencées, et de mettre prochainement sous presse quelqu'un des ouvrages dont l'impression a été précédemment votée, invite MM. les Éditeurs et Commissaires responsables à redoubler de zèle ; il charge le secrétaire de leur faire connaître ses intentions dans les termes les plus formels.

Le Conseil s'occupe ensuite de divers objets d'administration.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 6 OCTOBRE 1845,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

653. M. Dard (Camille), avocat à la Cour royale de Paris, rue Saint-Lazare, 108, présenté par M. de Mas-Latrie;

654. M. Ratzen, conservateur en chef de la bibliothèque de l'Université de Kiel, présenté par MM. Duchesne et J. Desnoyers. Son correspondant à Paris sera M. Franck, libraire, rue de Richelieu.

655. M. le comte de Reiset, rue Neuve de Berry, 11 (champs Élysées), présenté par M. le comte Max de Lambert;

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part des Sociétés savantes ci-après indiquées :

*Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie;* 2e série, IIIe vol., XIIIe de la collection. Caen, 1844, 1 vol. in-4°.

*Bulletin monumental*, publié par la Société pour la conservation des monuments historiques. XIe vol., nos 4 et 5. Caen, 1845, 2 cah. in-8°.

*Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*. Année 1844. Poitiers, 1845. 1 vol. grand in-8°. *Bulletin* de la même Société, 1845, 2e trimestre.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie;* année 1845, n° 2. Amiens, 1 cahier in-8°.

*Bulletin de la Société archéologique et historique de la Charente* (année 1845), 2e trimestre. Angoulême, 1 cahier in-8°.

*Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Limoges.* t. XXIII, nos 1, 2 et 3. Deux cahiers, janvier à juillet 1845.

*Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture du département de l'Eure,* 2e série, Ve vol. Évreux, 1844, in-8°.

De la part des auteurs :

*Lettre du frère Antoine, de l'ordre des ermites de saint Augustin, à Nicolas de Rienzi, tribun du peuple romain, suivie de deux lettres de Rienzi, adressées à Gianinno de Sienne: Appendice de la dissertation sur Jean Ier, roi de France et de Navarre,* par M. Monmerqué, conseiller à la Cour royale de Paris, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Paris, 1845. In-8°.

*Essai historique sur la vie et les ouvrages de Gresset,* par M. de Cayrol. 2 vol. in-8°. Amiens et Paris, 1844.

*Lettres à M. de Salvandy sur quelques-uns des manuscrits* de la Bibliothèque royale de la Haye, par M. A. Jubinal. 3e lettre, novembre 1844.

De la part de l'éditeur :

*Bulletin du Bibliophile,* juin et juillet 1845. Paris. Techener.

*Correspondance.*

M. le Ministre de l'instruction publique répond à une demande de souscription aux derniers volumes de la Société, qui lui avait été adressée par M. le trésorier, en l'absence de M. de Barante, qu'il examinera cette demande avec une attention particulière, lorsqu'il s'occupera d'un travail général concernant les souscriptions.

Il est donné lecture de la circulaire adressée par M. le Ministre de l'instruction publique pour demander aux Sociétés savantes de France des notices sur leur origine, leur but, leurs travaux, etc., destinées à composer un *Annuaire* de ces Sociétés. Le Conseil détermine le sens suivant lequel sera rédigée celle de la Société de l'Histoire de France, et charge le secrétaire de cette rédaction. Elle sera faite et envoyée dans le plus bref délai.

—M. J. Renouard demande à être autorisé par le Conseil à joindre à l'envoi du *Bulletin* périodique de la Société le catalogue qu'il publie mensuellement des principaux ouvrages annoncés dans le journal de la librairie, et dans des journaux bibliographiques étrangers. Cette autorisation est accordée.

— M. Redet, trésorier de la Société des antiquaires de l'Ouest,

fait hommage, au nom de cette Société, du volume de 1844 de ses Mémoires.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er octobre.

*Richer*, t. II. Les feuilles 1 à 9 sont tirées; les feuilles 10 à 13 sont chez l'éditeur, M. Guadet.

*Procès de Jeanne d'Arc*, t. III. Les feuilles 1 à 21 sont tirées, les feuilles 22 à 24 sont chez l'éditeur, M. Quicherat : on annonce des additions considérables.

L'*Annuaire* de 1846 est terminé.

Le secrétaire communique les réponses de plusieurs de MM. les éditeurs auxquels il avait rappelé le désir manifesté par le Conseil, de les voir redoubler d'efforts pour activer les publications dont ils ont bien voulu se charger.

M. Quicherat s'excuse du retard apporté à la terminaison du IIIe volume du *Procès de Jeanne d'Arc*, par l'absence de M. le commissaire responsable, qui a entre les mains les feuilles 22 et 23, sur lesquelles son opinion doit être exprimée à l'éditeur. La copie des 5 ou 6 feuilles qui doivent terminer le volume est préparée.

M. Quicherat affirme que le IVe volume de cet ouvrage, ainsi que la préface, seront infailliblement terminés dans le courant de l'année prochaine. Immédiatement après, il s'occupera des Mémoires de Th. Basin, et il espère pouvoir en donner au moins un volume en 1847.

M. l'abbé Arnaud fait savoir au Conseil, qu'affecté depuis plusieurs mois d'une ophthalmie, il a été forcé de suspendre, en même temps que ses autres études, les travaux préparatoires de l'édition de *Suger* : ces travaux sont déjà fort avancés, ainsi que la Société en a été instruite par les derniers rapports annuels du secrétaire, et dès que M. Arnaud pourra s'y livrer de nouveau sans danger, il les reprendra avec toute l'activité dont il est capable.

Le Conseil apprend avec un vif regret la maladie de l'éditeur de *Suger*, et charge le secrétaire de lui en exprimer toute sa sympathie.

M. Ravenel transmet au Conseil la réponse verbale de l'éditeur de *Commynes*, mademoiselle Dupont, momentanément indisposée. Presque toutes les pièces originales destinées à former la plus grande partie du IIIe volume sont réunies; la notice biographique est rédigée ainsi que les tables : l'impression ne peut donc être différée.

M. Guérard, insistant de nouveau, comme président du Comité de publication, sur la nécessité de faire, dès à présent, un nouveau choix d'ouvrages à publier dans un intervalle de plusieurs années,

demande que le Conseil adjoigne momentanément à ce comité un certain nombre d'autres membres qui pourraient l'aider dans le choix et l'examen des ouvrages à proposer au Conseil. Avant d'adopter cette mesure, qui pourrait avoir quelques inconvénients, le Conseil juge préférable d'inviter individuellement chacun de ses membres à faire connaître, pour la prochaine réunion, les publications qui leur sembleraient convenables. Le secrétaire est chargé d'adresser cet avis en temps utile.

En attendant ce nouveau choix d'ouvrages, M. Guérard communique au Conseil, comme lui semblant de nature à faire la base d'une publication intéressante, des extraits de *Comptes Mss. de l'argenterie des Rois de France*, existant aux Archives du royaume. Ces comptes, dont les plus anciens remontent à l'année 1351, ont été en partie analysés par M. Douet d'Arcq, employé de cet établissement; ils présentent beaucoup de détails neufs et instructifs sur la valeur et la nature d'une foule d'objets mobiliers de la couronne, sur les dépenses occasionnées par des événements historiques, par des cérémonies publiques, par des voyages de princes, par des cadeaux, pensions ou récompenses accordés à des personnages éminents. Ce ne sont pas seulement des détails de statistique qu'on y trouve; des faits historiques d'un intérêt bien supérieur peuvent être éclaircis et expliqués par la mention de tel petit fait laissé inaperçu dans ces comptes de la maison royale, qui présentent une sorte de budget des dépenses secrètes de la liste civile, pour des époques reculées. Le Conseil invite M. Guérard à faire continuer ces extraits, et à présenter, selon l'usage, au comité dont il est président, un plan de publication, qui sera ensuite soumis au Conseil.

— Le Conseil apprend avec peine la perte nouvelle que vient de faire la Société dans la personne de M. de la Ville de Mirmont, inspecteur général des prisons. Il sera inséré une Notice biographique sur ce membre dans l'un des prochains numéros du *Bulletin*.

— Sur la proposition du secrétaire, le Conseil autorise M. l'archiviste à faire la dépense nécessaire pour mettre en état le Catalogue de la bibliothèque de la Société, et en dresser une copie, qui sera adressée à M. le Ministre de l'instruction publique, conformément au désir de sa dernière circulaire. Cette dépense est estimée approximativement à 50 fr.

— La distribution de l'*Annuaire de* 1846 est autorisée. Ce volume contient les articles suivants : *Exposé sur les Annuaires publiés par la Société de l'Histoire de France*, par M. Guérard; — *Liste des Archevêques et Évêques de France, distribués par pro-*

*vinces ecclésiastiques* (suite), par M. J. Marion ; — *Liste alphabétique des Évêchés de la chrétienté, anciens et modernes* (suite et fin), par M. de Mas-Latrie.

La séance est levée à cinq heures.

---

Erratum à la séance du 7 juillet 1845, p. 109 du *Bulletin*.

M. Thirion, nouveau sociétaire, est notaire à Thionville et non à Metz.

---

# II.

## NÉCROLOGIE.

La Société de l'Histoire de France vient de perdre un de ses membres qui occupait un rang très-distingué parmi nos poëtes dramatiques. M. de la Ville de Mirmont, inspecteur général des prisons, maître des requêtes en service extraordinaire, est mort dernièrement à l'âge de 63 ans. Né à Versailles, le 17 avril 1783, M. de la Ville se destina de bonne heure à la diplomatie, et fut attaché, très-jeune encore, à une légation d'Allemagne. Il exerça plus tard les fonctions de chef de division au ministère de l'intérieur, et ensuite celles de secrétaire de la présidence du conseil des ministres sous le ministère du duc de Richelieu. A la mort de cet homme d'État, il abandonna la carrière administrative pour se livrer avec plus de loisir à la littérature dramatique dans laquelle il avait déjà obtenu d'honorables succès, et il ne conserva d'autre emploi que celui d'inspecteur général des prisons, qu'il devait à l'amitié de M. Lainé. M. de la Ville est auteur de deux tragédies fort applaudies : *Artaxerxès*, représenté à l'Odéon, sous l'Empire, et *Charles VI*, dernier triomphe de Talma. Parmi ses comédies en vers les plus remarquables par la finesse de l'esprit et le charme du style, on peut citer *le Folliculaire* (1820) ; *une Journée d'Élections* (1822) ; *le Roman* (1825) et *les Intrigants* (1831). Depuis près de quinze ans, M. de la Ville avait renoncé à écrire pour le théâtre. Un de ses derniers ouvrages, *le Libéré*, est un livre sérieux, dans lequel est traitée, avec toute l'autorité que donnaient à l'auteur son nom et sa position, une des questions les plus controversées de ce temps-ci. Au moment où la mort l'a surpris, M. de la Ville mettait la dernière main à une édition complète de ses œuvres. Cette publication, qui ne peut

manquer d'être accueillie avec un vif intérêt par tous les amis des lettres, paraîtra prochainement.

---

## III.

## VARIÉTÉS.

29. — Nous avons annoncé que M. Rathery, avocat à la Cour royale de Paris, et membre de la Société de l'Histoire de France, avait obtenu, l'année dernière, le prix proposé par l'Académie des sciences morales et politiques sur la question suivante : « Retracer sommairement l'Histoire des états généraux en France depuis 1302 jusqu'en 1614. Indiquer le motif de leur convocation, la nature de leur composition, le mode de leurs délibérations, l'étendue de leurs pouvoirs. Déterminer les différences qui ont existé à cet égard entre ces assemblées et les parlements d'Angleterre, et faire connaître les causes qui les ont empêchées de devenir, comme ces derniers, une institution régulière de l'ancienne monarchie. » Le Mémoire couronné, revu et complété par de nouvelles recherches, vient d'être publié à la librairie de Coste et Delamotte, en un vol. in-8°, sous le titre de : *Histoire des états généraux de France, suivie d'un examen comparatif de ces assemblées et des parlements d'Angleterre*, etc. (1). Cet important travail mérite d'autant plus de confiance qu'il est conçu en dehors de tout esprit de système et basé sur une étude sérieuse des faits et des documents. M. Rathery s'est attaché, et a réussi, en effet, à surmonter une des plus grandes difficultés de son sujet. En recherchant les titres oubliés de l'antique liberté française, il n'a point cédé à la tentation de reconstruire artificiellement un ensemble d'institutions qui n'exista jamais, et de rendre son ouvrage plus piquant aux dépens de la vérité. Dans l'histoire de nos anciennes assemblées, où de tout temps les partis ont été puiser des arguments en faveur de leurs théories, l'auteur déclare n'avoir vu, « d'une part, que des concessions individuelles ou forcées; de l'autre, des hardiesses sans conséquence, des efforts isolés, des conquêtes passagères, des velléités et non des actes d'émancipation sociale, des germes et non des fruits de liberté. » Une introduction de cinquante pages contient l'histoire des assemblées générales de la nation sous les deux premières races, et depuis le xe siècle jusqu'au xive. Abordant ensuite la question proposée par

(1) Voir la *Bibliographie*.

l'Académie, M. Rathery partage son travail en trois parties qui correspondent aux trois divisions indiquées par le programme. On trouve dans la première partie la série chronologique et l'histoire abrégée des états généraux depuis leur première convocation sous Philippe le Bel, le 10 avril 1302, jusqu'à la dernière, sous Louis XIII, le 2 décembre 1626. La seconde partie, pleine de faits curieux, traite des formes et des attributions des états généraux en France. Enfin, l'examen comparé de ces assemblées et des parlements d'Angleterre remplit la troisième et dernière partie de cet ouvrage, que le suffrage de l'Académie recommande suffisamment, et qui justifie à tous égards cette haute distinction.

30. — Un savant Mémoire dû à un autre membre de la Société de l'Histoire de France, M. J. Garnier, et qui a valu à son auteur une médaille d'or au concours des antiquités nationales en 1843, fait partie du tome second de la deuxième série des *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, dont l'impression s'achève en ce moment. Quelques exemplaires tirés à part viennent de paraître sous ce titre : *Chartes bourguignonnes inédites des* IX<sup>e</sup>, X<sup>e</sup> *et* XI<sup>e</sup> *siècles*, extraites des manuscrits de la bibliothèque publique de Dijon et des archives départementales de la Côte-d'Or, recueillies et expliquées dans une introduction historique, etc. (1). Les documents publiés par M. Garnier sont au nombre de cinquante-six et tous inédits. La première partie de l'ouvrage en comprend trente-trois, qui appartiennent au IXe siècle et concernent l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon. L'éditeur les a tirés du cartulaire de cette abbaye, conservé à la bibliothèque publique de Dijon sous le n° 348. Ce cartulaire, du XIe siècle, avec des additions du XIIe, est différent de celui dont Pérard a fait usage dans son *Recueil pour servir à l'Histoire de Bourgogne* : c'est ce qui explique comment ces chartes ont été omises par ce savant. M. Garnier y a joint deux diplômes, dont les originaux ont été découverts récemment aux archives départementales de la Côte-d'Or. Le premier, de Louis le Bègue, est de l'an 870 ; le second est daté du XII des calendes de novembre, la dixième année du règne du roi Eudes. Par ce dernier acte, Eudes, à la requête du comte Richard le Justicier, confère plusieurs fiefs et bénéfices à un personnage noble, *fidelis*, nommé Gislebert, qui, suivant l'éditeur, est sans doute le fils de Manassès de Vergy, marié à Hermengarde, fille de Richard, et second successeur de celui-ci au duché de Bourgogne. Des termes de ce document, ignoré de tous les auteurs bourguignons, M. Garnier croit pouvoir conclure que les *pagi* soumis à l'autorité de Richard

(1) Voir la *Bibliographie*.

le Justicier, représenté par les chroniques du temps comme le défenseur du jeune Charles le Simple, restèrent en totalité au roi Eudes, après le partage de 896, puisque ce dernier y exerçait les droits régaliens. La seconde partie se compose de vingt et une pièces, de l'an 909 à l'an 1046, relatives à l'abbaye de Saint-Etienne de Dijon. Elles ont été aussi omises par Fyot, l'historien de cette abbaye, et par Pérard, quoique ce dernier se soit servi du cartulaire de Saint-Etienne, dont elles sont tirées. Ce cartulaire, commencé au XII^e siècle et achevé au XIII^e, est conservé aux archives du département de la Côte-d'Or.

Les commentaires destinés à expliquer la valeur historique de ces documents, à en faire ressortir l'intérêt, sont compris dans une introduction de 90 pages, pour laquelle l'éditeur a suivi le plan et la méthode, dont le travail de M. Guérard sur le cartulaire de Saint-Père de Chartres lui offrait un si excellent modèle. M. Garnier rassemble dans la première partie de cette introduction les notions les plus importantes que fournissent les chartes de Saint-Benigne et de Saint-Étienne sur la topographie, la condition des propriétés et celle des personnes. Relativement au *manse*, base de la propriété rurale depuis les premiers temps de la monarchie jusqu'à la fin de la seconde race, il distingue en Bourgogne deux époques : « Dans la première, dit-il, ce mot signifie tantôt l'habitation rurale avec ses bâtiments d'exploitation et les terres qui en dépendaient, tantôt l'habitation seule, mais cependant toujours entourée de son courtil. Plus tard, à l'époque des châteaux, lorsque la nécessité de se mettre promptement à l'abri des incursions ennemies, ou le besoin d'une commune défense eurent rapproché les habitations jusqu'alors éparses dans la campagne, le manse, *mansus*, diminua d'étendue pour se prêter plus facilement à cette réunion; il devint *mansellus*, *mansiuncula*, et il ne consiste plus qu'en une maison entourée de son verger ou d'une place vague, ce qui répond parfaitement au *meix* si connu dans la Bourgogne. Ce sont ces mesnils qui, en se serrant les uns contre les autres, ont formé les villages modernes, auxquels ne ressemblaient guère ces vastes habitations isolées, disséminées à de grandes distances autour de l'église paroissiale. » Les nobles, les libres et les serfs, qui composaient alors les trois classes de la société, paraissent dans les chartes de Saint-Benigne et de Saint-Etienne, mais les premiers s'y montrent très-rarement. Les libres, *homines franci*, ruinés par les guerres ou dépossédés de leurs bénéfices, furent souvent contraints, soit à se recommander, soit à engager leur personne au service des riches en se réservant l'ingénuité. Plusieurs chartes signalent des contrées appelées *terræ francorum* qui devinrent dans la suite des

villages importants, comme Francheville, *Franca Villa*, et Franxant, *a Franciis*, tous deux situés dans le département de la Côte-d'Or. Les terres concédées aux *colons* s'appelaient *coloniæ*, *colonicæ*; les villages et hameaux connus sous le nom de *Coulange* ou *Collonges*, et dont on trouve plus de trente en Bourgogne, n'ont pas d'autre origine. A partir de la fin du IXe siècle, le nom de colon devint très-rare dans cette province. Cette classe qui s'était augmentée des *franci* et des *liberti* ne fut bientôt plus désignée que sous la dénomination de *rustici*, *villani*, *homines nativi*, etc. Quant aux serfs, on en distingue de deux sortes, les serfs d'origine et les familiers, *familiares*. Ceux-ci étaient, pour la plupart, d'anciens hommes libres qui, afin de se soustraire aux violences et aux vexations de ce temps d'anarchie, renonçaient à la liberté et lui préféraient la servitude d'un monastère dont la protection les garantissait de toute insulte. Après ces recherches sur la condition des terres et des personnes, l'éditeur énumère les offices mentionnés dans les chartes, les personnages célèbres dont les noms et les dignités y sont rappelés; il évalue ensuite les mesures agraires et les monnaies dont elles indiquent l'usage.

Tout le reste de l'introduction embrasse les renseignements géographiques; c'est la partie la plus remarquable du travail de M. Garnier, celle qui a dû lui coûter le plus de recherches. En appliquant les principes posés par M. Guérard, dans son *Essai sur les divisions territoriales de la Gaule*, il donne la description aussi complète que possible des divisions et subdivisions de tous les *pagi* qui occupaient à peu près le territoire actuel du département de la Côte-d'Or. Ces *pagi* sont au nombre de dix. La Cité ou diocèse de Langres en comprenait six : ce sont ceux d'Attouar, *Attuariorum*; de Dijon, *Divionensis*; d'Oscheret, *Oscarensis*; de Mémont, *Magnimontensis*; de Lassois, *Latiscensis*; de Tonnerrois, *Tornodorensis*. Les quatre autres dépendaient de la cité ou du diocèse d'Autun, savoir : l'Auxois, *pagus Alsensis*; le Duémois, *pagus Duesmensis*; le Beaunois, *pagus Belnensis*, et l'Avallonais, *pagus Avalensis*. Les chartes qui font l'objet de la publication de M. Garnier ne fournissaient pas toutes les notions nécessaires pour déterminer les limites et décrire les subdivisions de ces cantons. L'éditeur y a suppléé en consultant un grand nombre d'autres documents, soit inédits, soit imprimés; et en les comparant avec la Dissertation insérée par Courtépée dans le tome Ier de sa *Description du duché de Bourgogne*, il a été amené à signaler et à rectifier plusieurs erreurs commises par cet historien. C'est ainsi qu'il est arrivé à compléter l'étude des anciennes divisions territoriales d'une grande partie de la Bourgogne pour les temps antérieurs

aux croisades. Le résultat de ce recommandable travail est rendu plus sensible par la carte qui l'accompagne. L'ouvrage est terminé par une table chronologique des chartes, un index des noms d'hommes et un index géographique.

31. — Dans son rapport à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, sur le dernier concours des prix Gobert, M. E. Laboulaye a apprécié dans les termes suivants l'ouvrage que l'Académie a jugé digne du premier prix, les *Études sur l'histoire, les lois et les institutions mérovingiennes*, par M. de Petigny, ancien élève de l'école des Chartes.

« M. de Petigny a résolument abordé la solution d'un problème sur lequel les historiens furent longtemps et sont peut-être encore partagés d'opinion. Il a entrepris de prouver que l'établissement des Germains dans la Gaule, au v^e^ siècle, ce qu'on a nommé *la conquête barbare,* a été un fait complexe, et fort différent de ce que semble indiquer ce mot de *conquête,* c'est-à-dire une brusque invasion qui, à un jour donné, eût fait passer le Rhin aux bandes germaniques, eût détruit violemment l'empire, asservi les populations gallo-romaines, et constitué de toutes pièces ce qui plus tard s'est appelé *la monarchie française.*

« Suivant M. de Petigny, cette grande révolution s'est faite tout différemment. Les Barbares ne se sont pas établis en un jour dans la Gaule, et ce n'est pas la force brutale et instantanée de la conquête qui les a rendus maîtres du pays. Tout au contraire, ce sont les empereurs qui les ont appelés sur le territoire romain, dépeuplé par la guerre, la grande propriété et l'exagération de l'impôt, et qui, pendant le cours de deux siècles, les ont installés dans chaque province, peu à peu, et par peuplades distinctes, sous le titre de colons militaires ou de soldats fédérés au service des Césars.

« Ce n'est pas à dire que ces concessions de territoire aient toujours été volontaires, et que les empereurs aient toujours accepté de bon gré ces sujets dangereux qui s'imposaient à l'empire, ces terribles alliés qui, le plus ordinairement, commençaient par piller la province même qu'ils devaient défendre. M. de Petigny ne nie point les ravages et les désastres qui firent, du v^e^ siècle, une des époques les plus misérables de l'histoire du monde ; son but est seulement de prouver qu'il faut renoncer à l'idée qu'on s'était faite de la puissance exagérée des bandes germaniques et de l'asservissement des Gaulois. Les Barbares se sont abattus sur l'empire expiré pour s'en partager la dépouille ; mais ce ne sont point leurs mains qui ont renversé le colosse ; il s'est affaissé de lui-même par l'effet d'une dissolution intérieure qui le minait depuis de longues années, et c'est au moment où s'est terminée cette lente agonie,

que la Gaule, un instant sans maître, s'est jetée dans les bras de Clovis.

« Clovis, chef d'une petite tribu germanique, n'a donc point exterminé ni même subjugué les Gaulois par les armes des Francs, comme on l'a dit, et il serait plus aisé de prouver que, tout au contraire, il s'est servi des milices gauloises pour soumettre les tribus franques qui refusaient de reconnaître son autorité. La vérité sur Clovis, c'est que ce Barbare habile et rusé a su se faire l'instrument docile des évêques, seuls dépositaires de la confiance publique, véritables représentants du pays dans ces jours désastreux, et que, grâce à leur influence, il s'est fait accepter comme chef par la population catholique de la Gaule, qui voyait avec horreur le triomphe de l'arianisme dans la domination des Visigoths. Comme le remarque ingénieusement notre auteur, devant les évêques, Clovis n'est point le sauvage indompté que nous représente une fausse tradition, c'est le plus soumis des néophytes. *Baisse la tête, doux Sicambre* (*mitis Sicamber*), lui dit saint Remy, quand il lui donne le baptême, et avec le baptême, la souveraineté de la Gaule.

« Tel est le système de M. de Petigny ; c'est au fond celui de l'abbé Dubos. Compromis à son apparition par les exagérations du trop ingénieux abbé, et par l'opposition de Montesquieu, qui ne voyait dans le livre innocent de Dubos rien moins qu'*une conjuration contre la noblesse,* ce système a été réhabilité par tous les travaux de la science moderne. En France, M. Raynouard, M. Fauriel, M. Guizot, M. Thierry, et M. Savigny en Allemagne, ont prouvé la persistance des institutions politiques et civiles des Gallo-Romains pendant les premiers siècles de la conquête, la prédominance de la religion, de la langue, de la littérature et des lois romaines, toutes choses qu'il serait difficile d'expliquer, si la nation eût été anéantie politiquement, à la suite d'une conquête à main armée. « M. de Petigny a suivi ces illustres modèles ; mais ce qui lui appartient en propre, c'est la disposition habile du sujet, la richesse des preuves, la force de la démonstration. Les recherches sont nombreuses et bien faites ; l'auteur s'est donné beaucoup de peine pour suivre les filiations de toutes ces races barbares, qui dans leurs perpétuelles émigrations se croisent et se confondent sans cesse ; la géographie politique, si difficile à connaître, si variable à une époque de fluctuation où les populations ne sont point assises, est étudiée avec grand soin. Tous les monuments de l'époque, chroniques, légendes, poésies, législation romaine ou barbare, sont mis à contribution ; nulle source n'est dédaignée, et il se trouve que ce siècle, qui paraît si pauvre en documents, offre

cependant à une érudition infatigable une foule de ressources peu connues.

« Il est encore dans le livre de M. de Petigny un mérite qui n'appartient qu'à lui seul, et qui nous a singulièrement frappés ; c'est qu'il a replacé sur son véritable terrain l'histoire de la Gaule au v[e] siècle. Il y a déjà longtemps que le père Daniel avait remarqué ce qu'il y a de bizarre à commencer nos annales par la biographie de petits chefs barbares, qui peut-être n'ont jamais mis le pied sur le sol de la France ; mais en présence de certains critiques, dont le zèle exagéré lui faisait un crime de retrancher de la longue suite de nos souverains les quatre premiers rois mérovingiens, le père Daniel s'arrêta ; et pour ménager à la fois la vérité, et des adversaires qui, entre autres arguments formidables, pouvaient disposer de la Bastille, il se contenta de transporter respectueusement les Pharamond, les Chlodion, les Mérovée, dans un royaume quelque peu imaginaire, qu'il appela ingénieusement : *la France au delà du Rhin*. M. de Petigny ne devait avoir ni les mêmes scrupules ni les mêmes craintes que le père Daniel ; aussi, en échange de la chronique plus ou moins fabuleuse des premiers Mérovingiens, nous a-t-il rendu notre véritable histoire nationale, en nous faisant assister aux efforts désespérés de cette généreuse aristocratie gauloise, qui, réfugiée dans les montagnes de l'Auvergne, au cœur du pays, combattit jusqu'au dernier moment pour son indépendance, et versa jusqu'à la dernière goutte de son sang pour cet empire qui le vendait lâchement à ses plus cruels ennemis. L'histoire qui se met parfois à la suite des vainqueurs, et qui condamne, et souvent même oublie ceux qu'a trahis la destinée, ne nous a parlé qu'avec indifférence et dédain de ces Syagrius, de ces Ecdicius qui essayèrent si vainement d'arrêter ce torrent de la barbarie dont le flot montait de jour en jour ; mais c'est à la fois une idée pieuse et vraiment nouvelle, que d'avoir fait revivre ces derniers représentants de la Gaule, d'avoir remis en lumière les noms de ces hommes dont la mauvaise fortune ne doit pas faire oublier la grandeur, de ces braves qui défendirent pied à pied leur nationalité, et qui, victimes volontaires, se sacrifièrent pour une cause perdue, parce que cette cause était celle de la patrie. »

## *Découvertes archéologiques.*

32. Aisne. — Le comité archéologique de Soissons a entendu, dans une de ses dernières séances, un rapport sur des fouilles exécutées dans le cimetière d'Arcy-Sainte-Restitute, village situé à quatre lieues sud-est de Soissons. On a trouvé dans la partie est de ce ci-

metière vingt cercueils d'un calcaire poreux, provenant des carrières d'Arcy. Ces tombes étaient sans inscriptions ni ornements, à l'exception d'une espèce de rose de vents tracée sur un fragment de couvercle. Elles étaient rangées par files du nord au sud, et très-rapprochées les unes des autres. Dans quelques-unes, les os se trouvaient mêlés confusément, ce qui semble indiquer une violation ou un bouleversement d'une date ancienne.

Un grand nombre d'objets précieux ont été découverts dans un de ces cercueils, entre autres, un pendant d'oreille en os, de forme pyramidale triangulaire, un collier composé de perles en pâte d'émail strié, de nuances variées; des épingles, des fragments d'une chaîne de cuivre et des boutons du même métal. Une autre tombe contenait un squelette, dans la bouche duquel on a trouvé une médaille romaine en bronze, petit module, qui paraît être de Constantin. Un autre squelette avait dans la bouche une bague chevalière en cuivre, enroulée d'un fil de chanvre. Une phalange de doigt, tachée de vert par le contact du cuivre, était enclavée dans la bague. Près de ce dernier squelette étaient une plaque de ceinturon richement damasquinée, en argent, une lame de sabre, une petite cuiller et plusieurs morceaux de fer oxydés, parmi lesquels on a reconnu des anneaux, des couteaux et des lames de poignards.

Dans la même séance, il a été lu un Mémoire sur le dolmen de Vauxrezis, situé sur la pente d'un coteau, à l'angle formé par la voie romaine de Soissons à Boulogne et le chemin qui va du village de Chavigny au hameau de Villers-la-Fosse. Ce monument, qui porte dans le pays le nom de Pierre-Laye, est ainsi décrit dans le Mémoire lu au comité : « Le dolmen de Vauxrezis se compose d'une grande pierre plate posée sur sept autres pierres de champ, savoir : deux dans le fond, adossées au sol et faisant face à l'est, une à droite au midi, deux à gauche au nord et deux en avant, mais ne formant que les deux cinquièmes à peine de l'ouverture. On voit que le dessous de la table forme une espèce de chambre fermée complétement de trois côtés, et en partie seulement du quatrième ; sa superficie est de six mètres carrés. La pierre supérieure ne couvre plus entièrement l'espace compris entre les pierres placées de champ; un énorme fragment, qui se trouve maintenant en travers de l'ouverture, ainsi qu'un autre morceau tombé à gauche, semblent en avoir été détachés dans un moment où l'on aura cherché à détruire le monument, soit parce qu'il s'y rattachait d'anciennes superstitions, soit parce qu'il gênait la culture du champ. Sa forme actuelle est celle d'un quadrilatère irrégulier, ayant 3 mètres 30 centimètres à l'ouest, 4 mètres à l'est, 2 mètres au nord, et 70 centimètres au midi. Son épaisseur est de soixante centimètres environ.

Lorsque cette pierre a été placée, elle devait présenter l'aspect d'un parallélogramme à peu près régulier. Elle ne paraît pas avoir été taillée; elle porte seulement encore quelques traces des coins qui ont dû servir à l'extraire du banc dont elle faisait partie. Plusieurs trous la traversent; mais leur forme et leur direction doivent les faire supposer plutôt naturels que faits de main d'homme. Une carrière de pierre dure, à fleur du sol, et absolument semblable à celles qui composent le dolmen, existe à 200 mètres de distance. Il n'est pas douteux que celles-ci en aient été tirées. »

L'intérieur du monument était presque entièrement rempli de terre et de pierres amoncelées. Après l'avoir déblayé, on a creusé le sol, et, à une profondeur d'environ 70 centimètres, on a rencontré un dallage grossier en pierres plates; sur ce dallage reposaient pêle-mêle les ossements de dix-huit à vingt cadavres. La plupart des crânes et des os des jambes étaient bien conservés. Rien n'avait été soumis à l'action du feu.

33. Aude. — « Une restitution précieuse vient d'être faite à la ville de Carcassonne par les soins de l'administration et de la Commission des arts et des sciences. La pierre tumulaire de Simon de Montfort, qui avait été transportée à Toulouse en 1821, a été replacée dans l'église de Saint-Nazaire, où ce personnage célèbre fut inhumé en 1219. Sur cette pierre est sculptée la figure en pied du comte de Montfort, entourée de lions et de croix en grand nombre. » (*Moniteur de l'Aude.*)

34. Côtes-du-Nord. — Aux environs d'Uzel, un cultivateur a rencontré, à dix-huit ou vingt pouces de la surface du sol, plié en huit et enchâssé dans un étui de bronze, qui avait la forme d'un embout de sabre, un collier d'or de sept pouces de diamètre, aplati sur toute sa surface et pesant 82 grammes. L'or, du plus bel éclat, était allié à une petite quantité d'argent. La forme de ce collier rappelait assez celle des colliers gaulois trouvés il y a une quinzaine d'années près de Quintin, et qui furent vendus 25 000 fr. à Rennes. On suppose que ce bijou était primitivement de forme cylindrique et qu'il aura été battu et aplati par la personne qui l'a caché dans cette sorte d'étui de bronze où il a été trouvé. Cet étui est recouvert d'une couche de cuivre oxydé, polie à sa surface, comme si celle-ci avait été enduite du plus beau vernis.

35. Haute-Marne. — En creusant un puits au milieu des champs, sur le territoire de la commune de Fontaine, aux environs de l'endroit dit la Haute-Borne, on a trouvé un aqueduc souterrain d'une construction très-curieuse, et qui paraît être l'ouvrage des Romains.

M. Romieu, préfet du département, a obtenu du conseil général la somme nécessaire pour opérer des fouilles, et bientôt cet aque-

duc aura été exploré et mis à découvert sur une longueur considérable.

36. Oise. — « Le 20 octobre, des ouvriers étant occupés à creuser le sol dans le jardin de la maison habitée par M. Dulac, près du Cours, sur l'emplacement de l'ancien cimetière de l'église Saint-Rieul, trouvèrent quatre statues de pierre, assez grossièrement sculptées, mais dont les draperies accusent néanmoins un talent remarquable pour l'époque où elles ont dû être faites. Elles étaient renfermées dans une caisse presque entièrement pourrie. Une de ces statues, haute d'un mètre environ et coiffée d'une mitre, est incontestablement l'image de Saint-Rieul, patron du pays. Ce qui fait reconnaître le saint pontife, ce sont deux biches couchées à ses pieds. Une autre statue de même hauteur portant aussi une mitre, mais n'ayant point de barbe, pourrait bien représenter saint Jean l'évangéliste, dont saint Rieul, suivant la légende, était le disciple. La troisième statue, sans mitre ni barbe, porte une chevelure dorée; la quatrième, plus haute que les trois autres, représente une femme artistement coiffée et richement vêtue, tenant de la main gauche un livre ouvert et de la main droite un objet très-fruste que l'on croit être une palmée. Toutes ces statues ont été peintes et ornées de dorure. On pense qu'elles ont été enfouies à une époque où l'on redoutait pour elles la profanation des hérétiques. »

37. Seine-Inférieure. — Le *Mémorial de Rouen* annonce en ces termes la découverte d'un cimetière romain à Neuville-le-Pollet : « Les fouilles de Neuville, commencées le 5 août dernier, ont continué jusqu'au 15 septembre avec un intérêt toujours soutenu. Ces intéressants travaux ne tendent rien moins qu'à établir l'existence de Dieppe à l'époque des Romains. En 1841, M. Feret et M. l'abbé Cochet avaient retrouvé la voie antique qui, du pays de Caux, se rendait à cette station gallo-romaine. Cette voie se révélait d'une manière incontestable au chemin des Fontaines et aux cavées du Petit Apperolle. Cette portion antique de la ville était donc bien connue, mais il n'en était pas de même de la partie nord-est, occupée aujourd'hui par le faubourg du Pollet. Le siége de la population ainsi trouvé, il restait à découvrir son cimetière, ou, si l'on veut, la nécropole. On savait que, près de l'église de Neuville, un propriétaire avait trouvé dans son jardin des vases anciens qui paraissaient provenir de sépultures gallo-romaines. Grâce à une allocation de 300 francs accordée par M. le préfet, M. l'abbé Cochet a pu explorer cet emplacement, et le succès de ses recherches a dépassé toute espérance. Dans un espace d'environ 10 mètres de long sur 5 de large, il s'est rencontré plus de 150 vases funéraires en terre et en verre. Ils étaient à une profondeur qui allait de 40 cen-

timètres à 1 mètre 50 centimètres du sol. Généralement, ces sépultures étaient posées sur le tuf. La forme des vases variait à l'infini. Il y avait des urnes rondes de forme unie, d'autres étaient bosselées ou à côtes, d'autres étaient fines et vernissées de noir. Les ossements se rencontraient le plus souvent dans des urnes en verre sous forme de barillet. Cette dernière forme, qui est spéciale à notre pays, présentait ici des particularités encore inconnues. Les observations faites jusqu'ici par les antiquaires, et surtout par M. Deville, ont établi que le fabricant s'appelait *Froninus*. En effet, sur le fond de ces vases, on lit tantôt *Fro.*, *Fron.*, *Froni.*; tantôt *Fronin. of.* (*Fronini officina*).

« Un grand nombre de vases aux parfums et aux libations accompagnaient les restes mortels des défunts. C'étaient en plus grand nombre des cruches à goulot rond ou triangulaire, des assiettes rouges ou noires et des plateaux en terre. Un seul plateau était en verre, chose rare en ce pays quoique commune en Italie. Des verres à boire étaient placés dans les assiettes; l'un d'eux, en fin cristal, était bosselé et garni d'éperons. Parmi les plus petits vases deux étaient munis de biberons comme s'ils eussent été destinés à des enfants par leurs nourrices. Un petit vase à parfums présentait le mot latin *Ave*.

« Les vases plus spécialement consacrés à contenir les cendres du mort, étaient presque toujours entourés d'un coffret en bois dont on retrouvait les clous, les pentures, la serrure et jusqu'à la clef. C'était généralement dans ces vases ou au-dessous que se trouvait la pièce de monnaie destinée à payer le *nolus* ou le passage de la barque à Caron. Cette pièce, toujours en bronze, était le plus souvent d'un grand module. Toutes celles qui ont été reconnues ici portaient les empreintes d'Adrien, d'Antonin, de Faustine et de Marc-Aurèle. Pas une n'était postérieure à ces empereurs du second siècle, ce qui tendrait à reporter avec vraisemblance toutes ces sépultures vers cette époque de l'ère chrétienne. Parfois on a rencontré des cuillers à parfum, des bagues en cuivre avec chaton de verre incrusté et des cisailles en fer, ce qui indiquerait des sépultures de femmes. Le nombre total des sépultures peut être porté à vingt ou vingt-cinq. Quelques-unes ne se composaient que de deux vases, mais d'autres en avaient un plus grand nombre; plusieurs en ont fourni jusqu'à douze ou quinze. Une fois seulement une grande urne rouge s'est trouvée seule; elle était pleine d'ossements brûlés; les vertèbres indiquaient un homme d'une haute stature. »

Les nouvelles fouilles autorisées par le préfet de la Seine-Inférieure dans la forêt de Brotonne, ont produit quelques pièces de monnaie dont la plus récente remonte en l'an 350, et une série de

petites statuettes, dont quelques-unes sont d'un assez joli dessin. Quatre seulement sont entières. Ces objets d'antiquité seront incessamment transportés au Musée du département.

---

## IV.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

202. — *Annuaire historique pour l'année* 1846, publié par la Société de l'Histoire de France. Dixième année. In-18 de 9 feuilles. A Paris, chez Renouard, rue de Tournon, 6.

203. — *Annuaire*, ou *Almanach de la Marne pour l'année* 1845. In-12 de 13 feuilles. A Châlons, chez Boniez-Lambert.

204. — *Annuaire statistique de Maine-et-Loire pour l'année* 1845. In-8° de 9 feuilles 1/6. A Angers, chez Cosnier.

205. — *De l'Archéologie*, opuscule, par Arnault Poirier. In-8° de 3 feuilles, plus 2 vignettes et 1 tableau. A Loudun, imprimerie Bruneau-Rossignol.

206. — *Atlas historique et géographique du Moyen Age*, présentant, dans une série de 12 cartes, les changements successifs de l'Europe aux principales époques, gravé sur acier sous la direction de MM. Claussoles et Abadie. In-8° d'une feuille, plus 12 cartes. A Paris, chez Pradel et Goujon, rue Hautefeuille, 1, et chez Martin.

207. — *Bibliographie historique de la ville de Lyon pendant la révolution française*, contenant la nomenclature, par ordre chronologique, des ouvrages publiés en France ou à l'étranger et relatifs à l'histoire de cette ville, de 1789 au 1er nivôse an XIV de la république française, par P. M. Gonon. In-8° de 7 feuilles 1/4. A Lyon, imprimerie de Marle.

208. — *Bibliographie historique et typographique de la France*, ou Catalogue de tous les ouvrages imprimés en français depuis le XVe siècle jusqu'au mois d'avril 1845, par A. Girault de Saint-Fargeau. In-8° de 32 feuilles 1/4. A Paris, chez F. Didot, rue Jacob, 56.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

209. — *Bulletins du département de Rhône et Loire*, du 8 août au 30 septembre 1793, imprimés par ordre du Comité général de surveillance et de salut public de Lyon; publiés par les soins de Chavaray fils aîné, sur le seul exemplaire connu; suivis des principaux bulletins et arrêtés des autorités militaires chargées de la conduite du siége de Lyon. In-4° de 28 feuilles 1/2. A Paris, chez Chavaray, rue Gît-le-Cœur, 4, et chez France.

210. — *Calendrier historique pour l'année* 1846. In-18 d'une feuille. A Paris, imprimerie de Crapelet.

Extrait de l'*Annuaire de la Société de l'Histoire de France*, 10e année.

211. — *Carte généalogique générale de la France*, depuis Hugues Capet jusqu'aujourd'hui. In-plano d'une feuille. A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12.

Généalogie des rois de France, n. 9 du grand atlas.

212. — *Chartes bourguignonnes inédites des* IXe, Xe *et* XIe *siècles*, extraites des manuscrits de la bibliothèque publique de Dijon et des archives départementales de la Côte-d'Or, recueillies et expliquées dans une introduction historique, par Joseph Garnier, archiviste de la ville de Dijon, correspondant historique du Ministère de l'instruction publique. In-4° de 168 pages, avec une carte.

*Extrait du tome second de la deuxième série des Mémoires présentés par divers savants à l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres.*

213. — *Chronique des Dominicains de Guebwiller*, publiée, avec des pièces justificatives, sous les auspices du Conseil municipal de cette ville. In-8° de 35 feuilles. A Guebwiller, chez Brucker.

214. — *Les Cieutat*, ou le Siége de Villeneuve-d'Agen sous Henri III, par Eugène Nyon. In-8° de 25 feuilles 1/2, plus une gravure. A Tours, chez Pornin.

215. — *La cité de Montélimar*, ou les trois Prinses d'icelle, composées et rédigées en sept livres, par A. de Pontaymeri, seigneur de Foucheran. In-8° de 19 feuilles. Fontainebleau, imprimerie lithographique de Lechalat.

Notices sur l'auteur, et notes par M. la Boissière.

Ce poëme de Pontaymeri a été imprimé en 1591 in-8°, et c'est cette date qui a été mise à la réimpression lithographique.

216. — *Compte rendu des travaux de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon*, et *Mémoires*. Années 1843-1844. In-8° de 47 feuilles 3/4. A Dijon, imprimerie de Frantin.

217. — *Congrès scientifique de France*. Onzième session, tenue à Angers en septembre 1843. Tome II, *Mémoires*. In-8° de 26 feuilles 1/4. A Angers, chez tous les libraires; à Paris, chez Derache.

218. — *Congrès scientifique de France*. Douzième session, tenue à Nîmes le 1er septembre 1844. In-8° de 33 feuilles. A Nîmes, imprimerie de Durand-Belle.

219. — *Copie d'un manuscrit appartenant aux archives de la maison de Croy*. In-4° d'une feuille. A Paris, imprimerie de Marc-Aurel.

Relatif à la ville et terre de Condé en Hainaut. Le manuscrit est du XVIIe siècle.

220. — *Coutumes locales du bailliage d'Amiens, rédigées en* 1507; publiées, avec les encouragements du Conseil général de la Somme et du Ministre de l'instruction publique, par M. A. Bouthors. Tome Ier. In-4° de 26 feuilles. A Amiens, imprimerie de Duval.

Le faux-titre porte : *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Normandie*. Documents inédits concernant la province, tome Ier.

221. — *Description de la ville d'Arles antique et moderne, de ses champs Élysées, de son Musée lapidaire*, avec une introduction historique, par J. J. Estrangin. In-16 de 17 feuilles 3/8. Aix, imprimerie d'Aubin.

222. — *Époques historiques de la Bretagne* (croquis et portraits bretons), par P. Zacome. In-8° de 15 feuilles 3/4. A Brest, chez Leblois; à Paris, chez Desloges, rue Saint-André-des-Arts, 39.

223. — *Essai sur les Assemblées provinciales, et en particulier sur celles du Berry*, 1778-1790, par le baron de Girardot, conseiller de préfecture du Cher. In-8° de 30 feuilles 1/4. A Bourges, chez Verneuil; à Paris, chez Dumoulin.

224. — *De l'État civil des personnes et de la Condition des terres dans les Gaules dès les temps celtiques jusqu'à la rédaction des coutumes*, par C. J. Perreciot. Trois vol. in-8°, ensemble de 102 feuilles, plus un portrait. A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13.

225. — *Guide de l'étranger*, ou Précis succinct de l'histoire et des monuments de la ville de Dreux, par Mme Philippe Lemaître. Nouvelle édition. In-12 d'une feuille 1/2. A Rouen et à Dreux, chez tous les libraires.

226. — *Histoire d'Anse* (Asa Paulini) *et quelques mots sur plusieurs villes et villages environnants*, par Yves Serrand. In-12 de 15 feuilles 2/3. A Villefranche, imprimerie de Pinet; à Paris, chez Dumoulin.

227. — *Histoire de Bertrand du Guesclin, comte de Longueville, connétable de France*, extraite de Guyard de Berville, par ***. In-12 de 12 feuilles, plus une gravure. A Lille, chez Lefort.

228. — *Histoire des états généraux de France*, suivie d'un examen comparatif de ces assemblées et des parlements d'Angleterre, ainsi que des causes qui les ont empêchées de devenir, comme ceux-ci, une institution régulière, par E. J. B. Rathery, de la Bibliothèque du Louvre, avocat à la Cour royale de Paris. Mémoire couronné par l'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 25 mai 1844. In-8° de XI-470 pages. Paris, librairie de Cosse et N. Delamotte.

228. — *Histoire de France*, par Anquetil, continuée jusqu'en 1844, par Arragon. Tomes XIX et XX. Deux vol. in-8°, ensemble de 14 feuilles, plus 2 planches. A Paris, chez Houdaille, rue des Beaux-Arts, 2; chez Fosset.

L'ouvrage aura trente volumes.

229. — *Histoire de France*, par M. de Genoude. Deuxième série. Révolution française. Tome I. In-8° de 32 feuilles 1/4. A Paris, chez Perrodil, place du Palais-Royal, 241.

230. — *Histoire de France*, par M. Petit. Première livraison. In-18 de 3 feuilles. Imprimerie de P. Renouard, à Paris.

231. — *Histoire de France*, par F. Ragon. Deuxième édition. In-12 de 11 feuilles 1/6. A Paris, chez Colas, rue Dauphine, 32.

232. — *Histoire de France*, par M. Michelet. Tome III, 2e édition. In-8° de 33 feuilles. A Paris, chez L. Hachette, rue Pierre-Sarrazin, 12.

L'ouvrage aura douze volumes. Il en paraît six, les tomes VII et XI sont sous presse.

233. — *Histoire de l'Abbaye et Congrégation de N. D. de la Grande-Sâuve, ordre de Saint-Benoît, en Guienne*; par M. l'abbé Cirot de Laville. Tome II. In-8° de 26 feuilles 1/4, plus une planche. A Bordeaux, chez Lafargue; à Paris, chez Méquignon junior, rue des Grands-Augustins.

234. — *Histoire de la Ville, Cité et Université de Reims*, mé-

*tropolitaine de la Gaule belgique*, divisée en 12 livres, contenant l'estat ecclésiastique et civile du païs; par le R. P. dom Guillaume Marlot. T. VII et VIII. Deux vol. in-4° de 37 feuilles et 26 feuilles 1/2. A Reims, chez Jacquet.

235. — *Histoire de Louis XII, roi de France, dit le Père du peuple*, par l'auteur de l'*Histoire de Louis XIV*. In-12 de 12 feuilles, plus une gravure. A Lille, chez Lefort.

236. — *Histoire de Lyon depuis la révolution de* 1789, par J. Morin. Tome Ier. In-8° de 35 feuilles. A Paris, chez Furne; à Lyon, chez Savy jeune.

237. — *Histoire de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours*, par Eug. Favier. Édition populaire. Première livraison. In-8° d'une feuille. A Lyon, chez Girard et Guyet; à Paris, chez Allouard et chez Dumoulin.

L'ouvrage se composera de soixante livraisons.

238. — *Histoire de Marie-Antoinette*, suivie d'un Précis de la vie de Madame Élisabeth. In-12 de 12 feuilles, plus une gravure. A Lille, chez Lefort.

239. — *Histoire du Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en* 1789; par M. Louis Raynal. Tome II. Deuxième partie (4e livraison de tout l'ouvrage). In-8° de 20 feuilles, plus 3 planches. A Bourges, chez Vermeil; à Paris, chez Dumoulin.

L'ouvrage formera quatre volumes distribués en huit livraisons.

240. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, faisant suite à l'*Histoire de la Révolution française*, par M. A. Thiers. Tome V. In-8° de 30 feuilles. A Paris, chez Paulin, rue Richelieu.

241. — *Histoire du Parlement de Metz*, par Emmanuel Michel, conseiller à la Cour royale de Metz, membre de l'Académie de cette ville, etc. In-8° de 34 feuilles, plus 1 portrait. A Paris, chez Techener, place du Louvre, 12.

242. — *Histoire fantastique de la Flandre*; par Eugène Bouly. In-8° de 14 feuilles 1/4. A Cambrai, imprimerie de Lévêque.

243. — *Histoire politique de la Monarchie pontificale au* XIVe *siècle*, ou la Papauté à Avignon, par l'abbé J. F. André. In-8° de III-515 pages. A Paris, chez Vaton.

244. — *Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé Rohrbacher. Tome XX. In-8° de 33 feuilles 3/4. A Paris, chez Gaume frères, rue Cassette, 4. Prix . . . . . . . . . . . . . . . . . 5 fr. 50 c.

245. — *Les Hommes et les Choses*, mémorial historique de France, contenant, par ordre chronologique et par siècles, depuis l'invasion des Barbares jusqu'à nos jours, la définition ou le résumé de tous les faits mémorables de notre histoire, une esquisse ou notice biographique de tous les personnages français célèbres, etc.; par Cébès. Livraisons 1 et 2. In-8° de 2 feuilles. A Paris, rue Jacob, 31.

L'ouvrage aura deux volumes publiés en soixante livraisons.

246. — *Hôtel de Ville de Paris*, mesuré, dessiné, gravé et publié par Victor Calliat, architecte, inspecteur de l'Hôtel de Ville; avec une histoire de ce monument et des recherches sur le gouvernement municipal de Paris, par Leroux de Lincy. Onzième et dernière livraison. In-folio de 15 feuilles. A Paris, chez l'auteur, rue des Bernardins, 32; chez Carillian-Gœury et Dalmont.

247. — *Inscriptions* concernant la célèbre maison de Port-Royal des Champs. In-8° d'une demi-feuille. A Paris, imprimerie de Lebègue. Contient treize inscriptions en vers et en prose.

248. — *Lettres inédites des Feuquières*, tirées des papiers de famille de M^me^ la duchesse Decazes, et publiées par Étienne Gallois. Tome I^er^. In-8° de 30 feuilles. A Paris, chez Leleux, rue Pierre-Sarrazin, 9.

249. — *Des Libertés de l'Église gallicane*, par M. Ch. Giraud, membre de l'Institut. In-8° de 3 feuilles 1/2. A Paris, chez Videcoq, place du Panthéon.

250. — *Manuel d'Archéologie religieuse, civile et militaire*, par J. Oudin. Deuxième édition. In-8° de 25 feuilles, avec 12 planches. A Paris, chez Lecoffre et Comp., rue du Pot-de-Fer Saint-Sulpice, 8. Prix ........................................ 4 fr.

251. — *Mémoire historique sur l'abbaye de Baume-les-Dames*, par l'abbé L. Besson. In-8° de 10 feuilles. A Besançon, chez Tuberge et Jacquot; à Paris, chez Dumoulin.

252. — *Mémoires anecdotiques et critiques pour servir à l'histoire de l'arrondissement de Pontarlier et de son administration*. Première partie. In-8° d'une feuille. A Paris, imprimerie de Fournier.

253. — *Mémoires de l'Académie royale du Gard*, 1842-1843-1844. In-8° de 25 feuilles. A Nîmes, chez Durand-Belle.

254. — *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*. Tome VII. In-8° de 36 feuilles 1/4. A Amiens, imprimerie de Duval.

255. — *Mémoires de la Société royale et centrale d'agriculture, sciences et arts du département du Nord, séant à Douai*, 1843-1844. In-8° de 29 feuilles 1/2. A Douai, imprimerie d'Adam d'Aubers.

256. — *Mémoires de l'Institut royal de France, Académie des inscriptions et belles-lettres.* Tome XIV (1re partie). In-4° de 37 feuilles. Tome XV (2e partie). In-4° de 55 feuilles, plus 5 planches. A Paris, imprimerie royale.

257. — *Les Moines du Der*, avec des pièces justificatives, notes historiques et notices sur le bourg et le canton de Montier-en-Der et de la ville de Vassy; par M. l'abbé R. A. Bouillevaux. In-8° de 30 feuilles 3/4, plus une carte et 4 vignettes. A Montier-en-Der, chez Thiébaut; à Paris, chez Dumoulin.

258. — *Négociations diplomatiques entre la France et l'Autriche durant les trente premières années du* XVIe *siècle*, publiées par M. le Glay, correspondant de l'Institut, conservateur des archives du département du Nord. Deux vol. in-4° de CCIX-608 et 808 pages. Paris, imprimerie royale.

*Collection de documents inédits sur l'Histoire de France, publiés par ordre du roi et par les soins du Ministre de l'instruction publique. Première série. Histoire politique.*

259. — *Notice sur une église de campagne* (Notre-Dame de Villeneuve-le-Comte); par Émile Trélat et Ernest Mangeon, architectes. In-8° d'une feuille 1/2, avec 4 planches. Paris, imprimerie de Bourgogne.

260. — *Notices bibliographiques sur deux ouvrages imprimés dans le* XVe *siècle et intitulés*, l'un *BrevIarum in codicem*, par Jean Lefèvre, et l'autre *Fasciculus temporum*, par Werner Robwinck; suivies de la description exacte et complète de leur curieuse reliure en bois, ayant fait partie d'un livre de même matière gravé en relief, à Aix, en 1443, avec le portrait et les armes de René d'Anjou, au moyen d'un procédé totalement inconnu de nos jours, par Pierre de Milan, graveur de ce prince; par M. de la Plane jeune, ancien magistrat. In-8° de 13 feuilles. A Sisteron, chez l'auteur; à Paris, chez Louis Labé, rue Saint-André-des-Arts, 41. Prix........................................ 4 fr.

261. — *Nouveau panorama de la Gironde et de la Garonne*, ou Voyage historique et pittoresque sur les bateaux à vapeur, par H. Dorgan. Première édition In-8° de 13 feuilles 1/2. A Auch, imprimerie de Foix.

262. — *Obras coumplètas d'Augasta Rigaud et dé Cyrilla Rigaud*, én patouès dé Mounpéyè, séguidas d'un chouès dé roumancas et cansons patouèdas de divers aoutours. Troisième édition. In-18 de XI-195 pages. A Montpellier, chez Virenque. A Paris, chez Dumoulin.

263. — *Origine de la bibliothèque de Rennes*; par Dominique Maillet, bibliothécaire. In-8° de 2 feuilles. Imprimerie de Vatar, à Rennes.

264. — *Pèlerinages en Lorraine*, Notre-Dame de Sion-Vaudémont (Meurthe), par la comtesse de Collmar. In-12 de 5 feuilles. A Nancy, chez Vagner.

265. — *Précis de la statistique générale du département de la Marne*, par J. Chalette père. IIe volume. Dictionnaire des communes. In-8° de 36 feuilles. Imprimerie de Boniez-Lambert, à Châlons; à Paris, chez Dumoulin.

266. — *Précis historique de la Marine française, son organisation et ses lois*; par F. Chasseriau, auteur du *Précis de l'Abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises*, historiographe de la marine. Tome II et dernier. In-8° de 55 feuilles 1/2. A Paris, imprimerie royale.

267. — *Recherches pour servir à l'histoire de la ville de Roubaix*, de 1400 à nos jours, par L. E. Marissal, juge de paix. In-8° de 19 feuilles 1/2, plus une lithographie. A Roubaix, imprimerie de Beghin.

268. — *Reims*, essais historiques sur ses rues et ses monuments, par Prosper Tarbé. Ouvrage orné de planches, par J. J. Muquart. In-4° de 59 feuilles. A Reims, chez Quentin-Dailly.

269. — *Roland*, ou *la Chevalerie*, par E. J. Delécluze. Deux vol. in-8° de XXIII-392 et VIII-427 pages. A Paris, chez Jules Labitte, quai Voltaire, 5.

270. — *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*. Seconde partie du 6e volume. In-8° de 21 feuilles, plus 10 planches. A Perpignan, imprimerie d'Alzine.

271. — *Statistique et histoire des communes du département de la Loire-Inférieure, arrondissement de Paimbœuf*. Tome I, 1re livraison. In-8° de 4 feuilles 1/2, plus une carte et une planche. A Nantes, chez Forest, chez Charpentier.

272. — *La Touraine ancienne et moderne*, par Stanislas Bellanger (de Tours); avec une préface de M. l'abbé Orsini; illustrée

par MM. Th. Frère, Bréviaire, Lacoste aîné, etc. (Faux titre, titre et dédicace). In-8° d'une feuille et 1/2. — *Idem.* Livraisons 1 et 2. Deux cahiers in 8°, chacun d'une feuille, plus une planche. A Paris, chez Mercier, rue de Seine, 10.

273. — *Des Variations du langage français depuis le* XII$^e$ *siècle, ou Recherches des principes qui devraient régler l'orthographe et la prononciation,* par F. Genin. In-8° de 37 feuilles 1/2. A Paris, chez F. Didot, rue Jacob. Prix.................... 7 fr. 50 c.

274. — *Vies de Pierre Ayrault, Guillaume Ménage et Matthieu Ménage*, traduites du latin de Gilles Ménage, par Blordier-Langlois. In-8° de 11 feuilles 1/2. A Angers, chez Pavie; à Paris, chez Dumoulin.

275. — *Visite à Notre-Dame de Roqueville*, par Armand Noguès. In-12 de 2 feuilles. A Toulouse, imprimerie de Labouisse-Rochefort.

276. — *Vocabulaire du bas langage rémois*, par E. Saubinet aîné. In-8° de 3 feuilles 2/9. A Reims, chez Brissard-Binet.

J. DE G.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 6. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1845.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 NOVEMBRE 1845,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

659. M. le marquis DE CASTELLANE, député du Cantal, à Paris, rue de Grenelle Saint-Germain, 71, présenté par M. de Barante;

660. M. le comte DE MARTHA-BEKER, au château de Mons, près Aigueperse (Puy-de-Dôme), présenté par M. de Barante;

656. M. Louis DE VIEIL-CASTEL, sous-directeur des affaires politiques au Ministère des affaires étrangères, rue Neuve-des-Capucines, présenté par MM. Horace de Vieil-Castel et Duchesne aîné;

658. M. MARIO DE CANDIA, rue d'Astorg, 6, présenté par M. Duchesne aîné;

657. M. SOHIER, à Mantes (Seine-et-Oise), présenté par M. de Roissy.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de l'auteur :

*Dante Alighieri*, esquisse biographique et critique, par M. de Puymaigre. (Extrait de la *Revue de Metz*). Brochure in-8°. Metz 1845.

De la part de l'éditeur :

*Bulletin du Bibliophile*, août 1845. Paris, Techener.

*Correspondance.*

M. le comte de Reiset adresse des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société.

M. Guérard et M. le baron Walckenaër expriment leurs regrets de ne pouvoir assister à la séance ; pour répondre à l'invitation récemment faite au nom du Conseil, ils adressent diverses propositions d'ouvrages à publier. (Voir ci-après.)

M. Marchegay, archiviste du département de Maine-et-Loire, envoie, d'Angers, le plan détaillé, reproduit plus loin, d'un Recueil des principaux documents originaux de l'histoire des comtes d'Anjou. Les témoignages de bienveillante sympathie que la Société lui a donnés, à l'occasion de la première proposition faite par M. Le Prévost, de le charger de publier les *Gesta Consulum Andegavensium*, ont déterminé M. Marchegay à développer ce projet et à le soumettre au Conseil.

M. De Lafons de Melicocq transmet la copie d'un document original qui existe dans les archives de l'hôtel de ville de Noyon : ce sont des lettres écrites, le 2 mai 1413, au nom des prévost des marchands, eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville de Paris, aux maire, eschevins, bourgeois, manans et habitans de la ville de Noyon, à l'occasion des troubles qui suivirent la réunion des états généraux, convoquée à Paris en janvier 1413. Ces lettres ont pour but d'obtenir de la ville de Noyon son assentiment au parti que la ville de Paris avait embrassé, et de lui suggérer le plan de conduite qu'elle devait suivre en cette circonstance (1).

(1) Nous ne reproduirons pas ici cette pièce ; elle vient d'être publiée avec plusieurs autres relatives au même objet, par M. Bourquelot, dans la livraison de septembre-octobre de la bibliothèque de l'École des chartes, d'après une copie faite à Noyon, pour la *Collection des Monuments du Tiers État*, préparée par M. Aug. Thierry.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er novembre.

*Procès de Jeanne d'Arc*, t. III. Les feuilles 22, 23, 24 sont tirées ; les feuilles 25 et 26 sont en seconde ; les feuilles 27 et 28 sont en pages ; deux feuilles sont en composition ; elles compléteront, à peu près, le volume.

*Richer*, t. II. Les feuilles 10 à 13 sont bonnes à tirer ; deux autres feuilles sont en pages. L'éditeur a envoyé de la copie pour la suite.

M. Berger de Xivrey, commissaire responsable pour l'ouvrage de *Richer*, informe le Conseil que toute la copie du texte et de la traduction est terminée, et que M. Guadet s'occupe activement de la table. Il donne l'assurance que, suivant le désir du Conseil, ce volume pourra être achevé et distribué aux sociétaires avant 1846.

M. Quicherat prend le même engagement pour le IIIe volume de *Jeanne d'Arc*. Il entretient ensuite le Conseil de la recherche dont il s'occupe de documents originaux pour la période la plus obscure de la vie de la Pucelle, celle qui a suivi immédiatement sa présentation à Charles VII. Quel rôle joua-t-elle alors à l'égard du roi ? de quel caractère était-elle authentiquement revêtue ? C'est ce que les écrivains du temps ne précisent point d'une manière suffisamment claire et positive, et ce que pourraient seulement indiquer des histoires rédigées sous l'influence de l'autorité officielle. Deux documents ont été signalés qui pourraient contribuer à combler cette lacune ; le premier a été indiqué par M. Francisque Michel, comme existant manuscrit dans la bibliothèque de l'université d'Oxford, et comme étant le récit, écrit en latin, d'un archer écossais de la garde de Louis XI, qui aurait recueilli à la cour de ce prince l'opinion des grands sur le rôle qu'avait joué la Pucelle ; le second serait un ouvrage espagnol publié à Burgos en 1562, et formant un vol. in-8°, sous le titre de *la Historia della donzella de Orléans y de sus grandes hechos, sacados de la cronica real por un cavallero discreto embiado per embaxador de Castilla en Francia por los reges Ferdinando y Isabel.* Quoique postérieur aussi à l'époque de Jeanne d'Arc, ce document pourrait offrir des révélations précieuses qui auraient été traditionnellement conservées à la cour de France, où le narrateur les aurait recueillies. Il ne paraît pas exister à Paris ; on l'a vainement cherché à la Bibliothèque royale.

M. Monmerqué veut bien se charger de demander à M. Francisque Michel de plus amples renseignements au sujet du manuscrit

d'Oxford, et M. Mérimée, actuellement en Espagne, sera invité, au nom de la Société, à vouloir bien s'informer si le volume indiqué ne serait pas dans la Bibliothèque royale de Madrid.

M. de Barante rappelle que les lettres circulaires écrites par Jeanne d'Arc à plusieurs villes de France, et retrouvées déjà dans celles de Riom, de Clermont et de Tours, pendant cette même période de sa vie sur laquelle on a le moins de renseignements, ont un caractère presque officiel et annoncent une sorte d'autorité exercée par elle, au nom du roi, pour la levée de certaines contributions destinées aux frais de la guerre.

— M. Lacabane donne au Conseil l'espérance que ses travaux sur Froissart, qui n'ont jamais été interrompus, ne tarderont pas à être assez avancés pour pouvoir donner lieu à l'impression d'un premier volume.

— Plusieurs propositions de publications nouvelles sont soumises au Conseil.

M. Guérard indique les deux ouvrages suivants comme dignes de prendre rang parmi les travaux de la Société, pour l'époque où le Conseil jugerait convenable de porter de nouveau son choix sur des documents antérieurs au XVIe siècle :

Un *Recueil de Chroniques et d'Annales*, dans lequel les documents originaux seraient seuls admis; les répétitions et les copies en seraient écartées, ce qui réduirait considérablement la place accordée par les bénédictins à ce genre de textes, dans les *Scriptores Rer. gall.*

Un *Recueil d'extraits des Acta sanctorum* et un *Recueil d'extraits des conciles*, en ce qui concerne l'histoire de France. Les parties que les bénédictins ont insérées dans leur collection sont à peu près insignifiantes pour l'histoire des mœurs, des institutions, des usages, et donnent à peine une idée de l'intérêt historique de cette espèce de documents. M. Guérard a commencé, pour son usage, un recueil de ce genre qui lui a été fort utile dans ses propres travaux.

— M. le baron Walckenaër appelle l'examen du Conseil sur les deux propositions suivantes :

*Recueil des Monuments historiques des Gaules et de la France antérieurs à Grégoire de Tours*, revus, traduits et accompagnés de notes, par la Société de l'Histoire de France. Les noms des éditeurs et traducteurs se trouveraient à chaque portion de l'ouvrage à laquelle ils auraient coopéré ; mais une telle œuvre devant exiger la collaboration, soit comme auteurs, soit comme surveillants, d'un grand nombre de membres de la Société, il faudrait que le

nom seul de la Société parût sur le titre général de ce recueil, qui formerait au moins dix forts volumes in-8°.

*Histoire des Basques*, par le chevalier de Béla et dom Sanadon, mort évêque constitutionnel de Lescars. Cet ouvrage, dont M. Walckenaër possède le manuscrit autographe, qu'il veut bien mettre à la disposition de la Société, a coûté trente ans de travail à ses auteurs; il éclaircit plusieurs points de l'histoire de deux grands pays, la France et l'Espagne, et il paraît contenir beaucoup de renseignements neufs et importants. M. Walckenaër renvoie à l'article *Béla* du *supplément de la Biographie universelle*, t. LVII, p. 470, dans lequel il a donné des détails plus circonstanciés sur cet ouvrage inédit et sur ses auteurs.

— M. Victor Le Clerc signale à l'attention du Conseil, sans en faire l'objet de propositions positives d'autant de publications, les écrits suivants :

Pour le XIIe siècle, un poëme latin historique et philosophique, par Bernard de Chartres. Ce poëme inédit annonce une culture d'esprit très-avancée, et, entre autres renseignements intéressants, il constate à cette époque la connaissance du texte grec de Platon, qu'on supposait n'avoir été introduit que plus tardivement dans les études scolastiques.

Pour le XIIIe siècle, le poëme inédit de Gilles de Corbeil, médecin de Philippe Auguste, ayant pour titre : *Hierapicra ad purgandos prælatos*. Le caractère de cet ouvrage, éminemment satirique et injurieux pour le haut clergé, indique que Philippe Auguste avait cru devoir recourir à tous les moyens d'attaque et de publicité, dans ses luttes contre le pouvoir pontifical. M. V. Le Clerc a fait connaître ce curieux écrit, dont le manuscrit original est entre les mains de M. J. Pichon, par une analyse très-détaillée insérée dans le dernier volume de l'*Histoire littéraire de la France*.

Pour la même époque, M. V. Le Clerc signale l'existence d'un voyage inédit d'un Français en Orient, rédigé en latin vers la fin du XIIIe siècle. Ce manuscrit, qui constate l'état de la Palestine postérieurement aux croisades, est resté inconnu aux historiens de cette période du moyen âge.

Pour le XIVe siècle, M. V. Le Clerc indique la Chronique inédite de Jean de Saint-Victor, écrite aussi en latin; elle s'arrête à l'année 1323, et pourrait servir de suite et de complément à Nangis et à ses premiers continuateurs, déjà publiés par la Société.

M. V. Le Clerc signale aussi l'intérêt des relations inédites de plusieurs voyages entrepris par des Français en Orient pendant les XIVe et XVe siècles. Le plus important serait le *Voyage d'outre-mer et retour de Jérusalem en France par la voie de terre*, pendant le

*cours des années* 1432 *et* 1433, par Bertrandon de La Brocquière, conseiller et premier écuyer tranchant de Philippe le Bon, duc de Bourgogne. Legrand-d'Aussy en a donné dans les *Mémoires de l'Institut* (sc. mor., t. V, an XII) un extrait traduit en français moderne. Le texte original, rédigé en un français très-pur et très-correct, devrait être conservé. Outre la description des pays que l'auteur a parcourus, son récit fournit des preuves de l'activité du commerce entre la France et l'Orient à cette époque. On pourrait y adjoindre, pour le compléter, plusieurs autres voyages ordonnés vers le même temps et dans le siècle antérieur par les ducs de Bourgogne, en vue de préparer une expédition contre les Turcs, et particulièrement le récit du dominicain Brochard, rédigé en latin dans la seconde moitié du XIV^e siècle et traduit plus tard en français.

Enfin, pour le XVI^e siècle, M. Le Clerc signale, comme pouvant être l'objet d'une publication assez piquante, un choix des ouvrages historiques et satiriques d'Agrippa d'Aubigné; cette édition pourrait contenir les *Histoires secrètes*, les *Tragiques*, les *Mémoires du baron de Feneste*, la *Confession catholique du sieur de Sancy*, et peut-être une partie des lettres de d'Aubigné. L'histoire de son temps (1550-1601), qui forme plusieurs volumes in-folio, serait trop considérable pour être reproduite.

— M. Monmerqué met à la disposition du Conseil le manuscrit original et probablement autographe, qu'il possède, des *Mémoires inédits du marquis de Beauvais-Nangis sur les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII*. Ces Mémoires sont de l'auteur de l'*Histoire des Favoris français depuis Henri III*; ils ont été déjà signalés par le père Anselme. Ils formeraient à peu près les deux tiers d'un volume in-8° qu'il serait facile de compléter par d'autres documents, également inédits, de la même époque. M. Monmerqué veut bien offrir de se charger lui-même de la copie du manuscrit, et de toutes les recherches nécessaires à sa publication.

— M. de Barante appelle l'attention du Conseil sur les écrits suivants :

*Mémoires du marquis de Louville sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne*. L'auteur, grand ami de Fénelon, joua un rôle important auprès de Philippe V, qu'il avait accompagné en Espagne. Quoiqu'il n'ait séjourné que deux ans à la cour de Madrid, il révèle cependant beaucoup de détails curieux sur les intrigues dont était entouré le petit-fils de Louis XIV. Les manuscrits originaux de Louville, ou plutôt ses lettres autographes, sont entre les mains de M. le marquis Scipion Du Roure, qui en

a déjà publié, en 1818, un extrait fort piquant et fort spirituel, en 2 vol. in-8°. M. de Barante a lieu de croire que le possesseur de cette correspondance ne se refuserait pas à en communiquer les manuscrits originaux, ou à en préparer pour la Société une nouvelle édition plus complète, dans le cas où les matériaux, assez nombreux, qui n'ont été que partiellement extraits, offriraient un intérêt suffisant.

*Mémoires et Correspondance de l'abbé de Bernis* (non encore cardinal) *avec le duc de Choiseul, alors ambassadeur à Vienne, pendant les quatre premières années de la guerre de sept ans* (1756-1759). M. de Barante a déjà eu l'occasion de signaler l'intérêt de cette correspondance, qui dénote très-clairement l'état de la France pendant cette époque honteuse du pouvoir de madame de Pompadour. Les pièces originales, qui paraissent provenir des papiers du cardinal de Brienne, existent aux archives du Ministère des affaires étrangères. On y pourrait joindre, entre autres pièces inédites du même temps, conservées dans le même dépôt, un compte rendu au roi, vers la fin de 1765, par le duc de Choiseul, sur sa conduite pendant la première période de son administration, alors qu'on cherchait à faire succéder dans la faveur du roi madame d'Esparbès à madame de Pompadour.

— M. de La Villegille signale les *Mémoires de Saint-Simon* comme pouvant être le sujet d'une publication nouvelle. M. Monmerqué fait observer que, si l'édition de Soulavie est en effet mauvaise et systématique, celle publiée par le libraire Paulin, en 20 volumes, est une reproduction très-fidèle et à peu près complète du manuscrit original.

— On parle aussi des *Mémoires de Dangeau*, qui déjà ont été proposés au Ministère de l'instruction publique pour la *Collection des Documents inédits relatifs à l'Histoire de France*. Mais ces Mémoires, dont le manuscrit original forme 10 vol. in-4°, sont hors de proportion avec les publications que la Société jugerait convenable d'entreprendre en ce moment.

— Le secrétaire donne lecture du projet de publication des *Gesta Consulum Andegavensium*, adressé par M. Marchegay. L'ouvrage serait composé de 2 volumes, chacun de 35 feuilles environ.

---

*Projet de publication des* Gesta Consulum Andegavensium (1).

Ier volume, partie romanesque. — La traduction ancienne des *Gesta* lui donnerait une valeur incontestable.

On suivrait, pour ce volume, les textes originaux possédés par la Bibliothèque du roi.

Les manuscrits ont déjà été examinés, conférés et choisis.

En tête du volume serait placée une Notice bibliographique et critique; à la fin, une table des noms de personnes et de lieux.

Au bas du texte, soit latin, soit français, on mettrait des notes, mais aussi rares et concises que possible.

Ce premier volume contiendrait les documents suivants :

1° *Historia abbreviata Comitum Andegavensium,* imprimée dans le *Spicilegium,* édition in-4°, vol. X. C'est un extrait des *Gesta* qu'on pourrait peut-être omettre.

2° *Gesta Consulum Andegavensium*, contenant : *Liber de Castro Ambaziæ, Liber de Consulibus Andegavensibus, Liber de dominis Ambaziæ*, imprimés dans le *Spicilegium*, mais dans un ordre défectueux et tout autre que celui adopté par l'auteur.

En regard du texte latin, on mettrait la traduction faite au commencement du XVIe siècle par frère Hervé de la Queue, cordelier à Amboise, qui paraît toute autre que celle publiée par l'abbé de Marolle.

3° *Historia Gaufridi ducis Normannorum et comitis Andegavorum*, imprimée en 1610, par Laurent Bouchel, à la suite de son *Grégoire de Tours*, mais très-incorrectement. Cet ouvrage peut être considéré comme une suite des *Gesta*, pour son style et pour le caractère de ses récits.

Si l'on ne trouvait pas d'ancienne traduction, il faudrait en faire une.

IIe volume, partie historique. — En tête serait placée, indépendamment de Notices bibliographiques et critiques, une Chronologie détaillée renvoyant aux textes latins.

Pour ces textes, on ferait une collation des imprimés avec les manuscrits originaux appartenant à la Bibliothèque du roi, aux archives de Maine-et-Loire et à M. Grille, d'Angers. L'éditeur proposé pourrait même aller, à ses frais, faire dans les manuscrits de la reine de Suède, au Vatican, les recherches nécessaires pour rendre son travail aussi complet que possible.

(1) Voir le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* de 1845, pages 9, 36, 40 et 79.

Des notes seraient placées au bas du texte, lorsqu'il serait nécessaire de donner quelques explications.

Il y aurait aussi, comme dans le volume précédent, une table détaillée des noms de personnes et de lieux.

Ce deuxième volume serait ainsi composé :

1° *Historiæ Andegavensis fragmentum per Fulconem (Richinum) comitem*, imprimé dans le *Spicilegium*, vol. X.

On ferait des recherches, au Vatican même, s'il était possible, pour retrouver le texte complet.

2° *De Majoratu et Senescalcia Franciæ collatis comitibus Andegav.*, imprimé dans les *Miscellanea* de Baluze, vol. IV.

Ce morceau serait peut-être mieux placé dans le premier volume.

3° *Historia Monasterii S. Florentii Salmurensis*, imprimée dans l'*Ampliss. Collectio*, vol. V.

On n'en donnerait qu'une partie.

4° *Breve Chronicon ejusdem monasterii*, imprimée dans l'*Ampliss. Collectio* et dans l'*Hist. de Bretagne*, par D. Morice.

5° *Chronicon S. Albini Andegavensis*, *aliud Chronicon ejusdem*, *addenda eisdem*, documents imprimés dans la *Bibliotheca Nova manuscript. librorum* de Labbe.

6° *Chronica inedita S. Albini et aliorum cœnobiorum Andegavensium*, textes de la Bibliothèque du roi et de celle du Vatican.

7° *Chronicon Vindocinense; Appendix eidem.* Impr. dans Labbe, *loc. cit.*

8° *Chronicon Turonense; Breve Chronicon Turonense.* Impr. dans l'*Ampliss. Collect.*, *loc. cit.*

9° *Fragmenta Chronicorum monasteriorum Malleacensis, Sancti Michaelis in Periculo Maris et cœterorum, de Comitibus Andegavensibus.* Impr. dans Labbe, *loc. cit.* et dans d'autres recueils.

10° *Extracta ex Obituariis Fontis Ebraldi, S. Sergii Andeg. et cœterorum cœnobiorum, de eisdem comitibus*, partie imprimés, partie inédits.

11° *Chartæ et Fragmenta chartarum quæ spectant ad historiam eorumdem comitum.* Ce choix serait fait sur toutes les chartes de la collection de dom Housseau, des autres manuscrits de la Bibliothèque du roi, des archives de Maine-et-Loire, du Cabinet de M. Grille, de celui de M. André Salmon, etc., etc. On ne prendrait que ce qui se rapporte de la manière la plus directe aux comtes d'Anjou. Il serait superflu d'insister sur l'importance de ce travail.

12° *Analyses sommaires de toutes les chartes connues qui sont émanées des comtes et comtesses d'Anjou, depuis les premiers In-*

*gelgériens jusqu'à Henri Plantagenet.* Elles seraient faites, soit en latin, soit en français, et classées par ordre chronologique. Ce serait en quelque sorte un *Cartulaire des comtes d'Anjou.*

13° Tous les autres documents susceptibles de compléter ce recueil, qu'on pourrait encore découvrir.

*N. B.* Si le projet de publication est adopté avant le 1er février 1846, et si les manuscrits nécessaires peuvent être immédiatement communiqués, la copie du premier volume serait livrée le 1er décembre suivant au plus tard, sauf l'introduction et les tables.

La copie du second volume, vu l'étendue des recherches et du travail, ne pourrait être terminée avant le 1er octobre 1848.

L'examen de ces propositions diverses est renvoyé au comité de publication, et M. le Président adresse, au nom du Conseil, des remercîments à ceux de ses membres qui ont bien voulu répondre à l'appel qui leur avait été fait.

La séance est levée à six heures.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 1er DÉCEMBRE 1845,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président soumet à l'approbation du Conseil et proclame membre de la Société :

661. M. James Campbell, Esquire, demeurant à Londres, 58, Lincoln's in fields, présenté par M. Dard.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de l'auteur :

*Réforme de la Bibliothèque du roi*, par P. L. Jacob, bibliophile (M. Paul Lacroix). Paris, Techeuer, 1845, 1 vol. in-12.

De la part de l'auteur :

*Notice historique sur Van Praët*, par M. Magnin ; extrait de la *Biographie universelle,* supplément, t. LXXVIII.

De la part de l'éditeur, M. Techener :

*Bulletin du bibliophile*, n° de septembre 1845.

De la part de M. Bonnin :

*Prospectus du Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, ou Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevê-

que de Rouen (1248-1269), publié pour la première fois, d'après le manuscrit de la Bibliothèque royale, avec autorisation du Ministre de l'instruction publique, par Théodose Bonnin, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie.

*Correspondance.*

M. Nisard, chef de la division des établissements scientifiques et littéraires au Ministère de l'instruction publique, informe la Société que M. le Ministre accorde pour sa bibliothèque un exemplaire de la *Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon*, par M. Vitet. Ce volume fait partie des publications du Comité historique des monuments (série archéologique).

MM. le marquis de Castellane, le comte de Martha-Beker, Dard et Sohier adressent au Conseil des remercîments de leur admission récente au nombre des membres de la Société.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions :

*Procès de Jeanne d'Arc*, t. III. Les feuilles 28 et 29 sont envoyées en deuxième; la feuille 30 et dernière est composée.

*Richer*, t. II. Les feuilles 16, 17, 18 et 19 sont en deuxième chez M. Guadet, la 20 est prête à imposer; le manuscrit de la table n'est point encore remis; un membre annonce que la rédaction en est fort avancée.

MM. les éditeurs sont instamment invités à ne plus apporter de retard à leur travail, afin que les deux volumes sous presse puissent être distribués avant la fin de l'année, étant destinés à représenter avec le 1er vol. de *Richer* et le 3e d'*Orderic Vital*, déjà publiés, la souscription des sociétaires pour 1845. En tout cas, s'il y avait quelque nouveau retard, M. le trésorier n'en indiquerait pas moins sur la lettre d'avis que ces volumes appartiennent à l'exercice de 1845.

— M. Lenormant, au nom du comité de publication, rend compte au Conseil de l'examen fait par ce comité de plusieurs des propositions qui lui avaient été renvoyées dans la dernière séance. Quinze ouvrages avaient été signalés au Conseil comme pouvant être, à une époque plus ou moins rapprochée, l'objet d'autant de publications; ils sont indiqués dans le dernier procès-verbal. A défaut de renseignements suffisants, le comité n'a pu examiner assez à fond, pour en faire actuellement un rapport définitif, qu'une partie de ces indications. De son côté, le comité a pris l'initiative sur plusieurs autres propositions qu'il lui a paru utile de signaler

à l'attention du Conseil. Son attention s'est surtout fixée sur les ouvrages suivants, comme étant plus propres à être immédiatement admis au nombre des publications prochaines de la Société :

1° *Les Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis* sur les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, ont paru au comité devoir être distingués en première ligne. Au mérite d'être inédits et de se rapporter à une époque assez récente, ils joignent l'avantage du choix de l'éditeur; M. Monmerqué, offrant généreusement au Conseil le manuscrit unique et autographe qu'il possède, veut bien se charger de le copier lui-même pour l'impression, de l'annoter, de l'éclaircir par la comparaison avec les autres Mémoires contemporains, et d'y ajouter d'autres pièces pareillement inédites se rapportant à la même époque.

M. Monmerqué donne verbalement quelques nouvelles explications à ce sujet; il dépose le manuscrit original sur le bureau, afin qu'il soit plus complétement examiné, si le Conseil le juge convenable. Il signale, entre autres pièces intéressantes, susceptibles de faire partie de ce volume, des instructions données par la reine Marie de Médicis à sa fille, qui épousa Charles Ier; le manuscrit inédit en est conservé dans l'une des bibliothèques publiques de Paris. Sur la proposition positive du comité, cette publication, qui formera un vol. in-8°, est autorisée. M. Monmerqué est désigné pour éditeur, et M. Taillandier pour commissaire responsable.

2° *Res Andegavenses,* ou *Gesta Consulum Andegavensium.* Cette publication, dont le plan détaillé, rédigé par M. Marchegay qui s'offre pour éditeur, a été communiqué dans la dernière séance, a aussi paru au comité mériter, sous un point de vue différent, l'approbation du Conseil. Signalé déjà à son attention par l'un de ses membres, M. Auguste Le Prévost, comme pouvant faire partie d'un ensemble de documents originaux sur l'histoire de plusieurs provinces, ce projet d'un recueil spécialement consacré à l'Anjou, a été complété par M. Marchegay et restreint à cette seule contrée, dont les comtes ont joué un grand rôle dans l'histoire du moyen âge. Il offrirait un double avantage : conçu d'après un plan et avec une extension que le comité approuve dans son ensemble, et dont M. le rapporteur développe de nouveau les détails, cet ouvrage pourrait servir de modèle pour d'autres publications analogues à faire, en dehors de la Société, sur plusieurs de nos principales provinces. Il serait en outre, eu égard à la confiance qu'inspire l'éditeur, un bon point de départ pour la Société elle-même, dans cette nouvelle voie des études historiques locales, par le choix des documents et par la critique qui présiderait à leur publication et à leur éclaircissement. Le comité fait, toutefois, quelques réserves sur cer-

tains détails du plan qui devront être examinés plus attentivement et surtout au sujet d'une traduction qui doit être jointe à une partie des chroniques latines. L'éditeur propose une traduction faite au commencement du XVIe siècle. Jusqu'à plus ample examen, le comité croirait préférable d'y substituer une traduction moderne dont la lecture serait plus claire et plus facile.

M. Marchegay, présent à la séance, donne quelques explications; il témoigne au Conseil sa reconnaissance pour la confiance qu'on veut bien lui témoigner, et il fera tous ses efforts pour y répondre. Il demande l'autorisation de s'adjoindre, pour la partie relative au château et aux seigneurs d'Amboise, M. Salmon, archiviste de la ville de Tours, qui s'occupe de recherches historiques concernant la Touraine avec le même dévouement que M. Marchegay apporte à l'étude de la province d'Anjou. Le Conseil accueille favorablement cette demande qui offre une nouvelle garantie de bonne exécution; il arrête dès à présent la publication des *Gesta Consulum Andegavensium* et désigne M. Marchegay pour éditeur, et M. A. Le Prévost pour commissaire responsable.

3° La proposition d'une nouvelle édition des *Mémoires du duc de Saint-Simon* a paru au comité digne d'une sérieuse attention; toutefois, avant de se lancer dans une publication de cette longueur et de cette importance, qui pourrait être pour la Société un assez lourd fardeau, il lui a paru plus convenable de s'occuper d'un *supplément* de ces Mémoires, pour lequel on aurait plusieurs matériaux inédits, très-curieux. Il existe aux archives des affaires étrangères un certain nombre de lettres de Saint-Simon, postérieures à ses Mémoires, qui s'arrêtent à l'année 1723, tandis que Saint-Simon n'est mort qu'en 1750; ces lettres doivent être piquantes et compléteraient naturellement les Mémoires pour cette époque postérieure à leur rédaction. En outre, le même dépôt possède un manuscrit du père de Saint-Simon, grand favori de Louis XIII, dont le sujet est le parallèle de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV. Ce manuscrit, sur lequel l'attention de M. Guizot paraît s'être déjà fixée comme sur un document remarquable, ne serait pas le seul du même écrivain conservé aux archives étrangères; on y posséderait aussi des Mémoires sur le règne de Louis XIII. M. Monmerqué dit avoir eu une connaissance imparfaite de ces Mémoires, dont il a été publié quelques fragments dans une Revue. Mais il possède lui-même un manuscrit contenant, avec d'autres fragments, beaucoup de lettres adressées au duc de Saint-Simon, le père. Ces indications paraissent au Conseil mériter d'être approfondies, et M. Lenormant est invité à vouloir bien s'en occuper, en vue de préparer un complément de ces importants Mémoires.

4° Les *Mémoires du marquis de Louville* ont paru au comité pouvoir être l'objet d'une nouvelle publication fort piquante, si l'extrait qui en a été publié par M. Du Roure et qui en donne l'idée la plus favorable, a laissé inédite une portion assez importante de cette correspondance pour en mériter un examen plus complet. M. de Barante, qui avait signalé cet ouvrage au Conseil, offre d'en parler à M. de Sainte-Aulaire, beau-frère de M. Du Roure, et à M. le marquis Du Roure lui-même.

5° La *Correspondance de l'abbé de Bernis avec le duc de Choiseul*, et les pièces diverses que M. de Barante avait signalées comme propres à faire le sujet d'un ensemble de publication sur une partie du règne de Louis XV, ont aussi paru au comité devoir être intéressantes et mériter une sérieuse attention. M. de Barante promet de demander à M. le Ministre des affaires étrangères la communication du manuscrit et l'autorisation de le publier, si, après un examen plus complet, le comité et le Conseil l'en jugent digne.

6° *Lettres de Guy-Patin*. Le comité ayant été instruit que depuis fort longtemps un littérateur distingué, M. Jules Taschereau, s'occupait de recueillir les matériaux d'une nouvelle édition de ces lettres, a cru devoir ajouter cette proposition à celles dont le Conseil lui avait renvoyé l'examen. Ces lettres ont été presque toutes mutilées dans les éditions antérieures, et le recueil manuscrit que possède la Bibliothèque royale en contient plus de cent cinquante autographes et inédites, qui ne sont pas des moins intéressantes; les passages retranchés paraissent être aussi des plus piquants. Le travail de M. Taschereau est fort avancé; la copie en est en très-grande partie préparée, et le 1er volume pourrait être imprimé dans le courant de 1846. Le Conseil adopte la proposition du comité et désigne pour éditeur M. Taschereau, pour commissaire responsable M. Ravenel.

7° *Carnets de Mazarin*. Le comité historique du Ministère de l'instruction publique signala, il y a déjà une dizaine d'années, comme pouvant être l'objet d'une publication digne de piquer vivement l'attention, les carnets secrets de Mazarin, sur lesquels ce grand ministre mentionnait pour lui seul les détails de sa vie habituelle, quelquefois aussi ses opinions sur les événements auxquels il prenait part et sur les hommes de son temps. Dès lors, M. Ravenel fut chargé d'en diriger la publication. Treize de ces carnets existent à la Bibliothèque royale; un quatorzième est entre les mains d'un libraire, qui le céderait volontiers. Les carnets de la Bibliothèque royale, d'une lecture fort difficile, ont été, en vue de la publication projetée et aux frais du Ministère, copiés et traduits par des Italiens passagèrement domiciliés à Paris; mais l'impression, qui devait en

être faite dans le grand Recueil des documents inédits, publié aux frais de l'État, paraît avoir été tout à fait abandonnée. Le comité a pensé que si M. le Ministre de l'instruction publique voulait bien faire en faveur de la Société de l'Histoire de France, l'abandon des copies toutes préparées qui sont entre les mains de M. Ravenel, il serait utile d'en faire l'objet d'une publication, dont celui-ci serait éditeur. Le Conseil approuve cette proposition, et M. le Président est prié de vouloir bien demander l'autorisation nécessaire à M. le Ministre de l'instruction publique.

8° *Extraits des comptes de l'argenterie des rois de France.* M. Douet d'Arc a soumis au Conseil, dans une de ses précédentes séances, un projet de publication qui embrasserait une suite d'extraits des comptes de dépenses de la maison royale de France, depuis le XIVe siècle, d'après les registres originaux conservés aux archives du royaume. Tout en admettant l'intérêt incontestable de cette sorte de documents qui peut en effet répandre un nouveau jour sur plusieurs faits qui ne sont connus que par les récits de chroniqueurs intéressés ou passionnés et sur plusieurs éléments de la vie sociale pour lesquels on n'aurait point d'autres renseignements, le comité a été divisé sur l'opportunité d'une publication immédiate. Il ne se trouve pas suffisamment renseigné par les fragments dont il a eu communication, et il croirait convenable d'éclairer les textes par de nombreux commentaires, d'une rédaction peut-être longue et difficile. Toutefois, reconnaissant l'importance de ces matériaux historiques, il invite M. Douet d'Arc à ne point interrompre son travail, et à préparer un plan de publication plus restreint et plus complétement déterminé. Plusieurs membres insistent sur l'intérêt véritable des documents de cette nature qui n'ont point encore été exploités et qui sont susceptibles de répandre un si grand jour sur l'économie politique, sur l'histoire du commerce, des arts, sur la vie privée de nos ancêtres, et même sur de nombreux événements historiques.

Les comptes des années 1315 à 1317, pour n'en point citer beaucoup d'autres, paraissent à M. Lacabane plus propres à éclairer l'histoire de cette époque que les récits de Guillaume de Nangis et de ses continuateurs. Publiés même isolément, ces comptes de dépenses auraient une importance véritable, car ils présentent, jour par jour, l'histoire d'une partie imparfaitement connue du règne de Philippe le Bel. Le Conseil paraît disposé à encourager un travail dirigé dans ces vues, et se conformera à l'opinion la plus favorable du comité ; il invite M. Douet d'Arc à continuer ses travaux préparatoires, dans l'espérance qu'ils pourront, même à une époque assez

rapprochée, devenir pour la Société l'objet d'une publication importante, dont il serait chargé.

9° *Chronique latine du chanoine de Saint-Victor*. Cette chronique inédite, signalée par M. V. Le Clerc à l'attention du Conseil, avait paru au comité assez importante pour le commencement du XIVe siècle, et il en eût proposé la publication au Conseil s'il n'eût été informé par M. de Wailly qu'elle devait faire partie du vingt et unième volume des *Historiens de France*, dont l'impression doit être commencée prochainement.

Le comité informe en outre le Conseil que M. Grimbelot doit bientôt lui proposer la publication d'un Recueil de lettres de Mazarin, dont il s'occupe depuis longtemps, et que, de son côté, M. Moreau travaille depuis plusieurs années à préparer un choix des plus piquantes *mazarinades*, dont il existe un nombre si considérable et dont on connaît, à Paris seulement, des collections de 150 et 200 volumes.

Toutefois, le comité n'émet encore aucun avis sur ces deux projets, non plus que sur les autres publications que le Conseil l'avait chargé d'examiner, mais sur lesquelles son opinion n'a point encore été suffisamment éclairée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

---

## II.

## VARIÉTÉS.

38. — Un rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique, par M. Petit de Baroncourt, chargé d'une mission scientifique dans les Deux-Siciles, contient d'intéressants détails sur les manuscrits lombards et sur les chartes de l'époque normande, conservés dans les archives du monastère de la Cava, au royaume de Naples. Nous en extrayons les passages suivants :

« Le principal dépôt de manuscrits en écriture longobardique n'est point à Naples, parce que les archives de cette ville sont postérieures à la domination lombarde des princes de Bénévent; elles ont été fondées par Charles d'Anjou, à la fin du XIIIe siècle, c'est-à-dire au moment où cette écriture allait disparaître; mais c'est dans *l'archivium* du mont Cassin, et surtout dans celui du monastère de la Trinité de la Cava, que se trouvent les manuscrits les plus rares concernant ces antiques dominateurs de l'Italie. C'est de ce dernier, que j'ai pu visiter plus à loisir, que je m'occuperai principalement.

« Le célèbre Mabillon avait longtemps cru que l'écriture longobardique, née avec le VIIe siècle, ne s'était point prolongée au delà du XIIe.

« Le premier ouvrage qui m'a porté à rectifier cette petite erreur et à prolonger la durée de l'écriture lombarde au delà de l'an 1227, est un beau manuscrit bien conservé, qui commence par un calendrier, suivi des Évangiles et de la règle de Saint-Benoît. Or, parmi les saints dont on faisait alors l'office, se trouve l'abbé Léonard, mort en 1256, et il est probable que la transcription doit être bien postérieure, puisque cet abbé se trouve déjà parmi les saints canonisés dont on célébrait la fête. L'écriture est en caractères lombards. Ce manuscrit ne saurait avoir été écrit que vers la fin du XIIIe et peut-être au commencement du XIVe siècle.

« L'examen d'un autre manuscrit dont les caractères sont pareils aux précédents, et qui pourrait bien être de la même main, vient confirmer cette conjecture ; il a pour titre : *Vitæ Patrum Cavensium*, et renferme la série des abbés de la Trinité de la Cava, depuis sa fondation, par saint Alfère, dans les dernières années du Xe siècle, jusqu'à la mort de Léon II, dont l'auteur vante les vertus et déplore la perte récente comme d'une personne qu'il aurait connue. Or, d'après le nécrologe du monastère, Léon II est mort en 1296, ce qui porte l'âge du manuscrit à quelques années plus tard, c'est-à-dire aux environs du XIVe siècle.

« Enfin, en parcourant les parchemins du monastère, j'ai trouvé un acte daté de l'an 1259, que tous les moines ont signé. Le plus grand nombre des signatures est en caractères romains, mais il en est aussi quelques-unes en caractères lombards, et parmi celles-ci la signature d'un moine qui s'intitule *magister scholæ*. On peut induire de là que les deux écritures lombarde et romaine étaient en usage dans le cours du XIIIe siècle ; que l'écriture romaine, comme plus facile et plus simple, tendait à devenir courante et à supplanter sa rivale, tandis que l'écriture longobardique était l'écriture savante et compliquée maintenue en usage seulement par ceux qui se piquaient de connaissances plus profondes en calligraphie. Tel était alors probablement le *magister scholæ* du couvent de la Cava, dont je viens de parler.

« D'après les indications précédentes, on peut affirmer que les caractères longobardiques sont demeurés en usage pendant au moins un siècle de plus que ne l'ont cru les auteurs des traités de diplomatique qui se sont appuyés sur dom Mabillon, et que cette écriture n'a été définitivement hors d'usage qu'au XIVe siècle.

« De tous les manuscrits lombards du monastère, le *Codex legum Longobardorum* est sans contredit le plus précieux, et par

son rare état de conservation et par les matières qu'il renferme. Le célèbre Muratori n'en a pas eu connaissance quand il publia, au siècle dernier, sa grande collection des historiens d'Italie.

« Le manuscrit de la Cava est en format in-8° étroit, écrit sur parchemin, en caractères lombards brisés. Les lettres initiales sont grossièrement formées de la combinaison des différents animaux coloriés. Il fourmille d'incorrections, de solécismes et de barbarismes à chaque page, mais il est plus complet qu'aucun des codes lombards dont les savants ont eu jusqu'ici connaissance.

« Son antiquité est incontestable. L'auteur, dans la partie historique, nous apprend qu'il a connu Pandolfe *Tête de Fer*, duc de Bénévent, tué en 981, à la bataille de Basantello; et comme il parle un peu plus loin de l'incendie de Pavie, qui eut lieu en 1004, par les troupes de Henri de Bavière, on peut conjecturer que cet exemplaire est âgé de huit siècles et demi.

« Mais ce qui donne au *Codex legum Longobardorum* de la Cava un prix inestimable, c'est qu'il contient de nombreuses variantes qu'on ne trouve pas ailleurs et que Muratori n'a point connues; j'y ai en outre copié, sur les indications du savant Carlo Troya, douze lois inédites promulguées par les rois Ratchis et Astolphe, les derniers princes lombards qui aient usé du pouvoir législatif.

« Ce sont : deux lois de Ratchis, précédées d'un prologue, et huit lois d'Astolphe, prince connu par ses guerres contre Pépin le Bref. Cette addition à la législation des Lombards avait été signalée à la fin du siècle dernier, par le savant bénédictin dom Blasi, dans les manuscrits qu'il a laissés, et qui n'ont point vu le jour.

« Outre le code lombard du couvent de la Cava, j'ai trouvé deux autres exemplaires des lois lombardes au mont Cassin, que j'ai reconnus pour être tous deux du XIII<sup>e</sup> siècle.

« Les autres manuscrits remarquables du couvent de la Trinité sont les *Étymologies de saint Isidore de Séville*, exemplaire du VIII<sup>e</sup> siècle, en caractères lombards non brisés, écrit de deux mains différentes. Les tables pascales qui s'y trouvent sont calculées pour l'espace compris entre les années 783 et 873; elles donnent, en conséquence, l'âge du livre et le portent au règne de Charlemagne. J'ai remarqué dans cet ouvrage la confusion des lettres *b* pour *v*, et réciproquement; ainsi : *bastare*, *bos*, *vella*, pour *vastare*, *vos*, *bella*, etc. Le manuscrit renferme des variantes qui ne sont point marquées dans le texte imprimé des Étymologies d'Isidore de Séville.

« Je ne m'arrêterai pas sur le Glossaire latin de Papias, en partie extrait de l'ouvrage précédent, et qui a tant servi à Ducange, ni sur *le Commentaire de saint Grégoire du livre de Job,* ni sur le

recueil d'homélies pour les principales fêtes de l'année, dont quelques-unes sont annotées comme on le faisait avant l'invention musicale de Guy d'Arezzo ; mais je ferai remarquer que le livre de Beda', *de Temporibus*, qui se trouve à la Cava, contient à la fin deux lettres de Charlemagne et un opuscule d'Alcuin. Ce manuscrit remonte à l'an 904. La marge est chargée de notes sur les faits les plus remarquables du temps, inscrits année par année, jusqu'en 1533. Muratori a fait imprimer ces courtes notes dans son recueil des écrivains d'Italie, au septième volume ; mais sa copie est pleine d'infidélités, de dates fausses et de passages apocryphes ou défigurés. Ce serait une œuvre à refaire ; malheureusement les notes ont été effacées par une main inconnue, depuis l'an 1330 jusqu'à la fin.

« On ne saurait, en parlant des manuscrits de la Cava, passer sous silence un exemplaire de la Bible d'une valeur inappréciable, et qu'on peut, sans se tromper, faire remonter au VII^e siècle et peut-être au delà. Il suffit, pour s'en assurer, de dire que les chapitres sont divisés, non en versets, mais en paragraphes plus ou moins longs, de telle sorte qu'ils sont parfois d'une seule ligne, et ailleurs, de plus de la moitié d'une colonne : ce qui est un usage observé dans les manuscrits du VII^e et même du VI^e siècle ; de plus, les mots ne sont séparés les uns des autres qu'aux endroits où sont placés les points, signes d'une transcription antérieure à Charlemagne, et d'une antiquité de plus de mille ans, selon David Casley.

« L'abbaye de la Cava est moins riche en manuscrits que le mont Cassin, mais elle possède un nombre infiniment plus considérable de diplômes, de bulles et de parchemins relatifs au temps des Lombards et des Normands. L'*Archivium* est dans un ordre parfait ; un double catalogue alphabétique et chronologique, ce dernier en quatorze volumes, met ces trésors d'érudition au service de toutes les investigations scientifiques. Le premier catalogue a été rédigé par l'abbé Augustin Venereo ; le deuxième, commencé par l'abbé d'Aquino, a été récemment terminé par les R. P. Corne et Morcaldi.

« L'abbaye contient environ seize cents bulles, diplômes, chartes et donations des princes lombards, normands, angevins, et des souverains pontifes.

« Ces actes sont compris entre le IX^e et le XIV^e siècle. Les diplômes lombards s'élèvent à cinquante environ ; les bulles pontificales, au nombre de près de cinq cents, sont en partie contemporaines de la grande querelle des investitures et de la lutte du saint-siége contre les empereurs allemands. On en trouve plusieurs inédites

d'Alexandre II, de Grégoire VII, d'Urbain II, de Pascal II, d'Alexandre III.

« Il n'y a guère qu'une vingtaine d'actes des princes normands et j'en ai pris note exactement : ce sont deux diplômes de Robert Guiscard, un de sa femme, Sigel-Gaïte ; plusieurs du duc Roger, conquérant de la Sicile ; un de sa femme, Gaithelgrime, et un autre de Richard, prince de Capoue. Mais le diplôme le plus remarquable est peut-être la donation de Roger II, roi de Sicile, qui accorde plusieurs villages peuplés de Sarrasins, à l'église de Saint-Michel de Petralia, en Sicile ; la charte, en caractères normands, est datée de l'an 1130 : elle a un sceau en or massif.

« J'ai aussi lu avec intérêt un diplôme de Baudouin IV, roi de Jérusalem, daté de 1181, par lequel ce prince accorde aux hommes des navires de la Cava le droit de jeter l'ancre, de vendre leurs marchandises et de visiter le saint sépulcre sans supporter de taxes ni d'avanies. Il prouve que les moines de cette époque étaient à la fois pèlerins, marchands et navigateurs. C'est un fait dont j'ai pu me convaincre plus tard, en parcourant les actes de Charles d'Anjou. Mais ce qui rend les archives de la Cava incontestablement plus riches que celles du mont Cassin, ce sont quarante mille parchemins relatifs à la vie civile des Lombards et des Normands, et contenant tous les actes privés des conquérants, tels que testaments, contrats de mariage, ventes, achats, formules judiciaires, adoptions, etc. Ces actes auraient une grande importance, quand même ils ne serviraient qu'à démontrer la disparition de la législation romaine dans le duché de Bénévent. Du reste, l'archiviste actuel de la Cava assemble une collection comprenant tous les actes de la vie civile contenus dans ces parchemins, et se dispose à publier les formules de la loi lombarde, qui viendront compléter la formules du moine Marculfe, publiées au siècle dernier par Baluze. Ce travail, déjà fort avancé, sera prochainement publié, sous la direction de la Société historique de Naples, qui a commencé ses travaux par la publication de la table Amalfitaine. J'ai copié quelques-uns de ces actes les plus importants et dressé le catalogue des autres. »

39. — L'Académie française a tenu le 11 décembre sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. Dupin, directeur. Elle avait à décerner, outre les prix de vertu et les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, et aux traductions d'ouvrages moraux, un prix de 10,000 fr. « pour la meilleure tragédie ou la meilleure comédie composée par un auteur français, représentée, imprimée et publiée en France. » Ce dernier prix a été obtenu par M. Ponsard pour sa tragédie de *Lucrèce*. Une mention honorable

a été accordée à la tragédie de M. Paul Foucher intitulée : *Don Sébastien de Portugal.*

L'Académie a maintenu à M. Augustin Thierry, auteur des *Récits des temps Mérovingiens*, le grand prix fondé par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'histoire de France. Le second prix est également demeuré à M. Bazin pour son *Histoire de Louis XIII.*

Parmi les écrits qui ont mérité les prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, deux se rapportent à l'histoire. Ils ont obtenu l'un et l'autre une médaille d'or de 2,000 fr. Le premier intitulé : *Du pouvoir spirituel dans ses rapports avec l'État, depuis l'origine de la monarchie française jusqu'à la révolution de* 1830, a pour auteur M. Filon. L'autre est l'*Histoire de saint Augustin*, de M. Poujoulat.

L'Académie rappelle qu'elle a proposé pour sujet d'un prix extraordinaire de littérature qui sera décerné en 1846, un *Vocabulaire des principales locutions de Molière* (pour le programme de cette question, voir le *Bulletin* de 1844, p. 113).

40. — L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux a publié, dans sa séance du 4 décembre 1845, le programme des prix qu'elle met au concours pour les années 1846 et 1847. Nous nous bornerons à citer les questions qui se rapportent à l'histoire de France.

Des médailles d'encouragement seront accordées par l'Académie, dans sa séance de 1846, aux recherches archéologiques, aux écrits qui feront connaître la vie et les travaux des hommes les plus remarquables du département de la Gironde, et aux communications qui lui seront faites d'objets d'art, médailles, inscriptions ou autres documents historiques provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans le département.

Elle propose pour sujets de prix à décerner en 1847 les trois questions suivantes :

1° « Résumer les études et les recherches faites jusqu'à ce moment sur les monnaies de l'ancienne Guyenne ; discuter le mérite des attributions qui ont été données aux diverses pièces du nom de Guillaume, et distinguer dans les monnaies anglo-gasconnes les types qui appartiennent à chacun des Edouard. »

2° « Retracer l'origine, le développement, le caractère de l'idiome connu sous le nom de provençal ou de langue d'oc, qu'employèrent au moyen âge les poëtes des provinces méridionales de la France. Faire connaître les formes et les noms de leurs diverses compositions, signaler les productions les plus importantes qu'ils nous ont laissées, retracer la vie des troubadours les

plus célèbres.» Ce n'est point un travail spécial sur les sources et la formation des langues romanes, que demande l'Académie; elle désire que les concurrents aient en vue les points que laisse dans l'ombre le grand ouvrage de M. Raynouard, et qu'ils lui offrent le tableau littéraire des trois siècles qui virent la science du *gay saber* jeter un si vif éclat.

3° « Rechercher quelle a été l'influence de la réforme sur la littérature en France pendant le XVIe et le XVIIe siècle. »

Le prix, pour chacune de ces questions, consiste en une médaille d'or de la valeur de 300 fr.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, doivent être envoyés francs de port au secrétariat général de l'Académie avant le 30 septembre 1847.

41. — M. Vatout vient de faire paraître le t. VI de ses *Souvenirs historiques des résidences royales de France*. Le sujet de ce volume est l'histoire du château d'Amboise (1). Cette histoire, présentée sous une forme intéressante, est divisée en sept chapitres qui comprennent : 1° les temps antérieurs à Charles VII; 2° le règne de ce prince et celui de son fils Louis XI; 3° Charles VIII; 4° Louis XII et les détails de son divorce avec la malheureuse Jeanne de France, fille de Louis XI; 5° François Ier; 6° François II et la conjuration d'Amboise; 7° depuis Charles IX jusqu'à nos jours. Parmi les pièces justificatives très-nombreuses qui terminent le volume (p. 351-549), on doit citer particulièrement une complainte inédite, en vers, d'Octavien de Saint-Gelais sur la mort de Charles VIII, les documents relatifs à la dissolution du mariage de Louis XII avec Jeanne de France, ceux du procès de P. de Rohan, duc de Nemours (1504), et le testament de Léonard de Vinci (1518).

42. — On a commencé à Arbois (Jura) une nouvelle édition des *Mémoires historiques de la république séquanaise et des princes de la Franche-Comté de Bourgogne*, par Louis Gollut. Malgré les erreurs et les inexactitudes depuis longtemps reprochées à cet ouvrage, c'est un répertoire utile des faits et surtout des traditions qui peuvent éclairer les origines et les antiquités de la Franche-Comté, l'histoire de ses villes, la biographie de ses hommes célèbres. Les éditeurs annoncent qu'ils en ont complété ou amélioré le texte à l'aide de notes consignées par l'auteur lui-même en marge d'un exemplaire du premier volume conservé à la bibliothèque de Besançon. Le même dépôt leur a fourni un supplément qui n'est pas sans intérêt : c'est la défense des Mémoires,

(1) Voir la *Bibliographie*.

composée par Gollut, lorsque son livre eut été condamné et brûlé de la main du bourreau. Cette apologie, recueillie par un membre de la famille Chifflet, était restée inédite. La nouvelle édition accompagnée d'éclaircissements historiques, d'une notice sur l'auteur et de tables méthodiques, formera un volume grand in-8°, d'environ 1,000 pages. Elle paraît par livraison chez Aug. Jovel, imprimeur-éditeur à Arbois, et à Paris, chez Dumoulin.

43. — M. le comte de Quatrebarbes vient de terminer la belle publication qu'il a entreprise il y a deux ans, sous le titre d'*OEuvres complètes du roi Réné*. Le premier volume renferme une biographie étendue et intéressante sur ce prince, dont la mémoire est également chère à l'historien, au poëte, à l'ami des arts. A la suite de cette notice, on trouve une curieuse liste des tableaux et miniatures composés par Réné ou qui lui sont attribués, œuvres charmantes reproduites au trait, avec un grand soin, dans les dessins qui accompagnent l'ouvrage. Viennent ensuite les lettres du roi, au nombre de trente-sept, les statuts de son ordre du croissant, son testament et celui de Jeanne de Laval, sa seconde femme. En tête du tome second, l'éditeur a placé une étude, bien écrite et pleine de recherches, sur la chevalerie. Ce morceau sert d'introduction au *Livre des tournois*, l'ouvrage le plus célèbre du roi Réné, et au *Pas d'armes de la Bergère*, composé par son ami Louis de Beauvau. Ces deux textes, accompagnés d'une Notice, par M. P. Paris, sont suivis d'un poëme pastoral inédit : *Regnault et Jeanneton*, qui consacre le souvenir des amours du royal poëte avec Jeanne de Laval. Il est publié d'après une copie faite sur l'original, écrit tout entier de la main de Réné, et qui, de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, a passé, on ne sait comment, dans celle de Saint-Pétersbourg. Le tome trois est rempli par *le Livre du cuer d'amour espris*, roman chevaleresque et allégorique, imprimé, dit-on, au XVIe siècle, mais dont les exemplaires sont introuvables. Cet ouvrage est publié avec les soixante-dix miniatures dont la main de l'auteur s'est plu à l'orner, d'après le beau manuscrit de la Bibliothèque royale, 2811, fonds La Vallière. M. de Quatrebarbes a placé dans le même volume sept planches reproduisant des dessins de l'histoire romaine, qui passent pour être aussi l'œuvre du duc d'Anjou, et qui font partie du cabinet des estampes de la Bibliothèque royale.

44. — M. Emmanuel Michel, conseiller à la Cour royale de Metz, a dernièrement fait paraître un livre qui prendra une place distinguée parmi les ouvrages historiques publiés, de nos jours, sur la Lor-

raine. C'est une *Histoire du Parlement de Metz* (1), sujet neuf à beaucoup d'égards et dignement traité. Le Parlement de Metz fut créé sous le ministère du cardinal de Richelieu, par un édit de Louis XIII du 15 janvier 1633. Son ressort, d'abord limité aux trois évêchés de Metz, Toul et Verdun, dont le roi venait de prendre possession, s'étendit sur toute la Lorraine après la suppression du conseil de Nancy en 1637. L'établissement de cette cour souveraine eut pour effet de consolider la domination française dans la province; mais son installation souleva d'abord une vive opposition de la part des habitants du pays, dévoués à l'Empire. Il s'ensuivit une lutte dont le récit anime les premiers chapitres du livre de M. Michel. L'importance du rôle que le Parlement de Metz joua sous les règnes suivants donne beaucoup d'intérêt au reste de l'ouvrage. On y lit aussi avec plaisir des détails biographiques sur le plus grand nombre des hommes distingués que ce Parlement a produits, et particulièrement sur le premier président Claude de Bretagne; sur les diplomates Guillaume Frémyn, comte de Moras, Foullé de Prunevaux et Ollier de Nointel. C'est dans le sein de cette compagnie que se sont formés aux affaires le surintendant Fouquet, Charles Colbert, marquis de Croissy, et le marquis de Louvois. L'ouvrage de M. Michel est plein de curieuses recherches sur l'organisation du Parlement de Metz et sur ses officiers. Un second volume, dont l'auteur avait préparé les matériaux, aurait été pour la Lorraine ce qu'est pour la Bourgogne l'ouvrage de Palliot sur le Parlement de Dijon. Il devait comprendre des renseignements sur plus de sept cents magistrats parmi lesquels un grand nombre méritaient d'être tirés de l'oubli. Nous regrettons que M. Michel ait renoncé à faire paraître cet utile complément de son travail.

45. — Un manuscrit intéressant pour l'histoire du XIII^e siècle se publie en ce moment à Rouen, chez le libraire Lebrument. Il a pour titre *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, ou Journal des visites pastorales d'Eude Rigaud, archevêque de Rouen, de 1248 à 1269. Ce prélat, à qui saint Louis et Philippe le Hardi donnèrent de hautes marques de confiance, fut un des hommes les plus éminents de son temps. Sorti de l'ordre de Saint-François, dans lequel son talent pour la prédication l'avait fait distinguer, il voulut, après son élection au siége de Rouen, appliquer dans les établissements religieux de son diocèse la discipline qu'il avait prêchée. Pendant vingt et un ans, de 1248 à 1269, il travailla sans cesse à l'accomplissement de cette tâche. Chaque jour,

(1) Paris, Techener, 1845, in-8°. (Voir la *Bibliographie* de notre dernier *Bulletin*.)

il visitait quelque monastère, quelque doyenné, faisant une enquête complète sur la conduite des religieux ou des curés, et chaque jour aussi il constatait sur son registre l'état où il avait trouvé l'abbaye ou le doyenné qu'il venait de quitter. Il est facile de comprendre l'intérêt qu'offrent ces pages sincères qu'Eude Rigaud n'écrivit que pour lui-même. Il ne déguise aucune faute, ne cache aucun crime, aucun nom, n'omet aucune circonstance. L'état temporel et spirituel des monastères, les faits particuliers qui sont imputés à chaque moine, à chaque religieuse, les écarts même des abbés et des abbesses, les revenus des établissements religieux, leurs dettes, leurs dépenses, tout est rapporté, dans ce livre, avec une minutieuse exactitude. En un mot, les visites pastorales d'Eude Rigaud contiennent sur la géographie et la topographie, les usages, les mœurs, la législation, la politique et surtout sur le clergé de Normandie au XIII^e^ siècle, une multitude de faits qu'on ne trouve dans aucun des documents qui nous sont parvenus sur cette époque. Notre confrère M. Bonnin, directeur de la Société des Antiquaires de Normandie, en donne le texte d'après le manuscrit original conservé à la Bibliothèque du roi, et l'accompagne de notes géographiques, historiques et liturgiques. L'ouvrage formera un volume in-4° d'environ 1000 pages. Il sera divisé en trois livraisons. Les deux premières, comprenant le texte latin, sont en vente. La troisième et dernière, qui paraîtra en 1846, contiendra l'appendice, formé d'un grand nombre de chartes, de bulles de papes, de baux, de ventes et de pièces intéressant l'histoire, les coutumes religieuses, l'agriculture et le commerce du diocèse de Rouen, au temps de saint Louis. Les tables géographiques et des noms d'hommes en feront partie, ainsi qu'une introduction renfermant les recherches de l'éditeur sur la vie et les ouvrages d'Eude Rigaud, sur la statistique et l'étal moral du clergé, et sur les itinéraires normands au XIII^e^ siècle. Le prix de chaque livraison, papier ordinaire, est de 12 fr. On souscrit à Paris, chez Dumoulin et chez J. Renouard et C^e^.

## *Découvertes archéologiques.*

HAUTE-SAÔNE. « On vient de découvrir à Luxeuil, dans la rue de la Porte-Neuve, seize sépultures gallo-romaines. Suivant une lettre de cette ville, la plupart des pierres supérieures de ces tombeaux représentent des personnages sculptés en relief qui paraissent avoir appartenu au sacerdoce du paganisme, si l'on en juge par la coupe et la cassolette qu'ils tiennent à la main. Les noms de plusieurs de ces personnages sont très-lisiblement gravés à leurs pieds. L'un se nomme *Musinus*, un autre *Marcianus*, un autre *Aminus*

*Ozanus*. Une des pierres représente une femme à cheval, deux autres les bustes de deux femmes, dont l'une se nommait *Oxinai* et l'autre *Tacilla*. Les lettres qui forment ce dernier nom sont potencées à leur extrémité. »

Nièvre. « A la distance d'un kilomètre de Villars, qui a enrichi le musée de Nevers d'un magnifique fragment de mosaïque, un cultivateur d'Alluy, labourant son champ, situé près du ruisseau dit *des Eduens*, brisa du soc de sa charrue un vase de terre rouge qui contenait un nombre très-considérable de médailles romaines. Vingt-trois de ces pièces sont en la possession du curé d'Alluy, d'autres ont été acquises par M. Gallois, conducteur des ponts et chaussées. Ces médailles sont, en général, de Claude, Nerva, Trajan, Adrien, Antonin, Faustine la jeune, Marc-Aurèle, Vérus, Lucille, Commode, Sévère, Alexandre, Julie Mammée. Quelques-uns des revers sont rares. » (*Écho de la Nièvre*).

---

## III.

## BIBLIOGRAPHIE (1).

277. — *Annuaire du département de la Nièvre pour* 1846, par M. Duclos. Neuvième année. In-18 de 11 feuilles 1/6. A Nevers, chez Fay; à Paris, chez Dumoulin.

278. — *Annuaire historique, statistique, administratif, militaire, judiciaire et commercial du département de la Moselle, pour* 1845-1846; publié par Verronnais. In-12 de 22 feuilles 1/2. A Metz, chez Verronnais. A Paris, chez Dumoulin.

279. — *Antiquités de Noyon*, ou Études historiques et géographiques, etc., par C. A. Moët de la Porte-Maison. In-8° de 24 feuilles 1/2, avec 7 planches. A Rennes, chez Vatar; à Paris, chez Dumoulin.

280. — *Antiquités gallo-romaines du vieil Évreux*, publiées sous les auspices du conseil général du département de l'Eure, par Théodose Bonnin. Atlas in-8° d'une 1/2 feuille, plus 50 planches. Imprimerie de Tavernier, à Évreux. A Paris, chez Dumoulin.

281. — *Armorial des maires de la ville d'Angers*. In-4° de 9 feuilles 1/2. Imprimerie de Crosnier, à Angers.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

282. — *Bibliothèque de l'École des chartes*, revue d'érudition consacrée principalement à l'étude du moyen âge. Tome IIe (2e série). Première livraison (septembre-octobre 1845). Deuxième livraison (novembre-décembre 1845). Paris, imprimerie de Didot; librairie de Dumoulin. In-8° de 188 pages.

La première livraison contient : 1° *Des Pèlerinages en terre sainte avant les croisades*, par M. Lud. Lalanne ; 2° *De la chute et de la reconstruction du pont Notre-Dame à Paris* (1499-1510), par M. Leroux de Lincy ; 3° *Correspondance entre le corps municipal de Paris et celui de Noyon en 1413*, par M. Bourquelot; 4° deux *Chartes* inédites des années 769 et 789. Ce sont des actes de donation en faveur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Les lieux mentionnés dans ces Chartes sont *Pociollus*, dans le Pincerais, ou pays de Poissy, et *Pesco, in pago Lomense*, au diocèse de Liége.

On trouve dans la seconde livraison : 1° une dissertation de M. le comte Beugnot, sur les *Anciennes coutumes inédites d'Alais*; 2° un troisième et dernier article de M. de Mas Latrie, sur les *Relations politiques et commerciales de l'Asie mineure avec l'île de Chypre, sous le règne de la maison de Lusignan*; 3° *Histoire de Jeanne-d'Arc*, d'après une chronique inédite du XVe siècle, publiée par M. Quicherat.

283. — *Commission des monuments et des documents historiques*. Rapport au préfet de la Gironde et tableau de classement des monuments historiques. In-8° de 4 feuilles. Imprimerie de Lavigne, à Bordeaux.

284. — *Le Conseil de Pierre de Fontaines*, ou Traité de l'ancienne jurisprudence française. Nouvelle édition, publiée d'après un manuscrit du XIIIe siècle, appartenant à la bibliothèque de Troyes ; avec notes explicatives du texte et des variantes tirées des manuscrits de la Bibliothèque du roi ; par M. A. J. Marnier. In-8° de 36 feuilles 1/8. A Paris, chez Joubert et Durand.

285. — *De la Poudre à canon et de son introduction en France*, par M. Léon Lacabane. In-8° de 3 feuilles. A Paris, chez Corréard.

286. — *Encyclopédie catholique*, répertoire universel et raisonné des sciences, des lettres, des arts et des métiers, formant une bibliothèque universelle, et comprenant, avec des traités particuliers sur chaque matière, tous les dictionnaires spéciaux ; publiée sous la direction de M. l'abbé Glaire, de M. le vicomte Walsh et d'un comité d'orthodoxie. Livraison 66e (CONCE-CONCI). In-4° de 12 feuilles. — Livraison 67e (CONCI-CONCO). In-4° de 12 feuilles. A Paris, chez Parent-Desbarres.

287. — *Étienne de la Boétie*, ami de Montaigne; étude sur sa vie et ses ouvrages, précédée d'un coup d'œil sur les origines de

la littérature française, par Léon Feugère. In-8° de 19 feuilles 1/4. A Paris, chez Jules Labitte.

288. — *Études historiques sur l'autorité de l'Église et du pouvoir civil*, par P. J. Tempier. In-8° de 15 feuilles. Imprimerie de Barile, à Marseille.

289. — *Extrait historique de la ville de Nuits*, extrait de ses archives; suivi de notes et de pièces justificatives; par H. Vienne, ancien archiviste de la ville de Toulon. In-8° de 21 feuilles 3/4, plus 4 planches et 2 tableaux. A Dijon, chez Delamarche, chez Decailly; à Nuits, chez les libraires.

290. — *Géographie de la Sarthe*, accompagnée de notions sur l'histoire, etc., par M. Edom. In-8° de 3 feuilles. Au Mans, chez Monnoyer; à Paris, chez Dezobry, E. Magdeleine et Cie.

291. — *Histoire analytique et chronologique des actes et des délibérations du corps et du conseil de la municipalité de Marseille depuis le* xe *siècle jusqu'à nos jours*, par Louis Méry et F. Guindon. Tome IV. In-8° de 30 feuilles. Imprimerie de Feissat, à Marseille.

292. — *Histoire archéologique du Vendomois*; texte, par M. J. de Pétigny; dessins, plans et description de monuments, par M. Launoy. Introduction. Livraisons 1 et 2. In-4° de 6 feuilles 1/2. A Vendôme, chez Henrion.

293. — *Histoire de l'architecture en France depuis les Normands jusqu'au* XVIe *siècle*, avec l'exposition de ses principes généraux, par Daniel Ramée. In-12 de 4 feuilles 1/2. A Paris, chez Franck.

294. — *Histoire de Béziers*, ou Recherches sur la province de Languedoc, par M. Henri Julia. In-8° de 26 feuilles 3/4. A Paris, chez Maillet.

295. — *Histoire de Libourne*, des autres villes et bourgs de son arrondissement, par Raymond Guinodie. Tome II. In-8° de 31 feuilles 1/2. Imprimerie de Faye, à Bordeaux.

296. — *Histoire des Communes et des Villes de France*, par A. Girault de Saint-Fargeau, contenant, etc. Deuxième édition. 1re, 2e et 3e séries de 4 livraisons chacune. In-4° de 12 feuilles, plus 5 gravures et un frontispice. A Paris, rue Notre-Dame-des-Victoires, 26.

297. — *Histoire des Fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Flandre et d'un grand nombre de villes de France ;* par Mme Clément, née Hémery. (Suite et fin.) In-8° de 17 feuilles. A Avesnes, chez Viroux.

298. — *Histoire du Consulat et de l'Empire*, par M. Ch. de Lacretelle, de l'Académie française. Tomes I et II, *Consulat.* Deux vol. in-8°, ensemble de 54 feuilles 3/4. A Paris, chez Amyot.

299. — *Histoire du Limousin*, par A. Leymarie. *La bourgeoisie*, ...me Ier. In-8° de 29 feuilles. A Limoges, chez Ardillier.

300. — *Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé ...hrbacher. Tome XXI. In-8° de 40 feuilles 1/2. A Paris, chez ...ume frères.

301. — *Institutes du Droit administratif français*, ou Éléments ... Code administratif, réunis et mis en ordre, contenant, etc., ...r le baron de Gérando. Deuxième édition. Tome IV. In-8° de ... feuilles 1/4. A Paris, chez Thorel et chez Guilbert.

302. *Lettre à M. Auguste Le Prevost, sur le cœur de saint Louis*, par M. A. Deville, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. In-8° de 29 pages. Rouen, imprimerie de Péron.

303. — *Lettres inédites des Feuquières*, tirées des papiers de famille de Mme la duchesse Decazes, et publiées par Étienne Gallois. Tome II. In-8° de 29 feuilles. A Paris, chez Leleux.

304. — *Mémoires de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.* Tome Ier. In-8° de 22 feuilles. A Lyon, imprimerie de Boitel. A Paris, chez Dumoulin.

305. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest.* Année 1844. In-8° de 514 pages, avec 10 planches. Librairies de Léang et d'Oudin, à Poitiers, de Derache et de Dumoulin, à Paris.

Les Mémoires contenus dans ce volume sont au nombre de onze; en voici les titres : I. *Note sur la voie romaine de Poitiers à Bourges*, par M. de Chergé; — II. *Extrait de quatre Notices sur les batailles de Voulon, Poitiers, Maupertuis et Moncontour*, par M. Saint-Hippolyte; — III. *Recherches sur la formule* sub ascia dedicare, par M. Anatole Barthélemy; — IV. *Observations sur le symbolisme religieux*, par M. Léon de la Sicotière; — V. *Mémoire historique sur l'abbaye de Montierneuf de Poitiers*, par M. de Chergé; — VI. *Notice sur l'ancienne abbaye de Moreaux*, par M. Rédet; — VII. *Mémoire historique sur l'église Notre-Dame de Lusignan et ses fondateurs*, par

M. l'abbé Cousseau; — VIII. *Mémoire sur les justices royales, ecclésiastiques et seigneuriales du Poitou* (1re partie), par M. Beauchet-Filleau; — IX. *Rapport sur une découverte d'objets gaulois à Notre-Dame d'Or*, par M. H. Fillon; — X. *Notice sur les vitraux de l'église de Sainte-Radégonde de Poitiers*, par M. B. Fillon; — XI. *Note sur deux tiers de sol d'or inédits de Raciate et de Sanonno*, par M. B. Fillon.

306. — *Mémoires de la Société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise*. Année 1844. In-8° de 10 feuilles, plus 9 planches. — *Idem*. Année 1845. — Imprimerie de Dufaure, à Versailles.

307. — *Monuments historiques du département de l'Indre*. Essai sur l'origine de l'antique tombeau de Neuvy-Pailloux, par M. Thabaud de Linetière; précédé du Rapport de M. Desméloizes, inspecteur des monuments historiques, etc., sur la découverte de ce monument. In-4° de 3 feuilles 3/4, plus 6 planches. A Châteauroux, chez Migné.

308. — *La Mort de Garin le Loherain*, poëme du XIIe siècle, publié, pour la première fois, d'après douze manuscrits, par Édelestan du Méril. In-12 de 15 feuilles 1/2. A Paris, chez Hachette.

309. *Notice de manuscrits concernant la législation du moyen âge*, par M. Tailliar, conseiller à la cour royale de Douai. In-8° de v-135 pages. Paris, chez Techener.

310. — *Notice historique sur J. B. B. Van-Praet*, par M. Ch. Magnin. In-8° d'une 1/2 feuille. A Paris, imprimerie de Duverger.

311. — *Nouveau Dictionnaire complet géographique, statistique, topographique*, *administratif*, etc., *de la France et de ses colonies*, par Briand de Verzé; refondu et augmenté, etc., par Warin Thierry. Quatrième édition. Deux vol. in-8°, ensemble de 93 feuilles 3/4. A Paris, chez Belin-Leprieur, et chez l'auteur, rue Saint-Dominique d'Enfer, 22.

312. — *Nouveaux essais d'histoire littéraire*, par E. Gérusez. In-8° de 28 feuilles. A Paris, chez Hachette.

313. — *Œuvres complètes du roi René*, avec une Biographie et des Notices, par M. le comte de Quatrebarbes, et un grand nombre de dessins et ornements, d'après les tableaux et manuscrits originaux, par M. Hawke. 3 volumes in-folio de CLII-151, CXIV-150 et XXX-208 pages. 1844-1846. Imprimerie de Cosnier et Lachèse, à Angers; librairie de Techener, à Paris.

314. — *Peinture de l'église de Saint-Savin, département de la Vienne.* Texte, par M. P. Mérimée; dessins, par M. Gérard-Seguin; lith. en couleur, par M. Engelmann. Publié par ordre du roi et par les soins de M. le Ministre de l'instruction publique. Troisième série. *Archéologie.* In-folio de 17 feuilles. Imprimerie royale, à Paris.

*Collection de documents inédits sur l'Histoire de France.*

315. *Précis de l'Histoire des peuples de l'Europe occidentale au moyen âge*, par M. Tailliar, conseiller à la Cour royale de Douai. In-8° de 148 pages. A Saint-Omer, chez Chanvin frères; à Paris, chez Techener.

316. — *Précis historique sur le clocher de Saint-Michel et son caveau*, par M. Adolphe Léger. In-8° d'une feuille 1/2, plus une planche. A Bordeaux, imprimerie de Durand; à Paris, chez Dumoulin.

317. — *Premier essai sur Belleville*, ou Recherches archéologiques et historiques au sujet de l'église de Notre-Dame de Belleville-sur-Saône, par M. l'abbé V^or Chambeyron. In-8° de 11 feuilles 3/4, plus une vignette. A Paris, chez Didron.

318. —*Recherches historiques sur la principauté française de Morée et ses hautes baronnies, biblion*, etc., et autre poëme grec inédit; suivi du code diplomatique de la princée de Morée; publiés, pour la première fois, par Buchon. Première époque. *Conquête et établissement féodal de l'an* 1206 *à l'an* 1333. Tome II. In-8° de 33 feuilles 3/4. A Paris, chez J. Renouard.

319. — *Recherches sur le feu grégeois et sur l'introduction de la poudre à canon en Europe*, par Ludovic Lalanne. Seconde édition. In-4° de 12 feuilles. A Paris, chez Corréard.

320. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du departement de l'Eure.* Deuxième série. Tome V. Année 1844. In-8° de 35 feuilles. A Évreux, imprimerie de Tavernier fils.

321. —*La Saint-Barthélemy à Troyes*, 1572. In-8° de 2 feuilles. A Troyes, chez Poignée, chez Fèvre.

322. — *Seconde partie de l'Histoire de Sablé*, par Gilles Ménage. In-12 de 10 feuilles 1/2. Au Mans, chez Monnoyer; à Paris, chez Dumoulin.

323. — *Souvenirs historiques des résidences royales de France;*

par F. Vatout, premier bibliothécaire du roi. Tome VI. *Château d'Amboise.* In-8° de 35 feuilles 1/2. A Paris, chez Didot frères.

324. — *Un dernier mot sur Gerson*, auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ;* par le docteur Julia, de Cazères. In-8° de 6 feuilles 1/4. A Paris, chez Waille, rue Cassette.

325. — *Vies des grands capitaines français du moyen âge*, par M. Alexandre Mazas. Troisième édition. 5 vol. in-8°, ensemble de 148 feuilles 3/4. A Paris, chez Lecoffre.

J. de G.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 7. — JANVIER-FÉVRIER 1846.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 5 JANVIER 1846,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

663. M. l'abbé Vaudey (Maurice-Eugène), chanoine honoraire, curé de Saint-Georges-lès-Auxerre, présenté par M. Lacabane.

664. M. Charles Galouski, rue du Cherche-Midi, n° 11, présenté par M. de Barante ;

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de la Commission royale d'histoire de Belgique :

*Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque royale des ducs de Bourgogne*, publié par ordre du ministère de l'intérieur (de Belgique), t. Ier. *Résumé historique, Inventaire*. T. II et III : *Répertoire méthodique*, 1re et 2e parties. Bruxelles et Leipzig, 1842, 3 vol. in-fol.

*Collection de Chroniques belges : Documents relatifs aux trou-*

*bles du pays de Liége, sous les princes-évêques Louis de Bourbon et Jean de Horne*, 1455-1505; publiés sous la direction de la Commission royale d'histoire, par M. de Ram. Bruxelles, 1844, 1 vol. in-4°.

De la part du ministère de l'instruction publique :

*Bulletin archéologique*, publié par le Comité historique des arts et monuments. 3e volume, 6e et dernier numéro, avril à juin 1845.

De la part de la Société française pour la conservation et description des monuments nationaux :

*Bulletin monumental*, dirigé par M. de Caumont, XIe vol., n° 7, 1845.

De la part de l'auteur, M. A. Deville :

*Lettre à M. Auguste Le Prevost, sur le cœur de saint Louis.* Rouen, 1845, in-8°.

De la part de M. de Caumont :

*Mémoires de l'Institut des provinces de France*, 2e série, t. Ier. *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, par M. Th. Cauvin; suivie d'un *Essai sur les Monnaies du Maine*, par M. E. Hucher; imprimé aux frais de M. de Caumont. Paris, chez Derache, 1845, 1 vol. grand in-4°.

De la part de l'éditeur :

*Bulletin du Bibliophile*, numéro de décembre 1845. Paris, Techener.

*Correspondance.*

M. A. Deville, correspondant de l'Institut, fait hommage d'un Mémoire qu'il vient de publier, à Rouen, sous le titre de : *Lettre à M. Auguste Le Prevost, sur le cœur de saint Louis.*

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

M. le Président informe le Conseil que, sur sa demande, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu souscrire à 30 exemplaires des deux derniers volumes, publiés par la Société, à 100 exemplaires de l'*Annuaire* de 1846, et qu'il a promis de prendre un arrêté qui rendrait cette même souscription applicable à toutes les publications futures de la Société, sans qu'il soit besoin désormais d'en renouveler la demande annuellement.

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er janvier :

Le 3e volume du *Procès de Jeanne d'Arc* est terminé.

24 feuilles du 2e volume de *Richer* sont composées, trois autres feuilles termineront l'ouvrage, la copie en est remise à l'imprimerie.

Il est très-urgent de mettre quelque autre ouvrage sous presse, afin que l'impression en soit déjà assez avancée à l'époque de la prochaine assemblée générale; le 3e volume de *Commynes* et le 1er du *Journal de l'avocat Barbier d'Increville, écrit sous le règne de Louis XV*, sont ceux dont l'impression peut commencer le plus prochainement. Mademoiselle Dupont a plusieurs fois donné l'assurance qu'elle serait en mesure de livrer le dernier volume de *Commynes* dès le commencement de cette année; et M. de La Villegille, présent à la séance, annonce que la copie du 1er volume de *Barbier* sera prête vers la fin de ce mois.

M. Le Prevost expose au Conseil que son travail d'éditeur d'*Orderic Vital* entraîne des lenteurs inévitables; la nécessité de correspondre avec des savants d'Angleterre pour l'éclaircissement de certaines difficultés topographiques ou généalogiques; un voyage de plusieurs mois entrepris pour sa santé après la session dernière, et en ce moment ses fonctions de député, ne lui permettent pas de préparer assez promptement le 4e volume de cet ouvrage pour que l'impression puisse en être commencée avant la fin de l'année courante.

M. de Barante rend compte au Conseil des démarches qu'il a bien voulu faire au sujet de plusieurs ouvrages dont la publication avait été proposée dans les précédentes séances.

Un membre rappelle qu'il avait été question, dès les premiers temps de l'existence de la Société, de donner une nouvelle édition du *Glossaire de la langue romane*, par Roquefort. Cette première édition, même avec le supplément, est si incomplète et en général si imparfaitement conçue dans le choix et la reproduction des textes, qu'il y aurait à faire sur ce sujet un travail en très-grande partie nouveau; on ne pourrait l'entreprendre qu'avec la certitude que déjà des études préparatoires considérables auraient été faites par l'éditeur ou les éditeurs qui se présenteraient au Conseil. Il paraît en ce moment d'autant plus prudent d'attendre que la nouvelle édition du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, de Ducange, publiée par MM. Firmin Didot, doit être terminée par le *Glossaire des vieux mots français*, inséré à la fin du supplément de D. Carpentier. Cette partie française n'est, il est vrai, que la réunion des anciens mots en langue romane, disséminés dans le corps du *Glossaire latin*, mais il serait possible de lui donner une bien plus grande extension, et de répondre ainsi au vœu exprimé par la Société. Tel ne paraît pas être, toutefois, le but des nouveaux éditeurs.

M. le Président de la commission des fonds présente la situation actuelle du personnel de la Société :

| | |
|---|---|
| Nombre des membres le 1er janvier 1845 .............. | 416 |
| Membres reçus en 1845 .............................. | 28 |
| | 444 |
| Membres décédés ou démissionnaires en 1845 ......... | 16 |
| Membres présents le 1er janvier 1846 ................. | 428 |

Augmentatiou : 12 membres.

*Communications littéraires.*

— M. Houël annonce qu'il vient de terminer un travail historique dont il s'occupait depuis nombre d'années, et qui portera le titre d'*Annales des Cauchois depuis les temps celtiques jusqu'à* 1830. Il en soumet le plan au Conseil.

« Ce travail, qui va former, dit-il, 3 volumes in-8°, et qui est l'extrait de 600 autres ouvrages, ne sera pas lu par tout le monde, ni même par tous les savants, parce que son titre ramène à une seule partie de la France l'objet de tant de recherches; mais il sera apprécié par la Société, dont la mission est de vérifier les faits. La Société pourra en juger l'étendue par le simple exposé du plan.

« Les *Annales des Cauchois* se divisent en six périodes inégales, mais tellement distinctes, que chacune d'elles offre, pour ainsi dire, un changement de constitution.

« La première période, que nous nommons *Celtique*, comprend les temps les plus reculés jusqu'au gouvernement d'Auguste.

« La seconde, que nous nommons *Romaine*, nous conduira jusqu'à Loth-Wig (Clovis), c'est-à-dire à l'établissement complet des Francks.

« La troisième, ou période *neustrienne*, nous fera toucher Hrolf (Rou), ou la création de la Normandie.

« La quatrième, ou période *normande*, ira jusqu'à Philippe Auguste, c'est-à-dire à la réunion du duché à la France.

« La ciuquième, ou période *royale*, malgré les intervalles de la domination anglaise, arrivera à 1789.

« La sixième sera la période *constitutionnelle*, phase qui a amené un si profond changement dans la législation du pays, et depuis laquelle l'histoire n'a vraiment plus rien de distinct de celle des autres parties de la France. »

La séance est levée à cinq heures.

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 2 FÉVRIER 1846,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

### *Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de M. le comte de Martha-Beker :

*Relation de la mission du lieutenant général comte Beker, auprès de l'empereur Napoléon, depuis la seconde abdication jusqu'au passage à bord du Bellérophon* (en 1815). Clermont-Ferrant, 1841, in-8°.

De la part de M. A. Jubinal :

*La Splendeur et la Chute des Niebelungen*, broch. in-8°. Extr. de la *Revue Indépendante*, du 10 janvier 1846.

De la part des Éditeurs :

*Bulletin du Bibliophile*, par M. Techener. Décembre 1845.

*Catalogue de J. B. Dumoulin*, libraire de la Société de l'École royale des Chartes, de la Société royale des Antiquaires de France, et correspondant de plusieurs Sociétés savantes françaises et étrangères. Paris, quai des Augustins, 13. (Ce catalogue présente l'indication d'un grand nombre d'ouvrages concernant l'histoire de France, et particulièrement l'histoire des villes et provinces, dont la librairie de M. Dumoulin offre une réunion considérable.)

### *Correspondance.*

— M. le Ministre de l'instruction publique informe le Conseil que, répondant au vœu exprimé par M. de Barante, il a, par un arrêté en date du 15 janvier, souscrit, pour le compte du ministère, à trente exemplaires de toutes les publications que fera la Société de l'Histoire de France, et à cent exemplaires de l'*Annuaire historique*, année 1845 et suivantes.

— M. le comte de Martha-Beker adresse des remercîments pour son admission au nombre des membres de la Société ; il lui fait hommage de deux exemplaires de la notice ci-dessus indiquée, qu'il a écrite en 1841, sur le rôle que son oncle M. le lieutenant général comte Beker avait rempli en 1815. M. le Président entre dans quelques détails sur la relation originale rédigée par celui-ci, et

dont il eut occasion d'entendre, dès 1815, la lecture qu'en fit alors le général à M. de Talleyrand, ministre des affaires étrangères.

— M. Ratjen, conservateur de la Bibliothèque de l'université de Kiel, exprime sa reconnaissance d'avoir été reçu membre de la Société.

— M. C. Bataillard indique une rectification à l'État des différentes branches de la dynastie actuelle de France, inséré dans l'*Annuaire* de 1845. Sa lettre est renvoyée au comité de l'*Annuaire*.

### *Objets d'administration.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

L'impression du 2e volume de *Richer* est terminée; il ne reste plus à tirer que les cinq dernières feuilles qui sont en épreuves chez l'auteur. Ce volume pourra être mis en distribution, avec le 3e du *Procès de Jeanne d'Arc*, dans le courant de ce mois.

L'impression du 3e et dernier volume de *Commynes* est commencée; la 1re feuille a été envoyée aujourd'hui même en épreuve à mademoiselle Dupont.

— M. de La Villegille présente la copie de la moitié environ du 1er volume du *Journal de l'avocat Barbier sous le règne de Louis XV*. Elle sera remise immédiatement à l'imprimerie, et le Conseil exprime de nouveau le désir le plus formel que l'impression de ces deux volumes marche assez activement pour qu'ils puissent être à peu près terminés pour l'époque de la prochaine assemblée générale. M. le trésorier appelle de nouveau l'attention du Conseil sur le préjudice considérable que portent aux intérêts de la Société les retards apportés, soit à l'achèvement des deux volumes du *Procès de Jeanne d'Arc* et de *Richer*, soit à la publication périodique du *Bulletin*. MM. les Éditeurs, commissaires responsables et rédacteurs désignés par le Conseil pour ces publications et pour celles qui ne sont point encore commencées, sont instamment invités à répondre, autant qu'il dépendra d'eux, aux vœux plusieurs fois manifestés à cet égard par le Conseil.

— Le secrétaire donne quelques détails sur une nouvelle édition qui se prépare des *Lettres* de Guy-Patin ; l'impression en est commencée pour la librairie de M. Baillière; l'ouvrage doit former 3 volumes; les lettres seront distribuées dans le même ordre que dans la 1re édition ; on y ajoutera très-peu de lettres inédites, mais elles présenteront des corrections nombreuses, surtout pour les noms propres et sous le point de vue médical. L'éditeur est M. le docteur Reveillé-Parise. Ce renseignement est renvoyé au comité de publication qui examinera s'il suffit pour faire renoncer la So-

ciété à l'édition qu'elle avait récemment décidé de confier aux soins de M. J. Taschereau qui s'en occupait depuis longtemps.

— Le secrétaire communique une demande de M. Renouard, libraire de la Société. Dans la correspondance entre Henri IV et Maurice le savant, publiée, il y a peu d'années, par M. Renouard pour M. de Hommel, se trouvaient plusieurs passages importants écrits en chiffres. La clef de ces chiffres, qui n'avait point été alors retrouvée, vient d'être récemment découverte; M. Renouard l'adresse au Conseil avec un exemplaire de l'ouvrage, en exprimant le désir que la traduction qui serait faite des passages déchiffrés fût imprimée dans le *Bulletin*, et tirée à part, à ses frais, pour être jointe en supplément à l'édition de la correspondance. Le Conseil regrette de ne pouvoir accueillir cette demande par les motifs suivants : les passages écrits en chiffres, appartenant à des lettres différentes, dont ils ne forment souvent qu'une petite partie, nécessiteraient, pour être suffisamment intelligibles, une reproduction d'autres portions déjà publiées de ces lettres, à l'édition desquelles la Société a été étrangère. En supposant que M. Renouard ne voulût pas publier lui-même ce Supplément à son édition, dont le Conseil aime à reconnaître tout l'intérêt historique, il semblerait plus convenable qu'il proposât au ministère de l'instruction publique d'en profiter pour la reproduction qui sera sans doute faite de cette partie de la correspondance de Henri IV dans le recueil des lettres de ce prince, publié par M. Berger de Xivrey, pour la grande collection des documents relatifs à l'histoire de France.

— M. le Président du comité des fonds présente, conformément au règlement, l'état de la caisse de la Société au 1er janvier 1846.

RECETTES, 1845.

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| En caisse le 1er janvier 1845 | 482 | 34 |
| 382 cotisations à 30 francs | 11 460 | » |
| Vente | 3 034 | 70 |
| TOTAL | 14 977 | 04 |
| Dépense | 12 979 | 88 |
| En caisse le 31 décembre 1845 | 1 997 | 16 |

M. le trésorier attend pour percevoir les cotisations de l'année 1846, la distribution prochaine des deux volumes qui font encore partie de l'exercice précédent. Cette recette, jointe aux fonds qui

restent en caisse, paraît devoir être supérieure à la somme due pour les impressions.

La séance est levée à quatre heures et demie.

---

## II.

### TRAVAUX HISTORIQUES.

*Extrait d'un Mémoire lu par M. Letronne, à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sur une sépulture chrétienne découverte dans l'église de Saint-Eutrope, à Saintes.*

« Le 19 mai 1843, des ouvriers étaient occupés à des travaux de restauration dans l'église souterraine de Saint-Eutrope, à Saintes, fondée sur le roc vif. En sondant l'extrémité orientale, ils trouvèrent, dans l'axe de cette crypte, un sol de remblai que la pioche entama facilement; ils s'assurèrent qu'on avait pratiqué là jadis une cavité ou fosse, à peu près carrée, de $1^{m}$,23 dans un sens, de $1^{m}$,19 dans l'autre. Les terres de remblai qui en masquaient l'orifice étant enlevées, on rencontra cinq couches superposées de moellons; dans la première de ces couches, et au milieu, on avait ménagé une petite cavité (avec parois de ciment) contenant environ 150 pièces de monnaie en argent de bas aloi et en billon de diverses époques, depuis le XIII$^{e}$ siècle jusqu'au XVI$^{e}$, la plus récente étant celle de François I$^{er}$ (1539).

« Après qu'on eut enlevé la dernière des cinq couches, on aperçut une pierre quadrangulaire taillée en biseau ou à face de diamant, comme le sont quelquefois les couvercles des anciens sarcophages chrétiens. Cette pierre, sans aucun ornement et d'un travail grossier, servait de couvercle à une sorte d'auge monolithe de même matière et fort massive, puisque ses parois n'avaient pas moins de 22 à 25 centimètres d'épaisseur. Elle remplissait le reste de l'excavation, dont la profondeur totale est de $1^{m}$,88. L'intervalle entre l'auge et les parois de l'excavation était rempli par une maçonnerie en blocage, qui l'assujettissait de toutes parts. Le couvercle était solidement attaché aux quatre coins par de forts clous en fer revêtus de plomb. Sur un des petits côtés du couvercle (sur celui qui regarde l'entrée de l'église) on lit une inscription profondément gravée en caractères de $0^{m}$,1 de hauteur, qui consiste dans ce seul nom : EVTROPIVS. Cette inscription était protégée par une sorte de petite voûte en briques.

« Cette auge a donc eu pour objet de recevoir les restes d'un personnage qui portait ce nom.

« On remarqua, au milieu du bord antérieur de l'excavation, une dépression formant un plan incliné, à l'aide duquel on pouvait lire facilement le nom *Eutropius*, ce qu'on n'aurait pu faire sans cette disposition.

« Avant d'examiner ce que renfermait cette auge, que nous nommerons désormais un *sarcophage*, arrêtons-nous un moment sur les circonstances extérieures qui viennent d'être observées, et voyons quels résultats peuvent déjà s'en déduire avec certitude.

« 1° L'excavation, quelle qu'en soit d'ailleurs l'époque, a été creusée exprès dans le roc pour recevoir le sarcophage qui en remplit la cavité.

« 2° L'échancrure pratiquée sur le bord antérieur de l'excavation, du côté de l'inscription *Eutropius*, a eu pour but de permettre de la lire; car le sarcophage étant enfoncé de $0^{m}$,86 dans l'excavation, on n'aurait pu lire l'inscription qu'avec difficulté et en se penchant sur le bord. D'où il suit que le sarcophage dut être laissé d'abord à découvert, de manière à pouvoir être facilement contemplé par ceux qui avaient accès dans la crypte souterraine. La dépression remarquée au bord antérieur atteste que le sarcophage a été tenu à découvert, mais il ne courait nul risque d'être foulé aux pieds, ce qu'on évitait, par-dessus tout, dans la disposition des sépultures saintes.

« Ces circonstances annoncent la vénération dont ce monument devint l'objet depuis l'époque où il fut placé dans ce lieu privilégié jusqu'à celle où des événements que l'histoire fera connaître, forcèrent à le cacher sous des couches de maçonnerie. Dans tous les cas, cet enfouissement ne peut avoir eu lieu que postérieurement à l'an 1539, époque de la plus récente des monnaies trouvées au milieu de la maçonnerie ; ce qui nous amène au temps des guerres de religion, où Saintes fut pillée trois fois par les calvinistes, grands ennemis des saints et de leurs reliques.

« Qu'est-on en droit maintenant de conclure de ces premières circonstances quant au personnage dont les restes furent déposés dans ce tombeau ? On doit remarquer d'abord que la sépulture est dans une situation tout exceptionnelle. L'excavation a été taillée dans le roc, en un point central, dans l'axe de la crypte de l'église souterraine. En second lieu, cette sépulture a été laissée longtemps à découvert, dans l'évidente intention de l'exposer aux regards des fidèles.

« Tout se réunit donc pour nous la faire considérer comme celle d'un saint personnage qui devait être dans cette église l'objet d'une

vénération toute particulière. Or, quel peut-il être, sinon le patron même de l'église, qui subit à Saintes le martyre, et y reçut la sépulture, selon l'histoire et la tradition constante? Mais le nom *Eutropius* vient changer cette probabilité en certitude, puisqu'il confirme, par une coïncidence frappante, le résultat qu'avaient amené les inductions rigoureuses tirées des autres faits.

« Ici, une première objection a été faite. On s'est demandé si l'on aurait désigné un personnage comme saint Eutrope par le simple nom *Eutropius*.

« D'abord, cette simple dénomination n'est pas sans exemple sur les tombeaux des premiers temps de l'Église. Il suffira de citer celui de saint Augustin, trouvé à Pavie, qui ne portait que le simple nom AVGVSTINO (1), et de rappeler que l'usage de faire précéder les noms des saints du titre de *sanctus* ou de la lettre S, n'est pas antérieur au XIe siècle. Une foule d'exemples le prouvent (2).

« Cette inscription, par sa concision même, est déjà un indice de l'ancienneté du monument. Or, quel personnage autre que saint Eutrope aurait-on pu désigner ainsi dans sa propre église? Pour tout autre, on aurait mis un prénom, un titre, une qualité quelconque.

« Ceci répond, en outre, à une seconde objection qui a été faite, à savoir que le nom *Eutropius* a pu être mis *après coup*, afin de consacrer une tradition qu'on voulait accréditer. On voit déjà que cette supposition est peu vraisemblable. En tout cas, cet *après coup* remonterait un peu haut, ce que démontre la forme des lettres de l'inscription. A la vérité, la plupart de ces lettres peuvent appartenir à des époques assez distantes les unes des autres. Mais tous les connaisseurs conviendront que l'inscription a un aspect *romain* qui indique au moins le VIe siècle, et peut la faire remonter beaucoup plus haut encore. D'ailleurs, une des lettres est d'une forme toute spéciale, qui permet d'établir une limite inférieure, en deçà de laquelle on ne pourrait que difficilement descendre; c'est l'E qui commence le nom EVTROPIVS. Cette forme, qui est celle de l'E grec arrondi, se montre dans les inscriptions latines et sur les monnaies à partir du IIIe siècle (3). Elle paraît aussi plus tard très-fréquemment parmi les lettres onciales des inscriptions et manuscrits du moyen âge; mais elle ne se montre plus au commencement du XIIe siècle, ou bien elle est fermée à la partie

(1) Fontanini, *Disquisitio de corp. S. August.*, p. 40.
(2) Sollier, *Præf. martyrol. Usuardi*, p. XXXVI, n° 133.
(3) *Nouveau traité de diplomatique*, t. II, p. 606, 609.

antérieure par une ligne légèrement courbée. L'inscription ne saurait donc être postérieure à cette époque; mais elle *pourrait* sans difficulté remonter jusqu'au IVe siècle, qui est celui qu'on assigne au martyre de saint Eutrope, bien qu'il faille reconnaître que l'époque en est encore incertaine. Or, cette *possibilité* est un point important dans la question qui nous occupe, d'après les autres caractères qu'il nous reste à faire ressortir. Mais tenons-nous-en pour le moment à l'époque inférieure. Il paraît impossible de contester qu'au moins vers la fin du XIe siècle ou au commencement du XIIe on croyait que ce sarcophage contenait le corps de saint Eutrope; car c'est assurément en vertu de cette croyance que l'excavation fut pratiquée dans le sol de la crypte de l'église souterraine qui était placée sous l'invocation du saint, et dès lors exposée à la vénération des fidèles.

« Toutefois, rien n'empêche que le sarcophage lui-même ne soit antérieur au XIIe siècle, ce qu'annoncent déjà plusieurs indices; mais, quand on ne pourrait pas s'élever plus haut, il est assez remarquable qu'on soit en état de remonter jusque-là avec certitude, à l'aide des seules circonstances extérieures.

« Il faut à présent faire un pas de plus et voir ce que va nous apprendre le contenu du sarcophage.

« D'après tout ce qui précède, s'il contient des restes humains, ils ne peuvent guère être que ceux qu'on croyait alors appartenir à Eutrope. Mais ici une épreuve délicate va se présenter.

« L'église de Saintes possède, de temps immémorial, le chef de saint Eutrope. D'un autre côté, l'inventaire des reliques du saint conservées dans cette église, écrit en 1530 ou 1535, avant le passage des protestants, et copié par dom Estiennot (1), porte qu'on possédait alors dans quatre reliquaires, outre le chef, une côte du saint, sa mâchoire, un os de bras. Enfin, au XIe siècle, en 1040, une partie quelconque de ses ossements fut donnée à l'abbaye de la Trinité de Vendôme par Geoffroy Martel, comte d'Anjou, fondateur. Si donc on allait trouver là un squelette entier, la question serait bien près d'être résolue négativement. Par la même raison, s'il y manque les ossements énumérés dans l'inventaire, alors il sera difficile de conserver aucun doute sur cette proposition : à l'époque où la sépulture fut exécutée, les ossements étaient reconnus pour être ceux de saint Eutrope. Voyons donc ce qui va arriver :

« Lorsqu'on eut déboulonné le couvercle, on vit la capse remplie

(1) Dans ses *Antiquitates Benedictinæ Sanctonenses*. Manuscrit de la Bibliothèque royale, n° 519, p. 372, 374.

jusqu'aux bords par une couche de charbon concassé, de $0^{m},055$ d'épaisseur, dans lequel se trouva une cinquantaine de pièces de monnaie portant toutes d'un côté, *Carlus rex;* et de l'autre, *metalo*, qui, ainsi qu'on le verra, appartiennent aux XI$^{e}$ et XII$^{e}$ siècles. Au-dessous était une plaque de plomb à bords rabattus formant couvercle ; puis une très-mince couche de charbon ; puis un second couvercle de même métal, de même dimension, et également à bords rabattus. Ces deux couvercles fermaient une capse de plomb qui remplissait la capacité du sarcophage, au moyen d'une mince couche de charbon de $0^{m},08$ ou $0^{m},09$ d'épaisseur. L'un des deux couvercles, évidemment plus ancien que l'autre, doit provenir d'une capse plus ancienne, dont on voulut conserver les débris. C'est ainsi que dans le tombeau découvert à Pavie on trouva, à côté de la capse d'argent, les restes d'une ancienne capse en plomb (1). Au-dessous du second couvercle, dans le fond de la capse en plomb, se trouvaient réunis des ossements placés sur une couche mince de terre, mêlée de fragments de brique, entre lesquels s'est trouvée une coquille de limaçon et un petit fragment de l'*os du rocher* d'un crâne. Cette couche de terre étant là tout à fait inutile, on en explique facilement la présence par l'intention de conserver le peu de terre qui touchait les ossements dans le lieu où ils avaient reçu la sépulture première. Quant aux ossements eux-mêmes, il résulte de l'inventaire qui en a été dressé, qu'on trouva ceux d'un homme, moins le *chef*, un *humérus*, une *côte*, une *mâchoire*, deux *vertèbres* et quelques ossements des *pieds* et des *mains*.

« Ainsi les parties manquantes sont justement celles qui devaient manquer si le corps était celui de saint Eutrope. J'ajoute qu'en comparant ces ossements avec le chef de saint conservé dans le trésor de l'église, on s'est assuré qu'il a pu appartenir au même individu.

« A présent une difficulté se présente, grave au premier abord, mais qui, bien examinée, devient un indice d'ancienneté. On a reconnu, dans la capse, des ossements ayant appartenu au crâne d'un autre individu jeune, de dix-huit à vingt ans, qui pourrait bien avoir été une femme : à savoir, un os maxillaire, un temporal, un pariétal et plusieurs portions de la voûte; enfin quelques ossements d'un enfant nouveau-né. Ceci ne paraît-il pas de nature à renverser tout ce que les autres faits établissent ? car n'est-on pas en droit d'en conclure que la capse réunissait, non les ossements d'un saint

(1) Fontanini, l. I.

(Eutrope ou tout autre), mais de trois personnes de la même famille, le père, la mère et l'enfant?

« Or, comme d'un autre côté, d'après la place qu'occupe le sarcophage, et le nom *Eutropius* qui s'y trouve gravé, il est indubitable que les auteurs de cette sépulture avaient la conviction qu'elle était celle de saint Eutrope, on se demande comment il se peut faire qu'ils auraient réuni à ses ossements ceux de deux autres personnes, ou bien qu'ils auraient pris pour les ossements du saint martyr ceux de trois individus de sexe et d'âges si différents. Plus il leur était facile de ne renfermer dans la capse que les ossements présumés du saint, plus ils ont dû avoir, pour agir autrement, un puissant motif religieux qu'il importe de découvrir.

« Les Actes de saint Eutrope, en ce qui concerne les miracles, paraissent avoir été rédigés au XIV[e] siècle (1), d'après des documents anciens, puisque Vincent de Beauvais, au XIII[e] siècle, en cite des passages (2). Ils renferment des traits qui portent leur date, l'un du temps d'une croisade, qui doit être la première de saint Louis, en 1248 (3); car le miracle concerne un soldat prisonnier à *Babylonia*, qui est Fostath ou le vieux Caire; l'autre remonte, comme on le verra, à l'époque où le tombeau n'était pas encore dans l'église actuelle, c'est-à-dire avant l'an 1096. Que ces Actes contiennent des anachronismes et des traits fabuleux, c'est ce que reconnaissent les Bollandistes; mais il en est d'autres qui ne présentent nullement ce caractère et qu'on n'a point de raison de considérer comme tels. Tel est celui-ci, qui tire d'une des deux particularités qui viennent d'être signalées, une consistance historique tout à fait inattendue : il est dit que sainte Eustelle, fille d'un gouverneur du pays, convertie par saint Eutrope, prit soin, après son martyre, de recueillir ses restes, et leur donna secrètement la sépulture dans sa maison (4); que, tant qu'elle vécut, ils furent sans cesse, de sa part, l'objet de ses hommages religieux, et qu'elle-même, se sentant près de mourir, ordonna que son cops fût déposé près du sarcophage du saint. C'est sur l'emplacement de ce double tombeau que fut ensuite élevée une basilique. On comprend alors très-bien qu'à l'époque où fut érigée cette basilique, on ait placé dans le cercueil du martyr le chef de sainte Eustelle, le reste de ses reliques étant, selon l'usage, distribué entre diverses églises.

(1) *Acta sanctorum*, april., t. III, p. 738.

(2) *Speculum histor.*, X, 18 à 21.

(3) *Acta SS.*, l. I.

(4) *Nocte, in tugurio ipsius, sepelivit, ac vigiliis luminaribus, obsequiisque sanctis, quandiu vixit, indesinenter observavit.* (*Act. SS.*, p. 735.)

« Cette circonstance singulière, et dont on avait fait une grave objection, devient un indice assez frappant en faveur de l'identité, puisqu'elle s'applique particulièrement à saint Eutrope, au moins d'après la tradition rapportée dans les Actes : et cette tradition, qu'on pouvait confondre auparavant parmi les récits fabuleux des Actes, s'en détache, en quelque sorte, pour prendre la consistance d'un fait historique. Quant aux ossements de l'enfant nouveau-né, c'est là une circonstance qui s'est rencontrée plusieurs fois dans les sépultures des premiers siècles. La chronique de Clarius, moine de Sens au XII[e] siècle, rapporte que quand on fit la découverte du corps de saint Savinien, premier évêque de Sens, sous le roi Robert, on trouva aussi avec son corps ceux de saint Éodald et d'un enfant nouveau-né (1). Saint Pèlerin, premier évêque et apôtre d'Auxerre, fut trouvé avec les ossements d'un petit enfant (2).

« La charte de la consécration de Saint-Victor de Marseille, par Benoît IX, en 1040, porte que le corps de sainte Marthe fut trouvé avec un *autre corps*, et en outre celui d'un petit enfant.

« M. Pallu du Parc (grand vicaire de la Rochelle) m'a cité plusieurs autres exemples qui prouvent à la fois l'usage de mettre les restes de plusieurs saints dans le même tombeau, et d'y placer celui d'un enfant nouveau-né, dont le corps avait été apporté de terre sainte, comme ayant appartenu à un des saints innocents massacrés par l'ordre d'Hérode. Quelle qu'en soit la cause, le fait est appuyé par tant d'exemples qu'il devient une preuve de l'ancienneté de cette sépulture et du caractère sacré qui lui fut attribué dès l'origine.

« Il ne peut donc à présent être mis en doute que la sépulture antique, découverte le 19 mai, ne soit celle même qui y fut placée par les religieux de Cluny, après l'édification de l'église, comme renfermant des ossements qu'on croyait être ceux de saint Eutrope. Cette sépulture remonte donc au moins jusqu'en 1096. Mais n'est-elle que de cette époque ? Ne remonte-t-elle pas encore plus haut ? Est-ce alors ou plus anciennement que les ossements y furent déposés en l'état où ils ont été trouvés ? C'est ce qu'il reste à décider d'après l'examen combiné du monument lui-même et des documents historiques.

« Cette époque, donnée par l'histoire, concorde avec celle des monnaies trouvées dans le blocage entourant le tombeau dans la cavité qui le reçut, car elles furent d'abord attribuées à Charles le Chauve ou à Charles le Simple. Mais une savante dissertation insérée dans la *Revue de numismatique*, par M. Lecointre-Dupont, avait

(1) *Spicileg.*, t. II, p. 741.
(2) Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. I, p. 9.

établi trois ans avant la découverte de cette sépulture, que ces monnaies sont celles des comtes de Poitou, ducs d'Aquitaine, aux XI[e] et XII[e] siècles (1). Ce synchronisme est d'autant plus frappant qu'en 1096, époque de la translation, Saintes était rentrée sous la domination des ducs d'Aquitaine, et que ce fut un d'eux, Guillaume VII, qui, en 1081, avait donné le prieuré de Saint-Eutrope aux religieux de Cluny.

« C'est ici qu'il convient de placer un élément historique qui confirme tout ce qu'il y a d'essentiel dans le précédent exposé; il sert en même temps à lever la difficulté qui résulte de l'opinion accréditée sur l'autorité de Mabillon, que le corps de saint Eutrope se conservait à Vendôme. Il est vrai que cette opinion peut à présent être considérée comme détruite par la découverte du tombeau que l'on a tant de motifs de donner à saint Eutrope. Mais, pour n'être pas taxé de résoudre la question par la question, on doit ne laisser à cette opinion aucun appui historique.

« Mabillon parle du corps de saint Eutrope qui existe à l'abbaye de la Trinité de Vendôme (2), mais il ne rapporte qu'une tradition qui n'est fondée sur aucun titre. Il renvoie bien à une charte, mais cette charte, que dom Martène a publiée (3), ne fait mention que d'une chapelle consacrée à la sainte Vierge et à plusieurs saints, entre autres saint Léon et saint Eutrope. Dans le cartulaire de Vendôme de 1492, il est parlé seulement des *reliquiæ* de saint Eutrope, ce qui s'explique très-bien, puisqu'on sait que Geoffroy Martel, en 1040, fit transporter des reliques du saint dans l'abbaye de la Trinité à Vendôme. Mabillon, lui-même, laisse indécise la question de savoir si l'on y conservait tout le corps ou seulement partie du corps du saint (4). Il n'y a donc ici qu'une tradition plus ou moins incertaine qu'on ne saurait mettre en balance avec les faits positifs qui viennent d'être recueillis. On peut être assuré que Vendôme n'a possédé que des ossements détachés du corps de saint Eutrope. Si le nom de *corpus* a été prononcé une fois, c'est que souvent au moyen âge on s'est servi de ce mot, quoiqu'il ne s'agît que d'une portion, même peu considérable, du corps des saints. J'en ai cité plus d'un exemple à propos des reliques de saint Louis. Mais ce qui prouve décidément qu'il en fut ainsi à l'occasion de celles de saint Eutrope à Vendôme, c'est l'inventaire qui fut fait, en 1792, des reliques que

(1) Année 1840, cahier de janvier et de février, p. 39-47.

(2) *Annales ordini S. Benedicti*, t. V, p. 178.

(3) *Thes. nov. anecd.*, I, p. 198.

(4) *Totum corpus an potiorem ejus partem, alii definiant.*

contenait alors la châsse du saint. De cet inventaire, découvert par M. de Pétigny, il résulte qu'on n'y trouva qu'*une chemise et quelques petits ossements*.

« Ce fait est si concluant qu'il pourrait dispenser de citer les témoignages historiques qui attestent, depuis le XIe siècle, que Saintes possédait le *corps* de son saint apôtre. C'est en 1096 que fut faite la translation du *corps* dans l'église actuelle de cette ville. En 1081, l'acte de donation par Guillaume, duc d'Aquitaine, du prieuré de Saint-Eutrope à l'abbaye de Cluny, porte qu'il contenait *le corps du saint* (1). Vincent de Beauvais en parle vers 1260 (2). Dans un ouvrage des miracles, attribué à Calixte II, il est dit à ceux qui passent à Saintes, en allant à Saint-Jacques de Compostelle, qu'ils doivent s'y arrêter pour vénérer le corps de saint Eutrope (*In urbe Sanctonensi beati Eutropii.... corpus digne peregrinantibus visitandum est*) (3). En 1269, Alphonse de Poitiers donne un cierge pour être brûlé devant le *corps* de saint Eutrope, fondation confirmée par Philippe III en 1276; Charles VII en 1441; Louis XI en 1478, et François Ier en 1539.

« Les objections qu'on a voulu tirer de la tradition de Vendôme ne peuvent donc soutenir un seul instant l'examen de la critique, et, pour légitimer la prétention de l'église de Saintes, il serait à présent inutile de recourir à un autre document d'une grande valeur, s'il ne fournissait une indication importante pour l'histoire de notre monument. Je veux parler du récit de la translation du corps de saint Eutrope, faite dans l'église actuelle de ce nom, à Saintes, en 1096. Cette translation est racontée par un témoin oculaire dans un manuscrit provenant du monastère de Saint-Cybard (Éparchius) d'Angoulême, et que dom Estiennot a copié dans son livre inédit intitulé : *Antiquitates Benedictinæ Sanctonenses*, conservé à la Bibliothèque royale.

« L'anonyme place cette translation le 14 octobre 1096. Cette date est à elle seule un indice que le témoin était bien informé, puisque les plus anciens bréviaires placent au 14 octobre la *translatio sancti Eutropii;* mais la véracité de cet important témoin ressort de plusieurs preuves irrécusables.

« Dans son livre *de Gloria martyrum*, Grégoire de Tours rap-

(1) Dom Estiennot, *Fragm. histor. de l'Aquitaine*, t. VI, p. 162.

(2) Il est à peu près certain que Calixte II n'en est pas l'auteur (*Hist. litt. de la France*, X, p. 532 et suiv.); mais le livre est cité et en partie copié par Vincent de Beauvais; et, des deux manuscrits de la Bibliothèque royale, nos 1306 et 3556, le second est d'une écriture du XIIIe siècle.

(3) *Speculum historiale*, X, c. 18-21.

porte que saint Eutrope, après son martyre, n'avait pas reçu une sépulture digne de lui, parce que les chrétiens, en ce temps de persécution, ne pouvaient lui rendre les honneurs qui lui étaient dus; en effet, on a vu que sainte Eustelle avait été obligée de l'ensevelir furtivement dans un sarcophage caché en sa propre maison. Il s'ensuivit que le saint martyr tomba dans l'oubli (1). Après un grand intervalle de temps, ajoute Grégoire de Tours (*post multa annorum spatia*), saint Palladius, évêque de Saintes, fit construire une magnifique église (*miro opere fabricata*) en l'honneur du saint. Alors on ouvrit son sarcophage (*reserato sarcophago*), et chacun put voir, à la partie postérieure de son crâne, la marque du coup de hache qui lui avait ôté la vie.

« Palladius fut évêque entre 573 et 583; c'était un contemporain de Grégoire de Tours, qui n'est mort qu'en 593. Il s'agit donc ici d'un fait dont l'historien a dû avoir une parfaite connaissance, dont il a pu être le témoin, et son autorité n'a nul besoin d'être corroborée par Usuard, Adon et les Actes de saint Eutrope qui rapportent le même fait. Il résulte de ce récit que le sarcophage que l'on croyait renfermer le corps du saint fut ouvert par saint Palladius; mais rien ne dit qu'il en ait substitué un autre; ce qui, d'ailleurs, eût été inutile, à moins qu'il n'eût voulu le remplacer par un plus brillant. Nous verrons bientôt que tout annonce qu'il n'a fait que le transporter dans la basilique qu'il construisit

« Le témoin oculaire, copié par dom Estiennot, continue cette histoire en disant que la crypte où avaient été placés les restes de saint Eutrope (par saint Palladius), étant devenue trop étroite pour le nombre des fidèles qui venaient visiter le tombeau, les religieux de Cluny, auxquels, en 1081, fut donné le prieuré de Saint-Eutrope, construisirent une nouvelle église, qui est celle où le saint fut transféré en 1096 : ce qui donne une date pour la construction de cet édifice.

« A cette occasion, l'anonyme décrit le sarcophage où saint Palladius avait déposé le corps un peu plus de cinq siècles auparavant. Il devait être tout à fait semblable à celui qui vient d'être découvert; et, dans la première crypte, il devait être aussi placé comme il le fut dans la seconde; car il était enfoncé dans une excavation taillée dans le roc (*in rupe incisa*); il était en pierre; le couvercle tenait par quatre clous en fer, placés aux quatre angles (*positis quatuor clavis ferreis in quatuor angulis*); ces clous avaient été scellés avec du plomb fondu (*plumbo liquente olim cum lapide superposito sigillatus*); c'est justement ainsi, comme nous l'avons

(1) C. 56.

vu, que le couvercle avait été attaché au corps du sarcophage trouvé en 1843.

« L'anonyme ajoute que, dans la nouvelle crypte, le cercueil fut placé derrière l'autel d'en bas, en une cavité creusée dans le roc (*gloriosam sepulturam post altare inferius in saxo nativo excisam*). On ne peut décrire plus exactement la situation du sarcophage, car ce sont les circonstances qui ont été signalées plus haut. Par là se trouve démontrée l'identité de cette sépulture, non-seulement avec celle qu'au XIe siècle on reconnaissait pour celle de saint Eutrope, mais encore avec celle que saint Palladius, au VIe siècle, avait placée dans la première basilique. Indépendamment des raisons *historiques* qui établissent cette identité, nous trouvons dans la simplicité, ou plutôt la grossièreté de cette sépulture, un indice de l'époque reculée à laquelle elle remontait. Il est clair, en effet, qu'à la fin du XIe siècle, à l'époque de la grande ferveur religieuse, si l'on avait eu à exécuter un nouveau sarcophage, on l'aurait fait plus riche et plus orné. On en juge par les autres tombes de saints sculptées à cette époque. Si donc le corps se trouve dans cette auge grossière, c'est qu'il y était déjà lors de la translation. On ne l'aurait changée que si elle avait été trop détériorée; mais, outre qu'un monument si massif ne pouvait avoir sensiblement souffert durant l'espace de cinq siècles, le récit de l'anonyme indique qu'il était intact, puisque le couvercle tenait encore si fort aux parois avec ses clous en fer scellés avec du plomb, qu'on fut obligé de les faire sauter violemment; car il n'y avait pas un autre moyen de l'ouvrir. (*Quo facto, non enim alio modo poterat reserari.*) On remarquera qu'en effet un des angles du couvercle a été brisé. La coïncidence est frappante.

« D'ailleurs, si Palladius avait dû faire une nouvelle sépulture pour saint Eutrope, elle aurait sans doute été en rapport avec la beauté de l'église qu'il construisit (*miro opere*) en l'honneur du martyr. Or, le sarcophage n'a rien qui réponde à un tel dessein. Tout annonce une époque de barbarie, et décèle un travail fait sans soin et à la hâte par des gens qui se pressent d'accomplir furtivement un devoir. La précipitation se montre jusque dans l'inscription elle-même. On ne prit pas le soin de proportionner les lettres à l'espace; aussi les dernières sont-elles plus petites que les autres, et la ligne incline vers le bas, parce que la place venait à manquer. Est-ce avec cette négligence que saint Palladius, disposant à loisir cette sépulture, aurait tracé le nom du saint dont il voulait mettre le culte en honneur? non, sans doute. On a donc tout lieu de croire que le saint évêque a respecté le sarcophage contenant le corps qu'il transporta dans la nouvelle basilique

comme étant celui de saint Eutrope. Le seul changement qu'il se permit peut-être fut de réunir dans le sarcophage un chef de femme qui s'y trouve maintenant et qu'il crut être celui de sainte Eustelle.

« Quant à la capse en plomb, il est à peu près certain que c'est celle même où saint Palladius avait mis les ossements; car l'anonyme du manuscrit de Saint-Cybard dit expressément que, lors de la translation du sarcophage, personne n'osa ouvrir la capse en plomb (*nemine audente aperire*) D'où il suit que la capse, dont le couvercle seul a été conservé, doit être celle où saint Palladius avait trouvé les ossements qu'il plaça dans une nouvelle capse, tout en recueillant avec soin la seule partie qui subsistât de l'ancienne.

« Ainsi, les ossements trouvés en 1843 devaient être en l'état où saint Palladius les avait mis. C'est lui qui en avait retiré le chef et les menus ossements, exposés dès lors à la vénération des fidèles, et dont quelques-uns, en 1040 (cinquante-six ans avant la dernière translation), avaient été transportés à Vendôme par Geoffroy Martel.

« Par là on explique pourquoi l'anonyme, qui donne tant de détails sur cette translation, ne fait nulle mention de l'état des ossements que renfermait la capse.

« Lorsque le sarcophage eut été placé dans l'excavation, il s'y trouva enfoncé de $0^{m},86$; et comme on voulait la tombe à découvert, défendue par quelque balustrade ou appui, on aurait difficilement aperçu le nom EVTROPIVS. C'est pourquoi on baissa, de ce côté seulement, le bord de l'excavation dans la longueur qui répondait à celle du nom, de manière qu'on pût le lire sans peine.

« Cet état de choses, qui résulte de la combinaison des textes de Grégoire de Tours et de l'anonyme avec les circonstances matérielles, est conforme à ce qui est rapporté dans le récit des miracles de saint Eutrope, à l'occasion d'un miracle qui eut lieu avant la translation du corps, en 1096, c'est-à-dire lorsque le sarcophage était encore dans l'église bâtie par saint Palladius.

« — « Alors, dit-il, le corps vénérable du saint était placé de« vant l'autel dans un tombeau (*erat enim tunc temporis sancti « venerabile corpus ante altare in quodam tumulo*). » Le corps était *devant* l'autel; plus tard, il fut placé *derrière*, dans l'église actuelle construite par les religieux de Cluny. « Par la suite, « ajoutent ces actes, le saint corps (comme on le voit aujourd'hui), « avec une capse en plomb, ainsi qu'il avait été anciennement ren« fermé, fut placé dans un mausolée d'une manière conforme à « l'honneur qui lui était dû.... Les colombes (c'est le miracle dont

« il s'agit) continuèrent à venir se poser sur le tombeau du saint « jusqu'à ce que son corps vénérable eût été transporté plus bas « (c'est-à-dire dans une crypte inférieure), etc... »

« Les deux situations du corps, avant et après la translation, sont indiquées par l'anonyme. Avant, comme après, les ossements furent renfermés dans une capse de plomb. Le mausolée dont il parle indique, soit la crypte elle-même, soit l'ensemble qui entourait le sarcophage du saint; ensemble dont nous ne pouvons plus avoir aucune idée, mais qui dut compenser par sa richesse la simplicité du sarcophage qu'on avait soigneusement conservé sans y ajouter aucun ornement; tel enfin que saint Palladius l'avait trouvé cinq siècles auparavant.

« On n'aperçoit dans cet enchaînement de faits et d'inductions ni solution de continuité ni lacune. Les circonstances matérielles de tout genre concordent avec les seuls documents historiques que l'on possède. Les objections qu'on avait élevées, ou sont écartées d'une manière naturelle et satisfaisante, ou servent à confirmer le fait qu'elles semblent devoir détruire; et les preuves positives restent dans toute leur force.

« Je ne vois donc rien qui puisse infirmer les propositions suivantes :

« 1° La sépulture découverte en 1843 est bien celle qui fut placée en ce lieu, il y a sept cent quarante-sept ans, par les religieux de Cluny ;

« 2° Cette sépulture était alors reconnue pour celle de saint Eutrope ;

« 3° Le sarcophage en pierre (avec sa capse en plomb) est le même que celui que saint Palladius avait fait placer dans l'église construite par lui en l'honneur de saint Eutrope ; et les ossements y sont restés dans le même état, la capse n'ayant pas été ouverte en 1096 ;

« 4° C'est aussi le même où saint Palladius trouva les ossements lors de la première translation, opérée au VI<sup>e</sup> siècle ;

« 5° Conséquemment, les ossements qu'il renferme sont ceux qu'au temps de saint Palladius on considérait comme appartenant à saint Eutrope.

« On a vu que la plus récente de cent cinquante monnaies qui ont été trouvées dans la maçonnerie est du règne de François I<sup>er</sup>, de l'an 1539; en conséquence, que la maçonnerie est postérieure à cette époque : c'est cette circonstance qu'il faut expliquer. Tant que François I<sup>er</sup> vécut, les calvinistes furent contenus par la fer meté de ce prince; mais aussitôt après sa mort, arrivée en 1547, ils se soulevèrent de toutes parts, pillant et saccageant les églises,

s'attachant surtout à profaner et à brûler les reliques qu'ils pouvaient rencontrer. Pour soustraire celles de saint Eutrope à ces profanations, il y avait deux moyens à prendre : c'était ou de les enfouir sous terre ou de les enlever secrètement, et de les porter dans un autre lieu, à Bordeaux, par exemple, où il était facile de les cacher. On employa le premier pour le *chef* du saint qui, transporté à Bordeaux en 1571, fut déposé dans l'église de Sainte-Eulalie de cette ville; il le fut ensuite dans l'église métropolitaine, où il demeura jusqu'en 1601, que Pierre III de La Place, troisième successeur de François Noël, fit solennellement rapporter le chef de saint Eutrope dans son église, réparée et consacrée de nouveau par l'évêque de Saintes, de La Courbe de Brée. Mais le sarcophage était beaucoup trop embarrassant et trop lourd pour être emporté secrètement. Il était plus facile et plus sûr de l'enfouir entièrement sous une épaisse maçonnerie, en laissant croire qu'il ne se trouvait plus dans l'église.

« Quant au motif qui fit placer environ cent cinquante monnaies de diverses époques dans cette maçonnerie, on peut facilement le deviner, d'après les époques auxquelles elles appartiennent. Ces monnaies sont des règnes de saint Louis, de Philippe le Hardi, de Philippe le Long, de Charles le Bel, de Philippe de Valois, de Charles VI, de Charles VII, de Louis XI et de François I^er^, en 1539. Il y a en outre des monnaies baronales et communales qui se renferment dans le même intervalle de temps. On doit, ce me semble, voir ici les monnaies qui indiquent les époques auxquelles des princes ou d'autres grands personnages vinrent visiter le saint tombeau, ou firent quelque fondation pieuse dans le prieuré en l'honneur du saint. Ce qui l'annonce, c'est que plusieurs des princes à qui ces monnaies appartiennent sont, ainsi qu'on vient de le voir, mentionnés dans l'histoire de Saintes comme ayant particulièrement vénéré saint Eutrope. Alphonse, comte de Poitiers, frère de saint Louis, fit donation au prieuré de Saint-Eutrope de 20 livres de rente, à la charge d'entretenir continuellement un cierge allumé devant le corps de saint Eutrope. Philippe le Hardi la continua en 1276 et 1280. Charles VII en 1441, Louis XI en 1478 et François I^er^ en 1539, confirment la fondation d'un cierge; et l'on remarquera que cette date de 1539 est précisément celle de la monnaie de ce prince trouvée dans la maçonnerie. S'il n'y en a pas de postérieure, c'est que ce prince n'aura plus rien fait pour le tombeau du saint.

« Il en résulte que les religieux de Cluny conservaient, dans le trésor de l'église, des monnaies qui rappelaient l'époque des visites de grands personnages, ou celles de certaines fondations pieuses.

Quand on voulut cacher la sépulture du saint, on enfouit en même temps toutes ces maçonneries. Là elles devaient se conserver, comme le saint tombeau, pour un avenir plus tranquille.

« Lorsque la sépulture eut été ainsi recouverte et masquée à tous les yeux, les religieux répandirent et accréditèrent le bruit que le tombeau n'existait plus, qu'il avait été pillé et détruit par les protestants lors du premier siége de la ville. Or la précaution n'était pas vaine, puisque ceux-ci prirent trois fois la ville en 1562, 1568 et 1571. Mais comme le tombeau ainsi recouvert aurait pu être foulé aux pieds, on mit dessus un autel du XI<sup>e</sup> siècle. Cet autel, détruit par les calvinistes, fut remplacé par un autre en 1562, encore détruit en 1568. Un prieur de Saint-Eutrope le fit relever; l'évêque de Saintes, La Courbe de Brée, en 1601, en consacra un nouveau qui subsista jusqu'en 1792.

« Chose singulière, mais pourtant bien avérée! dans cet intervalle on oublia entièrement que la sépulture du saint existait encore sous cette maçonnerie. Sans doute, on avait fait grand mystère de cet enfouissement; l'opération avait été exécutée fort en secret par un petit nombre de religieux, afin d'éviter toute indiscrétion, dans le cas où les calvinistes reviendraient à la charge; le peu de personnes qui avaient été mises dans la confidence emportèrent le secret avec elles. Tout le monde crut donc que la sépulture avait été détruite; c'est au point que le fait de cette destruction imaginaire est consigné comme certain dans les bréviaires de la Rochelle et des bénédictins de Saint-Jean-d'Angely; et s'il n'avait pas été nécessaire de réparer l'église souterraine de Saintes, on serait encore, à l'heure qu'il est, dans la même ignorance. »

---

## III.

### VARIÉTÉS.

46. — M. Aretin, membre de l'Académie des Sciences de Munich, a fait récemment un rapport à cette Académie sur un manuscrit latin de la Bibliothèque de l'Université de Munich, contenant l'histoire de Marie Stuart de 1560 à 1569. Ce manuscrit, de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, a pour titre : *De rebus in Scotia gestis post serenissimæ principis Mariæ Scotorum reginæ ex Gallia in Scotiam reditum*. L'auteur est évidemment un Écossais et un homme qui a dû être profondément initié aux événements de ce règne. D'abord M. Aretin a pensé que l'ouvrage était dû à John Leslie, évêque

de Ross, conseiller et défenseur de la reine; mais le style lui a paru tout différent de celui des écrits imprimés de ce prélat, et il a adopté l'opinion que cette relation est l'œuvre d'un des ecclésiastiques attachés à l'évêque de Ross. Quoi qu'il en soit, le rapporteur a donné à l'Académie un extrait des matières renfermées dans cet intéressant manuscrit, qui s'arrête malheureusement au projet de mariage de Marie Stuart avec le duc de Norfolk. Nous nous joignons au vœu de M. Aretin pour que des recherches, entreprises dans les bibliothèques publiques, fassent découvrir la suite de l'ouvrage.

47. — M. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Évreux, vient de publier sous le titre de : *Dictionnaire des Abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions, les manuscrits et les chartes du moyen âge* (voir la *Bibliographie*), un ouvrage très-utile pour l'étude d'une branche de la paléographie qui n'a pas encore été en France l'objet d'un traité spécial. On sait combien les abréviations si multipliées dans les manuscrits du moyen âge en rendent la lecture difficile. Les Bénédictins regrettaient qu'on n'eût pas fait sur les chartes de nos monastères un dictionnaire d'abréviations analogue au *Lexicon diplomaticum*, publié à Gœttingue par Walther en 1745. Le livre de M. Chassant n'a pas sans doute la prétention de répondre tout à fait à ce vœu des princes de la science; mais il épargnera beaucoup de difficultés et de méprises aux personnes qui veulent déchiffrer les anciennes écritures. L'auteur expose d'abord, dans la première partie de l'ouvrage, ce qu'il appelle la *brachygraphie* du moyen âge, ou la méthode à l'aide de laquelle les scribes, et aussi les graveurs en lettres, abrégeaient leur écriture et la rendaient parfois si énigmatique. Vient ensuite le Dictionnaire, qui contient en caractères figurés, dessinés sur pierre avec beaucoup de soin, la liste alphabétique des abréviations latines et françaises que les règles posées dans la première partie n'expliqueraient pas suffisamment. On trouve ensuite une table des sigles romains usités dans les épitaphes chrétiennes antérieures au VII<sup>e</sup> siècle, et un index d'un certain nombre de mots latins d'une orthographe ancienne ou barbare. Ce manuel n'enseignera pas ce qui ne s'apprend que par une étude longue et patiente des textes, mais il facilitera cette étude et pourra dispenser, dans beaucoup de cas, de recourir aux grands ouvrages de diplomatique, si volumineux et si chers.

48. — Les *Opuscules et mélanges historiques* sur la *ville d'Évreux et le département de l'Eure*, publiés dernièrement (voir la *Bibliographie*), seront lus avec fruit par les personnes qui s'occupent de l'histoire de cette partie de la Normandie. Ce petit livre

ne contient rien d'inédit, mais il a le mérite d'offrir un choix bien fait d'opuscules et de dissertations historiques imprimés, au siècle dernier, dans divers recueils, et qu'il serait difficile de réunir aujourd'hui. On y trouve, entre autres, la *juste position des principales villes et bourgs de Normandie*, par Jacques Crétien, curé d'Orgeville, ouvrage publié pour la première fois en 1749; l'abrégé de l'histoire d'Évreux, avec la description de sa cathédrale, de ses paroisses, de ses rues, par Durand, professeur au collége de cette ville, et plusieurs autres écrits du même auteur, reproduits d'après le *Journal de Verdun*, le *Mercure de France*, ou les calendriers du temps. A ces pièces diverses qui sont accompagnées de notes utiles, l'éditeur a joint l'histoire chronologique des comtes d'Évreux, extraite de l'*Art de vérifier les dates*.

### *Découvertes archéologiques.*

— Aube. Sur la limite du département de l'Aube, à la jonction de ceux de la Côte-d'Or et de l'Yonne, M. Lucien Coutant, des Riceys, a fait des fouilles sur l'emplacement de l'ancienne ville romaine de Landunum, qui plus tard s'est appelée Lantz-sur-Laigne. Il a d'abord découvert quelques habitations particulières, des pièces de monnaie, des débris d'armes, des vases en terre cuite dorés et vernissés, etc. Depuis, l'auteur de ces premières fouilles en a opéré de nouvelles, dont *le Propagateur de l'Aube* parle en ces termes: « Après avoir fait déplacer un mètre de terre environ, M. Coutant a découvert les fondations d'un temple de huit mètres de long et de large. Ce temple est divisé en quatre coupoles, l'une antérieure, l'autre postérieure, et les deux autres placées latéralement. Le sol sur lequel il est établi n'est point pavé, mais couvert d'un ciment ou mastic qui porte encore des traces de peinture. Au tiers environ de la longueur du temple se distinguent les bases de quatre colonnes dont les fûts ont disparu. A peu de distance on a trouvé le piédestal d'une statue enfoncé sous des décombres. L'emplacement qu'il occupe est le milieu d'une place publique dont le pavage est assez régulier.

« L'étendue du plateau sur lequel était située la ville de Landunum ou Lantz-sur-Laigne est d'un kilomètre environ. Dans cet espace se trouvent un grand nombre d'inégalités produites sans doute par l'affaissement des parties voûtées des constructions. Il est difficile de préciser la date et la cause de la destruction de cette ville, dont la population, à en juger seulement par l'étendue de l'emplacement, a dû être assez considérable. Un grand nombre de débris d'ossements humains, de charpentes brûlées, d'armes

oxydées, ont fait admettre l'hypothèse d'une destruction par suite d'une invasion des barbares. Incendiée, saccagée et pillée, la ville de Lantz a sans doute été abandonnée par ses habitants qui auront cherché un asile ailleurs; le temps aura fait le reste, et Lantz, engagée sous le sol par l'exhaussement naturel et continu des vallées, aura gardé ainsi sa physionomie primitive. »

— Creuse. On écrit de Guéret, le 16 janvier : « Ces jours derniers, un paysan occupé à tracer un canal d'irrigation dans un pré de la commune de Crozant, ayant brisé avec sa pioche un vase d'argile qui se trouvait enfoui sous quelques pieds de terre, vit tout à coup se répandre sur le sol une grande quantité de pièces d'or qu'on estime s'élever au poids d'un kilogramme et demi. Ces monnaies, sans millésime et sans figure, appartiennent aux règnes de Louis XI, de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. »

(*L'Éclaireur de l'Indre.*)

— Nord. Un beau fragment de mosaïque romaine a été trouvé à Famars, dans un champ situé sur la partie du terrain qui incline vers la Rhonelle et le hameau de Saméon. Le dessin n'est pas entier, mais avec le fragment découvert on parviendrait aisément à rétablir l'ensemble de la rosace qu'il laisse à deviner. Cette découverte dénote l'emplacement d'un édifice public ou d'une des habitations somptueuses qui enrichissaient jadis la ville romaine de *Fanum-Martis*, détruite par les Francs. (*Écho de la Frontière.*)

— Pas-de-Calais. « En bêchant son jardin, une femme de Saint-Pierre-lès-Calais a trouvé de magnifiques pièces d'or de Louis IV, empereur d'Allemagne, mort le 6 octobre 1346. »

(*Moniteur* du 31 janvier.)

— Pyrénées (Basses-). Il a été trouvé dans les fondations de la cathédrale de Bayonne, par les ouvriers occupés à la restauration de ce monument, un certain nombre de médailles d'or à l'effigie de Charles VIII et de Louis XII. (*L'Adour.*)

— Seine-Inférieure. La *Vigie de Dieppe* annonce que M. Féret, bibliothécaire de cette ville, vient de trouver près du village de Sainte-Marguerite, sur le penchant de la butte de Nolent, au sommet de laquelle est placée la ville romaine découverte il y a quelques années, de nouvelles constructions d'une grande importance. Il a rencontré un portique de plus de cent mètres de longueur et une vaste salle souterraine qui a été pavée en mosaïque. Cette salle, de forme ronde, a trente mètres de circonférence. Elle paraît avoir appartenu à des bains. On y a trouvé des conduits de chaleur en terre cuite et un fourneau de brique où l'on reconnaît les traces de l'action du feu.

---

# IV.

## BIBLIOGRAPHIE (1).

326. — *Annuaire administratif, industriel et historique de Tarn-et-Garonne* (1846), dixième année. In-12 de 12 feuilles 1/2. Chez Forestié, à Montauban.

327. — *Annuaire de l'Allier pour* 1846. In-18 de 13 feuilles 1/3, plus une vignette. A Moulins, chez Desroziers.

328. — *Annuaire de la pairie et de la noblesse de France et des maisons souveraines de l'Europe*, publié sous la direction de M. Borel d'Hauterive. 1846. Quatrième année. In-12 de 16 feuilles, plus 4 planches. A Paris, rue Neuve-Vivienne, 36.

329. — *Annuaire départemental du Doubs pour* 1846, par Paul Laurens. In-8° de 31 feuilles. Imprimerie de Sainte Agathe, à Besançon.

330. — *Annuaire des Côtes-du-Nord.* 1846. In-18 de 14 feuilles. A Saint-Brieux, chez Prudhomme.

331. — *Annuaire du département de Loir-et-Cher pour* 1846. In-18 de 10 feuilles 1/2. A Blois, chez les marchands de nouveautés.

332. — *Annuaire du département du Calvados pour l'année* 1846. In-12 de 17 feuilles. A Caen, chez Leroy.

333. — *Annuaire historique, statistique, administratif et commercial de l'arrondissement de Cambrai*, par Ad. Bruyelle. In-8° de 7 feuilles 2/3. A Cambrai, chez Hattu.

334. — *Annuaire statistique du département de l'Yonne.* Recueil de documents authentiques destinés à former la statistique départementale. Année 1846. In-8° de 28 feuilles 3/4, plus une lithographie. A Auxerre, chez Perriquet.

335. — *Annuaire statistique et administratif du département de l'Aisne pour l'année* 1846, par Alexandre Lecointe. A Laon, chez Lecointe; à Paris, chez Chamerot.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

336. — *Annuaire statistique et administratif du département de la Meurthe*. 1846. In-12 de 14 feuilles, plus un tableau. A Nancy, chez madame veuve Raybois.

337. — *Annuaire statistique et historique du département des Deux-Sèvres pour l'année* 1846. In-12 de 14 feuilles 1/2. A Niort, chez Morisset.

338. — *Armorial historique de la noblesse de France*, recueilli et rédigé par un comité, publié par Henri J. G. de Milleville. In-8° de 18 feuilles 1/2, plus un frontispice. A Paris, rue Joubert, 7, et chez Vaton.

339. — *Atlas historique et géographique de la France*, présentant dans une série de 14 cartes les changements successifs de la monarchie aux principales époques. Gravé sur acier sous la direction de MM. Clausolles et Abadie. In-4° d'une feuille, plus 14 cartes. A Paris, chez Martin.

340. — *Biographie universelle, ancienne et moderne*. Supplément. Tome LXXVIII (PRAD-REN). In-8° de 32 feuilles 1/2. A Paris, chez Michaud.

341. — *Catalogue du musée de Nismes*, précédé de la notice historique de la Maison carrée et de la biographie de Sigalon. In-8° de 8 feuilles 1/4, plus une gravure. A Nismes, chez le concierge de la Maison carrée.

342. — *Cours élémentaire d'archéologie sacrée*, par A. Mally, architecte. In-8° de 18 feuilles, plus 37 planches. Imprimerie de Thibaud Landriot, à Clermont-Ferrand.

343. — *De l'usquère et de ses erdères*, ou *de la langue basque et de ses dérivés*, par Yrizar y Moya, ou le vieux de Vergaba. Tome IV. In-8° de 16 feuilles. A Paris, chez Poussielgue-Rusand.

344. — *Dictionnaire des Abréviations latines et françaises usitées dans les inscriptions lapidaires et métalliques, les manuscrits et les chartes du moyen âge*, précédé d'une explication de la méthode brachygraphique employée par les graveurs en lettres, les scribes et les copistes, du v^e au xvi^e siècle; par L. Alph. Chassant, bibliothécaire de la ville d'Évreux, etc., in-18 de IX, XXXII, 136 pages. A Evreux, chez Cornemillot; à Paris, chez Dumoulin.

345. — *Éléments d'archéologie*, par M. l'abbé Crosnier. In-18 de 5 feuilles. A Tours, librairie de Mame.

346. — *Essai historique sur la châtellenie de Saint-Georges d'Aunay*, par Jacques-François Faucon. In-8° de 2 feuilles 1/4. Imprimerie d'Hardel, à Caen.

347. — *Essai sur l'histoire monétaire du prieuré de Souvigny* (Allier), par Anatole Barthélemy. In-8° d'une feuille, plus une planche. Imprimerie de Perol, à Clermont-Ferrand.

348. — *Fastes historiques, archéologiques et biographiques du département de la Charente-Inférieure*, par R. P. Lesson. II. Rapport au Ministre de l'instruction publique sur les cantons de Saint-Porcelet, de Saintes et de Saujon. In-8° de 5 feuilles 3/4, plus 115 planches. Imprimerie de Proust-Bronday, à Rochefort.

349. — *Fragments et mélanges*, par L. Vitet. Tome I^er^. Beaux-arts, critique littéraire et artistique. Tome II. Archéologie du moyen âge. Deux vol. in-12, ensemble de 37 feuilles. A Paris, au Comptoir des Imprimeurs-Unis.

350. — *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* conditum a Carolo Dufresne domino Ducange auctum a monachis S. Benedicti cum supplementis integris D. P. Carpenterii et addimentis Adelungii et aliorum digessit G. A. L. Henschel. Tomi quinti fasciculus quartus. In-4° de 26 feuilles 1/2. Tomi sexti fasciculus tertius. In-4° de 24 feuilles. A Paris, chez F. Didot.

351. — *Histoire de France*, par M. de Genoude. Tome VII In-8° de 31 feuilles 3/4. A Paris, chez Perrodel et C^e^.

352. — *Histoire de la poésie provençale*. Cours fait à la Faculté des lettres de Paris, par M. Fauriel. Trois volumes in-8°, ensemble de 95 feuilles 1/4. A Paris, chez Jules Labitte.

353. — *Histoire de l'Église santone et aunisienne, depuis son origine jusqu'à nos jours*, par M. l'abbé Briand. Deux volumes in-8°, ensemble de 92 feuilles, plus 7 planches (1845). A la Rochelle, chez Boulet.

354. — *Histoire du Languedoc depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, par Joseph-Dominique Magalon. Tome I^er^. In-8° de 25 feuilles. A Paris, chez Ledoyen et Giret.

355. — *Histoire de Lisieux* (ville, diocèse et arrondissement), par M. Louis Dubois. Tome I^er^ (titre, préface et feuilles 11 à 30). In-8° de 21 feuilles. A Lisieux, chez Durand.

356. — *Histoire de la ville et du château de Dreux*, par madame

Philippe Lemaître, avec une savante notice archéologique et historique sur l'église de Saint-Pierre de Dreux, par M. l'abbé de l'Hoste. Livraisons une et deux. In-8° de 2 feuilles. A Dreux, chez Lemenestrel ; à Paris, chez Dumoulin.

357. — *Histoire de la ville de Laon*, par M. Melville. Première livraison. In-8° d'une feuille. A Laon, chez Fleury et Huriez ; à Paris, chez Dumoulin.

358. *Histoire de Libourne et des autres villes et bourgs de son arrondissement*, par Raimond Guinodie fils aîné. Tome III et dernier. In-8° de 27 feuilles 3/4. A Bordeaux, chez Faye.

359. — *Histoire de saint Remi*, précédée d'une introduction et suivie d'un aperçu historique sur la ville et l'église de Reims, par M. Théodose Prior Armand. In-8° de 28 feuilles 1/4 A Paris, chez Périsse.

360. — *Histoire générale du Languedoc*, avec des notes et les pièces justificatives composées sur les auteurs et les titres originaux, et enrichie de divers monuments, par dom Claude de Vic et dom Vaissète; commentée et continuée jusqu'en 1830, et augmentée d'un grand nombre de chartes et de documents inédits sur les départements de la Haute-Garonne, etc., par M. le chevalier Al. du Mège. Livraison 36 bis. In-8° de 14 feuilles 3/4, plus 10 planches. A Paris, chez Poirée.

361. — *Histoire universelle de l'Église catholique*, par l'abbé Bohrbacher. Tome XXII. In-8° de 37 feuilles 1/4. A Paris, chez Gaume frères.

362. — *Institutes coutumières d'Antoine Loysel*, ou Manuel de plusieurs et diverses règles, sentences et proverbes, tant anciens que modernes du droit coutumier et plus ordinaire de la France, avec des notes d'Eusèbe de Laurière; nouvelle édition, revue, corrigée et augmentée, par MM. Dupin et Édouard Laboulaye. 2 vol. in-12, ensemble de 45 feuilles 2/3. A Paris, chez Durand et chez Videcoq.

363. — *La Chronique de Godefroy de Bouillon et du royaume de Jérusalem*, première et deuxième croisade (1080-1187), avec l'histoire de Charles le Bon, récit contemporain (1119-1154), par J. Collin de Plancy. 3e édit., revue et corrigée. In-8° de 26 feuilles, plus 4 gravures. Paris, librairie de Périsse.

364. — *La Littérature française contemporaine*, 1827-1844, renfermant : 1° Par ordre alphabétique des noms d'auteurs l'indi-

cation chronologique des ouvrages français et étrangers, publiés en France, et celle des ouvrages français publiés à l'étranger; 2° une table des titres anonymes et polyonymes; 3° une table générale méthodique, le tout accompagné de biographies et de notes historiques et littéraires; par MM. Charles Louandre et Félix Bourquelot. 16e livraison (CHA-CHR). In-8° de 5 feuilles. A Paris, chez F. Daguin.

365. — *Les principaux édifices de la ville de Rouen, en* 1525, dessinés à cette époque sur les plans d'un livre manuscrit conservé aux Archives de la ville, appelé le livre des Fontaines, reproduits en *fac-simile,* et publiés avec des notices historiques, par M. T. de Jolimont (livraisons 1 et 2). In-4° de 14 feuilles. A Rouen, imprimerie de Peron.

366. — *Lettres de Jean Armand Lebouthillier de Rancé,* abbé et réformateur de la Trappe; recueillies et publiées par B. Gonod. In-8° de 28 feuilles 1/2. A Paris, chez Amyot.

367. — *Mémoires de l'Académie royale de Metz.* Lettres, sciences, arts, agriculture. Vingt-sixième année, 1844-1845. In-8° de 30 feuilles 1/2. A Paris, chez Derache.

368. — *Mémoires du baron Portal* (Pierre-Barthélemy d'Albarèdes), grand-croix de la Légion d'honneur, pair de France, ministre de la marine et des colonies, et ministre d'État sous les rois Louis XVIII et Charles X. In-8° de 24 feuilles. A Paris, chez Amyot.

369. — *Mémoires de madame de Staal Delaunay, de M. le marquis d'Argenson et de Madame, mère du Régent,* suivis d'éclaircissements, extraits des Mémoires du duc de Saint-Simon, avec avant-propos et notices; par M. F. Barrière. In-12 de 19 feuilles 1/6. A Paris, chez F. Didot.

370. — *Mémoires de la Société royale des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille*, année 1843. In-8° de 32 feuilles. Imprimerie de Danel, à Lille.

371. — *Mémoires de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy,* 1844. In-8° de 20 feuilles 3/4, plus une planche. A Nancy, chez madame veuve Raybois.

372. — *Mémoire sur l'Inscription de la Maison carrée*, à MM. de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres (par J. F. A. Perrot, antiquaire). In-8° de 5 feuilles 5/8. Imprimerie de Guibert, à Nîmes.

373. — *Note sur une Médaille d'argent doré appartenant au médailler de la Bibliothèque de Caen*; par M. G. Mancel, bibliothécaire. In-8° d'une demi-feuille, plus une planche. Imprimerie d'Hardel, à Caen.

374. — *Notice historique et allégorique sur l'Église abbatiale de Saint-Julien de Tours*; par M. l'abbé Bourassé, chanoine, et l'abbé Manceau, chanoine honoraire. In-8° de 2 feuilles 1/2, plus 3 planches. A Tours, imprimerie de Mame.

375. — *Notice historique sur le bourg d'Aunay et son canton*; par M. l'abbé Barette. In-18 d'une feuille 1/3. A Condé-sur-Noireau, chez Auger.

376. — *Notice historique sur le château de l'Oisellerie*, rédigée par M. Maulde. In-4° d'une feuille 1/2. Imprimerie de Lafraise, à Angoulême.

377. — *Notice sur l'abbaye royale de Notre-Dame de Bonport* (Eure), par M. Léon de Duranville. In-8° d'une feuille. Imprimerie de Rivoire, à Paris.

378. — *Notice sur saint Eutrope, son tombeau et la découverte qui en a été faite le* 19 *mai* 1843. In-12 de 2 feuilles. A la Rochelle, chez Boutet.

379. — *Opuscules et mélanges historiques sur la ville d'Évreux et le département de l'Eure*. In-18 de VIII-223 pages. A Évreux, chez Ancelle; à Paris, chez Dumoulin.

380. — *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen* pendant l'année 1845. In-8° de 16 feuilles. Imprimerie de Péron, à Rouen.

381. — *Recherches sur les sépultures récemment découvertes en l'église Notre-Dame de Melun*, suivies d'une dissertation sur les prétendus amours d'Agnès Sorel et d'Étienne Chevalier, Melunois, par Eugène Grésy. In-8° de 2 feuilles. Imprimerie de Michelin, à Melun.

382. — *Réflexions sur les prisons des ordres religieux*, par dom J. Mabillon, précédées d'une introduction. In-16 d'une feuille 3/4. A Caen, chez Woinez; à Paris, au Comptoir des Imprimeurs-Unis.

383. — *Relation inédite de la dernière maladie de Louis XV*. In-8° d'une feuille 1/2. Imprimerie de Fournier, à Paris.

Attribué à M. le duc de Liaucourt, grand maître de la garde-robe.

384. — *Société des antiquaires de Normandie. Documents historiques.* Tome I. *Grands rôles des échiquiers de Normandie*, publiés par Léchaudé d'Anisy. Première partie. In-4° de 54 feuilles 1/2, plus une planche. A Caen, chez Hardel; à Paris, chez Derache.

385. — *Sur les paroisses de l'abbaye du mont Saint-Michel*, par M. l'abbé Desroches. In-4° de 2 feuilles. Imprimerie d'Hardel, à Caen.

J. de G.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8. — MARS-AVRIL 1846.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 MARS 1846,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

665. M. Fagart, avocat à Neufchâtel (Seine-Inférieure), présenté par MM. Sémichon et de Roissy.

666. M. Casenave, juge au tribunal de première instance de la Seine, rue Bellechasse, n° 11, à Paris, présenté par M. Lascoux;

667. M. le duc de Dino, rue de Grenelle-Saint-Germain, 91, à Paris, présenté par M. Berger de Xivrey;

668. M. Debure (Charles-Philippe-Albert), rue Hautefeuille, n° 13, à Paris, présenté par MM. de Soultrait et Duchesne aîné.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de la Société des Antiquaires de Picardie :

Le n° 4 de l'année 1845 du *Bulletin* publié par cette société.

De la part de la Société historique de Pensylvanie, les ouvrages suivants :

*Annual discourse delivered before the historical Society of Pennsylvania*, 19 novembre 1828; par Th. M. Kean Pettit, Philadelphie, 1828, in-8°.

*Constitution of the historical Society*, febr. 1832, br. in-8°.

*Memoirs of the historical Society of Pennsylvania*, vol. II, pars 2e, 1830; — vol. III, pars 1e, 1834; pars 2e, 1836; — vol. 4; pars 1e, 1840; 4 vol. in-8°.

*Proceedings of the historical Society*, etc., nos 1 et 2 de l'année 1845.

*Discourse on the surviving remnant of the indian race in the United States*, by Job. R. Tyson; Philad., 1836, in-8o.

De la part de M. Hawke :

*OEuvres complètes du roi René, avec une biographie et des notices, par M. le comte de Quatrebarbes et un grand nombre de dessins et ornements d'après les tableaux et manuscrits originaux*, par M. Hawke. Tomes III et IV, 2 vol. grand in-4°. Angers et Paris, F. Didot, 1846. (L'ouvrage est terminé et coûte soixante francs.)

De la part des auteurs :

*Notice sur la vie et les œuvres de M. A. W. de Schlegel*, par M. Ch. Galusky. Extrait de la *Revue des Deux-Mondes*. Livr. du 1er févr. 1846.

*Du séjour des Sarrasins en Savoye*, par M. Beaulieu. Extrait du 18e vol. des *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France*. Br. in-8°. Paris, 1846.

*Notice sur la vie et les ouvrages de M. Allou*, par le même. Extrait du même recueil. Br. in-8o, Paris, 1846.

*Observations sur l'école des Germanistes, à l'occasion des travaux de M. Kœnigswarter concernant les origines du Droit civil français*, par M. Ch. Bataillard. Extrait du même volume.

*Rapport à M. le maire de la ville de Nancy sur la situation de la bibliothèque publique au 1er janvier 1845, fait au nom de la commission de surveillance*, par M. Gillet, secrétaire. In-8°.

*Armorial de l'ancien duché de Nivernais*, 2e partie, par M. de Soultrait. Extrait de l'*Annuaire de la Nièvre pour* 1846. (La 1re partie a paru dans le volume de 1845.)

*Dictionnaire géographique et statistique sur un plan entièrement nouveau*, par M. Adr. Guibert. 8e livr. (*hess-labr.*), grand in-8° à 3 colonnes. Paris, Renouard, 1846.

## *Correspondance*.

M. Galusky et M. l'abbé Vaudey adressent des remercîments pour leur admission récente au nombre des membres de la Société.

— Le secrétaire annonce la mort de M. Spencer-Smith, membre de la Société, résidant à Caen ; il sera donné une notice sur ses travaux dans un des prochains numéros du *Bulletin*.

— M. Desmond, secrétaire pour l'étranger de la Société historique de Pensylvanie, envoie à la Société de l'Histoire de France les volumes ci-dessus indiqués et demande que la Société lui adresse en échange ses publications. Le conseil autorise l'envoi de la collection des *Annuaires* et de la 1re série du *Bulletin*.

*Objets d'administration.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er mars.

*Philippe de Commynes*, tome IIIe. Les feuilles 1 à 5 sont tirées; les feuilles 6 à 8 sont en seconde; la feuille 9 est en pages. La copie remise par mademoiselle Dupont à l'imprimerie, fournit jusqu'à la 15e feuille.

*Journal de Barbier*, tome 1er. Les feuilles 1 et 2 sont en seconde; les feuilles 3, 4 et 5 en première chez l'éditeur, M. de Lavillegille. La copie déposée représente environ treize feuilles.

Le conseil fixe à 500 exemplaires le tirage de ce dernier ouvrage. M. Ravenel en est désigné commissaire responsable.

— M. de Barante annonce au Conseil que la publication des *Carnets de Mazarin* ne paraît pas devoir présenter de difficultés. M. le Ministre de l'instruction publique, auquel il en a fait la demande, y a verbalement consenti. L'autorisation écrite sera régularisée prochainement dans les bureaux.

— M. Ravenel annonce que mademoiselle Dupont a employé à faire graver des sceaux et des monnaies se rapportant à Commynes et à l'époque de ses Mémoires, une partie de la somme précédemment votée pour une dépense qui s'est trouvée inférieure à la prévision du Conseil et de l'éditeur.

— Le Conseil procède à la nomination d'un membre du comité de l'annuaire; le membre sortant en 1846, M. Taillandier, est réélu.

— M. le Président du comité des fonds présente le compte général des impressions exécutées pour la Société par MM. Crapelet et Lahure pendant les années 1844 et 1845, et l'état des payements qui leur ont été faits.

— M. Auguste Le Prevôst fait part au Conseil de la détermination récemment prise par la Société des Sciences, Lettres et Arts d'Évreux, d'imprimer dans le recueil de ses mémoires un travail étendu sur les communes du département de l'Eure, dont il s'occupait depuis longtemps, et pour lequel il a réuni des matériaux nombreux et divers.

M. Auguste Le Prevôst développe sa manière d'envisager et de traiter les descriptions topographiques sous les différents points de vue de l'histoire, de l'archéologie et de la biographie locales, autrement qu'on ne l'a fait dans la plupart des grands dictionnai-

res topographiques de la France. Il communique aussi quelques idées de M. de Cormenin sur l'utilité de recueillir pour chaque commune les éléments de la biographie des personnages remarquables, ou de ceux qui ont rendu des services au pays; leurs noms devraient être inscrits sur des tables conservées et fixées dans une des salles de la maison commune. Un membre rappelle que cette même idée a été exprimée depuis longtemps par l'estimable auteur de l'*Histoire des Français des divers états*, M. Alexis Monteil; celui-ci avait en outre proposé la création de registres sur lesquels seraient consignés les actions méritantes, les découvertes utiles, ou les faits remarquables qui intéresseraient chaque commune.

— Un membre demande si la rédaction du catalogue de la bibliothèque de la Société, dont le Conseil a voté la dépense il y a quelques mois, est avancée. M. l'archiviste espère pouvoir s'en occuper prochainement. MM. les sociétaires qui auraient emprunté quelques ouvrages ou mémoires, sont, en conséquence, invités à en faire prochainement la restitution.

La séance est levée à cinq heures.

---

## AVIS.

MM. les membres de la Société de l'Histoire de France qui désireraient contribuer, par leur souscription, à l'érection du monument que la Société des Antiquaires de Picardie a conçu l'heureuse pensée d'élever à la mémoire de Ducange, dont le nom rappelle l'une des plus grandes gloires de l'érudition française, sont invités à se faire inscrire chez M. Duchesne, trésorier de la Société, rue Neuve-des-Petits-Champs, 12.

---

# II.

## VARIÉTÉS.

49. — M. Le Roux de Lincy, notre confrère, vient de publier, à la librairie de Dumoulin, une nouvelle édition in-4° de son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris, suivie d'un Essai sur l'ancien gouvernement municipal de cette ville* (*Bibliographie*, n° 411) (1). Cet

(1) La première édition, accompagnée d'un grand nombre de planches, avait paru dans l'ouvrage intitulé : *Hôtel de ville de Paris, mesuré, dessiné, gravé par Victor Calliat, architecte-inspecteur de ce monument, etc.* Paris, 1844-1845, 1 vol. grand in-folio.

ouvrage est le plus étendu et le plus important qui ait paru sur ce sujet depuis la Dissertation de Le Roy, insérée, en 1725, dans le tome Ier de l'*Histoire de Paris* de Félibien. C'est aux meilleures sources, c'est-à-dire dans ce qui nous reste des anciennes archives de l'hôtel de ville de Paris, que l'auteur a puisé, avec l'expérience d'un érudit habitué à l'interprétation des documents du moyen âge. Il a fait un usage habile de ces matériaux pour composer, avec l'histoire du monument, celle du gouvernement municipal de Paris. L'indication sommaire du plan et des divisions du livre pourra faire apprécier tout l'intérêt qu'il présente.

M. Le Roux de Lincy a divisé son ouvrage en deux grandes parties. La première embrasse le récit des faits; la seconde, les pièces justificatives et les éclaircissements. L'exposition des faits comprend trois livres. Le premier livre est consacré à l'histoire détaillée des Parloirs aux Bourgeois depuis les temps les plus reculés jusqu'en 1357, de la *Maison aux piliers* et des bâtiments anciens de l'Hôtel de Ville; du quartier et de la place de Grève, de l'église Saint-Jean, de l'hôpital des Haudriettes, de l'hôpital du Saint-Esprit, du bureau des pauvres et des *Granges de l'artillerie*, ou arsenal de la ville. On trouve ensuite des détails sur les travaux faits à l'Hôtel de Ville pendant la Révolution, le Consulat et l'Empire, et la description du monument actuel depuis son agrandissement. Dans le second livre sont exposées l'origine, l'étendue, l'organisation de l'ancien gouvernement municipal de Paris. L'auteur s'est particulièrement attaché à déterminer avec exactitude les fonctions exercées par les divers officiers du corps de ville. Le *Recueil des sentences du parloir aux Bourgeois* lui a fait connaître les origines de l'association et confrérie de la *Marchandise de l'eau*; le livre des *Ordonnances royales*, commencé sous Charles VI en 1415, continué de règne en règne jusqu'à Louis XIV, et les registres de l'Hôtel de Ville depuis la fin du XVe siècle jusqu'à celle du XVIIIe, lui ont permis de suivre toutes les modifications que le temps a introduites dans cette antique institution. Quant à l'origine du gouvernement municipal de Paris, M. de Lincy adopte l'opinion de Le Roy, qui le fait remonter à la municipalité romaine, remplacée, avant le XIIe siècle, par la confrérie des Marchands de l'Eau, laquelle a donné naissance à la Prévôté des Marchands.

Le troisième livre s'ouvre par le récit des événements politiques auxquels ont pris part les officiers municipaux depuis les états généraux de 1358 jusqu'après les troubles de la minorité de Louis XIV, c'est-à-dire jusqu'en 1652. Une des plus sanglantes péripéties de la Fronde a eu pour théâtre l'hôtel de ville. Cet acte,

dont les deux partis ont rejeté l'un sur l'autre la responsabilité, n'a pas obtenu, dans les récits généraux ou particuliers, autant de place qu'il mérite d'en occuper. Quand on aura lu dans l'ouvrage de M. de Lincy tous les détails de cet événement, désigné avec raison sous le nom de massacre de l'hôtel de ville, on sera peut-être disposé à partager l'opinion de l'un des derniers historiens de la Fronde (M. de Sainte-Aulaire), qui attribue à cet épisode de nos annales plus de gravité qu'on ne le fait généralement. La nouveauté et l'intérêt de la plupart des circonstances de ce récit, nous engagent à le mettre sous les yeux de nos lecteurs.

« Chacun sait, dit M. Le Roux de Lincy, que le 26 juin 1652, un combat sanglant fut livré à la porte de Paris, au pied de la Bastille, entre les troupes royales commandées par Turenne, et celles de l'armée des princes sous les ordres de Condé. Malgré la brillante valeur déployée par ce dernier, Turenne eut pour lui la victoire, et sans quelques coups de canons tirés de la Bastille par les ordres de mademoiselle de Montpensier, les troupes royales seraient peut-être entrées dans Paris. Le lendemain de ce combat, dans lequel des gentilshommes français, armés les uns contre les autres, déployèrent une bravoure inutile, les frondeurs, réunis au Luxembourg, considérèrent avec raison leur cause comme perdue, s'ils n'obtenaient de l'hôtel de ville des secours en hommes et en argent, qu'ils avaient déjà sollicités sans avoir pu réussir.

« La veille du combat de la porte Saint-Antoine, les frondeurs, excités par le duc de Beaufort, avaient essayé de contraindre le parlement à signer un traité d'union absolue avec les princes. Accompagnés de la plus vile populace, ils s'étaient précipités dans les salles du palais, et opposés à la sortie des magistrats. Une mêlée très-vive avait eu lieu entre les frondeurs et la garde du parlement, composée des archers de la ville, du guet, du grand prévôt, et de quelques compagnies de la garde bourgeoise. Les portes de la grand'chambre avaient été forcées, les présidents de Maisons, de Nesmond, de Bailleul, grièvement blessés. Le président Le Coigneux, poursuivi jusque dans la rue, avait vu tomber à ses côtés, frappé d'une balle, le serviteur qui l'accompagnait. Les frondeurs se décidèrent à tenter un coup pareil contre l'hôtel de ville, dans le but d'effrayer les magistrats municipaux, et de les forcer à mettre à la disposition des princes les troupes et surtout l'argent dont ils disposaient. Un ordre du parlement avait enjoint aux habitants notables de Paris de se réunir aux membres ordinaires du conseil de ville. Le duc d'Orléans et les princes devaient assister à cette assemblée. Le jeudi 4 juillet 1652, environ l'heure de midi, une foule considérable remplissait la grande salle de l'hôtel de ville;

elle était ainsi composée : le gouverneur de Paris, le prévôt des marchands, les échevins, les officiers de ville et les conseillers, les quartiniers, cinquanteniers, dixainiers, les colonels et les capitaines de la garde bourgeoise, l'archevêque de Paris, plusieurs chanoines de Notre-Dame et de la Sainte-Chapelle, les abbés des principaux couvents, les présidents du parlement et d'autres membres des cours souveraines, les syndics des six corps de métier. Le maréchal de L'Hôpital, gouverneur de Paris, ayant dit à l'assemblée que l'intention du duc d'Orléans était de lui rendre visite, il fut décidé que l'on attendrait Son Altesse pour commencer la délibération. Un trompette venant de l'armée royale demanda à être introduit, et à remettre au prévôt des marchands une dépêche qui lui était adressée, par laquelle le Roi enjoignait à l'assemblée de se séparer à l'instant. « Le prévôt en fit l'ouverture à l'heure même, « dit le registre, ensemble la lecture de deux lettres qui compo- « soient ladicte despesche, l'une du Roy et l'autre de M. Duplessis « de Guénégaud, dattées de ce jourd'huy; et fut remarqué que « pendant l'arrivée de ce trompette et le temps de la lecture des- « dictes lettres, qu'aucuns disoient tout hault que c'estoit des « lettres composées à Paris, à dessein d'empescher l'assemblée de « prendre quelque généreuse résolution.... et qu'il falloit jetter le « trompette et ses despesches dans la rivière, à quoy l'on ne fit pas « semblant de prendre garde. »

« Il était déjà cinq heures du soir, et le maître d'hôtel de la ville s'était présenté au palais d'Orléans pour savoir si Son Altesse ferait l'honneur à la compagnie de venir. N'ayant reçu aucune réponse, l'assemblée prit la résolution de commencer les affaires pour lesquelles on l'avait réunie. La lecture de l'arrêt du parlement, faite par le procureur de la ville, fut suivie d'un long discours, dans lequel ce dernier essaya de prouver, par plusieurs exemples empruntés à notre histoire, que le peuple de Paris, dans les moments de crise, avait toujours été appelé au secours du roi et de l'État.

« A peine ce discours était-il achevé, qu'un bruit confus s'éleva dans l'assemblée, et que des voix nombreuses, inconnues, apostrophant le procureur de la ville, lui reprochèrent de n'avoir rien conclu contre le cardinal Mazarin, qui était la pierre d'achoppement contre laquelle il fallait former une union. « Ce qui estonna « fort les gens de bien, dit le registre, d'autant plus qu'il s'estoit « glissé dans la salle, peut-estre à mauvaise intention, quantité de « personnes qui n'y estoient point appellées. » Sur ces entrefaites, on vint annoncer au prévôt des marchands que Son Altesse Royale, accompagnée du duc de Beaufort, du prince de Condé, et d'une

suite nombreuse, descendait de carrosse; en effet, les princes ne tardèrent pas à prendre place au milieu de l'assemblée. Le duc d'Orléans remercia, en quelques paroles, le prévôt des marchands d'avoir permis à ses troupes de traverser la ville; le prince de Condé prit aussi la parole pour dire qu'il ne pouvait ajouter rien de plus aux témoignages d'affection que Son Altesse venait de faire entendre: « Sur quoy messieurs les gouverneur, prévôt des mar-« chands et eschevins les ayant remerciez au nom de toute l'as-« semblée, ils firent entendre le subject d'icelle assemblée, dont ils « ne tesmoignèrent aucun dégoust; mais, se levant de leurs places, « ils firent grandes monstres de la paille qu'ils portaient, avec des « gestes qui ne pronostiquoient rien de bon. Cette troupe fut re-« conduite jusqu'à la grande porte de l'hostel de ville, où quelques-« uns des gens de ces messieurs les princes commencèrent à dire « que Son Altesse Royale n'avoit pas subject de grande satisfaction « de ceste assemblée, et sortirent en murmurant; et de faict, pen-« dant qu'elles furent dans la place de Grève, parmy le peuple, « beaucoup de gens rapportèrent que l'on vit donner de l'argent à « quelques-uns, ausquels ils dirent que l'hostel de ville n'estoit « remply que de *Mazarins*, et qu'il faloit mettre main basse. » Le registre de l'hôtel de ville, auquel j'emprunte tous ces détails, ajoute que ces mêmes hommes disaient, en prenant leur argent, que la besogne était commencée depuis environ quatre heures, que le feu avait été mis aux deux petites portes de l'arcade Saint-Jean et du Saint-Esprit. La femme du greffier de l'hôtel de ville s'étant aperçue de ce commencement d'incendie, avait fait prévenir l'assemblée, même avant que les princes arrivassent; mais on avait négligé cet avis. A peine le gouverneur, le prévôt des marchands et les échevins, qui avaient accompagné le duc d'Orléans jusqu'à la porte, furent-ils rentrés dans la grande salle, que des cris, accompagnés de coups de mousquet, partirent de la place de Grève, et jetèrent l'épouvante et le désordre dans l'assemblée. En ce moment, des hommes inconnus ayant fait signe des fenêtres, les coups de feu devinrent plus fréquents, et furent dirigés de haut en bas, si bien que la grande salle ne tarda pas à se trouver déserte. La porte principale, bientôt fermée, fut défendue par les archers de la ville, qui dressèrent une barricade en avant de l'escalier conduisant à la cour. Cette porte résista quelque temps aux efforts des assaillants, mais enfin elle céda, dévorée par la flamme d'un violent incendie qui brisa en plusieurs pièces le cheval de la statue de Henri IV, placée au-dessous de cette porte. Les archers, derrière leur barricade, repoussèrent encore les assaillants; mais ils furent bientôt massacrés, et livrèrent à la populace l'entrée de l'hôtel de ville.

Alors commença, entre ceux qui étaient enfermés dans l'hôtel de ville et leurs assassins, une lutte inégale, dont ne purent sortir que ceux qui rachetèrent leur vie. Le greffe avait été principalement signalé aux assaillants comme renfermant l'argent nécessaire aux payements des rentes. Aussi les plus hardis s'y précipitèrent. Ils assiégèrent la porte défendue par un grand nombre de personnes qui s'y étaient cachées. Mais aux menaces qu'ils firent d'y mettre le feu, cette porte s'ouvrit bientôt. « Ils ne furent pas « plus tost entrez, dit le registre, qu'ils fouillèrent et volèrent tous « ceux qu'ils y trouvèrent, ensuite rompirent quatre guichets d'ar- « moires et trois coffres, prirent tout le linge et la vaisselle d'argent « qu'ils y trouvèrent, rompirent aussi une grande armoire aux « habits, où ils prirent tout ce qu'ils y trouvèrent de beau et de « bon. » Le greffier, homme de résolution, voulut s'opposer au pillage, mais il eût été incontinent mis à mort, si les assistants n'eussent intercédé pour lui ; deux hommes de la bande lui offrirent de le sauver moyennant cent louis d'or ; il accepta, et une fois dans l'escalier de la ville, ils lui mirent le pistolet sous la gorge en lui demandant où était l'argent des rentes. Le greffier refusa de leur dire ; enfin, ils le jetèrent dans la rue, où il tomba percé de dix-sept coups de poignard. Plusieurs des magistrats municipaux et des bourgeois qui composaient l'assemblée furent aussi massacrés. Le nombre des personnes tuées ou blessées, en y comprenant les archers de la ville, s'éleva à plusieurs centaines ; les membres de l'assemblée qui échappèrent, eurent à supporter d'indignes traitements, dont les mémoires contemporains (particulièrement ceux de Conrart) nous ont conservé le récit.

« Parmi les magistrats municipaux plus hardis que les autres qui eurent l'imprudence de se présenter sur la place de Grève, et y périrent victimes de leur dévouement, je citerai Yon, échevin ; Ferrand, conseiller de la ville ; Miron, colonel de la garde bourgeoise. Les prêtres même qui se trouvaient dans l'assemblée ne furent pas respectés. Le curé de Saint-Jean en Grève voulut parler, il tomba frappé à la tête ; son vicaire, qui était dans l'église, espérant apaiser le tumulte, prit le saint-sacrement sur l'autel, et, se plaçant au grand portail, le présenta aux révoltés ; mais, voyant qu'on ne l'écoutait pas, et que les plus sacriléges, le couchant en joue, s'apprêtaient à faire feu, il se retira dans la crainte d'une horrible profanation. (*Mémoires de Conrart.*)

« La nouvelle de ces désordres ne tarda pas à être portée au Luxembourg, où demeurait le duc d'Orléans. D'après le récit de Mademoiselle, ce prince, depuis son retour de l'assemblée, avait à peine eu le temps de changer de linge, quand un bourgeois essoufflé,

frappé de terreur, vint lui dire : « Le feu est à l'hôtel de ville, l'on y « tire, l'on s'y tue, c'est la plus grande pitié du monde. » « M. le « prince, ajoute Mademoiselle, entra pour le dire à Monsieur, qui « fut si surpris de cette nouvelle, que cela lui fit oublier qu'il n'était « pas habillé; il sortit et vint tout en chemise devant toutes les « dames que j'ai nommées. Il dit à M. le prince : « Mon cousin, allez « à l'hôtel de ville, vous donnerez ordre à tout. » Condé lui ré- « pondit : « Monsieur, il n'y a point d'occasion où je n'aille pour « votre service; cependant je ne suis pas homme de sédition, je ne « m'y entends pas, et j'y suis fort poltron. Envoyez-y M. de Beau- « fort, il est connu et aimé par le peuple, il y servira plus utilement « que je ne pourrois faire. » Mademoiselle de Montpensier ajoute qu'ayant vu l'embarras causé par cette indécision, elle offrit à son père de se rendre à l'hôtel de ville pour arrêter l'incendie. Son intervention fut acceptée avec reconnaissance, mais elle refusa l'offre que lui faisait Condé de l'accompagner. Malheureusement la marche de Mademoiselle fut arrêtée par des incidents divers : elle vit passer les cadavres de MM. Ferrand et Miron; des bourgeois qui venaient de la Grève lui disaient qu'on avait tiré sur le saint-sacrement; son carrosse accrocha la charrette qui enlevait chaque nuit les morts de l'Hôtel-Dieu; elle rebroussa chemin et rentra au Luxembourg. Cédant aux instances des deux princes, elle se remit de nouveau en route, fut assez bien protégée par la garde bourgeoise, qui, mieux organisée qu'au moment du tumulte, lui fournit une escorte d'un corps de garde à l'autre. L'imminence du péril écartée, le caractère fantasque de la princesse reprit le dessus; elle se laissa distraire par les incidents les plus légers : « Je trouvai Mme Leriche, dit-elle, une « vendeuse de rubans, en chemise; il avait fait grand chaud ce jour- « là, et la nuit étoit la plus belle qui se puisse voir; elle étoit avec « le bedeau de Saint-Jacques-la-Boucherie, qu'elle appelait son « compère Paquier; il était en caleçon. Cette mascarade me parut « assez plaisante ; ils se mirent à me faire mille contes en leur patois « de francs badauds, qui me firent rire, nonobstant l'embarras où « l'on estoit (1). » L'un des assassins qui se présenta au carrosse de Mademoiselle, et lui demanda si le prince de Condé était là, dans le but, à ce qu'elle croit, de le tuer, parvint tout au plus à fixer son attention.

« Le duc de Beaufort, avant d'entrer à l'hôtel de ville, passa, dit-on, quelques heures dans la maison d'un vannier, sur la place de Grève, d'où il fut témoin des premières scènes de désordre. Au milieu de la nuit, il s'empara de l'hôtel de ville et se mit en devoir

(1) *Mémoires*, etc., IIe partie, p. 127 de l'édition Michaud et Poujoulat.

d'arrêter le pillage et l'incendie, dont les ravages commençaient à l'effrayer : « Ils alloient toujours en augmentant, lisons-nous dans « les registres, lorsque M. le duc de Beaufort arriva audit hostel « de ville, et par son authorité dissipa la plus grande partye de « cette canaille, et empescha que leur vollerye ne s'estendît plus « loing, quoy que chacun d'eux aspirât à l'argent des rentes dont « ils n'avoient pas encore trouvé le chemin. Ce prince fut fort ébahy « de veoir le pillage et la viollence des choses en l'estat qu'elles « estoient, ne croyant pas, comme il s'en est éclaircy depuis à « quelque familliers, que cette fureur populaire les deubt porter si « avant contre leurs magistrats (1). » Le duc de Beaufort s'employa aussi tout entier pour éteindre l'incendie; le registre contient, à ce sujet, une page digne de remarque : « Le commis du greffe, « voyant que l'hostel de ville estoit en danger de périr, et le feu « fort ardent en la salle qui est du costé de la grande arche, en « advertit M. de Beaufort, luy représentant que les pierres de « voulte esclatoient par la violence du feu et qu'il estoit nécessaire « d'y donner ordre, ce qui engagea lediet sieur duc à y descendre « en personne *à trois heures du matin*, où ayant considéré l'estat « de ladicte salle et la ruine que pourroit causer ce grand feu, « auroit à l'instant commandé à quantité de crochepteurs et gens « d'eaue, là présens, de vouloir esteindre ledit feu; à quoy ils tra- « vaillèrent puissament jusques à neuf heures du matin, sans lequel « travail, le feu eût enfin ruiné la voulte de ladicte salle et en- « suite embrasé tout l'hostel de ville, estant un miracle évident de « veoir ce qui en a esté, le feu y ayant esté mis par sept ou huict « endroictz, toutes les portes des advenues bruslées et consommées « par le feu, celles des salles toutes rompues, les tonneaux de vin « défoncez, d'autres enlevez et conduictz en des maisons parti- « culières, la tapisserie vollée, la figure de Henry le Grand, qui « estoit à cheval au-dessus de la grande porte, toute gastée, tant « par le feu que par les coups de mousquetades qu'on a tirez contre « les pierres de l'enceinte du portail de ladicte grande porte « rompue, les fenestres, vitres et vollets d'icelle ville, du costé de « la Grève principallement, toutes fracassées et percées, les ta- « bleaux de la grande salle et ceux des bureaux et chambres de la « reine trouez en divers endroits de coups d'arquebuses, la porte « de derrière, la montée et le hangard du costé de Saint Jehan « brulez, ce qui devroit tirer des larmes de sang à tous les bons « bourgeois et habitants de Paris, intéressez qu'ils sont à la con- « servation de ladicte ville. » Tandis que le duc de Beaufort em-

(1) Reg. de l'hôtel de ville, fol. 586, v°.

ployait son influence sur la populace à sauver les bâtiments de la maison de ville, mademoiselle de Montpensier, qui était enfin parvenue à s'y rendre, mettait ses soins à protéger les jours menacés du prévôt des marchands. Ce magistrat était resté impassible et sans crainte dans un petit cabinet de l'hôtel, ayant sur sa tête une perruque pour le déguiser. Mademoiselle vint le trouver et lui donna une lettre de passe signée du duc d'Orléans; en échange il offrit à Mademoiselle de lui remettre sa démission; elle la refusa, en ajoutant qu'elle ferait part de ses dispositions à son père. Beaufort conduisit lui-même ce magistrat par une porte dérobée, dont ses amis particuliers avaient la garde, et le plaça avec son fils dans une voiture, qui ne le sauva qu'à grand'peine; car les frondeurs ameutés sur la Grève, ayant connu son départ, coururent sur ses traces et menacèrent d'incendier son hôtel. Le jour succéda enfin à cette nuit lugubre; la stupéfaction ne tarda pas à se répandre dans tout Paris, principalement chez les bourgeois, qui apprirent avec épouvante la fin tragique de leurs représentants. Le parti des princes fut accusé hautement de cette action, l'une des plus farouches, des plus brutales et des plus lâches qui se soient vues en France, dit l'avocat général Talon. »

Après la Fronde, le rôle politique de la municipalité parisienne est terminé; les magistrats ne sont plus occupés qu'à solenniser par des fêtes splendides les victoires de nos soldats, la naissance, le mariage, le couronnement des princes. Le dernier chapitre du troisième livre contient une indication rapide et qui ne nous a pas paru complète, des cérémonies auxquelles assistaient les officiers municipaux ou qui avaient lieu dans l'hôtel de ville.

Les appendices dont se compose la seconde partie de l'ouvrage sont au nombre de six et accompagnés d'observations et d'éclaircissements. On trouve dans le premier quatre-vingt-dix-huit pièces justificatives inédites relatives aux bâtiments de l'hôtel de ville; dans le second, le *Livre des Sentences du Parloir aux Bourgeois,* de 1268 à 1325, publié pour la première fois en entier d'après le manuscrit original conservé aux archives du royaume. Sur cent soixante-huit pièces contenues dans cet important recueil, seize seulement avaient été imprimées. On saura gré à l'auteur d'avoir fait connaître complétement ces textes, qui jettent le plus grand jour sur l'organisation du pouvoir municipal à la fin du XIII^e siècle. Vient ensuite une *notice historique sur les anciennes archives de l'hôtel de ville*, qui comptaient, avant 1789, parmi les plus riches dépôts historiques de Paris. A cette époque elles furent dispersées et en partie détruites. Quoique le plus grand nombre des pièces et des registres de ce dépôt se retrouve encore dans les différentes

sections des archives du royaume, les lacunes signalées par M. de Lincy sont assez considérables pour faire regretter que ce précieux ensemble n'existe plus aujourd'hui. Des chartes, des lettres patentes et missives de nos rois, des registres, des comptes de dépense nombreux et détaillés, composaient une série de documents sur notre histoire depuis la première moitié du XII$^{e}$ siècle jusqu'à la fin du XVIII$^{e}$. L'auteur, après avoir expliqué comment s'étaient formées ces archives, présente l'analyse succincte des différentes collections qu'elles renfermaient. Le quatrième appendice est une liste chronologique des officiers municipaux, prévôts des marchands, échevins, clercs, greffiers, receveurs, procureurs du roi et de la ville, conseillers de ville, quartiniers, dixainiers, cinquanteniers, maître des œuvres. M. de Lincy y a joint les noms des maires de Paris, des administrateurs du département, des membres du conseil général et des députés de Paris aux diverses assemblées nationales depuis 1301 jusqu'à ce jour. Le cinquième appendice renferme une table chronologique des actes imprimés ou manuscrits relatifs à l'ancien gouvernement municipal de Paris. Une bibliographie de l'histoire de Paris, nomenclature dans laquelle on pourrait peut-être signaler quelques omissions, compose le sixième et dernier appendice. Le volume est terminé par une table analytique. Les gravures dont il est accompagné représentent l'ancienne maison aux piliers, l'hôtel de ville en 1583, en 1770, en 1843; les sceaux et les armes de la ville en 1582, enfin trois plans de l'hôtel de ville et du quartier de la Grève.

50. — Une société fondée depuis peu sous le titre d'*Institut des provinces de France* a entrepris de publier une collection de mémoires divisés en deux séries, dont la première comprendra les sciences industrielles, naturelles et médicales; la seconde, l'histoire, l'archéologie, la littérature et les beaux-arts. Le premier volume de la seconde série est le seul qui ait paru jusqu'ici (voir la *Bibliographie*, n° 194). Après une introduction destinée à faire connaître la constitution de la Société et le caractère de ses publications, ce volume s'ouvre et est rempli presque tout entier par le mémoire de feu M. Cauvin, ancien oratorien, sur la *Géographie ancienne du diocèse du Mans*. Ce savant travail, auquel l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné, l'année dernière, la première médaille du concours des antiquités nationales (1), est disposé en forme de dictionnaire. La nomenclature latine et française des noms de lieu cités dans les chartes, et dans les histoires

(1) Voir le Rapport de M. Lenormant sur cet ouvrage, dans notre *Bulletin*, 1845, p. 132.

et recueils, imprimés ou manuscrits, y est toujours accompagnée de la citation des textes qui l'expliquent et la justifient. Tout ce qui touche à l'organisation religieuse et civile est développé avec une véritable érudition. Cent vingt-quatre pages sont consacrées à l'article *Diocèse*. Après avoir tracé les limites de l'évêché du Mans, fixé l'époque approximative de l'introduction du christianisme dans le Maine, l'auteur donne la liste des évêques dressée comparativement avec celle des rois de France et des comtes du Maine; la liste des doyens de l'église cathédrale, remontant au VIII<sup>e</sup> siècle, avec une notice historique sur chacun de ses dignitaires. Puis viennent les églises collégiales, les monastères anciens, les abbayes, les prieurés, les hôpitaux de diverses natures, les écoles, les commanderies du Temple et de Saint-Jean de Jérusalem. Tous les articles importants du dictionnaire sont traités avec la même exactitude et la même abondance de détails. Un appendice retrace les divisions du diocèse au XVIII<sup>e</sup> siècle et le considère sous les rapports géographique, ecclésiastique, administratif, judiciaire, financier, militaire et féodal. Chacune de ses parties forme un chapitre particulier. Le style de l'ouvrage est simple, correct et toujours approprié au sujet. On peut considérer comme un complément du mémoire de M. Cauvin la notice de M. Hucher sur la numismatique du Maine; il y traite des monnaies gauloises et royales qui peuvent appartenir au pays, discute les diplômes qui attribuent aux évêques du Mans le droit de battre monnaie, décrit les pièces comtales et donne plusieurs types inédits. Son mémoire, accompagné de quatre planches représentant quatre-vingt-quatorze objets, termine le volume.

51. — M. Letronne, garde général des Archives du royaume, vient de faire paraître les 2e et 3e livraisons des *Diplômes et Chartes de l'époque mérovingienne, sur papyrus et sur vélin, conservés aux Archives du royaume* (voir la *Bibliographie*). Ces deux livraisons contiennent les diplômes suivants : Tabula I. Diploma Childeberti I de fundatione ecclesiæ Sancti Vincentii Parisiensis (anno 558). VI. Diploma Dagoberti I quo immunitatem ab omni potestate concedit monasterio sancti Dionysii (anno 637). VII. Diploma Chlodovei II de terra Cotiraco (anno 640). IX. Diploma Chlodovei suggerente Amathilde matrona emissum (anno 656). XII. Diploma Chlotarii III quo Simpliciacum, Tauriacum et alias villas monasterio Sancti Dionysii adjudicat (anno 658). XX bis. Fragmentum epistolæ pro eodem monasterio. XLVII. Tabula epistolæ cujusdam imperatoris Constantinopolitani. XIV. Charta Chrotildis pro fundatione monasterii Bogariensis (anno 670). XV. Diploma Childerici II quo Vipplesiacum villam mo-

nasterio Sancti Dionysii impertitur (anno 670). XVI. Præceptum Theoderici III de Saocitho et aliis villis (anno 677). XVII. Diploma Theoderici III de Chramlino episcopo Ebredunensi, in synodo publica deposito. XVIII. Diploma Theoderici III de lite inter Acchildem et Amalgarium super villa Bactitione-Valle (anno 680). XIX. Placitum Theoderici III quo res ad usum monasterii Sancti Dionysii per totum regnum advehendas ab omni teloneo eximit (anno 681). XXIV. Placitum Chlodovei III de Malcha, Chidulfovilla, Ruxsito et aliis villis (anno 691). XXV. Placitum Chlodovei III de lite inter Chainonem Sancti Dionysii abbatem, et Ermenoaldum abbatem (anno 692). XXVI. Placitum Chlodovei III quo monasterium Sancti Dionysii ab omni teloneo eximit (anno 692). Placitum Chlodovei III de loco Baddanecurti in pago Belvacensi (anno 693). XXIX. Præceptum Childeberti III de Naptiniaco villa (anno 695). XLVIII. Bulla Nicolai papæ I pro monasterio Sancti Dionysii (863). L'ordre des planches sera indiqué dans le quatrième et dernier cahier, qui paraîtra avant la fin de l'année.

52. — Notre confrère M. de Mas-Latrie, chargé d'une mission littéraire en Chypre, vient d'adresser le rapport suivant au ministre de l'Instruction publique :

« Du lazaret de Marseille, le 18 avril 1846.

« Monsieur le comte,

« Arrivé depuis quelques jours à Marseille, et retenu à la quarantaine, je m'occupe de mettre en ordre les notions historiques, géographiques et archéologiques que j'ai recueillies dans mon voyage en Chypre, pour les soumettre à Votre Excellence.

« Ainsi que j'en avais l'espérance avant mon départ, j'ai retrouvé partout en ce pays, dans les monuments, dans les mœurs et dans le langage même, les traces du long séjour que les Français y ont fait au moyen âge. Il n'est pas de ville ou de village un peu important qui ne conserve encore soit une église, soit une abbaye, soit un château français, ou au moins quelque inscription ou quelque dalle tumulaire de ses anciens seigneurs. J'ai relevé avec soin toutes les inscriptions, comme toutes les armoiries, et j'ai pris le calque des dalles les mieux conservées, où des membres des plus illustres familles de l'île, des Tibériade, des Ibelin, des Jaffa, des Brunswick, des Dampierre, etc., sont représentés dans leurs costumes de maréchaux, de camériers, d'amiraux ou de seigneurs ecclésiastiques. Quelle belle galerie Votre Excellence n'ajouterait-elle pas au musée d'antiquités nationales de l'hôtel de Cluny, si elle y faisait

réunir, ce qui ne serait pas aussi difficile qu'on pourrait le croire, toutes ces armoiries et ces tombeaux français de l'île de Chypre, témoignages précieux d'un des plus intéressants épisodes des croisades !

« Les édifices gothiques que nos anciens Français ont élevés dans l'île sont si nombreux, qu'au lieu de les décrire isolément, en suivant l'ordre de mon itinéraire, il m'a paru préférable de les classer tous en deux divisions : celle des monuments militaires et celle des monuments religieux, et de suivre autant que possible, dans chacune de ces catégories, les modifications que l'architecture ogivale a subies en Chypre, en les comparant aux développements simultanés qui s'opéraient dans le style gothique de France. Cette étude fait l'objet de plusieurs lettres que je ne tarderai pas à adresser à Votre Excellence.

« La géographie de l'île au temps de la domination française m'a aussi beaucoup occupé. J'ai cherché la situation des châteaux forts, des monastères et des principaux fiefs de l'île; j'ai relevé à la boussole la position de tous les villages où je suis passé; j'ai mesuré les hauteurs des principales montagnes, et j'ai réuni ainsi les éléments d'une carte actuelle de l'île, qui, je l'espère, sera plus exacte que celles dont on se sert aujourd'hui. Vous en jugerez prochainement, quand je vous soumettrai mon travail.

« Obligé, par la nature de ma mission et de mes études ordinaires, à me renfermer dans les choses du moyen âge, je n'ai pu faire une recherche particulière des antiquités de l'île. J'ai cependant recueilli sur ma route plusieurs inscriptions grecques qui me paraissent inédites, et, de concert avec M. Cerutti, consul de Sardaigne, j'ai fait faire des fouilles à Dali, qui ont amené la découverte de plusieurs têtes et statuettes antiques que j'apporte en France. Cette circonstance me semble donner un caractère de certitude à la supposition qui plaçait à Dali l'ancienne Idalie; le bois sacré s'y trouverait encore dans les beaux plans d'oliviers et de caroubiers qui environnent le village.

« Je serais bien heureux, monsieur le comte, si vous voyiez dans les matériaux historiques que je rapporte et les Mémoires que je vais vous soumettre, une preuve du vif désir que j'ai eu et des efforts que j'ai faits pour remplir du mieux qu'il m'a été possible la mission que j'avais reçue de votre bienveillance. J'aurais été cependant arrêté quelquefois dans mes explorations par les préjugés des Turcs, malgré le firman que M. de Bourqueney avait bien voulu me remettre, sans l'empressement obligeant que M. Goëpp, consul du Roi à Larnaca, et M. de Summaripa, chancelier du consulat, ont mis à prévenir ou à aplanir toutes les difficultés. M. de Summa-

ripa a bien voulu faire le voyage de Nicosie pour présenter avec moi au gouverneur le firman dont j'étais porteur, et lui faire connaître l'intérêt que Votre Excellence prenait à l'objet de mes recherches. Grâce aux ordres que le pacha a donnés à la suite de cette visite, je n'ai eu qu'à recourir rarement à l'intervention de M. le consul.

« Une découverte qui paraît importante en ce qu'elle confirme encore, contrairement à l'opinion de Danville, et l'ancienneté de Larnaca, et le véritable emplacement de Citium, patrie de Zénon le stoïcien, a été faite récemment, et bien qu'elle s'écarte par son sujet du cadre de la mission que vous avez bien voulu me donner, je crois devoir la signaler à Votre Excellence.

« En creusant un terrain situé entre la Marine et la haute ville, à Larnaca, des ouvriers ont mis à jour une grande pierre de basalte de sept pieds de haut sur deux et demi de large et un pied d'épaisseur, couverte d'inscriptions cunéiformes, et décorée sur sa face supérieure de l'image en relief d'un prince ou d'un prêtre portant un sceptre dans sa main gauche. Je suis tout à fait inhabile à apprécier la nature, l'âge et la valeur historique de ce monument; mais j'y vois des caractères cunéiformes, j'observe dans le costume et l'attitude du personnage le même style que dans les bas-reliefs découverts par M. Botta en Mésopotamie; je crois donc reconnaître ici un tombeau antique et un des rares monuments de la domination des Assyriens dans l'île de Chypre. Sous ce rapport seulement, la découverte m'a paru intéressante et le tombeau digne d'être joint peut-être à la galerie assyrienne que l'on forme au Louvre.

« Dans la supposition où Votre Excellence en jugeât ainsi, j'ai voulu pressentir les dispositions des propriétaires. Ils seraient disposés à vendre ce tombeau; mais j'ai trouvé chez eux des prétentions qui me semblent exorbitantes, et qui sont entretenues malheureusement par la pensée bizarre que cette pierre renferme un trésor, bien qu'elle soit d'un seul bloc. C'est, du reste, l'idée fixe de tous les Chypriotes, que le moindre débris ancien recèle des objets précieux.

« Les propriétaires ne voulaient pas moins de 2 ou 3000 talaris de leur découverte dans les premiers jours; mais ils ont déjà compris qu'ils ne trouveraient jamais d'acquéreur à ce prix; ils commencent même à douter de l'existence du trésor, et je crois qu'ils finiraient par le céder devant des offres sérieuses de 12 ou 1500 fr.

« Si Votre Excellence, à qui j'ai l'honneur d'envoyer un dessin assez exact, quoique mal exécuté, de la forme du monument, croyait bon de donner suite à ma communication, elle n'aurait qu'à s'adresser à M. le consul de Chypre, qui a déjà fait mettre le

monument à l'abri de toute dégradation, et qui attend vos ordres pour traiter de son acquisition.

« J'ai l'honneur d'être, etc.,

« L. DE MAS-LATRIE. »

Avant de se rendre dans l'île de Chypre, principal but de sa mission, M. de Mas-Latrie avait été chercher à Constantinople les passe-ports qui lui étaient indispensables pour visiter le pays avec sécurité et avec fruit. Il a profité de son séjour dans la capitale de la Turquie pour étudier les monuments du moyen âge que renferme cette ville, particulièrement le faubourg de Galata, dont les voyageurs se sont peu occupés jusqu'à présent. Les renseignements qu'il a recueillis sur ce sujet intéressant sont consignés dans un rapport dont nous croyons pouvoir extraire la plus grande partie :

« Constantinople, dit M. de Mas-Latrie, se compose, entre autres quartiers bien distincts, de Stamboul, la vieille ville byzantine, à l'occident du port, et des villes de Galata et de Pera, à l'est de la Corne d'Or. Sainte-Sophie, Sainte-Irène, l'hippodrome, les ruines du palais de Blaquernes, les aqueducs, les citernes, les remparts successivement enlevés et réparés par les croisés français et les Turcs de Mahomet II, ont été souvent décrits, et je n'en dirai rien. Il n'en est pas de même de Galata, ville franque qui existe en entier avec son donjon, ses tours, ses églises, ses créneaux portant encore plusieurs inscriptions, et à laquelle les voyageurs et les historiens, justement captivés par la renommée des monuments de l'autre rive, n'accordent qu'une faible attention. Galata, quoique ville essentiellement génoise, mérite cependant notre intérêt comme l'un des points principaux occupés et fortifiés par les Latins en Orient.

« Galata fut, dès le XIe siècle, et peut-être avant cette époque, occupé par les Génois, qui fondèrent en ce lieu des comptoirs, et qui purent, à la faveur de concessions impériales, s'y régir sous une administration indépendante. A mesure que la colonie s'accrut en richesses et en population, elle sentit la nécessité d'assurer sa sécurité, que la protection lointaine de la métropole ne suffisait pas toujours à garantir. La prise de Constantinople par les Français et les Vénitiens ne nuisit que momentanément au commerce de la république ligurienne dans l'empire grec ; et une fois rétabli à Galata, à la fin du XIIIe siècle, les Génois dominèrent bientôt tout le commerce du Bosphore et de la mer Noire, où les Vénitiens ne furent jamais qu'au second rang. C'est vers cette époque que la colonie génoise dut protéger ses établissements et ses demeures par

des fortifications qui furent, en des temps divers, augmentées ou refaites en entier.

« Aujourd'hui l'enceinte de Galata forme un grand triangle irrégulier dont la base longe le port, depuis Top-Hanna, à l'est, jusqu'au bas des cimetières de Tekké, à l'ouest, et fait face à Stamboul, depuis le sérail jusqu'à la hauteur de la mosquée du sultan Achmet. Au sommet du triangle est le donjon, grande tour ronde, d'où l'on jouit d'une vue étendue. En examinant l'ensemble de Galata du haut de cette tour, on distingue très-bien la ligne de ses remparts, qu'on ne peut suivre toujours dans l'intérieur de la ville, où des constructions particulières en ont envahi plusieurs parties. Je vais décrire cette enceinte aussi exactement qu'il me sera possible. Je donnerai les inscriptions que j'y ai remarquées, quoiqu'elles ne soient pas d'une grande ancienneté ni d'un grand intérêt, parce qu'elles ne se trouvent, à ma connaissance, dans aucun ouvrage, pas même dans l'histoire de Galata qu'a récemment publiée à Turin M. Sauli, héritier d'une famille non moins illustre à Gênes que dans les colonies génoises de l'empire grec.

« En descendant du donjon, vers l'ouest, pour longer les cimetières et arriver au pont de bois, on voit l'enceinte presque intacte, avec ses tours, ses courtines et ses fossés. A l'intérieur, un chemin de ceinture encore praticable isole le rempart et en laisse voir la disposition. A trois ou quatre pieds au-dessous des créneaux règne une terrasse de trois pieds de large, qui est soutenue en partie sur l'épaisseur du parapet, en partie sur une suite de petites arcades extérieures. Les combattants avaient accès sur la terrasse par les tours et probablement aussi par des escaliers de bois qui ont disparu. Les tours et les courtines qui les relient sont crénelées dans le même système que celles d'Avignon; mais elles ne sont pas comme ces dernières couronnées de machicoulis, et leurs créneaux n'ont pas de meurtrières. Leur construction est en pierres de petit appareil, auxquelles se mêle quelquefois la brique.

« Huit tours flanquent le rempart depuis le donjon jusqu'à la mer. La première est carrée et n'offre rien de remarquable à l'extérieur. Du côté de la ville, on distingue une plaque de marbre dont la partie inférieure, brisée depuis longtemps, devait porter une inscription et dont le haut offre deux écussons. Dans l'un est la croix, semblable à celle de la maison de Savoie, que l'on trouve sur tous les monuments de Galata; dans l'autre est un aigle. Entre les deux est l'image d'un personnage ailé, tenant le glaive hors du fourreau, qui représente sans doute Saint-Georges, patron de Gênes.

« La deuxième est carrée et n'offre rien de particulier.

« La troisième est ronde. Sur le côté occidental on a encastré une plaque de marbre portant trois écussons. Au-dessous est une inscription rappelant que cette tour fut terminée en 1433 sous l'administration d'un membre de la famille Grimaldi. L'écu du centre porte la croix, celui de gauche une bande échiquetée, celui de droite un champ fuselé. L'inscription est ainsi conçue :

> † Hec. turris. fuit perfecta. te
> mpore spectabilis dñi Borucli
> de Grimaldis, M. CCCC. XXXIII.

Elle est gravée en caractères gothiques, ainsi que toutes les suivantes, à l'exception d'une seule que je signalerai.

« La quatrième tour, carrée comme les deux premières, offre dans sa construction plusieurs morceaux de monuments et d'inscriptions antiques. Sur le côté, et à une grande hauteur, se voit une plaque de marbre blanc où sont sculptés quatre écussons, les deux du haut ayant la croix en relief, les deux du bas portant en chef des triangles enlacés et trois fascettes traversées obliquement par quatre bandes. J'ignore à quelle famille appartiennent ces armes. Au centre de la pierre est une image qu'on prendrait pour celle d'un magistrat, si sa tête n'était environnée d'un nimbe.

« La cinquième tour est ronde, la sixième est en pentagone, la septième est carrée. Je n'y vois rien à remarquer.

« La huitième, voisine du pont et formant la tête du rempart méridional qui borde le rivage, est engagée dans les maisons. Je n'ai pu y reconnaître ni armoiries ni inscriptions.

« Sur toute l'étendue du rempart du midi, depuis le pont jusqu'à l'arsenal de Top-Hanna, le mur est aujourd'hui séparé de la mer par des maisons et même des rues qui ont dû progressivement empiéter sur la rive, à mesure que la population a débordé hors de la première enceinte ; ce qui n'a dû avoir lieu que postérieurement à la prise de Constantinople par les Turcs. A peu de distance du rempart, dans l'intérieur, j'ai remarqué des magasins bas et voûtés, d'une construction analogue à celle des murailles. Ils dépendaient sans doute de la douane, qui devait être peu éloignée. Huit portes, dont quelques-unes sont aujourd'hui murées, étaient pratiquées dans le rempart et donnaient un accès facile de la mer à l'intérieur de la ville. Une haute tour ronde attenante à la première porte et voisine de la mosquée d'Hassad-Kapoussi protégeait la partie la plus voisine de la campagne et se rattachait par une courtine à la huitième tour, dont il a été parlé. Au haut

de la tour ronde est une inscription brisée dans laquelle on lit cependant :

† 1432. Tempore Spectab.

« L'inscription de la deuxième porte, dite de Moum-Khane-Kapoussi, est en grande partie cachée par une maison adossée au rempart. J'ai pu y lire ces mots :

IHS (?) (Jehsus) M. CCCC. XXX. VI.
Erexit prætor Marrufus Baldasarus...
Mœnia plus aliis. Nobile fecit opus...
.......... Aspectu formoso...
Hec sibi servabit.....
Cunque diis...

« Les armoiries sculptées sur cette porte devaient être les mêmes que celles de l'inscription suivante, dans laquelle les citoyens de Galata se sont inspirés des usages de l'antiquité pour témoigner leur reconnaissance au podesta Balthazar Marufo.

« La troisième porte, ouverte encore, est celle d'Egri-Kapoussi. Une belle plaque de marbre intacte en décore le haut. On y voit trois écussons dont l'un, celui du milieu, porte la croix latine; celui de gauche une bande chargée de dentelures; la troisième, un besan ou un tourteau traversé d'une bande. Au-dessous est cette inscription en lettres capitales :

ΑΓΑΘΗΙ . ΤΥΧΗ .
Baltasari. B. F. Marufo. Galatæ. hujus Byzan
tianæ. Peræ..... Bosphori. clarissimæ.
Genuensium. coloniæ. B. M. (Benemerenti) prætori.
Qui. magistratum. quem. susceperat, digne. gerendo.
Suburbanis. hac. in. parte. mœnibus. ampliatis. et. ad
Christeam. turrim.... priscæ. altudinis
Duplo. collatis. col. (coloniam) ipsam. tutiorem. eximie. propa
gatam. exornatamq. fore. curavit.
Genuenses. ac. suburbani. Galatei. cives. coloniquе. dedere.

« Le mur dont il est question dans ces deux inscriptions existe encore presque en entier, à l'exception des créneaux, qui ont été la plupart renversés. Sa belle construction justifie les éloges qu'en faisaient les Génois. Les arcades qui supportent la terrasse destinée aux combattants sont en briques et reposent sur de grandes pierres de taille engagées dans la maçonnerie. De distance en distance, des contreforts augmentent la solidité du mur, derrière lequel il n'y avait pas de terrassement. Dans le bas, on voit encore des embrasures aujourd'hui fermées, qui ont dû ser-

vir à placer des pièces d'artillerie. Marufo ne termina pas seul ce travail; les podestas, ses successeurs, s'y intéressèrent également et les complétèrent, comme on le voit par l'inscription suivante, placée sur une des plus belles parties du rempart, et dédiée à Luchino de' Fazio :

† Spectabilis. dñs. Luchinus
de Facio. potestas coloniæ
Hec. mœnia. compleri. fecit.
anno Dñi. M. CCCC. XXXX VII.

« Le reste de l'enceinte, qui arrive à la porte de Top-Hanna, et qui se relie au mur oriental de Galata, est beaucoup plus ancien que la partie précédente. Elle est d'un travail moins soigné; au lieu des arcades qui soutiennent le parapet, il y a seulement des avances en pierres sur lesquelles on établissait peut-être dans l'occasion un plancher de bois pour le service des créneaux. L'inscription suivante, encastrée dans le mur près de la porte de Kerech Kapoussi, fixe la date de sa construction à 1340; les emblêmes des trois écussons qui la surmontent ont été enlevés au ciseau :

De. Francis. Galatæ. Filip. digne. potâs.
Litoria. moenia. burgi. coloniæ. urbi. gjuncsit.
Terdenis. mille. labentibus. annis.
Et quadrigentis. quo. XRS. nos. reparabit.

« Les réparations ou réédifications que fit faire, à cette partie de l'enceinte, Nicolas-Antoine Spinola, l'an 1441, sont rappelées par cette inscription, placée sur le rempart du côté de la mer, après la porte de Keretch :

Spectabilis. nobilis. Dñs.
Nicolaus. Antonius. Spinuld.
Potestas Pere hoc opus fieri.
(Jussit) M. CCCC. XXXXI. die X.....

« Un écu conservé sur cette inscription porte une face échiquetée, qui forme, je crois, les armes de Spinola.

« J'ai suivi le mur occidental et le mur méridional; il me reste à dire quelques mots du rempart oriental qui, partant du donjon de Galata, descend jusqu'à la porte de Top-Hanna. Du côté de la ville, les courtines et les tours sont engagées, en grande partie, dans les dépendances de l'établissement français des lazaristes et de quelques maisons particulières. Les tours sont habitées; quelques-unes ont perdu leurs créneaux et sont couvertes d'un toit. A l'extérieur, le fossé existe presque en entier et permet d'examiner le mur et les tours. La construction est la même que celle du reste de l'en-

ceinte ; mais il reste à remarquer que les créneaux sont ici percés de meurtrières ; toutes les tours sont carrées.

« La première, près de la porte de Top-Hanna, a été terminée par Balthazar Marufo, le même qui a fait exécuter les travaux du côté de la mer. Ses armes, semblables à celles qui sont sculptées sur les portes de Moum-Khalé et d'Egri-Kapoussi, se voient sur la tour avec cette inscription gravée en lettres gothiques comme toutes les autres :

> † M°. CCCC°. XXXX V°. Completa est
> Hec turris. tempore. potestad.
> Ie. Spectabilis. Dñi. Baldasari.
> Marrufi. de mense. Maii.

« Je n'ai vu rien à remarquer sur la deuxième tour, qui est carrée et crénelée. La troisième est voisine de la porte de Barma-Kapoussi. Elle fut terminée sous l'administration de Jean Sauli, ainsi que l'atteste cette inscription :

> † Turris. ista. fuit. finita. tem
> pore. regiminis. egregii. viri.
> Dñi. Johanis. Sauli. honorabilis.
> Potestatis. Peyre. MCCCCIIII.
> Die. prima. Novembris.

au-dessous trois écussons : le premier porte une aigle à senestre, pour me servir des termes héraldiques ; le deuxième la croix, et le troisième une aigle à dextre.

« La quatrième tour tombe en ruines. Entre la troisième et la quatrième tour, la courtine est intacte.

« La cinquième, plus haute et plus forte que les autres, est située près de la porte et dans l'axe de la grande rue de Péra. Des armoiries et une inscription mutilées s'aperçoivent dans le haut. Il me semble y lire 144..... Ces fondations, ou du moins la réédification générale de l'enceinte de Galata, se rapportent, comme l'on voit, à la première moitié du xv° siècle. Les Génois, effrayés des progrès des Turcs, qui pressaient déjà Constantinople de toutes parts, se hâtaient de relever leurs remparts, mais ne songeaient guère à porter un secours efficace aux empereurs grecs.

« L'enceinte remonte à l'est de la porte de Péra et va se relier sur le haut de la montagne au mur septentrional, derrière le donjon. Ce donjon est une haute tour ronde isolée, percée dans le haut de deux rangs de fenêtres et couverte d'un toit conique, qui semble de construction moderne. La tour, pas plus que les remparts et les courtines, n'a de machicoulis. Du sol au premier étage, la tour est partagée par cinq planchers en bois qui occupent la

moitié de la coupe circulaire, l'autre moitié restant vide pour permettre de hisser plus facilement dans le haut les matériaux et les provisions dont on pouvait avoir besoin dans un siége. On communique d'un plancher à l'autre par des escaliers en belles pierres de taille pratiqués dans l'épaisseur du mur. L'escalier s'arrête au premier étage, et l'on ne parvient au second qu'au moyen d'une échelle ou escalier mobile. Cette disposition, dont le but était de rende plus difficile l'accès de la plate-forme ou de la salle qui terminait le donjon, est semblable à celle qu'on remarque au château des Papes à Avignon.

« Ainsi défendu, le faubourg de Galata était une véritable ville indépendante. La douane était située au bord de la mer; le palais où se réunissait le conseil était une belle maison en pierre, comme le sont la plupart des maisons de Galata, qui servent encore de magasins aux négociants francs; on y remarque un bas-relief représentant saint Georges terrassant le dragon. L'église cathédrale de la colonie était la chapelle de Saint-Georges, dans la rue de l'ancienne Poste française. Saint-Georges avait sans doute autrefois de riches ornements et une belle paroisse; ce n'est plus aujourd'hui qu'une des plus petites églises protégées par la France à Constantinople. Détruite en 1676, elle fut, peu après, réédifiée par les soins du marquis de Nointel, ambassadeur de Louis XIV, comme l'atteste une inscription latine, gravée sur une plaque de marbre qui surmonte la porte d'entrée. »

53. — Il a paru dernièrement à Baume et à Paris, chez Dumoulin, une nouvelle édition en 3 vol. in-8, de l'important ouvrage de C.-J. Perreciot, intitulé : *De l'état civil des personnes et de la condition des terres dans les Gaules, dès les temps celtiques, jusqu'à la rédaction des coutumes* (1). Ce livre parut pour la première fois, sans nom d'auteur, en 1786; mais les juges compétents, qui l'avaient depuis longtemps placé au nombre des écrits les plus utiles à l'éclaircissement des origines de notre histoire, n'ignoraient pas qu'on en était redevable à Claude-Joseph Perreciot, avocat au parlement de Franche-Comté, puis trésorier de France; né à Roulans, en 1728, mort le 12 février 1798. Le développement des études historiques donne beaucoup d'opportunité à la réimpression de ce savant travail, que l'on pourra rapprocher avec fruit des ouvrages publiés depuis quelques années sur le même sujet. La nouvelle édition est précédée d'une notice sur la vie et les écrits de Perreciot, et des observations de l'auteur sur la dissertation de l'abbé de Gourcy, couronnée par

(1) Voir la *Bibliographie* du *Bulletin* (septembre-octobre 1845, n° 224).

l'Académie des Inscriptions, en 1768, sur cette question : « Quel fut l'état des personnes en France sous la première et la seconde race de nos rois. » Le traité de l'état civil et de la condition des terres est divisé en huit livres. Le premier traite de la liberté politique et civile des anciens gouvernements; des divers ordres de personnes chez les Gaulois, les Germains et les Français; des états généraux ; de l'autorité de l'Église sous les premières races et pendant la féodalité; de la condition des terres dans les Gaules avant les Romains, sous les Romains, et après l'établissement des Francs. Le second livre expose l'origine et l'esclavage de ses différentes espèces; il comprend des vues politiques sur l'état des esclaves domestiques et des serfs cultivateurs; il traite des affranchissements chez les Romains et chez les conquérants des Gaules; de l'extinction de l'esclavage domestique et de l'esclavage rural. Le troisième livre embrasse la noblesse chez les Romains, chez les Gaulois et les Francs; les anoblissements par lettres du prince, par possession de fief, par la chevalerie, par les charges, par les offices municipaux et par les maires, et se termine par des recherches sur les antrustions. Le quatrième livre est consacré aux lètes et aux terres létiques. Dans le cinquième livre, qui est très-étendu et se subdivise en cinq parties, l'auteur traite de la mainmorte; il cherche à prouver que les mainmortes descendaient de la condition létique, que les lètes étaient libres sous l'empire romain et sous les deux premières races de nos rois. Il fait connaître la nature du service militaire des lètes, la quantité des terres qui leur étaient données, les principales causes de leur accroissement; il montre les prestations volontaires converties en prestations forcées; l'oppression des grands; les effets du principe féodal : *Nulle terre sans seigneur;* les conséquences du droit d'asile dans les châteaux. Suivent des détails historiques sur la diminution de la mainmorte sous Louis le Gros; sur les chartes d'affranchissement et les recommandations ou bourgeoisies du roi; sur l'état du comté de Bourgogne du temps de Louis le Gros, et après le règne de ce prince; sur l'établissement du parlement de Franche-Comté, que Perreciot fait remonter au delà de l'an 1306; sur l'abolition du droit de poursuite. L'auteur établit ensuite que la destruction de la mainmorte était avantageuse aux seigneurs mêmes. Le sixième livre est consacré aux alleux, aux lods et au droit de retrait. On y trouve expliquée l'extinction presque entière des anciens alleux et l'origine des francs-alleux. Le service militaire, les redevances, le cens, l'obligation de résider, les corvées arbitraires, la prohibition de s'assembler et de délibérer sans la permission du seigneur; le formariage; tous ces caractères furent communs, pendant la féodalité, aux terres roturières. Leur

suppression graduelle a donné naissance aux francs-alleux. Cette partie de l'ouvrage est terminée par des renseignements sur les emphytéoses, le scellé des actes, le retrait seigneurial en roture, le retrait féodal, les lods des fiefs, le retrait lignager. Dans le septième livre, Perreciot rapporte les systèmes de Montesquieu, de Mably, du président Hénault, sur l'origine des fiefs, et s'attache à démontrer que les fiefs sont nés chez les Romains. Mais au lieu de fixer, comme d'autres écrivains, l'époque de leur institution au règne d'Alexandre Sévère, il la fait remonter à celui d'Auguste. Il traite ensuite des seigneuries ordinaires, de l'ancienneté et de l'origine des justices seigneuriales, de la patrimonialité des grands fiefs; il assigne aux fiefs et aux mainmortes une origine commune; il fait voir que les possesseurs de fiefs furent soumis à la mainmorte personnelle et réelle, aux redevances et corvées; que les vassaux nobles furent fréquemment qualifiés *servi*; qu'ils étaient vendus ou donnés par leurs suzerains, comme les lètes par leurs seigneurs. Le huitième et dernier livre a pour objet les abus divers de la féodalité, et notamment la diversité des poids et mesures, la multiplicité des lois et coutumes, l'avilissement des cultivateurs, l'ignorance des habitants des campagnes, les duels. L'auteur expose sur toutes ces matières des vues sages et généreuses qui ont été pour la plupart réalisées, vingt ans après, par la publication de nos codes. Ces huit livres remplissent les deux premiers volumes de la nouvelle édition. Le tome troisième et dernier renferme les pièces justificatives, qui se composent de cent cinquante et une chartes et documents tirés des diverses archives de la Franche-Comté. Ces pièces, habilement choisies, ont presque toutes une véritable importance.

54. — Un mémoire de M. Mazure, couronné en 1844 par l'Académie de Clermont, a paru récemment sous le titre suivant : *L'Auvergne au* XIV<sup></sup>*e* *siècle, tableau historique de cette province durant l'invasion anglaise* (1356-1392) (1). Clermont, imprimerie de Thibaud-Landriot, librairie de Vaysset, à Paris, chez Dumoulin, in-8° de VIII-340 pages. Cet ouvrage, dont les matériaux ont été pris à de bonnes sources, contient l'histoire de l'invasion de l'Auvergne par les routiers anglais, après la bataille de Poitiers; de la lutte que cette province soutint avec énergie pendant près de quarante ans, et de sa délivrance par le maréchal de Boucicaut, en 1392. Ce récit est suivi d'un tableau de la civilisation de l'Auvergne au XIVe siècle; l'auteur y fait connaître sommairement

(1) A Clermont et à Paris, chez Dumoulin. (Voir la *Bibliographie* de ce *Bulletin*, 1845, n° 182.)

l'état des lettres, des sciences et des arts, dans cette partie de la France, à l'époque des événements qu'il retrace. Quelques pièces justificatives terminent le volume.

---

# III.

## BIBLIOGRAPHIE (1).

386. — *Abrégé de la géographie historique du département des Ardennes*, par Jean Hubert. Deuxième édition. In-18 de 4 feuilles 2/3. A Charleville, chez Joly.

387. — *Les anciens monuments de Paris*, par M. le comte de Laborde, membre de l'Institut. — *Monuments civils, publics, religieux*, § 1. Monuments civils : les hôtels. In-4° de 4 feuilles. Imprimerie de Plon, à Paris.

388. — *Annales de Villeneuve-sur-Lot et de son arrondissement, remontant au règne des deux derniers rois Nitiobriges*, avec chartes, titres et actes justificatifs, par M. Auguste Cassany-Mazet. In-8° de 20 feuilles. A Paris, chez Potier, quai Voltaire, 7.

389. — *Annuaire départemental, administratif, historique, industriel et statistique. Suite à la collection séculaire des almanachs de Lyon, commencée en* 1711, contenant dans la seconde partie une série de notes et documents inédits pour servir à l'histoire de Lyon sous Henri IV et Louis XIII. In-8° de 38 feuilles 3/4. A Lyon, chez Mongin Rusand.

Les notes et documents sur Lyon sous Henri IV et Louis XIII, font suite à ceux que M. Péricaud a publiés dans les *Annuaires de Lyon* de 1839 à 1845.

390. — *Annuaire du département de Loir-et-Cher pour* 1846. In-18 de 9 feuilles 2/3. A Blois, chez tous les libraires.

391. — *Annuaire statistique et administratif du département du Lot*. Année 1846. Par J. Giraud. In-8° de 23 feuilles 1/2. A Cahors, chez tous les libraires.

392. — *Annuaire statistique et historique du département des Deux-Sèvres*. In-12 de 15 feuilles. Imprimerie de Morisset, à Niort.

393. — *Annuaire de l'Académie royale des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, pour l'année* 1846. In-8° de 2 feuilles. A Toulouse, imprimerie de Douladoure.

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

394. — *Annuaire des Sociétés savantes de la France et de l'étranger*. Publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique. Première année, 1846. In-8° de 64 feuilles 3/4. A Paris, chez Masson.

395. — *Annuaire du département de la Côte-d'Or pour l'année* 1846, contenant, etc. In-24 de 5 feuilles 3/4. A Dijon, chez Douillier.

396. — *Annuaire du département de la Creuse pour l'année* 1846. Vingt-quatrième année. In-12 de 12 feuilles. A Guéret, chez Dugenest.

397. — *Annuaire du département des Basses-Alpes pour l'année* 1846. In-12 de 19 feuilles 1/2. A Digne, chez Guichard.

398. — *Annuaire du département du Cantal pour* 1846. In-18 de 4 feuilles 2/3. A Aurillac, chez Picut.

399. — *Annuaire du département du Loiret, année* 1846. In-18 de 13 feuilles, plus une carte. A Orléans, imprimerie de Jacob.

400. — *Annuaire du Haut-Rhin pour l'année* 1846, par M. J. Liblin. In-8° de 18 feuilles 1/2, plus 6 tableaux. A Guebwiller, chez tous les libraires.

401. — *Annuaire statistique du département du Nord*, rédigé par MM. Demeunynck et Devaux. In-8° de 28 feuilles 3/4. A Lille, chez Danel, chez Vanackère.

402. — *Annuaire statistique et administratif du département de Seine-et-Marne pour* 1846. In-12 de 16 feuilles. A Melun, chez Michelin.

403. — *Annuaire statistique et administratif du département du Tarn pour l'année* 1846. In-12 de 12 feuilles. A Alby, imprimerie de Papailhau.

404. — *Les auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires, et les éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles;* ensemble les industriels littéraires et les lettrés qui se sont anoblis à notre époque; par J. M. Quérard. Première livraison. In-8° de 5 feuilles. A Paris, chez l'éditeur, rue Mazarine, 60-62.

405. — *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*. Tome Ier. Première livraison. In-8° de 64 pages. Limoges, imprimerie de Chapoulard frères. Paris, librairie de Dumoulin.

406. — *Choix des types les plus remarquables de l'architecture au moyen âge dans le département de la Gironde*, destinés à l'homographie et gravés à l'eau forte par Léo Drouyn. Deuxième

série, consacrée principalement aux monuments militaires. Première livraison. In-folio de 2 feuilles, plus 6 planches. A Bordeaux, chez l'auteur, rue de Gasc, 14.

407. — *La Découverte de l'origine et de l'étymologie de tous les mots composant la langue française*, avec l'explication des noms d'hommes et de leurs prénoms, des noms des villes, villages, fleuves, rivières, etc., ou l'histoire des peuples de la Gaule Belgique, au temps de l'invasion romaine; par L. N. H. L. In-8° de 25 feuilles 3/4. Imprimerie de Moureau, à Saint-Quentin.

408. — *Des anciennes coutumes du Nord de la France et de leur influence sur la première organisation communale de ces contrées*, par Alcibiade Wilbert. In-8° d'une feuille 1/2. A Lille, chez Danel.

409. — *Documents historiques sur la province de Gévaudan*, par M. Gustave de Bardin. In-8° de 24 feuilles 3/4. A Toulouse, chez Laurent Chapelle; à Paris, chez Dumoulin.

410. — *Éloge historique de François de Riguet, grand prévôt de l'église collégiale de Saint-Dié*, par Auguste Digot. In-8° de 4 feuilles. A Nancy, chez madame veuve Raybois.

411. — *Esquisse biographique et bibliographique sur Claude Lejeune, natif de Valenciennes, surnommé le phénix des musiciens, compositeur de la musique de la chambre des rois Henri III et Henri IV*; par Ernest Bouton. In-8° de 3 feuilles 1/4, plus un portrait et 12 pages de musique. A Valenciennes, imprimerie d'Henri.

Né à Valenciennes en 1528.

412. — *Essai pour servir à l'histoire politique de Lyon, depuis les temps historiques jusqu'à la domination des Francs*, par Alain Maret. In-8° de 26 feuilles 3/4. A Lyon, chez Dorier, chez Bohaire; à Paris, chez Techener, place du Louvre.

413. — *Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*, par M. Édouard Clerc. Tome II. In-8° de 35 feuilles, plus 3 planches. A Besançon, chez Bintot; à Paris, chez Dumoulin.

414. — *La Grande Chartreuse*, ou tableau historique et descriptif de ce monastère; précédée d'une vie abrégée de saint Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux; par Albert Duboys, ancien magistrat. In-8° de 15 feuilles 1/4. A Grenoble, chez Baratier.

415. — *Histoire d'Argentan et de ses environs*, comprenant des recherches historiques sur les Celtes et les premiers Gaulois, etc. Éditée et publiée par Jean Alexandre Germain, ancien avoué. Livraisons 1, 2 et 3. In-8° de 3 feuilles. A Alençon, chez Bonnet.

416. — *Histoire de la Sicile sous la domination des Normands, depuis la conquête de l'île jusqu'à l'établissement de la monarchie*, par le baron de Bazancourt. Tome II. In-8° de 26 feuilles 3/8. A Paris, chez Amyot, rue de la Paix, 6.

417. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims, métropolitaine de la Gaule Belgique*, divisée en 12 livres contenant l'estat ecclésiastique et civil du païs, par le R. P. don Guillaume Marlot. Livre IX. In-4° de 53 feuilles. Livre X. In-4° de 25 feuilles. A Reims, chez Jacquet.

418. — *Histoire de l'Hôtel-de-Ville de Paris*, suivie d'un Essai sur l'ancien gouvernement municipal de cette ville, par Le Roux de Lincy, ancien élève pensionnaire de l'école royale des chartes, ouvrage orné de huit planches dessinées et gravées sur acier par Victor Calliat, architecte. In-4° de VIII-379 pages. A Paris, chez Dumoulin, quai des Augustins, 13. Prix : 25 fr.

419. — *Histoire des conquêtes et de l'établissement des Français dans les états de l'ancienne Grèce, sous les Ville-Hardouin, à la suite de la quatrième croisade*, par J. A. Buchon. Tome I^er^. In-8° de 28 feuilles 1/2. A Paris, chez J. Renouard.

L'ouvrage aura 2 volumes.

420. — *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les Iles Britanniques* : langues, coutumes, mœurs et institutions; par Aurélien de Courson. Tome II. In-8° de 27 feuilles 1/4. A Paris, chez Furne et chez Bourdin.

421. — *Histoire du Berry depuis les temps les plus anciens jusqu'en* 1789, par M. Louis Raynal. Tome III. Deuxième partie (sixième livraison de tout l'ouvrage). In-8° de 19 feuilles. A Paris, chez Dumoulin.

422. — *Histoire et description de Provins*, par Christophe Opoix. Deuxième édition, refondue, augmentée et mise en ordre d'après les notes laissées par l'auteur, et publiée sous la direction de A. C. Opoix. In-8° de 38 feuilles 3/4, plus 2 portraits et 5 planches. A Provins, chez Lebeau; à Paris, au Comptoir des Imprimeurs-Unis.

423. — *Hyacinthe*, poëme de Guillaume Leblanc, évêque de Grasse et de Vence, traduit pour la première fois et précédé d'une préface sur la vie et les ouvrages de l'auteur, par le traducteur des poëmes de Vida, de Sannazar et de Ceva. In-8° de 11 feuilles 1/2, plus un portrait. A Paris, chez Vaton.

Traduction en prose, le texte latin est au bas des pages; le poëme a été imprimé à Paris en 1596.

424. — *Légendaire d'Autun*, ou Vies des saints et autres pieux personnages des diocèses d'Autun, Châlon et Mâcon, disposées selon l'ordre du calendrier, par M. F.-E. Pequegot. Tome I^er^. In-12 de 23 feuilles, plus une vignette et une carte. A Lyon, chez Girard et Guyet.

425. — *Journal de Guillaume et de Michel Le Riche, avocats du roi à Saint-Maixent de 1554 à 1586*, contenant pour le Poitou et pour les provinces voisines des détails inconnus et curieux sur les troubles survenus à l'occasion de la gabelle; sur les commencements du protestantisme, etc. Publié pour la première fois, et annoté par A. de la Fontenelle de Vaudoré. In-8° de 37 feuilles 1/2. A Saint-Maixent, chez Reversé; à Paris, chez Dumoulin.

426. — *Lettres de Gui Patin*. Nouvelle édition, augmentée de lettres inédites; précédées d'une notice biographique, historique, philosophique et littéraire, par J. H. Reveillé-Parise, D. M., avec un portrait et le *fac simile* de l'écriture de Gui Patin. Tome I^er^. In-8° de 37 feuilles, plus un portrait et un *fac simile* de l'écriture de Gui Patin. A Paris, chez J. B. Baillière, rue de l'École de Médecine.

L'édition formera 3 volumes; on en promet un tous les deux mois.

427. — *Lettres inédites de Feuquières*, tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes, et publiées par Étienne Gallois. Tome III. In-8° de 32 feuilles. A Paris, chez Leleux, rue Pierre-Sarrazin, 9.

428. — *Le livret du musée de Reims*, suivi de notices historiques sur l'école de Reims, le musée, la bibliothèque et les archives. In-12 de 7 feuilles 2/3. A Reims, chez tous les libraires.

La dédicace est signée Louis Paris.

429. — *Metz depuis dix-huit siècles*; son peuple, ses institutions, ses rues, ses monuments; récits chevaleresques, religieux et populaires, par Émile Begin. Trois volumes in-8°. A Paris, chez Furne, chez Sagnier et Bray; à Metz, chez l'auteur.

430. — *Le monument de Carnac et les deux pierres colossales de Locmariaquer* (département du Morbihan), par M. le baron de M. L. In-8° de 3 feuilles. A Paris, chez Duprat et chez Dumoulin.

431. — *Le Nécrologe du* XIX^e^ *siècle*, revue générale biographique et nécrologique, historique, nobiliaire, généalogique, politique, parlementaire, etc., par une société de gens de lettres et de savants français et étrangers, sous la direction de M. E. Maurice Cabany, rédacteur en chef. Tome I^er^. In-8° de 28 feuilles. A Paris, rue Cassette, 8.

432. — *Notice historique et statistique sur la baronnie, la ville et l'arrondissement de Fougères*, par MM. Amédée Bertin et Léon Maupillé, conservateur de la Bibliothèque de Fougères. In-8° de 33 feuilles 1/4. A Rennes, chez Marteville.

433. — *Notice sur la ville de Granville*, par M. Guidelou, à laquelle on a ajouté un petit sommaire historique et archéologique sur le mont Saint-Michel, Tombelène, Saint-Pair et les îles de Chausay; avec le catalogue des coquilles de la côte de Granville, et la flore maritime de cette côte. In-8° de 12 feuilles 3/4, plus une carte. Imprimerie de Got, à Granville.

434. — *Observations sur les cachets des médecins oculistes anciens à propos de cinq pierres sigillaires inédites*, par M. Adolphe Duchalais. In-8° de 5 feuilles 1/4. Paris, imprimerie de Duverger.

435. — *Publications du comité archéologique de Soissons*. N° 1. *Notice sur l'abbaye royale de Notre-Dame de Soissons*. In-8° d'une feuille 1/2. A Soissons, imprimerie de Fossé Darcosse.

Signé, A. E. Poquet.

436. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publié par M. Berger de Xivrey, membre de l'Institut, etc. Tome III. In-4° de 114 feuilles. Paris, Imprimerie Royale.

437. — *Résumé de l'histoire des arts depuis leur origine jusqu'à l'époque actuelle*. Nouvelle édition, augmentée de la troisième partie, par P. A. Poitevin, ancien architecte du département de la Gironde. In-8° de 3 feuilles 1/2. A Bordeaux, chez Faye.

438. — *Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés, concernant l'histoire de France*, par M. de Bréquigny, de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions, continué par M. Pardessus, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions). Tome cinquième. In-folio de IV-683 pages. Paris, Imprimerie Royale, 1846.

J. de G.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(Nº 7. — MAI-JUIN 1846.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 AVRIL 1846,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

669. M. Tassin de Villiers (Ed.), rue de Vaugirard, 47, à Paris, présenté par MM. Henri Martin et Duchesne aîné ;

670. M. Flon, pharmacien, rue Taitbout, à Paris, présenté par M. Marcellin de Fresne ;

671. M. Franck, libraire, rue de Richelieu, 69, à Paris, présenté par M. Duchesne aîné ;

672. M. le baron Boullenger, membre du Conseil général du département de la Seine-Inférieure, ancien procureur général à Douai, à Caen et à Rouen, rue Copeau, 7, à Paris ; présenté par M. Houël ;

673. M. le marquis de Salverte, à Moulins, présenté par M. Berger de Xivrey ;

674. M. de Villers, rue du Marché d'Aguesseau, 6, à Paris, présenté par M. de Roissy ;

675. M. Victor Luzarches, conservateur honoraire de la Bibliothèque de Tours, présenté par MM. Guessard et Lacabane : son correspondant, à Paris, sera M. Salmon, rue Thérèse, 3.

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de la Société des Antiquaires de Picardie :

*Bulletin des séances* de cette Société, 1845, n° 3.

De la part de M. de Caumont :

*Bulletin monumental* publié par la Société française pour la conservation des monuments, XI$^{e}$ volume, n° 8 ; XII$^{e}$ volume, n° 1$^{er}$.

De la part de l'auteur, M. Beaulieu :

*Lettre à M. B**. (Bertin) *sur l'Exposition de* 1846. Br. in-8°, 6 exemplaires.

*Correspondance.*

M. le Ministre de l'instruction publique répond favorablement à la demande qui lui avait été adressée par M. de Barante, au nom de la Société, de publier les *Carnets de Mazarin*, et de se servir, à cet effet, des copies et traductions qui avaient été exécutées, il y a plusieurs années, pour le compte du ministère. M. de Salvandy saisit, dit-il, avec empressement cette occasion de donner à la Société de l'Histoire de France un nouveau témoignage de l'intérêt qu'il prend à ses utiles travaux.

— M. Naudet, directeur président de la Bibliothèque royale, informe le Conseil que, sur sa demande, M. le Ministre de l'instruction publique a bien voulu, par une lettre à la date du 2 de ce mois, accorder à la Société de l'Histoire de France l'autorisation de publier le manuscrit inédit, appartenant à la Bibliothèque royale, des *Mémoires de l'avocat Barbier sur le* XVIII$^{e}$ *siècle.*

— M. le duc de Dino adresse des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société.

— M. Henri Martin propose la nomination de M. Tassin de Villiers.

— M. Marcellin de Fresne fait la même demande en faveur de M. Flon. Il développe quelques vues dont l'adoption lui paraîtrait utile à la Société.

— Il est donné lecture de la lettre suivante et d'un programme de M. le président de la Commission créée dans le sein de la Société des Antiquaires de Picardie, en vue d'élever une statue de bronze à la mémoire de Du Cange :

« Monsieur le Président, la Société des Antiquaires de Picardie a conçu la pensée d'élever un monument à Du Cange (1) dans sa ville natale; c'est une dette dont elle ne pouvait plus longtemps

(1) Dufresne Du Cange, né à Amiens le 18 décembre 1610, mort à Paris le 18 décembre 1688.

tarder à s'acquitter envers la mémoire de l'illustre Amiénois sous le patronage duquel elle a fondé son institution.

« Une ordonnance royale, en date du 8 août 1844, a autorisé l'exécution de ce projet et l'ouverture d'une souscription pour en couvrir la dépense.

« Sur l'une des places publiques d'Amiens s'élèvera bientôt une statue de bronze dont le modèle, dû au talent d'un jeune artiste picard, M. Caudron, déjà connu par de brillants succès, a été agréé par M. le Ministre de l'intérieur;

« L'autorité municipale, la famille de Du Cange, la ville d'Amiens tout entière se sont empressées de s'associer à une aussi patriotique entreprise.

« Toutefois cet hommage, quelque éclatant qu'il soit, resterait incomplet sans le concours des sociétés illustres au sein desquelles s'est perpétué le souvenir de Du Cange et de ses travaux.

« Fidèle à ses traditions, la Société de l'Histoire de France, qui occupe un rang si distingué parmi les sociétés savantes, n'hésitera point à prendre sa part d'une manifestation dont le caractère et la portée ne sauraient échapper à sa haute appréciation. C'est donc avec une entière confiance que nous venons, monsieur le Président, réclamer non-seulement votre appui personnel, mais encore la coopération la plus efficace de la compagnie que vous présidez, en faveur d'une œuvre destinée à perpétuer le souvenir d'un homme dont le nom, l'une des gloires de la Picardie, est aussi l'une des gloires littéraires de la France.

« Veuillez agréer, etc.

« *Signé* : F. LE SÉRURIER,
« Président de la commission. »

Le Conseil exprime toute sa sympathie pour un projet qui mérite d'être accueilli favorablement par tous les amis de notre histoire nationale, et par les membres de la Société de l'Histoire de France en particulier. Il les invite donc à contribuer, par leur souscription personnelle, à l'érection de la statue consacrée à Du Cange, l'une des plus grandes gloires de l'érudition française. Il regrette de ne pouvoir prendre d'autre engagement au nom de la Société en corps, l'emploi des fonds sociaux ayant reçu par les règlements une destination que le Conseil n'a pas le droit de modifier. Il sera donné avis de cette souscription dans le prochain numéro du *Bulletin* (1).

— M. le maire de Calais adresse un exemplaire d'un arrêté, à la

(1) M. Duchesne aîné, Trésorier de la Société, rue Neuve des Petits-

date du 23 décembre 1845, portant création d'une commission historique dans cette ville.

— M. de Lafons de Melicocq adresse une pièce de l'année 1413 extraite des archives de l'Hôtel de Ville de Noyon, f° 71 (voir ci-après, art. *Variétés*), et qui est destinée à compléter les documents récemment publiés par M. Bourquelot dans la Bibliothèque de l'École des Chartes. Ces documents avaient été découverts par M. de Melicocq dans les archives de Noyon, en mai 1844, et adressés par lui, en septembre suivant, à M. le Ministre de l'instruction publique, pour la collection des documents relatifs à l'*Histoire des Communes*.

*Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions :

*Mémoires de Philippe de Commynes,* t. III. — Les feuilles 1 à 10 sont tirées; les feuilles 11 et 12 sont en seconde; les feuilles 13 à 16 en première; les feuilles 17 à 19 sont composées.

*Journal de Barbier,* t. I. — Les feuilles 1 à 7 sont tirées; les feuilles 8 à 10 en première ou en deuxième; les feuilles 11 et 12 sont en composition.

— M. le comte Lepelletier d'Aunay adresse au Conseil une collection volumineuse de lettres originales, soit autographes, soit en minutes, soit en copies, composant la correspondance officielle et secrète de M. le marquis de Puységur, lieutenant général, et depuis maréchal de France, pendant sa mission, en 1701 et 1702, près de S. A. E. l'électeur de Bavière. M. le comte Lepelletier en propose la publication au Conseil, dans la collection de la Société de l'Histoire de France, sous le titre de *Correspondance diplomatique et militaire de M. de Puységur en* 1701 *et* 1702, *pour servir à l'histoire de la succession d'Espagne*. Cette proposition et l'examen du manuscrit sont renvoyés au Comité de publication.

— M. Ch. Lelièvre, propriétaire à Valenciennes, adresse la copie, en deux volumes in-4°, d'un manuscrit contenant le *Récit inédit d'un voyage en Orient, entrepris en* 1487 *et écrit en* 1489 *par un bourgeois de Valenciennes, nommé Jehan de Tournay*. M. Lelièvre en demande la publication par la Société. Renvoi au même Comité.

— M. Guérard, président du Comité de publication, fait part au Conseil du projet d'un *Nouveau Glossaire de l'ancienne langue française d'Oil*, ou *Langue romane du nord de la France au moyen âge*. L'auteur, M. Guessard, désirerait avoir la certitude

Champs, 12, se chargera volontiers de recevoir les souscriptions qui lui seraient adressées pour l'érection de la statue de Du Cange.

que la Société accueillît favorablement, lorsqu'il le soumettrait à son examen, ce travail de très-longue haleine, pour lequel il a déjà réuni de nombreux matériaux, qui ne pourrait pas être terminé avant quatre ans et qui formerait quatre volumes.

En principe, l'utilité de ce nouveau Glossaire, destiné à remplacer le Glossaire fort imparfait de Roquefort, a déjà été reconnue, depuis nombre d'années, par le Conseil de la Société de l'Histoire de France, et il fut décidé que ce serait l'un des ouvrages les plus importants à comprendre au nombre de ses publications. L'éditeur qui se présente aujourd'hui offre, par une étude approfondie de l'ancienne langue française, toutes les garanties que peut désirer la Société. Le Conseil donne donc, de la manière la plus positive, son assentiment à ce projet ; la réalisation et l'approbation définitive en resteront toutefois subordonnées à l'examen qui devra être fait du manuscrit par le Comité de publication. L'auteur pourra, dès à présent, s'entendre avec les membres de ce Comité, sur les détails du plan à suivre dans la composition de l'ouvrage.

— M. le président du Comité des fonds présente l'état des ouvrages appartenant à la Société, conservés en magasin au 31 décembre 1845.

— Le Conseil fixe l'ordre du jour de l'assemblée générale qui doit avoir lieu le 4 mai prochain.

— M. Houël donne lecture du rapport qu'il a préparé, au nom des censeurs, pour cette assemblée.

La séance est levée à cinq heures et demie.

---

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ,

### TENUE LE 4 MAI 1846,

A L'HÔTEL DE VILLE, DANS LA SALLE DU TRÔNE,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE BARANTE, PRÉSIDENT.

M. le Président prononce le discours suivant :

« Messieurs,

« C'est toujours avec satisfaction que le Conseil, constitué par vous, voit arriver le moment, où il doit vous rendre compte de l'accomplissement de ses devoirs, et justifier la confiance que vous lui accordez.

« La tâche que vous lui imposez est modeste : nous sommes tout simplement de consciencieux éditeurs, et nos soins ne peuvent sans doute prétendre à une autre récompense qu'à votre approbation ; ils ne sont cependant pas inutiles à répandre le goût et l'étude de notre histoire nationale. Publier des documents nouveaux ; donner des éditions plus complètes et plus correctes que les précédentes ;

se mettre en relation avec les hommes laborieux et savants, qui recherchent les manuscrits et les pièces enfouis dans les archives ou les dépôts privés; choisir, d'après les indications qu'ils nous donnent, les publications qui auront pour vous et pour le public un intérêt véritable : voilà, Messieurs, ce qui nous occupe assidûment, ce qui fait le sujet de nos séances et de nos conversations, ce qui donne lieu à un examen approfondi dans les commissions. Ajoutez le travail des éditeurs, le compte qui nous en est rendu chaque mois, ainsi que du progrès des impressions; enfin l'administration et la comptabilité de nos modiques finances. Tels sont les devoirs qui nous sont imposés; monsieur le secrétaire vous dira avec détail comment nous nous en sommes acquittés.

« Les volumes, qui vous seront distribués dans le cours de cette année, et dont nous hâterons, autant qu'il nous sera possible, la publication, continuent des ouvrages déjà commencés, hormis un seul volume, dont je dois vous entretenir, pour vous dire les motifs qui nous ont déterminés à le publier.

« L'année dernière, nous avions à vous parler d'une chronique du xe siècle, de l'avénement de Hugues Capet, des origines de la monarchie; cette fois, nous vous annonçons un document presque contemporain. Ce sont des notes, une sorte de journal tenu pendant le xviiie siècle par Barbier, avocat du barreau de Paris. Vous n'y apprendrez point de faits inconnus, point de révélations sur des circonstances restées ignorées; l'auteur n'était point mêlé aux affaires publiques; il n'exerçait nulle fonction; il ne tenait en rien aux hommes puissants. Il faisait partie du public; c'est un représentant de cette opinion bourgeoise, qui a toujours tenu si grande place à Paris. Vous ne trouverez pas, dans ces notes, des jugements graves, réfléchis, impartiaux, mais les ouï-dire de la journée, le bruit public qui a circulé, le mécontentement ou la satisfaction populaire, des impressions changeantes et mobiles; et pourtant vous lirez, sans doute, avec intérêt et curiosité le journal de Barbier. C'est la vie commune prise sur le fait; aucune sorte d'informations ne révèle peut-être mieux l'état de la société, le degré de civilisation et les mœurs publiques.

« Le journal commence en 1718. La société de cette époque est déjà bien loin du règne de Louis XIV; elle est à cent vingt ans de nous, et elle vous semblera peut-être plus conforme au temps actuel qu'aux dernières années du xviie siècle. Sans doute elle est encore classée par des priviléges; sans doute elle est gouvernée sans qu'aucune délibération, aucun contrôle libre lui servent de garantie; elle n'a d'autre défense qu'un mécontentement exprimé d'une façon plus ou moins manifeste. L'autorité arbitraire est gênée seulement

par une opinion souvent raisonnable, mais souvent, aussi, mal informée, méfiante, calomnieuse, injuste. Telle est la vie politique de ce temps-là. Le respect pour le pouvoir était dès lors perdu; il était regardé comme un maître, étranger à l'intérêt public, se conduisant par fantaisie ou par les suggestions de son entourage.

« Cette façon de juger le gouvernement et l'administration des affaires publiques se montre sans cesse dans les notes de Barbier; il a plus de mauvaise humeur que de véritable indépendance. Toutefois, parmi les variations journalières de son blâme et de sa rare approbation, on rencontre d'importantes réflexions, des vues justes, une appréciation judicieuse des personnes. L'impuissance du Parlement à contrôler utilement le pouvoir absolu est indiquée avec un grand bon sens. Le Régent, jugé habituellement avec une extrême sévérité, est, au moment de sa mort, caractérisé avec autant d'impartialité et de discernement qu'en pouvait avoir un observateur placé loin de la région où se réglaient les grandes affaires.

« Parmi les conformités, qui parfois nous font croire que ces notes ont été écrites à la veille de notre époque actuelle, durant la génération qui nous a précédés, il faut remarquer la peinture du grand mouvement qu'excitait le système de Law, la préoccupation universelle de cette crise financière, une ardeur générale pour le lucre, pour les jeux de la spéculation et de l'agiotage, le mélange des noms historiques de notre aristocratie aux compagnies de commerce et d'entreprise.

« Mais les différences sont à notre avantage. Maintenant notre gouvernement est soumis à l'examen et au libre vote des représentants de l'intérêt public; les engagements qu'il contracte sont au nom de la nation, et ils sont tenus fidèlement. Aucune autorité ne peut, par des mesures variables et soudaines, bouleverser la fortune publique et les fortunes particulières. Les ressemblances morales ne peuvent malheureusement être niées, mais elles sont atténuées par les dissemblances politiques.

« Ce n'est pas la seule remarque qui nous inspire une heureuse et juste préférence pour notre temps. On est porté à se faire du passé un tableau doré et imaginaire, qui n'est le plus souvent qu'une injuste satire du présent. Si Barbier écrivait de nos jours, ses notes quotidiennes ne seraient pas, comme en 1720, une continuelle répétition de crimes, d'assassinats, de potence, de roue et de tortures servant de spectacle au peuple; il ne mentionnerait point des procédures indéfinies, inconnues au public, et qui lui sont manifestées seulement par des supplices. Il n'aurait pas à raconter la mauvaise police de la capitale, le tapage et les commencements

d'émeute qui se renouvelaient sans cesse ; il ne montrerait pas combien peu de souci l'administration prend du bien-être et de la sûreté des citoyens.

« Cette comparaison qui nous fait apprécier les bienfaits d'une civilisation plus avancée, de l'adoucissement des mœurs, et d'un gouvernement où la liberté sert de garantie au bon ordre, n'est pas un des moindres motifs qui nous ont déterminés à publier le livre que nous vous annonçons; nous espérons que vous en penserez comme nous. »

*Rapports annuels.*

— Le Secrétaire (M. J. Desnoyers) lit son rapport sur les travaux de la Société, depuis la dernière assemblée générale en mai 1845 jusqu'à ce jour.

« Messieurs,

« Si depuis votre dernière assemblée générale, l'impression des nombreux ouvrages, précédemment choisis par votre Conseil administratif, n'a pas fait de sensibles progrès, il ne faut en accuser ni sa prévoyance ni le zèle de la plupart des éditeurs désignés. Mais, comme, chaque année, cette difficulté se représente d'une manière plus ou moins immédiatement sensible, votre Conseil vous a fait un appel nouveau, en vous invitant à lui faire connaître, assez longtemps à l'avance, les projets de publications qui vous sembleraient utiles, afin de faciliter et de guider son choix, et afin que sur un plus grand nombre d'ouvrages dont la publication aurait été décidée, il y en eût toujours un certain nombre de prêts pour l'impression.

« Vous avez, Messieurs, répondu à cet appel, et si nous regrettons de ne pouvoir vous offrir aujourd'hui, comme les années précédentes, un ou deux volumes terminés, jamais, du moins, le Conseil n'a eu à examiner un plus grand nombre de propositions nouvelles, ce qui donne une garantie suffisante pour l'avenir. Mais avant de vous en entretenir, Messieurs, je dois vous dire quelques mots des publications plus anciennes terminées, ou mises en train.

« Depuis votre dernière assemblée générale, deux volumes vous ont été distribués, pour l'exercice 1845; le deuxième volume de Richer, qui complète un des ouvrages les plus importants que la Société ait publiés pour les époques reculées, et dont je ne pourrais rien vous dire après l'appréciation si juste et si profonde que vous en avez entendue, l'an dernier, dans le discours de votre Président. Les notices et tableaux chronologiques, géographiques, historiques que M. Guadet a joints à la traduction, pour terminer le

deuxième volume, auront expliqué et justifié auprès de vous un retard, que le Conseil et l'auteur ont regretté.

« L'autre volume, que vous avez reçu en même temps, Messieurs, termine les *Procès de Jeanne d'Arc*, c'est-à-dire la rédaction officielle des deux procès, et vous avez maintenant complets ces deux monuments judiciaires du XV^e siècle, si importants, si dramatiques, auxquels tant d'historiens avaient emprunté, mais qui n'étaient point encore connus sous leur forme originale et authentique.

« Mais, avec ce volume ne se termine pas l'ouvrage dont il fait partie, monument que la Société de l'Histoire de France a voulu élever à la gloire et à la mémoire de Jeanne d'Arc. Vous vous rappelez, Messieurs, que d'après le plan primitivement adopté, un volume devait être consacré en entier à la reproduction de tous les récits originaux des chroniqueurs contemporains, concernant Jeanne d'Arc, et à toutes les pièces authentiques dans lesquelles son nom figure. Jaloux de rendre cette partie de son travail aussi complète que possible, l'éditeur, M. Quicherat, n'a négligé ni soins, ni déplacements, et il est parvenu à réunir plus de trente morceaux de chroniqueurs, la plupart d'une assez grande étendue; plus de cinquante pièces, ordonnances royales, lettres missives, mandats, quittances; des extraits bien plus nombreux encore, fournis par les anciens registres de comptabilité conservés dans les dépôts publics de Paris, d'Orléans et de Tours, et, de plus, différentes pièces de vers écrites par des contemporains. Ces documents précieux se sont trouvés si abondants, qu'au moment de les mettre sous presse, l'éditeur a acquis la conviction qu'un volume ne lui suffirait pas pour les reproduire; cependant son choix paraît avoir été sévère, puisque sur ces trente-deux extraits de chroniques, plus des trois quarts (vingt-cinq), ont été écrits de 1430 à 1461, c'est-à-dire dans les trente premières années qui ont suivi la mort de Jeanne d'Arc; que les auteurs ont écrit dans des lieux et dans des intérêts différents, qu'ils ne paraissent point s'être consultés ou copiés mutuellement, mais avoir écrit d'après des traditions et des récits distincts. Quant à ceux qui n'ont écrit que dans la dernière moitié du XV^e siècle, ce n'est qu'avec une scrupuleuse réserve que l'éditeur a admis leur témoignage.

« La nécessité de donner une bonne table des noms propres indiqués dans tout l'ouvrage, et la convenance, qu'a reconnue M. Quicherat, de résumer à part tous les faits relatifs à Jeanne, dans un tableau synoptique et chronologique, dans lequel seraient rassemblées tous les circonstances de sa vie, avec l'indication de chacun

des passages où ces circonstances sont mentionnées, l'ont de plus en plus convaincu de l'impossibilité de réduire tout cet ensemble de matériaux en un seul volume. Deux lui semblent encore nécessaires. Il devra donc consulter très-prochainement le Conseil à ce sujet, et dans le cas très-probable d'un assentiment, il pourra commencer presque immédiatement l'impression du quatrième volume.

« Deux autres volumes devaient vous être présentés, Messieurs, à cette même séance, savoir : le troisième et dernier volume de *Commynes*, le premier du *Journal de Barbier*. L'impression de l'un et de l'autre est fort avancée, et vous ne tarderez pas à les recevoir. Le volume de *Commynes* contient la Notice de M[lle] Dupont sur la vie et les écrits de cet historien, de nombreuses pièces justificatives, les unes données comme preuves de la Notice, et montrant, par des lettres authentiques et originales, Commynes, dans les phases diverses de sa vie politique et même de sa vie privée. Une autre série de pièces concerne les événements historiques relatés dans son récit; la plupart sont inédites et offrent un intérêt réel.

« Quant au *Journal de l'avocat Barbier*, vous venez d'en entendre une appréciation qui vous le fait si parfaitement connaître qu'elle me dispense de tout autre développement; vous devez être convaincus que ce choix d'anecdotes contemporaines, sur un siècle si riche en événements et en scandales de toute sorte, sera une de vos publications dont la lecture offrira le plus d'agréments.

« L'éditeur de Barbier, M. de La Villegille, a fait espérer au Conseil qu'il n'y aurait aucune interruption dans l'impression du volume qui devra suivre celui-ci et compléter les extraits qu'il a bien voulu se charger de faire du volumineux manuscrit de l'auteur.

« Parmi les ouvrages dont l'impression a été précédemment votée par le Conseil, le quatrième volume d'*Orderic Vital* devra être des premiers mis sous presse. M. Aug. Le Prévost a donné l'espérance qu'il serait en mesure de s'en occuper activement vers la fin de cette année; le Conseil a accueilli avec empressement cette espérance de voir compléter un ouvrage aussi capital pour l'histoire de France et d'Angleterre au XII[e] siècle, et dont l'édition a été entreprise avec tant de persévérance et une connaissance si parfaite des temps, des lieux et des hommes.

« Nous voudrions pouvoir vous donner la même espérance pour l'édition des *OEuvres de Suger*, qui vous avait semblé, Messieurs, comme au Conseil, une des plus curieuses publications pour la même époque qu'Orderic Vital, et sous un point de vue encore plus applicable à un plus grand nombre de questions de l'histoire du moyen âge.

« Malheureusement la santé de M. l'abbé Arnaud qui, depuis plus

d'un an, l'a forcé de suspendre les soins assidus qu'il donnait à cette publication, ne lui a pas permis encore de la reprendre. Son état paraît s'améliorer sensiblement, et notre laborieux et consciencieux collègue a exprimé plusieurs fois ses profonds regrets de ces retards, en même temps que le désir le plus vif que le Conseil lui laissât l'espérance de terminer son travail. La *Vie de Louis le Gros*, par Suger, et la *Vie de Suger* ou plutôt son *Éloge*, par le frère Guillaume, sont copiés et traduits.

« La *Chronique*, ou pour mieux dire les *Mémoires de Thomas Bazin* (le faux Amelgard), sur les règnes de Charles VII et de Louis XI, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous entretenir plusieurs fois, et dont nous devons l'heureuse indication à M. de Barante, sont en voie de préparation. L'éditeur, M. Quicherat, fait marcher son travail de front avec celui de *Jeanne d'Arc*, et il n'est pas douteux qu'un premier volume ne soit mis sous presse dans le courant de l'année prochaine.

« Un très-important ouvrage, *Froissart*, annoncé dès l'origine de la Société, et confié à l'éditeur le plus compétent, paraît ne pas devoir trop tarder à présenter un commencement de publication. M. Lacabane en a donné de nouveau l'assurance dans le courant de cette année.

« Le Conseil n'ayant eu aucune autre information nouvelle depuis votre dernière assemblée générale, soit sur les ouvrages dont elle avait décidé l'impression, soit sur ceux dont la publication avait été ajournée pour différents motifs, il me reste à vous entretenir, Messieurs, des nouvelles propositions qui lui ont été soumises depuis cette époque.

« Le nombre s'en élève à plus de vingt.

« Un d'entre eux embrasse les temps les plus anciens de la Gaule; dix se rapportent au moyen âge proprement dit; six appartiendraient au XVII^e^ siècle; deux au XVIII^e^; deux autres enfin, sortant des travaux habituels de la Société, ne prendraient point rang dans ces divisions chronologiques.

« Vingt-deux nouveaux ouvrages, qui ne formeraient pas moins de quarante à cinquante volumes, ont donc été, depuis notre dernière assemblée, indiqués au Conseil comme pouvant faire partie des publications de la Société.

« Voici l'ordre chronologique suivant lequel ils se distribuent dans les différentes périodes de nos annales.

« L'un d'eux embrasserait les temps les plus anciens de l'histoire de la Gaule, et comprendrait des *Extraits de tous les monuments antérieurs à Grégoire de Tours*.

« Dix se rapportent au moyen âge proprement dit, savoir :

« Un *Recueil d'extraits des* Acta sanctorum ;

« Un *Recueil de chroniques et d'annales, réduites à ce qu'elles offrent de vraiment original;*

« Deux *Poëmes latins* inédits du XIIe et du XIIIe siècle, par Bernard de Chartres et Gilles de Corbeil ;

« Une *Chronique latine* inédite, par Jean de Saint-Victor, s'arrêtant à l'année 1323 ;

« Des *Extraits des comptes de l'argenterie des rois de France, et d'abord de ceux du règne du roi Jean ;*

« Une *Collection de tous les documents originaux relatifs à l'histoire des comtes d'Anjou ;*

« Les *Récits de plusieurs voyages* (trois au moins), *entrepris par des Français en Orient, et particulièrement en Palestine, depuis le* XIIIe *siècle jusqu'au* XVIe.

« Au XVIe siècle se rapporterait un *Choix des ouvrages d'Agrippa d'Aubigné.*

« Le XVIIe siècle serait bien mieux partagé : six ouvrages ont été proposés au Conseil ; savoir :

« Des *Mémoires inédits du marquis de Beauvais-Nangis, sur les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII ;*

« Les *Carnets de Mazarin* ou Notes secrètes, écrites par ce ministre pendant la Fronde ;

« Un *Choix de Lettres inédites de Mazarin ;*

« Une *Bibliographie analytique et critique des Mazarinades*, pamphlets politiques appartenant à la même époque ;

« Les *Lettres de Guy Patin*, écrites aussi la plupart pendant le règne de Louis XIII, sous le ministère de Mazarin, et au commencement du règne de Louis XIV ;

« Des *Mémoires inédits du duc de Saint-Simon*, le père, et un recueil de lettres et pièces diverses pouvant servir de *Supplément aux Mémoires de Saint-Simon.*

« Ce dernier ouvrage appartiendrait en même temps au XVIIe et au XVIIIe siècle.

« Pour le XVIIIe siècle, trois sujets de publications ont été indiqués ; deux relatifs à la guerre de la succession d'Espagne :

« Les *Mémoires secrets* et la *Correspondance du marquis de Louville sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne ;*

« Et la *Correspondance diplomatique et militaire de M. de Puységur pendant sa mission, en Bavière, en* 1701 *et* 1702.

« Un troisième, concernant le règne de Louis XV, présenterait la *Correspondance de l'abbé de Bernis avec le duc de Choiseul, de* 1756 *à* 1759.

« Enfin, en dehors du plan habituel de publication de documents originaux auxquels la Société s'est rigoureusement astreinte jusqu'à ce jour, deux autres ouvrages, proposés à votre Conseil administratif, seraient :

« Un *Glossaire nouveau de la langue romane des provinces du nord de la France ;*

« Et une *Histoire du peuple basque*, par le *chevalier de Bêla et dom Sanadon*.

« De ces nombreuses et diverses propositions, les unes ont été favorablement accueillies par le Conseil, et leur publication a déjà été décidée ; d'autres n'ont pu être encore l'objet d'un examen assez approfondi pour qu'un avis définitif ait pu être exprimé à leur égard ; d'autres enfin ont dû être ajournées pour différents motifs.

« Je vais les passer successivement en revue en vous rappelant, Messieurs, en peu de mots, pour la plupart, les décisions dont ils ont été l'objet, et en appuyant un peu plus que sur ceux dont l'adoption par le Conseil a eu lieu ou paraît devoir être le plus prochainement définitive.

*Sources de l'Histoire de France antérieures à Grégoire de Tours.*

« En proposant au Conseil la reproduction, sur un plan et dans un ordre nouveau, avec des additions nombreuses et des traductions, de tous les documents qui composent le premier volume de la collection des historiens de France de D. Bouquet, M. le baron Walckenaër a certainement donné à la Société une très-grande marque de confiance. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de rechercher de nouveau, après les bénédictins, qui ont trop souvent tronqué les textes de cette portion de leur admirable ouvrage, dans toutes les sources de l'antiquité classique, grecque et romaine, dans les monuments les plus anciens de l'établissement du christianisme dans notre pays, dans les nombreuses collections d'inscriptions, etc., les témoignages concernant la Gaule. Le savant Secrétaire de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres a tellement apprécié l'étendue et l'importance de cette publication qu'il a justement pensé qu'elle ne pouvait être faite qu'avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs, et il a proposé de lui donner ce titre : *Recueil des monuments historiques des Gaules et de la France antérieurs à Grégoire de Tours*, revu, traduit et accompagné de notes par la Société de l'Histoire de France.

« Le Conseil n'a point encore été mis à même, par le Comité de publication, de prendre une détermination à l'égard de ce projet : l'un et l'autre en ont reconnu l'importance, tout en craignant peut-être d'entreprendre, du moins en ce moment, une publication qui

se composerait de plus de dix volumes, et qui ne se rapporterait qu'aux temps les plus anciens de nos annales, ceux dont l'histoire a, malheureusement peut-être, moins d'attraits pour un plus grand nombre de lecteurs.

*Extraits des Acta Sanctorum et Chroniques originales.*

« C'est sans doute par des motifs analogues qu'il n'a point encore été donné suite à deux projets presque aussi vastes indiqués par M. Guérard, et dont il avait déjà été plusieurs fois question, il y a quelques années. Le premier consisterait en un recueil d'*Extraits des Acta sanctorum*, source inappréciable des témoignages les plus curieux et les plus nombreux de l'état de la société au moyen âge, dans tous les éléments de la civilisation. Les bénédictins n'en ont donné que des extraits insuffisants, se bornant aux témoignages historiques proprement dits, et négligeant presque tout ce qui concernait les mœurs, les coutumes et la topographie historique.

« L'autre ouvrage signalé par M. Guérard comprendrait un choix de *chroniques originales* par des auteurs contemporains des événements qu'ils rapportent, en écartant toutes celles qui ne sont que des reproductions ou des analyses d'écrits plus anciens. On serait étonné de voir combien, en supprimant de la plupart des chroniques, source jusqu'ici principale de l'histoire, les généralités qui précèdent d'ordinaire chacune d'elles, et embrassent tous les temps antérieurs, avant d'arriver aux quelques années pour lesquelles le chroniqueur a des documents vraiment originaux, combien en supprimant les copies qui se transmettaient d'un monastère à l'autre et s'ajoutaient aussi aux observations personnelles et locales du narrateur de chaque couvent; on serait surpris, dis-je, de voir combien se trouverait ainsi réduit l'amas énorme des chroniques du moyen âge. C'est un essai que sans doute le Conseil tentera quelque jour, et qu'on doit savoir gré à M. Guérard de lui avoir suggéré, avec beaucoup d'autres idées non moins utiles aux succès de ses travaux.

« Plusieurs autres publications appartenant aussi à ces temps anciens et au moyen âge ont été pareillement signalées au Conseil par un autre membre de l'Académie des Inscriptions, M. V. Le Clerc, doyen de la Faculté des Lettres de Paris, qui veut bien donner à la Société des témoignages fréquents de l'intérêt qu'il porte à ses travaux. Ces indications étaient relatives à deux poëmes latins, inédits, du XII[e] et du XIII[e] siècle, par Bernard de Chartres et Gilles de Corbeil. M. Le Clerc les ayant analysés avec la plus grande attention, et aussi complétement que possible, pour l'*His-*

*toire littéraire de France*, à laquelle il consacre tant de soins et de savoir, a pu mettre en relief les renseignements que ces poëmes offrent pour l'histoire des mœurs, des croyances et des relations politiques et sociales au moyen âge. M. Le Clerc n'ayant point fait de ces indications l'objet de propositions positives, avec plans, choix d'éditeur, etc., le Comité de publication n'a pu encore exprimer à ce sujet son opinion au Conseil; mais il peut être retenu par la crainte de préparer une trop grande quantité d'ouvrages qui ne conviendraient pas au plus grand nombre des membres de la Société, et qui ne seraient historiques qu'en partie.

« Un autre motif a empêché de donner suite à une autre indication que M. Le Clerc avait bien voulu fournir au Conseil, celle de la chronique latine de Jean de Saint-Victor, qui s'arrête à l'année 1323, et offre une bonne continuation de *Guillaume de Nangis*. M. de Wailly, qui connaissait aussi ce document original, en avait déjà préparé une copie pour le XXIe volume de la collection des historiens de France, à laquelle il travaille depuis plusieurs années. La Société n'avait pas à hésiter devant une telle déclaration et devant l'insertion prochaine du document dans ce recueil inappréciable, continué par l'Académie des Inscriptions.

### *Extraits des comptes de l'argenterie des rois de France.*

« Parmi les collections si riches pour l'étude de l'histoire de France, mais si peu explorées encore, qui sont conservées dans les Archives du royaume, figurent les *Comptes de l'argenterie des rois de France*. Ils sont bien inférieurs par leur étendue, et par un intérêt moins général, au *Trésor des Chartes*, dont il serait si utile de voir commencer la publication proposée par M. Letronne, Garde général des Archives, et favorablement accueillie depuis plusieurs années par M. le Ministre de l'instruction publique, pour la grande collection des documents inédits ; ces comptes offrent néanmoins un intérêt d'autant plus grand que ce qui en subsiste encore est le reste d'une collection bien plus considérable qui a péri en partie dans l'incendie de ces archives vers le milieu du XVIIIe siècle.

« Les comptes de l'argenterie contiennent les renseignements les plus certains et les plus précieux sur l'économie politique, sur la valeur du numéraire, l'histoire des arts, du luxe, des métiers utiles et du commerce dans ses nombreuses ramifications. Comprenant tout ce qui concerne l'habillement et l'ameublement des époques où ils ont été dressés, ils sont propres à jeter le plus grand jour sur l'histoire du commerce et des manufactures.

« On y voit, en effet, de siècle en siècle, la désignation, la provenance et la valeur des divers produits de l'industrie, tels que

les différentes espèces de draps de laines, de draps d'or et de tissus de soie, veluyaux, cendaux, camocas, satins, etc.; les étoffes de lin, de chanvre et de coton, désignées sous le nom général de chanevacerie; les fourrures et pennes de diverses sortes; les tapisseries variées destinées à meubler les appartements royaux; la coffrerie, l'orfévrerie, la coutellerie, les harnois de guerre, de tournois, de ville et de chasse.

« Ces renseignements, statistiques, pour ainsi dire, se rapportant à des époques pour lesquelles la science moderne n'a presque rien encore recueilli ou comparé, ne sont pas les seuls que présentent ces comptes officiels, authentiques, véridiques; ils peuvent servir à contrôler et à compléter, avec une certitude bien plus grande, les récits des chroniqueurs contemporains trop souvent altérés par la passion, par la partialité ou par l'ignorance. La mention des dépenses, faites souvent en secret, pour tels événements importants, pour telles cérémonies publiques, pour tels voyages des princes, pour telle ambassade ou mission secrète; les dons faits par le roi à un grand nombre de personnages connus et même devenus célèbres dans l'histoire : ne sont-ce pas là autant d'indications précieuses, bien plus sûres par leur impartialité que ne serait la mention des mêmes faits pour un historien de tel ou tel parti?

« Frappé depuis longtemps de l'intérêt incontestable que présentent ces états de dépenses, sous une forme sèche et stérile seulement en apparence, M. Douët d'Arcq, attaché aux Archives du royaume, a proposé au Conseil d'en faire la base d'une publication dont il reste encore à fixer le plan définitif.

« Accueilli très-favorablement par le Comité d'examen et par le Conseil, ce projet figurerait sans nul doute, dès à présent, au nombre des publications arrêtées, si l'auteur avait d'abord plus nettement limité l'étendue qu'il pensait lui donner. En effet, les Archives du royaume possèdent quarante et un registres des comptes de l'argenterie de nos rois depuis 1351 jusqu'à 1749. Il paraît même qu'il en existe, soit aux Archives, soit à la Bibliothèque royale, quelques-uns de plus ancienne date, mais rédigés en latin et remontant jusqu'au commencement du XIV[e] siècle.

« Tous ces registres n'offrent pas le même intérêt, surtout pour les temps modernes. Vivement encouragé par le Conseil à faire et à lui présenter un choix, M. Douët d'Arcq s'est arrêté aux *Comptes de l'argenterie du roi Jean*, tenus et présentés par *Estienne de La Fontaine*, qui occupa cette charge depuis l'année 1349 jusqu'au 1[er] mai 1353, alors qu'il fut créé maître des eaux et forêts. Ce sont, à ce qu'il paraît, les plus anciens de ceux qui ont été écrits en français; malheureusement ils ne sont pas complets. Rendus deux fois

par année, à Noël et à la Saint-Jean, ces comptes devraient présenter dix états pour ces cinq années, mais il n'en reste que quatre : celui de Noël 1351 en partie, les deux de 1352 en entier et le quatrième de janvier à mai 1353.

« M. Douët d'Arcq proposerait de publier intégralement celui du terme de la Saint-Jean 1352 et de donner des extraits des trois autres. Il lui paraît nécessaire d'avoir au moins un de ces comptes *in extenso*, afin qu'on en comprenne bien le mécanisme et qu'il puisse servir de type à ceux dont on voudrait faire des extraits à l'avenir. Le tout serait précédé d'une préface sur les Comptes de l'argenterie en général, et de considérations sur les résultats principaux qu'on peut tirer de ces comptes pour chacune des branches de l'industrie et pour les autres éléments sociaux du règne du roi Jean. L'explication des expressions techniques qu'on y rencontre en assez grand nombre serait d'autant moins embarrassante que Du Cange les a déjà fait figurer, pour la plupart, dans son *Glossaire*, et que, pour la valeur du numéraire, M. Leber y a déjà eu recours pour un Mémoire spécial publié récemment sur ce sujet.

« Cette proposition, ainsi limitée, sera présentée de nouveau au Conseil dans l'une de ses prochaines séances, et tout fait espérer qu'elle n'y rencontrera pas d'opposition.

« L'examen que M. Douët d'Arcq a bien voulu me permettre de faire de la copie du 1er registre de 1352 m'a permis d'y constater, pour ce court intervalle de temps, la mention d'un grand nombre de fabriques d'étoffes, célèbres dès cette époque, telles que celles de draps de Louvain, de Gand, de Bruxelles, de Hesdin, de Saint-Omer, de Douay, d'Aubemale, de Dourlens, de Château-Landon; celles de toiles de Reims, de Morigny, de Compiègne; les soieries de Lyon, de Lucques, etc.; les joailleries de Venise, de Gênes.

« On y voit ce que par semestre le roi avait dépensé en robes, en coiffes, en harnais, en bijoux, en mobiliers, pour lui personnellement, pour chacun des jeunes princes, pour chacun des officiers de sa cour, pour ceux qu'il voulait gratifier en dehors de l'habitude, et parfois pour chevaleries nouvelles. Tant de robes fourrées pour les trois physiciens (médecins) du roi, tant pour la robe, la coque et l'aumusse de maître Jean, son fol, au terme de Pâques; tant pour la livrée de Mitton, le fol du Dauphin; tant pour les deux anneaux d'or qui furent attachés aux oreilles dudit fol, tant pour le vêtement d'un enfant que monsieur le dauphin trouva. Combien de robes données pour le terme de Pâques fleuries, de Pâques la grande, de l'Ascension et de la Saint-Jean; combien de robes fournies, au terme de Pâques, au chancelier de France, aux trois trésoriers de France, aux cinq chambellans du roi; combien et de

quelle sorte d'étoffes pour la livrée des veneurs, des écuyers, pages, archers, gaytes du roi; combien en vêtements, en seurcots, en mantels, en cotes hardies, en pelisses, en chaperons, en joyaux pour chacun des jeunes princes; la forme et les broderies des chapels en soie faits à Lyon, ou des ceintures, ou des chaperons brodés de perles, représentant des branches d'aubépine et d'autres arbres, des animaux monstrueux et des sauvages, avec devises et armoiries; combien « pour le chaperon du dauphin, brodé avec quarante-quatre « arbrisseaux de perles, des hommes sauvages montés sur diverses « bêtes, et sur la partie du devant un châtel pareillement brodé, d'où « sortent des damoiselles montées sur autres bêtes diverses qui « joutent contre les hommes sauvages; » combien de frais de broderies pour le cendal des bannières et panonceaux.

« N'est-ce pas le commentaire le plus clair des vignettes manuscrites, des dessins des tapisseries et des sculptures de cette époque? N'est-ce pas un complément aussi sûr qu'attachant des parures et des fêtes décrites dans les chroniques de Froissart et de Monstrelet?

« Au nombre des événements ou des personnages historiques dont on voit des traces dans ce compte figurent les dépenses pour le service funèbre anniversaire du roi Philippe de Valois, une partie de celles faites pour le mariage de la fille aînée du roi avec le roi de Navarre, qui plus tard devait être si funeste à la France; la somme payée pour le trousseau de la princesse, pour la ceinture de joyaux, la couronne d'or, le chapel d'or; dons faits au roi de Navarre; pour les frais du transport de la vaisselle et des tapisseries de la cour en divers châteaux royaux à l'occasion des fêtes des noces.

« Parmi les noms de marchands drapiers, fournisseurs de la maison royale, il en est un qui se présente souvent et qui frappe; celui du célèbre prévôt des marchands de Paris *Estienne Marcel.* C'est bien le même Marcel, qu'on voit associé, en cette année 1351, avec un de ses confrères, Jehan de Saint-Benoît, faire à la cour des fournitures considérables de draps rayés de couleur, fabriqués à Bruxelles, pour les livrées des gens du roi et des princes, qui deviendra quelques années plus tard, en 1356, pendant la fatale captivité du roi, maître de la ville de Paris; qui saura la gouverner et la fortifier; qui contiendra et dirigera les factions populaires; qui maintiendra momentanément l'équilibre entre les deux rivaux, le dauphin et le roi de Navarre, entre la France et l'Angleterre; le même qui, en 1357, dictera presque au dauphin l'ordonnance de réformation du royaume, qui le sauvera en changeant avec lui de chaperon, et qui, bientôt après, le 31 juillet 1358, au moment de lui être infidèle, expiera sa puissance, sa popularité et sa trahison sous la hache de son ancien compère, Jehan Maillard... Ce Jehan Maillard

ne serait-il pas son ancien associé Jehan de Saint-Benoît, et n'y aurait-il pas eu, sous ce trait de patriotisme, quelque ancienne jalousie de métier?

« Assurément, des comptes de dépenses qui rappellent de tels noms, qui fournissent de tels renseignements et tant d'autres si fortement empreints de ce qu'on nomme la couleur locale, sont tout à fait dignes de figurer parmi les publications de la Société de l'Histoire de France.

*Documents originaux relatifs à l'histoire des comtes d'Anjou.*

« L'une des publications les plus importantes qui aient été décidées par le Conseil dans le cours de cette année est celle d'un recueil de tous les *actes originaux*, *fragments de chroniques*, *obituaires*, *chartes*, etc., *relatifs aux comtes d'Anjou*. Il en avait été déjà question, l'an dernier, et j'eus l'honneur de vous en entretenir. Depuis, l'éditeur qu'avait proposé M. Le Prevost, M. Marchegay, archiviste de la préfecture de Maine-et-Loire, a développé lui-même son plan au comité et au Conseil, qui l'ont l'un et l'autre favorablement accueilli. Ce plan a été imprimé dans le Bulletin, et je n'aurai rien à y ajouter, si ce n'est que le travail se poursuit activement, et que M. Marchegay a trouvé, comme il l'avait espéré, pour les comtés de Blois, de Vendôme et les parties de l'histoire d'Anjou qui se lient à celle de l'ancienne Touraine, l'utile concours de M. Salmon, archiviste de la préfecture d'Indre-et-Loire.

« Le Conseil a pensé, d'après l'avis formel du comité, conforme à une opinion plusieurs fois exprimée par M. Le Prevost, que ce serait un exemple et un modèle utiles à donner aux hommes laborieux, travaillant aux histoires locales. En choisissant la province d'Anjou, pour laquelle on a trouvé un éditeur très-capable, le Conseil n'a pas oublié que cette grande province, dont les comtes ont joué un si grand rôle au moyen âge, n'avait point encore eu de grande histoire provinciale, accompagnée de preuves, telles que celles entreprises par les Bénédictins pour le Languedoc, la Bourgogne, la Bretagne, etc.

*Voyages en Orient*, *du* XIII^e^ *au* XV^e^ *siècle.*

« C'est encore à M. V. Le Clerc que le Conseil doit l'indication de plusieurs voyages entrepris par des Français en Orient et particulièrement en Palestine, postérieurement aux croisades, depuis le XIII^e^ siècle jusqu'à la fin du XV^e^. Ces voyages, qui rappellent de nombreux souvenirs d'une terre où les Français ont laissé des traces si profondes, et qui témoignent des relations commerciales de la France en Asie, à une époque où on les croyait moins actives, peuvent offrir un intérêt véritable. Vous en jugerez, Messieurs,

par l'analyse que M. Le Clerc veut bien faire de l'un des plus importants, dans la notice qu'il doit lire à cette séance. Mais, comme lui, le Conseil a paru penser, jusqu'à plus mûre délibération, que les rapports de l'Orient avec la France, fort curieux à constater, étaient peut-être la partie secondaire de ces écrits, qui sont d'ailleurs d'un mérite très-divers, et parmi lesquels il y aurait un grand choix à faire.

« Tout récemment encore, et trop récemment pour qu'il puisse en être question ici, une autre proposition du même genre a été faite au Conseil par M. Lelièvre, à l'occasion d'un voyage à Jérusalem, entrepris en 1487 et rédigé en 1489 par un marchand et bourgeois de Valenciennes, nommé Jehan de Tournay. Le récit de ce voyage rédigé en français, est conservé avec plusieurs autres de la même époque dans la bibliothèque de la ville de Valenciennes. Une copie du manuscrit a été adressée, dans sa dernière séance, au Conseil qui n'a pu encore l'examiner.

« Nous arrivons enfin à des époques plus modernes, pour lesquelles la Société a généralement plus de sympathie, et que le Conseil serait heureux de représenter dans vos publications par de bons choix.

*Mémoires de Beauvais-Nangis.*

« M. Monmerqué qui, déjà plus d'une fois, a bien voulu faire profiter la Société des richesses littéraires de sa précieuse bibliothèque, de sa connaissance approfondie des sources de notre histoire et de son habileté consciencieuse d'éditeur, vient encore de mettre à la disposition du Conseil le manuscrit autographe et entièrement inédit qu'il possède de mémoires intéressants sur les règnes de Charles IX, Henri III, Henri IV et Louis XIII, et d'offrir de s'en rendre éditeur pour la Société; cette offre obligeante a été accueillie avec empressement et l'impression de l'ouvrage a été décidée.

« L'auteur, Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis, a joué un rôle important à la cour d'Henri IV et de Louis XIII. Il est aussi connu par une *Histoire des favoris français depuis le roi Henri II*, petit volume qui lui est généralement attribué.

« C'est à ses enfants qu'il adresse ses mémoires, dans lesquels il remonte jusqu'à son père Antoine de Brichanteau, dont il raconte la vie. Celui-ci avait suivi Henri III en Pologne; il était un de ses serviteurs les plus dévoués et surtout les plus honorables, d'un caractère digne et noble qui voyait avec honte et douleur les lâches flatteries des mignons, et qui cependant resta toujours attaché à

son maître. Les mémoires du fils sont d'un style simple et facile, qui ne manque pas d'énergie et de pittoresque, ainsi que vous en pourrez juger, Messieurs, par un court fragment que M. Monmerqué a bien voulu me permettre de vous communiquer : ce fragment est relatif à la mort du duc de Guyse, qu'il présente avec des détails inconnus jusqu'ici et fort dramatiques ; il peut donner l'idée la plus favorable de l'ensemble de l'ouvrage.

« La trop grande auctorité du duc de Guyse, commençant d'ennuyer non-seulement le Roy, mays tous ceux qui aymoient le « bien, la paix et le repos de l'Estat, un jour vostre grand-père (1), « qui a tousjours aymé ledit duc de Guyse, hors l'intérest du ser« vice de Sa Majesté, l'aborde dans la chambre du Roy, et luy dist « que, comme son serviteur très-humble, il le supplioit de consi« dérer la jalousie qu'il donnoit au Roy, de ce que tous les jours « on tenoit un conseil particulier dans sa chambre, où on luy ve« noit rendre compte de tout ce qui se résolvoit dans l'assemblée « des Estats, et que là il décidoit de ce quy se devoit proposer le « lendemain ; que c'estoit partager l'auctorité avec le Roy, lequel « enfin ne le pouvoit plus supporter. Ledit duc luy en fist quelque « excuse, alléguant que ce n'estoit point pour ses intérests, mais « pour celuy de la religion catholique, le remerciant néanmoins de « l'advys qu'il luy donnoit, le recevant comme de son ancien amy « et serviteur. A peu de jours de là, il se trouva à un conseil du« quel je ne parleroys pas, si le président de Thou, Dupleix et « autres ne l'avoient publié dans leurs histoires ; mays je vous le « diray, parce que j'en scays mieux les particularités qu'eux. Le « Roy, qui avoit plus de confiance en luy qu'en un seul (2) de tous « ses serviteurs, luy communiqua le dessein qu'il avoit de faire « tuer le duc de Guyse, luy en demandant son advys. Vostre grand« père, fort sage et fort advisé, luy dist que l'affaire estoit si « importante qu'elle méritoit bien d'en conférer à ses serviteurs « confidents, quy avoient plus d'expérience que luy, et il proposa « le mareschal d'Aumont et MM. de Rambouillet et de Maintenon, « anciens chevaliers de l'Ordre et tenus pour gents d'entendement.

« Le lendemain à minuit, le Roy les appella touts quatre dans « son cabinet, n'y ayant pas un huissier seulement ; M. de Belle« garde, grand escuyer et favory, estoit un peu esloigné, appuyé « contre le manteau de la cheminée. Le Roy leur fist la proposi« tion : vostre grand-père, comme le plus jeune, opina le premier « et remonstra les grands inconvenients quy en pourroient arriver,

(1) Antoine de Brichanteau, seigneur de Beauvais-Naugis.

(2) *Sic* pour *qu'en aucun autre.*

« l'affection que le peuple avoit pour le duc de Guyse et le hasard « qu'il y auroit de faire faire une révolte dans la France; que le « Roy se pouvoit saisir dudit duc, et si le peuple ne s'esmouvoit « point, le garder; que, s'il arrivoit quelque émotion, il pourroit « luy faire faire son procès par des commissaires, et l'exécuter dans « la prison; que cette procédure, se faisant selon l'ordre de la jus- « tice, animeroit moins les peuples, et justifieroit les actions du « Roy devant les princes estrangers. Les troys aultres opinèrent « touts à la mort, et le Roy y conclut.

« Vostre grand-père se retyra à une heure après mynuit, telle- « ment affligé qu'il ne dormit point de toutte la nuit, car il ay- « moit le duc de Guyse, et prévoyoit bien les malheurs que depuis « nous avons vu arriver. Il se leva à cinq heures, et envoya quérir « M. de Dampierre, qui estoit fort son amy, le priant d'aller en- « semble au chasteau pour affaire importante, laquelle néanmoings « il ne luy dist point. Ils entrèrent entre six et sept heures du ma- « tin dans le chasteau, où un des archers de la porte entra, ouvrist « et luy refusa la porte; enfin vostre grand-père le força et voulust « luy arracher la barbe; mays M. de Montigny, qui estoit caspi- « tayne de la porte, l'en empescha, luy faisant néantmoins des « excuses, parce qu'il estoit en telle faveur que, s'il s'en fust plaint, « ledit sieur de Montigny craignoit que le Roy ne s'en prist à luy. « Ils montèrent droit à la chambre du Roy, où sur le haut du degré « ils trouvèrent le cardinal de Guyse et l'archevesque de Lyon, que « M. de Larchant, cappitayne des gardes du corps, menoit pri- « sonniers. Entrant dans la chambre du Roy, il vit le duc de Guyse « mort, qui sembloit seulement dormir, tant il estoit peu changé. « Il entra au cabinet où d'abord le Roy luy dist : — Eh bien! « Beauvais, je peus dire maintenant que je suis Roy. — Il respon- « dit : — Je prie Dieu, Sire, que tout réussisse à vostre contente- « ment.—Le Roy luy commanda d'escrire à Tachy et à S. Paul, « partisans du duc de Guyse, pour les retirer à son service. Il en- « tra dans la garderobe pour escrire, où le Roy survint, luy vist les « larmes aux yeux et luy dist : — Comment, vous pleurez? — Il « répliqua : Sire, vostre majesté scait que je n'ay aultre but ny « aultre intérest que vostre service, mays la pitié de ce que j'ay « veu, et le malheur que je prévois qui arrivera me tirent les « larmes des yeux. — Le Roy luy répliqua : J'y donneray bon « ordre (1). »

« Le manuscrit des Mémoires de Beauvais-Nangis ne paraissant

(1) Tiré du manuscrit autographe des *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis*, fol. 23 v° à 26 v°.

pas suffisant pour former un volume, M. Monmerqué se propose de le compléter par divers documents originaux qui se rapportent à la même époque. Il a déjà indiqué comme pouvant entrer dans ce complément des instructions rédigées par le cardinal de Richelieu, et adressées par la reine Marie de Médicis à sa fille, épouse de Charles Ier; elles paraissent être inédites.

« En outre, M. Monmerqué nous a fait connaître tout récemment un projet de publication plus important dont il s'occupe aussi avec activité et dont il se propose d'entretenir prochainement le Conseil. Ce serait celle des *Mémoires*, restés pareillement inédits, *de Lamothe-Goulas*, gentilhomme de Gaston de France duc d'Orléans, et cousin germain de Goulas, secrétaire du même prince.

« Ces mémoires font connaître Gaston dans son intérieur et dans les rôles qu'il a remplis sous la Régence et durant les troubles de la Fronde. Ils paraissent d'autant plus intéressants et plus précieux qu'ils sont la contre-partie des autres mémoires du même temps écrits pour la plupart dans les intérêts du cardinal de Richelieu. Cette publication serait un nouveau service rendu par M. Monmerqué à l'histoire de France au XVIIe siècle, sur laquelle il a déjà contribué à répandre tant de jour.

*Carnets de Mazarin.*

« L'une des plus piquantes publications que le Conseil ait décidées depuis un an paraît devoir être celle des *Carnets de Mazarin*.

« Signalés dès l'année 1834 à l'attention du Comité des documents inédits du ministère de l'Instruction publique, ces documents, d'un caractère peu commun, furent favorablement accueillis par le Comité; ils consistent en une réunion de notes écrites de la main même du cardinal sur de petits agendas; ces notes sont relatives aux événements journaliers et à sa conduite, plus particulièrement pendant les troubles de la Fronde.

« Écrites le plus généralement en italien, ces notes furent traduites aux frais du ministère de l'Instruction publique, et la publication en fut dès lors confiée à M. Ravenel. Sur la demande que M. de Barante en a faite à M. le ministre de l'Instruction publique, celui-ci a bien voulu consentir à ce que cette publication, entreprise d'abord par le ministère, fût faite par les soins de la Société et entrât dans ses collections. Il a bien voulu aussi faire don à la Société de la traduction qui en avait été faite, heureux, a-t-il dit, de lui donner ce nouveau témoignage de l'intérêt qu'il prend à ses travaux. Le travail de l'éditeur, M. Ravenel, est encore assez considérable, car ces notes journalières, rapides, concises, incom-

plètes, se rapportent à des faits, à des personnages qu'il faut nettement distinguer et rappeler. C'est ce que fera l'éditeur, qui a déjà bien étudié l'administration de Mazarin.

« A la même période et au même personnage historique se rapporterait la *Correspondance inédite de Mazarin*, dont M. Grimblot doit prochainement proposer la publication au Conseil; elle serait empruntée aux mêmes collections de la Bibliothèque royale, dont M. Ravenel a déjà extrait ces lettres si curieuses de Mazarin à la Reine, qui furent l'objet d'une des premières publications de la Société.

*Mazarinades.*

« Une troisième publication sur la même époque, qui ne serait ni moins piquante ni moins originale, serait celle dont M. Moreau a déjà fait entretenir indirectement le Conseil, mais sur laquelle il doit, dans une prochaine séance, présenter un projet bien arrêté. Dans cet état de choses, il serait peu convenant de devancer l'opinion du comité et la décision du Conseil; mais le travail de M. Moreau, fruit de huit années de recherches sur un sujet aussi mal connu qu'il est généralement vulgaire, paraît devoir mériter la plus grande sympathie. Les Mazarinades sont, en effet, du nombre de ces pamphlets politiques, fruits de la liberté de la presse à une époque où on la croirait si étroitement enchaînée et dont on parle autant qu'on les connaît peu. Ils n'embrassent à peu près que quatre années, de 1648 à 1651, c'est-à-dire le temps de la Fronde, et ils présentent, par leur nombre excessif, par la prodigieuse variété de leurs titres, comme une nuée de sauterelles ou comme une grêle violente qui se serait abattue brusquement et passagèrement sur la ville de Paris; car on ne voit presque point de ces pamphlets avant 1648 et après 1651.

« Le travail que M. Moreau doit proposer au Conseil n'est point un choix, mais une *Bibliographie critique des Mazarinades,* c'est-à-dire le catalogue analytique de plus de quatre mille pièces de ce genre. Après avoir examiné près de vingt mille de ces pamphlets politiques, contenus en plus de trois ou quatre cents cartons, dans les plus grandes collections connues, M. Moreau est parvenu à reconnaître qu'à raison des doubles emplois il serait difficile d'en admettre un plus grand nombre; il a reconnu aussi que beaucoup de pièces analogues étaient restées manuscrites. Il ne s'est pas borné à une sèche énumération bibliographique, il y a ajouté de courtes notices sur les auteurs de la plupart de ces pièces, quelques extraits peu nombreux destinés à conserver des anecdotes perdues au milieu d'un misérable fatras que personne ne lirait et ne voudrait lire, mais qui n'en représente pas moins en partie l'expression de

l'esprit public et de la liberté de la presse au milieu du XVII$^{e}$ siècle. Il s'est aussi efforcé de faire connaître les opinions des divers partis, les éléments de la polémique, l'état de la presse et de la jurisprudence, et quelques autres questions suggérées par un aussi prodigieux dévergondange de passions politiques.

« Il serait à regretter qu'un travail si considérable, tout à fait neuf et entrepris avec tant de zèle, fût perdu pour l'histoire; tout annonce que la Société pourra le faire figurer dans ses publications.

### *Lettres de Guy Patin.*

« Une publication, correspondant encore au règne de Louis XIII, au ministère de Mazarin et aux premiers temps de Louis XIV, devait comprendre les lettres de Guy Patin. Tout le monde connaît ce doyen de la Faculté de médecine de Paris, ce professeur du Collége de France qui confondait presque, dans son aversion et dans ses épigrammes sanglantes, les jésuites, les apothicaires, Mazarin et l'Antimoine. Sa correspondance avec plusieurs médecins célèbres de son temps, surtout avec Belin, Spon et Falconnet, renferme une assez grande variété d'anecdotes politiques, de renseignements bibliographiques et littéraires, et presque toujours elles sont écrites d'un style piquant, original, incisif, qui rappelle Rabelais. Cette collection forme déjà, dans les éditions anciennes, sept volumes in-12, et il est resté un très-grand nombre de lettres inédites, surtout les lettres latines. M. J. Taschereau ayant fait savoir au Conseil qu'à l'aide des manuscrits autographes de ces lettres conservés à la Bibliothèque royale, il avait préparé tous les travaux d'une édition nouvelle de la *Correspondance de Guy Patin*, cette publication fut favorablement accueillie. Mais en même temps, un autre éditeur, M. Reveillé-Parise, a fait paraître, à la librairie de M. Baillière, le 1$^{er}$ volume d'une nouvelle édition du même ouvrage qui doit en comprendre trois et se terminer avant la fin de cette année. Il serait prématuré de décider, avant la terminaison de l'ouvrage, si cette édition doit faire renoncer entièrement la Société à la publication projetée; mais il ne serait pas moins imprudent, pour ses intérêts financiers, de la continuer en concurrence avec celle qui a pris les devants. Aussi, sans rien préjuger du mérite de la nouvelle édition entreprise par un médecin connu par son esprit distingué, le Conseil a eu le regret d'ajourner provisoirement celle qu'il avait d'abord décidée.

### *Supplément aux mémoires de Saint-Simon.*

« Le nom de Saint-Simon, prononcé dans le Conseil, a rappelé

qu'outre les mémoires, si piquants, si instructifs pour les dernières années du règne de Louis XIV et le temps de la Régence, il existait, dans quelques dépôts publics et dans des bibliothèques particulières, des fragments de différentes sortes concernant Saint-Simon ou sa famille. On a parlé de lettres de cet historien grand seigneur, écrites postérieurement à l'année 1723, époque à laquelle s'arrêtent ses mémoires; on a indiqué des notes de Saint-Simon sur les mémoires de Fontenay Mareuil dans lesquelles il rectifie plusieurs faits, entre autres le récit de la journée des dupes. Ces notes, possédées par M. Monmerqué, ont été par lui obligeamment offertes au Conseil. On a aussi rappelé l'existence, aux archives du ministère des affaires étrangères, d'un manuscrit du père de Saint-Simon, écuyer et favori de Louis XIII, dont le sujet serait le parallèle de Henri IV, de Louis XIII et de Louis XIV; on a encore parlé de mémoires rédigés par ce même duc de Saint-Simon père, relatifs au règne de Louis XIII, et que, dès 1834, M. Guizot, alors ministre de l'Intruction publique, avait signalés au Comité historique fondé par lui près de ce ministère comme paraissant et comme étant dignes d'un examen plus approfondi. La pensée d'une reproduction plus complète des grands mémoires de Saint-Simon a même été mise en avant. Ces indications, et quelques autres, ont paru au Conseil dignes d'un examen sérieux; mais, comme vous le voyez, messieurs, elles n'avaient point encore pris assez de consistance et une forme assez précise pour déterminer un plan de publication bien arrêté.

« Sur ces entrefaites, le Conseil a été informé qu'un membre de la Société, qui occupe une place élevée au ministère des affaires étrangères, et dont la précieuse collection d'autographes est célèbre, s'occupait lui-même d'un travail général sur Saint-Simon. Des informations particulières, que nous avons reçues de M. Feuillet de Conches, ont confirmé cette indication; il nous a affirmé, en effet, que depuis plusieurs années il s'occupait de réunir notes, documents, éclaircissements, additions pour une édition nouvelle des grands mémoires. Il a eu connaissance des mémoires attribués au père de Saint-Simon; mais il les croit plutôt du fils, peut-être même de la plume de l'un de ses secrétaires, qui réunissaient pour lui les nombreux matériaux historiques qu'il savait si admirablement mettre en œuvre. Il pense que la plus grande partie en a été fondue dans les mémoires imprimés, auxquels il les trouve bien inférieurs.

« Dans cet état de choses, et avec la certitude qu'un membre de la Société, fort bien placé pour s'acquitter de cette tâche, avec toutes les ressources historiques et le talent nécessaire, pense à une édition nouvelle des *Mémoires de Saint-Simon*, dans laquelle entreraient

les fragments inédits, le Conseil examinera s'il convient de donner suite au projet dont il avait été plusieurs fois question dans son sein, et qui avait paru recevoir un accueil favorable, ou bien s'il ne serait pas possible et convenable de s'entendre précisément avec M. Feuillet de Conches pour le déterminer à être lui-même éditeur d'une publication complète de Saint-Simon, au nom et aux frais de la Société.

*Mémoires et correspondance de Louville.*

« Charles Auguste d'Allonville, marquis de Louville, avait été choisi par Louis XIV pour accompagner en Espagne son petit-fils, Philippe V, auprès duquel il remplissait auparavant, alors que ce jeune prince n'était que duc d'Anjou, les fonctions de gentilhomme de la Manche. Quoique Louville ait à peine séjourné deux ans, depuis 1701 jusqu'en 1703, à la cour du nouveau roi d'Espagne, soit à Madrid, soit dans la campagne d'Italie, où il l'accompagna, il était si parfaitement à même de pénétrer dans sa vie intime, il eut d'abord sa confiance si entière, que personne mieux que lui n'a pu peindre et n'a mieux dépeint en effet les intrigues de toutes sortes dont le jeune roi de seize ans fut bientôt entouré, ce cœur vertueux, digne fruit des leçons de Fénélon, ce caractère faible, indécis, indolent, cette mélancolie, ces vapeurs sombres, ce dégoût de la royauté dont il se sentit atteint en montant sur le trône, qui se répandirent sur tout son règne et qui lui faisaient dire, en 1724, à son fils, dans sa lettre d'abdication, que les devoirs de la dignité royale étaient beaucoup plus terribles qu'il ne pourrait l'exprimer.

« Correspondant confidentiel de la cour de France, mais sans autre caractère officiel que d'être à la tête de la maison française du jeune roi d'Espagne, Louville rendait compte de tout ce dont il était témoin, surtout au duc de Beauvilliers, son intime ami, gouverneur des enfants de France et président du Conseil des finances, au marquis de Torcy, ministre des affaires étrangères, et au chancelier de Pontchartrain, tous trois membres du Conseil, que Louis XIV avait voulu consulter sur l'acceptation du testament de Charles II. Quelques lettres sont adressées à des amis ou à des parents; toutes sont empreintes d'une vivacité, d'une pétulance d'esprit, d'un tour original d'expression, d'une gaieté franche et d'observations souvent satiriques et mordantes sur les prétentions et les ridicules des personnages espagnols les plus influents; agréments dangereux qui valurent à Louville leur haine cordiale et sa prompte disgrâce.

« C'est cette correspondance secrète et intime, moins grave sans doute, mais beaucoup plus attrayante que les rapports officiels des

ambassadeurs et agents diplomatiques, qu'elle éclaire et qu'elle complète, qui a servi de base aux *Mémoires* publiés en 1818, sous le voile de l'anonyme, par M. le marquis Scipion du Roure *sur l'établissement de la maison de Bourbon en Espagne.*

« Le savant éditeur, ou pour mieux dire l'auteur de cet ouvrage intéressant, ne crut pas devoir publier en entier les lettres de Louville; non-seulement il en fit un choix rigoureux (et si l'on juge de ce qui manque par ce que l'on en connaît, on serait fort tenté de regretter ce qui est resté inédit); mais il se borna à insérer par fragments dans le corps du récit, tantôt textuellement, tantôt par des analyses, et en y joignant çà et là quelques fragments, des réponses du duc de Beauvilliers, de Torcy, des lettres de Louis XIV, de Philippe V, du duc et de la duchesse de Bourgogne, et d'autres personnages éminents, ainsi que des mémoires rédigés soit par Louville, soit pour sa conduite ou celle du jeune roi, et entre autres une admirable lettre écrite par Fénélon dans son exil. En un mot, M. du Roure a fait un livre fort instructif dont toutes les parties sont parfaitement liées, et qui rappelle par le plan, quoique sur une moindre échelle, ce qui n'est pas un faible éloge, le grand et bel ouvrage de M. Mignet sur les *Négociations relatives à la succession d'Espagne*, dont celui-ci est comme le complément nécessaire. Toutefois, la première édition des *Mémoires de Louville* paraissant être depuis longtemps épuisée, ne serait-il pas possible de reproduire cette curieuse correspondance avec moins de sévérité, en lui conservant sa physionomie originale avec tous les détails piquants de mœurs et d'observations fines, ces tableaux d'intérieur si divertissants qui en rendraient la lecture peut-être encore plus attrayante, le fond des événements étant aujourd'hui parfaitement connu.

« Il ne faut point oublier d'ailleurs que M. du Roure s'abstint aussi de reproduire les parties assez considérables de cette correspondance qui étaient déjà connues par les extraits que l'abbé Millot en avait donnés dans ses *Mémoires politiques* écrits *pour la maison de Noailles*. Présentée sous un point de vue moins favorable à leur auteur, qu'il taxe d'avoir nui à la cause du roi par un dédain impolitique pour les Espagnols et dans un intérêt différent, celui du marquis d'Harcourt, ambassadeur de France en Espagne à la même époque où Louville était auprès de la personne de Philippe V, cette portion des lettres pourrait figurer aussi en partie dans une nouvelle édition. M. de Barante, qui, le premier, a fixé l'attention du Conseil sur l'intérêt de la correspondance de Louville et la possibilité de la publier de nouveau, avec le concours et le consentement de M. le marquis du Roure, a bien voulu être au-

près de lui l'intermédiaire de la Société pour obtenir son assentiment à cette publication. Le goût éclairé de M. du Roure pour les travaux littéraires et historiques, le talent avec lequel il a déjà su mettre en œuvre cette correspondance, doivent faire espérer qu'il se prêtera volontiers au parti que la Société essayerait de tirer de nouveau de ces précieux documents.

*Correspondance diplomatique et militaire de Puységur.*

« A la même époque et au même grand événement politique de l'acceptation par Louis XIV du testament de Charles II, qui donnait à l'un de ses petits-fils la couronne et la possession de l'Espagne, et qui devait avoir un si long et si violent retentissement dans toute l'Europe, se rapporte une autre correspondance dont la publication a été tout récemment proposée au Conseil par M. le comte Le Pelletier d'Aunay.

« Parmi les personnages les plus illustres qui prirent part aux relations diplomatiques et aux affaires militaires, conséquence de cette acceptation, figure au premier rang le marquis J.-F. Chastenet de Puységur, chef d'une famille qui eut plus d'un descendant distingué dans l'armée ou dans les sciences. Lieutenant général en 1704, maréchal de France en 1734, alors qu'il commandait en chef les troupes françaises sur les frontières des Pays-Bas, auteur d'un ouvrage fort estimé sur l'art de la guerre, publié après sa mort, en 1748, et composé en grande partie pour l'éducation militaire de Louis XV, Puységur avait l'estime et la confiance de Louis XIV, et passait déjà pour un des guerriers les plus expérimentés au moment où le trône d'Espagne passa dans la maison de Bourbon.

« Dès le commencement de l'année 1701, en même temps que le maréchal de Boufflers prenait le commandement des troupes françaises dirigées sur la Flandre, au moment où le marquis de Louville accompagnait Philippe V dans son nouveau royaume, Puységur fut chargé de la mission délicate d'aller visiter la portion des Pays-Bas soumise à l'Espagne, et qui entrait au pouvoir de la France; il devait y prendre connaissance de l'état des forces militaires, de la situation des finances, de l'état des esprits; il avait aussi la mission non moins difficile de faire entrer dans les intérêts de la France l'électeur de Cologne et celui de Bavière qui résidait à Bruxelles. C'est de cette mission délicate que Saint-Simon a dit : « Puységur, devenu si tard maréchal de France, eut la gloire du projet et de l'exécution de la prise de toutes les places espagnoles des Pays-Bas, toutes au même instant, toutes sans brûler une amorce, toutes en saisissant et désarmant les troupes hollandaises qui en formaient presque toutes les garnisons. » Une autre mission

en Espagne lui fut confiée en 1703, et lui fournit l'occasion de contribuer encore de ce côté à consolider le trône d'Espagne dans la maison de Bourbon et à assurer l'influence de la France.

« Ce sont toutes les pièces officielles, authentiques, et plusieurs en original, relatives à la mission de Puységur dans les Pays-Bas pendant les années 1701 et 1702, que M. le comte Le Pelletier d'Aunay a bien voulu mettre à la disposition de la Société de l'Histoire de France, avec des notes et une introduction qui en rendraient la publication assez prompte, si le choix n'en était pas un peu difficile. Cette collection se compose de près de deux cents pièces, soit de lettres de Puységur, de Torcy, de Chamillard et d'autres ministres de France et des Pays-Bas, des électeurs de Bavière, de Cologne, de Louis XIV lui-même, soit des mémoires rédigés par Puységur, et d'instructions à son usage. Ces pièces offrent presque toutes, avec le caractère et la gravité diplomatiques, des renseignements positifs sur les forces militaires, sur l'esprit du pays et sur les dispositions des hommes politiques que Puységur avait été chargé d'étudier et d'assurer à la France. Puységur rend compte en homme habile, et surtout en honnête homme, de ce qu'il voit, de ce qu'il sait, mais il le fait avec toute la gravité qu'exigeaient sa mission et son caractère, bien différent en ce point de la spirituelle vivacité de Louville.

« Le volumineux manuscrit de cette correspondance, qui ne formerait pas moins d'un fort volume in-4° ou de plusieurs in-8°, a été trop récemment communiqué au Conseil pour qu'il ait pu déjà être examiné à fond par le comité de publication. Mais, tout en exprimant sa reconnaissance pour la bienveillante communication de M. le comte Le Pelletier d'Aunay, le Conseil n'a pu s'empêcher de remarquer combien cet ouvrage se rattachait par des liens intimes à deux des publications les plus considérables et les plus importantes de la collection des documents inédits relatifs à l'Histoire de France, publiés aux frais de l'État par M. le ministre de l'instruction publique, celle de M. Mignet et celle de M. le lieutenant général Pelet sur les négociations et les guerres de la succession d'Espagne. Déjà, en effet, quelques-unes des lettres existant dans la collection de la famille Puységur, et qui se retrouvent soit en copies, soit en originaux dans les archives du ministère de la guerre, figurent dans les deux premiers volumes des *Mémoires militaires relatifs à la succession d'Espagne* (partie des campagnes de Flandre), publiés par M. le lieutenant général Pelet. Ce doit donc être l'objet d'un examen scrupuleux dont le résultat ne peut vous être soumis, Messieurs, dès à présent, étant entièrement subordonné à l'avis du comité de publication et du Conseil.

*Nouveau glossaire de l'ancien langage français du nord de la France, ou de la langue d'Oil au moyen âge.*

« Dans la dernière séance, une proposition a été faite au Conseil qui l'a accueillie avec empressement, quoique l'ouvrage indiqué sortît du cadre habituel de ses travaux; mais l'importance en est si généralement reconnue, il serait, comme instrument de travail, si utile à tous ceux qui étudient, dans ses sources, le moyen âge sous les différents points de vue de l'histoire proprement dite, de celle des mœurs, des lettres et des arts, en un mot, de tous les éléments de la vie sociale, que le Conseil n'a pas hésité à encourager le projet qui lui a été soumis.

« En entreprenant un nouveau glossaire de la langue romane du nord, qui soit beaucoup moins imparfait que celui de Roquefort, M. Guessard ne s'est point dissimulé que c'était un travail de très-longue haleine auquel, d'ailleurs, il s'est déjà préparé de longue main par une étude solide de la langue et de la littérature française au moyen âge. M. Guessard s'est associé pour ce travail considérable M. Just Paquet, légataire des manuscrits de M. Raynouard, qui, outre les matériaux de son *Glossaire de la langue romane du midi*, dont M. J. Paquet a terminé la publication, avait laissé de nombreux extraits destinés à un dictionnaire de l'ancien langage français du nord. L'ouvrage proposé devra former 4 volumes, et, quand il sera assez avancé, il sera communiqué au Conseil, qui restera maître d'en adopter ou d'en modifier le plan. Cette réserve était sans doute inutile avec les garanties littéraires que présentent les précédents travaux des deux éditeurs, mais elle vous démontre, Messieurs, avec quelle prudence le Conseil s'engage dans les entreprises, même les plus utiles, qui peuvent lier la Société pour un certain temps.

*Histoire des Basques.*

« Je terminerai enfin, Messieurs, cette sèche énumération en vous signalant un dernier ouvrage qui s'écarte aussi par son objet de l'ensemble de vos publications. Je veux parler de l'*Histoire du peuple basque* par le chevalier de Bela et dom Sanadon. M. le baron Walckenaër, possesseur du manuscrit original de ce travail qui a demandé plus de vingt années de recherches à leurs auteurs, a bien voulu le mettre à la disposition du Conseil. L'histoire des Basques, la population la plus originale de la Gaule, celle qui, comme les Bretons, a conservé dans sa langue, dans ses mœurs, dans son costume, les vestiges les plus curieux de son antique origine, est digne sans doute du plus grand intérêt, surtout si elle s'appuie sur des docu-

ments originaux parfaitement authentiques qui auront pu être mis en œuvre sans aucune de ces préoccupations systématiques trop habituelles dans l'étude des périodes historiques les plus anciennes et les moins connues. Le comité et le Conseil, n'ayant point encore eu connaissance du manuscrit, n'ont pu exprimer d'avis motivé, et la Société ne peut que témoigner au savant secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions toute sa reconnaissance de la sympathie qu'il veut bien lui témoigner pour ses travaux.

« Il me resterait à vous signaler, Messieurs, quelques autres projets de publication soumis à l'attention du Conseil; mais pour différents motifs, toute décision définitive à leur sujet ayant été suspendue, il conviendra mieux sans doute de vous en entretenir plus tard, s'ils deviennent pour le Conseil l'objet d'un nouvel examen.

« En résumé, voici, Messieurs, l'état de vos publications soit actuelles, soit les plus prochaines.

« Deux volumes dont l'impression est sur le point d'être terminée :

« Le III[e] vol. de *Commynes*, et le I[er] vol. du *Journal de Barbier;*

« Quatre volumes d'ouvrages antérieurement choisis, dont l'impression devra commencer avant la fin de cette année ou dans le commencement de l'année prochaine :

« Le IV[e] vol. de *Jeanne d'Arc;* le IV[e] vol. *d'Orderic Vital;* le II[e] vol. du *Journal de Barbier;* le I[er] vol. de la *Chronique de Thomas Bazin;*

« Sans parler de plusieurs autres dont l'impression précédemment votée a été retardée par différents obstacles qui s'aplanissent chaque jour, tels que : les *Œuvres de Suger*, et la *Chronique de Froissart.*

« Enfin, sur les vingt ouvrages proposés depuis un an, ont été définitivement adoptés : les *Documents originaux de l'histoire du comte d'Anjou*, par M. Marchegay; les *Carnets de Mazarin*, par M. Ravenel; les *Lettres de Guy Patin*, par M. J. Taschereau (celui-ci ajourné, après adoption, jusqu'à l'achèvement de l'édition commencée en dehors de la Société); les *Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis*, par M. Monmerqué; un *Nouveau Glossaire de l'ancien langage français du nord de la France*, par M. Guessard.

« Plusieurs autres ouvrages très-favorablement accueillis et presque adoptés en principe, n'ont point encore obtenu d'approbation définitive, soit parce que leurs auteurs n'avaient point fourni au Conseil un plan suffisamment arrêté, soit parce que des difficultés survenues n'ont point encore été levées. Tels sont surtout les *Extraits des comptes de l'argenterie des rois de France, pour le règne du roi Jean*, par M. Douët d'Arcq ; et la *Bibliographie* des *Mazarinades*;

par M. Moreau, deux ouvrages qui sont, l'un et l'autre, presque tout prêts pour l'impression, et sur lesquels le Conseil recevra de nouvelles communications dans ses prochaines séances.

« Le *Supplément aux mémoires de Saint-Simon*; la *Correspondance du marquis de Louville*; le *Choix de lettres inédites de Mazarin*, et probablement les *Mémoires de Lamothe-Goulas*, paraissent aussi devoir figurer avant peu parmi les projets définitifs de la Société. Il faudra sans doute y ajouter plusieurs autres de ceux que je vous signalais précédemment, alors que le comité de publication aura été mis à même de les examiner plus complétement et de mieux en apprécier le plan et l'étendue.

« La Société de l'histoire de France ne peut manquer de voir, dans cette sympathie générale, exprimée de toutes parts pour ses travaux, dans ces nombreuses propositions d'ouvrages de longue haleine qui lui ont été indiqués par les autorités les plus compétentes et les plus respectables, le témoignage le moins douteux d'une confiance en son avenir, qui doit redoubler son zèle, et diriger plus sûrement ses efforts vers le but tout national qu'elle s'est proposé. »

— M. Houël présente, en son nom et au nom de M. Bouvier, le rapport des censeurs sur la gestion des finances de la Société depuis la dernière assemblée générale.

« MESSIEURS,

« Vous avez su gré aux censeurs, créés par l'article 12 du règlement, de chercher, après toutefois l'examen des comptes, ce qui peut nuire ou devenir utile à votre institution; vous avez applaudi quand ils out signalé le trop long espace de temps que l'on met entre deux volumes du même ouvrage; quand ils se sont plaints de la publication d'un trop grand nombre d'exemplaires de l'*Annuaire*; quand ils ont excité chacun de leurs confrères à présenter des candidats. Vous concevez qu'il n'y avait rien là qui dût les décourager dans leur manière d'entendre le règlement; ils ont agi, cette année, avec pareille intention; ils viennent vous rendre un compte pareil.

« D'abord, ils s'empressent de vous dire que la restriction apportée dans le nombre des *Annuaires* est arrivée à un point tout à fait normal : il est réduit à 750, et l'on entrevoit le moment où l'on n'aura exactement tiré que le nombre nécessaire à la distribution.

« Puis, ils ont du plaisir à constater que l'on est arrivé à un chiffre satisfaisant avec l'imprimeur, notre seul créditeur : on ne lui a dû, à la fin de l'année, que 5 470 fr., quand on avait dépensé 14 780 fr., et quand on entrevoit facilement la date du solde. (Au moment où nous parlons, le chiffre n'est même que de 4 320 fr.)

« Enfin, ils félicitent les administrateurs de la Société du nombre de volumes que l'on publie, puisqu'un ami de l'histoire, en entrant dans nos rangs, reçoit, en ouvrages, le prix de sa souscription, et a reçu au delà pour l'exercice 1845.

« Mais des censeurs ont bien du mal à ne faire que des compliments, il leur faut donc dire aussi : 1° que l'on n'a pas envoyé, en 1845, le *Bulletin* avec une exacte régularité ; 2° qu'il serait bien d'être plus régulier aussi dans l'envoi des tomes d'un même ouvrage, et que, par exemple, le tome IV du *Procès de Jeanne d'Arc* ne peut être publié qu'à une époque assez avancée de 1846, tandis que le tome Ier a paru en 1841, ce qui fait cinq années pour publier quatre volumes in-8° ; 3° qu'il faut, pour les ouvrages, faire comme pour l'*Annuaire*, c'est-à-dire restreindre le tirage, puisque nous sommes forcés de louer un magasin pour conserver les volumes en feuilles ; 4° qu'il paraît inutile d'assurer, comme on le propose, les papiers qui sont chez l'imprimeur, parce qu'ils sont très-bien soignés ; que c'est s'astreindre à une rente, et que, d'ailleurs, c'est préjuger à tort la question, en cas d'incendie, sur qui devrait porter la responsabilité, surtout quand nos feuilles sont plutôt en dépôt qu'en location. Au surplus, les censeurs estiment qu'il y a lieu, au moins, à un ajournement.

« Maintenant notre rôle primitif est la vérification des comptes, la voici :

## CHAPITRE Ier.

### RECETTES PENDANT L'ANNÉE 1845.

| | fr. | c. |
|---|---|---|
| « Solde en caisse au 31 décembre 1844........... | 482 | 34 |
| « 11 mandats arriérés........................... | 330 | » |
| « 371 mandats de 1845........................... | 11 130 | » |
| « (En 1844, il y en avait 374, c'est-à-dire qu'il y en a 3 de moins cette année.) | | |
| « Il a été vendu en ouvrages : | | |
| « Sur 19 mandats de divers sociétaires pour...... | 527 | 50 |
| « Par M. Renouard, libraire de la Société, pour.. | 1 563 | 70 |
| « Par M. Techener, libraire, pour.............. | 9 | » |
| « Par M. Barthès, libraire, pour................ | 179 | 50 |
| « Par M. Dumoulin, libraire, pour.............. | 485 | » |
| « Au ministère de l'instruction publique, qui veut bien continuer sa souscription, pour............... | 270 | » |
| « Total........ | 14 977 | 04 |
| « En 1844, la recette était de.................... | 17 581 | 19 |
| « Ainsi la différence est de...................... | 2 604 | 15 |

« Sauf ce qui va être dit après le chapitre de la dépense.

## CHAPITRE II.

### DÉPENSES.

| | | fr. | c. |
|---|---|---|---|
| « *Impressions :* | à M. Crapelet........................ | 10 429 | 65 |
| | à M. Renouard, pour brochages et annonces........................ | 687 | 60 |
| « *Honoraires :* | pour l'*Annuaire*................... | 4 | 50 |
| | à M. de Gaulle, pour le *Bulletin*... | 300 | » |
| | à M. Guadet, pour le 2ᵉ volume de *Richer*........................ | 500 | » |
| | aux héritiers Géraud, pour la rédaction du *Bulletin*, pendant une partie de l'année 1844........... | 100 | » |
| « Droits de recette.............................. | | 198 | 15 |
| « Gages, ports de lettres, etc.................... | | 522 | » |
| « Commissions, voitures, menues dépenses....... | | 237 | 98 |
| | « Total........ | 12 979 | 88 |

« (En 1844, la dépense était de 17 098 fr. 85 c., ce qui présente une différence en moins de 4 119 fr.)

« Maintenant la balance pour 1845 s'opère ainsi :

| | | |
|---|---|---|
| « La recette est de........................ | 14 977 | 04 |
| « La dépense est de........................ | 12 979 | 88 |
| « Reste en caisse...... | 1 997 | 16 |

« Suivant le compte arrêté parfaitement par le comité des fonds.

« Comme on vient de le voir, si la recette a été moindre de 2 604 fr., la dépense a été moindre de 4 119 fr.

« Comme on vient de le voir encore, on n'avait en caisse, à pareille époque, il y a un an, que 482 fr. 34 c., et l'on a aujourd'hui 1 997 fr.; c'est plus de 1 500 fr. de *boni*.

« A quoi il faut ajouter les livres en magasins, qui forment un actif, qui, peu à peu, se réalise en argent. En voici le chiffre :

| | | | |
|---|---|---|---|
| « *Ouvrages :* | papier ordinaire.............. | 7 788 | volumes. |
| | papier vélin.................. | 108 | — |
| | *Bulletin*.................... | 443 | cahiers. |
| | *Annuaire* (dix années)........ | 3 398 | volumes. |

« Vous ne regarderez sans doute pas, comme chose que l'on doive omettre, votre bibliothèque, laquelle augmente chaque année. Ainsi elle a reçu : les bulletins d'un grand nombre de sociétés savantes, qui, toutes, continuent leurs relations; tous les ouvrages de la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de

France, publiés par les soins des Comités historiques, sous la direction de M. le Ministre de l'instruction publique; l'ouvrage du général Pelet sur les campagnes de Napoléon; le troisième volume de l'ouvrage de M. Renaud sur l'artillerie; le mémoire de M. Rafn sur la découverte de l'Amérique; les discours de Jean-Étienne Portalis; l'ouvrage d'Aymar du Rivail sur le Dauphiné (*de Allobrogibus*), publié par M. de Terrebasse; *Rodrigue de Villandrando*, par M. Jules Quicherat; les lettres de M. Jubinal sur les manuscrits de la bibliothèque de la Haye; le mémoire de M. Rathery sur les États-Généraux, mémoire qui a été couronné par l'Académie des sciences morales; la lettre du frère Antoine à l'occasion du roi Jean, par M. Monmerqué; les deux volumes in-8° de M. de Cayrol sur Gresset; l'esquisse sur le Dante, par M. de Puymaigre; le volume du bibliophile Jacob, sur la Bibliothèque royale; le catalogue des manuscrits de la bibliothèque des ducs de Bourgogne; la collection des chroniques belges, par le baron de Reiffenberg; les lettres de M. Auguste Le Prévost et de M. A. Deville sur le cœur de saint Louis; le bulletin monumental, publié par M. De Caumont; le bulletin du bibliophile, par M. Techener; enfin plusieurs autres brochures mentionnées dans le *Bulletin*.

« Le chiffre des cotisations, comme vous l'avez vu, n'a pas augmenté; mais, comme l'actif de l'année prochaine surpassera évidemment le passif, il ne faut pas s'en effrayer.

« Vous le voyez, messieurs, pour peu que chacun de vous, ou même la majorité d'entre vous pense à l'augmentation, même peu nombreuse, des membres de la Société, elle qui est destinée à aller chercher, dans les siècles des monuments utiles, des monuments qui, sans elle, se perdraient; elle qui a de l'ordre, un plan fait, des moyens de l'exécuter, elle peut devenir *séculaire* à son tour. »

Les conclusions de ce rapport tendant à approuver la gestion du trésorier et l'emploi des fonds pendant l'exercice 1845, sont mises aux voix et adoptées.

---

M. Victor Le Clerc lit une notice littéraire et bibliographique sur un *Voyage en terre sainte pendant l'année 1283, par le dominicain frère Brocard.*

Cette savante notice, dans laquelle l'auteur a fixé l'époque jusqu'alors fort incertaine de cet important voyage, et montré les renseignements nombreux qu'il présente sur l'état de la Palestine peu après les Croisades, est destinée à faire partie du volume actuellement sous presse de l'*Histoire littéraire de France*.

### *Élections.*

L'assemblée procède au renouvellement du quart des membres de son Conseil administratif, dont les fonctions expiraient en 1846, conformément au règlement.

Sont réélus et proclamés, par M. le Président, membres du Conseil jusqu'en 1850 :

MM. Berger de Xivrey.
Bottée de Toulmon.
Crapelet.
De La Villegille.
Guadet.

MM. Victor Le Clerc.
Monmerqué.
Ravenel.
De Roissy.
De Wailly (Natalis).

Les deux censeurs, MM. Houël et Amédée Bouvier, sont aussi réélus.

### *Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de M. le Ministre de l'instruction publique,

Les volumes suivants de la collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France :

*Mémoires militaires de la succession d'Espagne*, par le lieutenant général Pelet. Tome VI. Texte in-4°, et atlas in-f° ;

*Recueil de lettres missives d'Henri IV*, par M. Berger de Xivrey. Tome III ;

*Négociations diplomatiques* (au XVI^e^ siècle) *entre la France et l'Autriche*, publiées par M. Le Glay. 2 vol. in-4° ;

*Monographie de l'église Notre-Dame de Noyon*. Texte in-4° ; par M. Vitet. Atlas in-f° ;

*Peintures de l'église de Saint-Savin*. Texte in-f° ; par M. Mérimée, et atlas en deux cahiers in-f°.

De la part de M. de Caumont :

*Bulletin monumental*. XII^e^ volume, n° 2, 1846 ;

*Annuaire de l'Institut des provinces et des Congrès scientifiques*. Caen, 1846. 1 vol. in-12.

De la part de M. de La Fontenelle de Vaudoré :

*Statistique ou Description générale du département de la Vendée*, par M. Cavoleau ; nouvelle édition, revue et considérablement augmentée ; par M. de La Fontenelle de Vaudoré, correspondant de l'Institut, etc. 1 vol. grand in-8°. 1845 ;

*Journal de Guillaume et de Michel Le Riche*, avocats du roi à Saint-Maixent, de 1534 à 1586 ; publié pour la première fois et

annoté par M. de La Fontenelle de Vaudoré. Saint-Maixent, 1846. In-8°.

De la part de l'auteur :

*Documents historiques sur la province de Gévaudan,* par M. Gust. Bardin, archiviste de la préfecture du département de la Lozère. Toulouse, 1846. In-8°.

De la part de l'auteur :

*Lettre à M. Aug. Le Prévost sur le cœur de saint Louis,* par M. Deville, directeur du Musée des Antiquités de Rouen, correspondant de l'Institut. 2ᵉ édit. Rouen, 1846. Br. in-8°.

De la part de l'éditeur, M. Techener :

*Bulletin du Bibliophile; Tables de la 6ᵉ série.*

La séance est levée à onze heures.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 1ᵉʳ JUIN 1846,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Les procès-verbaux des séances du Conseil du 6 avril dernier et de l'assemblée générale de la Société, tenue le 4 mai, sont lus et adoptés.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

676. M. le docteur Louis-Guillaume Holland, à Tubingue, présenté par MM. Michelant et Guessard; son correspondant à Paris sera M. Franck, libraire.
677. M. Amédée Tardieu, géographe du ministère des affaires étrangères, rue de l'Université, 7, présenté par M. Guessard.
678. M. Tempier, avoué à Marseille, présenté par M. de Barante.

### *Ouvrages offerts à la Société.*

De la part des auteurs :

*Histoire de Théodoric le Grand, roi d'Italie,* précédée d'une revue préliminaire de ses auteurs, et conduite jusqu'à la fin de la monarchie ostrogothique, par M. le marquis du Roure. Paris, chez Techener, 1846, 2 vol. in-8°.

*Essai d'une Bibliothèque albigeoise,* par M. de Combettes-Labourelie. A Gaillac, 1846, in-8°.

De la part de M. Travers :

*Annuaire du département de la Manche, pour l'année* 1846 (dirigé par M. Travers). 1 vol. in-8°.

De la part de M. de Caumont :

*Institut des provinces de France.*—Conseil général académique. A Orléans, avril 1846, brochure in-8°.

*Séances générales, tenues à Lille en* 1845, *par la Société française, pour la conservation des monuments historiques.* 1846, in-8°.

*Bulletin monumental*, n° 3 de l'année 1846.

De la part de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

*Bulletin des travaux de cette Société*, 4e trimestre. 1845, à Poitiers, in-8°.

*Correspondance.*

— MM. le baron Boullenger, Tassin de Villiers, Flon et Martin de Villers adressent au Conseil des remercîments de leur admission parmi les membres de la Société.

— Monsieur de Combettes-la-Bourelie offre à la Société de mettre à sa disposition plusieurs histoires et mémoires manuscrits du xvie siècle sur les guerres de religion, tels que ceux de Gaches, Madianne, Blouin, Faurin, etc. Il craint toutefois que les récits et les événements qu'ils contiennent ne soient trop souvent circonscrits à des localités. Cette offre, que le Conseil reçoit avec reconnaissance, devra être l'objet d'un examen subséquent, une partie des manuscrits indiqués existant déjà à la Bibliothèque royale.

— M. l'abbé Arnaud exprime au Conseil combien il a été touché du témoignage de sympathie qu'il en a reçu, à l'occasion de la maladie qui l'a forcé d'interrompre son travail sur *Suger*. Sa vue n'étant point encore parfaitement rétablie, il réclame de nouveau l'indulgence du Conseil ; il ne négligera rien pour répondre, autant qu'il dépendra de lui, à l'attente et à la juste impatience de la Société.

— M. le baron de Reiffenberg annonce l'envoi récent par l'intermédiaire de M. L.-M. de Rumigny, ambassadeur de France à Bruxelles, du 4e volume des *Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainaut et de Luxembourg*. Ce volume, qui contient le commencement du poëme du *Chevalier au cygne*, et dont M. de Reiffenberg est l'éditeur, a été adressé au ministère de l'instruction publique, pour la Société qui ne l'a point encore reçu. M. de Reiffenberg réclame en même temps, au nom de la Commission royale d'histoire de Belgique, ceux des volumes publiés par la Société qui ne lui ont point encore été transmis. Il sera fait droit à cette demande.

— M. l'Archiviste fait observer, à cette occasion, qu'il se trouve souvent dans l'impossibilité d'envoyer les ouvrages qui lui sont demandés, parce qu'on néglige de lui indiquer les moyens de les faire parvenir. Les membres qui auraient à l'avenir des réclamations à lui adresser sont invités à lui fournir cette indication.

— M. Travers réclame au nom de l'Académie des sciences et belles-lettres de Caen, quelques volumes de l'Annuaire de la Société qui ne lui sont pas parvenus. — Ces volumes seront envoyés.

— M. Lafons de Mélicocq adresse deux nouveaux fragments inédits, du xv[e] siècle, extraits des archives de Béthune, et présentant des détails curieux pour l'histoire des costumes et des représentations scéniques à cette époque.

— M. le comte de Mailly exprime ses regrets de n'avoir pu assister à la dernière assemblée générale de la Société.

### *Élections.*

Le Conseil procède au renouvellement annuel de son Bureau.

M. Magnin demande à ne plus faire partie du comité de publication; il lui paraît convenable, en principe, que l'habitude prise par le Conseil de renommer intégralement les mêmes membres des commissions soit au moins en partie modifiée. Le Conseil reconnaît la justesse de cette observation.

Sont élus successivement au scrutin pour l'exercice 1846-47 :

*Président* : M. de Barante;

*Vice-Présidents* : MM. Taillandier et Magnin;

*Secrétaire-Adjoint* ; M. Teulet;

*Trésorier-Archiviste* : M. Duchesne aîné.

Le Secrétaire, M. J. Desnoyers, continue ses fonctions, conformément au règlement.

### *Comité de publication.*

MM. Guérard (président), Lenormant, Ravenel et de Wailly.

### *Comité des fonds.*

MM. de Roissy (président), Bottée de Toulmon, Lascoux et Gadebled.

Le comité de l'annuaire ne doit être renouvelé qu'au mois d'octobre.

*Travaux et administration de la Société.*

Le Secrétaire fait connaître l'état des impressions :

*Mémoires de Philippe de Commynes*, tome IIIe. — 22 feuilles sont tirées ; 6 autres feuilles sont composées.

*Journal de Barbier*, tome Ier. — 12 feuilles sont tirées ; les feuilles 13 et 14 bonnes à tirer. M. de La Villegille annonce qu'il va déposer la fin de la copie de ce premier volume.

*Annuaire de* 1847. — L'impression est commencée.

Le Secrétaire insiste sur la nécessité de fixer immédiatement un autre ouvrage dont l'impression puisse être aussitôt commencée. Tel devait être, d'après une décision antérieure du Conseil, le quatrième volume des *Procès de Jeanne d'Arc*. Mais les documents, recueillis depuis plusieurs années par l'éditeur, M. Quicherat, se sont trouvés tellement abondants, qu'ils ont dépassé ses prévisions, et que, pour les réduire en un seul volume, il faudrait, ou les tronquer ou les choisir. Si le Conseil juge convenable la publication intégrale de ces matériaux précieux en autorisant l'adjonction d'un cinquième volume, l'impression du quatrième peut commencer immédiatement et se poursuivre sans interruption. Le Conseil autorise cet accroissement et invite l'éditeur, qui en sera immédiatement averti, à livrer de suite le quatrième volume à l'impression.

— Le Conseil décide, pour obvier à l'inconvénient du retard apporté chaque année dans l'adoption et l'impression du procès-verbal de la séance du mois d'avril, qu'il y aura dorénavant une séance supplémentaire le dernier lundi de ce mois, avant l'Assemblée générale du mois de mai.

— Le Conseil, conformément à l'avis du comité des fonds, décide qu'une somme spéciale sera affectée à l'assurance des ouvrages appartenant à la Société, et déposés chez M. Crapelet. Mais la Société ne pouvant prendre la responsabilité d'un dépôt dont elle n'a pas la garde, l'assurance sera faite au nom de M. Crapelet. Le Secrétaire demande que l'opinion différente de MM. les censeurs soit retranchée de leur rapport, mais la lecture en ayant été faite à l'Assemblée générale, le Conseil trouve plus convenable de la maintenir à l'impression.

La séance est levée à cinq heures.

---

# II.

## VARIÉTÉS.

*Document conservé dans les archives de l'hôtel de ville de Noyon, et communiqué par M. Lafons de Mélicocq.*

« Lettres rechues de par monseigneur le duc de Guyenne, par X. J. de La Bare, sergent à cheval du roy, nostre sire, en son chastellet de Paris, le xxvi[e] jour de février.

« Loys, ainsné fils du roy de Franche, duc de Guienne et daulphin de Viennois, à nos chiers et bien amez les *prévost* (1), bourgois, manans et habitants de la ville de Noïon, salut et dilection. Pour ce qui est venu à nostre congnoissance, que nostre père de Bourgongne vous a nagaires envoyez certaines lettres closes contenant en substance que ja soit ce qu'il ait tousiours volu garder et entretenir la paix par lui jurée et par pluisieurs du sang et lignage de monseigneur et du nostre; néanmoins aucuns aultres ne l'ont pas ainsy fait, mais se sont efforcez de voloir iniurier nostre très chière et très amée compaine, sa fille, ont pris ou fait prendre plusieurs de ses gens, et en chassié tous ceulx que l'on povait savoir estre favorables à mondit seigneur et à lui, et osté le leur; l'ont aussy volu diffamer en prédications et collacions publiques, et en plusieurs aultres momeries procédant contre son honneur, en venant directement contre ladite paix. Lesquelles choses il a endurées par ci-devant, si comme il dit, jusques à ce que nous lui avons fait savoir par plusieurs fois, par lettres et par messages, « que « l'on nous avoit enfermé et tenoit prisonnier à pont levis, ou « chastel du Louvre, en lui requérant de par nous secours et aide « pour estre délivré du dangier, en quoy nous estions, et que, « pour ces causes, il estoit délibéré de venir incontinent vers Paris, « à tout telle puissance comme il avoit peu fournir, pour mondit « seigneur, madame, nous et nostredite compaigne jeter hors du « dangie en quoy nous estions, et nous mettre en nostre plaine « franchise et liberté; et, pour ce, vous a requis ayde et confort « au plus grant efforcement, et le plus hastivement que faire le « porrez. »

« Nous vous advertissons et faisons savoir que nous n'avons pas sceu que aucuns du sang et lignaige de mondict seigneur ne aultres se soient efforchiez de vouloir iniurier, ne faire déplaisir à nostredicte compaigné, en quelque manière que ce soit; mais, pour l'a-

(1) Il est question ici du maïeur de Noyon.

mour et révérence de nous, lui ont fait et font tous les jours tous les services et plaisirs qu'ils peuvent. Et, quant à avoir pris les gens de nostredict père, iceulx enchassez, ne pris leurs biens, il ne sera pas sceu que riens ait esté fait en cette ville de Paris, depuis le partement de nostredict père, par voye de fait ne aultrement, que denement; « mais a tout esté fait par bonne justice à l'encontre de « plusieurs mauvais troubleurs de paix, séditieux et esmouveux de « peuple, qui ont mis cette bonne ville de Paris et la plus grant « partie de ce royaume en voye de perdition, se Dieu, de sa grâce, « n'y eust pourveu. Et, quant à avoir volu diffamer nostredict père « par prédications, par collacions ou aultrement, nous sommes suf-« fisamment informez que rien n'en a esté fait dont il se deubst « douloir : car, si en prédications ou aultrement aucunes choses « ont esté dites tendant à la réparation de l'onneur d'aucuns du « sang et lignage de mondict seigneur et du nostre, qui avoient « esté charchiez de plusieurs choses non véritables, tant par lettres, « comme aultrement, ce n'a esté que pour esclarer la vérité des be-« songnes, et pour oster le peuple de l'erreur, en quoy on l'avoit « mis par plusieurs mauvaises et dampnables manières. Et, quant « à dire que nous ayons esté ou soyons détenu prisonnier au « chastel du Louvre ne aultre part, sachiez certainement que le « contraire est vérité; car nous sommes et avons tousiours esté, de-« puis le partement de nostredict père, en nostre franche et plaine « liberté, en nous tenant une foiz au Louvre; l'autre foiz à l'ostel de « saint Pol; l'autre foiz au Palais et aucunes foiz ailleurs, ainsy « comme il nous vient à plaisir; et ne fusmes onques en plus grande « ou en plus plaine franchise et liberté d'aler, et nous transporter « où bon nous semble, comme nous sommes de présent, et avons « esté depuis le temps dessusdict. » Et sy n'avons pas mémoire qu'à nostredict père nous *rescapuissions* ou que nous feismes savoir le contraire, ne que nous le requeissions de nous venir secourir ne aidier en ce fait; car aussy, Dieu mercy, n'en a-t-il esté ni n'est aucun besoing : et se, par inadvertance ou aultrement aucunes lettres avoient ou ont esté par nous, ou en nostre nom, sur ce envoiées à nostredict père, elles auroient ou ont esté de nous obtenues par mauvaises et dampnables cautelles, et non nous advertie de ce qu'on nous auroit fait faire. Et, pour ce que nous avons sceu que nostredit père se ventoit d'aucunes telles lettres, « nous lui avons « mandé et deffendu expressément que soubs umbre d'icelle, ou « aultrement, il ne viengne par deçà à puissance d'armes, sur tout « qu'il doubte à nous couroucier; car, la mercy Dieu, mondict « seigneur, madame et nous, et aussy les seigneurs du sang et li-« gnage de mondict seigneur et du nostre sommes par deça en

« très-bonne union, paix et tranquilité ensemble. » Et, pour ce, vous signiffions ces choses, affin que vous sachiez la droitte vérité des besongnes, et que vous ne adioustiez foy à chose qui vous soit escripte ou fait savoir au contraire; « car, en vérité, les choses « contenues ès lettres de nostredict père ne sont que voyes et enquises « par aucuns séditieux qu'il a entour lui pour évider, trouver cou- « leur ou accon (1) (*sic*) de recommencer noise et riote. » Sy vous mandons, enjoingnons et deffendons, de par mondict seigneur et de par nous, que, pour telles lettres ou aultres semblables, vous ne aucuns de vous, ne donniez conseil, confort, ne aide à nostredict père, ne à aultres quelconques de par lui, qui, « par puissance et « à force d'armes, vouldroit venir par deçà contre les deffenses à « lui sur ce faites par mondict seigneur, par ses messages et par ses « lettres, sur peine d'estre réputez rebelles et désobéissans à mon- « dict seigneur. » Et, sur tout que vous vous povez meffaire envers lui et nous, ne les lettres de mondict père, se aucunes plus vous en envoioit ou rescepvoit, « ne les lisiez, ni communiquiez, mais icelles « renvoiez par devers mondict seigneur et nous, toutes closes, ou « ainsy que envoiées vous seront. »

« Et ces présentes publiez, vous communiquiez et faittes crier entre vous et par tout où il est accoustumé de faire cy en tel cas, affin que aucun n'en puist prétendre ignorance. Et, sur ces choses, nous faittes incontinent savoir par le porteur de ces présentes vos volontez et entencion.

« Donné à Paris, *en l'église de Nostre-Dame, à l'issue de nostre messe,* le second jour de février, jour de Chandeleur l'an de grace mil IIII^c et XIII (V. S.).

« Par monseigneur le duc et daulphin,

« J. de Castel (2). »

(1) Occasion ?

(2) *Arch. de l'hôtel de ville de Noyon*, fol. 71 r° et v°.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 8. — JUILLET-AOUT 1846.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 6 JUILLET 1846,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT (1).

Le procès-verbal de la séance du Conseil du 1er juin dernier, est lu et adopté.

*Ouvrages offerts à la Société.*

*Compte rendu des séances de la Commission historique* de Belgique, tome XI, année 1845; Bruxelles, in-8.

*Monuments pour servir à l'histoire des provinces de Namur, de Hainault et de Luxembourg*, recueillis et publiés par M. le baron de Reiffenberg. Bruxelles; 1 vol. in-4.

*Chronique rimée de Philippe Mouskes* ou *Mouskès*, publiée avec des commentaires par M. le baron de Reiffenberg. Supplément. Bruxelles; in-4.

*Mémoires du baron Portal, ministre de la marine et des colonies*. Paris, 1846; 1 vol. in-8.

(1) En l'absence de M. J. Desnoyers, retenu chez lui par une indisposition, et de M. Teulet, secrétaire-adjoint, M. de La Villegille est désigné pour remplir à cette séance les fonctions de secrétaire.

*Bulletin du Bibliophile*, 7e série. Février et mars 1846; in-8.

*Dictionnaire géographique et statistique d'Adrien Guilbert.* 9e livraison, in-8.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, année 1846, no 1er.

*La voix moderne*, spécimen d'un nouveau journal.

*Correspondance.*

M. de La Fons, baron de Mélicocq, adresse les copies de divers documents trouvés dans les archives de Béthune, et dont quelques-uns rectifient des erreurs commises dans l'*Art de vérifier les dates* au sujet d'événements concernant la ville de Béthune.

— M. le baron Portal fait hommage à la Société d'un exemplaire des Mémoires du baron Portal, son père.

— M. le président fait part au conseil de la mort de M. Eyriès. Indépendamment de la mention au procès-verbal, un article nécrologique lui sera consacré dans un des prochains numéros du Bulletin.

*Travaux et administration de la Société.*

État des impressions : *Philippe de Commynes*, tome III. — 23 feuilles sont tirées; les feuilles 24 et 25 chez Mlle Dupont, éditeur; la feuille 26 chez M. Lenormant, commissaire responsable; la feuille 27 à renvoyer en troisième, et la feuille 28 en deuxième.

— *Journal de Barbier*, tome Ier. — 14 feuilles sont tirées; les feuilles 15, 16 et 17 sont en premières chez M. de La Villegille, éditeur; huit pages sont composées sur la feuille 18.

— *Annuaire pour* 1847. Les feuilles 1 et 2 sont envoyées en premières; on compose la liste des évêques.

— *Bulletin*. Trois placards sont chez M. J. Desnoyers.

M. Quicherat n'a point envoyé la copie du 4e volume des *Procès de Jeanne d'Arc*, dont on avait décidé l'impression immédiate à la dernière séance.

M. Lacabane affirme que M. Quicherat enverra cette copie fort prochainement, et que la publication de ce volume pourra être très-prompte.

— M. Duchesne fait remarquer la situation défavorable dans laquelle la Société se trouve à l'égard des publications. Deux volumes seulement sont sous presse, et ne pourront paraître avant la fin de

l'année. L'impression du troisième n'est pas encore commencée. Quant au quatrième que le Conseil espérait pouvoir distribuer cette année aux membres, comme en 1845, le choix n'en est point encore fait. Il y a urgence de s'occuper de cette question, et il serait d'avis que le Conseil chargeât son secrétaire de lui présenter, à la prochaine séance, qui sera la dernière avant les vacances, un relevé de toutes les publications sur lesquelles le Conseil avait eu à se prononcer, sur lesquelles il avait émis un avis favorable, et dont on pourrait commencer l'impression dans le plus bref délai.

— Un membre signale de nouveau l'avantage qu'il y aurait à publier une édition des *Mémoires de Saint-Simon*; mais c'est une propriété particulière, et il faudrait obtenir l'autorisation du duc actuel de Saint-Simon.

Un autre membre rappelle l'existence des Mémoires du duc de Saint-Simon père aux affaires étrangères, et l'intérêt qu'ils ne pourraient manquer d'offrir. Le comité de publication est invité à s'occuper de cette question. Le secrétaire est chargé de préparer ce travail pour la prochaine séance.

— M. Guérard regrette qu'on n'ait pas encouragé davantage M. Douet-d'Arc, lorsqu'il avait proposé de publier les *comptes de l'argenterie des rois de France;* il craint que cet éditeur n'ait pas donné suite à son projet. M. de Wailly se charge d'en parler de nouveau à M. Douet-d'Arc.

— M. Guérard fait un rapport au nom du comité de publication sur la *Correspondance manuscrite de Puységur*, envoyé en Hollande par le gouvernement français pour obtenir l'assistance des princes, et préparer l'exécution du testament de Charles II. Cette correspondance renferme sans doute des renseignements précieux sur les commencements de l'affaire de la succession, mais elle ne comprend que deux années (1701 et 1702), et n'en contient, pour ainsi dire, que les préliminaires. Il faudrait la compléter avec ce qui se trouve aux archives du ministère des affaires étrangères. Le rapporteur ajoute que ces documents ont été à la disposition de M. le général Pelet, et que M. Mignet en fera également usage. Par tous ces motifs, le comité est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'imprimer cette correspondance.

Ces conclusions sont adoptées. Le secrétaire écrira à M. Lepelletier d'Aulnay, pour lui adresser les remercîments de la Société, et pour lui donner connaissance de cette décision.

— M. Guérard fait ensuite un autre rapport sur le *Voyage en terre sainte*, entrepris en 1487, *par un marchand de Valenciennes*, nommé *Jean de Tournay*. Le comité ne croit pas que

cet ouvrage soit de nature à être publié par la Société, par différents motifs que M. Guérard expose au Conseil.

Le Conseil adhère à ces conclusions.

— M. de Wailly demande à M. de Gaulle, présent à la séance, s'il consentirait à laisser publier, par la Société de l'Histoire de France, l'histoire inédite de Saint-Louis, de *Lenain de Tillemont*, dont le comité des Chartes avait décidé l'impression dans la collection des documents inédits. M. de Gaulle répond affirmativement, et ajoute qu'il serait en mesure de mettre immédiatement sous presse, mais qu'il faudrait que M. le Ministre de l'instruction publique le rendît libre des engagements qu'il a contractés vis-à-vis du ministère.

M. de La Villegille pense que le ministère consentirait à abandonner cette publication, si la Société de l'Histoire de France était disposée à faire imprimer l'ouvrage pour son compte. Des renseignements seront pris à ce sujet.

Le Conseil invite M. de Gaulle, si l'autorisation du ministère est accordée, à se mettre en rapport avec le comité de publication, pour qu'un rapport puisse être fait à une prochaine séance.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### VARIÉTÉS.

55. — *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine*, par M. Henri Baudot, président de la commission des antiquités du département de la Côte-d'Or, etc., orné d'un plan et de seize planches gravées et lithographiées. Dijon, imprimerie de Douiller, librairie de Lamarche; Paris, librairies de Techener et de Dumoulin, in-4° de 50 pages. — Des fouilles, commencées en 1836, et poursuivies jusqu'en 1845, près des sources de la Seine, sur la lisière du bois communal de Saint-Seine, ont mis à découvert les débris d'un monument gallo-romain d'un grand intérêt. La commission des antiquités de la Côte-d'Or, qui a fait exécuter ces fouilles, a reconnu dans ces débris les restes d'un temple élevé au fleuve de la Seine, opinion qui paraît démontrée par la nature des objets trouvés au milieu des ruines. Nous emprunterons au rapport, que nous avons sous les yeux, quelques détails sur cette découverte. Le plan des fondations successivement mises

à jour offre un quadrilatère de 57 mètres de longueur sur une largeur encore indéterminée. Quoique l'une des faces n'ait pu être complétement relevée, le retour de l'angle nord, et la régularité des trois autres côtés, ne peuvent laisser de doute sur la forme extérieure du monument, dont la façade principale devait regarder l'orient. L'intérieur, divisé en plusieurs *cellæ*, ou chapelles, présente, suivant le rapport de la commission, une véritable analogie avec la description que Pline nous a laissée d'un temple élevé à Clitomne, fleuve d'Ombrie. Au milieu du temple de la Seine était une salle contenant la source sacrée, qui s'écoulait par une rigole taillée dans la pierre et recouverte de dalles. A droite de la source, tarie aujourd'hui, s'élevaient quatre colonnes d'ordre dorique, dont on a retrouvé des fragments et les bases encore à leur place. Deux marches donnaient entrée à une chapelle, où probablement se trouvait la statue de la Seine, assise en face de la source principale. Des tronçons de colonnes et de chapiteaux annoncent la richesse avec laquelle cette salle était ornée. Les autres chapelles n'étaient pas décorées moins somptueusement. Des marbres précieux, taillés en moulures et en plaques destinées à revêtir les murailles; des enduits couverts de peintures à fresque, à filets de différentes teintes; des pierres de liais sciées, destinées au pavement; de petits cubes en pierre de diverses couleurs, ayant servi à composer des mosaïques, plusieurs fragments, un entre autres, représentant la frise d'une mosaïque à dessin grec, peuvent donner une idée de la décoration intérieure de l'édifice. Quant à sa décoration extérieure, on n'a retrouvé que des fragments de fûts et de chapiteaux corinthiens dont les proportions annoncent qu'ils appartenaient à des colonnes d'une grande hauteur, et dont le style accuse la bonne époque de l'art chez les Romains. Le rapport décrit ensuite les objets placés dans l'intérieur du temple, les uns exposés à la vénération du peuple, les autres offerts à la divinité. Parmi ces objets, trouvés au milieu des décombres, on remarque : 1° huit statues de pierre de grandeur naturelle, dont une, assise, semble représenter la principale divinité du lieu; dans une statue d'homme vêtue de la chlamyde, le rapporteur a cru reconnaître l'Apollon Grannus, qui présidait aux sources et aux fontaines auxquelles on attribuait des propriétés curatives; 2° vingt-trois statues moins grandes que nature, dont sept figures d'enfants, offrent cela de singulier qu'elles portent dans leurs bras des chiens qu'elles semblent présenter à la déesse; 3° une petite figure de Minerve en bronze; 4° une statuette de Vénus en terre cuite; 5° trente-cinq têtes ayant appartenu à des statues ou à des bustes en pierre; 6° trente-huit bustes, la plupart en pierre; 7° des torses d'homme et de femme, des en-

fants emmaillottés, des mains, des pieds, des jambes isolés, dont deux portent des inscriptions votives; 8° dans une des chapelles qui forment le pourtour du temple, et presqu'à la surface du sol, un grand vase de terre fermé au moyen d'une feuille de plomb, et autour duquel était tracée cette inscription : DEÆ SEQVANA RVFVS DONAVIT. Ce vase en contenait un autre plus petit, autour duquel étaient entassés cent vingt ex-voto découpés dans des feuilles de bronze et d'argent, et représentant d'une manière grossière différentes parties du corps humain affectées de maladies. Le petit vase contenait huit cent trente-six médailles romaines, la plus ancienne d'Auguste, la plus récente de Magnus-Maximus, mort l'an 388 de notre ère. Parmi les autres objets trouvés dans ces fouilles, on remarque particulièrement deux autels chargés d'inscriptions votives; la plus lisible est ainsi reproduite dans le rapport : AVG..... SAC... DEÆ SEQ FL FLAVIV PRO SAL... VNA NEP. SVI EX VOTO VS. L. M. Le reste consiste en figures d'animaux de bronze, d'or et de pierre, vases, fibules et fragments d'ustensiles. Après avoir décrit ces objets avec beaucoup de soin, le rapporteur examine quelle était la destination du monument, à quelle date on peut fixer sa fondation, dans quel siècle et par quel événement il a été détruit. Les inscriptions recueillies ne laissent aucun doute sur le premier point : c'était un temple élevé à la déesse de la Seine sur la source même du fleuve, dont les eaux passaient pour avoir la propriété de guérir certaines maladies. Quant à l'âge du monument, M. Baudot, se fondant principalement sur la pureté du style des chapiteaux et des autres fragments retrouvés, croit pouvoir en faire remonter la fondation au règne d'Auguste. Pour fixer l'époque de sa destruction, il fait remarquer que la plus récente des médailles contenues dans le vase, appartenant à la seconde moitié du IVe siècle, époque qui est celle du triomphe de la religion chrétienne dans la Gaule, on en doit conclure que le temple de la Seine subit le sort de presque tous les monuments du culte païen, renversés, sur l'ordre des évêques, par les premiers néophytes. Du charbon mêlé aux décombres, un lacrymatoire dont le verre porte des traces de fusion, une masse considérable de plomb fondu trouvé dans l'intérieur de l'édifice, donnent lieu de penser que c'est par le feu que s'est opérée la destruction de ce temple.

56. — *Lettres à M. le comte de Salvandy*, sur quelques-uns des manuscrits de la bibliothèque royale de la Haye, par A. Jubinal; Paris, imprimerie de Ducessois, librairie archéologique de Didron, 1846; in-8° de 264 pages. — Ces lettres, au nombre de trois, contiennent beaucoup de renseignements sur les manuscrits à miniatures et sur les manuscrits historiques et littéraires de la bibliothèque royale

de la Haye, que M. Gachard, archiviste de Bruxelles, avait déjà fait connaître, en grande partie, dans ses rapports à la commission d'histoire de Belgique. Quel que soit l'intérêt de la plupart de ces renseignements, on peut regretter que M. Jubinal n'ait pas eu le loisir de les comparer, en ce qui concerne les monuments anciens de notre littérature, soit avec l'*Histoire littéraire de la France*, soit avec la *Bibliotheca latina mediæ et infimæ ætatis* de Fabricius. Cette comparaison lui aurait épargné peut-être quelques erreurs. Par exemple, il aurait reconnu que le manuscrit de l'abbaye de Gembloux qu'il cite (p. 55), sous ce titre : *Philonis monachi sancti Amandi in tabula de sobrietate*, n'est point de Philon, mais de Milon, moine de Saint-Amand au IXe siècle, le même qui composa le *Conflictus veris et hyemis*, dont M. Jubinal parle quelques lignes plus loin ; qu'ensuite les mots *in tabula*, qui, dans ce titre, n'ont pas de sens, doivent être remplacés par ceux-ci : *in pabula*. Il aurait pu ajouter que ce manuscrit du XVIe siècle, quant au poëme *de sobrietate*, a peu d'intérêt, et que le plus ancien manuscrit de cet ouvrage, provenant de l'abbaye de Saint-Amand en Pévèle (*in Pabula*), et remontant au Xe siècle au moins, est conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de Valenciennes. Malgré quelques traces de précipitation, que la rapidité d'un voyage explique parfaitement, les recherches de M. Jubinal seront lues avec fruit. Elles auraient plus d'utilité encore, si l'auteur eût accompagné son livre d'une table, toujours nécessaire dans les ouvrages de ce genre. Ces lettres à M. de Salvandy sont suivies d'un grand nombre de fragments et d'extraits pour la plupart curieux et bien choisis.

57. — L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu sa séance publique annuelle le vendredi 21 août 1846, sous la présidence de M. Naudet.

Les trois médailles, destinées annuellement aux meilleurs ouvrages sur les antiquités de la France, ont été décernées, savoir : la première à M. Lelong, pour ses *Recherches sur les antiquités romaines du pays des Vocontiens*, manuscrit ; la seconde à M. Leymarie, pour son *Histoire du Limousin, la Bourgeoisie*, 2 vol. in-8° ; la troisième est partagée *ex æquo*, entre M. Cartier, pour ses *Recherches sur les monnaies au type chartrain*, 1 vol. in-8°, et M. Girardot, pour son *Histoire du chapitre de Saint-Étienne de Bourges*, manuscrit

L'Académie a exprimé le regret de n'avoir pas une quatrième médaille à partager entre M. Vaudoyer, pour son ouvrage intitulé : *Ancien Orléanais, architecture privée*, manuscrit, et M. Leroux de Lincy, pour son *Histoire de l'hôtel de ville de Paris*, 1 vol. in-4°.

Des mentions très-honorables ont été accordées :

1° A MM. Mazure et Hatoulet, pour leur ouvrage intitulé : *Fors du Béarn, législation inédite du* XI° *au* XIII° *siècle,* in-4° ;

2° A M. de La Querrière, pour son ouvrage intitulé : *Architecture du moyen âge,* in-8° ;

3° A M. Bouthors, pour son ouvrage intitulé : *Coutumes locales du bailliage d'Amiens,* rédigées en 1507, in-4° ;

4° A M. de La Villemarqué, pour son ouvrage intitulé : *Chants populaires de la Bretagne,* in-8° ;

5° A M. de Quatrebarbes, pour son ouvrage intitulé : *Œuvres complètes du roi René,* in-4° ;

6° A M. Louandre, pour son ouvrage intitulé : *Histoire d'Abbeville et du comté de Ponthieu jusqu'en* 1789, in-8° ;

7° A M. Batissier, pour son ouvrage intitulé : *Histoire de l'art monumental au moyen âge, suivi d'un Traité de peinture sur verre,* in-8° ;

8° A M. Guignard, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Lettre à M. le comte de Montalembert sur les reliques de saint Bernard et de saint Malachie ;*

9° A M. Haureau, pour son ouvrage intitulé : *Histoire littéraire du Maine,* 2 vol. in-8° ;

10° A M. Eysenbach, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Histoire des évêques de Nevers.*

Des mentions honorables ont été accordées :

1°. A M. Baudot, pour son ouvrage intitulé : *Rapport sur les découvertes archéologiques faites aux sources de la Seine,* in-4° ;

2° A M. l'abbé Saint-Yves, pour son ouvrage intitulé : *Vie de Sainte-Geneviève, patronne de Paris et du royaume de France,* in-8° ;

3° A M. de Chergé, pour son *Mémoire historique de l'abbaye de Montierneuf de Poitiers,* broch. in-8° ;

4° A M. Barbeu du Rocher, pour son ouvrage manuscrit intitulé : *Ambassade de Pétrarque auprès du roi Jean le Bon ;*

5° A M. Duchalais, pour sa *Dissertation sur une charte inédite de l'an 1138, relative à l'histoire des vicomtes de Melun,* in-8° ;

6° A MM. Boileau et Morand, pour leur *Esquisse iconographique et historique sur l'église de Saint-Pierre d'Aire sur la Lys,* in-fol. ;

7° A M. Dumége, pour son *Histoire des Institutions religieuses, politiques, judiciaires et littéraires de Toulouse,* in-8 ;

8° A M. Fouque, pour son *Histoire de Châlons-sur-Saône, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours,* in-8°.

Le premier des prix extraordinaires, fondés par M. le baron

Gobert, pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, a été décerné à M. Aurélien de Courson, pour son *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles Britanniques, langues, coutumes, mœurs et institutions*, 2 vol. in-8°. M. Monteil a été maintenu dans la possession du second prix qui lui a été donné en 1840.

L'Académie a rappelé qu'elle a proposé pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1847, l'*Histoire de l'étude de la langue grecque dans l'occident de l'Europe, depuis la fin du* v^e^ *siècle jusqu'à celle du* xiv^e^. Elle a proposé, pour sujet du prix ordinaire à décerner en 1848 : *Éclaircir les annales et retracer l'état de la France, pendant la seconde moitié du* x^e^ *siècle, d'après les documents publiés ou inédits.*

Après la proclamation des prix décernés, et le rappel ou l'annonce des questions proposées pour 1847 et 1848, M. Lenormant a lu le rapport fait à l'Académie au nom de la commission des antiquités nationales sur le concours de cette année.

La séance a été terminée par la lecture d'une notice historique de M. Walckenaër, secrétaire perpétuel, sur la vie et les ouvrages de M. Mionnet; d'une introduction au Mémoire sur l'Hercule assyrien et phénicien, considéré dans ses rapports avec l'Hercule grec, principalement à l'aide des monuments de l'antiquité figurée, par M. Raoul Rochette; de l'extrait d'un Mémoire géographique, historique et scientifique sur l'Inde, antérieurement au milieu du xi^e^ siècle de l'ère chrétienne, d'après les écrivains arabes, persans et chinois, par M. Reinaud, vice-président; l'heure avancée n'a pas permis d'entendre la lecture d'une notice sur Guillaume Guiart, par M. de Wailly.

58. — *Histoire de Théodoric le Grand, roi d'Italie*, précédée d'une revue préliminaire de ses auteurs, et conduite jusqu'à la fin de la monarchie ostrogothique, par L. M. du Roure. Paris, imprimerie de Duverger, librairie de Techener, 1846, 2 vol. in-8°, de xxi-496 et 538 pages. Le fondateur de la monarchie des Goths en Italie n'avait pas encore eu d'historien, à moins qu'on ne veuille donner ce nom à Jean Cochlée, chanoine de Breslau, qui écrivit en latin, au commencement du xvi^e^ siècle, une vie de Théodoric, œuvre succincte et sans critique, sèchement extraite des annalistes du moyen âge. L'importance d'une histoire complète de Théodoric et de ses institutions avait frappé Montesquieu, et nous ignorons par quel motif il renonça au projet qu'il avait formé de l'écrire. (Voyez *Esprit des lois*, liv. III, chap. xii.) M. le marquis du Roure, pénétré de l'intérêt d'un tel sujet, l'a traité avec tous les développements désirables, et avec une érudition qui assure à son

livre une place distinguée parmi les ouvrages historiques entrepris depuis quelques années. Les œuvres de Cassiodore et de Boëce offrent, comme on sait, d'inappréciables matériaux pour l'intelligence de cette période de l'histoire d'Italie. L'auteur a puisé abondamment à cette excellente source. Les *Variæ* de Cassiodore, recueil en douze livres des lettres diverses de Théodoric, de sa fille, la régente Amalasonte, et de son petit-fils Athalaric, forment toute la substance de son récit depuis l'établissement des Goths dans la Péninsule jusqu'au temps de la guerre de Bélisaire. Il a fait aussi un usage heureux des lettres et du panégyrique d'Ennode, évêque de Paris, et des actes des saints contemporains; et, lorsqu'il a eu à retracer, en terminant, la guerre sanglante qui a mis fin à l'empire de Goths, il s'est servi particulièrement de Procope et de son abréviateur Léonard Arétin. Dans la préface qui précède l'ouvrage, M. du Roure, après avoir passé en revue et apprécié les écrivains qui se sont occupés de Théodoric, examine si la monarchie des Visigoths a été heureuse ou funeste pour la civilisation. Il résout la question dans ce dernier sens, et son travail tout entier est le développement de cette pensée. L'ouvrage est divisé en dix livres, dont cinq sont compris dans le tome I. Le premier livre traite de l'origine des Goths, et contient un aperçu de leur histoire depuis l'an 3660 avant J. C., jusqu'à la naissance de Théodoric-Amale, en 454. On trouve, dans les quatre livres suivants, le récit de la guerre de Théodoric contre Odoacre, de l'établissement de la monarchie des Goths et des événements qui en ont marqué le commencement, jusqu'à la défaite d'Alaric II, roi des Visigoths, par Clovis, à la bataille de Vouglé. Le second volume, qui embrasse les cinq derniers livres, poursuit le tableau du règne de Théodoric depuis l'an 508 jusqu'à sa mort, en 526, expose les faits qui se rapportent au gouvernement d'Amalasonte, tutrice du jeune roi Athalaric, et se termine en l'année 567, époque de la mort de Narsès, dont les victoires sur Totila et sur Téias mirent fin à la domination des Goths en Italie.

59. — M. de Mas-Latrie, notre confrère, a, pendant son séjour en Chypre, adressé le rapport suivant à M. le Ministre de l'instruction publique.

« Monsieur le comte,

« En me rendant dans l'île de Chypre pour continuer une étude que j'avais commencée en France sur l'histoire des croisades, je ne pouvais croire que tous les monuments élevés par les Français en ce pays, au moyen âge, eussent entièrement disparu du sol.

mais j'étais loin d'espérer qu'il en restât des ruines aussi nombreuses et aussi belles que celles que je reconnus dès mes premières excursions. A mesure que j'avançai dans le pays, j'appréciai mieux ses richesses monumentales, et j'acquis bientôt la conviction que l'île de Chypre seule, malgré les ravages très-réels dont elle a souffert depuis quatre siècles, renferme encore autant de monuments intéressants pour l'histoire de nos établissements d'outremer que la Syrie et bien plus que Rhodes, Constantinople et les pays de l'Archipel réunis. J'ai retrouvé, en effet, dans toutes les provinces de l'île, à Nicosie, à Famagouste, à Limassol, à Cazaphani, à Poli, à Cherokidia, etc., dans les montagnes du pays de Cérines et du Carpas, comme dans les pays de Paphos, du mont Olympe et de la Messôrée, des édifices de la plus pure architecture gothique : des églises, des chapelles, des couvents, des châteaux élevés par nos anciens croisés fixés en Orient. Et en attribuant ces constructions aux Français, je ne donne rien aux conjectures ni aux probabilités. Lors même que le style de leur architecture et le mode de leur exécution laisseraient quelque incertitude sur le temps qui les a vues s'élever, ou la nation qui les a édifiées, les armoiries, les tombeaux, les inscriptions en français qui décorent leurs murs, ou qu'on retrouve dans leur enceinte, établiraient, sans discussion, leur nationalité. Quelquefois même elles précisent la date de leur fondation.

« Je décrirai ailleurs, plus au complet, ces monuments divers, en suivant l'ordre de mon itinéraire; je crois préférable, pour présenter un aperçu général de leurs formes et du style de leur architecture, de les réunir en deux classes, afin de les examiner ensemble suivant la nature de leur destination, et d'entrer seulement dans quelques détails sur les plus importants ou sur ceux qui conservent le mieux les caractères originaux des temps de leur construction.

« J'examinerai donc aujourd'hui les édifices militaires élevés par les Français dans l'île, réservant pour d'autres notices la description des monuments religieux, des tombeaux et des armoiries. Je ne rappellerai pas les événements qui ont rendu célèbres, dans l'histoire de Chypre, quelques-uns des châteaux dont j'aurai à parler, les siéges qu'ils ont soutenus, les légendes populaires ou les récits plus certains que le temps nous a conservés sur leur fondation, ou les événements dignes de mémoire dont ils ont été le théâtre. Les notions de ce genre appartiennent à l'histoire, et je me propose seulement de donner ici une description archéologique de ces châteaux.

« Voulant me borner aux monuments édifiés pendant le règne des

princes français, je ne dirai même qu'un mot des enceintes de Nicosie et de Famagouste, les seules villes complétement fortifiées de l'île, parce que leurs remparts sont d'une date postérieure à l'invention de l'artillerie ou étrangers pour la plus grande partie aux Lusignans.

« L'enceinte de Nicosie, élevée en 1567, par les Vénitiens, forme une étoile assez régulière de onze bastions triangulaires, dont les angles inférieurs sont arrondis. Le mur est bâti dans un système particulier qui mérite d'être signalé. Arrivé à peu près à moitié de sa hauteur, il est brusquement incliné vers l'intérieur de la ville sur des terre-pleins qui le soutiennent, de manière à présenter aux projectiles ennemis un angle obtus; disposition peut-être habile, mais qui n'a pu sauver la place lors du siége des Turcs. Il est vrai que les ingénieurs vénitiens avaient laissé en dehors des ouvrages, et à une petite distance des fossés, une suite de collines d'où l'on domine toute l'enceinte. Ce lieu, si bien disposé pour l'attaque, fut occupé par les batteries de Mustapha, en 1570, et la ville réduite, après un siége de quarante-cinq jours, malgré sa résistance opiniâtre. Aux temps des Lusignans, toutes les hauteurs méridionales étaient renfermées dans l'intérieur des remparts qui comprenaient un espace triple de l'étendue actuelle de la ville. Un contemporain a constaté que les Vénitiens, pour effectuer leur malheureux projet d'enceinte, avaient détruit, outre le château royal, quatre-vingts églises ou couvents, parmi lesquels était le monastère de Saint-Dominique, le Saint-Denis des Lusignans.

« Les fortifications de Famagouste sont intactes et d'une construction remarquable par le choix, la taille et l'assemblage des pierres. A l'intérieur, sauf quelques édifices, la ville n'est qu'un amas de ruines et de décombres. A la fin du siége de 1571, qui dura un an, et le lendemain de la prise, elle ne devait pas offrir un aspect plus désolé. Les Turcs n'ont songé qu'à faire quelques réparations aux remparts, dont ils gardent l'entrée avec une crainte superstitieuse. Les murs de l'enceinte sont droits et lisses; ils sont couronnés de créneaux rectangulaires et protégés à leurs angles par des tours d'une construction semblable à celle du rempart. Deux portes seulement donnent accès à l'intérieur : la porte de mer s'ouvrant au sud, et la porte de terre défendue par un large fossé, un pont-levis, une herse et une double clôture. Le rempart méridional arrive au rivage même, comme dans la ville actuelle de Gênes, enveloppe complétement la place de tous côtés, et se termine à l'est par un grand bastion carré. Ces travaux doivent être de différentes époques. L'histoire de Chypre nous ap-

prend que Jacques II de Lusignan répara les anciennes fortifications de Famagouste; il est certain aussi que les Vénitiens y ont élevé ou refait quelques ouvrages, car on retrouve le Lion de Saint-Marc et les noms des provéditeurs Foscareno et Priuli gravés en plusieurs endroits; mais le plan général de l'enceinte actuelle et la plupart des constructions existantes, doivent appartenir aux Génois, qui firent de Famagouste, pendant un siècle, leur boulevard commercial dans les mers de Syrie. Il faut remarquer, toutefois, que les remparts élevés dès la fin du XIII^e siècle, par les Lusignans, autour de la ville, avaient la même disposition qu'ils ont conservée sous les Génois, les Vénitiens et les Turcs, car en 1378, au rapport d'André Gataro, les galères catalanes ayant forcé la passe du port, arrivèrent jusqu'au pied de la courtine que baignait la mer.

« Le château de Cérines, si célèbre dans les annales des Lusignans, n'est pas encore un édifice qu'on puisse considérer comme appartenant en entier au temps des Français; de notables parties ont été reconstruites par les Vénitiens et appropriées au service de l'artillerie. Dans son ensemble, il forme un grand quadrilatère entouré d'un fossé, flanqué de deux grosses tours rondes vers la mer, et de tours carrées vers la terre; le tout d'une construction aussi belle que celle de Famagouste. Le rempart, haut de plus de quarante pieds et large de douze, est partout crénelé. Il est percé, au tiers de sa hauteur et de distance en distance, de larges embrasures pour le jeu des canons. Les tours rondes ont plusieurs étages de bouches à feu, ou du moins des salles destinées à les recevoir; il y reste encore quelques canons de fer rouillés provenant de fabriques turques, et quelques pièces de bronze vénitiennes. On lit sur une de ces dernières : *Galeacius Albergeti me fecit*, entre le lion ailé de la république et l'écusson du maître fondeur. Les parties les plus anciennes de ce château me paraissent être les constructions intérieures. Tout autour d'une assez grande esplanade qui occupe le bas de la forteresse, sont des pièces et des salles voûtées servant autrefois de magasins d'armes, de dépôts de provisions et de logements pour les soldats. Les fours existent encore; ce sont de petites constructions isolées en forme de ruche. Les appartements que devaient habiter les princes quand ils séjournaient dans ce château, s'ouvrent à l'ouest. Quoiqu'ils soient aujourd'hui ruinés, on reconnaît leur ancienne destination aux ornements des baies et de leurs moulures. Du même côté est la chapelle, petite nef en ogive, tournée vers l'orient, et aujourd'hui délabrée. Trois colonnes de marbre soutiennent encore la retombée des arcs de la voûte; leurs chapiteaux, dont le galbe est plus évasé

que celui des chapiteaux antiques, sont ornés de grenades et de pampres.

« Limassol et Paphos possèdent aussi d'anciens châteaux, élevés sur le rivage pour protéger leurs ports. Ils remontent au temps des Lusignans, ainsi que l'indiquent leurs baies en ogive; on sait même que celui de Limassol a été réédifié par le roi Janus, au xv^e siècle; mais les créneaux dentelés que l'on remarque sur leurs murs ont été faits dans les premiers temps de la conquête ottomane. Aujourd'hui les Turcs les laissent se délabrer. Le consul de France se trouvant, l'année dernière, à Paphos, avec le gouverneur, on voulut tirer le canon du fort en leur honneur; au premier coup de feu, une partie du rempart fut ébranlée et croula dans la mer avec ses canons. On ne l'a pas relevé.

« Arrivons aux châteaux qui appartiennent en entier au temps des Lusignans, et qui n'ont pu être altérés par des constructions postérieures, puisque leur démantèlement ou leur abandon date du commencement de la domination vénitienne. Les plus grands sont les châteaux de Dieu-d'Amour ou de Saint-Hilarion, de Buffavent ou de la Reine, de Kantara et de Colossi.

« Ce dernier est une grosse tour isolée dans la campagne. Quant aux autres, on n'en aurait pas une idée exacte, si on se les représentait semblables pour l'ensemble et la disposition aux anciens châteaux de France, avec leurs fossés, leurs ponts-levis et leurs corps de bâtisses à grandes façades.

« Les Lusignans, en fondant ou plutôt en reconstruisant les châteaux de l'île, car les hauteurs de Saint-Hilarion, de Buffavent et de Kantara étaient défendues, dès le temps des gouverneurs grecs, par des fortifications; les Lusignans ne s'étaient pas proposé principalement d'y construire des demeures à leur usage. Ils avaient déjà les palais de Nicosie et de Famagouste, les maisons de plaisance de Strovilo, de Chiti, de Cherokidia, de Vassilia, qu'ils habitaient souvent. Des trois châteaux de Saint-Hilarion, de Buffavent et de Kantara, situés dans les montagnes du nord de l'île, le premier seul était à la fois un château fort et une résidence royale. Quant aux autres, les princes francs avaient surtout voulu en faire des forteresses qui pussent leur servir de prison pour les rebelles, de dépôts d'armes et de refuge pour eux-mêmes dans un cas extrême. On avait à cet effet saisi les points les plus escarpés de la chaîne de montagnes qui traversent l'île de l'ouest à l'est, entre Cormachiti et le cap Saint-André; on les avait enveloppés de remparts, de tours, de pavillons crénelés et d'autres moyens de défense; utilisant et taillant le roc quand il pouvait tenir lieu de muraille; profitant de toutes les saillies pour y avancer

une redoute, de tous les endroits planes pour y asseoir une salle, une chapelle ou un donjon à meurtrières, de telle sorte que l'ensemble du château présentait une réunion de pièces et de corps de logis, séparés presque toujours, et indépendants les uns des autres, plutôt qu'un système de constructions continu comme en offraient autrefois la Bastille, Coucy, ou, de nos jours encore, le château de Vincennes, construit dans le même siècle qui a vu s'élever la plupart des châteaux de Chypre. Cette disposition était loin de nuire à la défense, car on communiquait d'un bâtiment à l'autre par les cours, les galeries et les remparts, et l'aspect général n'en est pas aujourd'hui moins imposant que celui des vieux châteaux que nous venons de citer. On n'y retrouve pas, il est vrai, leurs belles façades et leurs grandes tours; mais on est étonné d'y voir s'étager jusqu'aux hauteurs les plus escarpées, au milieu de cyprès et de genévriers, de magnifiques citernes, des salles, des galeries, des terrasses, des chapelles, des donjons crénelés; l'on ne peut qu'y admirer l'art avec lequel l'ingénieur a fait serpenter les remparts sur les rochers les plus abrupts; l'on est émerveillé de voir comment il a pu asseoir sur une déclivité aussi rapide des pavillons, des corridors et des voûtes élevées les unes sur les autres, comment il a pu édifier de si hautes tourelles au sommet de rochers à pic. Le transport seul des matériaux à ces élévations surprenantes a dû coûter des peines infinies. Un caractère qui distingue encore les châteaux de Chypre, et en général toutes les constructions militaires ou religieuses de l'île, des constructions de la France, c'est qu'au lieu des toits aigus ou coniques qui déparent quelquefois ces dernières, surtout dans le nord, elles sont terminées, en Chypre comme en Syrie, par des terrasses, dont les lignes horizontales sont d'un plus bel effet. Ajoutons que dans ces divers monuments, principalement dans les châteaux, l'ogive et le plein cintre sont également employés pour former les arcs des baies, bien que ces châteaux aient été construits du XIII[e] au XIV[e] siècle, époque où l'ogive dominait presque exclusivement en Europe.

« Dieu-d'Amour, dont le nom me paraît être une corruption d'une autre dénomination plus ancienne, est le plus grand et le plus beau château de Chypre. C'était le seul des trois où les Lusignans aimaient à séjourner, et il est facile de reconnaître dans l'intérieur de ses trois enceintes les pièces qui servaient d'habitation aux princes, quand ils venaient y passer la saison des fortes chaleurs.

« Ce n'est qu'après une marche de trois heures, sur les flancs de la montagne de Cérines, qu'en partant de Fungi Chifflik, à une lieue ouest de cette ville, on arrive à la première porte du château.

Elle est aujourd'hui ruinée, et il n'est pas possible de reconnaître quel était son système de clôture ; on voit seulement qu'elle n'était protégée à l'extérieur ni par un fossé, ni par un pont-levis. Mais cette entrée, comme les créneaux et les tours du petit porche dans lequel elle donne accès, n'était qu'un ouvrage avancé, servant de défense à une seconde porte. Celle-ci est au fond de l'avant-cour à gauche et fait face au midi. Elle est crénelée et surmontée d'un moucharaby de six consoles en contrelobes, construction dont le nom, comme la forme, semble avoir été emprunté par la France à l'Orient, car j'en ai vu de semblables aux minarets du Caire, à la forteresse de Damas et à l'enceinte de la ville d'Aigues-mortes. La porte, peu élevée et en plein cintre, était défendue, comme je l'ai dit, par les créneaux et les tours latérales ; elle traversait le rempart et communiquait à une grande tour inclinée sur le penchant de la montagne. Lors même que l'ennemi eût pu, en forçant ces premiers obstacles, pénétrer dans la cour, il n'eût surmonté que les moindres difficultés de son entreprise. Toutes les constructions supérieures étaient disposées de telle façon que les défenseurs pouvaient lancer leurs traits sur lui, pendant qu'il avait à gravir, par une montée ardue, jusqu'à la seconde enceinte, formée de tours et de galeries crénelées. Là, en retraite et de côté, se trouvait un corridor étroit, défendu par deux portes en ogive qui seules lui permettaient d'arriver plus haut et qui devaient lui opposer une résistance d'autant plus longue qu'il était obligé de combattre sur un terrain inégal, pierreux et escarpé. Aussi voit-on que le château de Dieu-d'Amour n'a jamais été pris de vive force : le vieux sire de Beyrouth lui-même, un des plus braves et des plus habiles capitaines de Chypre, aidé de tous les hommes d'armes du pays, ne put en déloger les troupes de Frédéric II, et les Impériaux l'assiégèrent vainement, après qu'une capitulation l'eut rendu aux Chypriotes.

« Quand on a passé le corridor en voûte d'ogive, on se trouve véritablement dans l'enceinte du château, et au milieu des corps de bâtiment destinés soit à la défense, soit à l'habitation. Il est impossible de suivre aujourd'hui le plan de ces constructions bouleversées par la pioche et la mine, sur un sol jonché de débris informes ; mais vous jugerez de leur importance et de leur étendue par ce fait que j'y ai compté, malgré les démolitions effectuées dans les trois enceintes, plus de soixantes pièces de différentes dimensions dont les quatre murs existent encore. Aussi les Turcs auraient-ils dû réserver pour ce seul château la dénomination poétique de *Yuz bir ev*, les cent et une maisons, qu'ils donnent également à Buffavent et à Kantara.

« Les édifices renfermés dans la deuxième enceinte s'étendent sur les deux penchants de la montagne. On peut encore reconnaître la destination de quelques-unes de ces constructions. Un grand pavillon à deux étages, placé hors de la portée probable des traits et ouvert sur la mer de Caramanie, devait être une des parties principales de l'appartement royal. Il a deux salles de quatre-vingts pieds de long sur vingt pieds de large, éclairées chacune par six fenêtres. De son étage inférieur on passe sur une terrasse, d'où un escalier conduit dans une basse-cour fermée au nord par un édifice crénelé, de vingt pas de large et renfermant neuf chambres ou magasins. Ce fort termine l'enceinte vers le nord, côté qui était suffisamment protégé par l'escarpement effrayant de la montagne et des rochers sur lesquels il repose.

« A côté de la grande salle est une petite chapelle, autrefois un oratoire, dont la façade offre encore l'image d'un saint avec un nimbe peint à fresque. Un prêtre vient chaque année, le jour de Saint-Hilarion, célébrer la messe dans ce lieu solitaire. La chapelle du château n'est pas éloignée et communique avec le pavillon, quoiqu'elle en soit détachée. Des pilastres et des colonnes engagées dans le mur soutenaient sa voûte, aujourd'hui écroulée. Le chevet tourné à l'orient est terminé en conque ou voûte de four, à côté sont deux petites niches en hémicycles, où l'on retrouve, comme sur les murs, des restes de fresque rouge et bleue. L'église était éclairée par deux fenêtres gothiques encore intactes, et par une troisième baie ouverte, à l'instar des Grecs, au milieu du chevet, comme pour éclairer le sanctuaire; elle était précédée d'un porche ou pièce couverte, qui semble avoir fait partie d'un corridor.

« Une troisième enceinte domine toutes les constructions dont je viens de parler, et complète le système de défense du château. Avant d'y arriver, on remarque à droite une citerne à ciel ouvert d'une construction très-hardie. Elle est comme scellée aux flancs du rocher qui la ceint de deux côtés; ses murs vers le nord et l'est paraissent n'avoir pas moins de trente pieds de haut; ils ont cinq pieds d'épaisseur et sont soutenus vers l'ouest par quatre solides contre-forts d'un mètre de large. A l'intérieur, la citerne est longue de cinquante-sept pieds, large de quarante-deux. En montant à la porte de l'enceinte, on aperçoit les traces d'un escalier qui, à travers les blocs de pierre et les genévriers, conduit à un petit fortin en voûte d'ogive, détaché à l'extrémité des rochers vers le sud-ouest. Six grandes meurtrières pratiquées dans l'épaisseur de ses murs permettaient de lancer des traits au delà des bâtiments et des enceintes, jusqu'au fond des vallons du nord et du sud. Pour parvenir à la porte dont nous avons parlé, la pente est encore plus

raide que dans la première cour. Ici le moindre faux pas ferait rouler un homme dans la citerne, ou le précipiterait sur les rochers. Qu'on songe à la position d'ennemis placés sur ce terrain, et obligés de se couvrir des traits qui leur étaient lancés des terrasses supérieures! Mais les assiégeants n'ont dû jamais pénétrer jusqu'à cette hauteur.

« L'entrée ogivale de l'enceinte est intacte; elle a encore les trous où l'on passait des poutres pour consolider la clôture. La porte s'ouvre sur une grande cour plénière entourée de rochers ou de constructions crénelées, et fermée à l'ouest par une galerie de trois étages. Le milieu du bâtiment a été ouvert par la mine et a croulé au fond des précipices; mais les grandes ruines qui en restent encore appuyées sur les hauteurs de droite et de gauche, laissent apprécier la bonne qualité des pierres employées dans la construction, leur taille régulière, leur ajustement précis et le soin apporté dans l'ornementation générale de ce beau corps de logis, qui a dû être habité souvent par les princes. Sa pièce principale a vingt mètres de long sur huit mètres de large; ses fenêtres sont divisées en deux baies à plein cintre au-dessus desquelles s'ouvrent de petites arcades de trèfles et de quatre-feuilles à jour, qu'enveloppe une arcade supérieure en ogive. Des bancs en pierre règnent autour de ces fenêtres élégantes, d'où la vue s'étend vers l'ouest sur les riches coteaux de Carava, de Lapithos qui a de magnifiques jardins de palmiers et d'orangers, d'Acheropiti, de Tremithi, de Vasilia, où le roi Pierre I[er] descendait souvent pour s'entretenir avec le savant Georges Lapithes de littérature et de philosophie. Au-dessous de cette salle en est une autre d'égale dimension; à côté, dans ses deux étages, se trouvent d'autres pièces bien moins grandes servant probablement de chambres à coucher, et dont quelques-unes n'ont pas plus de deux fois la grandeur d'un lit. Du côté opposé, vers le sud-est et sur le pic dominant toute la montagne, est encore un autre petit château complet, avec ses remparts, ses meurtrières et ses tourelles. C'était comme un dernier donjon, un dernier refuge, ou plutôt ce n'était qu'un belvédère, car à ces hauteurs inaccessibles que pouvait-on craindre de l'ennemi, s'il n'était déjà maître des cours et des galeries inférieures du château? J'ai mesuré la hauteur de ce point, qui est le plus élevé de la chaîne septentrionale de l'île, et j'ai trouvé pour estimation calculée exactement sept cent neuf mètres, ou deux mille cent vingt-neuf pieds. C'est à peu près de deux tiers de la hauteur du Vésuve et la moitié du Puy-de-Dôme. De ce point la vue est encore plus étendue que du rempart de l'ouest. Elle embrasse vers l'orient toute la côte de Chypre jusqu'au cap Saint-André, où les regards se portent

d'abord sur Klebini, sur le château de la Reine et le beau cloître de Lapaïs, dont nous parlerons plus tard; vers le sud une élévation cache Nicosie et ne laisse apercevoir qu'un coin de la Messôrée; mais par-dessus la montagne, on voit briller la mer Larnaca et de Limassol; au nord, on suit toute la côte de Caramanie, et l'on distingue aisément, vers le château de Saint Hilarion, les fortifications de la petite ville d'Anamour, qui porta quelque temps, sous le règne des Lusignans, le pavillon chrétien.

« Le château de Buffavent, appelé aussi château de la Reine, est situé à trois lieues nord-est de Nicosie, à une heure au nord du couvent de Saint-Jean Chrysostome. Il est d'un accès plus difficile encore que le château de Saint-Hilarion, et comme ce dernier, il n'a jamais été forcé par l'ennemi. On ne peut croire qu'il n'eut autrefois une communication praticable avec le bas de la montagne ; mais les Vénitiens ont dû détruire toute trace d'escalier quand ils prirent le parti de diminuer le nombre des forteresses de l'île, et de concentrer leurs garnisons dans les places maritimes. Aujourd'hui, pour parvenir à la première porte du château, il faut s'aider des mains autant que des pieds dans un sentier escarpé entre les rochers et assurer sa marche aux troncs des genévriers qui ont poussé dans le roc, si on ne veut rouler dans les précipices.

« En pénétrant dans l'intérieur, on voit que Buffavent est construit d'après le même système que Saint-Hilarion. Une double enceinte sépare le château en deux parties assez éloignées l'une de l'autre et formées chacune de chambres, de magasins, de forts, communiquant entre eux ou isolés, suivant l'exigence du terrain. Les constructions principales se trouvent dans la première enceinte et sont étagées sur le penchant du rocher vers la plaine et la ville de Nicosie que l'on voit à ses pieds; l'enceinte supérieure renferme les derniers donjons assis sur les sommets les plus élevés et dominant au nord et au sud, depuis Cérines et Lapaïs d'un côté, jusqu'au mont Olympe et à la Messôrée de l'autre. Comme du haut de Saint-Hilarion et de Kantara, on voit du haut de Buffavent la mer et la côte de Caramanie au nord, la mer d'Égypte au sud; situation favorable qui avait fait choisir ce château pour point d'observation. Les Lusignans y avaient établi un guet chargé de signaler, aux moyens de signaux ou de feux, l'approche des navires aux gardes de Cérines et de Nicosie.

« Les baies du château de la Reine, les portes notamment, paraissent avoir été presque toutes en ogive; on y reconnaît seulement quelques pleins cintres, autant qu'il est possible d'en juger depuis que les pierres de taille qui formaient les arcades d'entrée

ont été descellées. Les salles d'habitation ou de dépôt sont moins grandes et bien moins nombreuses qu'à Saint-Hilarion ; il n'en reste plus que quinze aujourd'hui dans les deux enceintes. Elles sont entières et plusieurs ont même conservé leur toiture en voûte d'ogive à l'intérieur, en terrasse au dehors. Dans quelques-unes s'ouvrent des citernes et des caveaux profonds qui ont, en différentes époques, détenu des personnages importants.

« Il serait difficile de préciser la date de la fondation du château; ce qui est certain, c'est qu'il y avait un fort sur la montagne de Buffavent, dès le XII^e siècle, à l'arrivée de Guy de Lusignan, et ce qui paraît encore hors de doute, c'est que l'édifice actuel appartient en entier, sauf peut-être les fondations, au temps des princes français. Quant à sa dénomination de château de la Reine, je crois qu'elle n'a pas plus d'un siècle de date, et je pense que son origine est dans l'erreur accréditée par l'ignorance des caloyers de Saint-Jean Chrysostome, qui croient posséder dans leur couvent l'antique portrait de la reine fondatrice et de leur monastère et du palais voisin. On peut lire dans Mariti et Ali-Bey les fabuleuses aventures de cette prétendue reine, qui n'est autre qu'une noble Vénitienne de la famille Molino. Le portrait, conservé avec soin derrière l'autel à Saint-Jean Chrysostome, est un ex-voto de cette dame et du jeune Antonin Molino, son fils ou son frère; ainsi que l'indique une inscription peinte sur le panneau.

« Le tableau est peint sur bois, à fond d'or, dans le style grec suivi à Venise. Il représente saint Jean l'aumônier recommandant à la Vierge, Antonin et Marie Molino agenouillés devant elle. L'église du couvent de Saint-Jean Chrysostome fut peut-être dotée ou restaurée au temps des Vénitiens par Marie de Molino, et le souvenir de cette libéralité, imparfaitement conservé par le tableau que la donatrice ou l'hégoumène fit exécuter à cette occasion, aura fait croire, quelque temps après, que ce portrait rappelait les traits de la fondatrice du couvent et du château. Il ne faut pas plus de cent ans pour accréditer de semblables erreurs dans un pays où l'on n'écrit presque jamais et où les moines ne savent pas lire.

« Le château de Kantara est situé à l'orient de la chaîne des montagnes dans la province du Carpas, entre Davlo au nord et Comakebir au sud. Restauré et probablement agrandi par les premiers Lusignans, il fut rebâti en partie par Jacques, fils de Jean II, au XIV^e siècle et démantelé au XV^e par les Vénitiens. Quoique la montagne sur laquelle il est situé soit presque aussi élevée que celles de Saint-Hilarion et de Buffavent, ses pentes sont moins

escarpées et le pied du château plus facilement accessible. C'est sans doute à ces conditions moins favorables que la forteresse du Carpas doit d'avoir été prise plusieurs fois par les ennemis qui n'avaient pu emporter les châteaux de l'ouest.

« Kantara est moins étendu et plus compacte, si l'on peut dire, que ces derniers; il semble que les ingénieurs chargés d'assurer la défense de ce point, reconnaissant les pentes praticables qui pouvaient conduire à ses pieds du côté du nord et de l'est, aient doublé la force des murs et les aient ramassés autour d'un plus petit espace. Deux grosses tours protégent la porte qui s'ouvre dans l'épaisseur du rempart, en communiquant à une basse-cour, autour de laquelle sont les corps de bâtiments. Les tours et les courtines du nord ont sauté sous la mine; les parties conservées, mais néanmoins en ruines, se trouvent sur le haut de la montagne qu'elles enveloppent de l'ouest au sud et à l'est. Il y a là, comme dans les autres châteaux, une chapelle, des magasins, des caveaux, des citernes, des salles voûtées et percées de meurtrières, qui ne me présentent rien à signaler, après ce que j'ai dit des châteaux précédents; je remarquai seulement au rempart de Kantara une disposition que je n'avais pas trouvée dans les autres forts. Vers le sud, loin de la porte d'entrée et loin de la partie des murs où l'ennemi devait diriger ses attaques, s'ouvre une poterne à l'extrémité d'un couloir étroit que protége une voûte solide, en descendant vers les rochers. Cette petite porte, qu'on aurait pu laisser ouverte sans danger, même pendant un assaut, car elle donne sur des escarpements à pic, laissait communiquer avec la campagne, quand l'entrée principale était bloquée, et permettait d'envoyer un émissaire au dehors dans un moment de danger ou de surprise.

« Je dois parler avec quelques détails de la tour de Colossi ou du *Colos,* comme on l'appelait au temps où elle était le chef-lieu de la commanderie des Hospitaliers en Chypre. Les Grecs et les Turcs la désignent sous le nom de *Coulà*, dénomination dérivée peut-être de Colos et appliquée aujourd'hui indistinctement par les habitants de l'île à tous les châteaux isolés.

« Situé à une lieue de la mer et à égale distance à peu près de Piscopi et Zagatzi, le Colos domine toute la plaine qui s'étend depuis ces villes jusqu'à Limassol; il peut être classé, pour son architecture et sa conservation remarquables, parmi les plus beaux édifices français qui aient été construits au moyen âge et qui existent encore aujourd'hui dans l'île. C'est une grosse tour carrée, sans tourelles aux angles, de soixante-cinq pieds de côté et de quatre-vingts pieds de hauteur environ, dont l'entrée, située à

dix pieds au-dessus du sol, est tournée vers la mer. Un pont-levis s'abattait autrefois du seuil à la terre et livrait passage pour entrer dans la tour ou pour en sortir. On l'a remplacé depuis longtemps par une rampe en maçonnerie qui facilite le transport des cotons et des garances dans ses vastes salles, car le Colos est heureusement conservé comme magasin général d'une des plus riches fermes de l'île de Chypre. Sous la rampe, s'ouvre une petite porte voûtée donnant dans un étage souterrain de trois salles en ogive. Le mur est à cet endroit de neuf pieds d'épaisseur.

« Je n'ai pu retrouver les traces de l'ouvrage avancé qui protégeait peut-être autrefois cette façade du château ; mais à quatre pas en avant du rempart oriental existe encore un mur crénelé de trois ou quatre mètres de haut sur quatre pieds d'épaisseur, relié à la tour des deux côtés. Ce mur semble aujourd'hui n'avoir d'autre destination que de protéger les fenêtres de l'étage inférieur éclairé par la petite cour ; cependant il a, outre sa porte principale, pratiquée en ogive vers la campagne, une seconde porte latérale ouverte dans la clôture que je suppose avoir existé devant la façade du pont-levis.

« Le Colos est divisé en deux étages, sans compter le souterrain. L'aire du premier est plus basse que le seuil de la porte d'entrée, le second est recouvert par la terrasse. Avant de parler des divisions de chacun de ces étages, j'en décrirai les côtés.

« La façade méridionale de la tour où est le pont-levis n'est percée que de deux fenêtres, éclairant le second étage. Elle est défendue à la hauteur de la terrasse et dans l'axe de la porte qu'elle surmonte d'un moucharaby à cinq consoles, assez semblable aux moucharabys du château de Saint-Hilarion, mais d'un style moins sévère : ses consoles sont formées de trois contrelobes en retraite, et les parties vides séparant les consoles sont découpées en lobes que surmonte une arcade ogivale. La façade orientale est décorée de quatre écussons en marbre blanc incrustés dans une grande croix à branches égales, ancienne forme de la croix de l'ordre de l'Hôpital. Au centre de ces emblèmes est l'écu royal des Lusignans, car les propriétés des Hospitaliers en Chypre étaient toujours subordonnées au souverain domaine du roi. L'écu, écartelé de la croix de Jérusalem, du lion sur champ burelé des Lusignans, du lion d'Arménie et du lion de Chypre, ne peut être antérieur à l'année 1393, époque de la réunion des trois couronnes dans les armes de la maison royale de Chypre. Mais cette circonstance ne préjuge en rien l'âge de la tour, qui est probablement bien plus ancienne que les armoiries dont elle est aujourd'hui décorée. Le bras gauche, le bras droit et le croisillon inférieur de la grande

croix figurée sur la façade renferment d'autres écussons de plus petite dimension que l'écu royal. Le premier écu est écartelé au premier et au quatrième quartier de la croix de l'ordre de l'Hôpital, disposition qui indique toujours les armoiries d'un grand maître; au deuxième et au troisième d'une fasce, emblème héraldique d'Antoine Fluvian, élevé au magistère en 1421, et de Jean de Lastic, nommé pour le remplacer à sa mort, en 1437. L'autre écu, écartelé comme le précédent au premier et au quatrième canton de la croix de l'ordre, appartient à Jacques de Milli, grand maître de 1454 à 1461, dont il porte la flamme en chef des deuxième et troisième quartiers. J'ignore à quel dignitaire appartenait l'écu du croisillon vertical dont les quatre cantons offrent une fleur de lis.

« Les façades du nord et de l'ouest sont percées de fenêtres au premier et au deuxième étage; aux mêmes plans, deux constructions saillantes servant de latrines, s'avancent hors du mur sur deux consoles en encorbellement. Le côté nord est percé, en outre, à huit pieds à peu près au-dessus du sol, de trois ouvertures étroites donnant jour dans l'étage souterrain. Un moucharaby de trois consoles desservi par la terrasse, défend l'approche de ces fenêtres et de tout le rempart septentrional.

« Entrons maintenant dans l'intérieur du château. Le rez-de-chaussée, ou plutôt l'étage qui se trouve à la hauteur de la rampe, est divisé en deux grandes salles; celle de gauche est subdivisée en deux pièces voûtées et en ogive. Dans celle de droite, une trappe mobile, ouverte sur les salles inférieures, permettait de communiquer avec elles, quand la porte extérieure était murée. Ces salles, au nombre de trois, voûtées en ogive, et moins hautes que les autres, étaient sans doute destinées aux magasins et aux cuisines. Les chevaliers de service se tenaient sur la terrasse et dans les pièces du rez-de-chaussée; l'appartement supérieur était réservé au capitaine de la tour ou au commandeur de Chypre, quand il venait résider à Colossi. Un escalier à vis, de trente-quatre marches, pris en partie dans l'épaisseur du mur, en partie sur le palier, conduit à cet étage. Il n'est composé que de deux grandes salles de vingt mètres de long sur dix mètres de large; le mur de refend qui sépare ces chambres a, aux deux extrémités, deux portes en ogive, et au centre deux larges cheminées qui devaient servir rarement. Quatre fenêtres en plein cintre surbaissé sont pratiquées dans l'épaisseur du mur, qui est ici de cinq ou six pieds; leur embrasure retient des siéges en pierre sur ses trois côtés.

« L'escalier continue au-dessus de cet étage et conduit sur la terrasse, en débouchant sous un lanternon à toit plat. Arrivé là, on

se trouve sur une belle plate-forme de vingt mètres carrés, autour de laquelle règne un parapet de deux pieds et demi de haut, garni de créneaux rectangulaires qui doublent son élévation. Des meurtrières verticales et en embrasure sont ménagées au fond de chaque partie pleine. Les merlons sont assez rapprochés les uns des autres; mais à certaines distances se trouvent des espaces plus grands qui servaient sans doute à la manœuvre des grosses machines de guerre. Aux côtés du sud et du nord, on voit les ouvertures des deux moucharabys; au centre, un grand trou circulaire, divisé par un mur, est la double issue des cheminées de l'appartement principal. A l'angle nord-ouest, vis-à-vis l'escalier, devait s'élever autrefois un petit pavillon dont on reconnaît l'assiette, et qui servait soit de lieu d'observation, soit d'abri pour une cloche. Ce signal était souvent employé dans les châteaux pour donner l'éveil aux soldats des pièces inférieures, et peut-être en existait-il un semblable au Colos; mais les gardes de la tour avaient un autre moyen de communication entre ses divers étages. C'est un conduit d'un pied de largeur et de huit pouces d'ouverture, dont on remarque l'orifice sur la façade ouest de la terrasse, et qui se prolonge jusqu'au plan du pont-levis, en s'ouvrant aussi sur l'étage du commandeur. Ce canal étroit n'a évidemment d'autre destination que de donner passage à la voix d'un étage à l'autre. Il a dû servir plus d'une fois à signaler l'approche des vaisseaux catalans, génois ou égyptiens, qui vinrent si souvent désoler de leurs incursions les riches campagnes des pays de Limassol et de Paphos, sous le règne des successeurs de Pierre I<sup>er</sup>.

« Je bornerai à ces détails ce que je me proposais de dire des châteaux francs dont il reste de grandes ruines en Chypre. Il en est plusieurs autres moins importants et moins bien conservés que ceux qui viennent de nous occuper un peu longuement. Il suffira de les citer : ce sont Castria, château des Templiers, dont l'emplacement seul se reconnaît sur un rocher au bord de la côte méridionale du Carpas; Chiti, maison de plaisance des Lusignans, à deux lieues de Larnaca, où j'ai remarqué des portes en ogive donnant accès dans une cour, et de grandes citernes qui se trouvaient sans doute au milieu de jardins; Potamia, château royal dont il reste quelques vestiges près du village de ce nom, et sur la rivière de Ialia au nord-est de Dali; Sigouri ou le Château-Franc, sur le Pidia, construit par le roi Jacques I<sup>er</sup> pour tenir les Génois en échec dans Famagouste, et démoli par les Vénitiens; enfin Cherokidia, au bas du village ainsi nommé, dans le Masoto.

« Ce dernier château, après avoir appartenu aux Templiers, puis aux Hospitaliers, était la propriété des Lusignans dans le xv<sup>e</sup> siè-

cle. J'ai remarqué dans les ruines qui en restent trois grandes salles à deux étages dont les fenêtres sont dans le bas en baies rectangulaires et au second étage en plein cintre, tandis que la porte d'entrée est gothique. L'emploi simultané de ces différentes sortes de baies est à noter, car elles appartiennent généralement aux constructions du XIII^e siècle, en Chypre comme en France. Il est certain d'ailleurs, par l'histoire, que le château de Cherokidia remonte aux premiers Lusignans, puisqu'il existait déjà au commencement du XIV^e siècle, et que, détruit au XV^e par les Égyptiens, il fut laissé en ruines par les provéditeurs de Venise. A côté des trois salles, dont la toiture n'existe plus aujourd'hui, est un grande pièce d'une forte construction et voûtée en ogive, qui est peut-être la prison où une partie des Templiers, arrêtés en Chypre, furent incarcérés, l'an 1307 par suite des ordres venus de la cour de Rome qui projetait, dès cette époque, la suppression de cet ordre ambitieux. Non loin du château, et dans les dépendances où se trouvaient probablement ses anciens jardins, on voit encore une église, petit vaisseau latin, recouvert aujourd'hui de fresques grecques. Quoique éloignée du village, et presque abandonnée, cette chapelle, appelée *Panaia tou Campou*, Notre-Dame du Champ, est bien connue des paysans des environs, qui viennent souvent y brûler des cierges devant une image de la Vierge. Campos désigne en Chypre un champ quelconque ou tout terrain plenier; mais serait-ce faire une conjecture trop hasardée que de voir conservé, dans la dénomination particulière de l'oratoire de Cherokidia, le souvenir du sanglant combat de 1426, qui coûta la vie à tant de seigneurs chypriotes, à tant de chevaliers venus de France pour combattre les Mameluks, et qui se termina par la prise du roi Janus lui-même? Rendu à la liberté et revenu du Caire, le roi n'aurait-il pas voulu honorer la mémoire de ses fidèles compagnons d'armes et marquer le lieu où il avait été fait prisonnier, en y élevant une chapelle sous l'invocation de Notre-Dame du champ de bataille? »

(*La fin à un prochain numéro.*)

60. — *Lettres et pièces rares et inédites, publiées et accompagnées d'introductions et de notes*, par M. Matter, conseiller de l'Université, inspecteur général des bibliothèques du royaume. Paris, Amyot, 1846, in-8°. 1 vol. de XVI et 432 p. Il existe déjà un très-grand nombre de recueils de pièces détachées du genre de celui-ci. Rien n'est plus propre, en effet, à faire connaître les hommes et les choses sous leur face la moins apparente et la plus neuve, que ces sortes de documents privés, pour ainsi dire,

et cependant authentiques, émanant de confidences intimes, pour la plupart écrits sans préoccupation d'une publicité future. Ces recueils ont le plus ordinairement pour objet d'éclairer, soit une époque de l'histoire politique ou littéraire, soit le règne d'un souverain, soit la vie, le caractère, les relations d'un personnage illustre dans la littérature, les sciences ou les arts. D'autres collections de lettres et de morceaux détachés, publiés sous les titres de *Miscellanea*, de *Spicilegia*, d'*Analecta*, de *Thesaurus*, etc., contiennent, au contraire, des documents sans liaison entre eux, différents d'époques et d'origine; elles offrent néanmoins aux études historiques des matériaux précieux, mais qui ne sont pas, le plus souvent, mis à profit par les éditeurs de ces recueils. Tout en rentrant dans cette catégorie, l'ouvrage de M. Matter a un autre but et est conçu d'après un plan en quelque sorte plus systématique; l'auteur a voulu utiliser lui-même, en les liant entre elles par une pensée commune, les pièces qu'il a rassemblées et publiées, au nombre d'environ quatre-vingts. Ces fragments, rangés par ordre chronologique, appartiennent à des époques différentes, depuis le xe siècle jusqu'à la fin du xviiie; ils sont émanés de personnages très-divers de nation, de caractère, de position sociale, et cependant l'auteur de ce recueil a dirigé son choix vers un point de vue principal auquel il s'efforce de faire concourir plus ou moins directement tous les documents qu'il a réunis.

Ce but, assez analogue à celui que s'est proposé M. Matter, dans plusieurs autres de ses ouvrages, particulièrement dans son *Traité de l'influence des mœurs sur les lois*, et dans son *Histoire des doctrines morales et politiques*, a été d'éclairer, à l'aide de ces pièces isolées, les rapports de la littérature avec les mœurs, avec les luttes religieuses, avec l'esprit public des différentes époques auxquelles elles appartiennent; c'est à ce point de vue qu'il a, dit-il, subordonné tous les autres, en rapprochant des lettres de science et d'érudition, des lettres de religion et de philosophie, des lettres de morale et de politique, des lettres d'affaires de famille, d'intérieur; enfin des lettres pour ainsi dire académiques.

La plus grande partie de ces pièces (soixante environ) ont été empruntées à des dépôts publics, étrangers, et particulièrement aux bibliothèques de Vienne, de Berlin, de Munich et de Schelestadt, que l'auteur a récemment visitées. Un très-petit nombre provient de la Bibliothèque royale de Paris, de celle de l'Arsenal, et des bibliothèques de Troyes, d'Épinal, de Colmar. Les trois quarts de ces pièces sont inédites et, hormis une douzaine environ, elles consistent en lettres émanées de personnages illustres à divers titres. Leur intérêt et leur mérite sont d'une valeur très-inégale,

et n'ont été, plus d'une fois, mis en relief que par les remarques et les commentaires qui les accompagnent. Les dissertations littéraires ou historiques, personnelles à l'auteur, sont très-soigneusement developpées; elles occupent près de la moitié du volume.

Les premières pièces du recueil consistent en cinq catalogues de collections de livres. Ces catalogues ont été choisis de manière à donner un aperçu de la diversité de goûts littéraires et bibliographiques dans l'espace de plusieurs siècles; l'un, du x[e] ou du xi[e] siècle est celui d'une bibliothèque composée de quarante-cinq volumes sur les arts libéraux, et que l'auteur considère comme étant celle d'un savant inconnu du nom de Wilelm; le second présente, d'après un manuscrit de l'Arsenal, l'état de la bibliothèque de la Sorbonne, en 1290 et en 1338; ce catalogue contient la mention de mille sept cent cinquante-neuf volumes divisés en cinquante-neuf chapitres. Ce serait l'un des documents le plus précieux de ce volume; mais il n'en a été donné qu'une mention très-succincte. La publication intégrale de ce document, si intéressant pour l'histoire de la plus célèbre maison d'études religieuses, devra être faite sous peu. Un troisième catalogue est celui de la bibliothèque de Marguerite de Flandre, rédigé à la fin du xiv[e] et au commencement du xv[e] siècle, et publié d'après un manuscrit de la bibliothèque de Troyes. Viennent ensuite deux catalogues de la bibliothèque de l'abbaye princière de Murbach, au xv[e] siècle. Cette suite de catalogues se termine par une notice succincte sur les manuscrits possédés par le cardinal de Richelieu, au milieu du xvii[e] siècle.

Voici la liste des lettres qui composent à peu près le reste du volume : deux lettres de Louis XI, une de Marguerite de Valois, une de Marguerite d'Angoulême, une de Charles V à François I[er], une du marquis de Brézé, une de Marie-Stuart, une de Henri III, trois de Henri IV, une de Xylotectus, de Lucerne, une de C. Peutinger, trois de Casaubon, une de Louis XIII, une de Christine, reine de Suède, une de Descartes, trois de Ménage, quatre lettres ou billets de M[lle] de Scudéry, une d'Isaac Vossius, une de Th. Godefroy, une de Wicqfort, une de Fouquet, trois de Chapelain, une de Colbert, une de Le Ménestrel, une de Bochart, une de Thévenot, une de Bigot, une d'Adrien de Valois, deux de Louis XIV, une de M[me] de La Vallière (évidemment controuvée, ainsi que le reconnaît l'auteur); une de Scarron, une de M[lle] Scarron, une de M[me] de Maintenon, une de Louis XV, une de Stanislas, roi de Pologne; puis des lettres de d'Aguesseau, de Fontenelle, de Voltaire, de Buffon, de Diderot, de Tronchin, de Montesquieu, de Réaumur, de d'Alembert, toutes adressées à

Formey, secrétaire de l'Académie de Berlin. Le volume se termine par des lettres du comte de Saint-Florentin, du comte de Tressan, de Condillac, de Malesherbes et de La Condamine.

M. Matter annonce avoir rassemblé un plus grand nombre de lettres et de pièces diverses, dont il paraît devoir faire le sujet d'une autre publication. Les dépôts publics et les collections particulières d'autographes renferment un nombre fort considérable de documents de ce genre, parmi lesquels il serait intéressant de faire aussi des choix susceptibles, comme le recueil de M. Matter, d'exciter l'attention, de piquer la curiosité et d'éclairer l'histoire littéraire ou politique.

J. de G.

---

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 11. — SEPTEMBRE-OCTOBRE 1846.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 3 AOUT 1846,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

679. M. Roger, juge de paix du canton de Sierk (Moselle), présenté par M. le comte de Puymaigre : correspondant, à Paris, M. Derache, libraire.

680. M. le comte de Circourt, rue des Saussayes, 1, à Paris, présenté par M. le comte de Bouillé;

*Ouvrages offerts à la Société.*

Par l'Académie royale des sciences de Bavière :

*Mémoires de l'Académie royale des sciences de Bavière* (Abhandlungen, etc.) :

*Classe d'histoire et de littérature*, IVe volume, 2e livraison ;

*Classe de philosophie et de philologie*, IVe volume, 1re livraison ;

*Classe des sciences mathématiques et physiques*, IVe volume, 2e livraison.

3 vol. in-4. Munich, 1844-1845;

Un mémoire de M. Görres, intitulé :

*Die Japhetiden und ihre gemeinsame heimath Armenien*, in-4. Munich, 1844.

Un mémoire de M. Wagner, intitulé :

*Andentungen zur charakteristik des organ lebens*, in-4. Munich, 1845.

*Bulletin de l'Académie de Munich*, nos 51 à 57, de l'année 1844 ; nos 1 à 52, de l'année 1845 ; nos 1 à 5, de l'année 1846.

Par la Société des antiquaires de l'Ouest :

*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* (Poitiers), 1er trimestre de 1846.

De la part des auteurs :

*Élection du député de la prévôté de Paris aux états généraux de* 1588 ; document publié et annoté par M. Taillandier. Extrait de la Bibliothèque de l'École des Chartes ; mai-juin 1846.

*Alonzo de Ercilla*, par M. Jubinal. Extrait de la *Revue Indépendante*, 10 juillet 1846.

*Bulletin du Bibliophile*, no d'avril. Paris, Techener. 1846.

*Correspondance.*

M. Bataillard informe le Conseil que la Bibliothèque de la ville de Bordeaux possède un grand nombre de pamphlets politiques du temps de la Fronde, auxquels on est convenu de donner le nom de *Mazarinades*. La Société paraissant disposée à comprendre un jour, parmi ses publications, une bibliographie critique des *Mazarinades*, cet avis pourra être utilement donné à M. Moreau, qui s'occupe de ce travail (1).

— M. Fagart, commis de division des contributions indirectes à Neufchâtel, adresse des remercîments pour son admission au nombre des membres de la Société.

*Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

*Philippe de Commynes*, t. III. — 28 feuilles sont tirées ; la 29e bonne à tirer ; la 30e feuille est commencée ; on attend la copie de la table analytique pour continuer.

*Journal de Barbier*, t. Ier ; 16 feuilles sont tirées ; la 17e et la 18e sont en 3e. La 19e et la 20e sont composées. Il n'a point été remis d'autre copie. L'éditeur, M. de La Villegille, dont on espère le retour prochain, a annoncé la prompte remise de la copie destinée à terminer le premier volume.

(1) M. Moreau avait eu déjà connaissance de ces pièces.

*Annuaire* de 1847; 3 feuilles sont tirées; la 4e est en 1re, la suite en placards.

— Le secrétaire, conformément au désir exprimé par le Conseil, dans sa dernière séance, présente le tableau des publications précédemment décidées par le Conseil, en indiquant celles qui paraissent offrir le plus de chances d'une terminaison prochaine. Le Conseil examine différentes questions soulevées au sujet de plusieurs de ces ouvrages. MM. les éditeurs sont invités à redoubler de zèle et d'activité; il est urgent de mettre un terme à des retards si préjudiciables à la Société.

La séance est levée à cinq heures.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 4 OCTOBRE 1846,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

681. M. le comte Ernest de Talleyrand-Périgord, rue d'Anjou Saint-Honoré, 25, à Paris;

682. M. Jacques Gachet, rue de l'Université, 109 *bis*, à Paris.

683. M. André-Auguste Causse, licencié en droit, rue d'Anjou Saint-Honoré, 25, à Paris;

Ces trois nouveaux membres sont présentés par M. l'abbé Arnaud, curé de Verneuil, près Poissy.

*Ouvrages offerts à la Société.*

Par le ministère de l'instruction publique :

*Bulletin archéologique, publié par le Comité historique des arts et monuments,* IVe vol., n° 1 ; et table du t. III, in-8. Paris, 1846.

Par la Commission historique de Belgique :

*Compte rendu des séances de la Commission royale d'histoire*, ou *Recueil de ses Bulletins*, t. XI, nos 2 et 3; séances du 10 janvier et du 9 février 1846; — t. XII, n° 1, séances du 6 avril, du 13 et du 15 mai 1846, in-8. Bruxelles, 1846.

Par M. de Caumont :

*Bulletin monumental*, XIIe vol., n° 4, in-8. Caen, 1846.

Par l'auteur :

*Coup d'œil sur les Ménestrels en France et en Angleterre*, par Ed. Frère, archiviste de la chambre de commerce de Rouen, brochure in-8; Rouen, 1846.

Par l'éditeur :

*Bulletin du Bibliophile*, 7e série, nos de juillet et août 1846.

*Correspondance.*

M. de Barante, momentanément absent de Paris, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance et présenter lui-même au Conseil la réponse de M. le Ministre de l'instruction publique à une demande qu'il lui avait faite au nom de la Société.

Le secrétaire donne lecture de cette lettre, du 2 septembre 1846 :

« Monsieur le baron et cher confrère, j'ai reçu la lettre que vous « m'avez fait l'honneur de m'écrire, et par laquelle vous m'ex- « primez le désir que la publication de l'*Histoire manuscrite de* « *saint Louis*, par *Le Nain de Tillemont*, publication que le « Comité des monuments écrits de l'Histoire de France avait « songé à comprendre dans la *Collection des Monuments inédits*, « soit laissée aux soins de la Société de l'Histoire de France. Je « m'empresse de donner à la Société que vous présidez, l'autori- « sation que vous voulez bien me demander, et je ne puis qu'ap- « prouver le choix de l'éditeur (M. de Gaulle), désigné par la « Société de l'Histoire de France, pour diriger cette publication.

« Agréez, etc.,

« Le Ministre de l'instruction publique,

« SALVANDY. »

— M. Tempier, membre de l'Académie de Marseille, adresse au Conseil des remercîments pour sa nomination de membre de la Société de l'Histoire de France.

— M. Bataillard appelle l'attention du Conseil sur l'absence de table au Ier vol. des *Mémoires de Commynes*, tandis que le IIe vol. contient celle des livres V à VIII. M. le commissaire responsable de cet ouvrage répond que cette omission est volontaire, et que, le tome Ier devant contenir une introduction qui sera distribuée avec le tome IIIe, la table ne pouvait en être rédigée plus tôt ; elle sera jointe à cette introduction.

*Travaux de la Société. — Administration.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

*Philippe de Commynes*, t. IIIe. — La table générale a été remise aujourd'hui même ; l'impression de la feuille 30 va être continuée.

*Journal de Barbier*, t. Ier. — 22 feuilles sont tirées ; les feuilles 23 à 25 sont en 1re épreuve ; la 26e feuille est commencée. Il n'y a point d'autre copie : l'absence de l'éditeur interrompt l'impression de l'ouvrage.

L'*Annuaire* de 1847 est déposé sur le bureau.

Le *Bulletin* de juillet et août est en distribution.

— *Histoire inédite de saint Louis, par Le Nain de Tillemont.* Le comité de publication ayant été instruit par le secrétaire, depuis la dernière assemblée du Conseil, de l'autorisation accordée par M. le Ministre de l'instruction publique, a fait commencer immédiatement l'impression de cet ouvrage, qui avait été précédemment approuvée par le Conseil. M. N. de Wailly a bien voulu remplir provisoirement les fonctions de commissaire responsable, et la copie manuscrite du premier volume a été remise par l'éditeur, M. de Gaulle. M. de Wailly expose au Conseil une cause de retard tout à fait indépendante de la volonté de l'éditeur, et qui accroît beaucoup son travail. Les citations de textes originaux, par Le Nain de Tillemont, sont extrêmement nombreuses, et il a paru nécessaire de les vérifier toutes; elles sont faites d'après d'anciennes éditions qu'il n'est pas toujours facile de se procurer, et il est quelquefois nécessaire de consulter près de cent volumes pour une seule feuille d'impression. Néanmoins, M. de Gaulle, se conformant à l'opinion de M. le commissaire responsable, n'a pas hésité à s'astreindre à cette vérification pénible, dont le résultat a été, jusqu'ici, de constater de nouveau l'exactitude parfaite de l'auteur de l'*Histoire de saint Louis*. Ces vérifications ont été faites sur la première feuille imprimée; mais, pour la suite de l'ouvrage, l'éditeur va continuer ce travail sur le manuscrit. M. de Gaulle confirme ces explications, et s'engage à apporter le plus d'activité possible à ce travail fastidieux. Il espère toujours qu'un volume pourra être terminé pour le commencement de 1847.

Quelques membres du Conseil désireraient que, vu l'exactitude parfaitement connue de l'auteur, on ne trouvât pas, dans cette vérification minutieuse, une cause de retard à l'impression d'un ouvrage dont la copie était entièrement prête lorsque la publication en a été décidée par le Conseil. Le Conseil s'en rapporte à l'expérience et à la prudence de M. le commissaire responsable et de M. l'éditeur.

M. de Wailly est confirmé dans les fonctions de commissaire. Le tirage de l'ouvrage est fixé à 650. M. de Gaulle est invité à n'ajouter que le moins possible de pièces justificatives au texte de Tillemont, qui devra, seul, former au moins trois volumes.

— Le secrétaire présente les excuses de M. Quicherat, qui n'a pas encore remis la copie du IV^e^ volume des *Procès de Jeanne d'Arc*. Vivement pressé, au nom du Conseil, M. Quicherat s'est formellement engagé à commencer l'impression avant un mois. Il désire toujours faire rechercher à Madrid un ouvrage espagnol,

qui ne lui est connu que par son titre seulement et par le nom de son auteur, et dont il a précédemment signalé l'intérêt au Conseil; mais ce ne doit point être une cause de retard. Si cet ouvrage présente en effet les renseignements nouveaux qu'on en espère sur la vie de Jeanne d'Arc, l'extrait pourra en être publié à la fin du IV$^e$ ou dans le V$^e$ volume, et M. Quicherat est invité à poursuivre, nonobstant, avec toute la rapidité possible, l'impression de ce volume.

— M. le Trésorier, dans les mêmes vues, insiste sur les préjudices véritables que la lenteur de MM. les éditeurs cause aux intérêts de la Société, et sur la nécessité de mettre, par une distribution très-prochaine des volumes appartenant à l'exercice de 1846, un terme aux réclamations fort légitimes de MM. les Sociétaires. Il demande à être autorisé à annoncer, dans les lettres d'avis à adresser pour l'*Annuaire* de 1847, que les deux volumes, à peu près terminés, de *Commynes* et de *Barbier*, seront distribués avant la fin de l'année, et que le III$^e$ devra l'être dans le commencement de 1847.

— M. V. Le Clerc demande si l'attention du Conseil ne s'est point encore portée sur la Gazette rimée, publiée en 1658 et années suivantes, par Loret, sous le titre de *la Muse historique*, ou *Recueil de Lettres en vers, contenant les nouvelles du temps, écrites à Son Altesse Mademoiselle de Longueville,* trois parties en un vol. in-fol., contenant les nouvelles de 1650 à 1665 (1). Cet ouvrage, qui est rare et peu connu, renferme, au milieu de longueurs, beaucoup de détails piquants le plus généralement empruntés à de bonnes sources. Il pourrait former un cadre à l'histoire littéraire d'une partie du XVII$^e$ siècle. Le nombre des personnages, soit historiques, soit littéraires qui figurent dans cette gazette, étant fort considérable, on devrait y joindre des commentaires qui exigeraient une connaissance assez approfondie du siècle de Louis XIV. Le Conseil accueille avec reconnaissance cette indication que veut bien donner M. V. Le Clerc, et en renvoie l'examen au comité de publication; le comité prendrait une connaissance plus complète de l'ouvrage, et aviserait s'il y avait lieu, au choix d'un éditeur.

La séance est levée à cinq heures.

(1) Il y a eu une suite de 1665 à 1670, publiée sous le pseudonyme de du Laurens, par M. Ch. Robinet.

## II.

### NÉCROLOGIE.

Le désir de donner une liste complète des ouvrages de feu M. Eyriès, nous oblige à retarder jusqu'au prochain numéro la publication de la notice que nous devons consacrer à l'ancien vice-président de la Société.

---

## III.

### DOCUMENTS HISTORIQUES.

*Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique, par M. de Mas Latrie, chargé d'une mission en Chypre* (Suite).

« Les châteaux forts dont je viens de parler appartiennent tous au domaine de la couronne ou aux ordres religieux ; on en chercherait vainement en Chypre qui eussent été la propriété particulière de simples feudataires, comme il y en avait au moyen âge un si grand nombre en Europe et même en Syrie. La différence de la situation et des institutions politiques de ces pays explique la différence que l'on remarque dans les usages féodaux. En France, comme en général dans toute l'Europe, aux XI[e] et XII[e] siècles, les hommes nobles transformèrent leurs habitations en forteresses, non pas seulement dans des vues d'indépendance, mais par le besoin urgent d'assurer leur défense personnelle au milieu du trouble général et de l'affaiblissement du pouvoir souverain. En Syrie, l'action de la royauté, quoique plus forte qu'en Europe au XII[e] siècle, était cependant affaiblie encore par les priviléges des grands vassaux que les Assises avaient sanctionnés en même temps et aussi expressément que les droits de la royauté ; il y avait de plus en Syrie la nécessité de fortifier sur tous les points un pays sans cesse ouvert aux agressions de l'ennemi. De là le grand nombre de forteresses appartenant au roi, aux ordres religieux et aux seigneurs, qui se trouvaient dans les principautés de Jérusalem, de Tripoli et d'Antioche. Rien de semblable n'exista en Chypre sous les Lusignans, ni dans la condition sociale, ni dans la législation. La mer qui environne le pays lui donna plus de sécurité, et, dès l'origine de l'établissement qu'y fondèrent les Latins au XII[e] siècle, la royauté y fut plus puissante qu'elle ne l'avait été en France et en Syrie

depuis deux siècles. Toute autorité individuelle autre que celle du roi fut anéantie par le consentement des hommes liges et par le contrat qui les liait au souverain dont ils tenaient tous leurs propriétés. Aussi n'y eut-il jamais dans le royaume des Lusignans ni grands fiefs de la couronne, ni seigneuries indépendantes, ni guerres privées; et par suite il n'y eut jamais d'autres fortifications, outre les châteaux des corporations militaires sur lesquelles le roi avait encore autorité, que celles qui appartenaient à la communauté des hommes liges, ou plutôt au roi, seul chef et défenseur de cette communauté. Le chevalier chypriote ne pouvait élever de fortifications sur sa seigneurie, comme le chevalier de Syrie, parce que seule la haute cour présidée par le roi ou son lieutenant pourvoyait aux moyens de défense du royaume; il n'avait pas à se prémunir contre les attaques de son voisin, comme le seigneur de France, parce que le roi était toujours prêt et toujours assez fort pour le défendre et punir son agresseur. Aussi ai-je retrouvé très-peu d'anciennes demeures seigneuriales en Chypre, parce que, moins fortes que des châteaux, elles ont été plus facilement démolies par les habitants des villages voisins, qui y ont trouvé des matériaux tout prêts pour bâtir leurs maisons. Les ruines de celles que j'ai reconnues à Pyrgos et dans le Carpas semblent avoir appartenu à des habitations élégantes, vastes, solides même, mais qui n'avaient aucune ressemblance avec les châteaux forts élevés par les barons de la Bretagne, de la Bourgogne, du Languedoc, de la Picardie ou de l'Ile de France. Si l'archéologie fournit à l'histoire d'importantes notions sur l'état des peuples et de leur civilisation, on trouve toujours dans l'histoire des lumières précieuses pour l'étude des monuments anciens.

« J'essayerai de décrire dans une prochaine lettre les principales églises gothiques que possède encore l'île de Chypre. Cette étude me fournira l'occasion de signaler, plus à propos qu'il n'était possible de le faire en traitant des constructions militaires, les caractères particuliers de l'architecture chypriote pendant le règne des princes français, leurs rapports et leurs différences avec les systèmes d'architecture suivis en France aux mêmes époques.

« Je prie Votre Excellence de vouloir bien agréer la nouvelle expression du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être son très-obéissant serviteur,

« L. de Mas Latrie. »

M. de La Fons de Melicoq, notre confrère, nous communique les documents suivants qu'il a trouvés dans les archives de la ville de Béthune, et qui ont de l'intérêt soit pour l'histoire de quelques

événements du xv^e siècle, soit pour l'étude des mœurs et des usages de cette époque (1). Nous reproduisons également les observations dont M. de Melicocq a accompagné quelques-uns de ces textes.

*Procès criminel.*

« Le VIII^e jour de janvier IIII^c XXIII (1423, v. s.), fu Hanequin..., né de la ville de Tournay, de la paroisse Saint-Nicaise, aagé de XXX ans ou environ, qui estoit détenu prisonnier de madame la comtesse de Namur, es prison de son chastel de Béthune, amené en cambre par devant nous le bailly et par devant *messeigneurs* les eschevins, assavoir est : Baudin Dauffay, Perrins Baraille, Jehan du Mont Saint-Jehan, Jehan de Neuport, Simon de la Bricq, Tassart Danequin, Robert de Machou et Robert de Repit, eschevins, et par devers Pierre de Bellesaiss...., pour l'office dudict bailly. Calengié et accusé d'avoir commis et perpetré de sa personne les cas et crimes qui ensuivent. Et premier, que environ le mois d'aoust derain passé, il prist et osta à un nommé Wainier dudict lieu de Tournay, quatre *haies* et trois patars et *les tira hors de se tasse ;* pour lequel cas il fut pris et justicié, et, aprez qu'il en eust conquis à ladicte justice, fut banis trois ans de ladicte ville et banlieue de Tournay. — *Item.* Que depuis il s'en ala à Bruges, où il fu deux jours, et après retourna à Muing, où se femme demouroit, pour peler à elle, où il fu aussi deux jours ; et de là s'en ala demourer à Valenchienne et à Mons en Henau ; et depuis a esté à Courtray. Ce fait s'en retourna audict lieu de Muing pour veir sa femme, où il fu jusques au jeudy, *devant le jour de l'an* derrain passé qu'il vint au giste à Béthune, où il se loga en un cabaret sur la rue Bellette, où il fu le venredi toute jour ; et *le jour de l'an*, aprez disner, *ala voir le jus que on faisoit parmy la ville, et precha que on faisoit un ju de personnages au touquet de le rue de le Vingne,* où il avoit grant assemblée de gens, où il se bouta pour veir et aviser ledict ju, et, en ycelluy avisant, prist et osta *en le tasse d'un homme noir vestu sept haies,* et ce fait s'en ala devant le heaume, *où il prist* XII *haies en le tasse d'un autre homme noir vestu :* et le lendemain qui fu dimenche, fut sur ledict marquié en une plache *où le suiche du glay avoit fait ung esbatement,* auquel avoit grant assemblée de gens, et là prist *une haie en le tasse d'un homme gris vestu,* lequel il getta jus pour ce que cilz à qui c'etoit le poursuivoit, et s'en fuy pour doubte d'estre pris de justice. — *Item.* Fu calengiez

(1) Ces mêmes documents et beaucoup d'autres des mêmes archives, ont été aussi particulièrement examinés par M. Achmet d'Héricourt, membre de la Société, qui a fait une étude approfondie des archives de Béthune.

et accusez, comme dessus, que quant il passa parmi ladicte ville de Courtray, aprez que, comme dit est, il fu banit dudict lieu de Tournay, ainsi qu'il aloit audict lieu de Bruges, il vint au marquié au pisson, et là prist six gros *en le tasse d'un homme vermeil vestu.* Et quant il fu venu audict lieu de Bruges, ala aussi au marquié au pisson, et là prist xvi patars *en le tasse* d'un homme dont il acata une quemise, qu'il a vestu à présent (et fut es Quatre-Temps devant Noël derain passé), et du surplus des xvi patars se vesqui tant que il dura. Tous lesquels cas ledict prisonnier, de sa bonne volenté, sans contrainte aucune, enquist et confessa avoir fait et commis par la forme et manière que dessus est dit. Condempné à recevoir mort à la justice dudict lieu de Béthune, telle que de estre pendu.... par son col, ou à tout le moins d'avoir une oreille coppée, et estre bannit de la ville et banlieue de Béthune à tousiours, sur le hart. Sur quoy mesdicts seigneurs furent commiz dudict monseigneur le bailly, aprez ce que ledict prisonnier ot consenty et accordé à oir droit sur sadicte confession. Lesquels condempnèrent ledict prisonnier à avoir une oreille coppée, et d'estre banit de ladicte ville et banlieue de Béthune à tousiours, sur le hart. En exécutant lequel jugement ledict Hannequin.... ot incontinent l'oreille coppée au pilory, et se fut banit à la bretecque de la ville et banlieue à tousiours, sur le hart. »

*Jeux de rhétorique.*

« 1459. Courtoisies faites pour les joieuses nouvelles de la nativité du filz de monseigneur le dauphin (depuis Louis XI), qui fu né à Geneppe en Brabant, aux personnes qui s'ensuivent, c'est assavoir : Rogellin Pontigal (peut-être Portugal), chevaucheur de nostre très-grant et très-redoubté seigneur et prinche monseigneur le duc de Bourgongne, qui, le second jour d'aoust mil IIII^c LIX, apporta lettres à mesdicts seigneurs de mondict seigneur le duc, par lesquelles il seignifioit la nativitté dudict filz, auquel fut présenté pour son vin desdictes nouvelles *ung riddre de* XXVI^s (1). — A Hanecquin le Sot et un nommé Macquois, pour avoir fait et deffait les hourds devant le maison de ledicte ville, sur lesquels *jeulz de retoricq se sont faicts*, a esté paié XII^s. — *Item.* A *Jehan Willet, sot de madame la ducesse de Bourgongne*, a esté donné VI^s, et à ceulx de l'église Saint-Bertremieux, *pour le plus belle compaignie*, XVI^s, et pour *avoir jué de retoricque et fait alumée*, XX^s, sont XXXVI^s. — *Item.* A ceulx du marchiet, pour *avoir faict et présenté belle compaignie,*

(1) En 1446 on lit : écus d'or Philippus nommés ridres, à XXV^s.

xii$^{s}$, avoir *joué jeux de retoricque,* xii$^{s}$, et *fait alumée,* viii$^{s}$; sont xxxii$^{s}$. — *Item.* A ceulz de le rue du Cargnier, pour *avoir fait belle compaignie,* xii$^{s}$, avoir jué, xxii$^{s}$, *fait alumée,* viii$^{s}$, et à Tassart de Bellesaille pour ledicte rue, *pour le meilleur dittée,* xvi$^{s}$, sont xlviii$^{s}$. — A ceulz de la rue Nostre-Dame, pour *avoir fait le plus belle alumée,* xii$^{s}$, et *pour avoir fait belle compagnie,* xii$^{s}$, et *joué jeux de personnage,* xii$^{s}$, sont xxxvi$^{s}$. — *Item.* A ceulz de la rue de Saint-Pry, *pour le mieux avoir jué de retoricque,* xvi$^{s}$, et *pour avoir fait compaignie et alumee,* xx$^{s}$, sont xxxiv$^{s}$. — *Item.* A ceulz de le rue du Rivage, pour *avoir fait compaignie,* xii$^{s}$, *avoir joué de retoricque,* xii$^{s}$, et *fait alumée,* viii$^{s}$, sont xxxii$^{s}$. — *Item.* A Gallois Desponcheaux, *pour avoir le mieux fait le sot,* vi$^{s}$. — *Item. A ceulx de Saint-Franchois, pour avoir fait aucunes mistères par seigne en passant et rapassant la pourchession,* xii$^{s}$. — *Item. Au bailly sot de monseigneur le gouverneur,* pour avoir jué, ii$^{s}$. *Item.* A Jehan Desprenay, pour Saint-Martin Duvesin, pour avoir fait esbatement, iiii$^{s}$, à *Coppin Doustre,* paintre, pour avoir tendu et destendu autour desdictes hourds, iiii$^{s}$ — xiiii$^{l}$ viii$^{s}$. »

Le souper auquel cette nouvelle donna lieu coûta vii$^{l}$ xviii$^{s}$ x$^{d}$.

*Sur le duc de Nevers emprisonné à Péronne, puis à Béthune.*

Suivant l'*Art de vérifier les dates,* le duc de Nevers fut enlevé de Péronne par ordre du comte de Charolais, le 3 octobre 1465, et conduit à Béthune, où, toutefois, les registres prouvent qu'il n'arriva que le 9. Péronne n'est qu'à dix-huit ou vingt lieues de Béthune.

« 1465. A Henry Patoul, Willeaume Naie, Jehan Grenet et Hue de La Motte, que mesdicts seigneurs eslurent quarteniers d'icelle ville, pour ce que lors avoit grant nombre de gens d'armes avec monseigneur de Nevers à Péronne, et leur donnèrent par courtoisie pour boire ensemble xii$^{s}$. Pour présent fait *le* ix$^{e}$ *jour d'octobre* à monseigneur de Nevers que monseigneur de Fromelles amena au chastel de Béthune de ix los de vin à xxviii$^{d}$ le lot, xxi$^{s}$. »

En 1466, le duc de Nevers quitta (toujours suivant l'*Art de vérifier les dates*), le château d'Englemontier, près de Courtrai, et de là, au bout de quelque temps, fut conduit à Saint-Omer (t. II, p. 416).

Après avoir parlé des deux conditions auxquelles le duc dut son élargissement, les savants bénédictins ajoutent : « Le comte Jean fut, en conséquence, élargi dans le mois d'avril 1466. »

Si nous en croyons un document que nous allons produire, ou le duc ne quitta Saint-Omer que pour rentrer à Béthune dans sa première prison, ou bien le comte de Charolais exigea que, jusqu'au

moment de son arrivée sur les terres de France, il fût constitué prisonnier dans toutes les villes qu'il traversait.

« Le xxiiiie jour d'apvril, à monseigneur le comte de Nevers, xviii los de vin. A Jehan Barat, auquel ledict argentier a payé xxv^s vi^d courants pour les despens de mesdicts seigneurs les eschevins et autres officiers, fait en leur halle *le* xxiiiie *jour d'apvril* (Pâques le 6 avril) *audict an* lxvi, *auquel jour monseigneur de Fromelles amena prisonnier au chastel de Béthune monseigneur d'Estampes,* devers lequel mesdicts seigneurs alèrent, et lui firent présent de xii casses de vin; et pour ce qu'il avoit assez grant nombre de ses gens logiés en ladicte ville, et que le commun d'icelle murmuroit fort contre lui, pour ce qu'ilz disoient qu'il avoit esté adversaire de mondict très-redoubté seigneur, monseigneur le comte de Charollois, et affin de les appaisier, et aussi pour la seureté de ladicte ville, firent alumer pluissieurs fallos de nuyt sur ledict marchié, et furent la pluspart de ladicte nuyt en ladicte halle, et les autres jusques au jour pour visiter les gens de la ville. »

### *Prise de Saint-Omer.*

Suivant l'*Art de vérifier les dates*, les Français s'emparèrent de Saint-Omer le 28 août 1487 (t. VI, p. 118). Or, voici ce que nous lisons au fol. lxi r° et v° d'un registre de Béthune. « xxive may, auquel jour les nouvelles vinrent que nostre très-redoubté seigneur monseigneur le mareschal Desquerdes avoit mis en l'obéissance du roy, nostre sire, la ville de Saint-Omer : pour la despense de ce jour et celle du lendemain que l'on fist pourcession généralle, xl^s. — A une nommée Jehenne, femme du *Vieux quien,* de la ville d'Aire, pour avoir apporté lesdictes nouvelles, xii^s. »

### *Prise de Thérouanne.*

Les auteurs que nous venons de citer mettent la prise de cette ville au mois d'octobre, tandis que nous trouvons dans le registre de Béthune : « 1487. A Jehan Sauvage, clerc de mesdicts seigneurs les eschevins, à lui payé la somme de xl^s monnoie courante en Arthois, pour les despens fais par mesdicts seigneurs les eschevins, viez et nouveaulz, prévost et mayeurs de ladicte ville, *le* xxvie *jour de juillet mil* iiii^c iiii^xx *et sept,* pour les bonnes et pieuses nouvelles de la prinse et recouvrement de la ville de Terouane, qui, ledict jour *entre quattre et chincq heures du matin*, fu prinse sur les Bourguignons qui la tenoient contre le roy, nostre sire, au retour de l'église Saint-Bertremieu, en laquelle fu chanté ledict jour par le

clergié d'icelle église, en regrâciant Dieu, nostre créateur, *Te Deum laudamus.* » (Fol. LII v°.)

*Combat près de Béthune.*

Selon l'*Art de vérifier les dates*, ce combat eut lieu deux jours après la prise de Thérouanne. Nous lisons dans notre registre : « Audict Jehan Sauvaige, XXXI$^{s}$, pour aultres despens fait par mesdicts seigneurs et les viez officiers avec aucun des officiers du roy, nostre sire, le *samedy* XXVIII$^{e}$ *jour dudict mois de juillet audict an mil* IIII$^{c}$ IIII$^{xx}$ *et sept*, aprez ce que la nuit préceddente mesdicts seigneurs et le commun de ladicte ville furent toute ladicte nuit en armes, pour ce que l'on disoit que les Bourguignons debvoient venir à grosse puissance pour prendre ladicte ville, ce qu'ils firent; mais, au moien de la résistance qu'y mirent messeigneurs les mareschaulz Desquerdes et de Gié, et aultres capitaines, lesdicts Bourguignons furent rués jus, et y furent prins le duc de Gheldre, comte de Nassow, le seigneur de Boussu, et aultres chevaliers en grand nombre (*ibid.*).—A Robert de Harnes, voiaigier à piet, XII$^{s}$, pour voiaige par lui fait de l'ordonnance de mesdicts seigneurs les eschevins, prévost et mayeurs es ville d'Aire et de Saint-Omer, pourter lettres de par mesdicts seigneurs aux mayeurs et eschevins d'icelles villes, affin d'avoir leur advis comment ilz avoient acoustumé user des gens de guerre qui estoient amenés navrés et blechiés aux hospitaulz et maisons Dieu d'icelles villes, pour ce que au rencontre qui se fist auprez de ceste dernière ville au mois de juillet audict an IIII$^{xx}$ et sept, l'en amena pleusseurs personnes du party du duc d'Autrisse, fort navrés et blechiés à l'ostel Dieu et hospital dudict Béthune, desquelz les gens de guerre estans en garrison en ceste ville, prétendoient avoir raenchon, pour sçavoir s'ilz debvoient raenchon, ou non. » (Fol. XIX r°.)

*Mystères. — Jeux de personnages.*

« 1466. Pour présent fait le demince XIIII$^{e}$ jour de septembre, auquel jour on fist procession généralle pour le paix qui estoit traitiée entre monseigneur le duc de Bourgongne, monseigneur de Charollois et les Liégeois, c'est assavoir : à ceulx de l'église Saint-Bertremieu et à ceulx des rues de Saint-Pry et du Rivage, qui, ledict jour, joerent jue de personnaiges pour la cause dicte, à chascune desquelles rues et à ceulx de l'église fut présenté III los de vin.

« Aux chappellains et vicaires de l'église Saint-Bartemieu en Béthune, III los de vin, *pour avoir remonstré devant la halle par personnaiges la grant bonté et leaulté de la maison de Bourgongne.* »

« 1468. Le I$^{er}$ janvier, à maistre Gorges de Brelles, *evesque des*

*folz*, III los de vin, *pour avoir joué et remonstré devant la halle la destruction de Liége.* »

Les documents qui suivent prouveraient qu'au XVI^e siècle il y avait à Béthune des sociétés bourgeoises constituées pour la représentation des mystères. Ainsi, en 1500, Jehan Le Tardieu, Jehan Bardel, Pierre Le Maire, Guillaume Bacheler, Colart Petit, Estienne Hereng et autres compaignons *au nombre de trente à trente six*, reçoivent LX^s des officiers municipaux *pour avoir monstré par ystoire la vie monseigneur saint Rocq.* — L'année suivante, au nombre *de* XVIII *à* XX, *ils monstroient par mistère le trépas Nostre-Dame, qui a duré ung jour.* — En 1502, ils faisaient jeux, esbatemens et *ballades.* — En 1503, ils s'imposaient de grandes dépenses *en habillement pour le jeu de la vie de monseigneur saint Jacques, qu'au nombre de* XXIIII *ils représentoient.*

La même année, une autre troupe composée de Loys Rongnart, Engueran des Molins, Loys Le Clerq, Claude de Calonne et aultres compaignons de Béthune, au nombre *de* XX *à* XXIIII, *monstroient par joeu et personnaiges le mistère de la passion de Nostre-Seigneur Jhesucrist qui avoit duré trois jours.* (Fol. XXI r° et v°.)

*Costume du fou de Béthune à l'entrée du roi de Castille dans cette ville.*

« 1504. A Bertin de Habarcq, cousturier, X^s, pour avoir à Jehan Parmentier fait une robe de fol de trois couleurs, telle que rouge, blancq et jaune (couleurs du prince), à lui donné par la ville pour aler au-devant du roy de Castille à la première venue qu'il a fait, appellé comme roy de Castille. — A Mahieu le Grant, pour avoir, sur une des manches de ladicte robe, fait taillier et encasser *ung fust croix saint Andrieux* et les armes de cestedicte ville, VI^s, et à Guillaume Bacheler, quatre solz, pour avoir, à ladicte robe, fait ung colet rebrachié, fourré d'aignaulx noir semés de blancq. » (Fol. IIII^xx VIII r°.)

La ville accordait quelquefois le même costume au malheureux privé de l'usage de la raison. On lit sous la date de 1494 : « A Ninet Prevos, poure filz afollé et incenssé, XLII^s, pour une robbe de drap de coulleur rouge et jaune, et capron contenant, armoyé des armes de la ville, où a eu III aunes de drap, au pris de XIIII^s l'aune. — *Item.* Pour la fachon de ladicte robbe *qui est faicte escartelée et à crettes et oreilles,* y comprins lesdictes armes et fachon de une paire de cauches, IX^s. » (Fol. LXIII r°.)

Ex-voto *donnant l'enceinte fortifiée de Béthune.*

« 1480. A Jehan Lamun, eschopier, XXXVI^s, pour avoir livré IIII^xx

livres de cyre employé à faire sur fille *la grandeur et circuits de ladicte ville de Béthune, qui est de* XVII^c *chinq toises*, au pris de IIII^s VI^d la livre. Laquelle cyre a esté mise et offerte au devant de l'ymage saint Authoine en l'église Saint-Bertremieu dudict Béthune, affin que la mortalité estans alors audict Béthune se cessast.

« A *Charles Genelles*, hugier, auquel a esté payé la somme de XVI^s, et ce pour avoir fait ung molinel où est mise ladicte cyre au devant dudict ymage. » (Fol. XLVII r°.)

*Tableau.*

« 1503. A *Micquiel le Thieulier*, paintre, XX^s, pour avoir fait à loyle (huile) et paint en la hale de l'eschevinaige où se tiennent les plais de ladicte ville, *une histoire en forme d'abre où sont contenues les sept peschies mortelz, et les branches et deppendances d'iceulx, avecq y avoir fait pluisseurs personnaiges, auctorités et escriptions de la saincte escripture*, fait les armes de nostre très-redoubté seigneur et prince monseigneur l'archiducq et de la ville, *et reverny de nouvel le jugement qui y estoit.* » (Fol. XLI v°.)

---

# IV.

## VARIÉTÉS.

61. — Dans sa séance publique annuelle du 10 septembre, l'Académie française a décerné, entre autres prix destinés aux ouvrages les plus utiles aux mœurs, une médaille de deux mille francs à M. Léon Feugère, pour son ouvrage intitulé : *Étienne de la Boëtie, ami de Montaigne, étude sur sa vie et ses ouvrages* ; et une autre médaille de même valeur à M. Géruzez, pour ses *Nouveaux essais d'Histoire littéraire.*

Le premier des prix extraordinaires fondés par M. le baron Gobert, pour le morceau le plus éloquent d'Histoire de France, est demeuré décerné à M. Augustin Thierry, pour ses *Récits des temps mérovingiens* ; le second à M. Bazin, auteur d'une *Histoire de France sous Louis XIII.*

L'Académie propose, pour sujet du prix d'éloquence à décerner en 1848, l'*Éloge d'Amyot.*

62. — L'*Annuaire historique pour l'année* 1847, qui vient d'être distribué aux membres de la Société, est précédé d'un exposé indiquant les matières qu'il conviendrait de comprendre encore dans ce recueil, pour le compléter, en se conformant au plan primitif. Après cet exposé se trouve d'abord le calendrier, en regard du-

quel on a reproduit les dictons et proverbes ruraux, originairement publiés par M. Antoine-Nicolas Duchesne dans le *Jardinier prévoyant* des années 1773, 1774 et 1781. Vient ensuite un relevé du temps qu'il a fait à Paris depuis dix-huit ans, puis le Catalogue alphabétique des saints et saintes, avec la date de leur mort et de leurs fêtes, ordinairement la même. Ce catalogue est suivi de la liste des archevêques et évêques de France, distribués par provinces ecclésiastiques et comprenant les provinces de Besançon, de Bordeaux, de Bourges, de Cambrai et de Cologne. Après cette liste, dont l'auteur est M. J. Marion, on trouve une notice de M. Taillandier sur les anciens registres de l'état civil à Paris, à Lyon, à Rouen et à Chartres. En ce qui concerne Paris, M. Taillandier exprime le vœu que le conseil municipal veuille bien prendre des mesures pour la parfaite conservation des archives de l'état civil antérieur à 1793 dont le dépôt est à l'Hôtel de ville. Nous croyons pouvoir ajouter que, malgré la complaisance et le zèle des employés, les recherches sont très-difficiles dans ce précieux dépôt pour tout ce qui précède l'année 1700, parce que la table générale des noms, dressée pour chaque paroisse, ne commence qu'à cette date. Il serait bien à désirer qu'un répertoire si indispensable fût complété le plus promptement possible.

63. — Un livre plein de recherches et de précieux renseignements, vient d'être publié à Bruxelles, sous le titre de : *les Peintres de Bruges,* par M. Alfred Michiels (librairie de Vandale, 1846; in-12 de vi-303 pages.) C'est le résumé ou plutôt l'extrait, en ce qui concerne l'école de Bruges, d'un ouvrage plus étendu, l'*Histoire de la peinture flamande et hollandaise,* que l'auteur a fait paraître tout récemment avec succès. Les premiers chapitres du livre sont consacrés, comme on devait s'y attendre, aux Van Eyck et à leurs disciples. Nous n'avons pas besoin de dire que M. Michiels adopte l'opinion de Vasari, qui attribue à Jean Van Eyck l'invention de la peinture à l'huile, opinion devenue traditionnelle, mais qui semble devoir être contredite, ou du moins modifiée par les textes que M. de l'Escalopier a publiés il y a trois ans. Quoi qu'il en soit, M. Michiels constate et explique très-bien l'influence des deux frères Jean et Hubert Van Eyck, comme fondateurs de l'école de Bruges. Il suit avec beaucoup d'intérêt pour le lecteur, les développements de cette influence sous leurs principaux successeurs : Rogier Van der Weyden, surnommé Rogier de Bruges, Antonello de Messine, Pierre Christophsen, Gérard et Jean Van der Meire, Hugo Van der Goes, Liévin de Witte, Thierry Stuerhout, Albert Van Ouwater, Gérard de Saint-Jean; enfin, Jean Hemling, le plus célèbre de tous. Après Hemling, dont les ouvrages sont appréciés avec

goût par M. Michiels, vient la décadence de l'école de Bruges, qui jeta un dernier éclat sous Antoine Claeyssens et Pierre Pourbus, avant de s'effacer tout à fait à la fin du XVIe siècle, devant les grandes écoles de l'Italie. Cette histoire des peintres brugeois, si curieuse pour l'étude de l'art, est racontée en bon style et abonde en détails biographiques et descriptifs, qu'on ne lira ni sans plaisir ni sans fruit.

64. — *De l'Origine, de la forme et de l'esprit des jugements rendus au moyen âge contre les animaux*, avec des documents inédits, par Léon Ménabréa. Chambéry, imprimerie et librairie de Puthod. 1846, in-8° de 161 pages (extrait du tome XIIe des *Mémoires de la Société royale académique de Savoie*). — L'usage si répandu dans le moyen âge, de citer les animaux en justice, paraît remonter au XIe siècle : il s'éteignit au XVIIIe. Le souvenir de quelques-unes de ces singulières procédures nous a été conservé par des écrivains de divers temps. De nos jours, M. Berriat Saint-Prix a recueilli sur cette matière un assez grand nombre de faits curieux dont il a fait l'objet d'un Mémoire inséré au tome VIII des *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*. L'auteur de l'opuscule que nous annonçons ajoute un document nouveau à ceux du même genre que l'on connaissait déjà, en publiant les pièces originales d'un procès intenté en 1587 par les syndics de la commune de Saint-Julien, près Saint-Jean de Maurienne, contre des *verpillons* ou *amblevins*, sorte de mouches vertes qui dévastaient les vignobles des environs. On lui saura gré aussi d'avoir joint aux actes de cette bizarre instruction la réimpression d'un petit ouvrage devenu très-rare : le *Traité des Monitoires, avec un plaidoyer contre les insectes*, par spectable Gaspard Bally, advocat au souverain sénat de Savoye (Lyon, Gallien, 1668, in-4° de 44 pages). M. Ménabréa ne s'est pas borné à mettre en lumière ces textes intéressants; il les a accompagnés d'une dissertation étendue dans laquelle il recherche l'origine, la nature et la forme des procès que l'on instruisait contre les animaux. On trouvera dans ce travail des réflexions ingénieuses et une appréciation généralement juste des idées qui avaient cours dans le moyen âge. Mais le lecteur le plus disposé à juger avec impartialité cette grande époque historique, aura peut-être quelque peine à admettre cette conclusion de l'auteur : « qu'une pensée *toute philosophique* a présidé à la coutume de prononcer judiciairement la malédiction et le bannissement contre les animaux nuisibles, et que ce système n'a été *calomnié* de nos jours que parce qu'on l'a profondément méconnu. »

65. — Des ouvriers sont occupés depuis quelque temps à remettre

à neuf, rue de la Tixeranderie, la maison n° 33, à l'angle sud-ouest de laquelle se trouve une jolie tourelle. C'est l'ancienne maison occupée par Scarron et sa femme, Françoise d'Aubigné, depuis marquise de Maintenon.

66. — La maison du quai Napoléon qui passait pour avoir servi d'habitation au chanoine Fulbert et à Héloïse, quoique aucune trace de construction ancienne ne s'y fît remarquer, vient de disparaître entièrement pour faire place à une maison nouvelle.

67. — Le célèbre hôtel Carnavalet, rue Culture-Sainte-Catherine, où l'on voit de très-belles sculptures de Jean Goujon, et qui intéresse à la fois l'art et l'histoire, ne sera point détruit, comme on l'avait craint. Il vient d'être acheté, et le nouveau propriétaire annonce l'intention très-louable de conserver avec soin tout ce que cet hôtel renferme encore de précieux pour l'archéologue.

68. — « On s'occupe d'élever dans la principale cour de la manufacture des tabacs de Paris, au Gros-Caillou, la statue de Jean Nicot, à qui l'on doit l'introduction en France de la fameuse plante, appelée d'abord *Herbe à la Reine*, puis *Nicotiane*, et enfin *tabac*, que ce célèbre naturaliste avait apportée de Portugal à la fin du XVI[e] siècle, et qui donne aujourd'hui 110 millions au budget de l'État. Jean Nicot était seigneur de Villemain, secrétaire de Henri II, et ambassadeur de François II en Portugal. Il naquit à Nîmes en 1530, et mourut en 1600 à Paris. On voit que le tabac a été présenté à Paris sous les auspices d'un grand personnage. Mais celui qui véritablement le découvrit fut un marchand hollandais, un de ces pêcheurs de harengs qui avaient alors pris à bail le commerce du monde. » (*Débats.*)

69. — La *Gazette de Lyon* publie le fait suivant, qui rappelle les travaux de ces héroïques maçons auxquels le moyen âge a dû ses églises et ses cathédrales : « La commune de Villebois (Ain), renommée par ses belles carrières, réclamait une église. Les plans en ont été fournis par M. Dupasquier, qui a pris une place si distinguée dans ce genre d'architecture, et bientôt un zèle extraordinaire a animé la population de cette commune pour la construction de son église. Hommes, femmes, enfants sont venus en aide à cette entreprise soit par leur bourse, soit par leurs bras. Cette commune est composée en grande partie de maîtres et d'ouvriers tailleurs de pierre, et c'est une chose admirable de voir l'émulation qui les anime : c'est à qui fera le plus et le mieux. Les maîtres donnent la pierre et les outils, les ouvriers prêtent leurs bras et leur industrie. Plus de repos, plus de plaisirs; tout le temps de cette excellente population est employé aux travaux de

l'église. Deux frères, simples ouvriers, ont taillé, à eux seuls, deux colonnes avec socle, base et chapiteaux ; un maître de Villebois a fait faire, à son propre compte, un chapiteau qui exigeait trente à trente-cinq journées de travail. L'ouvrier qui l'a exécuté, ne voulant pas être en arrière de dévouement, prenait à peine le temps de ses repas. Cet exemple a presque été surpassé par les ouvriers du hameau de Bonis; ils se sont rassemblés, cotisés, et ont déclaré qu'ils voulaient faire les chapiteaux, avec taille et moulure de l'un des côtés de l'église. Ils tiennent parole, et déjà les chapiteaux, faits et posés avec la même rapidité que ceux des ouvriers de Villebois, ne leur cèdent en rien par le mérite; et cependant ce sont des chapiteaux ornés, pour lesquels, dans toute autre localité, il eût fallu appeler des sculpteurs; mais les ouvriers de Villebois tiennent à honneur de ne voir aucune main étrangère toucher à leur église ; ils veulent que ce soit leur œuvre tout entière... »

---

## V.

## DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES.

Aisne. — On lit dans *l'Argus Soissonnais*, sous la date du 18 octobre : « Le bureau du génie militaire vient de faire déposer à la bibliothèque huit de ces tout petits pots de terre trouvés dans les fouilles qui ont été exécutées au nord-ouest de notre ville, dans le voisinage de l'ancien palais d'*Albâtre*. Ces petits vases, dont le nombre était considérable, se trouvaient enfouis dans une couche épaisse de terre noire, débris probablement de l'incendie qui a dévoré les palais et les habitations que contenait ce faubourg, qui remplissait alors toute la plaine Saint-Crépin, ainsi que l'attestent les poteries romaines, les mosaïques, les fondations, les chaussées et aqueducs que l'on découvre dans ce sol, presque entièrement stérile et improductif pour l'agriculture, tant sont nombreux les débris antiques qu'il renferme dans son sein. Le cadavre de l'ancienne ville, ensevelie il y a quinze cents ans dans cette plaine, est à peine recouvert en certains endroits de quelques pouces de terre. Quant aux petits vases en question, on s'est demandé quelle pouvait avoir été leur destination. Nous serions assez de l'avis de ceux qui pensent qu'ils contenaient des cosmétiques et qu'ils proviennent de la boutique de quelque coiffeur de l'époque. » Nous laissons au rédacteur de *l'Argus Soissonnais* toute la responsabilité de cette conjecture un peu hardie.

Le même journal publie, dans son numéro du 20 octobre, les détails suivants : « On doit vendre, le 2 novembre prochain, dans la rue Saint-Léger, une maison qui se recommande par certains souvenirs historiques assez intéressants. Cette maison, formant le côté oriental de la Grande-Place, entre la rue du Puits-aux-Loups et celle de Saint-Léger, a dû sa construction, s'il faut en croire une vieille tradition, aux circonstances suivantes : le cardinal de Fleury, premier ministre de Louis XV, afin de consolider la paix générale, avait obtenu de toutes les grandes puissances de l'Europe la tenue d'un congrès. L'ouverture de ce congrès eut lieu à Soissons, le 14 juin 1728, dans la grande salle du château (cet édifice s'élevait sur l'emplacement actuel de la mairie). On ne sait trop à quoi attribuer le choix qu'on fit de Soissons pour y tenir un congrès général, si ce n'est à l'influence que son évêque, Longuet de Gorgy, avait à la cour. Cette préférence accordée à notre ville étonna tellement le public, que les gazettes crurent nécessaire de la justifier de leur mieux en donnant une espèce de notice topographique et historique sur Soissons, comme s'il s'agissait d'un pays nouveau et inconnu. « Le « peuple y est très-gracieux, » disait l'auteur du *Mercure historique*. « Cette ville est située dans une agréable vallée, » disait l'auteur du *Mercure de France*, « la campagne est abondante en pain, en vin et « en gibier ; on y trouve aisément tout ce qui est nécessaire à la vie. » A Soissons, l'on était moins préoccupé du but du congrès que de la prochaine arrivée de toute une population de gentilshommes et de valets étrangers. Pendant que le premier ministre, qui devait ouvrir le congrès et le diriger dans ses travaux, faisait préparer et meubler le local destiné aux conférences, les bourgeois de Soissons, surtout les marchands, s'apprêtaient à tirer le meilleur parti possible du séjour de tant de grands personnages dans leur ville. Les agents particuliers des ambassadeurs arrivèrent à Soissons, les uns après les autres, pour chercher des logements et les disposer convenablement, selon le train de leurs maîtres ; les plus beaux hôtels furent loués pour un an, et le prix des loyers était proportionnel à l'importance des souverains qui envoyaient leurs représentants au congrès. La maison occupée par lord Stanhope, l'un des ambassadeurs d'Angleterre, était louée 22,000 livres. C'est à cette époque, dit-on, et dans la prévision du congrès, qu'aurait été construite la maison qui s'élève rue Saint-Léger, n° 1. La manière large qui a présidé à sa distribution intérieure, confirme assez quelle a dû être sa destination primitive. On voit encore dans une des salles du bas, au-dessus de la cheminée, une peinture représentant la déesse de la guerre, Pallas, qui accepte l'olivier de la paix que lui apporte un aigle venant du Nord. Cette peinture fait évidemment allusion à

l'événement qui eut lieu à cette époque. C'est le baron Pintenrider, ambassadeur de l'empereur d'Allemagne, qui occupa la maison dont nous parlons. Pour charmer l'ennui de leur séjour dans une ville qui leur offrait si peu de moyens de distraction, les ambassadeurs se donnèrent souvent des fêtes particulières, où ils firent assaut de luxe et de galanterie. Horace Walpole, ambassadeur d'Angleterre, trouva dans son imagination britannique un expédient bizarre pour offrir quelque chose de nouveau à ses convives; il fit rôtir un bœuf entier farci de gibier et de volailles. Le bœuf était suspendu à une broche gigantesque, placée dans la cour de l'hôtel entre deux brasiers énormes; la broche fut tournée pendant douze heures consécutives par les pauvres de la ville, qui se partagèrent entre eux la chair de ce bœuf, quand les cuisiniers eurent retiré du ventre de l'animal les viandes qui avaient cuit dans son jus. »

— Une découverte curieuse vient d'être faite dans la commune de Taillefontaine, même département. On a trouvé dans un champ un vaste sépulcre, contenant les débris de près de cent cadavres. Ce tombeau, composé de grandes dalles brutes, était recouvert d'une énorme pierre, à fleur de terre, que l'on avait respectée jusqu'à ce jour. On a trouvé parmi les ossements divers objets antiques, entre autres des haches de pierre qui sembleraient indiquer que ce sépulcre appartient à l'époque gauloise.

Bouches du Rhône. — Dernièrement, des ouvriers, en opérant des remblais dans l'ancien enclos Seïton, à l'extrémité du boulevard de la Paix, à Marseille, ont rencontré, à environ deux mètres de profondeur, d'abord quelques ossements humains et bientôt une masse incroyable de squelettes. Les corps étaient pêle-mêle et superposés à une profondeur de plus d'un mètre. On remarquait au-dessous et au-dessus les traces non équivoques d'une double couche de chaux.

On a trouvé des parties de vêtements assez bien conservées. Un lambeau de poche contenait des monnaies; on en a recueilli un certain nombre au milieu des ossements. C'étaient des écus de six francs et de trois francs, et des pièces de vingt-quatre sous, toutes à l'effigie de Louis XV et portant les millésimes de 1717, 1718 et 1720, plusieurs pièces de vingt-quatre sous portant cette dernière date et trouvées dans un débris de vêtement conservant tout l'éclat d'une pièce neuve et comme frappée d'hier. Plus de cinquante tombereaux d'ossements humains ont été enlevés sur ce seul point et portés au cimetière d'après les ordres de l'autorité.

On a remarqué qu'au moment où la couche de chaux s'est arrêtée, les ossements remués ont répandu des exhalaisons qui ont fait un instant reculer les ouvriers.

A tous les signes que nous venons d'énoncer, il est impossible de ne pas reconnaître la peste de 1720. La position confuse des corps, le millésime des monnaies, dont aucune ne dépasse l'année fatale, les deux couches de chaux, le voisinage de l'ancien hospice des convalescents, tout atteste que les ossements découverts sont les restes des pestiférés enfouis pêle-mêle à cette déplorable époque.

Calvados. — La Bibliothèque de la ville de Caen vient de s'enrichir d'un monument précieux à plus d'un titre, si l'authenticité en est bien démontrée. C'est la fameuse coupe de Guillaume le Conquérant, tombée par héritage en la possession de la famille Mathan, qui en a fait hommage à la ville.

Corrèze. — On écrit de Tulle : « Des fouilles dont les résultats ont dépassé toutes les prévisions, viennent d'être faites sur l'emplacement qu'occupait, non loin de Tulle, l'ancienne ville de Tintignac. On a trouvé une cité romaine, ses temples, ses arènes, ses bains, une belle collection de médailles d'empereurs romains et d'autres personnages illustres, une multitude d'ustensiles domestiques, etc. On a découvert une fontaine qui approvisionnait une partie de la ville antique au moyen d'une tour, et qui alimentait des bains publics. L'autorité va faire déblayer les arènes, qui occupaient une superficie de dix-sept ares environ. » Une *cité* romaine, *ses temples, ses arènes,* c'est une bonne fortune singulière pour les antiquaires, si l'importance de la nouvelle n'est pas, comme nous le craignons, fort exagérée. Nous tiendrons nos lecteurs au courant du résultat définitif des fouilles.

Seine-Inférieure. — On lit dans le *Mémorial de Rouen :* « La continuation des fouilles de la rue Royale à Rouen vient d'apporter de nouvelles lumières pour l'interprétation des ruines gallo-romaines qui bordent les eaux de Robecq, à une vingtaine de mètres de la rue Saint-Nicolas. Des tronçons de murailles restés intacts permettent de suivre la distribution des pièces primitives. On est tout d'abord frappé de l'exiguïté de leurs surfaces, et on se demande comment les maîtres du monde pouvaient respirer dans un si petit espace....

« Comme dans la première salle, on a découvert des fragments de lambris de ciment rehaussés de peintures qui n'ont rien perdu de la vivacité de leur coloris. »

---

## VI.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

439. — *Annuaire du département de l'Ain* pour l'année 1846. In-8° de 26 feuilles. A Bourg, chez Millier-Bottier.

440. — *Annuaire du département de la Haute-Marne* pour l'année 1846. In-8° de 9 feuilles 3/4. Imprimerie de Miot, à Chaumont.

441. — *Annuaire du département de la Lozère* pour l'année 1846. In-12 de 5 feuilles 1/2. Imprimerie d'Ignon, à Mende.

442. — *Annuaire du département de la Manche.* 18e année, 1846. In-8° de 37 feuilles 1/4. Saint-Lô, imprimerie d'Elie fils.

443. — *Annuaire du département de la Vienne* pour 1846. In-18 de 8 feuilles 1/2. A Poitiers, chez Létang.

444. — *Annuaire du département du Puy-de-Dôme* pour l'année 1846. In-18 de 10 feuilles 1/2. A Clermont-Ferrand, chez Thibaud-Landriot.

445. — *Annuaire* ou *Almanach du département de la Marne* pour l'année 1846. In-12 de 20 feuilles. A Châlons, chez Bonier-Lambert.

Contient, pages 100-142, une Histoire de Montmirail.

446. — *Annuaire statistique de Maine-et-Loire* pour l'année 1846. In-12 de 9 feuilles 1/2. A Angers, chez Cosnier.

447. — *Annuaire statistique et administratif des Vosges* pour 1846; publié par M. Ch. Charton, 26e année. In-12 de 13 feuilles 1/3. A Epinal, chez Gley.

448. — *Antiquités du Béarn*, par Pierre de Marca; manuscrit inédit de la Bibliothèque royale, publié et précédé d'une notice sur la vie de l'auteur, par G. Bascle de Lagrèze. In-8° de 6 feuilles 1/4. Imprimerie de Vignancour, à Pau.

449. — *Les antiquités et la fondation de la Métropole des Gaules ou de l'Église de Lyon, et de ses chapelles,* avec les épitaphes que le temps y a religieusement conservées; par le sieur de Quincarnon,

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

écuyer, ancien lieutenant de cavalerie, et commissaire de l'artillerie. In-16 de 3 feuilles 5/8. Imprimerie de Nigon, à Lyon.

Cet opuscule et celui dont une réimpression est annoncée ci-après (n° 469), sont les seuls écrits qu'on connaisse de Quincarnon, qui a fleuri sous Henri IV, Louis XIII et Louis XIV; mais sur la vie duquel on n'a aucun renseignement.

450. — *Les auteurs apocryphes, supposés, déguisés, plagiaires, et les éditeurs infidèles de la littérature française pendant les quatre derniers siècles, ensemble les industriels littéraires et les lettrés qui se sont anoblis à notre époque*; par J. M. Quérard. Deuxième livraison (BAR-BRE); troisième livraison (BRE-CHO); quatrième livraison (CHO-DEF). In-8°, ensemble de 15 feuilles. Paris, chez l'éditeur, rue Mazarine.

451. — *Bayonne.* Vues historiques et descriptives; par F. Morel, deuxième édition. In-8° de 32 feuilles 3/4. A Bayonne, chez Lamaignère.

452. — *Catalogue des Livres imprimés de la Bibliothèque de Besançon.* Belles-lettres. In-4° de 14 feuilles 3/4. Imprimerie Sainte-Agathe, à Besançon.

453. — *La commune de Cahors au moyen âge*; par M. Emile Dufour, avocat. In-8° de 20 feuilles. Imprimerie de Combarieu, à Cahors.

Documents historiques et coutumes imprimés aux frais du département du Lot.

454. — *Considérations sur la famille de Jeanne d'Arc*; par M. de Haldat. In-8° de 3/4 de feuille. Imprimerie de Vincenot, à Nancy.

455. — *Cours d'Histoire ecclésiastique*; par l'abbé P. S. Blane. Première partie. Introduction à l'étude de l'Histoire ecclésiastique, formant le complément de toutes les histoires de l'Eglise. In-8° de 36 feuilles 1/2. A Paris, librairie de Gaume.

456. — *Courses archéologiques et historiques dans le département de l'Ain*; par A. M. A. Sirand. Première partie. In-8° de 13 feuilles 3/4, plus 18 pl. A Bourg, imprimerie de Millier-Bottier.

457. — *Des armoiries de la ville de Châlons-sur-Saône et de ses différents noms*; par Ch. Eugène Millard. In-8° d'une feuille 1/2. Imprimerie de Dejussieu, à Châlons-sur-Saône.

458. — *Description des médailles gauloises faisant partie des collections de la Bibliothèque royale*, accompagnée de notes explicatives; par Adolphe Duchalais. In-8° de 23 feuilles, plus 2 pl. Paris, imprimerie de Firmin Didot.

459. — *Description d'une monnaie gauloise trouvée à Lewordc, près Douai.* In-8° d'une demi-feuille, plus une pl. Imprimerie de Lamort, à Metz ; par M. C. Robert.

460. — *Description historique et archéologique de Lauterbourg et de son territoire*, d'après les sources originales ; par J. Bentz. A Strasbourg, imprimerie et librairie de Silbermann. In-8° de 246 pages.

461. — *Dictionnaire topographique, statistique, historique, administratif, commercial et industriel des villes, bourgs et communes du département de l'Oise ;* par Victor Tremblay, première partie, contenant la ville et les cantons de Beauvais. In-8° de XVI-159 pages ; 1846. Beauvais, librairie de Tremblay ; Paris, librairie de Dumoulin.

462. — *Eléments carlovingiens, linguistiques et littéraires.* In-4° de 45 feuilles 1/2, plus une pl. Paris, librairie de Renouard.

Le préliminaire au lecteur est signé J. Barrois.

463. — *Essai historique sur l'abbaye de Solesmes*, suivi de la description de l'église abbatiale, avec explication des monuments qu'elle renferme. In-8° de 8 feuilles 3/4. Au Mans, chez Fleuriot.

464. — *Essai sur l'Histoire de Digne, pendant la peste* de 1629 ; par Firmin Guichard. In-8° de 12 feuilles. Imprimerie de madame veuve Guichard, à Digne.

465. — *Etat de l'Auvergne en* 1765, présenté à M. de Laverdy, contrôleur général des finances, par M. de Ballainvilliers, intendant d'Auvergne, publié par J.-B. Bouillet. Extrait des Tablettes historiques de l'Auvergne. Le manuscrit appartient à la bibliothèque de la ville de Clermont. In-18 de 12 feuilles 1/2. Imprimerie de Pérol, à Clermont-Ferrand.

466. — *Etudes d'histoire moderne ;* par M. Villemain. Nouvelle édition. In-8° de 27 feuilles 3/4. A Paris, librairie de Didier.

467. — *Etudes sur les noms propres des villages et des familles dans le haut pays d'Auvergne ;* par M. le baron Delzons, avocat à Aurillac. In-8° de 2 feuilles 1/2. Imprimerie de Thibaud-Landriot, à Clermont-Ferrand.

468. — *Extraits de Mémoires inédits de feu Claude-Victor Perrin, duc de Bellune, pair et maréchal de France*, etc. In-8° de 32 feuilles 3/4, plus 3 plans. Paris, chez Dumaine, rue et passage Dauphine.

Contient : Siéges de Toulon en 1793, Campagne de l'armée de réserve en l'an VIII (1800), etc.

469. — *La fondation et les antiquités de la basilique collégiale, canonicale et curiale de Saint-Paul de Lyon;* très-auguste et digne de profonde vénération par son fondateur, par son sacre et par son patron, etc.; par le sieur de Quincarnon. In-16 de 4 feuilles. Imprimerie de Perrin, à Lyon.

L'édition originale est de 1606. In-12. Cette réimpression est augmentée d'une table des tombeaux en deux pages.

470. — *Fragments de l'histoire du Gévaudan.* Notices sur Matthieu de Merle. Prise de la ville de Mende, en 1579, et d'autres villes, etc., depuis 1562 jusqu'à 1580; par ledit Merle et les siens. In-8° d'une feuille 1/2. Imprimerie de George, à Florac.

471. — *La France littéraire,* ou Dictionnaire historique des savants, historiens et gens de lettres de la France, ainsi que des littérateurs étrangers qui ont écrit en français, plus particulièrement pendant les XVIII^e^ et XIX^e^ siècles; par J. M. Quérard. Ouvrages polyonymes et anonymes, 1700-1845, publiés sous les auspices d'un bibliophile étranger. Première livraison (A-ACA). In-8° de 5 feuilles. A Paris, chez l'auteur, rue Mazarine, 60-62.

472. — *Géographie du département du Puy-de-Dôme, précédée d'un résumé de l'Histoire d'Auvergne,* par M. Paul Neulat. In-18 de 5 feuilles 1/2; plus une carte. A Clermont-Ferrand, chez Vaysset.

473. — *Glossaire de l'ancien droit français,* contenant l'explication des mots vieillis ou hors d'usage, qu'on trouve ordinairement dans les coutumes et les ordonnances de notre ancienne jurisprudence; par M. Dupin, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, et M. Edouard Laboulaye. In-18 de 4 feuilles. A Paris, chez Videcocq père et fils, et chez Auguste Durand.

474. — *Guide descriptif et statistique dans l'arrondissement de Saint-Omer et d'Aire,* par Vuatiné, contenant une notice historique sur chaque commune de l'arrondissement, par J. Derheims. In-12 de 15 feuilles 1/6, plus 2 gravures. A Saint-Omer, chez Vuatiné.

475. — *Histoire ancienne et moderne, et description générale du département de l'Aisne,* etc.; publiée par cantons; par E. Cuvillier de Wissignicourt. *Canton d'Anisy-le-Château.* In-8° de 16 feuilles. Paris, librairie de Dumoulin.

476. — *Histoire, archéologie et légendes de la Saintonge;* par M. P. Lesson, 1846. In-8° de 346 pages. Rochefort, imprimerie de H. Loustau et C^ie^; Paris, librairie de Dumoulin.

477. — *Histoire complète et illustrée de la Vie des Saints, des Pères et des Martyrs*, d'après Godescard, Croiset, les Bollandistes, etc.; par une Société d'ecclésiastiques et de gens de lettres, sous la direction de M. l'abbé Juste et de M. l'abbé Caillou. Troisième édition. 3 vol. grand in-8° de 93 feuilles 1/4. Paris, librairie de Parent-Desbarres.

478. — *Histoire de Blois*, par L. Bergevin et A. Dupré. Tome Ier. In-8° de 38 feuilles. A Blois, chez Dezaris.

479. — *Histoire de Blois et de son territoire*, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours; par G. Touchard-Lafosse. In-8° de 477 pages, plus 12 vignettes sur bois. A Blois, chez Jahger; à Paris, chez Dumoulin. Prix : 10 fr. Le même ouvrage, in-12 de v-451 pages et 7 vignettes, 4 fr.

480. — *Histoire de Brême et de ses environs*, par Stanislas Prioux. In-8° de 22 feuilles 1/4, plus 7 vignettes. Paris, librairie de Dumoulin.

481. — *Histoire de France sous Napoléon*, dernière époque, depuis le commencement de la guerre de Russie jusqu'à la deuxième restauration; par M. Bignon. Tome XI. In-8° de 30 feuilles 3/4. Tome XII, in-8° de 37 feuilles 1/2. A Paris, librairie de Didot.

482. — *Histoire de la Guillotière et des Brotteaux*, depuis sa fondation jusqu'à nos jours (1846); par F. Meifred. In-8° de 7 feuilles 1/2. A Lyon, chez Giraud.

483. — *Histoire de la Révolution dans le Jura*; par Antoine Sommier. In-8° de 28 feuilles 3/4. Paris, librairie de Dumoulin.

484. — *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, contrôleur général des finances, ministre secrétaire d'État de la marine, des manufactures et du commerce, surintendant des bâtiments; précédée d'une étude historique sur Nicolas Fouquet, surintendant des finances, suivie de pièces justificatives, lettres et documents inédits; par M. Pierre Clément. In-8° de 33 feuilles 1/2. Paris, librairie de Guillaumin.

485. — *Histoire de la ville, cité et université de Reims*, métropolitaine de la Gaule belgique, divisée en douze livres, contenant l'estat ecclésiastique du païs; par le R. P. dom Guillaume Marlot. Livres IX et X, ensemble de 78 feuilles. Reims, librairie de Jacquet. A Paris, chez Techener.

486. — *Histoire de la ville de Blois*, par L. de La Saussaye. In-12 de 13 feuilles 1/2. A Blois, chez tous les libraires. A Paris, chez Dumoulin.

487. — *Histoire de la ville de Lyon, depuis son origine jusqu'en* 1846, écrite d'après les sources et les titres originaux, et suivie du Recueil des inscriptions latines relatives à cette histoire, d'une bibliographie générale de Lyon, et douze tables spéciales, par J.-B. Monfalcon; avec des notes par C. Bréghot du Lut et Péricaud, membres de l'Académie de Lyon. Première livraison. Lyon, imprimerie de Perrin; Paris, librairies de Techener et de Dumoulin. In-8° de 200 pages.

Ouvrage publié en dix livraisons de 180 à 200 pages, avec figures, du prix de 3 fr. 50 c. chacune.

488. — *Histoire de la ville de Saint-Nicolas*, par X. Maire. In-8° d'une feuille 3/4, plus une gravure. A Saint-Nicolas, chez Trenel.

489. — *Histoire de la ville et du canton de Preuilly* (Indre-et-Loire); par Charles Audigé et Constant Moisand (de Beauvais). In-8° de 10 feuilles. A Tours, chez Aigre.

490. — *Histoire de l'Economie politique en Europe*, depuis les anciens jusqu'à nos jours; suivie d'une bibliographie raisonnée des principaux ouvrages d'économie politique; par M. Blanqui aîné. Troisième édition. 2 vol. in-8°; ensemble 53 feuilles. Paris, librairie de Guillaumin.

491. — *Histoire de l'Eglise*, depuis son établissement jusqu'au pontificat de Grégoire XVI; par M. l'abbé Receveur. Tome VII, contenant la fin du XV^e^ siècle et le XVI^e^, Paris, imprimerie de madame Dondey-Dupré; librairie de Méquignon junior. In-8° de 684 pages.

492. — *Histoire des fêtes civiles et religieuses, usages anciens et modernes de la Belgique méridionale* (les Flandres, le Hainaut, le Brabant, etc.), *et d'un grand nombre de villes de France*, par madame Clément, née Hemery, membre de plusieurs Académies savantes : 1846. In-8° de 504 pages. Avesnes, librairie de Viroux; Paris, librairie de Dumoulin.

493. — *Histoire du clergé de France*, depuis l'introduction du christianisme dans les Gaules jusqu'à nos jours; par J. Bousquet, avocat à la cour royale de Paris. (Prospectus.) In-8° d'un quart de feuille. A Paris, chez Pillet fils aîné.

494. — *Histoire littéraire du Maine*, par Barth. Hauréau. Tome III, première livraison. In-8° de 4 feuilles. Au Mans, chez Lanier; à Paris, chez Dumoulin.

495. — *Histoire nationale de France*. Description de la famille

gauloise dans ses transformations; par MM. le vicomte de Ruffiac et Alex. Rouhier. In-8° de 2 feuilles. Paris, librairie de Langlois et Leclercq.

496. — *Histoire physique, civile, morale et politique de Nancy,* ancienne capitale de la Lorraine, depuis son origine jusqu'à nos jours; par Jean Cayon. Nancy, imprimerie d'Hinzelin, librairie de Cayon-Liebault. In-8° de 448 pages, plus 36 figures.

497. — *Histoire pittoresque des cathédrales, églises, basiliques, temples, mosquées, pagodes et autres monuments religieux, tels que abbayes, monastères,* etc.; par une Société d'archéologues. In-8° de 13 feuilles, plus des vignettes. A Paris, chez Renault.

498. — *Histoire pittoresque et anecdotique des anciens châteaux, demeures féodales, forteresses, citadelles,* etc., avec les traditions, légendes ou chroniques qui s'y rattachent, et le récit des faits et gestes des possesseurs de ces manoirs, par M. de Thibiage. In-8° de 13 feuilles 1/2, plus des vignettes. A Paris, chez Renault.

499. — *Histoire universelle de l'Église catholique;* par l'abbé Rohrbacher. Tome XXIII. In-8° de 38 feuilles 1/4. Paris, librairie de Gaume.

500. — *Lettres de Guy-Patin,* nouvelle édition, augmentée de Lettres inédites; précédées d'une Notice biographique accompagnée de remarques scientifiques, historiques, philosophiques et littéraires; par le docteur J. H. Réveillé-Parise, membre de l'Académie royale de médecine. Tome II. In-8° de 38 feuilles. Imprimerie de J. B. Baillière, à Paris.

501. — *Lettres inédites des Feuquières,* tirées des papiers de famille de madame la duchesse Decazes, et publiées par Etienne Gallois. Tome IV. In-8° de 30 feuilles 1/2. A Paris, chez Leleux.

502. — *Lettres sur l'histoire monétaire de la Normandie et du Perche;* par M. Lecointre-Dupont. 1846, 1 vol. grand in-8° de VIII et 152 pages et 3 planches. Poitiers, imprimerie d'Oudin. Paris, librairie de Dumoulin.

503. — *Lettre sur quelques points de philologie française,* adressée à M. A. Firmin Didot, par F. Génin. In-8° de 2 feuilles. Paris, imprimerie de F. Didot.

504. — *Manuel de l'histoire des conciles,* ou Traité théologique, critique, historique, analytique et chronologique des conciles et synodes, depuis le concile de Jérusalem par les apôtres, jusqu'aux derniers synodes tenus de nos jours; par M. L. F. Guérin. In-8°

de 35 feuilles 1/2, plus 1 vignette. Paris, librairie de Parent-Desbarres.

505. — *Mélanges sur l'histoire ancienne de Lyon.* In-16 de 16 feuilles. Lyon, imprimerie de Bajat, à la Guillotière.

506. — *Mémoires du baron de Besenval-Collé. La Vérité dans le vin*, ou les Désagréments de la galanterie, comédie avec avant-propos et notices; par M. F. Barrière. In-12 de 18 feuilles 1/2. Paris, librairie de F. Didot.

*Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'Histoire de France pendant le* XVIII*e siècle*, avec avant-propos et notices; par M. F. Barrière. Tome IV.

507. — *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, année 1844. In-18 de 33 feuilles 3/4, plus 10 planches. A Poitiers, chez Létang et Oudin. A Paris, chez Derache, rue du Bouloi, n° 7.

508. — *Mémoires ecclésiastiques concernant la ville de Laval et ses environs, diocèse du Mans, pendant la révolution de* 1789 *à* 1802; par M. Isidore Bouillier. Deuxième édition. In-8° de 33 feuilles 1/2. Imprimerie de Godbert, à Laval.

509. — *Mémoire historique sur l'abbaye et la ville de Lure*, suivi d'une Notice sur le prieuré de Saint-Antoine, et les seigneurs de Lure et de Passavant; par l'abbé L. Besson. Besançon, imprimerie et librairie de Bintot. In-8° de 240 pages. (Ouvrage couronné par l'Académie des sciences, etc., de Besançon, dans sa séance du 25 août 1845.)

510. — *Mémoire pour les anciens vassaux de la Musse en Saint-Étienne de Montluc, défendeurs, contre les héritiers de Labourdonnaye de Montluc, ayant cause de l'ancien seigneur, demandeurs.* In-4° de 14 feuilles. Imprimerie de Forest à Nantes.

511. — *Monnaies des évêques de Tournai*; par J. Lelewel, 1846. In-8° de 19 pages et 1 planche. Bruxelles, librairie de Vandale. Paris, librairie de Dumoulin.

512. — *Nobiliaire de Bretagne*, ou Tableau de l'aristocratie bretonne, depuis l'établissement de la féodalité jusqu'à nos jours; par M. Paul de Courcy. Brest, imprimerie de Le Blois. Paris, librairie de Dumoulin, 1846. In-4° de VIII-411 pages.

513. — *La Normandie au* X*e siècle*, suivie des Recherches sur les droits des rois de France au patronage d'Illeville, d'une notice sur les antiquités de Voiscreville, et terminée par un article de Bibliographie; par madame Philippe Lemaître. In-8° de 4 feuilles 1/2, plus une lithographie. Imprimerie de Pérou, à Rouen.

514. — *Notices biographiques et littéraires sur la vie et les ouvrages de Jean Vauquelin de la Fresnay et Nicolas Vauquelin des Yvetaux, gentilshommes et poëtes normands.* 1536-1649. In-8° de 1 feuille 1/4. Paris, chez Techener.

515. — *Notice historique sur le port de Gravelines.* In-8° de 1 feuille 1/4. Imprimerie de Lemaire, à Saint-Omer.

Signé le maire de Gravelines, Waguet.

516. — *Notice sur la grosse tour de Provins;* par M. Félix Bourquelot. In-8° d'une feuille. Imprimerie de Michelet, à Melun.

517. — *Notice sur les Antiquités romaines trouvées dans les fouilles du nouvel arsenal de Besançon;* par A. Lafosse, garde d'artillerie. In-8° de 3/4 de feuille. Imprimerie de Sainte-Agathe, à Besançon.

518. — *Nouveau traité historique et archéologique de la vraie et parfaite science des armoiries;* par M. le marquis de Magny. Premier volume. In-4° de 65 feuilles 1/4, plus 65 planches et 1 frontispice. A Paris, rue des Moulins, n° 10.

519. — *Peintres de Bruges (les)*, par M. Alfred Michiels. 1846. In-18 de VI-303 pages. Bruxelles, librairie de Vandale. A Paris, chez Dumoulin.

520. — *Pièces inédites relatives à l'Histoire d'Écosse*, conservées aux Archives du département du Cher, et publiées par M. le baron de Girardot, conseiller de préfecture du Cher. In-4° de 5 feuilles 1/2. Imprimerie de Plon, à Paris.

521. — *Préoccupations statistiques, géographiques, pittoresques et synoptiques du département des Hautes-Alpes;* par B. Chaix. In-8° de 61 feuilles 1/4. Paris, librairie de Carilian-Gœury.

522. — *Priviléges de la ville de Langon*, recueillis par M. Virac, notaire à Sauternes. In-8° d'une feuille 1/2. Imprimerie de Fraye, à Bordeaux.

523. — *La Provence ancienne et moderne;* par Eugène Guinot. Illustrée par Penguilly, J. Gigoux, T. Johannot, A. Leroux et Marvis. Première livraison. In-8° d'une 1/2 feuille, plus une planche. A Paris, chez Coquebert.

L'ouvrage sera publié en 80 livraisons.

524. — *Les quarante-huit quartiers de Paris, histoire biographique et anecdotique des rues de Paris;* par Girault de Saint-Fargeau; livraisons une à quatre. In-4° de 8 feuilles, plus 4 gravures. Paris, à tous les bureaux de distribution d'ouvrages pittoresques.

525. — *Recherches historiques et critiques sur sainte Enimie et sur la ville de ce nom, au diocèse de Mende* (Lozère) ; par l'abbé J. B. E. Pascal. In-8° de 2 feuilles. Imprimerie de Schneider, à Paris.

526. — *Recherches historiques sur la ville d'Angers, ses monuments et ceux du Bas-Anjou* ; par J. F. Bodin. Seconde édition, revue et considérablement augmentée. 1846. In-8° de x-698 avec planches. Saumur, librairie de Godet. Paris, librairie de Dumoulin. — *Recherches historiques sur la ville de Saumur, ses monuments, et ceux de son arrondissement;* par F. F. Bodin. Seconde édition. 1846. In-8° de vi-624 pages, avec planches. Mêmes librairies.

Nous rendrons compte de ces deux volumes dans notre prochain numéro.

527. — *Les réformateurs avant la réforme* (xv^e^ siècle), *Jean Hus et le concile de Constance* ; par Emile de Bonnechose. Deuxième édition. 2 vol. in-12, ensemble de 29 feuilles 1/2. Paris, imprimerie de René, librairie des Imprimeurs-Unis.

528. — *Résumé des cours d'archéologie, professés au séminaire de Rennes* ; par M. J. Brune, directeur du séminaire. In-8° de 28 feuilles 1/4. Rennes, chez Vatar et Jansions.

529. — *Saint-Cloud, histoire et description, vue nouvelle du parc et du palais* ; *Histoire de Saint-Cloud, depuis Clovis jusqu'à Louis-Philippe I^er^*, etc. In-12 de 3 feuilles. Paris, librairie de René et compagnie.

530. — *Société royale académique de Saint-Quentin, annales scientifiques, agricoles et industrielles du département de l'Aisne.* 2^e^ série, tome III, 1845. In-8° de 25 feuilles. Imprimerie de Moureau, à Saint-Quentin.

531. — *Un Chapitre des Mémoires inédits de François Maynard, président au présidial d'Aurillac* ; par Henri Durif. In-8° de 2 feuilles 1/4, plus 1 portrait. Imprimerie de Perol, à Clermont-Ferrand.

*Extrait des Tablettes historiques de l'Auvergne.*

J. DE G.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

# BULLETIN

## DE LA SOCIÉTÉ

# DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

(N° 12. — NOVEMBRE-DÉCEMBRE 1846.)

## I.

## PROCÈS-VERBAUX.

### SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

TENUE LE 2 NOVEMBRE 1846,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. TAILLANDIER, VICE-PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

684. M. Louis Vol, rédacteur en chef, propriétaire de *l'Écho de l'Oise*, à Compiègne, présenté par MM. Fossé d'Arcosse et Duchesne aîné.

685. M. Albert du Boys, ancien magistrat à Grenoble, présenté par M. Lenormant; correspondant à Paris, M. Joubert, libraire ;

686. M. Aurélien de Courson, rue Vanneau, 38 *bis*, présenté par M. Lacabane ;

*Ouvrages offerts à la Société.*

De la part de l'auteur :

*Symbolique des pierres précieuses ou Tropologie des Gemmes*, par madame Félicie d'Ayzac, dame de la maison royale de Saint-Denis. Extrait des *Annales archéologiques*, n° d'octobre 1846. Br. in-4° de 19 pages.

De la part de la Société des Antiquaires de l'Ouest :

*Bulletin* de cette Société, 2e trimestre de 1846. Poitiers, 1846.

De la part de l'éditeur :

*Bulletin du Bibliophile*, nos de juin et de novembre 1846.

### *Correspondance.*

M. Adolphe de Circourt adresse des remercîments de son admission au nombre des membres de la Société.

— M. J. Quicherat explique les causes du nouveau retard apporté à la remise du manuscrit du 4e volume de *Jeanne d'Arc;* la copie complète de ce volume sera déposée demain chez M. Crapelet. L'impression pourra en être terminée dans deux mois, si la régularité et l'activité de l'imprimerie répondent aux soins que l'éditeur se propose d'apporter à ce travail, exclusivement à tout autre. M. Quicherat aura ainsi tenu la promesse qu'il avait faite au Conseil de terminer un volume avant la fin de l'année 1846.

M. Crapelet promet, de son côté, toute la célérité possible; il pense que l'impression peut être achevée dans l'intervalle indiqué.

— M. Le Roux de Lincy écrit, en son nom et au nom de M. Douët-d'Arcq, pour proposer la publication d'un ouvrage nouveau. (Voir ci-après.)

### *Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions.

*Philippe de Commynes*, t. III. — 30 feuilles sont tirées; la feuille 31 sera complétée par le 4e placard de la table analytique, qui est en épreuve chez mademoiselle Dupont. Le volume formera environ 34 feuilles.

*Journal de Barbier*, t. Ier. — L'impression n'a fait aucun progrès depuis la dernière séance; l'éditeur est encore absent; il n'a point été remis de nouvelle copie.

*Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont*, t. Ier. — La 1re feuille est en 3e, et la feuille 2 en 2e.

M. de Wailly, commissaire responsable, annonce que M. de Gaulle ayant terminé la vérification des textes cités par l'auteur dans le tome Ier, en a remis aujourd'hui même toute la copie à l'imprimerie. Il va continuer sur le manuscrit la suite de cette vérification qu'il se félicite d'avoir entreprise.

— MM. Douët-d'Arcq et Le Roux de Lincy offrent à la Société, pour être publié par elle, le manuscrit complet et annoté d'un *Registre de l'Hôtel de Ville de Paris*, qui contient, avec le récit

de ce qui s'est passé à Paris *pendant la Fronde*, de 1648 à 1652, l'ensemble des actes de l'administration politique de cette ville à cette époque. Ce document authentique, original et entièrement inédit, est le complément nécessaire des mémoires contemporains écrits sous l'influence des différents partis.

En y joignant, comme le proposent les éditeurs, un récit pareillement inédit de tous les événements dont l'abbaye de Saint-Denis fut le théâtre à la même époque, récit composé par un moine, témoin oculaire des faits, l'ouvrage pourra former 3 volumes in-8° de chacun 30 feuilles environ.

M. le président du comité de publication rend compte de ce qui s'est déjà passé dans son sein au sujet de cette proposition. Ayant été informé par les auteurs, depuis la dernière séance du Conseil, de leur désir de faire paraître cet ouvrage dans la collection de la Société, le comité a cru de son devoir, vu les retards apportés aux autres travaux en train d'exécution, de prendre immédiatement connaissance de celui-ci. Une circonstance particulière a rendu cette communication plus prompte et plus facile. MM. Douët-d'Arcq et Le Roux de Lincy ayant déjà fort avancé l'impression du 1er volume, les bonnes feuilles en ont été communiquées à tous les membres du comité, qui ont aussi pris connaissance de la suite du manuscrit, et ont unanimement reconnu l'intérêt piquant et pour ainsi dire dramatique de cette publication. Il est facile d'obvier à l'inconvénient qui pourrait résulter de l'impression anticipée en partie, et jusqu'ici indépendante de la surveillance ordinaire du Conseil. Il suffirait en effet d'intercaler quelques cartons, dans le cas improbable où la lecture plus attentivement faite par le commissaire responsable que désignera le Conseil, en ferait reconnaître la nécessité. Mais cette possibilité ne paraît pas même devoir se réaliser, puisque la partie de l'ouvrage déjà imprimée n'est que la reproduction intégrale des procès-verbaux manuscrits, dont l'authenticité n'est pas douteuse; les noms et les autres travaux des deux éditeurs offrent une garantie suffisante de leur exactitude. L'avantage qui doit résulter de la publication rapide et assurée de l'ouvrage est trop évident pour que le comité hésite à en proposer l'adoption immédiate. Le 1er volume sera terminé pour le 15 décembre, et les deux autres dans six à huit mois. Les auteurs se proposent d'y joindre un tableau chronologique des événements de la Fronde, qui devra montrer les relations intimes des délibérations de l'hôtel de ville avec celles du parlement, dont elles étaient le plus généralement la conséquence.

Plusieurs membres du comité et du Conseil parlent en faveur de cette publication.

M. Taillandier donne quelques détails sur les registres du parlement pendant la Fronde, registres qui furent lacérés par les ordres de Louis XIV; il signale à l'attention des éditeurs les délibérations de la chambre dite de saint Louis, à la même époque, publiées déjà en partie par Duportail. M. Le Roux de Lincy présente aussi quelques explications sur le plan suivi dans la publication qu'il propose, en commun avec M. Douët-d'Arcq; on y trouvera, dit-il, outre des renseignements historiques importants et nouveaux, des indications sur la topographie de Paris au XVIIe siècle, qui ne seront pas sans intérêt.

Le Conseil adopte la publication de cet ouvrage, désigne pour commissaire responsable M. Ravenel, et fixe le tirage à 525 exemplaires.

— M. Guérard rend ensuite compte de l'examen fait par le même comité, d'après l'invitation du Conseil, de l'ouvrage intitulé *La Muse historique, ou Recueil de Lettres en vers, contenant les nouvelles du temps, écrites à Mademoiselle de Longueville, par Loret, de* 1650 *à* 1665. Tout en reconnaissant, avec M. V. Le Clerc, que cet ouvrage, qu'il avait bien voulu signaler à l'attention du Conseil, fournit bon nombre de renseignements littéraires, biographiques et même historiques, d'un intérêt assez grand, qu'on y trouve des dates et des indications utiles à des recherches sur le XVIIe siècle, le comité a été aussi frappé, comme M. Le Clerc, des longueurs, du verbiage et des répétitions qui rendraient fastidieuse et presque impossible la reproduction intégrale de cet écrit. Les préfaces des lettres que l'auteur adressa chaque semaine, pendant près de quinze ans, à Mademoiselle de Longueville, et qui lui valurent alors de grands éloges, sont dénuées de toute espèce de mérite et d'intérêt littéraires ou historiques. Ne pas les reproduire, ce serait cependant laisser à l'ancienne édition une supériorité sur la nouvelle; et même après cette suppression, l'ouvrage formerait encore au moins 3 volumes, ce qui serait bien coûteux et bien long pour un ouvrage médiocre. Ces considérations n'ont pas permis au comité d'en proposer l'impression au Conseil. — Ces conclusions sont adoptées.

— M. de Wailly expose que M. Douët-d'Arcq, se conformant aux vues signalées par le comité de publication et le Conseil, à l'occasion du projet dont il avait été précédemment parlé, d'une publication des *Comptes de l'argenterie des rois de France,* a restreint à un seul règne et à un seul trésorier de ce règne l'exécution actuelle de sa proposition. Il reproduirait dans son intégrité le plus ancien seulement des comptes d'Étienne de La Fontaine, et donnerait des extraits des autres comptes du même trésorier. Cette publication

partielle et ainsi limitée, qui ne formerait pas plus d'un volume, n'engagerait en rien la Société pour la suite de ces comptes; et l'on pourrait juger de l'intérêt de cette sorte de documents par le spécimen qui en serait ainsi donné, pour une période des moins connues du XIV[e] siècle, celle du règne du roi Jean. Ce plan paraît au comité et au Conseil très-acceptable en principe; M. Douët-d'Arcq est invité à continuer son travail, et à vouloir bien le communiquer dès qu'il sera terminé.

— M. Monmerqué donne quelques explications sur les *Mémoires de Beauvais-Nangis;* la copie qu'il a pris la peine de faire lui-même en est à très-peu près terminée; l'intérêt du récit qu'il avait craint de voir se ralentir momentanément s'est ranimé, et il ne doute pas que cette publication ne mérite l'approbation que le Conseil a bien voulu lui donner. L'impression pourra être commencée vers la fin de décembre.

M. Monmerqué entretient le Conseil du projet d'une autre publication, plus étendue et plus importante, dont il s'occupe aussi en ce moment, et qui paraît au Conseil tout à fait digne de l'approbation de la Société. Quand M. Monmerqué sera plus avancé dans son travail, il en proposera plus positivement l'adoption au Conseil, suivant les formes habituelles.

— Il est procédé à la nomination d'un membre du comité de l'*Annuaire* pour 1847. M. Bottée de Toulmon, membre sortant, est réélu.

La séance est levée à cinq heures.

---

## SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

### TENUE LE 7 DÉCEMBRE 1846,

#### SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. DE BARANTE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. le Président proclame membres de la Société, après leur admission par le Conseil :

687. M. ROUARD, conservateur de la bibliothèque de la ville d'Aix, présenté (pour 1847) par M. Techener, qui sera son correspondant à Paris;

688. M. le vicomte Paul DE MALDENNE, rue de Grenelle Saint-Germain, présenté par M. Techener (pour 1847);

689. M. DURAND, libraire, rue des Grès, présenté par M. Crapelet (pour 1847).

690. M. Eug. de Villiers, rue Lavoisier, 2, présenté par M. Hoüel;

691. M. le comte Franz de Champagny, quai Voltaire, 21, présenté par M. Lenormant;

692. M. Logeais, professeur d'histoire au collége de Château-Gontier, présenté par M. Crapelet;

693. M. Douët-d'Arcq, rue Saint-Louis au Marais, 11, présenté par M. de Wailly (pour 1847);

## *Ouvrages offerts à la Société.*

De la part des auteurs :

*Manuel de l'histoire de France*, par M. Achmet d'Héricourt. Paris, Roret, 1844 (1846), 2 vol. in-8.

*Antiquités de Vichy-les-Bains* (département de l'Allier), par M. Beaulieu; 2e édit. Paris, Lenormant, 1846, 1 vol. in-8.

*De la législation depuis* 1830, Discours prononcé par M. L. Raynal, premier avocat général à la cour royale de Bourges. Bourges, 1846; br. in-8.

De la part des sociétés savantes ci-après indiquées :

*Séances et travaux de l'Académie de Reims*, t. III et IV; années 1845 et 1846, 2 vol. in-8.

*Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1846; nos 2 et 3.

De la part des éditeurs :

*Dictionnaire géographique et statistique*, par Adr. Guibert. 10e livraison. Paris, Renouard, 1846; gr. in-8.

*Bulletin du Bibliophile*, septembre et octobre 1846. Paris, Techener.

## *Objets d'administration. — Travaux de la Société.*

Le secrétaire présente l'état des impressions au 1er décembre :

*Philippe de Commynes*, t. III. — Les feuilles 1 à 32 sont tirées; un placard de la feuille 33 est chez mademoiselle Dupont. On a la copie de la fin de la table; l'auteur n'a point encore remis la notice biographique ni l'introduction.

*Registres de l'Hôtel de Ville pendant la Fronde.* — Le t. Ier est terminé. Les feuilles 1 à 7 du t. II sont tirées. Les feuilles 8 et 9 sont composées. On a de la copie pour la suite.

*Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont*, t. Ier. — Les feuilles 1 à 11 sont tirées. Les feuilles 12 à 13 sont renvoyées avec le bon à tirer de l'auteur et du commissaire responsable; la

feuille 14 est en 1re. La copie entière du Ier volume a été remise par M. de Gaulle depuis plusieurs semaines.

*Jeanne d'Arc*, t. IV. — Les feuilles 1 à 7 sont tirées; les feuilles 8 à 12 en épreuves; on a la copie entière de ce volume.

*Journal de Barbier*, t. Ier. — Les feuilles 1 à 22 sont tirées; les feuilles 23 à 25 en épreuves. M. de La Villegille promet le reste de la copie de ce volume pour le courant de janvier.

Ceux de MM. les éditeurs qui ont remis toute la copie des volumes actuellement sous presse désireraient que l'impression de ces volumes, dont ils sont disposés à s'occuper exclusivement à d'autres travaux, pût être plus active. Le Conseil entre tout à fait dans les mêmes vues; il invite MM. les imprimeurs de la Société à contribuer, autant qu'il dépend d'eux, à réparer le retard des publications de l'exercice de 1846.

— Le Conseil détermine l'ordre de publication des ouvrages qui devront faire partie des exercices de 1846 et 1847.

Pour 1846 :

Le tome Ier des *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris pendant la Fronde.*

Le tome Ier de la *Vie de saint Louis, par Le Nain de Tillemont.*

Le tome IVe des *Procès de Jeanne d'Arc et documents contemporains.*

Pour 1847, les trois volumes suivants dont l'impression est aussi fort avancée :

Le tome Ier du *Journal de Barbier sous le règne de Louis XV.*

Le tome III et dernier de *Philippe de Commynes.*

Le tome II des *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris.*

L'impression de plusieurs autres volumes devant nécessairement être terminée dans le courant de 1847, le Conseil jugera, d'après l'état des ressources de la Société, s'il convient d'ajouter un 4e volume à ceux distribués pour cet exercice. En ce cas, le tome II de la *Vie de saint Louis*, dont la copie est prête, paraîtrait devoir marcher en première ligne. Il est bien entendu que si quelqu'un des ouvrages ci-dessus indiqués éprouvait de trop grands retards, il pourrait être remplacé par d'autres qui seraient terminés plus tôt.

La lettre d'avis à adresser immédiatement par M. le trésorier aux sociétaires, pour le Ier volume des *Registres de l'Hôtel de Ville de Paris* qui est terminé, sera rédigée dans ce sens.

— M. Moreau adresse le plan de son travail bibliographique sur les *Mazarinades*, travail dont il s'occupe depuis plusieurs années, pour lequel il a recueilli plus de quatre mille titres, et dont il a été déjà plusieurs fois parlé dans les séances précédentes du Conseil.

Cet ouvrage étant à peu près terminé, l'auteur demande à le communiquer immédiatement au comité de publication. Il est tout disposé à se conformer aux modifications qui pourraient lui être suggérées à l'égard de certaines difficultés dans la distribution des titres de ces nombreux documents. Jusqu'ici l'ordre alphabétique lui a semblé le meilleur. Cette offre est agréée, et M. Lenormant est invité à vouloir bien prendre connaissance du manuscrit, de concert avec les autres membres du comité. M. Moreau devra chercher à rendre ce travail aussi complet que possible, en ne négligeant aucune des grandes collections de Mazarinades connues, soit dans les dépôts publics, soit dans des bibliothèques particulières.

— M. Lenormant rappelle au Conseil que parmi les nombreux ouvrages dont la publication a été depuis long-temps indiquée, figure la chronique de *Frédégaire*, qui formerait un complément utile de *Grégoire de Tours*. Ce projet n'a été suspendu qu'à raison du trop grand nombre de documents concernant les temps anciens de notre histoire, dont l'impression avait déjà été décidée. Cet inconvénient existe moins aujourd'hui. M. Taranne, qui s'est occupé depuis longtemps du texte et de la traduction de *Frédégaire*, pourrait être invité, si le Conseil le trouvait convenable, à entrer à cet égard en rapport avec le comité de publication. Le Conseil autorise cette communication; M. Taranne en sera prévenu.

— M. Lacabane annonce qu'il espère être à même de commencer prochainement l'impression de *Froissart*, qui devra former environ 8 volumes.

— M. le trésorier donne quelques renseignements sur l'état de vente des ouvrages de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

---

## II.

### NÉCROLOGIE.

M. Jean-Baptiste-Benoît Eyriès, membre du conseil d'administration et ancien vice-président de la Société de l'Histoire de France, mort au mois de juin dernier, était né à Marseille, le 22 juin 1767. Fils d'un officier distingué de la marine royale (M. Jacques-Joseph Eyriès, capitaine de vaisseau, sous-directeur de port), il fit au collége de Juilly d'excellentes études et les compléta par des voyages

en Angleterre, en Allemagne, en Suède, en Danemark, pendant lesquels il acquit une connaissance approfondie des langues du Nord. De retour en France, M. Eyriès se livra d'abord, pendant quelques années, au commerce maritime, et, plus tard, reçut de M. de Talleyrand, alors ministre des relations extérieures, une mission à Clèves, pour s'entendre avec Fauche-Borel sur une négociation dont nous ne connaissons pas l'objet. Mais bientôt, son goût très-vif pour les sciences, particulièrement pour la géographie et la botanique, le détermina à renoncer à la carrière diplomatique, afin de se vouer entièrement à l'étude, et, dans ce but, vint se fixer à Paris en 1805. Depuis cette époque, la vie de M. Eyriès appartient exclusivement aux lettres; elle se trouve tout entière dans les nombreux ouvrages qu'il a publiés et dont nous donnons plus loin la liste. La plupart de ses écrits sont relatifs à la géographie et aux voyages. Parmi ceux qui ont plus directement trait à l'histoire, on remarque surtout les articles qu'il a fournis en grand nombre à la *Biographie universelle* de Michaud, sa chronologie historique des empereurs de Russie, des rois d'Angleterre, de Danemark et de Suède, de 1770 jusqu'à nos jours, dans la dernière édition de l'*Art de vérifier les dates*, et sa description historique du Danemark, qui fait partie de l'*Univers pittoresque*. M. Eyriès, qui avait été, en 1821, un des fondateurs de la Société de géographie, fut élu membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 13 décembre 1839. La Société de l'Histoire de France, dont il a été quelque temps l'un des vice-présidents, l'a compté parmi les membres les plus assidus de son conseil d'administration, jusqu'au moment où une maladie grave l'obligea, en 1844, de se retirer dans sa famille, à Graville-l'Eure, près du Havre. Il y est mort le 13 juin 1846, laissant la réputation d'un des géographes les plus laborieux et les plus érudits de notre temps.

*Liste des ouvrages de M. Eyriès.*

*Abrégé des Voyages modernes*, depuis 1780 jusqu'à nos jours. Paris, Ét. Ledoux, 1822-24, 14 volumes in-8° avec gravures. — *Afrique*, article extrait de l'Encyclopédie moderne. Paris, imprimerie de Lachevardière, 1824. in-8° de 16 pages. — *Angleterre (l'), ou Costumes, Mœurs et Usages des Anglais*. Paris, Gide fils, 1823, brochure in-18 ornée de 24 planches. — *Angleterre*, article extrait de l'Encyclopédie moderne. Paris, imprimerie de Moreau, 1825, in-8° de 32 pages. — *Autriche (l'), ou Costumes, Mœurs et Usages des Autrichiens*. Paris, Gide fils, 1823, in-18 de 22 pl.

avec texte. — *Chine (la), ou Costumes, Mœurs et Usages des Chinois*. Paris, Gide fils, 1823, brochure in-18 ornée de 24 pl. gravées. — *Chine*, article extrait de l'Encyclopédie. Paris, imprimerie de Moreau, 1825, in-8° de 52 pages. — *Costumes, Mœurs et Usages de tous les peuples*, suite de gravures coloriées, avec leurs explications. Paris, Gide fils, 1821-27, grand in-8°. — *Russie (la), ou Costumes, Mœurs et Usages des Russes*. — Paris, Gide fils, 1823, in-18 de 24 planches avec texte. — *Suisse (la), ou Costumes, Mœurs et Usages des Suisses*. Paris, Gide fils, 1824, in-18 avec planches. — *Turquie (la), ou Costumes, Mœurs et Usages des Turcs*. Paris, Gide fils, sans date (1823), in-18 de 24 figures et texte.

Profondément versé dans les langues anglaise et allemande, M. Eyriès nous a donné une série de traductions d'ouvrages de ces deux langues, qui se recommandent généralement par leur fidélité et par leur élégance : *Voyage de découvertes dans la partie septentrionale de l'océan Pacifique, etc.*, traduit de l'anglais du capitaine Broughton. (1807.) — *Voyage en Pologne et en Allemagne*, fait en 1793 par un Livonien, traduit de l'allemand. (1807.) — *Tableaux de la Nature, etc.*, traduit de l'allemand. (1808.) — *Barneck et Saldorf, ou le Triomphe de l'Amitié*, traduit de l'allemand. (1810.) — *Affinités électives*, par Gœthe, roman traduit de l'allemand. Paris, 1810, 3 volumes in-12. — *Aline de Riesenstein*, par Aug. Lafontaine, roman traduit de l'allemand. Paris, 4 volumes in-12. — *Fantasmagoriana*, traduit de l'allemand. (1812.) — *Mehaled et Sedli, ou Histoire d'une famille druse*, par le baron de Dalberg, traduit de l'allemand. Paris, 1812, 2 volumes in-12. — *Nouveau recueil de Contes*, traduit de l'allemand, par Fisher, Lafontaine et Kotzebue. (1813.) — *Voyage en Perse, en Arménie, en Asie et à Constantinople, en 1808 et 1809*, traduit de l'anglais. (1813.) — *Voyage en Norwége et en Laponie*, pendant les années 1806-1808, traduit de l'allemand. (1816.) — *Voyage dans l'intérieur du Brésil, etc.*, fait en 1809 et 1810, etc., traduit de l'anglais. (1816.) — *Annales du règne de Georges III*, traduit de l'anglais. (1817.) — *Voyages de Golowin*, contenant le récit de sa captivité chez les Japonais, de 1811-13, etc., traduit sur la version allemande. (1818.) — *Voyage dans le Belouchistan et le Sindhy, etc.*, traduit de l'anglais. (1818.) — *Caramanie, ou courte description de la côte méridionale de l'Asie Mineure*, par Fr. Beaufort, traduit de l'anglais. Paris (1820), un volume in-8°. — *Voyage au Brésil, en 1815, 1816, 1817*, traduit de l'allemand. (1821-22.) — *Voyage au Chili, au Pérou, au Mexique*, par Basil Hall, traduit de l'anglais. Paris, 1825, 2 volumes in-8°. — *Cinq années de séjour au*

*Canada*, traduit de l'anglais. (1825.) — Avec M. de La Renaudière : *Voyage dans le Timani, le Kouranko, et le Soulimana, contrées de l'Afrique occidentale, fait en* 1822, traduit de l'anglais. (1826.) — Avec le même : *Voyages et Découvertes dans le Nord et les parties centrales de l'Afrique, etc.*, traduit de l'anglais. (1826.) — *Abrégé de Géographie moderne*, de Pinkerton, traduit de l'anglais avec M. Walckenaër. Paris, 1827, 2 volumes in-8°. — *Second Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, depuis le golfe de Benin jusqu'à Sackatou, pendant les années* 1825, 1826, 1827, par le capitaine Clapperton, suivi du *Voyage de Richard Lander de Kano à la côte maritime*, traduit de l'anglais avec M. de La Renaudière. Paris, 1829, 2 volumes in-8° avec cartes et portrait. — *Voyage archéologique dans l'ancienne Étrurie*, par le docteur Dorrow, traduit de l'allemand. Paris, 1829, un volume in-4° avec planches. — *Voyages en Arabie*, contenant la description des parties du Hedjaz, regardées comme sacrées par les musulmans, suivis de notes sur les Bédouins, et d'un essai sur l'histoire des Wahhabites, par J. L. Burkhardt, traduit de l'anglais. Paris, 1839, 3 volumes in-8° avec une carte et des plans. — *Voyages de l'embouchure de l'Indus à Lahore, Caboul, Balkh et Boukhara, et retour par la Perse, pendant les années* 1831, 1832 et 1833, par Alex. Burnes, traduit de l'anglais. Paris, 1835, 3 vol. in-8° avec un atlas. — *Voyage sur le Danube, de Pesth à Routchouk, par navire à vapeur, et notices de la Hongrie, de la Valachie, de la Servie, de la Turquie et de la Grèce*, par Michel Quin, traduit de l'anglais. Paris, 1836, 2 volumes in-8° ornés de planches et d'une carte. — *Voyage pittoresque en Asie et en Afrique*, Résumé général des Voyages anciens et modernes, etc., accompagné de cartes et de nombreuses gravures. Paris, 1839, un volume grand in-8°.

M. Eyriès a inséré plusieurs écrits dans les *Annales des Voyages* de Malte-Brun, et est devenu, en 1819, son collaborateur aux *Nouvelles Annales des Voyages* dont il a été ensuite le principal rédacteur, et où l'on remarque de lui un *Mémoire sur la découverte de la Nouvelle-Hollande*. L'un des rédacteurs de la Biographie universelle, M. Eyriès y a donné la plupart des articles des voyageurs et des géographes. M. Eyriès a coopéré aussi au nouveau Dictionnaire géographique et à la continuation de l'Art de vérifier les dates, pour laquelle il a rédigé la Chronologie historique des rois d'Angleterre, de Suède, de Danemark, et des empereurs de Russie, depuis 1790 jusqu'à nos jours. M. Eyriès est encore auteur d'un *Mémoire sur la découverte de M. Mollien, et des voyageurs qui l'ont précédé dans l'intérieur de l'Afrique*, imprimé dans l'édition de 1820 du Voyage dans l'intérieur de l'Afrique, de M. Mol-

lien. On lui doit aussi la Description historique du Danemark dans l'*Univers pittoresque*.

M. Eyriès a publié, comme éditeur, l'*Histoire des Naufrages, etc.*, de de Perthes, avec des additions (1818); l'*Abrégé de l'Histoire générale des Voyages*, de La Harpe (1820, et années suivantes); le *Naufrage du brick français la Sophie*, de M. Ch. Cochelet (1821); enfin il a été réviseur du texte du *Voyage pittoresque de Choris* (1821-22); de la partie géographique du *Livre-Carte* de M. Bailleul; de la traduction du *Voyage autour du monde de* 1803 *à* 1806, par Krusenstern, et de celle du *Voyage à Pékin, de Timkowsky*, publiée par M. Lecointe de Laveau.

---

# III.

## VARIÉTÉS.

70. — Le tome Ier du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des villes de France*, en ce moment sous presse à l'imprimerie royale, paraîtra très-prochainement. En attendant, deux ouvrages extraits de ce volume viennent d'être publiés, et témoignent des soins apportés à l'exécution de cette entreprise si importante pour l'étude de l'histoire littéraire. Ces deux ouvrages sont le *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du séminaire d'Autun*, par M. Libri, et celui des *Manuscrits de la bibliothèque de Laon*, par M. Félix Ravaisson (1).

Dans l'avertissement qui précède le premier de ces deux ouvrages, M. Libri nous informe que, pour la rédaction du *Catalogue général*, on a adopté, à défaut d'une classification qui aurait entraîné de trop longs retards, une sorte d'ordre chronologique, en commençant par les dépôts qui renferment les plus anciens manuscrits. A ce titre, la bibliothèque du séminaire d'Autun a mérité de figurer en tête du recueil. C'est du chapitre de la cathédrale que proviennent les volumes de cette bibliothèque les plus précieux par leur antiquité. Dotée par l'évêque Walterius, qui florissait au xe siècle, enrichie successivement par le cardinal Rolin, par Jacques Hurault, ambassadeur à Florence au commencement du xvie siècle, et par d'autres évêques, la collection du chapitre s'accrut encore par le legs que, peu de temps après, lui fit de ses livres le chanoine Guillaud. D. Martène et D. Durand, dans leur

(1) Voir la *Bibliographie*, n° 533.

*Voyage littéraire,* jugent les manuscrits d'Autun aussi anciens que ceux d'aucune autre cathédrale de France. Parmi les plus précieux, on remarquait autrefois un Horace du VI^e^ siècle, un Virgile du VII^e^, et un volume écrit en lettres d'or, contenant un traité de saint Optat, évêque de Milève, *de Schismate donatistarum;* ces trois manuscrits, et plusieurs autres d'une grande importance, ont disparu. Néanmoins la bibliothèque du séminaire d'Autun compte encore cent quatre-vingt-quatre manuscrits, et mérite, à plus d'un titre, de fixer l'attention des érudits. On y distingue particulièrement (sous les nos 3 et 4) deux Évangéliaires en lettres onciales, du VIII^e^ siècle, tous deux ornés de grandes miniatures, qui donnent une idée frappante de l'état de barbarie dans lequel étaient tombés les arts en Occident avant l'avénement de Charlemagne. Le premier de ces deux Evangéliaires est daté de la troisième année du règne de Pépin, c'est-à-dire de l'an 754, et porte le nom du copiste *Gundohinus,* qui, dans une curieuse note en caractères mérovingiens, annonce qu'il a écrit ce volume à la prière d'une dame nommée Fausta et du moine Fulculfe. Plusieurs autres manuscrits, également antérieurs à Charlemagne, offrent de très-beaux caractères et une singularité d'orthographe qui, selon M. Libri, tient à la manière dont les Éduens prononçaient le latin. Deux de ces manuscrits (nos 24 et 107) remontent au VII^e^ siècle. On peut encore citer un très-beau Sacramentaire du IX^e^ siècle (n° 19 *bis*) et un Priscien de la même époque (n° 40), contenant un commentaire écrit en notes tironiennes, que M. Libri regarde comme pouvant servir à enrichir les alphabets déjà connus.

Les manuscrits de la bibliothèque de Laon, numérotés 1 à 477 *bis,* proviennent, pour la plupart, de la cathédrale et des abbayes de Vauclair, de Cuissy, de Saint-Vincent, de Saint-Jean, de Foigny, de la Valroi et du Val-Saint-Pierre. Comme à Autun, le fonds de la cathédrale est le plus considérable, et par le nombre et par l'antiquité des manuscrits qu'il renferme. Quelques-uns remontent au VIII^e^ siècle, si ce n'est même au VII^e^; beaucoup d'autres au IX^e^, époque de la plus grande splendeur de l'église de Laon. Parmi ces derniers, plusieurs portent une inscription attestant qu'ils furent donnés à Dieu et à Notre-Dame de Laon, par l'évêque Didon, qui occupait le siége épiscopal en 883. D'autres manuscrits du même siècle, en assez grand nombre, présentent cette inscription : « Istum librum « dederunt Bernardus et Adelelmus Deo et sanctæ Mariæ Laudu- « nensis ecclesiæ; si quis abstulerit, offensionem Dei et sanctæ « Mariæ incurrat. » Quels sont ces deux donateurs Bernard et Adelelm ? Telle est la question que se pose M. Ravaisson et qu'il résout à l'aide du testament de Charles le Chauve, daté de 877. Dans cet

acte, les comtes Adelelm et Bernard sont nommés exécuteurs testamentaires du prince, et préposés à la répartition des livres contenus dans son trésor. A la vérité, le testateur prescrit de partager ces livres entre saint Denys, sainte Marie de Compiègne et son fils Louis le Bègue. Mais M. Ravaisson conjecture que ce dernier, moins lettré que son père, abandonna son lot à ses deux conseillers, et que ceux-ci en firent présent à la métropole de Laon, une des plus illustres du siècle.

Cette cathédrale possédait beaucoup de manuscrits importants qui ne se retrouvent plus aujourd'hui dans la bibliothèque de la ville, comme on peut s'en convaincre en comparant le catalogue de M. Ravaisson avec celui qu'a donné Montfaucon dans sa *Bibliotheca bibliothecarum manuscriptorum*. Tels sont, par exemple, les actes du troisième concile de Constantinople; saint Denys l'Aréopagite, un commentaire sur les évangiles, de l'an 807; celui d'Hésychius sur le Lévitique; Frodoard; la Chronique de saint Julien de Tolède; deux Histoires des papes et quelques auteurs anciens, entre autres : Térence, Cicéron, Claudien. Malgré ces pertes et celles du même genre qu'on a à regretter parmi les manuscrits provenant de l'abbaye de Vauclair, la bibliothèque de Laon renferme encore de grandes richesses. M. Ravaisson y signale un assez grand nombre de monuments inédits, et annonce qu'il comprendra dans l'appendice placé à la fin du volume quelques pièces qui lui ont semblé mériter d'être publiées, savoir : 1° un fragment considérable d'un commentaire sur l'Évangile de saint Jean, attribué par le rédacteur du catalogue à Jean Scot Érigène, et extrait d'un manuscrit du IXe siècle; 2° une somme pastorale du XIIIe siècle, que M. Ravaisson croit être l'ouvrage de Raymond de Pennafort; 3° trois sermons de Rathier de Vérone qui complètent la publication des œuvres de cet auteur entreprise par d'Achéry. L'appendice devait aussi comprendre un Glossaire latin qui fait partie du manuscrit 463, et où l'on trouve des fragments inédits de plusieurs auteurs anciens dont quelques-uns appartiennent au siècle d'Auguste. Mais M. Ravaisson nous apprend que ce Glossaire sera publié par M. Victor Le Clerc, avec un commentaire critique et historique.

Chacun de ces catalogues est précédé d'une liste des ouvrages imprimés qui y sont cités. Outre les appendices annoncés, on trouvera sans doute à la fin du volume une table des matières, que l'absence forcée de tout ordre systématique dans le classement des manuscrits rend absolument indispensable pour guider le lecteur dans ses recherches.

71. — M. Bernard, de Montbrison, vient de publier un *Mé-*

*moire sur les Origines du Lyonnais* (1), où l'on trouve, entre autres recherches curieuses, un chapitre consacré à établir que le nom des anciens habitants du Lyonnais est *Ségusiaves* et non *Ségusiens*, comme on le croit généralement. Nous rendrons compte de ce Mémoire dans notre prochain numéro.

72. — M. Dupont-White, procureur du roi, membre du comité archéologique de Beauvais, vient de faire imprimer, sous le titre de *la Ligue à Beauvais*, un ouvrage intéressant qui a été couronné récemment par la Société des Antiquaires de Picardie. Beauvais, imprimerie de Desjardins; Paris, librairie de Dumoulin, 1846. In-8° de CVI-272 pages. — Les guerres religieuses et politiques du XVIe siècle n'ont été nulle part en France plus opiniâtres, plus acharnées qu'à Beauvais. En traçant un tableau animé de l'histoire de la Ligue dans cette ville, M. Dupont-White n'a rien dissimulé des excès odieux d'une municipalité liée avec les Seize, et vouée au parti espagnol; mais en même temps il a rendu justice aux sentiments de patriotisme qui pouvaient excuser une partie de ces égarements. Le sujet que l'auteur avait à traiter lui a fourni quelques biographies pleines de faits et bien écrites, entre autres celles des trois évêques de Beauvais : Odet, cardinal de Châtillon, Charles, cardinal de Bourbon, et Nicolas Fumée. On lira surtout avec intérêt les détails tout à fait dramatiques de la vie du maire Nicolas Godin, l'âme du parti ligueur à Beauvais, homme d'une grande énergie, qui, pendant plus de cinq ans d'un blocus continuel, tint tête à La Noue, à Biron, à Henri IV lui-même, et après avoir exercé sur ses concitoyens une sanglante dictature, alla mourir en exil à Bruxelles, où le roi d'Espagne lui faisait une pension. L'ouvrage est terminé par des notes et des documents dont quelques-uns, tirés des archives municipales de Beauvais, attestent que l'auteur a puisé aux meilleures sources.

73. — Il vient de paraître, à Bruxelles (et à Paris, à la librairie de Dumoulin), un ouvrage qui, par son sujet et son mérite, nous paraît de nature à intéresser les lecteurs de ce Bulletin. Cet ouvrage a pour titre : *De la langue et de la poésie provençales*, par le baron Eugène Van Bemmel (2). Il ne faut pas y chercher de patientes recherches philologiques, mais l'exposé ingénieux d'un système qui, sans être aussi complétement neuf que le pense l'auteur, a le mérite de reposer sur une étude approfondie de la philosophie du langage, et de réunir un certain nombre d'idées générales plus attrayantes que les sérieux labeurs de la philologie proprement dite.

(1) Voir la *Bibliographie*, n° 546.

(2) Voir la *Bibliographie*, n° 544.

M. Van Bemmel, persuadé que « toute société a son langage né et développé, non-seulement chez elle, mais par elle, par son activité interne, » étaye sur ce principe toute sa théorie, et, l'appliquant au provençal, s'attache à prouver que cette langue n'a rien emprunté d'essentiel ni au latin, ni au catalan, ni aux idiomes germaniques. Dans cette première partie de son livre, l'auteur exprime ouvertement un grand dédain pour les faits; peut-être l'opinion qu'il défend y perdra-t-elle, quant à présent, de son autorité. Il faut attendre, pour la juger, que M. Van Bemmel ait pu développer son système dans un ouvrage étendu, et l'établir sur un terrain plus solide que celui des hypothèses. Sous cette réserve, on ne peut qu'applaudir aux efforts de ce jeune et ardent esprit qui cherche à s'ouvrir une route nouvelle pour résoudre le difficile problème de l'origine des langues européennes.

La seconde partie, plus spécialement consacrée à la poésie provençale, traite successivement, et avec un intérêt toujours soutenu, du caractère et des progrès de la civilisation en Provence, de la chevalerie, de la condition des femmes, des poëtes et des troubadeurs, des cours d'amour, des croisades par rapport à la Provence, des causes de la décadence de la poésie dans la France méridionale.

74. — L'histoire de l'Anjou, traitée par Claude Ménard, il y a deux siècles, dans un ouvrage resté manuscrit, avait inspiré aux Bénédictins le projet d'un grand travail pour lequel dom Housseau recueillit d'immenses matériaux qui remplissent trente cartons du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque royale. Mais, malgré l'intérêt du sujet, rien d'approfondi n'avait été publié sur cette province, lorsque M. J. F. Bodin fit paraître, il y a quelques années, ses *Recherches sur Saumur et le haut Anjou*, bientôt suivies d'un autre volume sur *Angers et le bas Anjou*. Ces deux ouvrages, pour lesquels l'auteur avait consulté les archives locales et les manuscrits de dom Housseau, obtinrent un succès dont ils étaient dignes par le mérite d'une érudition incontestable, par la clarté du plan, par l'abondance des faits et des descriptions. Cependant les juges compétents y signalaient de graves erreurs, et, en général, un mauvais esprit. Grand admirateur de Volney, ennemi des idées chrétiennes, M. Bodin, qu'on pourrait appeler le Dulaure de l'Anjou, ne s'était pas toujours montré l'appréciateur impartial et éclairé des temps, des événements qu'il avait cherché à faire connaître. Malgré ces défauts, ou plutôt à cause de ces défauts mêmes, les *Recherches sur Angers et sur Saumur* méritaient tout à fait la seconde édition qu'un littérateur instruit, M. P. Godet, vient d'en donner au public, et que nous avons annoncée dans la Biblio-

graphie de notre dernier *Bulletin*. Persuadé de la justesse d'une grande partie des critiques dont les ouvrages de M. Bodin avaient été l'objet, le nouvel éditeur, tout en reproduisant le texte sans aucun retranchement, a eu soin d'y joindre ses propres observations, qui ont pour but de placer la rectification en regard de l'erreur. Il a complété d'ailleurs le travail primitif par des additions considérables et a orné les deux volumes d'un grand nombre de planches. Le premier, intitulé : *Recherches historiques sur la ville de Saumur, ses monuments et ceux de son arrondissement*, se divise en deux parties, dont la première contient le récit des événements qui se sont passés à Saumur et aux environs depuis l'origine de cette ville jusqu'à la réunion définitive de l'Anjou à la couronne, en 1474; la seconde continue ce récit depuis cette dernière époque jusqu'à nos jours. L'histoire et la description des monuments occupent, dans la succession chronologique des faits, la place marquée par la date de la fondation de chacun d'eux. L'attention du lecteur se fixe d'abord sur les antiquités celtiques ou romaines, dont les principales sont le grand dolmen de Bagneaux, la tour de Galles, les tombeaux de Chenehutte et de Doué. On trouve ensuite des détails intéressants sur la ville de Mer, l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, la levée, les ponts, le château, les églises de cette ville, l'abbaye de Fontevrault, celle de Saint-Maur-sur-Loire, les châteaux de Montreuil-Bellay, de Pocé, des Fontaines, de Trèves, de Brez, de Dampierre, du Bellay, de Montsoreau, de Roumois, de Brissac. Une biographie saumuroise et des notes terminent le volume. Le tome second, qui a pour titre : *Recherches historiques sur la ville d'Angers, ses monuments et ceux du bas Anjou*, débute par l'histoire générale des Andegaves et celles des comtes d'Anjou, pour arriver ensuite aux faits particuliers à la ville d'Angers. Parmi les monuments nombreux dont l'histoire et la description se mêlent au récit des événements, nous citerons la cathédrale et les églises d'Angers, les abbayes de Saint-Aubin, de Saint-Serge, de Saint-Bach, de Toussaint, du Loroux; les châteaux de la Roche-au-Moine, de Beauvau, de Jarzé, de Briolay, de Beaufort, de Baugé, de Vihiers, de Montjean, du Fresne, du Lude, de Montgeoffroy, de Serrant. Viennent ensuite une biographie angevine, des notes explicatives ou critiques, dont les unes appartiennent à l'auteur, les autres à l'éditeur, et quatorze nomenclatures chronologiques qui ont beaucoup d'utilité pour l'histoire du pays : ces listes comprennent, notamment, les *consuls* ou comtes d'Angers, les comtes et ducs d'Anjou, les évêques d'Angers, les abbesses de Fontevrault, les députés de l'Anjou aux états généraux de 1483 à 1789, les députés du dépar-

tement de Maine-et-Loire à nos diverses assemblées législatives, les sénéchaux d'Anjou, les baillis, lieutenants généraux et particuliers, maires, procureurs de ville et échevins d'Angers. Le volume est terminé par une réponse étendue de l'éditeur aux observations critiques qui avaient été faites contre son travail dans un rapport adressé, en 1845, à la Société industrielle d'Angers.

75. — Une ordonnance royale vient d'organiser sur de nouvelles bases l'École des Chartes, pour laquelle un crédit avait été voté l'an dernier par les Chambres. Voici le texte de cette ordonnance:

« Louis-Philippe, roi des Français,

« A tous présents et à venir, salut:

« Sur le rapport de nos ministres secrétaires d'État au département de l'instruction publique et de l'intérieur;

« Vu les ordonnances des 22 février 1821, 16 juillet 1823 et 11 novembre 1829, sur la constitution et le régime de l'École des Chartes;

« Vu les dispositions de la loi des finances, en date du 3 juillet 1846, concernant cette École;

« Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

TITRE 1er.

*Régime et organisation de l'École des Chartres.*

« Art. 1er. L'École royale des Chartes est établie au palais des Archives du royaume; elle y a, par les soins du garde général des archives et sous sa surveillance, des locaux distincts et indépendants, comprenant:

« Une salle des cours et examens publics;

« Une salle des études et répétitions intérieures;

« Une salle des séances du conseil de surveillance et de perfectionnement.

« Art. 2. L'École des Chartes possède une bibliothèque spéciale et les collections nécessaires aux études pour lesquelles elle est instituée. Cette bibliothèque et ces collections lui appartiennent en propre; elles la suivraient partout où elle serait transférée.

« Un fonds pour acquisition et entretien de livres, autographes, chartes et autres documents, sera porté au budget de l'École.

« Art. 3. L'École des Chartes reçoit, dans les formes voulues pour les autres établissements publics, les livres, médailles, collections, monuments écrits ou figurés de toute nature, et les immeubles, rentes ou deniers qui peuvent lui être donnés ou légués, ainsi que toutes les fondations conformes à l'esprit et au but de l'institution.

« Art. 4. L'Ecole est placée sous l'autorité d'un directeur nommé par notre ministre sécrétaire d'État au département de l'instruction publique, et sous la surveillance du conseil de perfectionnement régi par les dispositions de l'article 5 et suivants :

« Peuvent être revêtus des fonctions de directeur :

« Le garde général des archives ;

« Les membres du conseil de perfectionnement ;

« Les professeurs titulaires de l'École.

« Le directeur est chargé d'assurer l'ordre des cours publics et celui des répétitions intérieures, s'il y a lieu, soit par lui-même, soit par le répétiteur général placé sous son autorité. Il arrête toutes les dépenses et porte à l'ordre du jour du conseil toutes les questions sur lesquelles il doit statuer. Il publie seul et signe tous les programmes, avis et arrêtés quelconques. Il vise et contresigne tous les certificats et diplômes. Il a seul la signature et la correspondance pour le service de l'École. Il correspond avec notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique. Il lui rend compte des événements de l'École et de l'état des études.

« Le directeur a sous son autorité un secrétaire de l'École des Chartes, qui remplit en outre les fonctions de bibliothécaire et de trésorier.

« Le secrétaire est chargé, sous la surveillance et l'autorité du directeur, de tenir les catalogues de la bibliothèque et des collections.

« Le secrétaire est chargé, sous la même surveillanee et la même autorité, de toutes les écritures, de tous les achats et dépenses.

« Le secrétaire reçoit un traitement de 1600 fr. Il est pris parmi les anciens élèves de l'École des Chartes.

« L'École a un appariteur qui reçoit des gages de 1000 francs.

« Art. 5. La commission instituée par l'ordonnance royale du 11 novembre 1829, prend le titre de conseil de perfectionnement. Il est chargé de régler les études et de faire les examens ; il s'assemble dans le lieu de ses séances le 1er de chaque mois, et plus souvent si l'intérêt du service l'exige. Son président correspond directement avec notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique. Il lui adresse toutes les observations et propositions d'améliorations ou de réformes.

« Art. 6. Les membres du conseil sont au nombre de huit. Ils sont choisis parmi les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Le garde général des archives, le directeur de la Bibliothèque royale et le directeur de l'École en font toujours partie. Les

cinq autres membres sont nommés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

« Le président est nommé par notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique.

TITRE II.

*Enseignement.*

« Art. 7. Le cours d'études de l'École des Chartes est de trois années. Les cours sont publics et gratuits. Ils commencent le 2 novembre et durent jusqu'au 25 d'août. L'enseignement est donné par trois professeurs titulaires, trois professeurs auxiliaires ou répétiteurs spéciaux qui portent le titre de répétiteurs, et un répétiteur général qui remplit les fonctions de sous-directeur des études et en porte le titre.

« Le sous-directeur préside aux études, maintient l'ordre et assiste les élèves dans leur travail intérieur, tel qu'il est successivement constitué par les programmes et règlements.

« Art. 8. L'enseignement de l'École des Chartes comprend :

« La lecture et le déchiffrement des chartes et monuments écrits ;

« L'archéologie figurée, embrassant l'histoire de l'art, l'architecture chrétienne, la sigillographie et la numismatique;

« L'histoire générale du moyen âge, appliquée particulièrement à la chronologie, à l'art de vérifier l'âge des titres et leur authenticité ;

« La linguistique appliquée à l'histoire des origines et de la formation de la langue nationale ;

« La géographie politique de la France au moyen âge ;

« La connaissance sommaire des principes du droit canonique et du droit féodal.

« Art. 9. La constitution et la répartition de cet enseignement, les modifications qui peuvent y être introduites, l'ordre des cours, celui des répétitions et des études intérieures, s'il en est institué, sont déterminés par des règlements spéciaux, proposés par le directeur sur la délibération du conseil de perfectionnement et arrêté par le ministre.

« Art. 10. Il y a au secrétariat de l'École un registre sur lequel le professeur et le répétiteur s'inscrivent au commencement de chacune de leurs leçons. Extrait de ce registre est envoyé tous les trois mois par le directeur à notre ministre secrétaire d'État.

« Art. 11. Un règlement proposé par le directeur, délibéré par le conseil et arrêté par notre ministre secrétaire d'État, détermine

l'ordre des cours, celui des répétitions et celui des études intérieures, s'il y a lieu.

« Art. 12. Il y a trois professeurs titulaires. Ils reçoivent un traitement de 4000 francs.

« Ils sont pris parmi les membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et les répétiteurs.

« Il y a trois répétiteurs spéciaux. Ils reçoivent un traitement de 1 800 francs.

« Ils sont pris parmi les anciens élèves de l'École des Chartes, ou les lauréats de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans l'ordre des travaux de l'École des Chartes.

« Le répétiteur général reçoit un traitement de 2 000 francs; il est pris parmi les anciens élèves de l'École des Chartes.

TITRE III.

*Élèves de l'École des Chartes.*

« Art. 13. Tout bachelier ès lettres, âgé de moins de 24 ans, qui s'est présenté six semaines avant la rentrée pour obtenir le titre d'élève, et a donné au secrétariat, sur ses antécédents, tous les renseignements exigés par le règlement ou les règlements à intervenir, est candidat de plein droit si le conseil de perfectionnement, à la suite d'un examen qui a pour objet particulier l'histoire nationale, et sur le compte qui lui est rendu des renseignements ci-dessus, le présente au choix du ministre.

« Art. 14. Les élèves sont nommés par notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique; ils ne peuvent être révoqués que par lui, sur le rapport du directeur, le conseil de perfectionnement entendu.

« Art. 15. Les élèves sont gratuits ou boursiers. Les uns et les autres participent également aux études et répétitions intérieures. Ils sont admis aux mêmes épreuves, et acquièrent les mêmes droits. Les élèves boursiers sont au nombre de huit. Les bourses consistent dans un traitement de 600 francs chacune.

« Art. 16. La première année se compose des élèves gratuits et de deux élèves boursiers; lesquels sont les deux candidats admis les premiers par ordre de mérite. Les élèves gratuits concourent entre eux à la fin de l'année pour une troisième bourse affectée aux deux dernières années. Les bourses une fois obtenues ne peuvent se perdre que par un jugement du conseil de perfectionnement, approuvé par le ministre.

TITRE IV.

*Des examens et des diplômes.*

« ART. 17. Il est procédé, par le conseil de perfectionnement, assisté des professeurs titulaires, et, à leur défaut, de répétiteurs en égal nombre, aux examens de fin d'année, auxquels concourent nécessairement tous les élèves, sous peine de perdre leur titre. Les élèves qui ne se sont pas présentés aux examens ou n'y sont pas déclarés capables de passer aux études des années suivantes, ne peuvent plus suivre les cours qu'à titre d'auditeurs libres.

« Les examens de la troisième année portent sur toutes les matières de l'enseignement. Les élèves déclarés admissibles au service paléographique soutiennent, dans la séance inaugurale de la rentrée suivante, un acte public sur un thème imprimé qu'ils ont choisi. A la suite de cette épreuve, sont conférés les diplômes d'archiviste paléographe. Ils sont donnés, en notre nom, par notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique, et contre-signés par le président du conseil et par le directeur de l'École.

« ART. 18. Aux diplômes d'archiviste paléographe est attaché le droit à un traitement fixe de 600 fr., mis à la disposition de notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique, par la loi des finances du 3 juillet 1846. Ce traitement ne se cumule avec aucune fonction rétribuée dont le traitement lui soit supérieur. Il ne se perd que par le refus d'acceptation des emplois institués pour les archivistes paléographes.

« ART. 19. Le diplôme d'archiviste paléographe donne droit :

« Aux fonctions de répétiteurs et professeurs de l'École des Chartes ;

« A celles d'auxiliaires pour les travaux de l'Académie des inscriptions et belles-lettres ;

« A celles d'archivistes des départements ;

« A celles d'employés dans les bibliothèques publiques du royaume, dans la proportion d'une place sur trois vacances.

« Les bibliothécaires ou employés dans les bibliothèques communales doivent être pris, soit parmi les anciens élèves de l'École des Chartes, soit parmi les employés à la mairie ayant dix ans de service en cette qualité, les membres de l'Université et les habitants ou originaires de la cité ayant publié des travaux scientifiques ou littéraires.

« Les élèves de l'École des Chartes sont chargés particulière-

ment de la publication des documents inédits de l'Histoire de France.

« Ils jouiront des droits stipulés par les articles 9 et 14 de l'ordonnance royale du 5 janvier 1846 sur le service des archives du royaume.

« ART. 20. Les ordonnances en date des 22 février 1821, 16 juillet 1823 et 11 novembre 1829, sont et demeurent rapportées.

« ART. 21. Notre ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique et notre ministre secrétaire d'État au département de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

« Fait au palais des Tuileries, le 31 décembre 1846,

« LOUIS-PHILIPPE.

« Par le Roi,

« *Le ministre secrétaire d'État au département de l'instruction publique*,

« SALVANDY. »

76. — La Société des Antiquaires de la Morinie décernera, dans sa séance du 21 décembre 1847 : 1° Une médaille d'or de 300 fr. au meilleur Mémoire qui lui aura été présenté sur la question suivante : « Rechercher les causes générales et particulières auxquelles « on doit attribuer le grand nombre de monuments d'architecture « religieuse de premier et de second ordre, qui ont été construits « pendant les XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, dans les provinces situées au « nord de la Loire, comparativement au petit nombre de ces mo- « numents, érigés pendant la même période dans les provinces au « sud de ce fleuve. » 2° Une médaille d'or de 200 fr. à la meilleure notice biographique sur Robert de Fiennes, plus connu sous le nom de Moreau de Fiennes, époux de la châtelaine de Saint-Omer, et connétable de France immédiatement avant Du Guesclin. Les Mémoires présentés au concours devront être adressés, francs de port, avant le 1<sup>er</sup> octobre 1847, terme de rigueur, à M. de Givenchy, secrétaire perpétuel de la Société, à Saint-Omer.

77. — Par décision du conseil municipal de la Seine : 1° la grande rue Verte et la rue Roquepine vont prendre le nom de rue de Penthièvre ; 2° la rue des Deux-Églises, le nom de rue de l'abbé de l'Épée ; 3° la rue des Mauvais-Garçons, le nom de rue de Grégoire de Tours ; 4° la rue de l'Aqueduc, celui de rue de Douai ; 5° la rue Saint-Roch-Poissonnière, rue des Jeûneurs ; 6° la rue des Boucheries, rue de l'École-de-Médecine ; 7° le prolonge-

ment de la rue des Bourguignons, rue Cochin; 8° la nouvelle rue qu'on perce entre la rue de la Chaussée-d'Antin et la rue Joubert, formera la continuation de la rue de la Victoire.

78. — On lit dans l'*Argus Soissonnais* : « Il a été trouvé, en 1845, sous les murs de la ville de Soissons, dans le voisinage d'un ancien cimetière romain, une *pierre votive*, qui n'est pas sans quelque intérêt pour la science et l'histoire. Cette pierre, tendre et calcaire comme celles du pays, et de forme quadrilatère, a 25 centimètres de hauteur et 10 de largeur. Elle représente, d'un côté, une espèce de Mercure gaulois grossièrement exécuté; de l'autre, elle porte gravée l'inscription suivante, que nous reproduisons avec une minutieuse fidélité :

DEA
CAM
IORI
CEVO
TVM

« On décernera en prix l'*Histoire de Soissons*, par M. Leroux (deux volumes, reliés avec luxe), à l'archéologue qui donnera la meilleure interprétation de cette inscription gallo-romaine. Les Mémoires ou réponses devront être adressés *franco* avant le 1er mars 1847, à M. Virgile Calland, rédacteur de l'*Argus Soissonnais*. Le résultat du concours sera proclamé dans le premier numéro de ce journal du mois d'avril suivant. Chaque candidat recevra un exemplaire de ce numéro. »

79. — Des travaux de nivellement exécutés sur l'emplacement de l'ancienne église de l'abbaye du Bec-Hellouin ont fait découvrir une boîte de plomb contenant des ossements et quelques débris de galons d'argent, avec une inscription gravée sur plomb et ainsi conçue :

« Ossa illustrissimæ D.D.. Mathildi, imperatricis infra maj.
« altare reportata 2 mart. 1684, in eodem loco collocata eodem
« mense et anno. »

Cette Mathilde était fille de Henri Ier, roi d'Angleterre et duc de Normandie, veuve d'Henri V, dit le Jeune, empereur d'Allemagne, et mère de Henri II, aussi roi d'Angleterre et duc de Normandie. C'était la petite-fille de Mathilde, femme de Guillaume le Conquérant. Elle mourut à Rouen, en 1167, et fut inhumée dans l'église du prieuré de Notre-Dame-du-Pré, aujourd'hui Bonne-Nouvelle. On mit sur sa tombe cette épitaphe :

*Ortu magna, viro major, sed maxima partu,*
*Hic jacet Henrici filia, sponsa, parens.*

Transféré plus tard du prieuré de Bonne-Nouvelle dans l'abbaye du Bec, le corps de Mathilde fut déposé dans le chœur, devant l'autel. Lorsque les religieux fouillèrent le sol, en 1684, pour construire un nouvel autel, ils trouvèrent ces restes précieux enveloppés dans un cuir de bœuf. C'est alors qu'ils les placèrent dans la boîte qui vient d'être découverte. Cette boîte a environ 65 centimètres de long, 40 centimètres de large et 15 centimètres de haut. (*Journal de Rouen.*)

80. — La chapelle de Saint-Michel, fondée en 962 par Godescalc, trente-sixième évêque du Puy, sur le sommet du rocher de Saint-Michel, vient d'être restaurée complétement et rendue au culte public. Cette chapelle, vraiment aérienne, car elle est élevée à 362 pieds au-dessus du niveau de la rivière de Borne, a été décorée de peintures à fresque.

81. — Il se forme aux archives de la ville de Lyon un musée historique composé de bustes, gravures, médailles et jetons se rattachant aux annales de notre cité. (*Courrier de Lyon.*)

---

## IV.

### BIBLIOGRAPHIE (1).

532. — *Archives du royaume de Belgique, à Bruxelles.* Papiers de la secrétairerie d'État de l'Allemagne, correspondance diplomatique du conseiller de la Neuve-Forge. Rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique par M. Descamps. In-8° de 3 feuilles. Paris, librairie de J. Astor.

La couverture porte : *Mission historique en Belgique. Négociations relatives à la succession palatine sous Louis XIV* (succession de la duchesse d'Orléans). *Documents inédits.* Tiré à cent exemplaires.

533. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque du séminaire d'Autun*, rédigé par M. Libri, membre de l'Institut. — *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Laon*, rédigé par M. Félix Ravaisson. Paris, Imprimerie royale, 1846. Deux brochures in-4° de VI-32 et XIII-199 pages.

Extrait du premier volume du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des villes de France.*

(1) Tous les ouvrages annoncés dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de France* se trouvent à la librairie de J. Renouard, rue de Tournon, n° 6.

534. — *Examen de ce que renferme la bibliothèque du Musée britannique*, extraits et documents authentiques soumis au parlement en 1846; par Octave Delpierre. Bruxelles, 1846. 1 volume in-12 de 109 pages. Imprimerie de Delavigne et Callewaert. Paris, Dumoulin.

535. — *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes*, contenant l'étude des voies qui partent de cette cité et celle de leur parcours; précédée de recherches et antiquités trouvées dans les fouilles de la Vilaine pendant les années 1841, 42, 43, 44, 45, 46, par A. Talmouche. In-4° de 81 feuilles 1/2, plus 3 cartes et 20 planches. Imprimerie de Jansions, à Rennes.

536. — *Histoire constitutionnelle et administrative de la ville de Gand et de la châtellenie du Vieux-Bourg, jusqu'à l'année* 1305; par L. A. Warnkœnig, traduite de l'allemand, avec corrections et additions du traducteur; par A. E. Gheldolf. Bruxelles, 1846. 1 volume in-8° de III-360 pages. Librairie de Vandale. Paris, Dumoulin........................................ 6 fr.

537. — *Histoire de France sous Louis XIII et le cardinal Mazarin*, 1610-1661; par M. A. Bazin. Nouvelle édition revue par l'auteur. 4 volumes in-8°, ensemble de 27 feuilles 4/9. Paris, librairie de Chamerot.

538. — *Histoire de l'antique cité d'Autun*; par Edme Thomas, official, grand chantre et chanoine de la cathédrale de cette ville, mort en 1660; illustrée et annotée. 1 volume grand in-4° de LXXI-428 pages. 1846, Autun, Dejussieu; Paris, Dumoulin.... 15 fr.

539. — *Histoire de la ville de Saint-Aignan* (Loir-et-Cher), par J. J. Delorme. 2 volumes in-8°, ensemble de 39 feuilles 1/2. A Saint-Aignan, chez l'auteur; à Paris, chez Dumoulin.

540. — *Histoire de l'église santonne et aunisienne, depuis son origine jusqu'à nos jours*; par M. l'abbé Briand. Tome III, in-8° de 51 feuilles 1/4, plus un portrait et 2 pl. A la Rochelle, librairie de Boutet.

Voyez n° 353.

541. — *Histoire de Lyon depuis la révolution de* 1789; par J. Morin. Tome II, in-8° de 35 feuilles 1/2. Paris, chez Ladrange; Lyon, chez Savy.

L'ouvrage aura 5 volumes.

542. — *Histoire de Lyon et des anciennes provinces du Lyonnais, etc.*; par Eug. Fabvier. Édition populaire. Tome II, feuille 30, faux titre et titre. In-8° d'une feuille 1/2, plus une couverture. A Lyon, chez Girard et Guyet; à Paris, chez Allouard.

Ouvrage terminé.

543. — *Histoire des seigneurs et princes de Gavre*, roman du xv^e siècle, exactement semblable au manuscrit original de la Bibliothèque de Bourgogne, ornée de 95 dessins coloriés, 1 volume grand in-4°, avec Glossaire; par E. Gachet. Bruxelles, librairie de Vandale; Paris, Dumoulin.............................. 60 fr.

544. — *Langue (de la) et de la Poésie provençales*; par le baron Eugène Van Bemmel. Bruxelles, 1846. 1 volume in-12 de XII-246 pages. Imprimerie de Stienon, librairie de Vandale; Paris, Dumoulin.............................................. 3 fr. 75 c.

545. — *Lettre sur l'Histoire monétaire de la Normandie et du Perche*; par M. Lecointre-Dupont. In-8° de 10 feuilles 1/4, plus 3 planches. Paris, librairie de Dumoulin.

546. — *Mémoire sur les origines du Lyonnais* (Rhône-et-Loire), par Auguste-Bernard de Montbrison, membre de la Société royale des Antiquaires de France. Paris, imprimerie de Duverger, 1846. In-8° de 128 pages avec planches.

Extrait du tome XVIII des *Mémoires de la Société royale des Antiquaires de France*.

547. — *Nouveau Traité historique et archéologique de la vraie et parfaite science des armoiries*; par M. le marquis de Magny, secrétaire général du collége héraldique, etc. I^er volume. In-4° de IV-CVIII-401 pages, avec vignettes et planches coloriées. Paris, imprimerie de Schneider et Langrand. Au secrétariat du collége héraldique, rue des Moulins, 10...................... 95 fr.

548. — *Preuves de la découverte du cœur de saint Louis*, rassemblées par MM. Berger de Xivrey, A. Deville, Ch. Lenormant, A. Le Prévost, P. Paris et le baron Taylor. In-8° de 16 feuilles 3/4, plus 3 planches. Paris, imprimerie de F. Didot.

549. — *Reims, Essais historiques sur les rues et les monuments*; par Prosper Tarbé; 1 volume in-8° de 494 pages, 6 gravures et deux plans. Reims, imprimerie de Assy et C^ie. Paris, Dumoulin. Prix................................................ 6 fr.

550. — *Le siége de Poitiers*, par Leiberge, suivi de la *Bataille de Moncontour et du siége de Saint-Jean d'Angély*. Nouvelle édition, annotée par H. Beauchet-Filleau. In-8° de 22 feuilles 1/2. Poitiers, librairie de Létang.

551. — *Vie (la) de saint Rombaut, né en Irlande, patron de la ville de Malines, avec une explication*, par B. Vandale, prêtre du diocèse de Bruges. 1 volume grand in-folio de 30 feuilles non paginées et 29 planches. Bruxelles, 1846, imprimerie de Delevigne et Callewaert, librairie de Vandale. Paris, Dumoulin.... 50 fr.

Le même ouvrage, supérieurement colorié............ 100 fr.

J. de G.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS CE VOLUME.

### ANNÉES 1845-1846.

*Objets d'administration.*



*Documents ou travaux historiques textuellement insérés dans le Bulletin.*

*Liste des ouvrages dont il a été rendu compte dans le Bulletin pendant les années* 1845-1846.

*Académies.*



*Notes et nouvelles relatives à l'histoire et à l'archéologie.*

FIN DE LA TABLE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

